Les instruments, les réseaux et les municipalités au sein de la gouvernance environnementale au Canada

Lauren Touchant

Thèse de doctorat

Faculté des Sciences Sociales
École d'études politiques
Programme d'Administration publique
Université d'Ottawa

© Lauren Touchant, Ottawa, Canada, 2021

Pour ma maman, Caleb

et à toi, ma petite Presley

qui a toujours été à mes côtés au fil des années, mais qui nous a quitté juste avant la fin.

Résumé

Les municipalités jouent un rôle de plus en plus croissant dans la gouvernance environnementale au Canada. Elles adhèrent à des réseaux de municipalités qui les aident à développer des instruments d'action publique pour répondre à l'enjeu climatique. Dans cette thèse, nous étudions l'effet des réseaux sur l'élaboration et/ou la sélection des instruments d'action publique dans le contexte climatique, ainsi que leur effet sur la gouvernance environnementale. Nous nous sommes particulièrement intéressées à trois réseaux, soit deux réseaux pancanadiens, Partenaires dans la Protection du Climat et QUEST Canada, et un réseau binational, l'Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et à trois instruments d'action publique, dont deux instruments d'atténuation des changements climatiques, le plan d'action climatique PPC et la carte d'évaluation QUEST Canada et un instrument d'adaptation aux changements climatiques, le protocole CRISSP. Pour aborder ce terrain ambitieux, nous avons déployé un cadre théorique qui portait les idées que nous avons structuré en trois niveaux théoriques : les instruments (microscopique), les réseaux (méso) et la gouvernance (macroscopique). Notre cadre théorique est soutenu par un cadre méthodologique interprétatif qui repose sur les écrits de Yanow (2000) et des méthodes de recherche : une analyse documentaire, des entrevues semi-dirigées et des observations directes. Nous avons effectué le constat que les réseaux jouent un rôle primordial dans la sélection ou l'élaboration des instruments d'action publique ainsi que dans l'apprentissage des municipalités. En facilitant le flux d'information et en mettant en place des mécanismes d'apprentissage, les réseaux ont favorisé l'émergence des municipalités dans la gouvernance environnementale au Canada, cependant pas suffisamment pour restructurer la gouvernance actuelle. Nous concluons que le rôle des réseaux n'est pas négligeable, ces derniers bâtissent la capacité des municipalités et deviennent des intermédiaires politiques importants entre les municipalités et les autres paliers gouvernementaux pour gérer les relations politiques. Grâce à eux, les municipalités montent, un mouvement est définitivement en cours.

Mots clés : Environnement, changements climatiques, instrument d'action publique, apprentissage, transfert, idées, gouvernance environnementale

Municipalities play a growing role in Environmental Governance in Canada and the United States. They have joined networks of municipalities that help them develop policy instruments to respond to the current climate crisis. In this thesis, we examine the effect of these networks on policy instruments in the climate change context, as well as their effect on the current environmental governance. We were particularly interested in three networks of municipalities: two pan-canadian networks, Partners for Climate Protection and QUEST Canada, and one binational network, Great Lakes and St. Lawrence Cities Alliance as well as three policy instruments, two climate mitigation instruments, PPC Climate Action Plan and QUEST Canada Benchmarking and one adaptation instrument, CRISSP Protocol. We approached this ambitious research field with a multi-level theoretical framework: policy instruments (micro), policy networks (meso), and governance (macro), and an overarching approach based on ideas. In this regard, our work is primarily based on the writings of Yanow (2000) and Fischer (2003). In addition, our theoretical framework was supported by an interpretative methodology and three research methods: documentary analysis, semi-directed interviews, and direct observations. We concluded that networks play a significant role when selecting policy instruments and promoting policy learning. Networks facilitate policy

learning by circulating information and putting in place learning mechanisms within the network. The role of networks is significant as they help build municipalities' policy capacity and play a political role as intermediaries between municipalities and other governments. Networks contributes to the rise of municipalities within the current environmental governance; however, we can yet conclude that their growing role is restructuring the current environmental governance. We notice a movement; municipalities are undeniably rising political actors within the environmental governance by slowing becoming policymakers.

Keywords: Environment, climate change, policy tools, learning, transfer, ideas, environmental governance

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier ma famille, notamment ma mère qui a toujours tout sacrifié pour nous élever. Je n'aurais sans pas pu en arriver où j'en suis aujourd'hui sans ton soutien et ton amour inconditionnel. Merci maman d'être toujours là pour moi et croire en moi.

Caleb, mon cher partenaire de maintenant 10 ans. Tu m'as toujours encouragé et soutenu dans mes aventures. You have been my rock, and very often, my voice of reason. I have been able to rely on you for many years, and I would not be able to finish the chapter of my life without your support and encouragement. I will never forget the love and support you have given me, and I hope I will be able to give you as much back as you start a new chapter in your life.

Presley, ma petite compagne de vie touffue qui nous a soudainement quittés cet été. Tu me manques tous les jours terriblement. Pendant 10 ans, tu as toujours été à côté de moi, dans les bons ou les mauvais moments, assise ou couchée à côté de ma chaise, fidèle au poste. La majorité des mots dans ce document ont été écrits avec toi, mais aussi grâce à toi. Ainsi, je te dédie ce travail. Repose en paix ma chérie.

À ma meilleure amie, Katia. Tu es une vraie cheerleader. Ta confiance et ta croyance en moi ont été une grande source de motivation.

À mon superviseur, Dr. Louis Simard. Des longues conversations aux multiples commentaires, je te remercie de m'avoir guidé, enseigné et encouragé au cours de ces six dernières années. J'ai beaucoup appris de toi et j'espère te faire honneur dans les prochaines décennies de ma vie professionnelle.

À Dr. Nathalie Burlone. Je tiens à te remercier de m'avoir offert l'opportunité d'apprendre à tes côtés en tant qu'assistante de recherche et étudiante. J'ai tellement appris en tant qu'étudiante et assistante de recherche.

J'espère à l'avenir porter aussi loin que possible les couleurs du programme d'administration publique et de faire honneur à tout ce que vous m'avez appris. Vous êtes tous deux d'excellents professeurs et mentors. J'espère avoir le plaisir de continuer à collaborer avec vous.

Enfin, je tiens à remercier le Gouvernement du Canada, qui m'a octroyé la Bourse d'études supérieures du Canada Vanier. Ce financement m'a permis de prendre le temps d'aborder un terrain ambitieux, mais fort intéressant, d'apprendre, de développer mes connaissances ainsi que mes compétences de recherche.

Un grand merci à vous tous.

Table des matières

Introduction 1
Chapitre 1 : Problématisation : Questions, objectifs et pertinence de la recherche 8
1.1. L'importance d'étudier les municipalités et les réseaux de municipalités en politiques publiques 8
1.2. Les limites de la littérature existante en politiques publiques et administration publique 10
1.3. Notre question de recherche et notre terrain de recherche 11
1.4. Les objectifs de la recherche 17
1.5. La pertinence de notre question de recherche 17
1.6. La structure de la thèse 18

PARTIE I: DESIGN DE LA RECHERCHE

Introduction 20
Chapitre 2. Revue de la littérature 21
Introduction 21
2.1.L'instrumentation au sein de la gouvernance environnementale 21
2.1.1. La littérature académique sur les institutions 21
2.1.2. Les plans d'action climatique 25
2.1.3. Les communautés d'énergie et la planification énergétique locale 27
2.2. Le traitement des réseaux et des municipalités dans la littérature 29
2.2.1. L'adhésion au réseau : les raisons qui incitent les municipalités à y adhérer 30
2.2.1. L'adhésion au réseau : les raisons qui incitent les municipalités à y adhérer 36
2.2.2. L'effet des réseaux sur les politiques climatiques et énergétiques municipales 38
2.2.3. Les limites des réseaux à expliquer l'action municipale environnementale 39
2.3. Les municipalités au sein de la gouvernance environnementale 41
2.3.1. La capacité municipale 44
2.3.2. Les municipalités et le climat : la montée des municipalités dans la gouvernance climatique 46
2.3.3. Les municipalités et l'énergie 50
2.3.4. Les municipalités, le climat et l'énergie dans la Région des Grands Lacs et du Saint-Laurent 57
2.3.5. Les limites de l'action environnementale municipale 62

Conclusion 63

Chapitre 3. Cadre théorique 65
Introduction 65
3.1. Le cadre théorique : une démarche par les idées à travers le tournant argumentatif 67
3.2. Analyse micro-institutionnelle : Analyse par les instruments 69
3.3. Analyse méso-politique : Gouvernance par réseaux et réseau-instrument 82
3.4. Analyse macro-systémique : Discours et narration 96
Conclusion 103

Chapitre 4. Méthodologie de la recherche 105
Introduction 105
4.1. Le design de la recherche 105
4.2. Les méthodes de cueillette d'informations 110
4.2.1. L'analyse documentaire 110
4.2.2. L'entrevue semi-directive 112
4.2.3. L'observation directe 119
4.2.4. Sommaire des méthodes de collecte de l'information selon les réseaux et les instruments étudiés 123
4.3 Les enjeux méthodologiques des méthodes de recherche employées : validité et biais de la recherche 126
4.4 Considérations éthiques 128
4.5 L'analyse de données 129
4.6 Les imitations méthodologiques 137
4.7 La posture épistémologique 138
Conclusion 139

PARTIE II : NOTRE TERRAIN DE RECHERCHE ET SON ANCRAGE DANS LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

Introduction 141

Chapitre 5. Les réseaux au sein de la gouvernance environnementale : climat, eau, énergie 142
Introduction 142

5.1. La place des villes au sein de la gouvernance environnementale internationale 143
5.1.1. La gouvernance climatique internationale et la montée des municipalités 143
5.1.2. La place des municipalités au sein de la gouvernance énergétique 147
5.1.3. La place des municipalités au sein de la gouvernance mondiale de l'eau 148
5.2. La gouvernance environnementale au Canada 150
5.2.1. La gouvernance climatique canadienne 153
5.2.2. La gouvernance énergétique canadienne 154
5.2.3. La gouvernance de l'eau dans le contexte des changements climatiques 155
5.3. La gouvernance environnementale en matière d'eau aux États-Unis dans le contexte des Grands Lacs et Saint-Laurent 159
5.4. La gouvernance binationale de l'eau 161
Conclusion 163

Chapitre 6. Introduction aux réseaux et instruments sélectionnés 165
Introduction 165
6.1. Le réseau Partenaires dans la protection du climat et le plan d'action climatique 165
6.1.1. Le réseau : Partenaires dans la protection du climat 165
6.1.1.1. L'histoire du réseau Partenaires dans la protection du climat 166
6.1.1.2. La structure du réseau PPC 170
6.1.1.3. Le réseau PPC et les services offerts aux municipalités 173
6.1.1.4. Les membres du réseau PPC 174
6.1.1.5. Les représentants des municipalités auprès du réseau 175
6.1.1.6. La cohésion au sein du réseau 176
6.1.1.7. La stratégie de recrutement au sein du réseau PPC 178
6.1.1.8. Devenir membre du réseau PPC 181
6.1.2. Un instrument privilégié : le plan d'action climatique 189
6.1.2.1.Le programme en 5 étapes : vers un plan climatique municipal 189
6.1.2.2. L'historique du plan d'action climatique 190
6.2.Le réseau Quality for Urban Energy System of Tomorrow (QUEST Canada) et la carte d'évaluation 195
6.2.1. Le réseau : QUEST Canada 196
6.2.1.1. L'histoire du réseau QUEST Canada et les caractéristiques du réseau 196
6.2.1.2. Les communautés d'énergie intelligente et le rôle de QUEST Canada 197

6.2.1.3. La structure organisationnelle 200
6.2.1.4. Les membres de QUEST Canada 201
6.2.1.5.La cohésion et la durabilité du réseau 204
6.2.1.6.Devenir membre du réseau 204
6.2.1.7.Le modèle financier et les services offerts par QUEST Canada 210
6.2.1.8.La relation QUEST Canada / PPC du point de vue de QUEST Canada . 216
6.2.2. Un instrument en développement : la carte d'évaluation (benchmark) 217
6.2.2.1. L'histoire de la carte d'évaluation 217
6.2.2.2. Le lancement de la carte à points : Conférence QUEST 2017 217
6.2.2.3. Le projet pilote : de la carte à points à un outil d'évaluation des communautés d'énergie intelligente 220
6.2. Le réseau de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et l'instrument CRISSP 228
6.3.1. Le réseau : Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) 228
6.3.1.1. L'histoire du réseau AVGLSL 228
6.3.1.1. La structure du réseau 230
6.3.1.2.Le réseau et les changements climatiques 231
6.3.1.3. Les activités du réseau 232
6.3.1.4. Les membres du réseau 234
6.3.1.5. Les représentants au sein du réseau 235
6.3.1.6. Devenir membre du réseau 235
6.3.1.7. La cohésion et la durabilité du réseau 241
6.3.2. Un instrument délaissé par certains et adopté par d'autres : Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP) 241
6.3.2.1. L'histoire du CRISSP 241
6.3.2.2. Le programme Service d'adaptation aux changements climatiques (SMAR) 243
6.3.2.3.Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP) 243
Conclusion 246

PARTIE III : LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Introduction 252

Chapitre 7. Niveau d'analyse micro : les instruments 253

Introduction 253
7.1. Les instruments d'action publique municipaux : des instruments imposés par les réseaux. 253
7.1.1. La posture top-down de l'instrument 254
7.1.2. Les réseaux légitiment l'instrument à partir de la manière dont il est créé 256
7.1.3. L'instrument : porteur de la représentation du réel et du problème tel que défini par le réseau 261
7.2. Des instruments en guise de solutions pour résoudre des problèmes publics complexes et pernicieux 275
7.2.1. La codification et la standardisation de l'action publique municipale par les réseaux 276
7.2.2. Agir dans l'incertitude : la simplification de l'action publique par sa technicisation et la production de connaissances 280
7.3. Entre technicisation et politisation : l'apprentissage au cœur de la transformation de l'action publique par les instruments 283
7.3.1. La transformation des instruments : une nouvelle génération de plan d'action ... 283
7.3.2. Les instruments restructurent l'action publique municipale et la prise de décision 286
7.3.3. La glocalisation de l'action municipale environnementale canadienne et binationale 290
7.4. Discussion 294
Conclusion 300

Chapitre 8. Niveau d'analyse méso : réseaux 302
Introduction 302
8.1. Les instruments, une affaire de réseaux 303
8.1.1. Des organismes à but non lucratif qui structurent le choix des instruments 303
8.1.2. La sélection et l'élaboration des instruments par les réseaux 306
8.2. L'effet des réseaux sur l'action publique environnementale municipale 312
8.2.1. Les réseaux : un élan pour les municipalités à la recherche de ressources 313
8.2.1.1. Un espace où trouver de nouvelles ressources 313
8.2.1.2. Un espace de réseautage pour les municipalités et au-delà 315
8.2.2. Les réseaux : des catalyseurs de l'apprentissage municipal 317
8.2.2.1. Les origines de la circulation de l'information au sein des réseaux 318
8.2.2.2. Les mécanismes d'apprentissage au sein des réseaux 318

8.2.2.3. La concrétisation de l'apprentissage au sein des réseaux 321
8.2.2.4. Le degré d'apprentissage des municipalités et les changements qui en résultent 327
8.3. L'effet des réseaux dépend de leur capacité d'apprentissage et d'écoute 332
8.3.1. Les mécanismes d'apprentissage par le réseau pour le réseau 333
8.3.2. Le degré d'apprentissage et les changements qui en résultent 335
8.4. Les réseaux : des méta-instruments de coordination de l'action publique municipale 337
8.5. Discussion 339
Conclusion 345

Chapitre 9. Niveau d'analyse macroscopique : la montée des municipalités 346
Introduction 346
9.1. L'implication des villes dans l'action publique environnementale : problèmes et opportunités 347
9.1.1. Protéger les villes en s'attaquant aux changements climatiques 347
9.1.2. Le leadership municipal 350
9.2. Les réseaux à la rescousse des municipalités face aux paliers supérieurs de gouvernement 352
9.2.1. L'influence politique des réseaux : la remise en question du statu quo dans les relations intergouvernementales 353
9.2.1.1. Le rôle des réseaux : des canaux alternatifs pour travailler avec le gouvernement fédéral 353
9.2.1.2. Le réseau : un amplificateur de la voix municipale et un influenceur politique 359
9.2.2. L'autonomisation des municipalités par le biais du renforcement des capacités financières 362
9.2.3. Le réseau : la promotion des initiatives municipales 364
9.3. L'expansion de l'action municipale au sein de la gouvernance canadienne et américaine 366
9.4. Discussion 371
Conclusion 376

Conclusion 378
Bibliographie 388
Annexe 460

Liste des tableaux, schémas, organigrammes, cartes et images

Tableaux

1.1 – Réseaux et instruments au cœur de cette recherche 13
2.1 – Types des réseaux et leur définition 31
2.2 – Barrières rencontrées par les municipalités 45
3.1 – Théories appliquées au cadre d'analyse multi-niveau 66
3.2 – Les formes d'argumentation et leur définition 68
3.3 – Types de rapports politiques organisés par les instruments et des types de légitimité 71
3.4 – Cycle de la norme 73
3.5 – Définition des éléments d'analyse clés 101
4.1 – Design de notre recherche 106
4.2 – Cas d'étude 123
4.3 – Réseaux et méthodes de collecte de l'information 124
4.4 – Catégories et sous-catégories (NVivo) 135
5.1 – Politiques de protection de l'eau par province et territoire 156
6.1 – Initiatives climatiques municipales 169
6.2 – Programmes de la FCM en lien avec les politiques climatiques 169
6.3 – Discours des réseaux lors des présentations auprès des municipalités 179
6.4 – Discours du réseau pour le recrutement des municipalités 188
6.5 – Discours au sein des formulaires d'inscription 208
6.6 – Décomposition des membres de l'AVGLSL 235
6.7 – Comparaison du discours entre les formulaires d'inscription 238
6.8 – Architecture des catégories et leurs dimensions 248
7.1 – Légitimation de l'instrument par les normes 257
7.2 – Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse) : le plan d'action 264
7.3 – Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse) : la carte d'évaluation de QUEST Canada 270
7.4 – Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse) : CRISSP 273
8.1 – Processus de circulation de l'information par les réseaux 322
9.1 – Architecture des communautés interprétatives, symboles et significations 355

Schémas

1.1 – La spécialisation des réseaux dans la lutte contre les changements climatiques 15
2.1 – Domaine du contenu de l'acceptance des technologies d'énergie renouvelables 55
3.1 – Apprentissage en simple et double boucles 93
6.1 – Soutien offert par le programme PPC durant le cadre en cinq étapes 173
6.2 – Le cadre en cinq étapes du PPC : de l'inventaire au plan d'action climatique 189
6.3 – La place de la carte d'évaluation (ancienne carte à points) dans l'approche de QUEST Canada 219
7.1 – La technicisation du processus de planification de l'action publique environnementale .. 281

8.1 – L'effet de la posture top-down du réseau sur le choix de l'instrument : la variable systémique 307
8.2 – La résolution d'un problème via l'émulation : les variables organisationnelles et les variables relatives au problème..... 310
8.3 – Un instrument technico-administratif – les variables relatives au problème..... 311
8.4 – Catégorie des acteurs impliqués dans la dissémination d'informations..... 318
8.5 – Processus d'apprentissage au sein du réseau 325

Organigrammes

6.1 – Structure du réseau PPC 171
6.2 – Structure du réseau QUEST Canada 211
6.3 – Nouvelle structure de QUEST Canada 214
6.4 – Organisation du réseau AVGLSL 230

Cartes

6.1 – Répartition régionale des responsabilités au sein de QUEST Canada 201
6.2 – Membres du réseau AVGLSL..... 234

Images

6.1 – Plan d'action local de la municipalité de Pickering 193
6.2 – Plan d'action local de la municipalité de Banff..... 194
6.3 – Page des résultats de la carte d'évaluation..... 222
6.4 – Page de garde de la carte d'évaluation de QUEST Canada..... 223
6.5 – Carte d'évaluation (Catégorie « personnel »)..... 225
7.1 – Carte d'évaluation QUEST Canada 255

ACRONYMES

AVGLSL	Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
CED	Communauté d'énergie durable
CEI	Communauté d'énergie intelligente
CIIEL	Conseil international pour les initiatives écologiques locales
COP	Conférence des parties
CRISSP	Climate Ready Infrastructure System of Tomorrow
FCM	Fédération canadienne des municipalités
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IEAP	Protocole international pour les analyses des émissions
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
ONU	Organisation des Nations Unies
PPC	Partenaires dans la protection du climat
SMAR	Service d'adaptation aux changements climatiques
QUEST Canada	Quality Urban Energy Systems of Tomorrow

Les instruments, les réseaux et les municipalités au sein de la gouvernance environnementale au Canada

Introduction

Notre recherche s'inscrit dans les débats actuels sur les changements climatiques et la transition énergétique incluant notamment le futur des énergies fossiles au Canada. Un consensus scientifique mondial établit le lien entre les changements climatiques et les activités anthropiques qui provoquent l'accumulation atmosphérique des gaz à effet de serre (GES). Depuis des années, les communautés scientifiques observent des manifestations diverses de bouleversements écologiques attribués par les scientifiques aux changements climatiques et notamment à la hausse progressive des températures. Même si le seuil limite a été établi à 2 degrés celsius pour la base des négociations climatiques en cours, « tout se passe plus vite qu'il n'était prévu il y a encore des années » (Godard 2010 : 288). En octobre 2018, une recherche publiée par les Nations Unies a souligné que l'humanité n'a que 12 ans pour inverser la tendance des émissions de GES. En 2018, le monde était déjà en moyenne 1°C plus chaud.

D'autres indicateurs ou preuves des changements climatiques sont présentés par les groupes environnementaux et les scientifiques qui tirent la sonnette d'alarme. Ces derniers soutiennent que les effets des changements climatiques sont déjà observables au Canada et aux États-Unis. D'ailleurs comme le souligne Gregory Flato, un scientifique d'Environnement Canada et gestionnaire du Centre canadien de la modélisation et de l'analyse climatique « les effets du changement climatique sont particulièrement fortement ressentis dans des pays comme le Canada » (Globe and Mail, 2013). Ces manifestations telles que la montée des eaux, la fonte de la banquise, l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des évènements extrêmes tels que les tempêtes, sécheresses, canicules, etc. sont pour le moins inquiétantes pour les municipalités qui se retrouvent à l'avant-plan de l'adaptation aux changements climatiques. Ces dernières se trouvent confrontées à des phénomènes météorologiques et naturels qui mettent directement en danger la vie des individus et menacent les habitudes établies des humains, les méthodes de construction, la santé, et les communautés.

Dans le Nord, la fonte des glaces est un problème. En décembre 2015, l'étendue de la couche glaciaire est « la quatrième étendue de glace la plus faible en décembre » (National Snow and Ice

Data Center, 2015) par rapport aux extensions médianes pour les années 1981 et 2010. La fonte du permafrost (les sols gelés de l'Arctique) représente pour de nombreux scientifiques une bombe climatique à retardement qu'il faut absolument éviter, car du carbone en gaz carbonique et du méthane seront relâchés en quantité dans l'atmosphère. La fonte de glace n'est pas une inquiétude qu'en Arctique, mais aussi dans les rocheuses Canadiennes et Américaines. Les températures dans les montagnes ont augmenté de quatre à cinq degrés en 50 ans. Les prédictions scientifiques les plus pessimistes prescrivent la disparition de plus de 50 % des glaciers en Alberta par la fin de siècle si la fonte continue de s'accélérer (Fondation Suzuki 2015). La fonte des glaciers affecte les ressources en eau, dont les humains dépendent pour produire de la nourriture. Il a été observé, par exemple, en 2015 que la rivière Bow qui traverse Calgary était 40 % en dessous du niveau normal (CBC, 2015).

Les Grands Lacs et le Saint-Laurent ne sont pas épargnés par les effets du changement climatique. Un rapport scientifique américain publié en 2019 indique que la température de l'air augmente rapidement dans la région des Grands Lacs en effet, « les changements climatiques affectent déjà le climat dans la région des Grands Lacs et les comportements physiques des Grands Lacs eux-mêmes. » (Globe and Mail, 2019). Les derniers résultats démontrent que ces changements affecteront grandement la région : des tempêtes inhabituelles, une augmentation des températures (40 jours de plus à plus de 32.2 degrés Celsius), une augmentation des inondations, etc. La réduction des niveaux de l'eau dans les Grands Lacs est aussi problématique, car les températures plus chaudes accroissent la rapidité d'évaporation des lacs, asséchant les nappes phréatiques donc les zones marécageuses et diminuant ainsi la qualité de l'eau (Fondation Suzuki, 2015). Le réchauffement des Grands Lacs entraîne des pluies plus abondantes qui ont influencé la propagation d'une algue dangereuse, l'efflorescence algale. Cette algue toxique est un problème pour les municipalités canadiennes qui dépendent de l'eau des Grands Lacs pour alimenter les populations en eau potable. Ce problème est pour le moins devenu réalité en 2014 à Toledo. Le maire Mayor D. Michael Collins qui a été dans l'obligation de déclarer l'état d'urgence et donc d'interdire à la population de boire l'eau provenant du Lac Éric, ce qui a laissé environ 500,000 habitants sans eau potable. Les municipalités américaines et canadiennes s'inquiètent de la recrudescence de cette algue du fait des changements climatiques et d'autres éléments nuisibles qui pourraient mettre en danger l'écosystème des Grands Lacs et du Bassin du Saint-Laurent, ainsi que la puissance économique de la région. D'autres enjeux environnementaux s'ajoutent à la

question des changements climatiques dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les rapports publiés par la recherche, notamment le rapport de Maack et al. (2004) pointe la contamination de l'eau avec des produits toxiques notamment le mercure, les produits pharmaceutiques, les PCBs et les pesticides en raison des exploitations agricoles qui longent le bassin. Les auteurs ajoutent aussi à la liste des enjeux les espèces invasives qui sont en train de transformer la chaîne alimentaire dans le bassin causant ainsi la perte et la diminution rapide de certaines espèces natives de ces eaux (ex. la moule zébrée) et la dégradation des côtes.

La sécurité de l'eau dans la région des Grands Lacs et du St-Laurent est un enjeu important puisque plus de 40 millions de personnes au Canada et aux États-Unis dépendent de cette ressource en eau. 11 millions d'habitants en Ontario utilisent l'eau des Grands Lacs et 45 % des habitants du Québec utilisent l'eau du Bassin pour boire, pour agriculture et pour d'autres motifs à forte incidence économique (Fondation Suzuki, 2015). En parallèle, les inondations sont dévastatrices dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, des deux côtés de la frontière. Ainsi, l'eau devient un enjeu de sécurité d'envergure pour les municipalités et les États qui dépendent des Grands Lacs et du Bassin du Saint-Laurent. Pour les municipalités de cette région, les effets des changements climatiques se font déjà ressentir. L'heure est à l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques pour les municipalités des Grands Lacs qui dépendent de cette ressource en eau. Ce sont ces menaces qui ont incité les municipalités à rejoindre l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, un réseau de municipalité transnational qui se spécialise sur ces enjeux.

Du côté de l'énergie, la question de l'énergie et l'exploitation des ressources naturelles fossiles constituent un élément important des politiques d'atténuation des changements climatiques, les activités en lien avec l'énergie ne sont pas les seules sources qui contribuent aux changements climatiques, toutefois, l'énergie est au cœur des discussions et des initiatives qui vivent à réduire les émissions de GES. Le Canada est le quinzième plus grand émetteur de GES per capita parmi les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) (Conference Board du Canada, 2019) et le plus grand utilisateur d'énergie per capita, dont les émissions proviennent majoritairement du secteur du transport, pétrolier et gazier, et des bâtiments (Gouvernement du Canada, 2019) qui sont quatre fois plus élevés que la moyenne des pays du G20. (Globe and Mail, 2018) L'avenir énergétique du Canada est source de tensions et de clivages politiques au Canada qui se sont visiblement révélés lors de la 43ème élection fédérale en octobre

2019. Pourtant, le sondage de l'entreprise NANOS commandité par Positive Energy montre bien que les Canadiens ne voient pas la transition économique sans les entreprises pétrolières et gazières. En effet, le sondage montre que bien que tous les Canadiens soutiennent ou soutiennent presque la croissance du secteur des énergies renouvelables au Canada, plus de la moitié des Canadiens soutient ou soutiennent presque une croissance dans le secteur pétrolier et gazier. Cela est dû au fait que plus de 8 canadiens sur 10 pensent qu'il est possible de développer les ressources naturelles au Canada tout en protégeant l'environnement, notamment en réduisant la production de pétrole et de gaz (6 canadiens sur 10), mais en n'éliminant pas le secteur, il s'agit en fait d'investir dans une exploitation de l'énergie fossile plus consciente et respectueuse. En effet, 6 canadiens sur 10 disent qu'ils sont d'accord ou presque d'accord qu'ils soutiendraient les ressources énergétiques fossiles si le Canada avait politique environnementale en matière de changement climatique plus proactive (Nanos, 2019). Dans ce contexte de polarisation, le Gouvernement du Canada doit jumeler ces divisions régionales tout en aspirant à respecter les engagements de l'Accord de Paris.

Les citoyens et les municipalités s'inquiètent des effets du changement climatique sur leurs conditions de vie, mais aussi sur l'infrastructure. La grève du climat aurait incité plus d'un million de personnes au Canada à revendiquer l'urgence d'agir. Une mobilisation sans précédente au Canada. Un sondage de l'entreprise NANOS commandité par Positive Energy montre que l'opinion des Canadiens est divisée sur la crédibilité du Canada sur la scène internationale en matière de politiques environnementales sur les changements climatiques. Par ailleurs, le sondage indique aussi que 4 canadiens sur dix pensent que le Canada fait un mauvais ou très mauvais travailler à aligner les politiques environnementales en matière de changement climatique avec les opinions des canadiens.

Si la causalité entre changements climatiques et l'augmentation des catastrophes naturelles n'est pas scientifiquement bien établie, il reste qu'une forte corrélation subsiste. Les inondations à Calgary en 2013 ont eu des conséquences économiques ravageuses de l'ordre de 6 milliards de dollars (Simonovic, 2013). Au total, 100 000 personnes touchées, 26 communautés ont été évacuées, 20 ponts ont été fermés et 34 000 foyers se sont retrouvés sans électricité (Simonovic, 2013). Similairement, la même année, les inondations à Toronto ont affecté 300 000 personnes et tout autant sans électricité. Le coût est estimé à 850 millions de dollars. En Atlantique, les provinces sont fortement touchées par la montée des eaux et l'érosion croissante. La

conscientisation environnementale des communautés touchées a mené à une montée du Parti vert dans les provinces de l'Atlantique, que ce soit au niveau provincial (Île-du-Prince-Édouard où les Verts sont devenus l'opposition officielle, 2019) ou au niveau fédéral (Députée verte, Jenica Atwin à Frédéricton en 2019). La Fédération canadienne des municipalités estime que 6 à 18 % des terres seront vulnérables à l'inondation de l'océan à cause du changement climatique. Encerclée par l'océan, l'Île-du-Prince-Édouard est la province la plus vulnérable puisque ce seront 25 % des terres de l'Île qui seront affectées.

Bien que les communautés soient conscientes du problème, elles n'ont pas les ressources économiques pour contribuer à leur protection. Pour Simonovic (2014), ces évènements naturels extrêmes sont des rappels que les municipalités n'ont pas les ressources et la préparation nécessaire pour faire face à des catastrophes naturelles de plus en plus sévères. Cependant, depuis les années 1994, les municipalités s'engagent dans un processus de planification d'atténuation et/ou d'adaptation aux changements climatiques et effectuent des inventaires de leurs émissions de GES. Les municipalités ont en réalité un grand rôle à jouer puisqu'elles détiennent près de 60% des infrastructures au Canada dont 1/3 sont en mauvaise condition et ont besoin d'être renouvelées ou réparées (FCM, 2018) et disposent de pouvoirs clés sur le transport en commun, les routes, la gestion de l'eau, etc. Selon la Fédération canadienne des municipalités, 65 % des Canadiens vivent dans une municipalité qui s'est formellement engagée à développer des politiques climatiques. Cela résonne avec le fait que les changements climatiques sont devenus un enjeu important tant au Canada qu'aux États-Unis. Selon une enquête de l'Institut Environics et la Fondation David Suzuki publiée en 2015, les changements climatiques sont une source d'inquiétude pour la moitié des Canadiens. Toutefois, le sondage dévoile une statistique intéressante pour notre recherche : le niveau d'inquiétude est plus fort lorsqu'il s'agit de changements à l'échelle locale. De plus, le sondage d'opinion dévoile que la majorité des Canadiens considère le leadership gouvernemental essentiel pour adresser le changement climatique. Cependant les résultats montrent un changement de tendance en faveur d'une croyance de plus en plus forte pour que la responsabilité soit répartie également entre le gouvernement, les entreprises et les citoyens.

La Fédération canadienne des municipalités a estimé que le coût des changements climatiques pourrait atteindre « 5 milliards de dollars en 2020 et entre 21 et 43 milliards de dollars en 2050 » (Fédération canadienne des municipalités, 2011 :15), ce qui représente entre « 5 et 25% du produit national brut » (Fédération canadienne des municipalités, 2011 :38). Ainsi, dans l'optique ne pas

excéder une hausse des températures au-dessus de 1.5 degré celsius, le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution climat* (GIEC) a recommandé dans son rapport de 2014 de réduire les émissions de GES de 40 à 70% d'ici 2050. L'investissement dans les énergies renouvelables dont l'éolien est vu comme une solution pour rencontrer les besoins énergétiques humains tout en limitant l'émission de GES, et ce à un prix abordable. L'un des grands dilemmes Canada a longtemps été le déni de l'existence des changements climatiques et l'investissement dans l'énergie pétrolière notamment en Alberta par le gouvernement fédéral conservateur, cependant, au cours des dernières années, les investissements dans la filière éolienne ont rapidement augmenté. En 1997, le Canada produisait 23 mégawatts d'énergie éolienne (Gouvernement du Canada, 2015), en 2015 la capacité est passée à 11 205 mégawatts (CanWea, 2015), notamment grâce aux investissements dans l'énergie éolienne par les provinces de l'Alberta, en Ontario et au Québec. L'énergie éolienne est rapidement devenue la deuxième source d'énergie primaire au Canada après l'hydroélectricité (Gouvernement du Canada RNCAN, 2015). Grâce au soutien d'organisations, telles que *Quality Urban Energy Systems of Tomorrow* (QUEST Canada), les municipalités se sont impliquées dans la planification énergétique communautaire afin de devenir des « communautés énergétiques intelligentes » (Smart Energy Communities), et ainsi réduire leurs émissions de GES.

En conclusion, les changements climatiques sont donc un problème public complexe sur l'agenda gouvernemental des municipalités. Alors que les températures augmentent, les évènements météorologiques s'intensifient et les réserves vitales d'eau dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont en danger, l'investissement dans une énergie faible en carbone est identifié comme une stratégie d'atténuation des changements climatiques promue par les réseaux *Partenaires dans la protection du climat* (PPC), *QUEST Canada*, et *l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent*. Pour tenter de développer des solutions, les villes jouent un rôle de plus en plus prépondérant (ex. les déclarations d'urgence municipale et les plans d'action municipaux) dans la formulation d'instruments et de politiques qui visent à atténuer et à s'adapter aux changements climatiques. Ainsi, les réseaux deviennent d'importants forums pour les municipalités en quête d'idées, de connaissances, et de ressources. Bien que des recherches canadiennes se soient penchées sur le réseau PPC, ces réseaux municipaux sont encore sous-étudiés au Canada. Dans cette recherche, nous nous attarderons donc sur l'élaboration de ces instruments qui se multiplient au sein de la gouvernance environnementale canadienne, et ce à

travers trois réseaux, *Partenaires dans la protection du climat,* géré par la Fédération canadienne des municipalités, *l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent* et *Quality Urban Energy System of Tomorrow Canada* (QUEST Canada). Nous proposons d'étudier la gouvernance environnementale canadienne en partant des instruments et des réseaux de municipalités pour mieux comprendre l'action qui se déroule dans les réseaux et en dehors des réseaux et qui influence l'élaboration de ces instruments.

Chapitre 1 – Problématisation : questions, objectifs et pertinence de la recherche

Notre thèse se concentre sur l'étape préliminaire de formulation des politiques publiques, lorsque les idées politiques se concrétisent, principalement le processus d'élaboration des politiques publiques et des instruments d'action publique par les municipalités au sein et en dehors des réseaux. Nous ajoutons une perspective différente en nous concentrant d'un côté sur les réseaux de municipalités qui reflètent des acteurs politiques établis en sous-systèmes, et d'un autre côté, en explorant le rôle que les municipalités et les réseaux de municipalités jouent dans la restructuration de la gouvernance environnementale et énergétique au Canada et aux binationales.

Dans ce premier chapitre de notre thèse, nous problématisons notre objet de recherche. Nous commençons ce chapitre avec une revue de la littérature qui porte sur l'importance d'étudier les municipalités et des réseaux de municipalités en politiques publiques (1.1) ainsi que les limites de la littérature existante en politiques publiques et administration publique sur le sujet (1.2). Cette section permet de présenter l'importance de notre recherche et d'introduire notre question de recherche ainsi que nos terrains de recherche (1.3), et de présenter nos objectifs (1.4), la pertinence de notre question de recherche (1.5) avant de finir avec un sommaire de la structure de notre thèse (1.6).

1.1. L'importance d'étudier des municipalités et des réseaux de municipalités en politiques publiques.

Des preuves, qui émergent dans la littérature académique, montrent que les municipalités deviennent des acteurs politiques de plus en plus incontournables au Canada et sur la scène internationale dans les politiques environnementales. Ces dernières participent en grand nombre au sein de réseaux, tels que le C40, le PPC et se mobilisent par l'entremise des réseaux, avant et durant les négociations internationales climatiques, pour influencer les politiques nationales et internationales. Si politiquement, leur pouvoir grandit, leur poids est aussi significatif d'un poids de vue économique et démographique.

Selon la Fédération canadienne des municipalités (FCM), huit Canadiens sur dix vivent dans un milieu urbain. Les acteurs municipaux notamment les mégalopoles, qui disposent d'un poids économique et démographique conséquent, comme les municipalités de Toronto, Vancouver et

Montréal, veulent avoir leur mot à dire dans les discussions provinciales et fédérales ainsi que dans les négociations internationales. Les grandes métropoles gagnent du pouvoir sur la scène nationale et internationale, notamment les grandes municipalités canadiennes, dont la ville de Vancouver et Toronto, qui avait soumis un plan d'action pour les villes en 2007 et qui avait dès lors été adoptée lors de la Conférence des parties à Bali (COP 13). Au Canada, le Maire de Vancouver, Greg Robertson, est reconnu « pour jouer un rôle d'importance dans le contexte canadien d'avoir mis le développement durable sur la carte. Il a été un moteur important pour cela » (Entrevue de Brock Carleton, FCM; TVO, 2019) [Traduction libre].

Dans les dernières années, les municipalités à travers le monde, incluant les municipalités canadiennes, se rencontrent à l'aube des Conférences des Parties (COP) pour discuter des ambitions et influencer les États. Ce fut le cas en 2015 lors de la COP de Copenhague et en 2016, avant la COP de Paris. En effet, les municipalités s'étaient rassemblées au Mexique dans le cadre de la COP 21 et s'étaient envolés pour Paris lors de la Conférence des partis. D'ailleurs, une photo emblématique de plus de 1000 maires membre du réseau C40 fut prise sur le parvis de la Maire de Paris en guise de message aux États-nations qui négociaient alors l'Accord de Paris. Pour la FCM, cette photo représente « un tournant » (Entrevue de Brock Carleton, FCM; TVO, 2019) [Traduction libre].

Ces réseaux de municipalités sont intéressants à étudier, car ils se sont multipliés au cours des 20 dernières années et s'avèrent jouer un rôle prédominant pour faciliter la rencontre des municipalités et faire entendre leur voix. Il ne reste que « ces initiatives non-étatiques et sous-nationales méritent une attention particulière en tant que modèles ou des approches complémentaires pour de futurs programmes nationaux ainsi que leur rôle à encourager une plus forte action nationale » (Gore, 2010 : 30) [Traduction libre]. Les municipalités envoient un signal clair qu'elles entendent participer aux processus de production des politiques publiques et prendre part à l'élaboration et la mise en œuvre de solutions au sein de la gouvernance environnementale. C'est ainsi que des réseaux mondiaux de municipalités ont été fondés, tels que les réseaux internationaux; le *Groupe C40* et *Conseil international pour les initiatives écologiques locales (CIIEL)*, des réseaux nationaux, tels que *Partenaires dans la protection du climat (PPC) et QUEST Canada* et des réseaux transnationaux comme *L'alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent*. Dans le cadre de cette recherche, nous nous intéresserons principalement sur ces trois derniers réseaux.

1.2. Les limites de la littérature existante en politiques publiques et administration publique

Les méta-analyses effectuées sur les publications canadiennes en politiques publiques et administration publique démontrent que les gouvernements locaux, qu'ils soient municipaux ou régionaux, sont les paliers de gouvernement les moins étudiés au Canada.

Dans le secteur des politiques énergétiques, Hoicka (2018) nous rappelle que « la future recherche a besoin d'examiner la dimension du processus par lequel les municipalités s'impliquent en énergie au Canada » (170) [Traduction libre] et de mieux comprendre le lien entre les plans d'énergie communautaire et les communautés d'énergie (Wyse et Hoicka, 2019).

Du côté de la recherche en administration sur les changements climatiques, la recherche s'est de plus en plus concentrée sur les municipalités à la fin des années 2000 (Gore, 2010), cette recherche, qui est émergente, vient donc enrichir la littérature en politiques publiques et en administration publique. La recherche, au Canada, s'est principalement concentrée sur le réseau Partenaires dans la protection du climat. Malgré les recherches effectuées au Canada, Gore (2010) indique que de nombreuses questions restent non résolues. Du côté de la question de l'apprentissage et des réseaux, la littérature démontre que nous ne savons encore clairement pas ce qui se dit dans les rencontres organisées par les réseaux, mais encore, comment les municipalités se parlent, ce qui y est appris, et les types d'informations qui y sont partagés. Gore (2010) soulignait aussi qu'il est nécessaire de mieux comprendre « comment les municipalités sont comprises dans les politiques climatiques canadiennes et les études des relations intergouvernementales » (42) [Traduction libre]. En ce sens, il sera intéressant de voir les effets de ces réseaux sur la gouvernance environnementale canadienne et si cette dernière restructure la relation entre les paliers gouvernementaux. De plus, en 2010, il avait remarqué « l'absence de recherches qui placent les actions climatiques des municipalités canadiennes dans le contexte national et international » (31). Ainsi, ce travail vise à comprendre les effets des réseaux au sein de la gouvernance canadienne, notamment leur rôle dans l'influence des municipalités au sein de la gouvernance environnementale canadienne et jusqu'à un certain point international. À ce niveau, il existe un profond désaccord au sein de la littérature académique. Alors que Selin et VanDeveer (2011) pensent que les gouvernements infranationaux peuvent collectivement influencer et induire des changements de politiques. Gore (2010) n'accorde pas autant de crédit

aux réseaux de municipalités. Selon lui « il y a peu de preuves historiques ou un appétit municipal à devenir des acteurs prédominants et influenceurs sur la scène fédérale, malgré des changements incrémentaux à ce niveau » (29) [Traduction libre]. Ces auteurs font émerger un débat intéressant sur les réseaux de municipalités et leur rôle dans le processus de production des politiques, ce qui démontre le besoin de répondre à ces questions. Selon Robinson et Gore (2015), des écarts de connaissances persistent quant aux activités municipales au sein de la gouvernance climatique.

> Pourtant, malgré la rapide expansion de la recherche sur les gouvernements municipaux, il reste que certaines données simples et de base sur les activités climatiques nationales dans des pays uniques ou à travers les pays sont rares (1059) [Traduction libre].

Ce qui les incite à conclure que

> le manque de données semble être un enjeu commun à l'échelle mondiale, et suggère que plus de municipalités pourraient entreprendre des actions pour adresser les changements climatiques et peuvent être plus innovantes ou entreprenantes que nous le savons (1059) [Traduction libre].

Cela sous-tend qu'il est difficile de saisir les activités municipales en dehors des programmes provinciaux (ex. Action-Climat au Québec et les plans officiels en Colombie-Britannique) et le programme national PPC qui regroupe les municipalités au sein du réseau dans le programme de réduction des GES en cinq étapes. Par ailleurs, du côté des réseaux transnationaux, la littérature sur la paradiplomatie s'est principalement concentrée sur les provinces et les États américains, et a très peu étudié l'émergence des municipalités canadiennes dans les politiques publiques climatiques transnationales. La littérature se concentre principalement au Canada sur les politiques internationales des provinces et des États américains en matière de réduction des GES.

Enfin, l'approche sociologique des instruments développée par Lascoumes (2004) et Le Galès (2007) ne considère pas que le réseau pourrait être un instrument d'action publique, soit une institution sociale qui a ses propres effets. Par conséquent, notre recherche adresse une limite dans la littérature des instruments d'action publique en proposant une lentille théorique délaissée dans la littérature, celle du réseau-instrument, pour explorer la diffusion de l'information et l'apprentissage par les municipalités au sein des réseaux.

1.3. Notre question de recherche et nos terrains de recherche

Notre recherche s'inscrit dans le champ général des politiques publiques et plus particulièrement dans la littérature en lien avec les réseaux et les instruments. Elle s'inscrit dans un intérêt de recherche double : les politiques environnementales et les politiques énergétiques.

Notre dissertation part du problème public des changements climatiques, qui représente un enjeu complexe et multidimensionnel pour les décideurs politiques notamment les municipalités qui jouent un rôle de plus en plus important au sein de la gouvernance environnementale. Cette action est révélée par la multiplication des instruments d'action publique déployés par les municipalités pour atténuer (réduire les émissions de GES) et s'adapter (réduire l'impact) aux changements climatiques[1]. En effet, les changements climatiques ont un impact sur un ensemble de secteurs qui doivent *de facto* être intégrés dans une démarche d'adaptation cohérente aux changements climatiques (ex. l'eau, la santé publique, l'environnement et l'urbanisme). La réponse aux changements climatiques implique donc une politique climatique (atténuation et/ou adaptation) transversale qui s'applique à tous les secteurs municipaux et une politique énergétique axée sur la réduction des émissions.

De ce fait, les municipalités doivent adopter une approche duale d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques, qui requiert la mobilisation d'un ensemble de connaissances et de compétences transversales à plusieurs domaines d'expertise et qui encourage une collaboration plus accrue, souvent non sans difficulté, entre les municipalités et au sein des municipalités. Ainsi, les réseaux municipaux se multiplient pour offrir aux municipalités une panoplie de services et d'instruments qui soutiennent dans leur démarche d'adaptation (ex. CIIEL, l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent) et d'atténuation (ex. PPC, QUEST Canada). L'action publique municipale en réponse aux changements climatiques s'organise dans les réseaux, en dehors des réseaux et au sein des réseaux, mais ces réseaux ont des effets divers qui favorisent l'apprentissage des municipalités, la collaboration entre municipalités et en niveau gouvernemental. La littérature scientifique actuelle le démontre, les réseaux canadiens ne sont pas encore bien étudiés et les recherches effectuées n'expliquent pas encore les effets des réseaux sur l'élaboration des instruments d'action publique municipaux dans les domaines climatiques et énergétiques. Notre question de recherche se place au cœur des limites de la littérature, pour ce faire, nous propositions une façon d'étudier la gouvernance en entrant dans les politiques municipales par les instruments (chapitre 7) et par les réseaux (chapitre 8). Le dernier réseau

[1] L'atténuation, qui est centrée sur la réduction des émissions de GES pour réduire l'effet des changements climatique, diffère de l'adaptation qui relèvent davantage de la planification et de la mise en œuvre de projets et d'initiatives techniques qui visent à réduire ou arrêter un risque physique (ex. la montée des eaux et les inondations) à travers la réduction des vulnérabilités des communautés.

explore comment les réseaux participent à changer la gouvernance (chapitre 9). Les réseaux et les instruments que nous proposons d'étudier sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.1 – Réseaux et instruments au cœur de cette recherche

Réseaux étudiés	Instruments étudiés
Partenaires dans la protection du climat (PPC)	Les plans d'action climatique
Quality Urban Energy Systems of Tomorrow (QUEST Canada)	La carte benchmark ou anciennement la carte à points
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL)	Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP)

Description des cas retenus :

Cas 1 : Partenariat pour le climat et son instrument, les plans d'action climatique.

Notre premier terrain est un réseau pancanadien qui sera en lien avec les politiques climatiques, plus particulièrement les politiques en lien avec l'atténuation aux changements climatiques. Ce réseau composé de plus de 350 municipalités canadiennes a été créé en 1994. Son objectif est d'aider les municipalités à développer des moyens et à prendre des mesures concrètes d'adaptation et de mitigation pour lutter contre les changements climatiques. Betsill (2001) le souligne: « les communautés Partenaires dans la protection du climat (PPC) représentent des puzzles empiriques intéressants » (394), car si les municipalités n'ont pas de pouvoir constitutionnel, elles disposent néanmoins d'autorité en matière d'urbanisme, de gestion des déchets et de transports publics. Le réseau à travers un process en cinq étapes : la création d'un inventaire d'émission de GES, la formulation de cibles de réduction de GES, le développement d'un plan d'action, la mise en œuvre du plan d'action climatique et l'évaluation du plan.

Cas 2: Quality Urban Energy Systems of Tomorrow (QUEST Canada) et la carte d'évaluation, anciennement la carte à point.

Notre deuxième terrain est un réseau pancanadien spécialisé dans les communautés d'énergie intelligente. Les communautés d'énergie ne se définissent pas par les acteurs qui le composent mais par le système d'énergie, cela dit, le réseau attire une diversité d'acteurs qui participent dans le secteur d'énergie : gaz et pétrole, énergies renouvelables, immobiliers, municipalités, organismes à but non lucratif, etc. L'objectif principal du réseau est de favoriser la planification et

la mise en œuvre de communautés d'énergie intelligente à travers le Canada d'ici 2030. Le réseau a récemment publié et testé une carte d'évaluation, anciennement appelé carte à points, auprès de neuf municipalités. Cet instrument a été émulé de l'ACEEE puis modifié afin d'être adapté au contexte canadien.

Cas 3: L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et le protocole CRISSP.

Notre troisième et dernier terrain est un réseau transnational qui se définit par l'écosystème qui vise à protéger, la région des Grands Lacs (Lac Érie, Lac Huron, Lac Ontario, Lac Michigan, Lac Supérieur) et le fleur Saint-Laurent. Le réseau regroupe 130 municipalités qui représentent 16 millions de citoyens canadiens et américains, en effet, l'écosystème s'étire sur huit États américains (Minnesota, Wisconsin, Michigan, Illinois, Indiana, Ohio, Pennsylvania, New York), deux provinces canadiennes (Ontario et Québec) plus de 40 réserves autochtones et les autorités régionales canadiennes et américaines. Bulkeley (2005) définit un réseau transnational comme « un type de réseau transfrontalier, qui n'opère pas à l'échelle habituelle, mais qui déstabilise les hiérarchies traditionnelles d'échelle et des conceptions imbriquées » (21). En 2004, en raison des inondations ravageuses dans les deux pays, les municipalités ont voté une résolution demandant d'élaborer un instrument qui pourrait leur permettre d'améliorer leur résilience. Le Protocole CRISSP est une matrice d'évaluation qui a été conçue par l'entreprise de consultant AECOM dont l'objectif est d'identifier les forces et les vulnérabilités de l'infrastructure municipale aux évènements extrêmes.

> À des fins d'analyse, nous avons adopté la définition des réseaux proposée par Rhodes (2006), qui définit les réseaux comme des institutions informelles, c'est-à-dire, que les relations sont informellement organisées, permanentes, définies par des règles. Ces règles convenues se basent sur la confiance et encouragent la communication tout en réduisant l'incertitude; elles sont la base de la coordination non hiérarchique (432).

Par ailleurs, dans l'esprit de l'approche sociologique, nous avons opté pour la définition de l'instrument proposée par Halpern, Lascoumes et Le Galès (2014), en tant qu'institution sociale.

> Aborder les instruments sous cet angle sociologique, était la meilleure façon d'exprimer le fait qu'ils assument un double rôle cognitif (de découpage et de catégorisation du réel) et normatif (de définition de modèles de comportements légitimes). Ils participent autant à la production de connaissances (par prélèvement et mise en forme d'informations) qu'ils orientent les conduites (modèles de comportement, passages obligés, routines). Ils produisent de la connaissance sur le social, la mettent en forme et la diffusent. Ils stabilisent et normalisent des relations et les rendent prévisibles. (Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2014 :38).

Il est aussi important de noter que nous explorons les trois réseaux PPC, QUEST Canada et l'AVGLSL seulement dans le contexte des changements climatiques. Par conséquent, nous délaissons volontairement les autres dossiers sur lesquels ses réseaux travaillent, par exemple nous étudions la planification énergétique de QUEST Canada dans le contexte de sa relation avec le PPC et des changements climatiques, et nous avons délaissé les dossiers de l'Alliance tels que les espèces envahissantes, le transport maritime, etc.

Schéma 1.1 – La spécialisation des réseaux dans la lutte contre les changements climatiques

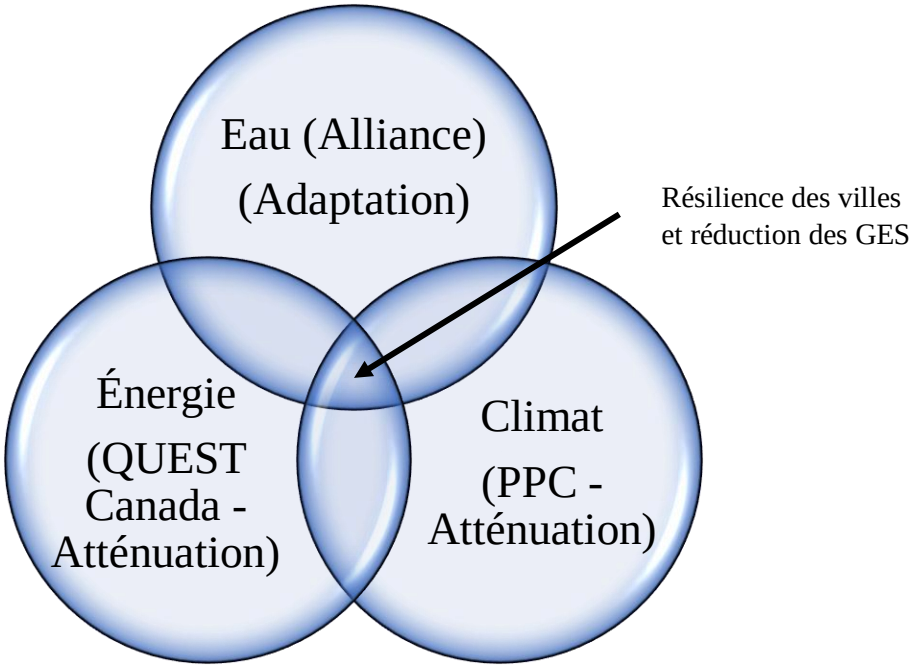

Les trois réseaux œuvrent à augmenter la résilience des villes. Le PPC adopte une approche holistique qui comprend plusieurs secteurs des politiques publiques, alors que QUEST Canada se concentre principalement sur le secteur énergétique, l'un des secteurs qui a le plus d'impact sur la réduction des GES. Depuis 2018, QUEST Canada est l'un des conseillers régionaux pour le PPC. Ainsi, en étudiant ces deux réseaux, nous proposons une image plus complète des efforts municipaux pour l'atténuation des changements climatiques au Canada. Ces deux réseaux nous éclairent donc sur les stratégies qui visent à bâtir la résilience des villes sur le long terme. Enfin, l'AVGLSL se concentre davantage sur l'adaptation en raison de la proximité à un élément naturel vulnérable aux changements climatiques. L'adaptation est davantage une stratégie de résilience qui vise à réduire les vulnérabilités des villes face aux évènements extrêmes.

Ainsi, à des fins de simplification, nous utiliserons le terme de « gouvernance environnementale » pour qualifier les trois réseaux et domaines politiques : climat, énergie et eau, puisque nous nous intéressons au secteur environnemental de leur travail, soit leur contribution à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, nous reconnaissons que le travail de QUEST Canada peut avoir une influence sur les politiques énergétiques et la gouvernance énergétique canadienne, par conséquent, nous avons choisi d'explorer cette possible influence sur la gouvernance nationale. À travers une étude multicas, nous visons à répondre à une double question de recherche :

- Quels effets les réseaux ont-ils sur l'élaboration des instruments d'action publique municipaux dans les politiques environnementales au Canada ?
- Si et comment les municipalités et leur implication dans les réseaux de municipalités favorisent le changement de l'action publique par les instruments et la restructuration de la gouvernance environnementale au Canada ?

Cette question sous-tend des questionnements secondaires :

- Comment les réseaux de municipalités favorisent-ils l'apprentissage ? Quel rôle les réseaux jouent-ils dans la sélection des instruments ? Comment diffusent-ils les instruments ?
- Comment l'action des municipalités s'inscrit-elle dans la gouvernance environnementale et énergétique actuelle ?

Afin de répondre à ces questions de recherche, nous avons mobilisé une diversité de théories pour étudier les réseaux et l'instrument associé à chacun des réseaux. Ainsi, nous utilisons le tournant argumentatif pour explorer les discours et les narratifs des acteurs au sein des instruments d'action publique. De plus, nous utilisons l'approche par les instruments et les réseaux pour étudier les cas présentés ci-dessus. Le choix de ces deux approches découlent de la nature de nos cas d'étude soit trois instruments et trois réseaux. Ces théories nous permettrons d'apporter un éclairage théorique afin de nous aider à décortiquer et analyser nos objets de recherche puis répondre à notre question de recherche. Notre thèse s'appuie sur une méthodologie qualitative qui comprend l'utilisation de méthodes diverses de collecte de l'information : la recherche documentaire, les entrevues et les observations.

1.4. Les objectifs de la recherche

À l'issue de cette recherche, nous avons trois objectifs :

- En premier lieu, notre objectif est de comprendre et d'analyser les processus d'élaboration des instruments d'action publique et des politiques publiques au sein des réseaux ;
- En deuxième lieu, nous souhaitons comprendre la circulation de l'information, le partage d'idées et l'apprentissage des municipalités au sein du réseau à travers les discours et les textes, et ;
- En dernier lieu, nous souhaitons comprendre l'effet du réseau et des instruments sur l'émergence des municipalités au sein de la gouvernance environnementale.

1.5. La pertinence de notre question de recherche

La pertinence de notre recherche s'enracine dans la contribution théorique que nous faisons au sein de la littérature académique qui porte sur les instruments et les réseaux. En effet, en théorisant le réseau comme un instrument, nous effectuons une proposition théorique qui est suggérée, mais pas développée par l'approche sociologique des instruments et par la littérature sur les réseaux. De cette façon, notre recherche propose un angle théorique intéressant pour comprendre les effets des réseaux sur les politiques climatiques et énergétiques municipales, et *de facto* sur la place des municipalités au sein de la gouvernance environnementale. Enfin, nous avons noté que les municipalités ne constituent pas une unité d'analyse répandue au sein de la littérature académique en administration publique. Notre recherche vient donc alimenter la recherche canadienne.

D'un côté empirique, notre recherche met au cœur de la réflexion d'acteurs politiques peu étudiés dans la gouvernance environnementale et énergétique; les municipalités qui ne disposent pas de responsabilités directes dans les politiques environnementales et énergétiques au Canada et aux États-Unis et les réseaux de municipalité tels que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et QUEST Canada. Ainsi, notre question est pertinente, car elle permettra d'explorer deux réseaux méconnus dans la littérature académique.

Par ailleurs, il est important de noter que notre question est d'actualité. Il n'y a pas un moment plus opportun pour étudier le rôle des municipalités et des réseaux, ainsi que les instruments d'action publique élaborés par les municipalités. Au cours des dernières années, nous avons observé une multiplication des initiatives municipales à travers le continent et le leadership de plus en plus significatif de certaines villes canadiennes et américaines sur la scène nationale et

internationale pour lutter contre les changements climatiques, protéger les ressources en eaux dans le contexte des changements climatiques, et diminuer les émissions de CO^2 par l'entremise de projets énergétiques communautaires. Les déclarations d'urgence climatiques consécutives des municipalités, depuis la fin de 2018, et la prolifération des plans d'action municipaux pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques en sont des exemples frappants.

Dans notre introduction, nous avons défini la portée de notre thèse. Notre problématique ainsi que les objectifs et la pertinence de notre recherche s'inscrit dans une littérature académique municipale émergente à laquelle nous contribuerons directement au niveau théorique, mais aussi du côté empirique. Afin de répondre à nos questions de recherche, nous avons divisé notre thèse en huit chapitres regroupés en trois parties.

1.6. La structure de la thèse

Dans la première partie de notre thèse, nous présentons le design de notre recherche. Le premier chapitre situera notre question de recherche dans la littérature académique en administration publique, plus particulièrement en politiques publiques. Ce chapitre sera complémenté par le deuxième chapitre sur le cadre théorique qui présentera notre démarche par les idées et situera notre question de recherche dans la littérature académique sur les réseaux et les instruments. Le troisième chapitre présentera notre cadre méthodologique qui repose sur les écrits de Yanow (2000) et Fischer (2003). Dans ce chapitre, nous présenterons nos méthodes de cueillette et d'analyse de l'information, les enjeux et les limitations méthodologiques ainsi que la posture épistémologique.

Dans la deuxième partie de notre thèse, nous adoptons une approche plus descriptive pour présenter notre terrain de recherche. Nous avons jugé important de présenter notre terrain de recherche avant de présenter les constats de notre recherche. Par conséquent, cette partie établit les bases de notre réflexion et nous permet d'inscrire nos constats dans le contexte. Ainsi, le quatrième chapitre inscrit notre recherche au sein de la gouvernance environnementale. Nous revenons sur les origines de l'action municipale au sein de la gouvernance environnementale. Ce chapitre est suivi par le chapitre cinq, dont l'objectif principal est de présenter les trois réseaux et les trois instruments que nous avons sélectionnés pour notre recherche. Nous présentons les caractéristiques de chaque réseau ainsi que leur histoire, leur structure, les membres, le processus de recrutement, les services qu'ils offrent, ainsi que les principales caractéristiques des instruments que nous avons choisies tels que l'histoire de l'instrument et sa forme.

Dans la troisième et dernière partie de notre thèse, nous adoptons une approche analytique pour présenter nos constats. Le sixième chapitre présente les résultats de notre approche par les instruments. Ce chapitre analytique est suivi du chapitre sept qui expose les résultats de notre approche par les réseaux pour finir avec le huitième chapitre qui s'intéresse à l'effet des réseaux et des instruments sur la gouvernance environnementale au Canada et aux États-Unis.

Partie I : DESIGN DE LA RECHERCHE

Dans la première partie de cette recherche, nous présenterons le design de la recherche, qui comprendra trois chapitres.

Au sein du deuxième chapitre, nous effectuons une revue de la littérature afin d'inscrire notre travail dans la littérature existante sur les municipalités et la gouvernance environnementale notamment : climat, énergie et eau.

Dans le troisième chapitre, nous présentons notre cadre théorique. Nous avons choisi d'adopter une approche interprétative qui repose le tournant argumentatif. Ce cadre général sur les idées est porté par une analyse multiniveau qui repose sur une analyse microscopique sur les instruments dont nous présentons les résultats dans le chapitre 7, puis une analyse mésoscopique sur les réseaux dont nous présentons les résultats dans le chapitre 8 et une analyse macroscopique sur la gouvernance dont nous présentons les résultats dans le chapitre 9.

Enfin, le quatrième chapitre présente notre cadre méthodologique. Dans ce chapitre nous présentons le design de la recherche, les méthodes de recherche que nous avons choisi d'adopter pour étudier notre terrain, principalement l'analyse documentaire, l'entrevue semi-dirigée et l'observation directe, notre méthode d'analyse puis nous finissons par présenter notre posture épistémologique post-positiviste.

Chapitre 2 - Revue de la littérature

Dans ce premier chapitre de notre thèse, notre effectuons une revue de la littérature autour des thèmes qui découlent de notre question de recherche et des objectifs de recherche. Nous effectuons une revue de la littérature que nous avons divisée en trois thèmes: les instruments, les réseaux et la gouvernance. La première section (1.1) de ce chapitre porte sur l'instrumentation au sein de la gouvernance environnementale, cette première section est suivie par une deuxième section (1.2) qui traite des réseaux et des municipalités. Nous finissons avec une dernière section qui effectue une revue de la littérature sur la gouvernance environnementale et les municipalités (1.3).

2.1. L'instrumentation au sein de la gouvernance environnementale

La littérature académique fait aussi référence aux instruments d'action publique développés par les municipalités dans le contexte de la gouvernance environnementale. En lien avec notre objet de recherche, nous avons trouvé une littérature qui traitait directement des instruments (2.1.1), des plans d'action climatique (2.1.2) et d'une littérature très récente sur les plans d'énergie communautaire (2.1.3). Nous traitons du plan d'énergie communautaire, car l'instrument de la carte d'évaluation de QUEST Canada s'inscrit dans la démarche de planification d'énergie communauté proposée par QUEST Canada. Ainsi, nous pensons qu'il est important d'inclure dans cette revue de littérature, les récents articles qui font référence à QUEST Canada et à ses instruments.

2.1.1. La littérature académique sur les instruments

La littérature académique sur les instruments peut être divisée en trois générations d'auteurs. Tout d'abord, la première génération, des théoriciens fonctionnalistes, se situe entre 1970-1990, s'est intéressée à la catégorisation des instruments. Cette génération, qui correspond à la tradition anglophone, est encore présente dans la littérature. La tentative des théoriciens de rationaliser l'utilisation des instruments se caractérise par le développement de typologies des auteurs tels que Hood (1986). Les instruments, qu'ils soient substantifs ou procéduraux sont vus comme des outils génériques qui ont des objectifs prédéfinis. Hood (2006) soutient qu'il est possible d'appréhender les instruments en dehors de tout contexte institutionnel, cognitif, social et économique et donc qu'il est possible de comprendre l'action publique à travers la technicité des instruments. L'idée sous-jacente est donc qu'un instrument particulier à une finalité qui lui ait propre. Cette démarche, développée par les économistes, avait pour objectif d'améliorer l'action gouvernementale en

associant un outil à un problème. Longtemps considérés comme des « simples instruments techniques neutres à la disposition du gouvernement pour résoudre des problèmes publics » (Belley et Saint-Pierre, 2017 : 5), les instruments d'action publique, au contraire,

> induisent des effets propres souvent différents de ceux définis au départ par les acteurs qui les utilisent, qu'il s'agisse d'un consensus autour de l'instrument, d'une certaine représentation d'une réalité ou encore d'une problématisation particulière d'un enjeu (Belley et Saint-Pierre, 2017 : 5) [Traduction libre].

La deuxième génération de théoriciens, toujours fonctionnaliste, soutient que les instruments ont des objectifs précis, cela dit, ces théoriciens reconnaissent l'importance de prendre en compte le contexte. Cette génération d'auteurs s'est davantage concentrée sur l'utilisation des instruments mixtes. La sélection des instruments est tout autant influencée par une idée de finalité de l'instrument qu'une idée de contexte. Les auteurs de deuxième génération reconnaissent que le contexte est considéré comme étant un facteur majeur de la sélection des instruments.

> Les instruments ne sont pas seulement des outils qui sont sélectionnés et appliqués sans prendre en compte le politique et les contraintes s'opérant dans le contexte social (Bressers et O'Toole, 2005 :150) [Traduction libre].

De plus, les auteurs de la deuxième génération reconnaissent que le choix des instruments n'est pas un exercice neutre « la définition d'un enjeu avantagera certaines organisations plus que d'autres, en faisant un lieu central potentiel pour les politiques bureaucratiques » (Peters et Hoornbeek, 2005). Dans le même ordre d'idée, Ringeling (2007) soutient que les instruments peuvent être réutilisés en les détournant de leurs sens et leurs fonctions. Mill (2007) soutient que le choix des instruments peut être influencé par une conscience historique, ce qui comprend non seulement les choix d'instrumentation précédents, ainsi que les motivations qui conduisent les décideurs à choisir des instruments spécifiques plus que d'autres.

> les instruments politiques sont rarement sélectionnés sur la base de leur capacité à être mis en œuvre et leur efficacité. Les différents champs politiques tendent à montrer des préférences pour leurs types d'instruments politiques préférés et les utilisent de manière répétitive sans considérer leur réelle contribution à la résolution de problème (Bressers et O'Toole, 1998 :214) [Traduction libre].

Cette génération a développé des boîtes à outils d'instruments qui sont substituables ou qui peuvent être utilisés de manière complémentaire pour atteindre des buts plus complexes (Howlett, 2005), que ce soit le couteau suisse de MacDonald, la théorie process-based theory de Bressers et O'Toole (2005), « le gouvernement dispose d'un nombre d'instruments à sa disposition et que ces instruments représentent les différents mécanismes pour parvenir à un objectif » (Linder et Peters

1989 : 39) offrant un éventail d'outils des instruments de gestion qui représentent une alternative aux instruments de coercition. Howlett (2000) différencie deux catégories d'instruments : les instruments substantifs et procéduraux, une distinction qui perdure. Les instruments substantifs sont employés pour « directement affecter la nature, les types, les quantités et la distribution de ces biens et services fournis dans la société » (415) alors que les instruments procéduraux sont « conçus pour indirectement changer les résultats à travers la manipulation des processus politiques » (413). Howlett (2000) présente une taxonomie des deux types d'instruments établie sur la typologie de Hood (1993) afin de présenter le type de ressources requises pour chaque instrument.

La critique principalement portée par l'approche sociologique à l'égard du fonctionnalisme est que les auteurs fonctionnalistes ne tiennent pas compte de « la construction sociale des problèmes » (Landry et Varonne, 2006 :117, Hall et Linder, 1989 :84) et que les instruments sont « indissociables des agents qui en déploient les usages, et les font évoluer » (Lascoumes et Le Galès, 2004 :14). Pour ce faire, les auteurs de la troisième génération insistent sur le fait que les instruments ne peuvent pas être réduits « à leur rationalité technique pure » (Lascoumes, 2004 :14) ou aux « circonstances matérielles » (Hall, 1989 :369), ils doivent être considérés comme des institutions sociales qui ont leurs propres effets et qui sont autoréflexifs. Cela sous-tend que les instruments sont « porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé » (Lascoumes et Le Galès, 2004 :13) et que les instruments peuvent être réutilisés, non pas par ceux qui les ont élaborés ou sélectionnés, mais par ceux qu'ils affectent, par exemple, Howlett (2005) indique que « les gouvernements ont recours à l'utilisation des instruments procéduraux comme moyen d'altérer la configuration des réseaux dans le but de construire ou regagner une légitimité » (44). Les instruments sont donc au cœur d'une redéfinition du pouvoir, mais aussi des relations entre les acteurs politiques et sociétaux. La question de la nodalité (Hood, 1986) sur qui gouverne ou est au cœur du fonctionnement du réseau dans la nouvelle gouvernance devient dès lors centrale. En effet, tel que le souligne Baudot (2014), la nodalité « n'est pas donnée du fait d'être gouvernant. À l'inverse c'est l'acte de gouverner qui conduit à l'établir. La fabrication d'instruments est alors un moyen de construire cette nodalité » (219). Au-delà d'opérationnaliser l'action publique, les instruments caractérisent le rapport gouvernants/gouvernés mais ils mettent aussi de l'avant le processus de changement et d'apprentissage des acteurs politiques. Landry et Varone (2005) partent du constat que « les

changements dans le choix des instruments sont le résultat de processus d'apprentissage collectif » (113). Ils évoquent aussi la question du transfert qui vise à chercher des instruments qui « ont été employés avec succès ailleurs » (Landry et Varone, 2006 :113) et d'en étudier sa possible adaptation.

La troisième génération, dont les auteurs principaux sont Lascoumes et Le Galès (2004) fait état d'une dimension plus sociologique des instruments. Cette génération inclut les analyses qui portent sur les « méta-instruments », c'est-à-dire les instruments « se proposant d'opérer principalement une coordination entre des modalités d'intervention hétérogènes » (Lascoumes et Le Galès 2004 : 359). Ils matérialisent aussi de nouvelles formes de gouvernance. Cette transformation de la gouvernance passe par une « multiplication de 'nouveaux' instruments d'action publique, principalement fondés sur l'information, la concertation et l'incitation » (Halpern et Le Galès, 2011 : 53). Par exemple, dans son article sur la gouvernance durable, Webb (2005) souligne l'émergence des acteurs non étatiques et de leurs habiletés à développer des instruments d'action publique qui sont en dehors du contrôle de l'État. La diversification des instruments et leur développement dans la société civile démontrent donc que l'État n'a plus le monopole de l'action publique, les institutions au sein de la société civile ont la capacité de créer des instruments substantifs et procéduraux et de favoriser leur adoption, par exemple la norme de responsabilité sociale (Webb, 2007). Pour Webb (2007) et Issalys (2007), les instruments ont permis de développer une société plus pluraliste dans laquelle les citoyens et les organisations sont plus actifs et peuvent jouer un rôle déterminant dans le succès et l'échec des politiques publiques. Toujours en lien avec la question des instruments et de la nouvelle gouvernance, Belley et Saint-Pierre (2017) discutent l'approche par les instruments dans le contexte de territoire, ce qu'ils appellent « l'aire d'application d'un instrument » et à son « aire d'influence » déterminée par « le plan juridique et institutionnel du moins, de l'étendue du territoire sur lequel cette autorité exerce légitimement ses compétences » (13). Dans un contexte de nouvelle gouvernance et de la territorialisation des enjeux et des acteurs politiques,

> les instruments qu'une autorité politique est en mesure d'activer (ou non) sur « son » territoire visent donc ni plus ni moins, dans le prolongement de ses politiques publiques, à réguler les enjeux qui sous-tendent la valorisation et l'usage des multiples ressources qu'il recèle (Pierre, 2017 :14).

Les instruments, que ce soit au sein des territoires ou des institutions, ne permettent pas seulement de matérialiser l'action publique, les instruments, tels « des mailles (qui) permettent de donner

consistance aux liens – qui peuvent être faibles – qui se tissent entre acteurs » (Baudot, 2014 : 207) au sein des institutions. En ce sens, les instruments sont traceurs des relations sociales entre les acteurs politiques qu'ils (re)structurent et (re)définissent.

2.1.2. Les plans d'action climatique

Il existe une littérature qui se penche sur les plans d'action climatiques municipaux et la planification stratégique dans le contexte de la planification territoriale. Chiasson et Gauthier (2017) soutiennent que la planification stratégique est un instrument d'action publique qui, selon la typologie de Lascoumes et Le Galès (2004), « se rapprocherait davantage des instruments de la catégorie informatif et communicationnel ou encore des normes et standards et des *best practices* et qu'elle serait accompagnée par les types de rapport politique et de légitimité » (109). Du côté des politiques climatiques, nous sommes partis de l'article Baynham et Stevens (2014) qui s'intéressent à l'efficacité des plans d'action climatique des municipalités en Colombie-Britannique. Cet article est important pour notre revue de littérature, car il explore l'un des instruments de notre choix, les plans d'action climatiques municipaux (adaptation/atténuation). Au moment où ils écrivent l'article, Baynham et Stevens (2014) indiquent que la planification climatique est « relativement un nouveau domaine » (561), mais est primordiale. Selon les auteurs, les plans deviennent des outils importants pour les municipalités pour deux raisons principales, tout d'abord, il s'agit d'un « outil qui favorise le niveau de compréhension et de transversalité nécessaire pour un enjeu aussi complexe que les changements climatiques » (562), cela permet d'aligner les objectifs climatiques avec les directions stratégiques municipales et les plans qui offrent « une vision directrice aux municipalités » (562). Chiasson et Gauthier (2017) sont d'accord, le plan permet aux acteurs politiques de développer une vision commune, toutefois ils ajoutent que le plan « exhorte ainsi les gouvernementaux locaux à prendre conscience non seulement des interrelations entre leurs actions et le milieu, mais également la nécessité de planifier tout en tenant compte des acteurs de ce milieu » (108). Cependant, la planification n'est pas un exercice facile. En effet, pour qu'un plan climatique soit efficace, Baynham et Stevens (2014) nous donnent des pistes très précises sur ce que constitue selon eux un plan efficace. Ils indiquent que le plan doit démontrer une bonne connaissance des impacts et les facteurs des changements climatiques, le plan doit démontrer un certain niveau de rigueur, c'est-à-dire que le plan doit inclure des objectifs bien définis, des cibles précises, des activités ainsi que l'identification de la personne responsable de l'activité et les partenariats nécessaires pour réaliser les activités.

Pareillement, Fröhlich et Knieling (2013) démontrent bien que la planification n'est pas un exercice facile en raison du niveau d'incertitude associé aux changements climatiques. Ainsi, les deux auteurs suggèrent une approche plus flexible qui prend en compte les contextes locaux et régionaux. Pour ce faire, les acteurs doivent être ouverts à apprendre et à s'adapter, ce qui leur permettra de mieux répondre aux changements climatiques. La conceptualisation du plan d'action, par ces auteurs, s'inscrit dans la description technique idéale d'un instrument. Les résultats Robinson et Gore (2015) les incitent à questionner la notion « d'action »

> Pendant que la recherche sur l'action climatique municipale continue d'avancer, nous apprenons que 'l'action' a plusieurs sens ; dans certains cas 'un plan d'action' formel traduit des réductions d'émission. Dans d'autres cas, l'existence d'un 'plan d'action' peut s'accompagner d'aucune action en place autre que la création du plan pour entreprendre des actions (1071).

Au cœur de leur interrogation se trouve la question de l'évaluation d'une action, c'est-à-dire l'identification de l'impact réel de l'action sur la réduction des GES, ainsi que l'utilisation des activités municipales passées pour déterminer les activités municipales présentes et futures. Pour Robinson et Gore (2015), les plans d'action ne sont pas de bonnes sources de prédiction, les plans d'action peuvent ne jamais être complétés en raison des défis qui entourent leur mise en œuvre. Ce propos raisonne avec celui de Pinson (2004) qui dans le cadre de l'analyse du « projet » en tant qu'instrument, soutient que l'instrument « devient une action pragmatique dans laquelle le 'faisable' tend à l'emporter sur le souhaitable » (206). Tel que le mentionnent Pinson (2004) et Robinson et Gore (2005 ; 2015), l'élaboration et la mise œuvre d'un plan et d'un projet dépend donc des ressources disponibles.

> Dès lors que les objectifs deviennent précaires, instables, dépendants d'un état évolutif des ressources, la mobilisation des acteurs des politiques urbaines doit être constante (Pinson, 2004 :206).

Pinson (2004) voit dans les réseaux l'opportunité de mobiliser une diversité d'acteurs et de ressources afin de pallier à la limite des ressources individuelles et d'effectuer des « bons choix en matière de politiques urbaines » (209). Tout comme la planification, qui mobilise un ensemble d'acteurs, le projet selon Pinson (2004), implique des activités collectivement décidées. L'auteur soutient que ces choix collectifs deviennent des « activités sociales permanentes » (206) entre acteurs socio-politiques qui doivent donc être régulièrement revues et révisées. Pinson (2004) suggère que le projet en tant qu'instrument « permet d'affirmer et de pérenniser une intention politique » (214) et constitue un instrument

> au travail duquel un individu ou un groupe ou un territoire fait la démonstration de son autonomie ou accède à l'autonomie, définit lui-même ses priorités d'action et donne un sens à son insertion dans son environnement (Pinson, 2004 : 215).

Cette autonomisation passe par « un développement de capacité d'auto-analyse et une propension à la réflexivité » (Pinson, 2004 : 215), ce qui permet à l'acteur politique, dans son étude, la ville, de mieux s'inscrire, selon Pinson, dans son environnement et de construire et gérer l'espace urbain.

Enfin, applicable à la planification, Pinson (2004) identifie sept valeurs associées au projet : la nécessité d'anticiper à travers un « effort de prospective » (220), d'intégrer l'incertitude à travers l'adaptation et la réflexivité, la prise en compte du contexte, la construction du consensus, la décentralisation de l'action pour s'adapter aux enjeux environnementaux, l'attention sur un processus de décision qui favorise le consensus, les connaissances et l'intégration des divers acteurs dans le processus, ce qui sous-tend une compréhension et considération de l'identité des acteurs qui participent dans le processus.

2.1.3. Les communautés d'énergie et la planification énergétique locale

Heaslip et al. (2016) le rappellent, le développement des communautés d'énergie est complexe, ainsi les réseaux jouent un rôle clé « pour informer le développement des CEDs » (308) [Traduction libre] et rassembler les divers acteurs communautaires. Ces réseaux sont définis comme des « institutions » (Wyse et Hoicka, 2019 : 887) qui aident les communautés à développer leur plan d'énergie local et jouent un rôle d'intermédiaire de plus en plus important. Les auteures mentionnent d'ailleurs QUEST Canada, qu'elles définissent comme étant une « organisation canadienne qui promeut l'adoption des plans d'énergie communautaire, présente des phases pour guider le développement des plans, où les processus d'engagement des parties-prenantes ont lieu avant l'articulation des actions » (887). La nécessité de ces réseaux dits « institutions » (Wyse et Hoicka, 2019 : 887) est justifiée par le fait que l'élaboration des plans d'énergie communautaire n'est pas chose facile en raison du manque de coordination des acteurs locaux, du manque de vision nationale sur laquelle cadrer les objectifs locaux. Si le rôle de ces institutions est mentionné à plusieurs reprises, nous n'avons pas trouvé un article qui se focalise sur l'étude de ces réseaux intermédiaires. Cela dit, nous avons trouvé plusieurs guides publiés par les gouvernements provinciaux et fédéraux, les institutions d'utilité publique telles que BC Hydro, des organismes divers (QUEST Canada, Arctic Energy Alliance) qui expliquent et guident les parties prenantes dans un processus de planification d'énergie communautaire.

L'une des premières définitions des plans d'énergie communautaire a été énoncée par Acosta et al. (2008) qui les définissent comme étant « le document principal de planification stratégique qui guide les activités d'énergie communautaires vers le développement durable » (iii), ainsi le plan a une portée stratégique qui vise à développer une capacité et une efficience énergétique d'une communauté locale tout en ne compromettant pas la perspective énergétique des futures générations. Si les auteurs voient le plan comme un instrument fonctionnel qui vise à atteindre des résultats établis (*outcome driven*), par les acteurs qui composent la communauté d'énergie, Wyse et Hoicka (2019) le plan est un processus. En effet, le plan est « un processus pour développer des documents qui énoncent une vision stratégique qui esquisse les objectifs énergétiques d'un contexte ou d'une communauté locale. » (Wyse et Hoicka, 2019 : 884) Il s'agit donc de formuler une vision et des objectifs communs dans un processus qui s'enracine dans la délibération et l'autonomisation locale ou communautaire. Le plan vise donc à organiser et coordonner les divers acteurs impliqués dans le projet énergétique local à toutes les étapes du processus, notamment autour d'activités, de résultats escomptés et d'objectifs qui ont pour objectif premier d'atteindre l'efficience énergétique. Ces plans d'énergie communautaire sont donc des instruments qui visent à intégrer les énergies renouvelables dans la provision d'énergie et planifier la transition d'énergie vers un réseau électrique plus décentralisé.

Cette décentralisation sous-tend que la communauté d'énergie est imbriquée dans les divers contextes sociopolitiques des communautés locales. Idéalement, ces plans se focalisent principalement sur l'idée de bâtir la capacité énergétique des communautés ainsi que la participation des acteurs locaux et Selon Wyse et Hoicka (2019), les plans locaux énergétiques « représentent une partie d'un changement de paradigme en cours d'une approche de gestion *top-down* à une approche *bottom-up* » (887), bien qu'il y ait un bémol, cette transformation de la gestion énergétique n'implique pas en réalité une disparition de l'approche *top-down* dans certain aspect de la prise de décision. Craemer et al. (2018) soutiennent que les

> actions des institutions du gouvernement central sont importantes au développement des projets d'énergie communautaire. Les mécanismes de financement et de subventions étatiques, les régimes de planification, l'engagement politique pour réduire la transition vers une énergie faible en carbone et les arrangements pour un processus de décision publique décentralisé ont tous une importante influence (5)

Il est évident que la planification et le processus de prise de décision varient d'une communauté à une autre. La participation publique, par exemple, n'est pas nécessairement un acquis systématique pour les communautés, et le processus de gouvernance varie grandement d'une

communauté d'énergie à une autre. La littérature européenne sur les communautés d'énergie met de l'avant le rôle prédominant que jouent les municipalités dans le développement des communautés d'énergie en raison de leur proximité et leur accessibilité, cela dit, dans le cas où les municipalités ne dirigent pas le développement des communautés d'énergie, elles jouent cependant un rôle important et sont, *de facto*, des partenaires clés (financement, accès aux bâtiments municipaux, etc.). Au sujet de QUEST Canada, l'article de Wyse et Hoicka (2019) est central pour notre thèse, car l'objet de leur recherche porte sur les plans d'énergie locaux et les plans d'énergie communautaires, un instrument d'intérêt dans notre recherche (réseau QUEST Canada). Sur les 244 plans d'énergie locaux au Canada, 77 ont été étudiés par les auteurs. Nous retenons de leur recherche que les plans sont principalement développés dans deux provinces (Colombie-Britannique et Ontario). De plus, près de la moitié des plans incluent la participation de quatre ou plus types d'acteurs et les ont impliqués via des méthodes de participation diverses (ateliers, présentations, rencontres). Enfin, les plans sont majoritairement rédigés par des consultants. Les actions au cœur des plans d'énergie communautaires sont les projets à faible émission de carbone, l'appropriation du modèle des communautés d'énergie, le soutien financier, l'utilisation des actifs locaux et le développement des connaissances et des compétences locales;

Cette section révèle que les plans d'action et les plans d'énergie communautaire ne sont pas des instruments méconnus de la littérature académique. Cependant, cette littérature académique est relativement limitée.

2.2. Le traitement des réseaux et des municipalités dans la littérature

La littérature académique a commencé à se pencher dans les années 1990 sur la multiplication des actions municipales et des réseaux, et leur influence croissante dans les politiques énergétiques et climatiques locales. Premièrement, nous avons recensé une littérature qui porte sur les réseaux nationaux notamment le réseau Partenaire dans la protection du climat, sur des réseaux internationaux tels que le C40 et l'émergence des villes mondiales dans les politiques internationales environnementales et climatiques. Puis, nous avons découvert une littérature plus récente qui porte principalement sur la paradiplomatie verte, c'est-à-dire l'implication des acteurs infranationaux dans les politiques environnementales internationales. Du côté de l'énergie à l'échelle municipale, nous avons trouvé une littérature produite par le réseau QUEST Canada et une littérature internationale sur les communautés efficientes en matière d'énergie qui provient majoritairement des pays européens. Enfin, du côté de la littérature académique sur la région des

Grands Lacs, il existe des écrits qui traitent principalement de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

La littérature académique évoque la relation entre les municipalités et les réseaux à plusieurs niveaux. Nous commençons donc notre revue de la littérature avec un résumé de la littérature sur les réseaux (2.2.1). Cette section est suivie d'une deuxième sous-partie qui traite des raisons qui encouragent les municipalités à adhérer à un réseau (2.2.2). Les deux premières sections nous permettrons d'explorer la littérature qui étudie les effets des réseaux sur les capacités des municipalités et l'élaboration des instruments que nous développerons (2.2.3) ainsi que les limites des réseaux dans une dernière sous-section (2.2.4).

2.2.1. La littérature académique sur les réseaux

La formulation des politiques environnementales a connu de grands changements depuis les années 1980. Les problèmes environnementaux ne sont plus considérés comme « des problèmes mineurs » (Chasek, Downie et Brown, 2006 : 1), mais comme une « tragédie des biens communs » qui nécessite une intervention qui va au-delà des frontières nationales et qui s'enracine dans les communautés locales. Depuis la fin d'années 1980, sous le couvert des Nations-Unies, les États ont développé une gouvernance internationale environnementale et climatique régie par un régime international. Chasek, Downie et Brown (2006) définissent un régime international comme

> un système de principes, de normes, de règles, de procédures opérationnelles et d'institutions que les acteurs créent ou acceptent pour réguler ou coordonner l'action dans un domaine particulier de problème des relations internationales. Les normes sont des standards de comportements. Les règles sont des prescriptions spécifiques ou des proscriptions pour l'action. Les procédures opérationnelles sont des pratiques dominantes pour le travail dans le régime politique, incluant les méthodes pour construire et mettre en œuvre les choix collectifs. Les institutions sont des mécanismes et des organisations pour mettre en œuvre, faire fonctionner, évaluer, et étendre le régime et les politiques du régime » (17) [Traduction libre].

Si des conventions et des cadres internationaux ont été créés par les États, Eckerber et Joas (2004) observent « un mouvement inverse vers les unités subnationales qui réforment la gouvernance environnementale » (Eckerberg et Joas, 2004 : 407) et énergétique à travers leur appartenance à des réseaux. Cette volonté notamment des municipalités, mais aussi des acteurs de la société civile, de rompre avec une logique plus verticale (top-down), de rejoindre les réseaux, et de prendre action pour adresser des enjeux qu'un seul acteur politique ne peut résoudre à lui seul.

Comme dépeinte par Patty et Penn (2017), la théorie sur les réseaux « est une large tente » (1). Klijn (2017) et Klijn et Koppenjan (2016) définissent la gouvernance par réseau de la manière suivante :

> Des tendances de relations sociales plus ou moins stables entre des acteurs qui dépendent mutuellement les uns des autres, qui se rassemblent autour d'un problème public, un programme politique et/ou un ensemble de ressources et qui émergent, sont maintenues et sont changées à travers une série d'interactions (21) [Traduction libre].

La littérature académique dépeint une gouvernance par réseau qui varie selon les objectifs à atteindre, le type d'arrangement qui peut être formel ou informel, la structure du réseau allant d'une structure flexible à des types de réseaux plus institutionnalisés et clos, caractérisés par des mécanismes d'intégration des membres aux réseaux qui peuvent être plus informels ou plus formels. De nombreuses typologies ont été présentées dans la littérature afin de présenter les différents types de gouvernants par réseaux et en déterminer les caractéristiques ainsi que les fonctions. Dans l'optique de définir les réseaux, Van Waarden (1992) les définit à travers les dimensions des réseaux selon les acteurs, la fonction, la structure, l'institution, les règles, les relations de pouvoir et la stratégie des acteurs au sein et en dehors des réseaux. Klijn (1997) nous rappelle que

> tous ces concepts indiquent d'une certaine manière les connexions entre les agences gouvernementales et les groupes de pression. Ils soulignent aussi le fait que les politiques sont élaborés dans un environnement complexe au sein duquel plusieurs acteurs interagissent dans le but d'assurer que les résultats s'alignent avec leurs intérêts (23-24) [Traduction libre].

Il en est que la littérature sur les sous-systèmes dépeint une variété de réseaux (Klijn, 1997 ; Bressers et O'Toole, 1998) : triangles de fer, communautés de politique (Haas, 1992), 'issue network' (Heclo, 1980), sous-gouvernements, meso-corporatisme et réseaux de politique. Le tableau ci-dessous présente les différents types de réseaux ainsi que leur définition. Il existe de nombreux types de réseaux qui regroupe des acteurs différents. Certains sont plus ouverts, d'autres plus fermés et certains rassemblent les acteurs autour de valeurs et d'un objectif commun (communauté de politique) alors que d'autres réseaux rassemblent des acteurs autour d'une idée commune mais les acteurs au sein du réseau ne partagent pas nécessairement les mêmes valeurs et croyances (ex. Issue Network).

Tableau 2.1 - Types de réseaux et leur définition

Types de réseau	**Caractéristiques**
Communauté de politique	(Rhodes et Marsh, 2002 et Rhodes, 2006) Un réseau qui inclut un nombre restreint de participants. Un nombre fréquent d'interactions de grande qualité entre tous les membres de la communauté sur les enjeux politiques d'intérêts

	Le réseau est consolidé par des valeurs communes et le consensus, une balance du pouvoir et un partage de ressources Existence de longue durée, stabilité. Le réseau est par nature hiérarchique
Réseaux professionnels	(Rhodes et Marsh, 2002) Prédominance d'un type de participation dans le processus de production des politiques publiques – le corps professionnel, donc le droit d'adhésion est restreint à un nombre limité d'acteurs qui se définissent par leur profession.
Réseaux intergouvernementaux	(Rhodes et Marsh, 2002) Un réseau dont les organisations sont des représentants d'organisations locaux, donc le droit d'adhésion est restreint à un nombre limité d'acteurs. Le réseau est relativement stable.
Communauté épistémique	(Haas, 1992) Les acteurs, qui sont des professionnels, partagent un ensemble commun de croyances normatives et de principes qui fournissent une justification fondée sur la valeur pour l'action sociale des membres de la communauté. Ils partagent aussi une croyance commune sur la causalité et la validité de la connaissance. La compétence commune de ces acteurs au sein du réseau est utilisée pour adresser un problème.
Communauté de pratiques	(Akrich, 2010) Les acteurs au sein de la communauté de pratiques partagent une même définition du problème ainsi que leurs connaissances et leurs pratiques pour créer un corpus de connaissances et de pratiques communes dans l'optique d'adresser un problème public.
Réseau « Issue network »	(Heclo, 1978) Réseau souple qui rassemble un ensemble d'acteurs divers autour d'un enjeu ou d'une politique. Son objectif est d'influencer le processus de production d'une politique publique. Le réseau critique les politiques et génère de nouvelles idées en fonction de l'enjeu ou de la politique qui est opposée. La durée du réseau et le nombre de participants fluctuent dans le temps. Le réseau rassemble des acteurs ayant des idées différentes, il n'y a pas de consensus.
Réseau de ville / réseau de municipalités	(Escach et Vaudor, 2014) « Une association volontaire et organisée d'acteurs locaux soucieux de coopérer de manière privilégiée. Ceux-ci participent, symboliquement ou pratiquement, à la production d'un nouvel espace réticulaire de dimension plus vaste et agissent à l'ensemble des niveaux par leurs discours, leurs échanges d'expériences, de savoir-faire et leurs projets communs » (3).

La fonction et la structure du réseau

Le premier élément amplement discuté dans la littérature sur les réseaux est la question de la fonction et de la structure du réseau. Van Waarden (1992) et Keast (2016) placent l'importance de la fonction du réseau sur la communication et le partage de l'information. Van Waarden (1992) a identifié cinq fonctions directement en ligne avec ces deux éléments : l'accès aux processus de prise de décision, la consultation et l'échange d'information, la négociation et la mobilisation des ressources, la coordination de l'action et la coopération.

Van Waarden (1992) présente des variables qui déterminent la structure du réseau. Selon l'auteur, un réseau est non seulement défini par sa taille, mais aussi par sa structure (ordonnée ou flexible), les limites ou frontières qui le caractérisent ; soit plus floues ou plus définies, son degré d'ouverture ou fermeture / restriction (Rhodes, 1980 ; Schaap et Twist, 1997) à des acteurs politiques précis. Par ailleurs, la participation des membres au sein du réseau peut être bénévole ou obligatoire, selon les règles déterminées par le réseau notamment les règles d'entrée (Schapp et Twist, 1997), ce qui influence la cohésion du réseau, mais aussi sa stabilité. Van Waarden (1992) suggère aussi qu'un réseau peut être plus ou moins organisé, mais qu'il est important de porter une attention sur les relations entre les acteurs ainsi que leur nature, le type de coordination (hiérarchique, horizontal, etc.), la centralité du réseau (aucune, centrale, décentralisée).

Un autre élément marquant de la littérature sur les réseaux porte sur la question du dégré d'ouverture du réseau. Un réseau plus strictement fermé par un ensemble de règles réduit, selon certains auteurs (Shrestha et Feiock, 2017), les risques de défection en augmentant le coût du départ, cela limite aussi le coût de la transaction pour le réseau qui n'a pas besoin de vérifier le respect de l'accord par le membre en mettant en place des mécanismes de surveillance ou d'application des règles.

La dimension des acteurs

L'un des éléments communs aux écrits sur les réseaux (Vam Waarden, 1992; Kickert et al., 1997; Keast, 2016; Kenis, 2016) est l'importance des acteurs particulièrement leur interdépendance au sein du réseau. Si la dimension des acteurs détermine la taille du réseau (Van Waarden, 1992), la dimension des acteurs met aussi l'emphase sur la relation et des liens entre les acteurs ou membres qui composent le réseau ainsi que le degré de réciprocité, leurs intérêts, leurs ressources, leur expertise et statut professionnel.

> une forme sociale ou communale d'organisation sociale au sein duquel les aspects de la relation interpersonnelle, soit la confiance, la réciprocité et la poursuite de bénéfices mutuels interagissent pour forger des objectifs communs consentis et atteints (Keast, 2016 : 442) [Traduction libre].

La relation entre les acteurs politiques est donc fondamentale au sein du réseau puisque ces derniers ne sont pas des acteurs indépendants en leur sein, au contraire, les membres sont contraints par un degré d'interdépendance entre les membres du réseau pour atteindre les objectifs communs et avoir accès à des ressources. Kickert et al. (1997) soulignent que l'interdépendance entre les acteurs est un élément fondamental des réseaux, un « mot clé » (6). C'est dans les relations interpersonnelles que cette interdépendance entre les acteurs, qui sont à la recherche de ressources, s'expriment.

> Les relations interpersonnelles basées sur la confiance, la réciprocité et la mutualité évoluent et sont renforcées à travers des interactions qui persistent et deviennent un lubrifiant social puissant pour aider à surmonter les conflits et les difficultés (Keast, 2016 : 444) [Traduction libre].

Bressers et O'Toole (1998) évoquent plutôt l'idée d'interconnectivité pour décrire la relation. La norme de réciprocité ou degré de réciprocité est un élément important commun à la littérature sur les réseaux. La relation de réciprocité favorise non seulement le partage de l'information (Keist, 2016; Shrestha et Feiock, 2017), elle est à la base du développement d'une relation de confiance (Keist, 2016; Shrestha et Feiock, 2017). En effet, pour Keast (2016), un réseau a atteint son objectif « d'orientation partagée » lorsque

> les membres en viennent à se connaître et à s'apprécier mutuellement et sont davantage capables ou veulent davantage s'engager dans un échange d'informations plus profond, à partager des ressources qui étaient auparavant retenues et à développer des objectifs conjoints (444) [Traduction libre].

Bévir et Richards (2009) rappellent que les réseaux remettent en question le mode hiérarchique du contrôle pour adopter une approche basée sur l'action collective. Là encore, les auteurs insistent sur la nécessité de la cohésion.

> L'action collective dépend de la coopération, avec des objectifs et des stratégies développées à partir de l'apprentissage mutuel (Bévir et Richards, 2009 :6) [Traduction libre].

Si la notion de cohésion est récurrente dans les textes, les auteurs effectuent un apport en notant l'importance de la cohésion dans le processus d'apprentissage. La cohésion et l'échange entre les membres sont facilités par des stratégies de gestion du réseau. Pour Bevir (2009), la coordination est un élément important du réseau, il s'agit « d'une force directrice de gouvernance et un de ses objectifs » (56) [Traduction libre]. Ainsi, afin de parvenir à cet objectif, la gestion du réseau passe, selon Shrestha et Feiock (2017), par un acteur central qui « fonctionne en tant que médiateur parmi

les partenaires » (10) [Traduction libre] qui peut intervenir pour « coordonner les ressources et les activités pour les bénéfices collectifs » (10) [Traduction libre] des membres du réseau, ainsi qu'un ensemble de règles ou de normes qui favorisent « la distribution équitable des responsabilités, des bénéfices et des coûts » (10) [Traduction libre]. Bressers et O'Toole (1998) indiquent que les objectifs peuvent inciter le conflit, être collectivement compatibles ou favoriser un renforcement des relations au sein du réseau. L'ingrédient principal est la cohésion selon les auteurs, qui est favorisé par « des valeurs partagées et une vision du monde partagée » (219) [Traduction libre]. Ces facteurs favorisent aussi, selon les auteurs, le choix des instruments d'action publique au sein du réseau. Lorsque les auteurs abordent la question d'une vision commune et de valeurs, ces propos raisonnent avec l'idée proposée par Marsh et Smith (2000) qui voient dans le réseau une « structure qui contraint et facilite les agents » (5) [Traduction libre] et une structure au sein de laquelle « la culture du réseau agit en tant que contrainte et / ou opportunité sur/pour ses membres » (5) [Traduction libre]. Les réseaux exercent donc, selon les auteurs, leurs propres forces et disposent de leur propres culture et valeurs qui définissent les rôles des acteurs membres du réseau, le type de problèmes ainsi que les solutions qui émergent au sein du réseau.

> Les réseaux impliquent l'institutionnalisation des croyances, des valeurs, des cultures et particulièrement des formes de comportement. Les réseaux sont des organisations qui façonnent les attitudes et comportements. Les réseaux résultent de la répétition des comportements et, par conséquent, ils soulagent les décideurs qui doivent prendre des décisions difficiles; ils aident à « automatiser » les comportements. Ils simplifient le processus politique en limitant les actions, les problèmes et les solutions » (Marsh et Smith, 2000 : 6) [Traduction libre].

Les auteurs les présentent comme des institutions sociales qui ne sont absolument pas neutres. Ils regorgent des conflits, décisions passées et des valeurs qui influencent le processus de délibération et la prise de décision au sein du réseau. Il advient de souligner que pour Marsh et Smith (2000), la culture est une variable extrêmement importante pour examiner les réseaux.

En rupture avec l'accent sur les acteurs, Rhodes (1986) et Bevir et Richards (2009) proposent qu'il est important de mettre l'accent sur les organisations au lieu d'explorer les réseaux sous l'angle des individus. Alors que Rhodes (1986) voit dans les réseaux une relation de dépendance entre les organisations; dans un contexte de la nouvelle gouvernance, Bévir et Richards (2009) mettent l'accent sur les réseaux entre organisations. Dans cette situation, « les liens entre les organisations deviennent une caractéristique déterminante de la provision de services » (Bévir et Richards, 2009 : 5), ainsi « les réseaux sont des moyens de coordonner et d'attribuer les ressources » (Bévir et Richards, 2009 : 5) entre les organisations.

Pour Hajer (2003) et Dryzek (2007), les réseaux jouent donc un rôle fondamental dans l'atteinte de cet idéal démocratique. Les réseaux sont là encore un idéal pour Hajer (2003) qui souhaiterait que la société soit « conçue de manière ouverte ou avoir des structures instables qui peuvent s'étendre, se réajuster, changer et disparaître » (5) [Traduction libre]. Sa thèse est centrale pour notre recherche, car Hajer (2003) voit dans les réseaux un exemple d'institutionnalisation qui permet de préserver l'autonomie des acteurs tout en organisant les acteurs autour d'une renégociation des valeurs. Dans cette interface partenariale, les acteurs conservent donc leur autonomie et sont des acteurs qui travaillent à accroître leur légitimité, bien que les réseaux aient « leur propre logique de discours, qui sont, des compréhensions informelles et des règles formelles gouvernant la manière dont les délibérateurs interagissent » (Fischer et Gottweis, 2012 :39) [Traduction libre].

Enfin, un élément intéressant souligné par Marsh et Smith (2000) est la question de l'influence des résultats / objectifs sur le réseau. Les auteurs pensent que les résultats peuvent avoir un impact direct sur le nombre de membres, le réduire ou l'augmenter. Ils peuvent changer, affaiblir ou renforcer un intérêt ou une position particulière au sein du réseau et ils peuvent avoir un impact sur les agents au sein du réseau en affectant par exemple leur apprentissage. Cet argument est d'autant plus important car l'apprentissage favorise la transformation des instruments d'action publique déployés au sein du réseau, comme nous le verrons dans le chapitre sur les instruments (chapitre 7) et celui sur les réseaux (chapitre 8).

2.2.2. L'adhésion au réseau : les raisons qui incitent les municipalités à y adhérer

Les réseaux sont devenus des forums politiques importants pour les municipalités, selon l'auteur, car ils « sont de nouvelles arènes d'interaction politique et de contestation » (Gordon, 2013 : 289) [Traduction libre] qui sont capables d'influencer « la nature et le type d'innovations adoptées et mises en œuvre par les municipalités » (Gordon, 2013 : 289) [Traduction libre] et donne une voix aux municipalités au sein de la gouvernance. Gordon (2013) attribue la participation des municipalités à l'échec de la gouvernance mondiale des changements climatiques, bien que les communautés locales soient citées dans le rapport Brundtland qui fait mention des municipalités et l'Agenda 21 qui dispose d'un cadre pour les communautés durables. En complémentaire, Selin et VanDeveer (c2009) attribuent leur participation aux réseaux aux

échecs des politiques nationales, Scanu et Cloutier (2015) parlent même du manque de volonté des gouvernements centraux, mais aussi au processus croissant d'urbanisation qui contribue progressivement au fait que les municipalités deviennent de plus en plus des acteurs importants, ce qui les expose davantage à aux forces de la mondialisation. Les municipalités peuvent donc avancer leur agenda au sein des réseaux et s'unir pour influencer les politiques nationales et internationales. À cela s'ajoute, l'idée d'atteindre des objectifs complémentaires, la vulnérabilité locale, l'influence politique et le désir d'aider à atténuer les changements climatiques de l'échelle locale à l'échelle mondiale. Cela illustre le point de Gordon (2013) qui soutient que les municipalités sont devenues de plus en plus conscientes de leur interconnectivité, un élément facilité par la mondialisation elle-même étant donné la révolution technologique et informationnelle. De ce fait, Acuto (2010) conclut qu'à travers les réseaux, les municipalités peuvent « avoir un impact sur les dynamiques matérielles et sociales de la mondialisation en créant des canaux préférentiels, influençant les pratiques institutionnalisées, et établir des standards universels » (437). Une autre raison qui favorise l'adhésion des municipalités à des réseaux est présentée par Feiock et al. (2010 ; 2012) qui dans le cas des municipalités d'Orlando et Tampa Bay, l'adhésion aux réseaux a été motivée par la recherche d'informations fiables. Cet espace politisé est propice pour les entrepreneurs de politiques qui souhaitent faire avancer leur agenda. Bulkeley (2013) soutient que « les réseaux fournissent les ressources et l'espace politique à l'intérieur duquel les entrepreneurs de politique peuvent opérer avec un certain degré de protection des 'politics as usual' » (234). En effet, au sein du réseau, les entrepreneurs de politique sont capables de rassembler les ressources, de les accumuler et d'utiliser les opportunités d'apprentissage pour élaborer leurs politiques et instruments d'action publique. Les réseaux sont des politiquement attirants pour les municipalités qui sont non seulement en quête de reconnaissance politique, mais d'une voix pour se faire entendre.

Cette volonté de rejoindre les réseaux est aussi motivée parce que les changements climatiques ont une résonnance locale, que les municipalités agissent « par obligation morale et collective » (34), deux arguments que l'on retrouve chez Selin et VanDeveer (c2009). Cette obligation morale est renforcée par le fait selon Salon et al. (2014) que les résidents, les entreprises et les entreprises exercent une pression plus accrue sur les gouvernements locaux afin qu'ils agissent pour adresser les enjeux climatiques. Enfin, nous retrouvons un consensus dans la littérature que le sentiment d'urgence et de priorité est de plus en plus croissant auprès des municipalités qui sont directement

affectées par les effets déjà ressentis des changements climatiques. Enfin, Salon et al. (2014) donnent trois autres raisons qui justifient l'action municipale, la moralité « c'est la bonne chose à faire », le leadership et l'économie, notamment l'économie d'argent. Ce dernier élément est récurrent dans la littérature. L'enquête de Kousky et Schneider (2003) puis celle de Krause (2013) dévoilent aussi que les municipalités sont motivées par les avantages financiers, en effet Krause (2013) montre que les municipalités comprennent qu'elles peuvent économiser les coûts en lien avec l'énergie.

La littérature académique fait état des ressources qu'offrent les réseaux aux municipalités et présente explicitement les réseaux comme étant des catalyseurs de ressources et de l'action des municipalités.

> de l'expertise, des opportunités de financement, et l'habileté à disséminer et apprendre de bonnes ou meilleures pratiques, et ces réseaux ont développé un éventail de mécanismes et des outils, tels que les cibles, évaluation comparative, et d'autres formes de régulations souples, leur permettant ainsi de gouverner à travers les réseaux (Bulkeley, 2013 : 237) [Traduction libre].

Selon Bulkeley (2013), ils sont aussi bons pour attirer et garder leurs membres, car ils offrent aux municipalités, ce dont elles sont besoin, soit un ensemble de ressources diverses.

De plus, les municipalités ont aussi compris dans le contexte actuel qu'elles peuvent en profiter pour projeter une image de ville verte.

> La participation au sein des réseaux donne aux municipalités accès à des flows d'opportunités et permet à la municipalité de faire partie du flow. La coopération ouvre aussi la possibilité de créer une image positive de la municipalité en tant que chefs de file qui mènent des idées innovatrices qui s'alignent avec la modernisation écologique. Donc les réseaux peuvent renforcer l'habileté des participants à attirer des investissements privés et du financement public pour mettre de l'avant le développement durable (Grandberg et Elander, 2007 : 245) [Traduction libre].

Busch et Anderberg (2015) font référence au « marketing de villes vertes » (2015) de la part de villes qui déclarent des objectifs concerts de neutralité carbone et même des réseaux qui essaient d'attirer des membres, par exemple de C40. Les deux auteurs concluent que cela est intentionnel dans l'optique « d'augmenter l'attractivité de la ville » (11) [Traduction libre].

2.2.3. L'effet des réseaux sur les politiques environnementales municipales

La littérature démontre que les institutions telles que CIIEL et C40 facilitent le transfert d'informations et favorisent le développement des connaissances des municipalités. Holgate (2007) compare Cape Town et Johannesburg pour identifier les divers acteurs qui ont eu une influence sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique climatique dans ces deux villes. Dans son analyse, Holgate (2007) conclut que le succès de Cape Town réside dans la capacité

institutionnelle et sa coopération avec des institutions externes telles que les organisations non gouvernementales, le réseau CIIEL, l'utilité publique et les institutions académiques. Ce dernier élément concorde avec les conclusions de Lankoa (2007) dont l'étude sur la Ville de Mexico. L'auteur juge que le réseau CIIEL a joué un rôle significatif dans le processus d'apprentissage de la Ville de Mexico et dans l'élaboration de l'agenda climatique de la municipalité. Gore (2010) et Gordon (2013) conclut que les réseaux qu'ils soient domestiques ou internationaux ont offert des opportunités d'échange et d'apprentissage aux municipalités, ce qui par ricochet, les a encouragés à agir dans la lutte contre les changements climatiques.

2.2.4. Les limites des réseaux à expliquer l'action municipale environnementale

Toutefois, tout comme le démontrent les articles de Lambright et al. (1996) et Kwon et al. (2014) montrent que d'autres variables influencent l'action municipale en matière de lutte contre les changements climatiques. En effet, Lambright et al. (1996) évoquent les émotions, l'apprentissage et le leadership politique. Harvey (1993) explique que dans le cas de Toronto, le message des scientifiques lors de la conférence de Toronto a « impressionné et grandement inquiété un membre du Conseil municipal de la Ville de Toronto » (466) [Traduction libre] ce qui a encouragé une action politique. Si dans le cas de Toronto, c'est un conseiller municipal qui a été l'entrepreneur de politique, selon Hoff et Strobel (2013), ce n'est pas la tendance dans la plupart des municipalités, l'acteur le plus important est, selon les autres, le personnel de l'administration locale qui travaille directement avec les citoyens et les réseaux. Une conclusion qui contredit celle de Feiock et Bae (2011) qui soutiennent qu'il est « plus probable que les entrepreneurs bureaucratiques soutiennent les installations gouvernementales pour réduire les émissions de GES, mais pas les efforts communautaires (450) [Traduction libre], à l'inverse des entrepreneurs élus et civiques « qui ont des impacts significatifs sur les politiques d'inventaires des GES pour la communauté » (450) [Traduction libre]. D'un autre côté, Kwon et al. (2014) révèlent qu'il y a d'autres variables à prendre en compte tel que le démontre leur étude de cas des municipalités californiennes investis dans la lutte contre les changements climatiques. Les auteurs montrent qu'il est important de prendre en compte d'autres variables explicatives telles que le leadership politique, les capacités institutionnelles, la démographie, l'éducation, les émissions de GES pour expliquer l'action des municipalités. Leck et Roberts (2015) vont même à dire qu'il est important de prendre en compte les « systèmes dans l'ombre » (64) [Traduction libre] ou d'espaces informels

qui constituent des espaces invisibles au sein desquels les employés et élus municipaux apprennent et prennent des décisions. Leur étude montre que de nombreuses idées, discussions entre les élus municipaux, leurs collègues et les partenaires émergent lors de conversations informelles, dans couloirs, autour d'un café ou d'une bière.

> Au-delà des exigences institutionnelles ou politiques formelles, les gouvernementaux locaux se fient considérablement aux systèmes dans l'ombre et aux espaces informels d'échange d'information et de connaissance à travers leurs opérations pour introduire et entretenir de nouvelles idées (Leck and Roberts, 2015 :66) [Traduction libre].

Ainsi, pour les auteurs, il est important de prendre en considération les relations interpersonnelles, les personnalités humaines, l'expérience et les comportements durant et en dehors des heures de travail dans le processus d'apprentissage des fonctionnaires et des élus municipaux. Ainsi, le rôle des réseaux est à nuancer. L'unique étude de Krause et al. (2016) démontre l'importance d'étudier le retrait des municipalités des réseaux, un élément, selon eux, peu étudier dans la littérature. Leur article explore les causes de retrait à travers l'angle de l'achèvement des politiques publiques ou de programme. Leur analyse dévoile qu'en 2012, le nombre de municipalités membres avait diminué de 22%. Bien que les résultats montrent que le changement d'idéologie politique est une cause importante du retrait des municipalités, leur recherche ne permet pas de corréler l'efficience des politiques et le retrait du réseau. Dans sa première étude, Krause (2012) s'est directement posé la question à savoir si les réseaux dans son étude de cas CIIEL et Mayors' Climate Protection Agreement (MCPA) ont réellement un impact sur les activités des municipalités et s'il y en serait autrement si les municipalités n'étaient pas membres. Bien que son étude se concentre principalement sur les villes américaines, ses conclusions sont pour le moins intéressantes. L'auteure conclut que ces réseaux n'ont pas ou peu d'impact sur la mise en œuvre d'actions en lien avec la réduction des GES, toutefois sa recherche démontre que sans les réseaux, les engagements municipaux à agir son quasi-inexistant. Les discordances au sein de la littérature sur ces réseaux montrent que les « réseaux municipaux transnationaux sont encore relativement peu compris concernant leur influence et leur impact sur les résultats environnementaux dans les régions locales » (Fünfgeld, 2015 :70), principalement parce que, comme le montrent Krause (2012) et Fünfgeld (2015), « il est difficile de mesurer les effets nets de la participation des villes dans les réseaux nationaux ou transnationaux » (70). Ainsi, une autre question importante qui est posée dans la littérature est celle des efforts municipaux en dehors des réseaux. Acuto (2010) soutient que certaines municipalités ont un pouvoir propre dans la production des politiques

publiques internationales. En effet, elle reconnaît clairement le pouvoir qu'exercent les métropoles, et ce, en dehors des réseaux. Un argument que l'on retrouve chez Lankoa (2007) qui décrit les municipalités comme étant des « centres d'innovation de qui peuvent décarboniser nos sociétés » (531). Les municipalités sont ces invisibles « gorilles dans le brouillard » Acuto (2010) que personne ne remarque pourtant elle mérite une attention particulière, car elle dispose d'un *soft power* leur provenant de leur capacité à fournir des biens publics, du pouvoir des réseaux, mais aussi du fait que les municipalités ont appris au sein des réseaux à parler le langage des politiques internationales. Les réseaux ont donc un effet pour bâtir la capacité des municipalités, mais la littérature nous avertit qu'il est important aussi d'isoler la variable municipale en dehors du réseau pour réellement comprendre l'influence des municipalités.

2.3. Les municipalités au sein de la gouvernance environnementale

La littérature portant sur la place des municipalités au sein de la gouvernance environnementale est émergente. Dans cette dernière sous-section, nous verrons que la littérature la plus abondante à ce sujet, est celle qui porte sur les réseaux de municipalités au sein de la gouvernance climatique. Notre première sous-section (2.3.1) présentera la littérature qui discute des municipalités dans le contexte des changements climatiques. Du côté de l'énergie, le point d'ancrage de la recherche n'est pas les municipalités à part entière, mais des communautés locales qui incluent un ensemble d'acteurs provenant du secteur privé et du secteur public. En ce sens, les municipalités sont noyées dans les communautés, et ne sont pas considérées comme étant une unité d'analyse. Notre deuxième sous-section (2.3.2) introduira la littérature qui porte sur les communautés d'énergie. Enfin, du côté de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la littérature sur les changements climatiques et l'énergie, incluant celle qui porte sur la paradiplomatie verte s'est principalement concentrée sur les provinces et les États américains et les accords nationaux. Notre troisième sous-section (2.3.3) introduira la littérature sur la gouvernance dans les Grands Lacs dans une perspective environnementale.

Notre recherche montre que la littérature portant sur l'implication des villes dans les politiques climatiques (atténuation et adaptation) est principalement internationale. Plusieurs articles (Lambright et al., 1996; Gore, 2010) font état du manque de recherche sur l'action et leur action potentielle des municipalités pour lutter contre les changements climatiques. Toutefois, nous avons trouvé qu'un nombre important d'articles académiques qui se concentre sur les villes dans un

contexte international. Enfin, très peu d'articles se concentrent sur le rôle des municipalités dans l'adaptation, c'est-à-dire les initiatives qui visent à réduire la vulnérabilité des municipalités aux changements climatiques. La littérature explore davantage sur l'atténuation, soit les actions qui visent à diminuer les émissions de GES dans une optique de réduire l'ampleur des changements climatiques à long terme.

La littérature académique est principalement dominée par Bulkeley et Betsill (2005), Collier (1997), Gordon (2013) qui traitent principalement du rôle des villes dans la lutte contre les changements climatiques, et de la gouvernance mondiale, et dans le cas de Collier (1997) dans le contexte de la gouvernance européenne. La littérature porte principalement sur des études de cas, des réseaux (par exemple CIIEL, C40) ou des municipalités en particulier. Nous remarquons que la littérature regorge d'études de cas qui explorent et analysent le rôle des acteurs et des institutions dans l'action des municipalités, et notamment les réseaux de municipalités. Les réseaux *Conseil international pour les initiatives écologiques locales* et C40 sont les plus cités et étudiés dans la littérature (Lambright et al., 1996; Bulkeley et Betsill, 2005, 2007; Holgate, 2007; Lankoa, 2007; Parker et Rowlands, 2007; Measham et al., 2011; Gordon, 2013; Acuto, 2013; Zeppel, 2013; Giest et Howlett, 2013; Fünfgeld, 2015). Bulkeley et Betsill (2005; 2013), Scanu et Cloutier (2015) et Lee (2015) affirment l'importance d'analyser les villes durables par l'entremise d'une approche multiniveau, car la gouvernance climatique urbaine n'a pas lieu dans un *vaccuum*. Selon eux, pour comprendre la construction des villes durables, nous devons analyser des villes au sein des relations intergouvernementales ainsi que les réseaux de gouvernance ensemble, par conséquent il est primordial de ne pas isoler les variables. Une littérature parallèle s'est développée dans les dernières années pour étudier l'implication ou les activités des acteurs infranationaux sans souveraineté dans les initiatives environnementales internationales, celle de la paradiplomatie verte, développée au Québec par Chaloux et Paquin (2012; 2013). La notion de paradiplomatie vient du fait que ses acteurs sous-étatiques « consacrent des ressources considérables » (309) pour influencer les politiques internationales et les États-nations, cela passe par le fait que « comme l'agenda politique international s'est élargi, les gouvernements infranationaux ont pris de plus en plus conscience de leur pouvoir politique et de leur souveraineté, ou en d'autres mots, de leur habileté à formuler et mettre en œuvre des politiques » (310).

De plus, du côté de la littérature canadienne, Robinson et Gore (2005), Gore (2010), Henstra (2012) et Gordon (2013) sont les principaux auteurs qui discutent de l'action municipale en matière

de lutte contre les changements climatiques et notamment le réseau de la FCM à l'étude dans cette recherche, le programme Partenaires dans la protection du Climat (PPC). Le plus ancien article que nous ayons trouvé est l'étude de cas d'Harvey (1993) qui porte sur la stratégie pionnière adoptée par la Ville de Toronto pour réduire ses GES en 1988. Cette recherche est importante à citer, car elle est un peu à part du reste de la littérature que nous avons exploré. En effet, il s'agit de la seule recherche que nous avons trouvé qui découpe en étape le processus de production des politiques publiques en matière climatique à travers l'étude de cas de Toronto et Chicago. L'auteur identifie six étapes : la prise de conscience du besoin d'intervenir, le déclencheur de l'action, la planification, l'adoption, la mise en œuvre et l'institutionnalisation qui ont mené ses deux villes à entreprendre des politiques de réduction des GES.

Du côté de l'énergie et des changements climatiques, notre recherche dans la littérature dévoile que la littérature sur les communautés d'énergie s'est développée en Europe et en Amérique du Nord, toutefois au Canada, la littérature sur les communautés d'énergie n'est pas abondante. La littérature porte principalement sur les communautés énergétiques intelligentes (Smart Energy Community), les communautés d'énergie durables (CEDs), les systèmes d'énergie intelligents, les communautés d'énergie et des plans d'énergie locaux. Que ce soit sous le nom de communauté d'énergie ou de systèmes d'énergie intelligents ou durables, la littérature académique à travers le spectre académique parle en fait de la même chose. Nous notons que le terme de communautés d'énergie est en fait l'expression la plus répandue dans la littérature en sciences sociales.

Parmi les articles que nous avons trouvés, nous remarquons que la littérature porte principalement sur des études de cas, géographique, soit des pays, des villes ou des communautés et/ou des initiatives énergétiques spécifiques en lien avec l'efficience énergétique des bâtiments. Une partie de la littérature explore le développement des CED dans les pays, et s'intéresse à l'efficacité des programmes énergétiques, néanmoins, la majorité des écrits se focalisent sur les éléments techniques des projets énergétiques spécifiques tels que des bâtiments net-zéro etc. À l'exception du texte de Walker et al. (2007) qui s'intéresse à l'émergence de la planification d'énergie communautaire, et celui de Wyse et Hoicka (2019) qui vient compléter celui de Walker et al. (2007) en effectuant un état des lieux des plans d'énergie locaux à travers trois variables la participation, l'appropriation et la capacité communautaire. Dans le cadre de cette revue de la littérature sur les communautés d'énergie, nous avons volontairement écarté cette littérature technique qui porte sur des projets énergétiques spécifiques, pour seulement nous focaliser sur les

communautés énergétiques intelligentes, les communautés d'énergie et les systèmes énergétiques intelligents.

2.3.1. La capacité municipale

De nombreux auteurs (Lorrain, 1989; Le Galès, 1995, 2008; Gore, 2005,2010; Barber, 2013) font état d'un changement de la relation entre l'État et les gouvernements locaux et de la « montée en puissance des villes ». Ce changement passe par une transformation des gouvernements locaux, ce que Pierre (2016) qualifie d'un mouvement du gouvernement local à la gouvernance locale (Pierre, 2016). L'attention est ainsi portée sur la manière dont le leadership municipal mobilise les ressources et rassemble les acteurs pour parvenir à la réalisation d'objectifs communs. Ainsi, Pierre (2016) insiste sur le fait que « la gouvernance urbaine part de la notion de la capacité institutionnelle limitée de l'État local à adresser les défis auxquels il fait face » (479). La capacité institutionnelle couvre un vaste éventail d'aptitide et de capacités que les pouvoirs publics ont besoin de mobiliser pour répondre à un problème public. Ces capacités incluent notamment la capacité administration et la gestion des ressources, par exemple, la gestion des finances publiques, la gestion de l'information et la planification etc. La capacité administration est donc centrale pour les administrations locales. Celle-ci « réfère à l'habileté de gérer de manière efficiente les ressources humaines et physiques qui sont nécessaires pour livrer les résultats du gouvernement » (Painter and Pierre, 2005 : 2) [traduction libre]. Un autre élément qui forme la capacité institutionnelle, est la capacité politique (Painter et Pierre, 2005; Howlett, 2009. Painter et Pierre (2005) définissent la capacité politique comme étant

> l'habileté de rassembler les ressources nécessaires pour effectuer des choix collectifs intelligents et établir des directions stratégiques afin d'allouer des ressources limitées à des fins publiques (2) [traduction libre].

Howlett (2009) décrit plus simplement, selon lui, la capacité politique se traduit par la capacité politique d'une institution d'exécuter ses tâches. Cependant, Howlett (2009) soutient que les capacités politiques des gouvernements et des organismes non gouvernementaux sont particulièrement limitées lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes complexes.

> Les gouvernements et, de plus en plus, les acteurs non-gouvernementaux au Canada et ailleurs se sont vu demander de formuler des mesures politiques à long terme efficaces pour gérer de tels problèmes sans nécessairement avoir le type de ressources nécessaires pour parvenir à éviter les échecs politiques courant à travers l'utilisation de techniques d'analyse fondées sur les preuves (166) [traduction libre].

Les municipalités ne sont pas épargnées par le manque de capacité politique. Rochman et Tremblay (2012), dans le cas des municipalités québécoises, soulignent que la constante décentralisation des responsabilités, soit l'augmentation des tâches et/ou une augmentation des exigences, à l'échelon municipal a eu un impact flagrant sur la capacité municipale. Cette dernière est aussi grandement influencée par « le différentiel de poids, d'influence et donc de marge de manœuvre existant entre les municipalités (et même les MRC) met en évidence les inégalités territoriales et leurs répercussions sur le mode de gouvernance régionale » (11). Les auteurs y voient un signe de « modification de la distribution verticale des pouvoirs et des responsabilités » (13), ce qu'ils qualifient d'« un premier moment de transformation de la gouvernance » (13). Si les municipalités se voient confier plus de responsabilités, leur capacité ne s'en trouve pas élargie. Afin d'adresser ces enjeux de capacité, Shrestha et Feiock (2017) soutiennent que les gouvernements locaux ont recours à une stratégie de réseaux pour obtenir l'accès à des ressources.

Robinson et Gore (2005) ont effectué une étude pour identifier les barrières auxquelles les municipalités sont confrontées pour développer des politiques climatiques. L'une des barrières est le manque de personnel municipal, de formation et de financement, notamment les restrictions budgétaires pour élaborer et développer de programmes de réduction des émissions de GES. Le tableau ci-dessous présente les résultats du sondage de Robinson et Gore (2005) concernant les principales barrières qui limitent la réponse municipale aux changements climatiques.

Tableau 2.2 : Barrières rencontrées par les municipalités

Barrières	**Très important (%)**
1. Nos employés n'ont pas la formation pour participer à la réduction du CO^2.	40.3
2. La réduction du CO^2 n'est pas une priorité pour notre conseil.	40.3
3. Notre municipalité n'a pas assez d'argent.	35.0
4. Les changements climatiques ne sont pas un enjeu du gouvernement local.	34.4
5. La réduction du CO^2 est une responsabilité du gouvernement fédéral.	33.2
6. Ce type de travail demanderait trop temps pour les employés	32.6
7. La réduction du CO^2 est une responsabilité du gouvernement provincial	19.1
8. La réduction du CO^2 n'est pas une priorité pour nos résidents	25.0
9. Dans notre province, nous n'avons pas le pouvoir législatif pour avoir un impact sur la réduction du CO^2	12.9
10. Le secteur privé (développeurs, entreprises locales, etc.) l'opposerait	8.8

11. La science n'a pas conclu que les changements climatiques représentent une menace réelle	6.2

Robinson et Gore (2005)

Robinson et Gore (2005) concluent que même si les municipalités veulent recevoir de l'information, ces dernières sont limitées à traduire ses informations dans les plans d'action locaux en raison du manque de financement (Rochman et Tremblay, 2012) et de ressources humaines. À cela s'ajoute, la complexité juridictionnelle, singulièrement, « la division de responsabilité à travers les trois niveaux de gouvernement au Canada qui présente aussi un grand défi pour surmonter les barrières en lien avec la capacité » (115) municipale [traduction libre]. Ces propos résonnent avec ceux de Dormois (2006) qui associe la capacité municipale au processus d'institutionnalisation non seulement de la prise de décision, mais aussi des activités en lien avec la planification. Dans son étude, l'auteur montre que les municipalités françaises, Nantes et Rennes, que « certaines techniques et certains modes de faire se sont progressivement sédimentés dans chacune des dynamiques de planification » (857). Ceci suggère que la capacité municipale se renforce au fur et à mesure que les employés municipaux s'impliquent dans l'exercice de planification. Toutefois, les caractéristiques institutionnelles ne sont guère suffisantes pour déterminer la capacité politique municipale. Pour Dormois (2006), la capacité politique municipale doit passer par une « stabilisation des mécanismes d'interdépendance de ressources et d'allocation de gains matériels et symboliques » (863), ainsi la coopération devient fondamentale, car elle permet aux différents acteurs publics et privés d'échanger des ressources, de les mobiliser et d'en utiliser des nouvelles si nécessaire. Malgré ces barrières, Robinson et Gore (2015), notent 10 ans après leur questionnaire, que les municipalités sont de plus en plus impliquées dans des activités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, au sein et en dehors du programme PPC, plus qu'initialement suggérée par les recherches académiques.

2.3.2. Les municipalités et le climat : la montée des municipalités dans la gouvernance climatique

Les premiers articles académiques, notamment l'article de Lambright et al. (1996) présente les changements climatiques comme étant un nouvel enjeu pour les municipalités et n'est pas perçue comme étant de la responsabilité dans la plupart des cas. En effet, les auteurs notent que les municipalités, en général, pensent que la lutte contre les changements climatiques est la responsabilité des paliers de gouvernement supérieurs. Cela dit, les articles académiques,

notamment les plus récents, que nous avons recensés sont sans équivoque, les auteurs (Lambright et al., 1996; Bulkeley et Betsill, 2005, 2007, 2013; Lankoa 2007; Holgate, 2007; Parker, Rowlands, 2007; Gore 2010; Krause., 2011, 2012; Zeppel, 2013; Knieling et Leal Filho, 2013; Lee, 2015, 2019; Scanu et Cloutier, 2015; Bansard et al., 2017; Hughes, 2017) mettent de l'avant le rôle de plus en plus prépondérant que jouent les municipalités dans la lutte contre les changements climatiques. Gordon (2015) va mettre jusqu'à dire que la gouvernance mondiale des changements climatiques doit aussi passer par les municipalités. Nous observons dans la littérature académique publiée dans le début des 2010-2015 que les auteurs notent un changement dans l'action municipale. Bulkeley (2013) montre très bien que les choses ont évolué et que « la plupart des municipalités ont découvert qu'elles ont au moins un degré partiel d'autonomie pour gouverner les changements climatiques locaux » (239) [Traduction libre], néanmoins cette action est à relativiser pour certains auteurs (Gore, 2010 ; Robinson, 2005), car elle dépend souvent des soutiens que les municipalités peuvent recevoir des paliers de gouvernement supérieurs, toutefois les villes sont en train de gagner un « momentum politique » (Bulkeley, 2013 : 235). Knielging et Leal Filho (2013) vont même à dire que les municipalités ont « un dossier impressionnant en matière de lutte contre les changements climatiques » (9) [Traduction libre], ce qui vient changer leur rôle au sein de la gouvernance climatique. Il est évident, tel que Gore (2010) l'indique, que les municipalités « méritent une attention particulière » (30) [Traduction libre], car leurs initiatives peuvent être complémentaires aux initiatives nationales et elles peuvent jouer un rôle important pour encourager l'action nationale pour lutter contre les changements climatiques. Ainsi, la question qui est posée par Gore (2010) est celle de comprendre le rôle des municipalités et les impacts sur la gouvernance climatique. En 2010, Gore dit clairement que la question est peu étudiée.

> Les livres populaires et académiques récents sur les changements climatiques au Canada n'accordent que peu ou quasiment pas d'analyse ou considérations aux actions municipales en général ou à savoir si l'action municipale a le potentiel de défier l'approche du Canada dans la gouvernance environnementale mondiale ou nationale (Gore, 2010 :30) [Traduction libre].

Si la littérature académique que nous avons trouvée ne répond pas nécessairement directement à cette question, elle nous confère des pistes et apporte des perspectives vraiment différentes sur la question. Nous notons des désaccords importants entre les auteurs notamment Gore (2010) et Gordon (2013). Notre revue de la littérature sur la question de la gouvernance part de l'article de Gore (2010) qui soutient que les municipalités sont des « preneuses de politiques » (*policy takers)*

et ne sont pas des « créatrices de politiques » (*policy-makers*) (29) [Traduction libre]. De son côté, Gordon (2013) soutient que les réseaux de municipalités viennent changer la donne. Il pense que le réseau de municipalité C40 « représente une innovation dans le système plus large de la gouvernance climatique mondiale » (295) principalement parce que le réseau *pilote* « *steers* » les municipalités vers des objectifs concrets. Gordon (2013) va même plus loin en parlant de « *authoritative steering* », ce qui vient remettre en question que l'idée que les municipalités sont des « preneuses de politiques » (*policy takers)* et ne sont pas des « créatrices de politiques » (*policy-makers*) (29) [Traduction libre]. Gordon (2013) coupe malheureusement trop court sa réflexion et ne la pousse pas davantage, nous offrant qu'une présupposition que les municipalités peuvent, en fait, être des « créatrices de politiques » *(policy-makers*). Toutefois, le texte de Gordon (2013) vient directement questionner la question fondamentale des politiques publiques *Qui gouverne ? Et comment?* Selon lui, les réseaux municipaux ne sont pas seulement des facilitateurs d'informations, ils ont joué un grand rôle pour légitimer le rôle des municipalités et leur place dans la gouvernance en faisant des municipalités « des points de passage obligés » (Gordon, 2013 : 295) [Traduction libre]. À travers les réseaux, les municipalités ont redéfini les relations entre territorialité, autorité et droits en interagissant les unes avec les autres au sein des réseaux, ce qui vient *de facto* défier l'intégrité souveraine de l'État tel que l'on connut jusqu'à présent selon Gordon (2013). En effet, elles sont devenues des acteurs importants de la gouvernance climatique multiniveau comme le rappelle Zeppel (2013) qui soutient qu'elles ont su s'imposer en acteur incontournable auprès des institutions publiques internationales et des États-nations. Toutefois, tant Gordon (2013), Bulkeley (2013) et Gore (2010) mettent un bémol à ce pouvoir croissant des municipalités. Tout d'abord, dans le contexte canadien, la situation est un peu plus compliquée considérant la nature constitutionnelle de la relation entre le gouvernement fédéral et les villes canadiennes. Gordon (2013) indique que le gouvernement fédéral a été très réticent à développer une relation avec les municipalités pour éviter le conflit avec les provinces. Cela dit, Giest et Howlett (2013) le soulignent, le paradoxe canadien réside aussi dans le fait que la distribution des pouvoirs entre le fédéral et le niveau provincial est « ambiguë » (15), par conséquent « il y a un chevauchement important entre les pouvoirs du fédéral et ceux du gouvernement provincial » (15) [Traduction libre]. En général, Bulkeley (2013) est aussi d'avis qu'il ne faut pas exagérer l'implication des municipalités dans la lutte contre les changements climatiques. Il est vrai que dans beaucoup de cas, l'enjeu des changements climatiques reste marginal et même lorsque les

municipalités agissent, leur portée est limitée comme le rappelle Bulkeley (2013), Robinson et Gore (2005; 2015). Dans leur étude la plus récente, Robinson et Gore (2015) montrent qu'encore peu de municipalités canadiennes ont complété des activités d'atténuation et lorsqu'elles ont complété ou sont en train de compléter des activités d'atténuation, ces dernières sont principalement concentrées sur la réduction des GES au sein de la corporation municipale et non au sein de la communauté en général. Dans leur recherche, les auteurs trouvent « que les municipalités au Canada mettent en œuvre plus d'activités de réduction des émissions qu'initialement révélées » (1067) [Traduction libre], notamment des municipalités qui n'étaient pas membre du programme PPC, et que « le réseau et ses protocoles de surveillance ne capturent pas l'étendue de l'action entreprise » (1067) [Traduction libre] par les municipalités canadiennes. Néanmoins, ces résultats pointent vers un changement progressif. En effet, Bulkeley (2013) soutient que les municipalités ont d'abord expérimenté au sein de leur propre immobilier avant de mettre en place des initiatives dans leur communauté, et ont avant tout concentré leurs efforts dans le domaine de l'énergie (235). Toutefois, Bulkeley et Betsill (2013) admettent « en revisitant notre travail sur les réponses urbaines aux changements climatiques juste quelques années plus tard, nous sommes frappés par combien les choses ont changé » (2013 :151) [traduction libre]. Si les municipalités ont été, au départ, préoccupées par leurs propres immobiliers, les activités se déplacent progressivement vers les entreprises et la communauté. Les auteurs dans la gouvernance climatique urbaine notent donc une transformation de l'action publique municipale plus prononcée dans la dernière décennie dans la lutte contre les changements climatiques, en partie causée par le développement du volontarisme municipal dans ce domaine et par le fait que les changements climatiques se sont insérés sur l'agenda politique des municipalités (Bulkeley et Betsill, 2013). Néanmoins, Bulkeley (2013) insiste bien que ceci n'est pas arrivé du jour au lendemain. Au fil des années, les réseaux ont aussi appris et ont évolué dans la sphère de la gouvernance climatique, ainsi, Bulkeley (2013) effectue une différence claire entre les réseaux de première et deuxième générations. La différence réside dans la capacité actuelle des réseaux municipaux « à mobiliser les acteurs privés à côté des états (locaux) » (233), les réseaux engagent une plus grande variété de villes et ils sont de plus en plus nationalement organisés, même les réseaux transnationaux qui jonglent entre des campagnes internationales, nationales et régionales.

La montée des municipalités transparaît par leur adhésion à des réseaux nationaux et internationaux climatiques, toutefois, Robinson et Gore (2015) prouvent que les municipalités

entreprennent aussi des initiatives en dehors des réseaux, qui sont souvent méconnues des réseaux. Ce qui les conduit à conclure que les activités climatiques municipales ne sont pas uniformes, elles sont « fragmentées et polycentriques » (1072) [traduction libre]. Selon les auteurs, ce polycentrisme et cette fragmentation sont d'autant plus évidents au Canada, qu'en 2015, le Canada ne dispose pas d'une stratégie nationale de réduction des GES. Il ne reste que

> La gouvernance climatique au Canada est fluide et les gouvernements municipaux sont actifs. Ils adoptent leur fluidité et testent différentes approches pour répondre aux changements climatiques; les résultats de l'enquête montrent que les gouvernements municipaux n'attendent pas nécessairement les institutions ou les organisations supérieures pour diriger leurs activités ou leur fournir des incitatifs pour l'action (1072) [traduction libre].

Ainsi, il est essentiel de comprendre la nature de l'action des municipalités au sein de la gouvernance canadienne (Robinson et Gore, 2015).

2.3.3. Les municipalités et l'énergie

Walker et al. (2007) développent l'idée que l'énergie communautaire n'est pas en réalité un concept nouveau et a émergé dans les années 1970 au sein d'un mouvement intitulé « Soft Energy Path ». L'association des gouvernements locaux avait plaidé pour que « les pratiques participatives de *l'Agenda 21 Local* soient appliquées à la planification énergétique locale » (Walker et al., 2007 :68). Les communautés d'énergie ne sont donc pas des concepts nouveaux, la littérature académique les mentionne, mais ne traite pas du concept de communauté d'énergie intelligente.

D'entrée de jeu, il est important de signaler que la littérature en sciences sociales porte principalement de communauté d'énergie, laissant de côté l'idée d'intelligence. Le terme communauté n'évoque pas nécessairement des municipalités, le réseau utilise une définition plus large. Une communauté se définit donc à différentes échelles. Rae et Bradley (2012) le mentionnent, le mot « communauté » est « très ambigu » (6498). Le terme peut se limiter à un projet spécifique, soit un bâtiment, par exemple tel que précisé par Walker et al. (2004) et Moldovan et Visa (2017), une localité, un partage de valeurs, et une identité (Rae et Bradley, 2012), ou encore « un réseau d'acteurs qui est impliqué dans la mise en œuvre des énergies renouvelables à travers différents types d'institutions et d'échelles d'opérations » (Walker et al., 2007 : 76; Acosta et al., 2008). Hoicka (2018) reconnaît aussi que le terme « communauté » est un terme « nébuleux » (164), toutefois, selon l'auteur, le terme « communauté » a « une association positive avec l'idée d'harmonie, localité, de réseaux avec un objectif commun et social » (164).

Romero-Rubio et de Andrés Diaz (2015) offrent une définition plus institutionnelle des communautés d'énergie et les définissent des

> organisations parmi lesquelles les membres sont grandement impliqués dans la planification et la mise en œuvre de mesures qui visent à utiliser rationnellement l'énergie et à introduire des sources d'énergies renouvelables (SER) dans la production, la consommation et/ou l'approvisionnement en énergie électrique, thermique (ex. chauffage/climatisation), l'énergie mécanique (ex. l'énergie de pompage) ou les carburants (biogaz pour les véhicules ou l'injection dans le réseau de gaz naturel) (397) [Traduction libre].

Nous retenons que la définition de « communauté » énergétique est vague et possède plusieurs significations. Néanmoins, nous notons cependant que le mot « communauté » possède une connotation positive. Le terme fait appel à un ensemble de valeurs qui rassemblent les acteurs. Il invoque notamment l'idée de partage, de solidarité en mettant l'accent sur les liens sociaux entre les individus au sein de la communauté, et le « chez soi ». Pour Waker et al. (2004), le manque de clarté dans la définition est un réel problème, car cela favorise une « distorsion de vrai sens » (76) à des fins rhétoriques, idéologiques et de pouvoirs. D'un autre côté, Craemer et al. (2017) soutiennent que le terme « communauté » accorde une certaine flexibilité aux acteurs sociopolitiques, car il permet « d'expérimenter avec différents modèles et permet de faire émerger un grand éventail de pratiques » (4) en raison de la flexibilité de la communauté. L'idée de communauté induit que le projet énergétique est développé pour le bénéfice de la population locale par la communauté énergétique.

Comme initialement présenté, nous avons remarqué que la littérature académique n'aborde que très peu la notion d'« intelligence» mise de l'avant par QUEST Canada qui fait clairement référence à la communauté d'énergie intelligente. Nous sommes donc allés chercher des réponses dans une littérature en génie pour mieux définir et comprendre la notion « d'intelligence énergétique ». L'idée d'énergie intelligente réfère directement à une définition plus technique soit au système énergétique.

> une approche par laquelle les réseaux intelligents d'électricité, d'énergie thermique et de gaz sont combinés avec les technologies d'entreposage et sont coordonnés pour identifier les synergies entre elles dans le but d'atteindre une solution optimisée pour chaque secteur individuel ainsi que tout le système énergétique (Lund et al., 2017 : 5) [Traduction libre].

Lorsque Lund et al. (2017) expliquent plus concrètement ce qu'ils veulent dire par synergie. Selon eux, les plans énergétiques élaborés par les communautés d'énergie peuvent avoir différentes portées et peuvent s'appliquer à diverses sources d'énergie, qu'elles soient de sources renouvelables ou pas, et à différents types d'infrastructures. Nous retrouvons dans leur description, les éléments descriptifs que nous retrouvons dans la littérature de QUEST Canada, notamment la

réorientation de l'excès de chaleur de la production électrique et industrie vers le chauffage des bâtiments via le chauffage collectif, ou encore les carburants alternatifs pour les voitures. Les systèmes énergétiques intelligents réfèrent donc à un système plus « holistique qui combinent les marchés du chauffage, de la climatisation, du courant, du gaz et du transport » (Lund et al., 2017 :2). Ainsi, la focalisation est davantage sur la « coordination de l'utilisation des différents vecteurs et infrastructures d'énergie » (Lund et al., 2017 : 2) [Traduction libre] dans une optique d'efficience énergétique, qui se traduit par « l'application de la meilleure technologie disponible dans l'industrie » (Lund et al., 2017 : 5) pour diminuer l'intensité de l'utilisation de l'énergie. Si le concept n'est pas nouveau, Lund et al. (2017) font référence aux systèmes énergétiques intelligents en termes de changement de paradigme. En effet, ces derniers la justifient comme

> un changement de paradigme qui rompt avec la pensée qui se focalise sur un secteur en particulier pour adopter une compréhension des systèmes d'énergie cohérente sur comment concevoir, analyser et discuter les bénéfices en matière d'inclusion de tous les secteurs et de toutes les infrastructures (Lund et al., 2017 : 7) [Traduction libre].

De ce point de vue, les systèmes d'énergie intelligents doivent être compris comme étant une approche holistique, qui rompt avec « le modèle conventionnel d'affaires des services d'entreprises publiques » Nielson et Al. (2018). Les communautés d'énergie intelligente (CEI) ou *Smart Energy Communities* sont donc des organisations au sein desquelles diverses parties prenantes s'impliquent dans la planification énergétique pour mieux coordonner les sources d'énergie dans l'optique d'augmenter l'efficience énergétique, éventuellement introduire de sources d'énergie renouvelables fiables dans le but de réduire les émissions de GES, et accroître l'autonomie énergétique de la communauté. La planification énergétique intelligente se fait donc à une échelle plus locale, parfois même à l'échelle du voisinage (*district energy*), ce qui démontre que la géographie de la planification énergétique est en train d'évoluer vers une glocalisation de la gestion, de la demande et de la conservation de l'énergie. La littérature et les études de cas en Europe (Lund 2014; Lund et al., 2017) démontrent que l'approche des communautés énergétiques intelligentes a permis à de nombreux pays européens, dont le Danemark, d'explorer des sources d'énergies 100% renouvelables et d'envisager une transition vers une énergie verte. Lammers et Arentsen (2017) sont catégoriques « les systèmes énergétiques intelligents peuvent faciliter la gestion efficace et efficiente de toutes les technologies et tous les appareils innovants dans les énergies renouvelables disponibles aujourd'hui » (2) [Traduction libre].

Par ailleurs, la définition de « communauté d'énergie intelligente » met l'accent sur l'idée que dans un contexte en transformation énergétique complexe, « les entreprises de services publics

comprennent qu'ils doivent repenser leurs stratégies dans leur relation avec l'aménagement urbain » (Nielson et al., 2018 : 703). Ce mouvement vers les communautés d'énergie est présenté comme étant une opportunité aux diverses parties prenantes qui comprennent que les partenariats sont en réalité inévitables en raison de la complexité des systèmes énergétiques. Les entreprises de services publics doivent donc trouver leur place au sein d'un marché en transformation. Cela questionne donc le rôle des entreprises de services publics qui gèrent les réseaux énergétiques et leurs relations avec les municipalités et les communautés. Dans le domaine de l'énergie, les entreprises de services publics, donc le secteur privé, deviennent des partenaires importants pour les municipalités, à la recherche d'expertise et de données. Nielson et al. (2018) réfèrent principalement à l'expertise que possèdent les entreprises de services publics.

> Ils expliquent que cette tendance à perdre de vue la cible durant le processus, combiné avec le manque de compétences auxquelles ils font face au sein de la municipalité, entraîne une forte dépendance envers les entreprises de services publics qui sont traditionnellement les principaux conseillers des municipalités en matière de politique énergétique (699) [Traduction libre].

Toutefois, dans leur étude de cas, Nielson et al. (2018) montrent que la relation entre les municipalités et les entreprises de services publics n'est pas toujours une relation facile et implique des tensions, notamment quant au rôle que devraient jouer les entreprises de services publics selon les municipalités. Par exemple, dans leur étude de cas sur la municipalité de Bergen, Nielson et al. (2018) montrent que la municipalité voulait que les entreprises de services publics « jouent un rôle plus central pour fournir des solutions innovantes pour réduire les émissions, pourtant ils trouvent que c'est difficile de négocier avec les entreprises de services publics » (701) [Traduction libre]. Néanmoins, l'avènement des communautés d'énergie montre que les partenariats public-privés sont primordiaux comme le montre l'étude de cas de Parker et Rowlands (2007) qui portent sur l'effort municipal des municipalités de Waterloo, Kitchener et Cambridge pour maintenir le programme d'efficience énergétique résidentiel après que ce dernier soit annulé par le Gouvernement fédéral en 2006. Les auteurs démontrent que les municipalités, malgré les contraintes financières, ont été capables de maintenir un programme après les coupures fédérales en collaborant avec les entités d'utilité publique et le secteur privé. Cette étude de cas montre que les partenariats entre les municipalités et les fournisseurs de services permettent de partager le coût de la transformation énergétique et de mettre en place un système énergétique efficient et efficace. Il existe donc une relation d'interdépendance entre le secteur privé et le secteur public qui ouvre la voie à nouvelle ère de conflits et de nouveaux flux de relations entre le secteur privé et public comme le souligne Betsill (2013). Les communautés d'énergie sont donc une arène pour

rassembler les divers acteurs publics et privés dans l'optique d'accroître l'efficience énergétique, et par ricochet, atténuer les changements climatiques.

La littérature montre très bien le lien entre les changements climatiques et l'énergie en illustrant que la transformation énergétique est identifiée par les réseaux et les municipalités comme étant la solution principale à la réduction des émissions de GES, soit l'atténuation des changements climatiques. En effet, Visa et al. (2017) et Walker et al. (2007) justifient ce mouvement vers les communautés énergétiques en raison des inquiétudes environnementales accentuées par les changements climatiques et la conscientisation des collectivités vis-à-vis des limites et des enjeux sécuritaires qui entourent les ressources énergétiques, dites traditionnelles (charbon, nucléaire, etc.). Ces acteurs sont intéressés et motivés à s'impliquer dans la transition énergétique et a effectué des transformations énergétiques en raison des changements climatiques et répondent aux attentes des clients qui cherchent des sources d'énergie plus durables. Cependant, Walker et al. (2007) soutiennent que l'émergence des communautés d'énergie ne peut en réalité s'expliquer que par la seule variable climatique. Walker et al. (2007) soutiennent que les communautés d'énergie ont débuté pour répondre à des besoins au sein du domaine de la politique énergétique, soit lutter contre l'opinion publique défavorable envers des projets d'énergie renouvelable. La constitution d'une communauté d'énergie est perçue par les parties prenantes comme un moyen de palier au déficit d'informations que les résidents ont à l'égard des projets d'énergies renouvelables, par conséquent de favoriser l'acceptabilité sociale des projets à travers la littératie en énergie. Le discours climatique a croisé le discours énergétique et s'est enraciné par la suite dans les projets d'énergie renouvelables locaux. Parallèlement, l'intérêt croissant des communautés locales et notamment des autochtones à s'impliquer dans les projets énergétiques locaux pour défendre les intérêts socio-économiques et environnementaux de leur communauté est, selon Walker et al. (2007) et Wyse et Hoicka (2019), un facteur décisif dans la création des communautés d'énergie. En effet, selon les auteurs, les bénéfices socio-économiques peuvent inclure

> La régénération socio-économique, l'accès à l'énergie abordable, la connaissance et le développement des compétences, l'amélioration du capital social, la littératie énergétique et les modes de vie bénins pour l'environnement et l'autonomisation de la communauté » (Wyse et Hoicka, 2019 :884) [Traduction libre].

La communauté énergétique implique donc la question d'appropriation (*ownership*) des projets énergétiques locaux par les acteurs publics, privés et la communauté. Selon les Romero-Rubio et de Andrés Diaz (2015), ces communautés d'énergie durable, composées d'acteurs locaux divers, jouent des rôles clés dans l'autonomisation énergétique des communautés, ce qui contribue aussi

à l'acceptation publique des sources d'énergies renouvelables et des mesures d'efficience énergétique. Toutefois, le processus d'acceptabilité sociale d'un projet n'est pas aussi simple. La participation de divers acteurs n'est pas preuve d'acceptabilité d'un projet. La confiance devient ainsi une condition importante au succès des CEIs. Schweizer-Ries (2008) a identifié cinq domaines d'acceptation sociale en lien avec les CEIs : « le changement de paysage, les problèmes économiques, la justice sociale, la technologie et les CEIs pour la protection climatique » (4131) [Traduction libre]. Elle le résume de la manière suivante :

Schéma 2.1 - Domaine de contenu de l'acceptation des technologies d'énergie renouvelable

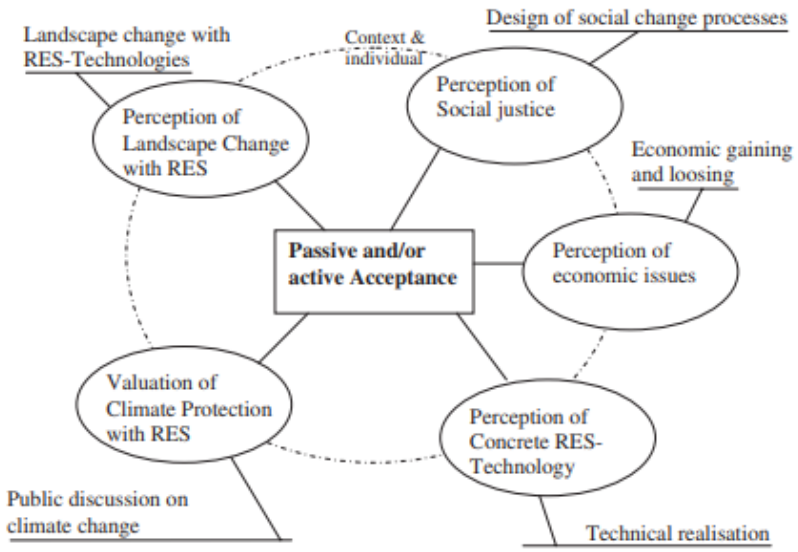

Source : Schweizer-Ries (2008 :4131).

En réalité, les acteurs s'engagent dans un processus délibératif qui implique un ensemble de valeurs individuelles, organisationnelles et publiques, ainsi que la question de la confiance entre les acteurs qui interagissent et qui ont pour objectif de coconstruire un système d'énergie communautaire. Malheureusement, Wyne et Hoicka (2019) reconnaissent que la participation dans les communautés d'énergie n'est pas nécessairement « équitable » (886), car « certains membres au sein des communautés ont une plus grande capacité à participer que d'autres » (886). Cette capacité peut inclure le temps, les ressources financières et humaines, l'influence politique, etc. Cela dit, Lammers et Arentsen (2017) soutiennent que le processus de prise de décision dans le processus de planification d'énergie locale est devenu « encombré à cause de l'augmentation du

nombre de parties prenantes impliquées » (2), et le niveau de coordination et d'investissement technique de la planification énergétique au sein des communautés d'énergie est plus complexe. Par conséquent, le processus de prise de décision au sein d'une communauté d'énergie est davantage caractérisé par un processus de pataugement (*muddling through*). En effet, les résultats des entrevues menées par Walker et al. (2007) indiquent clairement que les parties prenantes de la communauté énergétique improvisaient au fur et à mesure qu'ils avançaient dans le projet, dès lors le plan d'action devient un instrument important pour guider ce travail.

En conclusion, les systèmes d'énergie communautaires sont présentés dans la littérature académique comme étant la concrétisation d'une vision communautaire de développement énergétique durable où tout le monde bénéficie de l'efficience énergétique. Théoriquement, le concept de communautés d'énergie s'appuie sur les trois piliers du développement durable, c'est-à-dire, il définit des communautés au sein desquels l'écosystème est préservé, le tissu social est solidifié et consolidé à travers la participation publique et l'engagement public et l'économie est prospère, ce qui inclut une réduction des coûts de l'énergie pour la collectivité. En réalité, les auteurs démontrent que la réalité est bien différente. Le concept de « communauté » est vague et élastique, c'est pourquoi chaque communauté d'énergie est différente et ne s'engage pas nécessairement une participation systématique de la communauté et un processus transparent. Pourtant, comme les auteurs l'indiquent, l'acceptabilité sociale est un pilier central des communautés énergétiques, car il s'agit de transformer le système énergétique tout en cordonnant la participation des divers acteurs multisectoriels. En ce sens, le développement des communautés d'énergie requiert de mélanger les approches *top-down* et *bottom-up* en raison de la complexité du système et des politiques énergétiques au Canada. Ce processus est complexe, par conséquent la planification énergétique est par nature lente et progressive. C'est pourquoi beaucoup de communautés au Canada en sont encore à l'étape de développement des plans et très peu ont mis en œuvre des communautés énergétiques comme le précisent les auteurs. Cependant, cette transformation du processus de planification énergétique au niveau des communautés soulève des questions notamment l'influence que les communautés d'énergie peuvent avoir sur une transformation du système d'énergie à l'échelle provinciale et nationale.

2.3.4. Les municipalités, le climat et l'énergie dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Les articles discutent des régimes internationaux et de leurs efficacités (Rania, 2011, 2017; Johns, Thorn et VanNijnatten, 2018; VanNijnatten 2004) et de la gouvernance en général avec la montée des acteurs infranationaux (Chaloux et Paquin, 2013; Johns et Thorn, 2015; Sproule-Jones, Johns, Heinmiller, 2008). Nous remarquons que la littérature au Canada porte beaucoup sur la gouvernance, les institutions et les accords internationaux et notamment sur l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs qui établit la base de la gouvernance canado-américaine en matière de gestion de l'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Parmi cette littérature, nous avons trouvé de nombreux livres et articles qui s'attardent sur la gouvernance de l'eau, et de nombreux articles se sont attardés sur la crise de Walkerton qui a en quelque sorte exposé les enjeux autour de la gouvernance de l'Eau en Ontario et au Canada (Johns et Rasmussen, 2008; Hania, 2011). La littérature académique, plutôt politique, se concentre énormément sur la question de la gouvernance à l'échelle nationale et provinciale/des États américains et délaisse les municipalités. L'un des rares textes que nous avons trouvés sur le réseau municipal dans la région des Grands Lacs traite de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Dans le texte, Kusmierczyk (2012) définit le réseau de proto-réseaux en raison de la bureaucratisation du réseau. Là encore, les municipalités sont conçues au sein du réseau et ne constituent pas une unité d'analyse. La littérature se concentre sur la définition de la gouvernance en fonction d'une limitation géographique qui est celle des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Le texte de Dukhovny et Ziganshina (2011) nous offre un premier éclairage sur ce que signifie la gouvernance de l'eau. Il s'agit donc

> De l'ensemble des systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs qui sont en place pour réguler le développement et la gestion des ressources en eaux et la prestation de services à différents niveaux de la société (Dukhovny et Ziganshina, 2011 :572) [Traduction libre].

Si cette définition sous-tend que la gouvernance est organisée, Edelenbos et Teisman (2011) nous démontrent que la réalité est plus complexe, en effet, selon eux, la gouvernance qui gouverne les régions de ressources humaines se caractérise particulièrement par une « fragmentation institutionnelle » (9). L'une des raisons est que l'enjeu de l'eau est imbriqué dans de nombreux autres enjeux qui peuvent être du ressort de différents niveaux de gouvernement. Edelenbos et Teisman (2011) présentent deux études de cas pour le moins pertinentes pour notre recherche. La première explore la mise en place d'un plan intégré dans la gestion du Delta du sud-ouest aux

Pays-Bas, à la frontière de la Belgique et le deuxième explore le Delta d'Ijssel. Les auteurs notent une fragmentation de l'action publique, chaque acteur politique agit selon son domaine de compétences, mais il n'y a pas de coordination pour résoudre les problèmes

> Cependant, personne ne semble responsable de ce projet interdépendant complexe. Les municipalités tentent encore de résoudre leurs propres problèmes sans se rendre compte que leur efficacité est déterminée par ce qui se passe dans l'ensemble du système. Chaque province (trois provinces sont concernées) continue à envisager la question de son propre point de vue (Edelenbos et Teisman, 2011 :21) [Traduction libre].

Pour les auteurs, cela constitue un enjeu de gouvernance majeur, car « la fragmentation existante empêche cependant les systèmes de gouvernance d'agir comme il le faudrait » (Edelenbos et Teisman, 2011 : 21) [Traduction libre]. Les concepts de fragmentation et d'intégration sont centraux dans la littérature de la gouvernance de l'eau en administration publique. Il est intéressant de voir dans les études de cas présentés par Edelenbos et Teisman (2011) que la centralisation s'effectue par l'entremise d'une agence ou d'un acteur et que l'intégration est engendrée par l'embauche d'un gestionnaire de programme qui coordonne les diverses actions politiques dans un effort de coordination pour remédier à la fragmentation. À l'inverse, Dukhovny et Ziganshina (2011), dans un article principalement prescriptif sur le gouvernement mondial de l'eau, proposent une approche plus centralisée. Le processus d'engagement des communautés s'inscrit dans une initiative de décloisonnement du gouvernement qui vise à jumeler une approche verticale et horizontale « pour permettre aux agences de collaborer au-delà des frontières de leurs compétences et d'atteindre un objectif commun et une réponse gouvernementale intégrée à la fragmentation » (Edelenbos et Teisman, 2011 :15) [Traduction libre]. Cependant, la gouvernance des Grands Lacs est profondément ancrée dans un ensemble d'accords entre le Canada et les États-Unis qui favorisent la collaboration et la coopération entre les deux pays, mais n'inclut pas les municipalités :

> Dans les Grands Lacs, les praticiens des politiques publiques associés à divers niveaux de gouvernement ont depuis longtemps été accoutumés à travailler avec leurs homologues de l'autre côté de la frontière à travers la Commission mixte internationale, le plan d'action de remédiation, les plans binationaux d'action et d'aménagement panlacustres ainsi qu'à travers d'institutions tels que la Commission des Grands Lacs. (VanNijnatten, 2004 : 653) [Traduction libre].

Cette question de la collaboration et coopération à différents niveaux de gouvernement est un élément fondamental que nous retrouvons dans la littérature académique sur la gouvernance dans les Grands Lacs en Amérique du Nord (VanNijnatten, 2004; Bielicki, 2007; Edelenbos et Teisman, 2011; Chaloux et Paquin, 2013). Il est intéressant de noter la diversité de la littérature à ce propos. VanNijnatten (2004) analyse la collaboration et la coopération à travers le concept

« l'interopérabilité environnementale » (649). Cette approche plutôt bureaucratique se focalise principalement sur la collaboration entre les gouvernements par l'entremise d'accords internationaux. Toutefois, elle reconnaît que la gouvernance de l'eau ne se limite pas aux acteurs gouvernementaux. Cette dernière inclut un ensemble d'acteurs non gouvernementaux et parle de plus clairement d'une petite communauté politique « au sein de laquelle les membres gouvernementaux, scientifiques, et les organisations politiques ainsi que les organismes non gouvernementaux se chevauchent » (VanNijnatten, 2004 : 653) [Traduction libre]. La description de Edelenbos et Teisman (2011) ajoute un peu plus de précision et présente des réseaux horizontaux qui vont au-delà des frontières nationales sans pour autant expliquer et définir clairement le rôle de ces divers acteurs. Hania (2017) évoque notamment de la nouvelle gouvernance qui donne l'opportunité aux acteurs non politiques d'influencer le processus de décision publique. Par ailleurs, Chaloux et Paquin (2013) et VanNijnatten (2004) montrent bien que ces réseaux sont profondément enracinés dans un processus d'intégration que les auteurs appellent la perspective transfrontalière « d'approche des bassins versants », et ce qui a « reconfiguré l'autorité sur les enjeux en matière d'eau en Amérique du Nord » (309) à travers la mise en place d'accords binationaux et d'institutions transnationales telles que la Conférence des gouverneurs et des Premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Cependant, Davidson et De Loë (2014) soulèvent un point intéressant sur la notion de frontière et gouvernance en lien avec l'approche des bassins versants. Selon eux, cette approche présente des enjeux au niveau de la gouvernance, car dans leur étude de cas, ils démontrent que les frontières des bassins versants ne suivent pas nécessairement les frontières hydrographiques, mais se rapportent davantage à un jeu politique et de gestion créant ainsi un autre niveau de gouvernance des bassins versants et elles ne mènent pas nécessairement à une meilleure harmonisation des politiques et au final, ce texte remet en question l'approche des bassins versants sans pour autant apporter un éclairage particulier sur une approche de gouvernance des eaux sans frontière, bien qu'employé par le Gouvernement de l'Ontario dans le cas du Lac Simcoe. Toutefois, à la fin du texte, Davidson et De Loë (2014) font rapidement référence à une approche adaptative pour répondre aux enjeux. Hania (2011) traite clairement du besoin d'adopter une gestion adaptative en Ontario, dans un contexte climatique incertain qui nécessite davantage, selon elle, une approche réflexive basée sur l'apprentissage, la flexibilité et l'expérimentation. Cette approche doit, selon elle, guider le cadre réglementaire et

être soutenue par le principe de précaution du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

Ce que nous devons retenir est que la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent s'est enracinée autour de la notion d'écosystème principalement caractérisé par l'interdépendance environnementale entre deux pays, dont le but ultime est de protéger un écosystème

> la coopération au sein du bassin dans les Grands Lacs s'est vue donné un élan en raison du besoin de protéger les bassins versants qui fournissent l'eau potable, de soutenir l'activité économique et d'offrir des opportunités récréatives aux résidents de la région (VanNijnatten, 2004 : 656) [Traduction libre].

D'après Benidickson (2016), cela ne repose pas seulement sur un ensemble d'institutions politiques binationales, mais par une transformation du cadre légal de protection des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui va bien au-delà de la délimitation des frontières canado-américaines établies par le Traité de Washington en 1871. Ainsi, l'accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs signé en 1972 représente pour Benidickson (2016) « reconnaissance légale des Grands Lacs en tant qu'écosystème transfrontalier partagé » (443) [Traduction libre]. Nous remarquons que la notion d'écosystème est très présente dans la littérature qui porte sur la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Un argument pertinent pour notre recherche que nous avons aussi trouvé dans la littérature est celui présenté par Norman et Bakker (2008) sur la question de redimensionnement de la gouvernance de l'eau à travers la montée des acteurs locaux et, de facto, la transformation des relations de pouvoirs au sein de la gouvernance environnement. Cet argument fait écho avec l'article plus récent de Chaloux et Paquin (2013) s'attarde sur la paradiplomatie verte. Plus spécifiquement, le concept de paradiplomatie verte fait référence à l'activité internationale des acteurs politiques qui ne représentent pas les acteurs étatiques traditionnels qui avaient le monopole de la diplomatie, dans les politiques environnementales internationales. En complémentarité avec l'article de Chaloux et Paquin (2013), Johns et Thorn (2015) nous montrent que ce phénomène n'est pas nouveau, en réalité

> en 1986, Larmaquant notait que les communautés infranationales étaient en train de changer et que les discussions et les accords actuels entre l'Ontario, le Québec et les États des Grands Lacs offraient des approches politiques pour bâtir un consensus régional sur les enjeux associés aux Grands Lacs qui pouvait avoir un impact sur les approches nationales (196) [Traduction libre].

Ce concept devient particulièrement important pour discuter de la question de la restructuration de la gouvernance environnementale. Les auteurs notent une transformation du rôle des acteurs infranationaux, notamment dans la région des Grands Lacs, qui s'engagent de plus en plus dans

des activités politiques qui vont au-delà du rôle traditionnel qu'ils jouaient jusqu'à présent, notamment parce que

> les acteurs sous nationaux disposent d'une autonomie considérable dans le développement de leurs politiques internationales et ils dévouent des ressources considérables à la paradiplomatie, parfois même plus que les états souverains dévouent eux-mêmes à leur diplomatie et exercent une plus grande influence pas seulement dans la politique mondiale, mais aussi dans la définition de la politique internationale de l'état central (Chaloux et Paquin, 2013 : 310).

Norman et Bakker (2009) le disent bien. La gouvernance des Grands Lacs se transforme progressivement avec un retrait des États et l'émergence des acteurs locaux, et ce, principalement parce que « les échelles de la gouvernance et les frontières des pays sont simultanément socialement construites et matérielles, ce qui a d'importantes implications pour comprendre le redimensionnement de la gouvernance » (104) [Traduction libre], néanmoins les auteurs nous incitent à ne pas exagérer le phénomène. Selon eux, si la présence des acteurs locaux est croissante, ces deniers ne bénéficient pas des ressources adéquates et ont une capacité limitée afin qu'ils participent adéquatement à la gouvernance transfrontalière. Il ne reste que les arrangements institutionnels pour gouverner une ressource naturelle comme l'eau est complexe et implique un grand nombre d'acteurs comme l'indiquent Johns et Rasmussen (2008).

La gouvernance dans la région des Grands Lacs est complexe et multidimensionnelle. Nous remarquons à travers la littérature que sa gouvernance est caractérisée, dans son ensemble, par un ensemble d'arrangements formels et informels, mais aussi d'un ensemble d'instruments réglementaires (les accords, les standards de qualité d'eau), financiers (subvention), informatifs (meilleures pratiques, partenariats). Cela dit, la littérature est très accablante à l'égard du rôle des gouvernements fédéraux dans la bonne gestion des ressources en eaux. Johns et Rasmussen (2008), Barlow (2007, 2016) et Barlow et Clarke (2002) le démontrent, la structure de gouvernance de l'eau au Canada n'est pas suffisante pour protéger les ressources en eaux et dénoncent la relation entre le Canada et les entreprises privées qui exploitent les ressources en eaux, notamment dans les Grands Lacs. Cette évolution s'explique en partie, selon VanNijnatten (2004) par les influences politiques et idéologiques qui ont, parfois, affaibli et limité la capacité des institutions et des accords ou réinvesti dans la protection des Grands Lacs selon le gouvernement en place. Johns et Rasmussen (2008) vont même plus loin en affirmant que les accords transnationaux et internationaux qui structurent la gouvernance contribuent aussi au manque de clarté en ce qui concerne les rôles et responsabilités.

> Les régimes complexes de gouvernance pour la gestion de l'eau ont troublé la responsabilité pour gérer cette importante ressource, ce qui a mené à un renvoi de responsabilités et a réduit la capacité générale de gérer cette ressource naturelle (62) [Traduction libre].

La gouvernance, notamment dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, est en proie à des écarts toutefois, la gouvernance par réseau permet de « changer la relation entre les sociétés modernes et leur environnement » (Newig et Kvarda, 2012 : 30). La flexibilité est vue comme essentielle notamment dans un environnement en constante mutation (influence des changements climatiques, pollution, etc.).

2.3.5. Les limites de l'action environnementale municipale

Nous avons remarqué que la question des capacités institutionnelles a aussi été beaucoup étudiée par les chercheurs, notamment Robinson et Gore (2005), Measham et al. (2011), Betsill (2013) et Gordon (2013). Gordon (2013) évoque leur limite à mettre en œuvre des initiatives et des politiques à cause de leur manque de capacité de surveillance et de contrôle, alors que Measham et al. (2011) font référence à des contraintes de ressources en général. Si nous reconnaissons que les ressources sont des barrières à prendre en considération, nous retenons dans les résultats de l'enquête effectuée par Robinson et Gore (2005) qu'il ne faut pas nécessairement généraliser. Les auteurs dévoilent que 35% des municipalités ont indiqué qu'elles n'ont pas assez d'argent; à cela s'ajoute les ressources humaines, 32.6% des municipalités ont répondu que « ce type de travail requérait trop de temps de personnel » (112) [Traduction libre]. D'ailleurs, l'enquête effectuée par Robinson et Gore (2005) est très informative et révélatrice concernant les barrières qui empêchent les municipalités d'agir. À l'époque, les deux plus grandes barrières ne sont en fait pas le manque de ressources selon les auteurs, mais le fait que les municipalités ne lient pas les changements climatiques à la juridiction municipale :

> 34.4% disent que les changements climatiques ne sont pas un enjeu gouvernemental local; 33.2% disent que la réduction du CO^2 est une responsabilité du gouvernement fédéral; 29.1% disent que la réduction du CO^2 est une responsabilité du gouvernement provincial; et 12.9% des municipalités disent que les provinces ne leur ont pas délégué le pouvoir d'avoir un impact sur les réductions de CO^2 (112). [Traduction libre]

Et que les changements climatiques ne sont en réalité pas une priorité pour les conseils municipaux. L'enquête de Robinson et Gore (2005) dévoilent que 40.3% des municipalités pensent que « la réduction de CO^2 n'est pas une priorité pour leur conseil municipal » (112) [Traduction libre], et 25.0% disent que « la réduction de CO^2 n'est pas une priorité pour leurs résidents » (112) [Traduction libre]. La question de la priorité est intéressante, car elle soulève deux enjeux, celle

du manque d'information relatif à la réduction de CO^2 et les changements climatiques, et le défi des administrateurs ou des acteurs sociaux de convaincre et éduquer les résidents et le conseil municipal afin que l'enjeu soit ajouté sur l'agenda du Conseil municipal. Cela n'induit pas nécessairement que les employés de la ville sont du même avis. Salon et al. (2014) induisent que les employés sont souvent plus motivés, car ces derniers sont plus informés, mais ils ont trouvé que les employés qui sont motivés, dans beaucoup de cas, effectuent du bénévolat en dehors du travail dans des causes qui impliquent l'environnement et le développement durable.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons effectué un sommaire de la littérature qui porte sur les municipalités et les réseaux au sein de la gouvernance environnementale. À des fins d'exhaustivité, nous avons abordé la gouvernance environnementale sous l'angle de la gouvernance climatique, des communautés d'énergie intelligente et de la gouvernance de la Région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Tout d'abord, nous constatons que le plan d'action municipal est un instrument peu étudié dans le contexte des politiques environnementales. Du côté de l'énergie, nous retenons que la littérature sur les communautés d'énergie intelligente est relativement nouvelle, en effet, ce n'est que récemment que des textes académiques qui traitent de QUEST Canada et de la planification des énergies intelligente ont été publiés. Néanmoins, nous retenons que le concept de communautés d'énergie n'est en rien nouveau puisque ce dernier est apparu pour la première fois dans *l'Agenda 21 Local*. Enfin, du côté de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la littérature traite des réseaux transnationaux et particulièrement de la gouvernance binationale dans la région, notamment sous l'angle de la paradiplomatie. Un concept encore rarement employé dans la littérature en général.

Ensuite, un autre constat que nous avons effectué est celui de la conversation académique sur la participation des municipalités au sein de réseaux. Cette littérature majoritairement internationale traite de questions qui sont au cœur de notre questionnement. Un débat académique intéressant se dessine sur le rôle et la place des municipalités ainsi que des réseaux au sein de la gouvernance environnementale mondiale. Si certains auteurs concluent que les municipalités montent en puissance, grâce aux réseaux, d'autres sont plus prudents et soulignent les limites à ce mouvement, bien qu'ils reconnaissent quand même une certaine influence des réseaux sur

l'émergence des municipalités. Pour beaucoup, il est important de ne pas attribuer tout le mérite de l'implication des municipalités dans la gouvernance environnement aux réseaux, les villes jouent un rôle important, motivé par des entrepreneurs de politiques et un leadership municipal qui émerge et se traduit en dehors des réseaux. Les preuves empiriques montrent un mouvement, une expansion du rôle des municipalités, toutefois les auteurs soulignent que l'effet des réseaux et la montée des municipalités sont encore peu compris. Nous notons aussi que la littérature à ce sujet traite moindrement des instruments d'action publique.

À la lumière de ces constats, nous soutenons que cette revue de la littérature justifie et réaffirme la pertinence de notre question de recherche, qui s'inscrit dans une littérature académique qui soulève de nombreuses questions non résolues quant au rôle des réseaux et leurs effets, la place des municipalités et l'effet des instruments dans la gouvernance environnementale. C'est au cœur de ces questionnements et de ces écarts dans la littérature que nous proposons d'effectuer une contribution potentielle, en tentant d'apporter un éclairage sur ce mouvement municipal ainsi que les effets des réseaux et des instruments dans un contexte canadien et binational encore peu étudié.

Chapitre 3 – Cadre théorique

L'objectif principal de cette recherche est de comprendre le processus d'élaboration des instruments et des politiques publiques par les municipalités au sein de la gouvernance environnementale et énergétique, et comment leur implication dans les réseaux favorise le changement de l'action publique et restructure la gouvernance environnementale et énergétique au Canada et aux États-Unis.

Le processus d'élaboration des instruments d'action publique peut être étudié sous plusieurs angles, nous avons choisi d'aborder nos deux questions de recherche en adoptant une perspective interprétative plus large et holistique afin d'analyser le problème politique au cœur de cette recherche. Pour ce faire, le cadre théorique, que nous avons adopté, mobilise une analyse multiniveau qui nous permettra d'analyser le problème tout en mobilisant des théories variées soit la littérature sur les instruments, les réseaux et le discours/narration.

Afin de mieux comprendre comment les municipalités élaborent des instruments d'action publique et le rôle des réseaux. Nous proposons un cadre théorique en trois niveaux qui nous permet de mieux comprendre et expliquer ces déterminants qui influencent les discussions et la prise de décision au sein des réseaux et des municipalités. Bien que nous mobilisons un ensemble d'approches comme celles des instruments, les réseaux et le discours, les idées s'insèrent à tous les niveaux de notre analyse. Il est important de noter, à ce point, que lorsque nous parlons de la prise de décision, nous prenons en compte que cette dernière s'effectue à plusieurs niveaux et moments dans le processus de production des politiques publiques.

À l'échelle miscoscopique, notre analyse part de l'instrument. L'instrument est une institution sociologique influencée par le contexte, les acteurs, et les rapports politiques (Lacoumes et Le Galès, 2004). À l'échelle mésoscopique, notre analyse part des réseaux de municiplités au sein desquels les instruments d'action publique sont élaborés. Enfin, l'échelle macroscopique s'intéresse à l'effet des instruments et des réseaux sur la gouvernance environnementale. Notre terrain a dévoilé que la participation des municipalités au sein des réseaux et la multiplication des instruments favorisent la montée des municipalités au sein de la gouvernance environnementale.

Tableau 3.1 - Théories appliquées au cadre d'analyse multiniveau

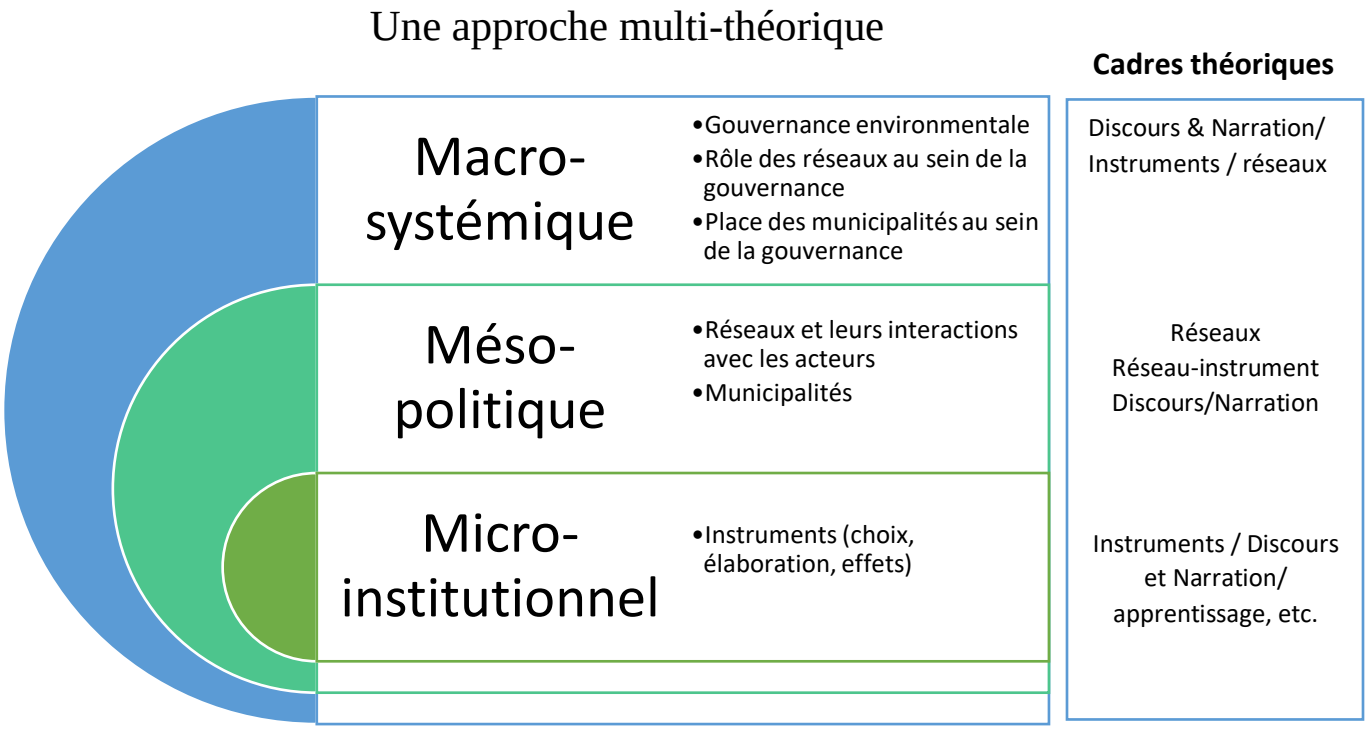

Nous avons découpé notre cadre d'analyse multiniveau en trois :

- *Micro-institutionnel* : à ce niveau, nous utilisons la théorie des instruments. Nous explorons les écrits de Lascoumes et Le Galès (2004). Au commencement de notre recherche, nous sommes parties de trois instruments que nous avons identifiés : le plan d'action climatique (réseau PPC), la carte à points (QUEST Canada) et CRISSP et MARS (l'Alliance des villes du Grands Lacs et du Saint-Laurent).
- *Méso-politique* : à ce niveau d'analyse, nous appliquons la théorie des réseaux. Nous avons notamment consulté des auteurs tels que Palier et Surel (2005), Howlett (2009), Escach et Vaudor (2014), Newig et Kvarda (2012) et Lacroix et Arnaux (2012).
- *Macro-systémique* : dans ce niveau d'analyse, nous employons les théories sur les isntruments, les réseaux et le discours/narration pour analyser les effets des réseaux et la place des municipalités au sein de la gouvernance environnementale.

Ainsi, le cadre d'analyse qui mobilise plusieurs cadres théoriques de notre thèse s'appuie sur la littérature académique et un ensemble de méthodes de collecte de l'information pour appréhender l'élaboration des politiques et des instruments d'action publique au sein de la gouvernance environnementale. Cette partie étaye donc les fondements théoriques de notre recherche. Ainsi, dans une première sous-partie, nous présentons notre cadre théorique général par les idées. Puis, nous présentons notre cadre multiniveau qui inclut une approche par les instruments à l'échelle micro, une approche par les réseaux à l'échelle méso et une approche par le discours/narration pour appréhender l'effet des réseaux et des instruments d'action publique sur la gouvernance environnementale.

3.1. Le cadre théorique : une démarche par les idées à travers le tournant argumentatif.

Notre cheminement de pensée, dans ce travail de recherche, repose sur la proposition théorique que la formulation des politiques publiques peut aussi être décrite comme un processus idéationnel au cours duquel les décideurs politiques et les communautés interprétatives, en compétition, mobilisent et manipulent des symboles, des images, des croyances, des actes et des discours. Le tournant argumentatif a été développé pour comprendre davantage la nature du problème et pour trouver de nouvelles façons, plus pertinentes, d'analyser le politique. Majone (1989) marquait les limites des approches rationnelles qui ne permettent pas d'appréhender le processus d'argumentation et le discours politique.

> Nous ratons beaucoup si nous essayons de comprendre la production des politiques publiques en termes de pouvoir, influence et négociations et excluons le débat et l'argument (Majone, 1989 :2).

Les auteurs du tournant argumentatif reconnaissent « que plusieurs perspectives sont impliquées dans l'interprétation et la compréhension de la réalité politique et sociale » (Fischer 2007 : 224) mais surtout le tournant argumentatif insiste sur le fait que

> les politiques publiques, construites à travers le langage, sont le produit de l'argumentation […] La production des politiques publiques est fondamentalement une lutte discursive continue de la définition, de la définition conceptuelle du problème, la compréhension publique des enjeux, les significations partagées qui motivent les réponses politiques et les critères d'évaluation (Fischer et Gottweis, 2012 :7) [Traduction libre].

Similaire à la définition de Fischer, Hansson et Hardorn (2016) mettent l'accent sur l'importance de l'approche argumentative qui, selon eux, « va au-delà des approches traditionnelles à l'analyse des politiques puisqu'elle inclut une analyse pluraliste des normes impliquées dans une décision » (30). Ainsi, le tournant argumentatif enracine l'idée qu'il n'existe

pas « une seule dimension objective » (Fischer, 2003 : 224), elle permet de mettre en évidence les différents intérêts, les arguments et les discours ainsi que les justifications des acteurs (Majone, 1989) au cours du processus de production des politiques publiques. En mettant l'emphase sur le « rôle crucial du langage, les arguments rhétoriques et les histoires qui structurent le débat » (Fischer, 203 : 225) à travers une démarche interprétative, nous serons capables de mettre en lumière les symboles et les narratives des instruments, les discours des acteurs au sein des réseaux et l'effet des réseaux et des instruments au sein de la gouvernance. Jessop (2013) soutient que « l'analyse de l'argument a beaucoup à offrir ici – bien que nous devrions être prudents en supposant que tous les arguments sont soigneusement construits et destinés pour une critique mutuelle et la négociation » (436). Dans un contexte d'incertitude, l'analyse argumentative permet non seulement d'analyser la décision, selon Hansson et Hadorn (2016), elle permet aussi

> de mieux comprendre les incertitudes impliquées dans les décisions, prioriser parmi certains dangers, déterminer comment les décisions sont cadrées, clarifier comment différentes décisions sur des enjeux interreliés les lient ensemble, choisir un temps convenable pour prendre des décisions, analyser les aspects éthiques de la décision, systématiquement choisir parmi les différentes options de décision, et non des moindres pour améliorer notre communication avec d'autres décideurs politiques afin de coordonner nos décisions (31) [Traduction libre].

Jessop (2019) propose d'explorer particulièrement quatre « formes de sélectivité » (2013 : 437) qui influence « la nature et l'efficacité de l'argumentation » (437) : la sélectivité discursive, la sélectivité structurelle, la sélectivité de l'agence et les technologies de la communication, gouvernance et gouvernementalité.

Tableau 3.2 : Les formes d'argumentation et leur définition

Formes d'argumentation	**Définition**
Sélectivité discursive	Arguments qui portent sur le spectre des options politiques.
Sélectivité structurelle	Arguments qui sont influencés par les structures institutionnelles, les forums institutionnels, les relations de pouvoir.
Sélectivité de l'agence	Arguments articulés par les agents. L'attention est mise sur l'apprentissage, les connexions sociales, les compétences d'orateurs de l'agent.
Technologies de la communication, gouvernance et gouvernementalité	Les moyens de présenter les arguments dans l'âge de la technologies, l'attention est mise sur l'internet et son rôle dans la délibération.

Saretzki (2013) indique que l'analyse des arguments nécessite une analyse du contenu, du processus et du contexte. Pour ce faire, Fischer et Gottweis (2012) proposent de le faire à travers l'analyse des narratives, des rhétoriques (méthodes d'argumentation), et du discours (idées et concepts exprimées à travers le langage).

Les institutions sont donc des espaces de participation et de délibération dans lesquels les politiques publiques sont des idées, socialement construites par les parties intéressées qui participent à leur élaboration. Ainsi, la décision est le résultat d'un consensus/compromis qui rassemble les identités plurielles en une identité nouvelle et commune. En ce sens, ces objets sont chargés de sens (ensemble de croyances, valeurs et idées politiques), tant pour ceux qui les élaborent, que pour ceux qui sont indirectement ou directement concernés par ladite politique. Cela sous-tend aussi que les idées sont corrélées aux comportements, aux relations de pouvoirs et aux intérêts des acteurs politiques, qui interagissent, collaborent et agissent au sein d'une communauté interprétative pour formuler des politiques publiques. Ces idées façonnent aussi la définition d'un problème public, les décisions politiques, et l'action publique entreprise par les décideurs politiques, qui élaborent des solutions concrètes par l'entremise d'objets politiques notamment des instruments d'action publique. Cela dit, nous reconnaissons l'importance de « ne pas exagérer le rôle des idées » (Fischer, 2003 : 23), nous les considérons comme étant l'une des dimensions importantes parmi les institutions et les intérêts à prendre en considération pour analyser le processus politique et les changements politiques (Palier et Surel, 2005). Néanmoins, une démarche par les idées confère un angle d'analyse qui nous permet d'explorer, en s'intéressant à la nature discursive du fait politique, les processus à travers lesquelles les significations politiques sont transmises, les raisons et les motivations des acteurs derrière l'action politique, que ce soit en dehors ou au sein des réseaux de municipalités, et l'audience à laquelle l'énoncé est destiné.

3.2. Analyse micro-institutionnelle : analyse par les instruments

Dans le cadre de cette recherche, nous partons des préceptes que les politiques publiques peuvent être étudiées à partir des activités des acteurs politiques et des instruments d'action publique. Les théoriciens des instruments d'action publique sont unanimement d'accord que les instruments jouent un rôle central dans *le policy design* et la mise en œuvre des politiques publiques, et tout particulièrement dans l'étude des politiques environnementales. Halpern, Lascoumes et Le Galès (2014) soutiennent que l'instrumentation est particulièrement utile dans

l'analyse des politiques environnementales, notamment parce que les politiques environnementales sont, par nature, vastes donc mal définies transversales et multisectorielles. Ainsi, une approche par les instruments permet de mieux définir les contours des enjeux environnementaux.

Dans le cadre de cette recherche, nous adoptons une approche sociologique de l'analyse des instruments publics. Par conséquent, nous analyserons les instruments dans leur dimension plus sociologique soit leur nature informelle, symbolique et cognitive. Ceci nécessite aussi que nous reconnaissions l'action publique comme un « espace sociopolitique construit autant par les instruments et les techniques de régulation que par les croyances et les stratégiques des acteurs » (Lascoumes et Simard, 2011 :17). L'approche sociologique française des instruments, représentée par les écrits de Lascoumes et Le Galès (2004) et Halpern, Lascoumes et Le Gales (2014), conçoit l'instrument comme un type particulier d'institution sociale et sous-tend que les instruments sont autoréflexifs, porteurs de valeurs et d'histoire, matérialisent les intentions des acteurs, et sont des institutions sociales qui organisent les rapports sociopolitiques. Lascoumes et Simard (2007) nous éclairent davantage en apportant des précisions sur l'« effet cognitif direct » (19) de l'instrument. L'instrument matérialise « des définitions conventionnelles de faits sociaux en fournissant une grille de catégorisation » (19), « induit une problématisation particulière de l'enjeu dans la mesure où il hiérarchise des variables » (19), ce qui pour les auteurs peut fournir un cadre explicatif en explorant particulièrement les « systèmes d'interprétation causaux » (20) contenus dans l'instrument. Néanmoins, les instruments ne sont pas interchangeables, ils ont certains effets autonomes qui selon Peters (2006) déterminent le succès ou l'échec d'une politique. C'est pourquoi il est souvent difficile de savoir quel instrument (dans le cas d'un mélange d'instruments) ou quel aspect de l'instrument est responsable des effets observés. Dans une vision sociologique et interprétative des instruments, ces derniers matérialisent la narration des acteurs, leurs rapports de force et leurs actions. Les instruments représentent une construction et la compréhension de la réalité sociale par les acteurs politiques. Les instruments privilégient donc certaines réalités par rapport à d'autres, et une certaine conception politique particulière du problème. Ils représentent donc la matérialisation du discours dominant. Les instruments peuvent aussi être la représentation du compromis entre les acteurs, ainsi un instrument au cours du processus de production des politiques publiques est de l'action publique se modifie et évolue au fur et à mesure. Il peut être réajusté ou même annulé en fonction des objectifs et des résultats obtenus. Le choix d'un

instrument est dans tous les cas « un geste politique » (Lascoumes et Le Galès, 2004 : 358) qui peut, dans un contexte sociohistorique « rompre avec des actions antérieures » (Lascoumes et Le Galès, 2004 : 358). Cependant, leurs effets produits lors de leur mise en œuvre peuvent être imprédictibles et indépendants des objectifs poursuivis, toutefois, les instruments sont conçus comme des outils pu. En ce sens, les instruments renferment des histoires politiques et sociales de ceux qui élaborent les instruments. Ces histoires se définissent comme étant un ensemble d'idées, qu'elles soient des hypothèses, des délibérations, des symboles, etc. Les instruments matérialisent donc la connaissance et l'expertise qui permet de réduire l'incertitude.

Lascoumes et Le Galès (2004) ont développé une typologie institutionnaliste des instruments que nous reprenons dans cette recherche. Cette typologie s'inspire sur celle élaborée par Hood (1986) toutefois, Lascoumes et Le Galès (2004) ont ajouté les types de relations politiques qui motivent le choix des instruments ainsi que les types de légitimité recherchés dans le processus de contrôle social. La typologie de Lascoumes et Le Galès (2004) est plus intéressante que celle de Hood (1986), car elle met en évidence le lien entre les instruments et les relations politiques entre la société civile et le politique et énonce les types de légitimé recherchés par les acteurs politiques lors de l'utilisation des instruments et énonce les types de légitimé recherchés par les acteurs politiques lors de l'utilisation des instruments.

Tableau 3.3 - Types de rapports politiques organisés par les instruments et des types de légitimité

Types d'instruments	Types de relations politiques	Types de légitimité
Législative et régulation	État en tant que tuteur ou gardien social	Impose un intérêt général par les représentants élus mandatés
Économie et fiscal	État producteur de richesse État redistributeur	Cherche les bénéfices de la communauté sociale et l'efficience économique – cherche une implication directe
Conventionnel et incitatif	État mobilisateur	Recherche d'engagement direct
Informatif et communicationnel	Démocratie du public	Explication de la décision et imputabilité des acteurs
Meilleures pratiques, normes et standards	Ajustement dans la société civile Mécanismes de concurrence	Mixtes : scientifique-technique et démocratiquement négociée et/ou

		concurrence, pression des mécanismes de marché
Instrument de coopération ou de collaboration (Réseau)	Relations politiques horizontales, caractère volontaire, partage et apprentissage État, administration joue un rôle actif Nouveau mode de gouvernance Moins ou non contraignant Engagement ou mobilisation des acteurs politiques en amont de la prise de décision publique	Favorise la délibération et l'action publique collective Bâtit la légitimité des décisions politiques par les agents publics Gère le processus continu de délibération via le partage, l'apprentissage, l'expertise éprouvée des réseaux.

Source : Basé sur la typologie de Lascoumes et Le Galès (2004, 2007)

Cette typologie démontre aussi, d'un point de vue sociologique, que les instruments sont des moyens ou des outils qui connectent les décideurs à la société civile. Selon Lascoumes et Le Galès (2007), les instruments sont des formes « de connaissances sur le contrôle social et les moyens de l'exercer » (11) [Traduction libre]. Lascoumes (2008) différencie l'instrument, de la technique et de l'outil. La technique est « un dispositif concret opérationnalisant l'instrument (la nomenclature statistique, le type de figuration graphique, le type de loi ou de décret) » (77) et l'outil est « un microdispositif au sein d'une technique (la catégorie statistique, l'échelle de définition de la carte, le type d'obligation prévu par un texte, une obligation prévue par un texte, une équation calculant un indice) » (77). D'intérêt dans cette recherche, la norme en tant qu'instrument est développée par Borraz (2014) qui définit la norme comme étant un

> document déterminant des spécifications techniques de biens, de services, ou de processus qui ont des vocations à être accessibles au public, résultent d'un choix collectif entre les parties intéressées à sa création, et servent de base pour la solution de problèmes répétitifs (124).

Un élément déterminant dans sa définition de la norme est la question de son internalisation. Dans son explication du processus de normalisation, Borraz (2014) est assez vague sur les acteurs politiques qui effectuent la promotion de ces normes. Il les présente comme étant des « parties intéressées » impliquées dans des « échanges qui reposent sur des données scientifiques, techniques ou d'expérience » (128). Finnemore et Sikkink (1998) vont plus loin et proposent un cadre explicatif au sein duquel comprendre le cycle d'une norme de son émergence à son internalisation. L'émergence de la norme est, selon elles, facilitée par des entrepreneurs de politiques ou des « entrepreneurs de normes » (895) qui convainquent des acteurs politiques à adopter de nouvelles normes. Lors de la deuxième phase, lors de la cascade de la norme, les acteurs politiques sont confrontés à la pression de conformité, au contexte, c'est ainsi qu'ils adoptent la

norme. Enfin, l'internalisation de la norme s'effectue au fil du temps via le discours et la pression des réseaux et des institutions. Le tableau suivant présente le cycle de la norme.

Tableau 3.4 : Cycle de la norme.

	Étape 1 : Émergence de la norme	**Étape 2 : Normes en cascade**	**Étape 3 : Internalisation de la norme**
Acteurs	Les « entrepreneurs de normes » (Finnemore et Sikkink, 1998) évoluent au sein des plateformes organisationnelles	États, organisations internationales, réseaux	Professionnels, bureaucrates, lois et politiques
Motifs	Altruisme, empathie, engagement	Légitimation, réputation et estime	Conformité
Mécanismes dominants	Persuasion	Socialisation, institutionnalisation et démonstration	Habitus et institutionnalisation

Finnemore et Sikkink, 1998 : 898.

Une fois la norme internalisée par les acteurs politiques, cette dernière n'est plus débattue et est grandement acceptée. Il demeure que leur adoption et mise en œuvre sont volontaires (Finnemore et Sikkink, 1998 ; Borraz, 2004).

Ces éléments de définition nous invitent aussi penser l'instrument sous l'angle de leur flexibilité. Lascoumes et Simard (2011) évoquent la question de de la plasticité et robustesse des instruments, c'est-à-dire que « les instruments ont aussi leur robustesse et certains plus que d'autres » (19), cet élément influence le processus d'appropriation de l'instrument par les acteurs politiques. Ces deux variables, la plasticité et la robustesse deviennent aussi des variables importantes pour discuter de la durabilité d'un instrument dans le temps. Tel que le présente Baudot (2014),

> les instruments survivent si les configurations qui les soutiennent sont assez fortes pour résister à la pression d'autres groupes, qui sont porteurs d'autres techniques La question porte sur la robustesse des instruments, sur leur autonomie, sur leur habilité à structurer des configurations stables et sur les liens qu'ils construisent avec les gouvernés (220) ,

Il est donc important de considérer les configurations qui soutiennent les instruments pour identifier leur trajet historique, leur historicité (lien entre passé, présent et futur), et leur durabilité.

Lascoumes et Le Galès (2004) explicitent que l'instrument reflète l'influence de la dimension entre le politique et le pouvoir. Ceci sous-tend donc que l'instrument est intrinsèquement relié au décideur. Nous notons aussi que Lascoumes et Le Galès (2004) excluent de leur typologie les instruments coopératifs pourtant reconnus par Hood (1993) et les méta-instruments, une catégorie importante selon nous, qui est peu définie par les théoriciens. Les méta-instruments sont définis comment étant des instruments qui « opèrent principalement une coordination entre des modalités d'intervention hétérogènes » (Lascoumes et Le Galès 2004 : 359), malheureusement ces derniers ne développent pas davantage le concept. Par nature, les méta-instruments regroupent un ensemble d'instruments choisis par les acteurs politiques et les administrateurs du réseau, mais plus qu'une catégorie, nous soutenons que les méta-instruments, tels que les plans d'action sont des types d'instruments. Ces instruments sont définis par leur vision, leur objectif précis, néanmoins ils impliquent donc le besoin de porter une attention particulière à l'interaction des instruments d'action publique. Toutefois, nous pensons que la typologie de Lascoumes et Le Galès (2004) comporte des limites, en effet, les auteurs ne considèrent pas l'éventualité que les instruments pourraient être pensés en termes d'idées. Bien que nous puissions penser que dans les écrits des deux auteurs, les idées sont des institutions sociales, la notion d'idée est en réalité peu mobilisée par les auteurs. Ils ne parlent pas directement des idées. Par ailleurs, les auteurs ne définissent pas clairement ce que constituent de bonnes pratiques, au-delà du fait que les meilleures pratiques soient des types d'instruments. Enfin, leur typologie n'intègre pas les instruments coopératifs, dont les réseaux, que nous différencions des instruments informatifs et communicationnels, car les instruments coopératifs structurent des groupes d'acteurs politiques (réseau, communauté de politiques, etc.).

Instrumentation et gouvernance par réseaux

Webb (2005) soutient que la gouvernance horizontale est une meilleure option et donc incite les gouvernements

> a travaillé plus systématiquement avec les autres pour développer et mettre en place des approches plus durables pour gouverner – les approches de la gouvernance ont le potentiel d'être plus robustes, réactives, efficaces, efficientes et flexibles que les approches conventionnelles imposées par un État régulateur parce qu'elles impliquent intégralement d'autres acteurs (243) [Traduction libre].

Ainsi, les réseaux peuvent être considérés comme des catalyseurs d'innovation en rassemblant des acteurs divers et en facilitant l'élaboration collective des instruments d'action publique. Cet

argument va de pair avec celui de Bressers et O'Toole (1998) qui soutiennent que les caractéristiques, notamment le degré (faible ou fort) d'interconnectivité - soit l'intensité des interactions entre les acteurs - et la cohésion - soit le degré de partage des objectifs au sein de réseaux - influencent le choix des décideurs, et donc le choix des instruments. La gouvernance et par extension la gouvernance par réseaux permet à des acteurs divers de créer leurs propres instruments. Stone (2001) défend que les

> réseaux sont des formes organisationnelles avec d'extraordinaires capacités d'innovation, de gestion de risques, de la construction de la confiance, de facilitation de l'action conjointe et de rassemblement de l'information d'une manière qui dépasse les barrières géographiques, légales et institutionnelles (15) [Traduction libre].

Ainsi, les réseaux peuvent être qualifiés d'entrepreneurs de politiques qui peuvent favoriser un changement de politiques. Par ailleurs, l'intervention d'acteurs externes issus de la société civile, porteurs d'idées nouvelles, permet de produire des processus d'apprentissage et des mécanismes d'innovation notamment à travers des instruments tant dépolitisés que politisés. Pourtant, pour Lascoumes et LeGalès (2004), « on peut s'interroger sur la politique qui se dissimule derrière le choix d'instruments dépolitisés » (367). Lascoumes et Le Galès (2004) voient dans les dynamiques politiques de l'action publique, même au sein de la gouvernance, l'État tout de même réaffirmer de manière nouvelle et subtile son autorité et sa légitimité. Au sein de la nouvelle gouvernance, les réseaux deviennent des nouveaux éléments de nodalité (Hood, 1986) puisqu'ils facilitent la circulation d'information et l'action publique. Si nous appliquons la proposition de Baudot (2014) qui soutient que la nodalité « n'est pas donnée du fait d'être gouvernant. À l'inverse c'est l'acte de gouverner qui conduit à l'établir. La fabrication d'instruments est alors un moyen de construire cette nodalité » (219), alors les réseaux deviennent des nœuds de la gouvernance et de l'élaboration des instruments d'action publique. Les instruments procéduraux en opposition aux instruments substantifs jouent donc un rôle important dans la création de cette nodalité. Selon Lang (2016), le réseau doit avoir les « capacités suffisantes pour (au moins) influencer les acteurs et les interactions avec les processus de prises de décision et de mise en œuvre » (276). L'un des éléments importants, selon lui, est la capacité du réseau à impliquer les acteurs et s'assurer que ces derniers s'engagent au sein du réseau. Divers instruments peuvent être selon Lang (2016) mobilisé pour soutenir cette démarche tels que les invitations, les missions, le financement.

Instrumentation et apprentissage

Pour des auteurs, comme Bressers et O'Toole (1998), l'innovation découle de l'apprentissage. Cependant, ce lien est plus clair chez Gunningham (2006). En effet, selon l'auteur, l'apprentissage est une « expérimentation » (350) nécessaire « qui permettra de créer les instruments de la prochaine génération » (350). L'apprentissage sous-entend que les échecs et les succès en lien avec le choix d'instruments sont pris en considération, ainsi les meilleures pratiques telles que présentées dans la typologie de Lascoumes et LeGalès (2004) constituent des formes d'apprentissage qui influencent les acteurs dans la sélection des instruments (Trebilock 2005). Les réseaux, en ce sens, facilitent l'apprentissage des acteurs en facilitant le partage d'information autour des expériences des acteurs avec certains instruments notamment ceux qui « ont été employés avec succès ailleurs » (Landry et Varone 2006 :113) [Traduction libre] et qu'il est intéressant de transférer. Cela est possible, car les réseaux constituent « un canal alternatif de communication qui dispute, persuade, exerce une pression (2006) et critique pour injecter de nouvelles idées » (434) [Traduction libre]. Dans la même idée, Donahue et Zeckhauser (2006) soutiennent que « les réseaux créent des incitatifs pour l'apprentissage et la dissémination de l'information qui permettent aux idées d'être traduites dans des actions rapides » (413) [Traduction libre], Landry et Varone (2006) ajoutent que « les changements dans le choix des instruments sont le résultat de processus d'apprentissage collectif » (113) [Traduction libre]. Ceci sous-entend qu'à travers le processus d'apprentissage, les acteurs innovent à travers des partenariats ou des initiatives nouvelles qui permettent d'atteindre les objectifs escomptés. Si la question de l'apprentissage va de pair chez certains auteurs avec la question de l'innovation, d'autres auteurs, au contraire, tels que Landry et Varone (2006) recommandent de procéder avec précaution pour déterminer ce qui constitue ou ne constitue pas une innovation. Plus nuancés, ils avertissent que le transfert d'instruments sur la base de meilleures pratiques n'est pas suffisant pour produire des innovations. L'innovation est contingente du degré de proactivité pour permettre l'innovation (ex. les centres d'innovation), toutefois, l'innovation est, selon les auteurs, « limitée par l'imagination des acteurs politiques et des étudiants en politiques publiques » (Landry et Varone 2006 :108) [Traduction libre].

Un aspect pertinent aux secteurs de l'environnement et de l'énergie est la persistance de problèmes qui constituent dès lors « une anomalie par rapport aux façons habituelles de faire et de penser » (Palier et Surel 2005 :24). Ces limites dans l'action publique obligent les acteurs à réfléchir à des

alternatives nouvelles qui peuvent conduire à des processus de création de nouveaux instruments, ce que Palier et Surel (2005) qualifient de « tentative d'adaptation » (24) qui sous-tend « un processus d'apprentissage, qui entraîne un changement de politiques de second ordre » (24). Le changement se produit dès lors que

> les problèmes persistent et se développent, les cadres d'interprétation et d'action peuvent enfin être remis en cause, ouvrant une période de crise et d'incertitudes normatives, en particulier lorsque d'autres façons de faire et de penser existent déjà, qui forment ainsi un stock de diagnostics alternatifs et de prescriptions différentes au sein duquel les acteurs vont puiser les nouveaux ressorts de leur action (Paliers et Surel, 2005 : 24-25).

Lascoumes et Le Galès (2004) mettent en garde contre la fausse impression d'innovation. Les transformations politiques et la création d'instruments peuvent être juste le fait d'un recyclage et de réactualisation d'anciens instruments. Toutefois, ils reconnaissant que l'innovation résulte d'un processus dynamique soit d'interactions qui rassemblent des points de vue discordants et donc créatifs. Ainsi, nous pouvons déduire que « la nouvelle gouvernance négociée » (Lascoumes et Le Galès 2004 :21) ou la gouvernance collaborative, qui conduit à « une gouvernance ouverte » (Issalys 2006 :181), favorise l'émergence et le rassemblement des conditions qui peuvent conduire à l'innovation.

Un cadre théorique pour expliquer le choix des instruments : l'instrumentation

Il est indéniable que les gouvernements font face à une myriade d'options lors de l'élaboration d'une politique publique. Ainsi, les choix des instruments par les décideurs ne constituent pas une démarche neutre, les instruments permettent d'appréhender les intentions des décideurs et les cadres cognitifs qui influencent ces choix. Linder et Peters (1989) démontrent clairement que le choix de l'instrument dépend de la perception que les acteurs ont de la situation, cela inclut donc la question de la perception du problème (38). De son côté, Ringeling (2007) soutient que « l'instrument choisi est influencé par la manière dont le problème est formulé » (201). Les choix effectués lors de la sélection des instruments influencent la nature de ladite politique et reflètent le style de politique des acteurs politiques. L'exercice de sélection d'un instrument peut aussi refléter un changement de direction dans une politique publique. Ringeling (2007) va même plus loin en suggérant que le choix des instruments peut être politisé. En effet, selon lui, les instruments sont aussi des armes politiques pour les décideurs politiques qui détournent le sens et les fonctions des instruments qu'ils utilisent pour servir des objectifs qui leur sont propres. Ainsi, l'instrument peut devenir un instrument de convoitise pour des décideurs en recherche de légitimité. Par conséquent,

l'approche par les instruments est intéressante pour explorer le lien entre le choix de l'instrument, l'instrument, l'action publique et le décideur politique.

La littérature relève plusieurs approches dominantes pour expliquer le choix des instruments, c'est-à-dire l'instrumentation, le fonctionnalisme, la théorie des choix publics et l'approche sociologique.

Le fonctionnalisme suggère que les acteurs politiques en proie à un problème piochent dans la boîte à outils et sélectionnent l'instrument qui leur paraît plus adéquat pour résoudre le problème selon l'information qui leur est disponible. Le problème avec cette approche comme le rappelle Böcher (2011), est qu'elle ne prend pas en compte un certain nombre de variables qui influencent la prise de décision notamment le manque de connaissance à l'égard des instruments, l'intérêt des acteurs, les relations de pouvoir, etc.

D'un autre côté, la théorie des choix publics telle que développée par Olson (1965), Buchanan et Tullock (1962), trouve ses limites dans sa conception de *l'homo-economicus* lors de la sélection des instruments. Cet être rationnel pense détenir toute la connaissance nécessaire pour pouvoir optimiser son choix d'instrument. Cette approche a été par la suite critiquée, car elle ne prend pas en compte que la rationalité de l'acteur est en réalité limitée, le poids de l'influence dans la prise de décision, les valeurs, la perception des acteurs politiques et la contrainte du temps.

En opposition avec le fonctionnalisme et la théorie des choix publics. Linder et Peters (1989) ont identifié quatre variables contextuelles principales qu'ils ont découpées en trois niveaux : les variables systémiques qui constituent les facteurs macro, les variables organisationnelles et les variables spécifiques au problème qui constituent des facteurs méso et les variables individuelles qui sont des variables micro. Nous avons conservé ce découpage effectué par les auteurs afin de mieux comprendre le type de variables contextuelles qui peuvent influencer le choix d'un instrument :

Les variables systémiques : le choix des instruments peut être imposé ou suggéré par des concepts systémiques tels que des lois et des politiques déjà existantes, la culture politique du pays.

Les variables organisationnelles : le choix des instruments par des décideurs est influencé par la culture organisationnelle, le système de valeurs et les caractéristiques singulières du secteur (ex. secteur privé, secteur public, unité municipale, etc.). Le choix de l'instrument est aussi influencé par le type de clientèle ou membre une organisation dessert.

Les variables relatives au problème : le problème est élevé au niveau méso par Peter et Linder (1989), car ils conçoivent qu'un acteur peut choisir un instrument en fonction d'autres facteurs (faisabilité, son coût, sa complexité) et les facteurs individuels (croyances individuelles, types d'acteurs). La définition du problème peut être négociée entre les acteurs ou peut différer selon les acteurs. La définition de problème est un processus de « construction sociale » Birkland (2016) en effet, « la définition d'un problème est un moyen d'organiser l'information et d'y assigner un sens personnel » (Rochefort et Cobb, 1993 :58). Rochefort et Cobb (1993) et Peters (2018) pensent que la nature du problème est importante à prendre en considération. Ils présentent six caractéristiques qui « augmentent ou diminuent les chances d'action publique » (62) : la sévérité d'un problème et ses conséquences, l'incidence ou la portée du problème, la nouveauté d'un problème, la proximité du problème et la crise ou l'urgence d'un problème qui connote le besoin d'action. Pour Weible et Sabatier (2017) et Peters (2018), la définition du problème public influence le choix des solutions et des instruments publics, ainsi la définition d'un rapport se rapporte aussi à la nature d'un problème. Cela dit Rochefort et Cobb (1993) le rappellent, il faut qu'une solution soit disponible pour les décideurs politiques, et même si la solution est disponible, cela ne veut pas dire qu'elle sera efficace, ni acceptée. C'est pourquoi le cadre du problème, un concept important développé par Hawkesworth (2012), est important afin qu'une définition d'un problème public soit adoptée. Weible et Sabatier (2017) disent même que le « cadrage du problème est d'importance capitale parce que la manière dont le problème est défini affecte de manière significative les solutions qui peuvent y être associées » (22) [Traduction libre]. Peters (2018) dans sa définition des problèmes complexes soutient que les problèmes politiques ne peuvent pas être définis en complète isolation des autres problèmes. En réalité, ils sont souvent associés ou même interreliés à d'autres enjeux et peuvent parfois être le diagnostic d'un autre problème. En effet, les problèmes peuvent avoir « un nombre de facteurs impliqués dans la création du problème et il n'y a pas une seule cause qui prédomine » (Peters, 2018) [Traduction libre]. Un problème complexe implique que la dynamique interne d'un problème peut impliquer plusieurs aspects qui ne se dévoilent pas simultanément, ce qui complique *de facto* la définition d'un problème. Ainsi, les auteurs montrent qu'un problème doit être défini dans sa complexité, ce qui devient un enjeu lorsqu'il s'agit de définir les problèmes dits pernicieux (*wicked*). La littérature sur les problèmes pernicieux en études politiques part des écrits de Rittel et Webber (1973) qui sous-tend qu'il existe une hiérarchisation des problèmes. Ils distinguent les problèmes qui sont « apprivoisables » (*tameable*) et ceux qui sont insolubles

(*intractable*). Cependant, cette dichotomie comporte des limites selon Head et Alford (2015) qui indiquent qu'« il existe plusieurs degrés de perniciosité » (712). Rittel et Webber (1973) ont développé 10 critères de perniciosité, le premier critère porte justement sur la difficulté à définir le problème public, fait que le problème peut être expliquée de différente manière, toutefois, le problème est caractérisé comme étant unique par nature. Le problème est difficile à définir, car il peut aussi être le symptôme d'un autre problème public. Par ailleurs, le problème pernicieux implique qu'il n'y pas de solution définitive; en effet, il existe un éventail de solutions, mais les solutions choisies par les acteurs politiques ne sont ni bonnes ou mauvaises, car le choix de l'instrument est gouverné par un niveau élevé d'incertitude en raison de sa méconnaissance du problème public, il n'y a pas de solution immédiate au problème et chaque solution a une seule chance de réussir, de par la marge de manœuvre pour régler le problème et le niveau de tolérance de la société civile vis-à-vis du problème. Levin et al. (2012) vont même au-delà et soutiennent que les problèmes tels que les changements climatiques, qui sont au cœur de leur étude de cas, sont en réalité des problèmes *super-pernicieux* c'est pourquoi ils présentent un certain défi pour l'analyse traditionnelle des politiques publiques. Un problème super-pernicieux pose un problème pour l'acteur politique, car il y a urgence d'action, plus le temps passe plus la situation s'aggrave. Ce problème est accentué par le fait que l'autorité centrale qui est nécessaire pour adresser le problème est quasi-inexistante ou faible. Le problème nécessite un niveau de réponse qui s'étire dans le futur et implique que tous ceux qui causent le problème fournissent une solution. Peters (2018) nous rappelle donc que nous devons être vigilant lorsque nous utilisons les concepts de problèmes *wicked* et *super wicked*, car tous les problèmes peuvent éventuellement est considéré *pernicieux* et les problèmes peuvent en réalité être le symptôme d'un autre problème, en réalité. Dans un contexte aussi complexe, Weber et Khademian (2008) ainsi que Head & Alford (2015) nous rappellent que le leadership joue un rôle fondamental. Weber et Kahademian (2008) évoquent un « bâtisseur de capacité collaborative » (335) capable de bâtir et soutenir une capacité collaborative pour adresser les problèmes dits *pernicieux,* une idée que l'on retrouve chez Head et Alford (2015) ajoute à la liste le leadership adaptatif, c'est-à-dire un leader qui se détache de la notion traditionnelle du top-down pour encourager la collaboration.

Les variables individuelles : le choix de l'instrument peut aussi être influencé par le décideur, son éducation et son expérience professionnelle, son statut au sein de l'organisation et l'historique des

instruments mobilisés par le décideur et l'organisation. Nous avons ajouté le rôle que peut jouer l'entrepreneur politique, car il

> défend de nouvelles idées et développe des propositions, définit et restructure les problèmes; précise les alternatives politiques; négocie les idées parmi plusieurs acteurs politiques; mobilise l'opinion publique; aide à développer l'agenda de prise de décision (Roberts and King, 1991 : 48) [Traduction libre].

L'entrepreneur politique peut donc jouer un rôle primordial dans le choix des instruments, l'émergence de nouveaux instruments ou même d'un concept politique. Hall (1989) d'ailleurs soutient que les « nouvelles idées sont plus puissantes quand elles changent les catégories de base à travers lesquelles nous concevons la réalité » (280) [Traduction libre]. Ainsi, un instrument n'est pas nécessairement qu'un dispositif technique, il est la concrétisation d'une idée forte qui transforme les cadres cognitifs établis. Les acteurs politiques, particulièrement les entrepreneurs politiques, développent des idées politiques et essaient de convaincre les autres acteurs de leur viabilité. Dans notre recherche, nous essayons d'identifier ces entrepreneurs politiques et comment ils s'y prennent pour répandre leurs idées.

Enfin, l'approche sociologique de l'instrument est inséparable du concept d'instrumentation qui réfère à « l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'utilisation des instruments (techniques, méthodes d'opération, outils) qui rendent opérationnel et matérialisent la politique gouvernementale » (Lacoumes et Le Galès, 2004, 2007; Halpern et Le Galès, 2011 :51; Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2014 :17). La tradition sociologique, en définissant un instrument comme une institution sociale, soutient que l'instrument est porteur d'un sens.

> Il nous a semblé que, d'aborder les instruments sous cet angle sociologique, était la meilleure façon d'exprimer le fait qu'ils assument un double rôle cognitif (de découpage et de catégorisation du réel) et normatif (de définition de modèles de comportements légitimes). Ils participent autant à la production de connaissances (par prélèvement et mise en forme d'informations) qu'ils orientent les conduites (modèles de comportement, passages obligés, routines). Ils produisent de la connaissance sur le social, la mettent en forme et la diffusent. Ils stabilisent et normalisent des relations et les rendent prévisibles. (Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2014 :38)

L'étude de l'instrumentation implique de comprendre les facteurs, contexte et les raisons qui ont conduit à opter, rejeter ou combiner des instruments, ainsi que leurs effets.

Dans le contexte de notre recherche, la littérature sur l'instrumentation démontre qu'une approche par les instruments est pertinente pour les raisons principales suivantes :

- Les instruments sont des dispositifs techniques déployés par les acteurs politiques qui organisent des logiques d'action publique. Dans sa dimension sociologique, les idées

politiques se matérialisent à travers ce dispositif technique. Les instruments deviennent *de facto* des unités d'analyse, donc peuvent constituer des variables explicatives qui permettent d'appréhender les formes d'institutionnalisation de l'action publique et des politiques publiques. Leur étude permet d'expliquer « des dynamiques de l'action publique, des logiques de politisation, de dépolitisation et de repolitisation, de transformation des modes de régulation » (Halpern, Lascoumes et Le Galès 2014 : 39); et

- Les instruments sont des institutions qui cristallisent l'histoire de l'action publique. Lascoumes et Le Galès (2004) définissent les instruments comme étant des traceurs du changement, ainsi l'analyse des instruments d'action publique permet de cerner et comprendre l'évolution d'une politique publique.

Toutefois, la difficulté principale dans l'analyse des instruments est la dimension sociologique de ces derniers. Comment restituer les dimensions cognitives et sociologiques des instruments sans pour autant surinterpréter ou mal interpréter les sens ? Benamouzig (2014) offre une piste de réflexion intéressante à travers la notion de « motif cognitif », un concept qu'il emprunte à la sociologie et à la philosophie politique. Le « motif cognitif » est, dans sa définition la plus simple, « une composition objectivée de bonnes raisons » (Benamouzig, 2014 :108) formulées par les acteurs politiques pour justifier et légitimer leur décision et l'action publique. Benamouzig (2014) soutient qu'il est possible pour le chercheur de restituer le sens à travers une analyse discursive qui rend le motif « accessible à une investigation empirique » (111), justifiant ainsi la pertinence de notre cadre théorique axée sur l'interprétation de Yanow (2000) et Fischer (2003). Notre question de recherche nous incite à analyser comment les réseaux influencent l'élaboration des instruments, en ce sens, nous proposons de partir de l'instrument pour remonter jusqu'au réseau et aux acteurs politiques. Le cadre méthodologique interprétatif de Yanow (2000) et la théorie discursive de Fischer (2003) nous outillent pour étudier l'influence des réseaux sur les instruments.

3.3. Analyse méso-politique : gouvernance par réseaux et réseau-instrument

Notre deuxième niveau d'analyse porte les réseaux. La littérature académique sur les réseaux ne manque pas de termes divers, souvent généraux et vagues, pour définir les réseaux. Certains auteurs les définissent comme étant une « source de gouvernance » (Howlett, 2009 :9), d'autres comme étant « une association volontaire » ou un « espace réticulaire » (Escach et Vaudor, 2014 :2). Selon Rhodes (2006), ce sont

> des institutions informelles, c'est-à-dire, que les relations sont informellement organisées, permanentes, définies par des règles. Ces règles convenues se basent sur la confiance et encouragent la communication tout en réduisant l'incertitude; elles sont la base de la coordination non-hiérarchique. (432)

Ces réseaux s'inscrivent dans un contexte de gouvernance vaste et complexe, en pleine évolution. La gouvernance peut-être définit comme

> un processus multidimensionnel par lequel les acteurs des secteurs publics, communautaires, associatifs et privés construisent et déconstruisent la configuration de leurs interactions, incluant la détermination d'objectifs communs et la mise en œuvre des moyens privilégiés pour les atteindre (Rouillard et Burlone 2011 : 2).

À cela, nous ajouterons que la gouvernance peut aussi renvoyer à :

> l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir (Lacroix et S. Arnaux 2012 : 25).

La définition de la gouvernance, telle que présentée par Rouillard et Burlone (2011), nous informe sur l'aspect polycentrique et multiforme de la gouvernance, alors que la définition de Lacroix et Arnaud (2012) met davantage l'accent sur les processus, les rapports de pouvoir, la responsabilité et la co-construction entre les acteurs dans un exercice de prise de décision. Si les définitions mettent en évidence les éléments de collaboration, négociation et concurrence (rapports de pouvoir) entre une pluralité d'acteurs impliqués, d'autres éléments nous permettent d'appréhender la gouvernance par réseau, la dépendance et le partage ou non de croyances entre les acteurs, soulevés par Rhodes (2006), doivent aussi être pris en compte. Les réseaux de politique représentent donc un « ensemble formel institutionnel et de liens informels entre les acteurs gouvernementaux et les autres autour de croyances et des intérêts partagés si infiniment négociés dans la production de politiques publiques et sa mise en œuvre » (Rhodes 2006 : 426). Ainsi, la gouvernance par réseau confère, aux acteurs qui y participent, des mécanismes, non seulement pour travailler ensemble, mais aussi pour partager le coût des ressources, obtenir des financements (Hoffman 2011) et mettre en place l'action publique. Toutefois, il convient de souligner que la possibilité d'apprentissage et de collaboration est corollaire aux degrés de cohésion et de collaboration des acteurs au sein du réseau. Dans des réseaux où la participation est volontaire et flexible, les relations de pouvoir peuvent être influencées par la présence de municipalités plus

puissantes et influentes (grandes villes) que d'autres (villages). Cette diversité au sein des réseaux conduit à questionner la portée de l'action publique du réseau et de l'échange de l'information.

Le réseau pour adresser un problème public

Les réseaux sont aussi vus comme une solution de gouvernance pour adresser les problèmes. Dans le cas des problèmes complexes et pernicieux, Head (2008; 2014), soutient que l'administration a une vision très étroite des problèmes *pernicieux*, par conséquent cette approche étroite limite la génération de solutions. Head & Alford (2015) penchent vers les instruments de coopération, coordination et collaboration pour adresser les problèmes dits *pernicieux* qui, selon eux, sont plus propices à trouver des solutions, car les acteurs politiques rassemblent leurs connaissances, leur ouverture et leurs ressources pour résoudre un problème. La gouvernance par réseau est souvent privilégiée, car elle favorise l'apprentissage des acteurs pour résoudre des problèmes complexes qui dépassent la capacité d'un seul acteur, car elle

> permet différentes formes d'apprentissage individuel et collectif, établissant une manière plus nuancée de traiter avec la complexité et l'incertitude comparée aux modes traditionnels de la prise de décision » (Newig et Kvarda 2012 : 29) [Traduction libre].

Ainsi la gouvernance par réseaux n'est pas suffisante pour gérer les problèmes *pernicieux.* La gouvernance doit s'adaptation au problème. Termeer et al. (2015) énoncent quatre capabilités de gouvernance pour gérer les problèmes dits *perniceux* :

- La réflexivité : la capacité à gérer plusieurs cadres dans une société et une politique ;
- La résilience : la flexibilité de s'adapter à des changements fréquents qui se produisent et incertains ;
- La responsivité : la capacité de répondre sagement aux changements d'agenda et aux demandes publiques ; et
- La revitalisation : La capacité à décoincer les blocages et la stagnation dans les processus politiques (700) [Traduction libre].

La gouvernance par réseaux remet aussi en question les rapports d'autorité entre les niveaux de gouvernement autour d'un ou des enjeux. Selin et Vandeveer (2009) ont identifié quatre cheminements à travers lesquels les réseaux influencent les autres paliers de gouvernement :

- La démonstration stratégique que les actions pour lutter contre les changements climatiques sont faisables;
- La création et l'expansion du marché;
- La diffusion des politiques et l'apprentissage; et
- La création de normes et la promulgation (313) [Traduction libre].

La conceptualisation du réseau en un instrument d'action publique revient à dire que l'instrument est un choix politique par des acteurs politiques qui veulent atteindre un objectif commun. En ce sens, nous pouvons dire que l'instrument-réseau vise à renouveler ou à enrichir l'action publique.

Dans notre cas, nous dirons même qu'il vise à moderniser ou à dépasser le rôle et l'action circonscrit des municipalités, ce par l'apprentissage. Ainsi, il donne une plus grande étendue à leur pouvoir dans un contexte dans lequel les municipalités sont prises dans un carcan constitutionnel qui ne les reconnaît pas et les réduit à des « créatures » des provinces. Il est donc important de porter une attention particulière à l'administration et à la gestion des opérations du réseau. L'opération et la gestion incluent aussi l'importance d'analyser les ressources disponibles au sein du réseau, le système de valeurs, les règles du jeu et les stratégies qui sont employés par les acteurs. Les processus établis au sein du réseau renforcent la cohésion entre les acteurs et développent des « marqueurs d'identité en lien avec les autres communautés : le phénomène « nous-eux » (Yanow, 2000 :10).

Situer les réseaux transnationaux environnementaux et énergétiques dans les politiques publiques

L'émergence des réseaux transnationaux municipaux a concrétisé la participation des municipalités sur la scène internationale. Betsill (2004) dissocie trois types de réseaux transnationaux : les communautés épistémiques, les coalitions plaidantes transnationales et la société civile mondiale. Nous nous servirons de cette dissociation pour définir notre réseau transnational. Jusque-là, les réseaux transnationaux jouent donc un rôle très similaire aux autres réseaux, toutefois les réseaux transnationaux s'enracinent dans des pratiques et une vision mondiale. Tout comme les réseaux, les acteurs au sein d'un réseau transnational « sont liés par des valeurs partagées, un discours commun et des échanges intenses d'informations et de services » (Keck et Sikkink, 1999 : 89). La participation des acteurs au sein de ces réseaux multiplie les opportunités de dialogue et d'échange avec des acteurs avec lesquels ils n'auraient pas nécessairement l'opportunité d'interagir. Le réseau transnational connecte les acteurs locaux à la sphère mondiale et, *de facto,* donne aux acteurs locaux accès à des ressources internationales et à des acteurs qui y aurait difficilement accès dans leur réalité politique locale.

Un cadre théorique pour expliquer le réseau-instrument

Les réseaux ne peuvent pas être seulement des modes de gouvernance, ils peuvent être aussi des instruments de coordination conçus par les acteurs politiques pour rassembler, délibérer, collaborer, travailler ensemble ou encore développer des politiques. La création du réseau est donc

le fruit d'une décision d'acteurs sociopolitiques en proie de bâtir un espace sociopolitique qui structure l'action publique.

À des fins de théorisation, nous adoptons donc une approche sociologique de l'analyse de l'instrumentation de l'action publique et des réseaux, ainsi nous nous tournons vers les réflexions de Lascoumes et Le Galès (2004) et Yanow (2000) afin de conceptualiser la théorie réseau-instrument. Le réseau peut être conceptualisé comme un instrument d'action publique, car « il constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2004 :13).

Le réseau est une institution sociale

Si le réseau-instrument peut être difficilement défini par sa nature, nous proposons ainsi de le définir en nous plaçant du point de vue de l'instrumentation, c'est-à-dire du côté du choix, dans notre cas, des outils qui permettent de matérialiser et mettre en œuvre l'action gouvernementale » (Halpern et Le Galès, 2011 :51). Lascoumes et Le Galès (2004) effectuent un apport important dans la littérature en définissant le réseau comme un mode de gouvernance, cela dit, les auteurs ne discutent pas le fait qu'un réseau peut être un instrument. Pourtant, l'idée du réseau-instrument correspond à la définition même d'institution sociale telle que proposée par ces auteurs, soit un « ensemble de règles et procédures qui gouverne les interactions et les comportements des acteurs et des organisations » (15). Le réseau, en tant qu'institution sociale, devient « un moyen d'orienter les relations entre la société politique et société civile (via ses sujets administrés) par des intermédiaires, des dispositifs mêlant des composantes techniques (mesure, calcul, règle de droit, procédure) et sociales (représentation, symbole) » (Lascoumes et Le Galès, 2004 : 21). Ce qui veut dire que les réseaux structurent les politiques publiques et sont des instruments pour coordonner l'action publique. Selon nous, les réseaux constituent bien une institution sociale, car ils

- Déterminent la manière dont les acteurs se comportent. L'instrument-réseau a donc un effet structurant;
- Créent des incertitudes sur les effets des rapports de force;
- Privilégient certains acteurs et intérêts et en écartent d'autres;
- Contraignent les acteurs et leur offrent des ressources;
- Véhiculent une représentation et une problématisation spécifique des problèmes. Le réseau devient donc le « producteur d'une représentation spécifique de l'enjeu qu'il traite » (Lascoumes et Le Galès, 2004 : 32);
- Contraignent la capacité d'action des acteurs qui en sont membres (normes, action collective déterminée par le conseil d'administration, mission et vision du réseau);

- Stabilisent les formes d'action collective, de rendre plus prévisible, et sans doute plus visible le comportement des acteurs;
- Orientent les relations entre les acteurs politiques. Les réseaux sont des dispositifs qui mêlent des composantes techniques et sociales (représentation, symbole); et
- Deviennent un passage obligé pour l'action publique

Le réseau en tant qu'institution sociale devient donc « indissociable des agents qui en déploient les usages, le font évoluer et composent à partir de lui des communautés de spécialistes » (Lascoumes et Le Galès, 2004 :14).

Les réseaux sont des instruments de par leur finalité

Maintenant que nous avons établi que les réseaux sont des institutions sociales, nous proposons d'explorer le réseau-instrument à travers l'idée de finalité. L'idée selon laquelle les réseaux sont des instruments n'a pourtant rien de nouveau, Jegen (2012) avait déjà conceptualisé le réseau en un « instrument de coopération » (507) sans pour autant développer la notion davantage et Böcher (2012) en avait fait de même, définissant l'instrument coopératif comme « utilisant le mécanisme de coordination de négociations, qui peut avoir lieu entre les acteurs privés ou entre les acteurs privés et l'État, pour établir des mesures volontaires qui mènent à des accords volontaires » (14). Böcher (2012) donne par la suite des exemples d'instruments de coopération : la médiation, les tables rondes, les accords volontaires, mais n'inclut pas les réseaux. Si nous revenons à la typologie proposée par Hood (1983), l'auteur classe les instruments dans quatre catégories : nodalité, autorité, trésor et organisation. Hood et Margetts (2007) définissent l'organisation comme étant « la possession d'un ensemble de personnes qui possèdent un ensemble de compétences (soldat, travailleurs bureaucrates), une terre, un bâtiment, des matériaux, des ordinateurs et l'équipement, quelque peu arrangé » (6). Cette définition laisse entrevoir que les réseaux, s'ils détiennent ces éléments de définition peuvent être considérés comme des organisations. L'organisme peut être un instrument « effecteur », c'est-à-dire qu'ils sont des instruments qui visent à influencer le comportement des acteurs. Howlett (2011) dans sa typologie des instruments introduit l'instrument organisationnel. Cet instrument est géré par les institutions gouvernementales pour rassembler plusieurs services tels que des comités directeurs mis en place pour mettre en œuvre ou évaluer une politique ou une initiative. Pourtant, le réseau, selon Jegen (2012), est un instrument pour les acteurs qui veulent communiquer et influencer les autres paliers de gouvernement. Si Capano et Howlett (2020) ne développent pas la notion de réseau-instrument, les auteurs valident cette proposition.

> Les instruments-mixtes, souvent quelque peu mal-étiquetés comme étant des politiques mixtes, présentent l'utilisation de combinaisons de différents types d'outils politiques (marché, hiérarchie, les réseaux et les autres) dont la configuration de changement d'un lieu à un autre » (Capano et Howlett, 2020 :2) [Traduction libre].

Beers et Geerling-Eiff (2014) sont plus directs lorsqu'ils en vient de considérer les réseaux comme des instruments d'action publique. Selon les auteurs, les réseaux des instruments d'action publique qui

> prennent souvent la forme d'un projet, les objectifs de telles initiatives incluent ou impliquent la formation de nouveaux réseaux ou le renforcement de réseaux déjà existants (Beers et Geerling-Eiff, 2014 : 365) [Traduction libre].

Les auteurs sous-entendent que les réseaux sont employés, au sens de mis en œuvre tels des instruments, notamment par les gouvernements dans le but de rassembler un grand nombre d'acteurs dans un objectif précis.

> L'instrument politique peut avoir pour objectif de faciliter l'émergence de réseaux qui n'est pas encore, dans ce cas, les (potentiels futurs) membres peuvent ne pas encore se connaître. Donc, les réseaux en tant qu'instruments politiques ne sont pas des réseaux au sens strict du terme. Ils ont plutôt, subventionnés des activités comme des projets qui mène au renforcement des réseaux existants ou l'émergence de nouveaux réseaux (Beers et Geerling-Eiff, 2014 : 365) [Traduction libre].

Beers et Geerling-Eiff (2014) appellent donc ces réseaux « des réseaux facilités ». Les résultats de recherche montrent que les acteurs politiques définissent eux-même les réseaux comme un instrument d'action publique

> les réseaux sont un bon instrument pour travailler ensemble et apprendre ensemble, ils rassemblent des acteurs qui ne travailleraient autrement pas ensemble « des alliés peu probables », (Beers et Geerling-Eiff, 2014) [Traduction libre].

Ces réseaux sont ce que les auteurs appellent des réseaux de connaissances qui rassemblent tout spécialement les acteurs qui ne se connaissent pas pour faciliter l'apprentissage et potentiellement innover ensemble. Les réseaux, selon les résultats de recherche de Beers et Geerling-Eiff (2014), créés « un espace sécuritaire » (371) au sein duquel les acteurs politiques peuvent laisser libre cours à l'expérimentation avec le soutien de professionnels qui peut les guider et les aider à gérer les différents risques associés. Les réseaux sont donc des instruments de collaboration et de coopération qui se différencient, par définition, des autres types d'instruments tels que Lascoumes et Le Galès (2004) les conçoivent et les présentent dans leur typologie des instruments. Le réseau-instrument n'est pas :

- un instrument législatif et réglementaire qui est un instrument légal et régulateur ;
- un instrument économique et fiscal qui a des particularités monétaires et fiscales ;
- un instrument conventionnel et incitatif qui place l'État dans un rôle central de coordination et non-intervention;

- un instrument informatif et communicationnel qui reconnaît un espace public autonome avec lequel l'État communique et informe;
- un instrument de normes et standards qui place l'importance sur les symboles et les objets politiques qui organisent les rapports de pouvoir au sein de la société.

Le réseau-instrument défini par la finalité se différencie des instruments précédents, car il rassemble et réorganise les acteurs politiques afin qu'ils travaillent ensemble dans le but de trouver des solutions communes à des enjeux communs. De plus, le réseau a un effet sur la gouvernance et peu éventuellement la restructurer au fur et à mesure que les acteurs collaborent et développent d'autres instruments et réseaux (Beers et Geerling-Eiff, 2014). Enfin, tout comme un instrument, un réseau détient une force d'action qui lui est propre. L'idée de concevoir le réseau comme un instrument sous-tend aussi que le changement passe par le réseau, puisque ce dernier structure l'action publique des acteurs, la rend cohérente, déploie des ressources couramment indisponibles à la majorité de ses membres, et gère la relation avec les autres paliers gouvernementaux.

Le réseau peut aussi être un méta-instrument

Lascoumes et Le Galès (2004) évoquent le concept de méta-instrument, mais ne l'approfondissent malheureusement pas. Cependant, ils indiquent que le méta-instrument est un instrument qui permet de coordonner les instruments traditionnels. À partir de cette définition, nous suggérons que les réseaux peuvent être des méta-instruments, car ils peuvent avoir pour fonction de gérer et organiser gamme d'instruments qui facilitent le fonctionnement du réseau et les aident à réaliser leur mandat. Ces instruments peuvent être coercitifs tels que les règles qui entourent l'adhésion et la sortie d'un individu ou d'une institution du réseau;

- volontaires, c'est-à-dire, proposé par le réseau et les membres du réseau. Les membres du réseau sont libres de l'adopter ou de le refuser;
- Substantif tel que les demandes de financement ou encore des services-conseils;
- Informatifs et communicationnels tels que les bulletins d'informations, les courriels, les webinaires, etc.
- Processuels qui déterminent sur des règles concernant la participation qui détermine l'adhésion, la sortie, les rôles du réseau et de la municipalité ; et
- Administratif qui constitue les documents et exigences qui encadrent l'adhésion au réseau, la demande de financement, etc.

Les instruments au sein du réseau peuvent être utilisés simultanément, car les instruments sont employés pour adresser différentes actions et objectifs. Bressers et O'Toole (2007) indiquent que l'utilisation d'un ensemble d'instruments peut augmenter l'intensité de l'intervention politique envers la même audience ou les groupes envers laquelle ou lesquels l'intervention politique est

destinée, mais aussi être utilisé pour rejoindre plusieurs groupes dans un processus et être destiné à différents niveaux de gouvernance ou différents secteurs politiques en même temps. Cependant, l'utilisation de plusieurs instruments peut influencer des effets inattendus. Des instruments déployés dans différents secteurs peuvent entrer en compétition ou faciliter la coopération, ce qui influence les effets des instruments choisis pour résoudre le problème. En effet, les instruments déployés peuvent se renforcer mutuellement, atténuer les effets ou les annuler. Enfin, un ensemble d'instruments peut ne pas avoir les effets escomptés et provoquer des effets qui sont indépendants. Par ailleurs, le réseau-instrument, en tant que méta-instrument, pose la question des choix d'instruments mixtes, et de leur gestion à court, moyen et long terme. Cette proposition est en contradiction avec Lascoumes et Le Galès (2004) qui ne conçoivent pas les instances de gouvernance comme des instruments. Pourtant, les réseaux permettent de développer de nouveaux instruments, de regrouper et coordonner un ensemble d'instruments et les uniformisent, de participer à la sélection des instruments et de les employer pour servir le mandat des acteurs politiques qui les partagent et les diffusent parmi les membres.

Réseaux et délibération

Selon Hajer (2003), les réseaux jouent donc un rôle fondamental dans l'atteinte de la démocratie délibérative, car c'est dans leur flexibilité que la démocratie est réalisable et atteignable. Les réseaux sont là encore un idéal pour Hajer (2003) qui souhaiterait que la société soit « conçue de manière ouverte ou avoir des structures instables qui peuvent s'étendre, se réajuster, changer et disparaître » (5) [Traduction libre] pour résoudre des problèmes complexes et des problèmes qui interpellent plusieurs paliers gouvernementaux. Sa thèse est centrale pour notre recherche, car Hajer (2003) voit dans les réseaux un exemple d'institutionnalisation qui permet de préserver l'autonomie des acteurs tout en organisant les acteurs autour d'une renégociation des valeurs. En ce sens, cela nous laisse présumer que les réseaux peuvent être des méta-instruments de la participation. Dans cette interface partenariale, les acteurs conservent donc leur autonomie et sont des acteurs qui travaillent à accroître leur légitimité.

Si la réflexion d'Hajer (2003) nous éclaire sur le rôle des réseaux dans la délibération les travaux de Callon et al. (2004) sur la démocratie dialogique et de Dryzek (2010) sur le métaconsensus nous éclairent davantage sur le rôle de la délibération au sein des réseaux. Callon et al. (2004) voit dans la démocratie dialogique (un autre terme pour la démocratie délibérative)

un lieu de négociation des identités plurielles pour bâtir un monde commun qui produit des identités nouvelles soit de nouveaux référentiels. La collaboration, soit la recherche de métaconsensus, chez Dryzek (2010), n'est alors possible que lorsqu'une identité s'est stabilisée. Dryzek (2010) ajoute à la réflexion en proposant six principes ou conditions favorisant l'atteinte du métaconsensus.

- Des espaces publics inclusifs et qui soutiennent des communications libres et ouvertes ;
- Des espaces détraditionalisés, ces nouveaux espaces qui favorisent la production délibérative et collective. La détraditionalisation passe par la remise en question des discours;
- Des mécanismes qui transfèrent les discours des espaces publics aux espaces détraditionalisés ;
- L'imputabilité des espaces détraditionnalisés à l'égard des espaces publics ;
- La présence de métadélibération, c'est-à-dire le processus de conversation vers une compréhension commune, et;
- L'esprit de décision qui permettra de conduire à la décision collective.

Le moment est fondamental pour Dryzek (2010) qui y voit un système de délibération raisonné qui permet de dépasser les tensions impliquées dans le consensus et donc d'instaurer un dialogue authentique qui favorise « la réciprocité, les relations, la créativité, l'apprentissage » (Hajer, 2003 :39) [Traduction libre] donc la réflexivité. Pour Yanow et Gottweis (2003), ces aspects sont primordiaux, car l'apprentissage se produit lors que les acteurs s'engagent dans l'analyse de sens et d'interprétation. Cette condition est possible dans un espace dialogique ou délibératif, car il permet de rassembler les conditions pour l'« intelligence partagée » (Hajer, 2003 :59) [Traduction libre] ce qui conduit à produire des politiques publiques plus légitimes et à produire de la connaissance. Fischer (2012) soutient que « la connaissance est un objet social ou un phénomène qui émerge d'une interaction discursive – ou clash dialectique – d'interprétations compétitives » (218). Bien que les auteurs se focalisent sur les forums hybrides, leurs pensées s'appliquent toutefois à la prolifération des réseaux. Selon les auteurs, leur émergence « met en évidence les difficultés qu'ont les démocraties représentatives à gérer les situations d'incertitudes » (Callon et al., 2001 :193). Les réseaux deviennent des « institutions spécialisées » (197) dans le traitement des incertitudes. Ainsi, la démocratie dialogique qui prend sa place au sein des réseaux repose sur un approfondissement des connaissances afin de mener une action mesurée pour résoudre un

problème qui dépasse les ressources et les capacités d'un acteur politique individuel. En se réunissant, les acteurs politiques visent à réduire drastiquement « le temps de la connaissance et le temps de la décision » (Callon et al., 2001 :341). L'incertitude incite donc les acteurs à une action progressive, « nourrie de retour d'expériences et de débats » (342) avec les acteurs qui partagent une vision commune. La prise de décision s'en trouve donc affectée, au lieu d'être tranchante, cette dernière est dite en « enchaînements de rendez-vous » (Callon et al., 2004 :372). En d'autres mots, la décision n'est pas définitive, elle est au contraire divisée en « petites divisions en série, dont chacune constitue une avancée dont aucune ne conduit à des engagements irrévocables » (342). Cela induit que la prise de décision se décompose davantage dans une logique de court terme et long terme et prend davantage en compte tant la connaissance scientifique, l'expérience des autres acteurs sociopolitiques donc la connaissance tacite dans la prise de décision. Constituant des laboratoires de la démocratie dialogique, les réseaux constituent des véhicules de connaissances et d'informations qui minimisent l'incertitude en rassemblant des ressources diverses que les acteurs politiques ne pourraient pas mobiliser ou rassembler individuellement. Les réseaux contribuent aussi à construire les capacités ainsi que la légitimé des gouvernements locaux en leur donnant la possibilité de défendre leur identité de gouvernement local, en proie à agir davantage dans la production de politiques climatiques et énergétiques face aux paliers provinciaux et fédéraux.

Réseaux et apprentissage

La société actuelle est dans une période de crise et d'incertitudes qui met de l'avant le besoin de changer de paradigme, la transformation d'une société dont l'économie se base sur le carbone à une société durable. L'apprentissage est donc placé au cœur de l'adaptation et de l'atténuation, et les réseaux deviennent donc un instrument pour les acteurs politiques qui sont à la recherche d'outils et d'idées. Il est donc important d'aborder le lien entre apprentissage, réseau et instrument.

L'apprentissage peut se faire au sein d'un espace de « découverte civique » (Fischer, 2003) dans lequel les individus peuvent apprendre des uns et des autres par le biais d'un processus dialectique bidirectionnel et informel. Les délibérations portent sur « la manière dont les problèmes sont définis et compris, l'éventail de solutions possibles et qui a la responsabilité de résoudre le problème » (207). Le processus d'apprentissage au sein du réseau est facilité par des « agents de changements qui encouragent, guident et aident un acteur politique dans le processus

de changement de réalité social » (Fischer et Mandell, 2012 :346). L'apprentissage sous-entend que les échecs et les succès, des termes en réalité très ambiguë, en lien avec le choix d'instruments sont pris en considération, ainsi, nous pourrions suggérer que les meilleures pratiques sont des résultats de cet apprentissage. Le réseau devient donc un canal de communication alternatif au sein duquel les agents de changement partagent de l'information, des meilleures pratiques et des outils techniques. Ces meilleures pratiques deviennent, en fait, un moyen pour les municipalités de palier à la persistance des problèmes et à l'incertitude en lien avec les problèmes environnementaux.

Au sein du réseau, l'apprentissage passe par la diffusion de la connaissance à travers un processus de délibération et le déploiement d'instruments de communicationnels et incitatifs qui transmettent l'information du réseau aux membres et l'absorption et l'intégration de cette connaissance dans les activités de l'organisation (Hall, 1993). Ce qui sous-tend que l'acteur politique mobilise cette nouvelle connaissance dans ses actions ultérieures, ce qui correspond chez Argyris et Schön (1978) au processus d'apprentissage en boucle simple ou en double boucle.

Schéma 3.1- Apprentissage en simple et double boucles

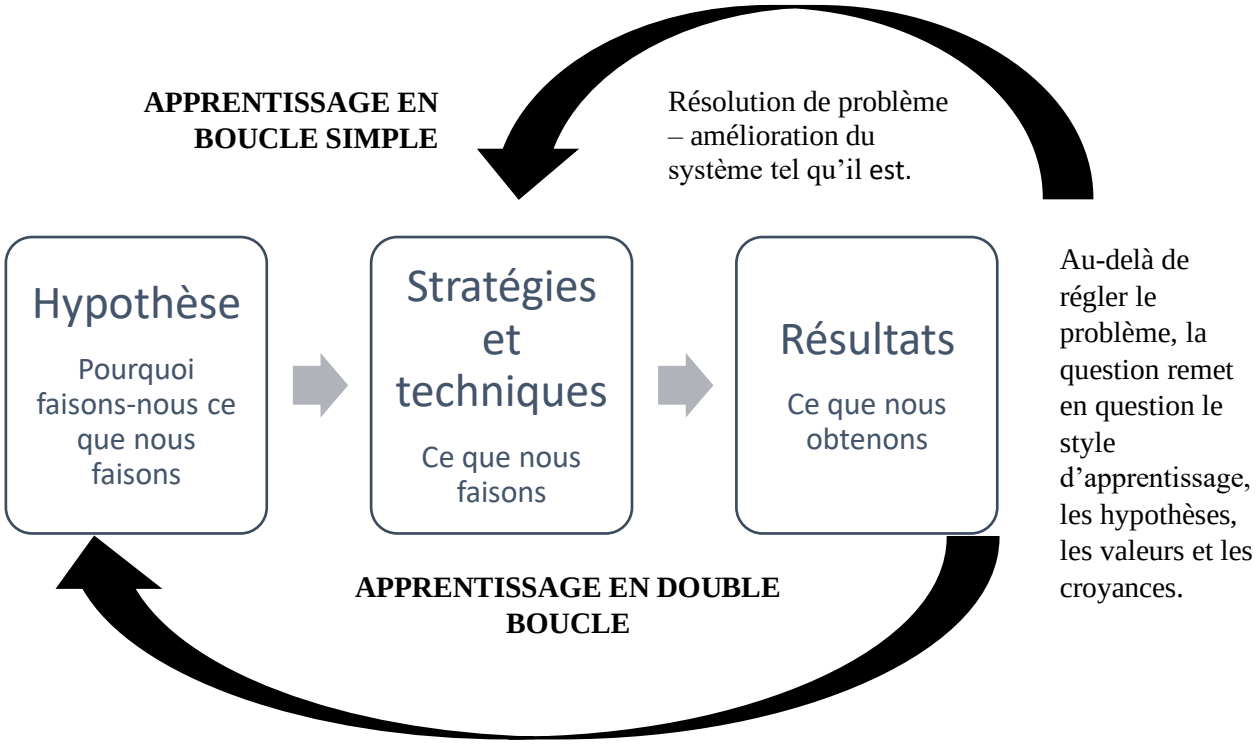

L'apprentissage en boucle simple mène à de simples ajustements pour résoudre le problème public (Argyris et Schon,1978). Il s'agit d'un changement tel que l'introduction d'un nouvel instrument.

Toutefois, Lascoumes et Le Galès (2004) nous le rappellent, l'introduction de nouveaux instruments n'est pas systématiquement un vecteur de changement non plus. D'ailleurs, les transformations politiques et la création d'instruments peuvent être juste le fait d'un recyclage et de réactualisation d'anciens instruments. Ce recyclage peut traduire, néanmoins, un processus d'apprentissage. L'apprentissage en double boucle correspond davantage à un changement de mentalité, qui constitue un changement de paradigme. Hall (1993) soutient, dans son article, qu'un changement de paradigme est souvent le résultat

> d'une accumulation d'anomalies, l'expérimentation avec de nouvelles formes de politiques, et des échecs politiques qui précipitent un changement dans le centre d'autorité sur une politique et initient une compétition plus large entre des paradigmes en compétitions (280)

Cette idée de changement n'est pas nouvelle. Crozier et Friedberg (1977) traitent de la question de l'apprentissage en termes de changement. Selon les auteurs, le changement passe par l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances. Ce changement et le processus ne sont pas nécessairement harmonieux, ils sont souvent causés par des crises, des échecs et l'incertitude. L'incertitude croissante envers le futur confronte les sociétés contemporaines au besoin de s'adapter à un changement de réalité.

> les problèmes persistent et se développent, les cadres d'interprétation et d'action peuvent enfin être remis en cause, ouvrant une période de crise et d'incertitudes normatives, en particulier lorsque d'autres façons de faire et de penser existent déjà, qui forment ainsi un stock de diagnostics alternatifs et de prescriptions différentes au sein duquel les acteurs vont puiser les nouveaux ressorts de leur action (Paliers et Surel 2005 : 24-25).

Ce moment de crise normative, défini par Palier et Surel (2005), se reflète dans une « tentative d'adaptation » (24) des acteurs politiques qui sous-tend « un processus d'apprentissage, qui entraîne un changement de politiques de second ordre » (24). Par ailleurs, la littérature sur l'apprentissage fait référence à une dichotomie entre l'apprentissage collectif, un processus de groupe, et l'apprentissage individuel. Les deux sont définis comme étant un processus qui passe par l'acquisition d'un savoir-faire et de savoirs. Il existe donc une distinction à faire entre apprentissage collectif et individuel, car les dynamiques d'apprentissage varient au sein du groupe et du type d'apprentissage. Il est aussi suggéré que le processus de coordination au sein d'un processus d'apprentissage collectif favorise l'émergence de la connaissance. L'apprentissage collectif passe par un processus de délibération au cours duquel les membres partagent des représentations et des idées pour trouver ensemble des solutions à un problème public (connaissance partagée). L'importance du type d'apprentissage est davantage mise de l'avant par March et Olson (1991) qui se concentrent sur l'apprentissage par l'expérience. Ce type

d'apprentissage passe par l'acquisition de compétences, habiletés et connaissances dans le cadre de la réalisation d'une activité dans une tentative de résolution d'un problème public. Dans des conditions de problèmes ambiguës, par exemple les problèmes *pernicieux* ou *super-pernicieux,* March et Olson (1991) identifie quatre situations d'apprentissage :

1. L'apprentissage contraint par le rôle : l'organisation intègre le comportement individuel;
2. L'apprentissage empirique superstitieux : l'apprentissage est provoqué en réaction à l'environnement, ils tirent des leçons du passé et du présent pour modifier leurs actions ultérieures pour répondre à un problème public;
3. L'apprentissage empirique non diffusé : l'individu apprend, mais son apprentissage n'est pas forcément reflété dans l'organisation ; et
4. L'apprentissage dans les conditions d'ambiguïté : le problème est mal défini, l'acteur politique manque de connaissances.

Dans toutes les situations d'apprentissage, deux processus d'apprentissage peuvent être identifiés :

- l'apprentissage direct : l'apprentissage de l'acteur politique s'effectue par l'individu en fonction de son expérience, l'évaluation du passé; et
- l'apprentissage indirect : l'apprentissage de l'acteur politique s'effectue à travers les autres (ex. mimétisme, documents), une éducation formelle et informelle.

Par contre, il convient aussi de ne pas surestimer le processus d'apprentissage. Ce dernier n'a d'ailleurs pas lieu tous les jours, il s'étend sur le temps, ne se traduit pas nécessairement en action ou en apprentissage organisationnel et n'affecte pas les membres du réseau de manière uniforme. Néanmoins, il est important de souligner que le degré d'apprentissage est influencé par des facteurs internes aux institutions (le réseau, la cohésion au sein du réseau, la culture organisationnelle), externes (la société), la nature du problème (son ambiguïté, incertitude) et les individus (les cadres cognitifs des individus, la motivation). March et Olson (1991) montrent que le degré d'apprentissage d'un décideur politique dépend du degré de participation des individus au sein du réseau, de ce qu'il voit et aime, entend et retient des interactions, et de la manière dont l'individu collecte l'information. Ils nous rappellent que les cognitions, les comportements et les préférences des individus influencent grandement le degré d'apprentissage. Les individus peuvent aussi interpréter différemment la même information et la même situation, et sont fortement « contraints par les rôles » (March et Olson, 1991 : 217) au sein de l'organisation qu'ils représentent. Enfin,

dans certains cas, l'information transmise est retenue que si elle s'inscrit dans le discours dominant au sein du réseau.

En conclusion, l'apprentissage se traduit par un processus cognitif (idées, valeurs), un processus comportemental (actions, stratégies) et un processus structurel (ajustement au sein de l'organisation).

3.4. Analyse macro-systémique : Discours et narration

La littérature académique démontre que la communication est inhérente au processus des politiques publiques. Donc, il est important de prendre en compte les idées dans le processus de production des politiques publiques, car la production des politiques publiques se déroule dans un ensemble d'idée selon Hall (1989). Ainsi, l'action politique implique les récits des acteurs politiques qui construisent leur monde social et politique. Le tournant argumentatif (Fischer, 1993) a mis l'emphase sur l'importance de considérer le langage et l'argumentation en tant que dimension théorique dans l'analyse des politiques publiques. Orsini et Smith (2007) soutiennent que l'analyse de discours nous aidera à comprendre le rôle respectif des individus, des sociétés et des gouvernements, simplement parce que le langage est un « instrument de pouvoir » tel que le rappellent (Durnova et Zittoun, 2013 : 574)

> Le discours est aussi vu comme étant le moyen à travers lequel les acteurs interagissent les uns avec les autres, soit dans le cas d'un conflit ou dans la recherche de consensus (Durnova et al.,2016 : 39) [Traduction libre].

Ainsi, la finalité de l'analyse du discours est avant tout de porter une attention particulière aux différentes formes de communication et à l'argumentation employées par les acteurs politiques au cours de la production des politiques publiques et de l'action publique, ainsi qu'aux valeurs qui les structurent.

> À partir de cette perspective, en étudiant les multiples pratiques sociales au sein desquelles le discours prend place – tels que les arguments, l'expression des convictions, mener des analyses, définir les termes, essayer de persuader, négocier ou protester – les approches discursives fournissent non seulement différentes manières de comprendre le processus de produire et transformer une politique, mais aussi d'offrir différents moyens d'examiner les enjeux de pouvoirs, légitimité, et gouvernance qui sont au premier plan de l'action publique (Durnova et al., 2016 :39).

Les approches discursives mettent l'accent sur la subjectivité des acteurs politiques, les diverses formes de connaissances ainsi que les multiples interprétations. Mobilisées par les acteurs

politiques au cours du processus de production des politiques publiques (Durnova et Zittoun, 2013 : 569).

Toutefois, il est important de distinguer l'argumentation, la délibération, la pratique et le discours. L'argumentation est définie par Fischer et Gottweis (2012) comme un processus social « au sein duquel les individus cherchent à effectuer des conclusions à travers le raisonnement » (9) [Traduction libre]. L'étude de l'argumentation nécessite, selon les deux auteurs, d'étudier les comportements des individus qui sont impliqués dans ce processus dialogique et qui peuvent ou pas parvenir à un accord mutuel. Pour Bächtiger et al. (2007), « la délibération implique un processus systématique et scientifique de prise de décision où les acteurs justifient grandement leurs positions et sont prêts à accepter la force du meilleur argument » (486) [Traduction libre]. Fisher (2003) définit le discours comme étant « l'ensemble des idées et des concepts qui donne une signification sociale aux relations physiques et sociales. Le discours transmet les traditions culturelles de la société et modère les interactions sociales et politiques de tous les jours » (90) [Traduction libre]. La pratique réfère « à la construction et la réflexion des réalités sociales à travers les actions qui invoquent les croyances, l'idéologie, l'identité et le pouvoir » (Fischer et Gottweis, 2012 :13) [Traduction libre] par l'entremise du discours. Somme toute, l'argumentation et la délibération sont des processus dialogiques. Le premier réfère à un processus de raisonnement alors que la délibération est axée sur la prise de décision et la justification des opinions. Enfin, la pratique et le discours sont mobilisés par les acteurs au cours des processus d'argumentation et de délibération. En d'autres mots, « l'expérience humaine est une histoire » (Fischer, 2003 :164) [Traduction libre] et le processus de production des politiques publiques et de l'action publique n'en est pas exempté. Au contraire, le processus politique est nourri par des discours et des arguments en compétition émis par des acteurs qui tentent de légitimer les politiques, leurs actions et leurs motivations. Par conséquent, le discours est intimement lié aux relations et à l'exercice du pouvoir. En effet, le processus de formulation des politiques publiques implique notamment des activités d'explication, de justification et de persuasion, au cours desquelles les discours représentent des systèmes spécifiques de relations sociales et de pratiques sociales. Par conséquent, il convient de ne pas délaisser le contexte social et politique dans lequel ces discours trouvent leurs sources et s'enracinent. Fischer (2003) fait particulièrement référence au contexte, au temps et à l'espace. Ces éléments ont une influence sur la définition du problème par les acteurs politiques, et la manière dont ces derniers essaieront de le résoudre (Schön, 1995). Ce processus est

impérativement enraciné dans des pratiques argumentatives, rhétoriques et interprétatives. L'élaboration et le choix d'un instrument sont donc directement interreliés à la manière dont les acteurs politiques définissent le problème politique. Dès lors la notion de « cadre » devient centrale, car cette notion est au cœur des concepts de la définition d'un problème. Le cadre fait directement référence aux choix d'un discours privilégié par les acteurs politiques qui influencent le type d'action qu'ils entreprennent. Les instruments ainsi que les méta-instruments, sont la concrétisation du point de vue des politiciens et délimitent l'action des politiques publiques.

> Cela place le problème dans un contexte de valeurs et de connaissances qui mettent plus l'attention sur certains faits que d'autres et délimitent le type d'actions appropriées pour adresser le problème (Hawkesworth, 2012 :117) [Traduction libre].

En plus, de placer le problème dans un contexte de valeurs et d'idées, le discours révèle aussi le jeux des acteurs (Durnova et al., 2016), plusieurs cadres rentrent en compétition (méta-narration). Le politique devient le cœur d'une bataille argumentative entre des acteurs, ce qui peut éventuellement ouvrir à de nouvelles possibilités d'action (Fischer, 2012 :84). Ces discours en confrontation reflètent différentes valeurs et différentes interprétations qui structurent le discours. C'est d'ailleurs dans la structuration et l'émergence de ces discours que l'on retrouve les entrepreneurs politiques, ces acteurs qui favorisent et structurent un cadre dans lequel un discours émerge. Selon Kingdon (2003), ces entrepreneurs de politiques peuvent être

> au sein ou en dehors du gouvernement, détenir des postes d'élus ou avoir été nominés, au sein de groupes d'intérêts ou des organisations de recherche. Mais leur caractéristique qui les définit le plus, tout comme dans le cas d'un entrepreneur en affaires, est de vouloir investir leurs ressources – temps, énergie, réputation et parfois de l'argent – dans l'espoir d'un retour futur. Ce retour peut venir sous la forme de politiques qu'ils approuvent, la satisfaction d'avoir participé, ou l'avancement professionnel sous la forme de la sécurité de l'emploi ou une promotion (122) [Traduction libre].

Pour Mintrom (2019), les entrepreneurs de politiques sont caractérisés par des attributs particuliers soit des habiletés que les entrepreneurs de politique possèdent telles que l'ambition, l'acuité sociale, la crédibilité, la sociabilité et la ténacité. En plus de ces habiletés, Mintrom (2019) nomme aussi les compétences soit la stratégie, le travail d'équipe, la collecte de preuve, la formulation des arguments, l'engagement des audiences multiples, la négociation et le réseautage). L'entrepreneur de politiques doivent mobiliser les habiletés qui peuvent être cultivées et les compétences qui peuvent être apprises pour pouvoir développer et mobiliser les stratégies, que sont, selon Mintrom (2019), le cadrage du problème, l'utilisation et l'expansion des réseaux, le leadership par exemple, le travail avec les coalitions plaidantes et l'augmentation des processus de changement.

La maîtrise du discours par les entrepreneurs de politique est une habileté qui nous incite à explorer comment ces entrepreneurs de politiques au sein des réseaux « contribuent à la production et à la transformation du discours » (85) mais aussi à l'émergence de leur discours. Dans cette compétition de discours, l'un devient ou reste hégémonique, ce qui structure et encadre la communauté de sens, tel que le soutien Yanow (2000). Un discours peut s'imposer à travers un processus d'apprentissage (Kingdon - les indicateurs par exemple), l'urgence et l'importance du problème par exemple les focusing events (Birkland, 1998) et les problèmes pernicieux (Ritter et Webber, 1973) ou super-pernicieux (Held, 2012). Hajer (1995) et Hajer et Wagenaar (2003) soulignent le rôle des groupes d'acteurs dans l'imposition d'un discours spécifique. Selon les auteurs, les relations réciproques entre les individus jouent un rôle important dans la recherche de solutions communes et dans l'imposition d'un discours dominant. C'est en produisant du sens commun que les auteurs se mobilisent autour de lignes narratives communes donc dominantes, sans pour autant partager les mêmes intérêts. Le discours hégémonique devient le discours principal et délaisse l'ensemble des idées secondaires qui circulent au sein du réseau. Ce changement de discours et l'adoption d'un discours dominant sont influencés par un cadre sociologique ou une représentation du monde dominante, le référentiel. D'après Jobert et Muller (1987), le changement de politiques publiques est le résultat d'une relation de pouvoir entre le référentiel dominant et les référentiels sectoriels. La construction du référentiel passe par l'argumentation et la délibération ce qui ajuste les référentiels sectoriels et impose le référentiel dominant, à partir duquel le discours dominant s'impose. Ainsi, le discours dominant établit et fige un ensemble de valeurs et de croyances qui rassemblent les acteurs au sein du réseau et la structure en communauté de sens, ce qui incite les acteurs à « figer certaines significations qui sont employées pour interpréter un large spectre de problèmes sociaux, objets, acteurs et situation (Fischer, 2012 : 80) [Traduction libre]. Le discours montre aussi comment les acteurs adoptent et attachent une importance particulière à un référentiel dominant ou un référentiel sectoriel.

Les idées et les cadres cognitifs des acteurs entrent en jeu et influencent la prise de décision par les acteurs, ainsi que les objectifs et les moyens choisis pour parvenir aux résultats escomptés. En ce sens, les acteurs s'engagent dans un processus de création de sens au sein duquel les instruments représentent la construction de croyances à propos d'un problème public et conceptualisent les significations sociales à propos de l'action politique et du problème à résoudre. Par conséquent, dans le cadre de notre étude, la théorie narrative trouve sa pertinence pour analyser la manière dont

les acteurs municipaux et les réseaux construisent le monde social et politique au sein de la gouvernance environnementale et énergétique. Le langage joue un rôle central dans la construction des sens. Bien qu'il ne représente qu'un aspect (Fischer and Gottweis, 2012 :8), il est un élément pourtant structurant et intrinsèque de la réalité et de l'action politique. C'est dans le langage et notamment l'interaction entre les acteurs sociaux et les diverses formes de communication, que nous pouvons trouver les différentes significations sociales, notamment les symboles et les catégories qui structurent la compréhension des acteurs politiques d'un problème donné et l'action entreprise par ces derniers. Fischer (2003) insiste sur

> l'essence de la production des politiques publiques est une lutte constante des idées et des significations reconnaissant que les significations partagées motivent les individus à agir et amalgament les individus qui aspirent à l'action collective, les idées sont le moyen d'échanger dans le processus de production des politiques publiques, un moyen d'influence encore plus puissant que l'argent, les votes ou les armes. Ainsi, la production des politiques publiques est une lutte discursive constante qui porte sur la définition des problèmes, les frontières des catégories employées pour les décrire, les critères pour leur classification et leur évaluation, et la signification des idées qui guident les actions particulières (60).

Une politique est par conséquent chargée de sens, et devient *de facto* une « entité symbolique » (Fischer, 2003 :60), en relation avec le contexte, le temps et l'espace. Toutefois, une politique ne peut pas être réduite à un symbole, elle est aussi *substantive.* Cependant, selon Fischer (2003), une politique, tout comme les instruments, n'a pas un sens précis, ces derniers peuvent être « ambigus et manipulables » (65) et être différents selon les acteurs qui de leur côté sont influencés par leurs propres matrices cognitives (aspirations, conceptions, croyances, valeurs, idéologie, intérêts), soit des référentiels (Muller, 2000). L'auteur indique qu'un référentiel possède quatre caractéristiques :

- Les valeurs qui sont les représentations fondamentales de ce qui est bien, de ce qui est mal, de ce qui est désirable et ne l'est pas ;
- Les normes qui indiquent le fossé entre la perception de la réalité et les attentes de la réalité ;
- Les algorithmes qui représentent la relation causale qui justifie les arrangements politiques ;
- Les images qui véhiculent les valeurs, les normes et même les algorithmes sans le soutien du discours (396) [traduction libre].

Par conséquent, une analyse interprétative crédible des politiques publiques doit considérer les objectifs et les intérêts (motivations et intentions) des auteurs, doit faire état des diverses interprétations des significations politiques qui sont soutenues par les divers groupes, ainsi que des intérêts sous-jacents, puis cerner et comprendre les moyens par lesquels ces sens sont transmis,

transférés et partagés. Pour ce faire, nous proposer de nous focaliser sur la théorie du discours et de la narration.

Discours et narration

Les fondements théoriques et méthodologiques de cette recherche nous incitent à identifier et analyser les symboles, les artefacts et les communautés de sens par l'entremise du langage. Nous reconnaissons ainsi l'importance d'étudier les textes. Cette démarche nous incite donc à explorer les théories du discours et de la narration (*storyline*). En d'autres mots, le discours représente un ensemble d'éléments linguistiques et non linguistiques socialement construits qui traduit la ou les représentations que les acteurs ont de la réalité, parfois même inconsciemment. Ainsi, une approche par le discours peut permettre de « montrer comment ces actions et objets viennent à être socialement construits et ce qu'ils signifient pour l'organisation et l'interaction sociales » (Fischer, 2003 :75).

Ainsi, le chercheur doit se concentrer sur les significations et la connaissance tacite qui se cachent tant dans les « artefacts politiques » que dans les objets, les actes, le langage, les symboles et les textes. Par conséquent, le point de départ de notre recherche consiste à définir les éléments à analyser pour cerner les idées au sein des documents et des discours. Le tableau ci-dessous fournit les définitions de la communauté de sens, du cadre, d'un texte, d'un objet symbolique, un artefact, un symbole, une norme et une valeur selon les définitions fournies par Yanow (2000), Fischer (2003) ainsi que Finnemore et Sikkink (1998)

Tableau 3.5 - Définition des éléments d'analyse clés

Les éléments à analyser	Leur définition
Une communauté de sens ou communauté interprétative	Représente l'ensemble des acteurs rassemblés qui utilisent des mécanismes cognitifs similaires ou identifiés. Une communauté de sens est aussi définie par les acteurs qui en font partie, particulièrement leurs gestes et leur langage qui sont soit identiques ou similaires lorsqu'ils discutent leurs idées ou leurs actions. Les communautés de sens sont renforcées par des processus de groupe qui promeuvent la cohésion interne par l'entremise d'un ou plusieurs marqueurs d'identité auxquels le chercheur doit porter attention. Ex. : Des réseaux, communauté de politique, communauté épistémique.

Un cadre	Un principe d'organisation qui transforme l'information fragmentée en un ensemble structuré et significatif. Le cadre indique les éléments qui sont considérés comme étant les plus importants et ceux qui sont mis de côté. Ex. : Un plan d'action, une constitution, des guides, une mission, une vision, un mandat.
Un texte	Les textes dévoilent des significations. La signification d'un texte émerge de l'auteur qui le lit, de l'intention de l'auteur, ainsi que le texte lui-même. Ex. : publications, communiqué de presse.
Un objet symbolique	La signification politique peut être communiquée via les espaces (comment ils sont utilisés, décor, matériel, emplacement dans la ville, etc.), les programmes politiques, à des instruments d'action publique. Les instruments sont créés et sont définis par le langage politique qui les façonne. Ex. : bâtiment écologique, un plan d'action, photos, cartes, etc.
Un artefact	Les artefacts incluent le langage, les objets, et les gestes qui engendrent ou représentent un sens. Nous devons aussi porter attention au contexte ainsi qu'aux relations artéfactuelles (communication entre les acteurs via l'utilisation de symboles, gestes, etc.) et aux textes. Ex. : discours, allégories, mots.
Un symbole	Une convention sociale concrète qui représente un concept abstrait pour un groupe de personnes. Un symbole unit un groupe de personnes qui partagent la signification du symbole. Les symboles se retrouvent dans trois dimensions de fabrication des sens par les acteurs : émotif/esthétique, cognitif et moral. Les symboles reflètent les idéologies et les valeurs sous-jacentes aux politiques. Ex. : urgence, développement durable.
Une norme	Les normes évoluent selon un cycle en trois étapes : l'émergence de la norme, la cascade de la norme, et l'internalisation de la norme. Les auteurs définissent une norme comme étant « un standard approprié de comportements pour les acteurs qui ont une identité particulière » (Finnemore et Sikkink, 1998 :891)

*Tableau élaboré se basant sur la proposition de Yanow (2000), Fischer (2003) et Finnemore et Sikkink (1998)

Positionnement des concepts

Les textes, les objets, les artefacts et les symboles sont des éléments sociopolitiques qui dévoilent des significations. Leur analyse permet aussi de reconstruire le « cadre » ou *frame* interprétatif et de retracer les contours de la communauté de sens. La notion de « cadre » est importante afin de considérer l'évolution des réseaux et des instruments au fil des années, car le choix d'un instrument est influencé par ce « cadre » qui structure la communauté de sens. En parallèle, la narration est un élément important à considérer. Fischer (2003) la définit comme étant le récit original, dans un contexte sociopolitique précis, d'une situation, d'une action ou d'un évènement et les conséquences qui en résultent (162). L'un des éléments théoriques qui attirent notre attention dans le cadre de cette recherche est l'histoire (*storyline).* L'histoire est une forme de narration qui « permet aux acteurs de développer diverses catégories discursives afin de donner du sens à des phénomènes spécifiques ou des phénomènes sociaux » (Fischer, 2003 : 86). Pour aller plus loin, théoriquement parlant, une histoire contient des informations et des valeurs, construit socialement les problèmes et des évènements et positionne les acteurs sociaux et les pratiques institutionnelles dans une narration permanente et compétitive. Ainsi, Fischer (2012) nous invite à analyser les histoires qui sont révélatrices des actions et des décisions prises par les acteurs politiques, mais aussi illustrent la manière à travers lesquelles les décideurs politiques naviguent l'incertitude et l'imprédictibilité.

Dans le cadre de cette recherche, nous partons des préceptes qu'il existe plusieurs discours environnementaux au sein de la gouvernance des enjeux climatiques. Au cours de notre travail de recherche, nous prendrons cet élément en considération et nous tenterons de les décrire à travers le langage et les modes d'arguments que nous avons pu observer dans les documents, durant les entrevues et les observations effectuées.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté notre cadre théorique. Ce dernier repose sur une approche sur les idées qui puise directement dans la littérature publiée par Yanow (2000) et Fischer (2003). Dans le but d'appuyer notre approche, nous avons choisi de déployer un cadre théorique à trois niveaux. Le premier niveau mobilise la littérature sociologique de Lascoumes et Le Galès (2004) pour analyser nos trois instruments d'action publique : le plan d'action PPC, la carte d'évaluation QUEST et le protocole CRISSP. À la lumière de notre terrain, nous avons proposé de théoriser le

réseau à travers la lentille théorique de l'instrument. Nous suggérons que le réseau peut être un instrument de coopération qui rassemble les acteurs politiques, les mobilisent pour co-construire l'action publique. De ce fait, le réseau gère le processus continu de délibération et favorise l'action collective. Votre deuxième niveau a recourt à la littérature sur les réseaux afin de comprendre les effets des réseaux sur les instruments et l'action publique municipale. Enfin, le dernier niveau mobilise les propositions théoriques de Yanow (2000) et Fischer (2003) pour expliquer les effets des réseaux et des instruments sur la gouvernance environnementale au Canada et aux États-Unis.

Chapitre 4 – Méthodologie de la recherche

Le design de notre recherche se base sur une analyse multi-cas interprétative. Par l'entremise de l'analyse documentaire, des entrevues semi-dirigées et des observations, notre démarche d'analyse des données nous aide à expliquer le rôle joué par les municipalités dans l'élaboration des politiques publiques environnementales et énergétiques au Canada et aux États-Unis. Cette partie présente en détail notre démarche méthodologique. Nous avons divisé cette section en huit parties distinctes. Nous présenterons d'abord notre (4.1) design de recherche, puis nous décrirons (4.2) la méthode de cueillette d'information que nous privilégions. Chaque méthode vient avec (4.3) des enjeux méthodologiques que nous étayerons. Puis, nous présenterons (4.4) les outils que nous utiliserons pour analyser les données. Notre démarche inclut aussi des (4.5) considérations éthiques que nous devions respecter. Ensuite, nous détaillerons (4.6) nos trois cas empiriques, (4.7) nous discuterons les limites méthodologiques de notre recherche, et (4.8) nous finirons avec un paragraphe portant sur la posture épistémologique. Dans ce processus de recherche, nous cherchons à répondre à une double question : Comment les municipalités élaborent-elles les instruments d'action publique dans la gouvernance environnementale et énergétique ? Si et comment les municipalités et leur implication dans les réseaux de municipalités favorisent le changement de l'action publique en matière environnementale et la restructuration de la gouvernance environnementale et énergétique au Canada ?

Ainsi, pour répondre à ces questions, notre étude est constituée à partir d'un design de recherche qui repose sur une étude interprétative, multi-cas. Yanow (2000) définit l'approche interprétative d'analyse des politiques publiques comme étant « une démarche qui se focalise sur la signification des politiques, des valeurs, des sentiments, ou des croyances qui sont exprimées et sur les processus à travers lesquels ces significations sont communiquées et « interprétées » par diverses audiences » (14).

4.1. Le design de recherche

Notre design de recherche est avant tout inspiré par la démarche proposée par Yanow (2000). Nous avons toutefois modifié le design de recherche qu'elle propose pour l'adapter à nos besoins de recherche.

Tableau 4.1 - Design de notre recherche

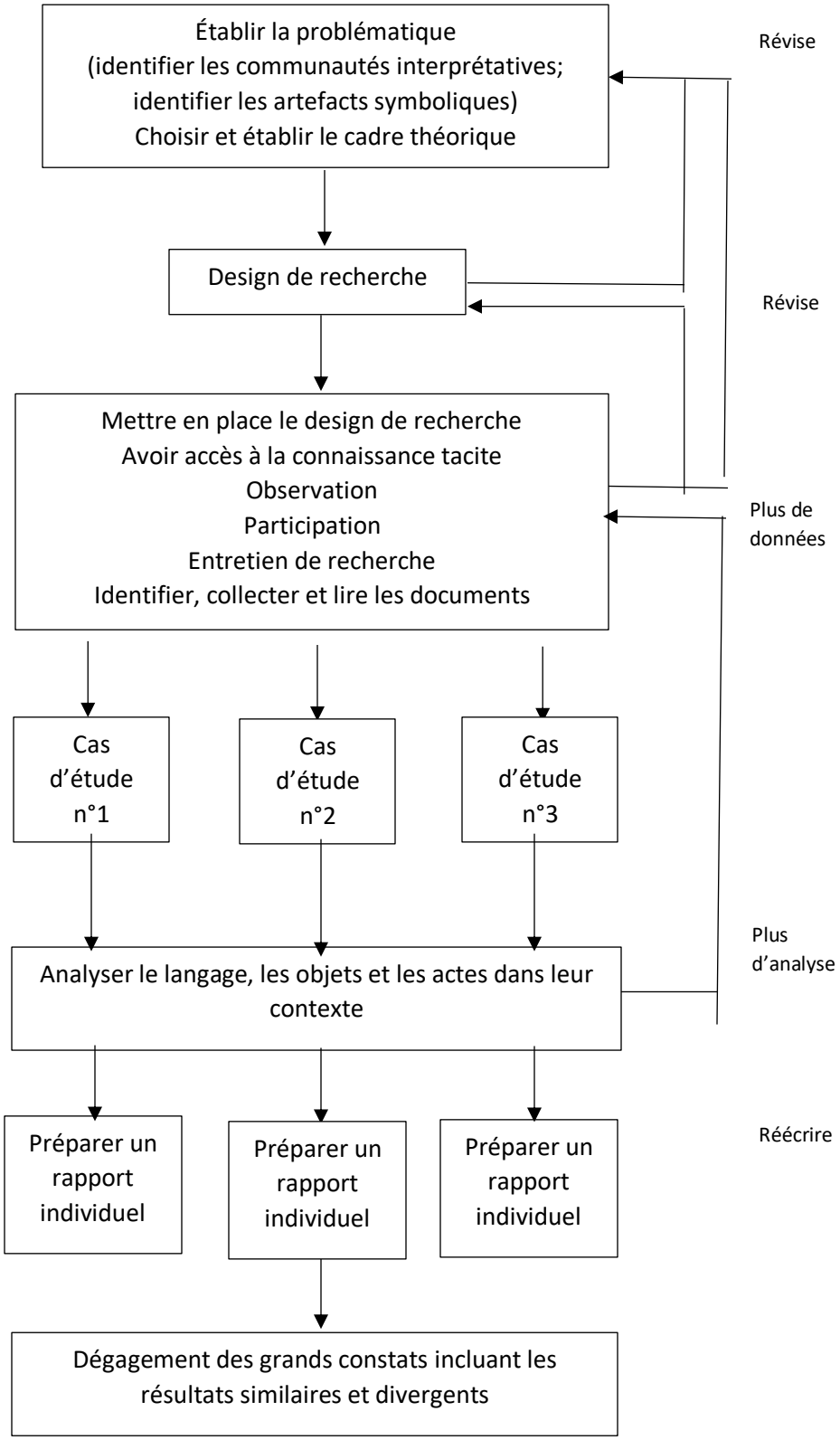

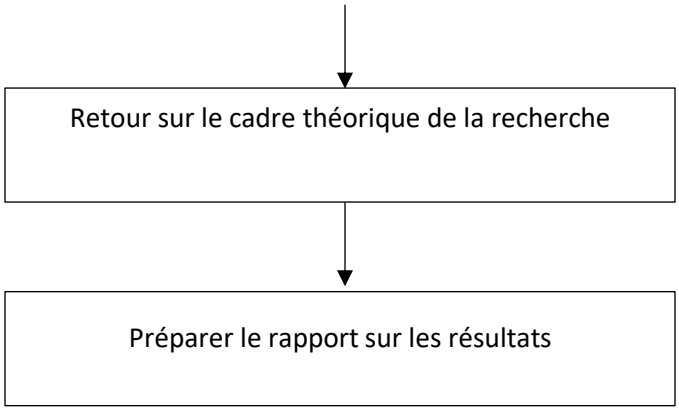

Source : Inspiré de Yanow (2000) et Alexandre (2013)

Une étude de cas semble appropriée puisque notre problématique pose la question du « comment » et « pourquoi ». Comme le souligne Yin (2003) « les questions comment et pourquoi sont plus exploratoires et mènent plus probablement à l'utilisation d'étude de cas, des histoires et des expérimentations comme la stratégie de recherche privilégiée » (6) [Traduction libre]. Toutefois, notre démarche est une analyse interprétative multi-cas. McNabb (2010) valorise les études multi-cas, les décrivant comme étant plus robustes que les études uni-cas car une étude uni-cas serait insuffisante pour expliquer la diversité des facteurs qui influencent l'élaboration des instruments d'action publique par les municipalités. McNabb (2010) soutient aussi qu'une étude multi-cas peut avoir « une plus grande force qu'une étude uni-cas » (57) [Traduction libre], notamment parce qu'elles permettent de rassembler plus de preuves, et donne au chercheur une plus grande flexibilité. Sur cette base, nous avons donc choisi trois cas très différents des uns des autres, afin d'observer les covariations.

Par ailleurs, considérant que les changements climatiques et les enjeux énergétiques n'ont pas de frontières bien définies et dépassent souvent la capacité d'un seul acteur, l'étude de cas nous apparaît plus pertinente pour mieux aborder notre objet de recherche. Ainsi, l'étude de cas devient utile selon Yin (2003) dans un contexte où « les frontières entre le phénomène et le contexte ne sont pas clairement évidentes » (13). Les études de cas permettent de mieux circonscrire et définir les frontières d'un phénomène aux frontières floues dans le but de pouvoir mieux le comprendre et l'expliquer. Compte tenu de ces éléments, nous devons souligner que notre démarche se veut d'abord descriptive, ainsi il serait présomptueux d'affirmer que nos cas sont représentatifs et permettent de généraliser les conclusions de cette recherche à tout le domaine environnemental et énergétique. En ce sens, McNabb (2010) soutient que les études de cas ne « devraient pas être

considérées typiques ou représentatives, et ne devraient pas être considérées comme ayant une validité externe » (11). Au contraire, Fischer (2003) soutient que l'analyse de plusieurs communautés interprétatives dans un domaine politique permet d'émettre des conclusions sur la manière dont le contexte politique et social est cadré et retracer les significations sociales. Ainsi, nous avons sélectionné plusieurs études de cas à cet effet. Par ailleurs, bien que notre recherche ait une nature descriptive, cette dernière possède aussi une ambition explicative. Notre recherche se base sur un cadre méthodologique dont la nature est empirico-analytique qui passe par un décodage interprétatif des faits politiques. Nous proposons d'expliquer des phénomènes sociopolitiques, leur déroulement et leurs effets. Ainsi, expliquer le choix et l'élaboration des instruments au sein des réseaux nécessite de comprendre et décrypter les raisons sociopolitiques qui se cachent à travers la manifestation objective de l'instrument d'action publique incluant ces effets. Si l'interprétation nous invite à retrouver le sens et donc répondre à la question *Quoi*, l'explication, de son côté, nous permet de comprendre le *pourquoi*. Aussi, Weber invoque particulièrement la « compréhension explicative », une démarche qui sous-tend que la raison/les motivations des acteurs politiques est la cause possible de l'action.

Afin de réaliser à bien notre recherche, nous avons essayé de limiter les désavantages de la recherche multi-cas en mobilisant des méthodes de collectes d'informations et en prenant plus de temps pour compléter notre terrain et notre analyse. De plus, nous avons choisi d'adopter une démarche inductive, ce qui nous a permis d'adapter notre recherche en fonction de notre terrain afin que ce dernier soit plus flexible, robuste, et prolifère. Notre démarche paraît ambitieuse ainsi nous avons adopté une analyse multiniveau pour faciliter notre analyse : micro-institutionnel (les instruments), méso-politique (les réseaux) et macro-systémique (variables qui influencent les réseaux et la formation des instruments en dehors des réseaux). Dans le paragraphe suivant, nous proposons d'entrer dans le détail de ces niveaux d'analyse. Il est important dès lors de noter que chaque niveau d'analyse est traité dans un chapitre différent dans cette thèse.

Le niveau micro-institutionnel : les instruments

Afin de réduire et préciser notre terrain, nous avons sélectionné trois instruments précis et nous avons suivi leur évolution. Dans cet exercice, nous avons délibérément choisi trois instruments dont la trajectoire est différente, mais des instruments dont l'élaboration et le choix ont été fortement influencés par le réseau (analyse documentaire préliminaire) pour nous aider à

comprendre davantage le rôle du réseau dans le choix ou l'élaboration des instruments par les municipalités :

- Un instrument privilégié ou adopté par l'acteur ou les acteurs qui perdure dans le temps : Nous avons délibérément choisi d'étudier les plans d'action climatique du Programme-réseau *Protection dans la protection du climat*. Ces instruments sont généralement adoptés par les municipalités qui planifient leur action de lutte contre les changements climatiques et la réduction des émissions de GES ;
- Un instrument développé par le réseau, mais qui a été délaissé par certains acteurs, mais adopté par d'autres : L'instrument *Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP)* et le programme *Service d'adaptation aux changements climatiques* mis en place par *l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent* sont des exemples d'instruments qui n'ont pas été adoptés par tous les membres du réseau ;
- Un instrument émergeant en cours de mise en œuvre : Le système de carte à points (*Scorecard*) ou nouvellement nommée la Carte d'évaluation (*Benchmarking)* de QUEST Canada est un instrument émergeant pour inciter les communautés à atteindre leur objectif.

Le niveau méso-politique : les réseaux

Les politiques environnementales et énergétiques sont vastes, nous avons choisi trois réseaux : Partenaires pour la protection du climat, l'Alliance des villes du Grands Lacs et du Saint-Laurent et QUEST Canada. Nous avons choisi ces réseaux pour les trois raisons suivantes : tout d'abord, plusieurs municipalités siègent sur les trois réseaux, les réseaux travaillent ensemble ou expriment la volonté de travailler avec les réseaux à l'étude et chaque réseau est spécialisé sur un domaine précis, mais les réseaux sont complémentaires au sein de la gouvernance environnementale et énergétique : le climat, l'eau et l'énergie. Il est important de noter que nos entrevues nous ont menés à explorer d'autres réseaux directement en lien à notre question de recherche : CIIEL, Clean Air Partnership, les tables de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent et la table de concertation des *Office de la protection de la nature* du sud-ouest de l'Ontario. Nous aborderons ces réseaux dans le chapitre sur les réseaux.

Le niveau macro-systémique : la gouvernance environnementale

Notre recherche préliminaire nous a amenés à identifier certaines variables importantes qui influencent l'élaboration et le choix des instruments d'action publique par les municipalités et les

réseaux. La première variable est celle des relations intergouvernementales et le rôle et les responsabilités des paliers gouvernementaux. Nous avons porté une attention particulière sur trois provinces (la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec) et le nord du Canada (une unité), tout en n'ignorant pas des informations provenant d'autres villes. Nous avons aussi pris en compte le contexte international, effet, nous notons qu'il est important de prendre en compte le rôle croissant des municipalités sur la scène internationale, notamment l'implication des grandes villes canadiennes (Vancouver, Calgary, Toronto, Edmonton et Montréal) dans les réseaux internationaux (C40, Global Covenant of Mayors, etc.). Les raisons qui motivent les municipalités à s'impliquer dans la planification climatique et environnementale (la participation citoyenne, le sentiment d'urgence des municipalités en proie à des évènements extrêmes) et le leadership des élus et des administrateurs est souvent ressorti au cours des entrevues de recherche comme étant un facteur important dans le développement d'initiatives telles que les plans d'action et le partage des idées.

4.2. Les méthodes de cueillette d'informations

Notre objectif était de capturer la connaissance tacite ainsi que le sens que les acteurs accordent à leurs actions et leurs pratiques dans le processus d'élaboration des instruments d'action publique. Une approche interprétative implique par conséquent l'emploi des méthodes qualitatives et une démarche inductive pour produire de la connaissance. De plus, la nature inductive de notre démarche de recherche requiert un processus robuste de collecte de données. Ainsi, nous nous appuierons sur le pluralisme méthodologique, plus particulièrement trois techniques variées et éprouvées, pour assurer la validité de notre recherche. Cette dernière s'appuie avant tout sur une analyse documentaire, que nous triangulons avec des entrevues et des observations.

4.2.1. L'analyse documentaire

Mogalakwe (2009) défend l'importance d'utiliser des ressources documentaires et archivistiques. Selon lui, « tous les projets ont besoin d'une section « analyse documentaire » (47).

Dans la démarche documentaire, c'est directement la question de la preuve qui porte à débat puisque pour qu'une recherche soit méthodologiquement et épistémologiquement valide, cela nécessite que les documents soient des données primaires « non problématiques, pures, des archives virginales, prêtes » (Cook, 2009 :507) [Traduction libre]. Par ailleurs, afin que l'analyse

documentaire soit crédible et valide, il est important d'identifier les écrits pertinents et d'assurer une multiplicité des sources documentaires ainsi que la constitution « d'un corpus satisfaisant » (Cellard, 2001 : 254) de documents fiables et authentiques.

Ainsi, notre première démarche a consisté à effectuer une recension des écrits. Nous avons donc constitué un socle de connaissances solide afin d'apprendre à connaître notre terrain, identifier les sujets importants à interviewer, élaborer un guide d'entretien et effectuer des entrevues informées en détenant des connaissances précises qui nous permettraient de rebondir sur les propos des participants lors des entrevues. Par ailleurs, les documents nous ont permis de cibler des instruments particuliers dans chaque réseau, et de les étudier (documents descriptifs). Enfin, tout au long de notre terrain de recherche, nous avons continué à collecter et analyser de documents.

Nous avons exploité tous les documents que nous avons pu trouver portant sur les réseaux, les municipalités, les instruments ciblés, qu'ils soient provinciaux, régionaux et fédéraux. Ainsi, nous avons identifié cinq types de documents pour bâtir notre corpus de recherche :

- Les archives publiques archivées qui comportent les archives gouvernementales (fédérales, provinciales et municipales) telles que des mémos, des lois, des accords et comptes rendus qui ont été archivés.
- Les archives publiques non-ouvertes archivées ou non-archivées qui comportent les demandes d'informations auprès des paliers gouvernementaux. Dans ces deux cas, nous avons effectué des demandes d'accès à l'information auprès des gouvernements provinciaux de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec et du Gouvernement du Canada. ;
- Les documents publics non archivés qui comportent notamment les documents officiels des réseaux et des paliers gouvernementaux tels que les rapports, les procédures, les guides, les ententes, les communiqués de presse, les répertoires des pratiques exemplaires, les rapports annuels, les résolutions et déclarations officielles, les formations, les publications officielles des municipalités et des réseaux (plans, priorités, résolutions, comptes rendus d'assemblée, etc.).
- Les documents internes : Ces documents peuvent être difficiles d'accès, mais constituent des sources d'information non négligeables. Ces documents sont ceux produits principalement par les réseaux et sont principalement destinés aux membres.

Nous avons collecté les courriels envoyés par les réseaux lorsque ce fut possible d'être sur la liste d'envoi. Ainsi, nous avons pu recevoir les bulletins d'informations et autres documents internes : lettres, rapports, etc. Un réseau nous a donné accès à la plateforme des membres. Nous avons pu avoir accès aux documents réservés aux municipalités.

Les données secondaires : Ces documents sont produits par d'autres que la source d'origine de l'information, et les données ont été recueillies à travers d'autres documents incluant les sources primaires. Ainsi, nous avons mené une recherche dans les médias imprimés anglais et français. Les articles écrits ont été obtenus via le moteur de recherche Factiva, ainsi que sur les sites internet des organisations. Nous avons ainsi exploré les médias anglophones suivants : Canadian Broadcasting Corporation (CBC), Globe and Mail, National Post, Toronto Star, Vancouver Sun, National Geographic ont été analysés. Nous avons reproduit l'exercice avec les articles provenant des médias francophones : Le Droit, ICI Radio Canada, le Journal de Montréal, le journal de Québec, le Devoir, la Presse et la Presse Canadienne. Enfin, nous avons effectué une recherche similaire auprès des médias américains : New York Times, Washington Post, The Grand Rapids Press, Michigan News, StarTribune, Chigaco Tribune, Shaboygan Press Media, IndyStar, et le NY Daily News.

Afin de concentrer notre recherche, nous sommes remontés aux dates de création des organisations pour retracer les informations sur les instruments, les initiatives/programmes/activités et les réseaux. Nous avons exclu l'information qui n'était pas pertinente pour répondre à notre question de recherche. Au total, notre corpus de texte qui comprend un total de 27 243 pages.

4.2.2. L'entrevue semi-directive

Nous avons complété notre analyse documentaire avec des entrevues semi-directive, car elle repose sur le postulat épistémologique que la compréhension du monde réel à partir des individualités (les points de vue), est un atout pour décrypter la réalité, et l'entrevue est « meilleure pour l'exploration et le travail en profondeur » (Aberbach et Rockman 2002 : 674) [Traduction libre]. Dans notre démarche de terrain, nous avons choisi d'effectuer des entrevues semi-dirigées. Notre choix se base sur l'idée que l'entrevue semi-dirigée est plus « souple » puisqu'elle permet à l'interviewé de s'exprimer librement, tout en donnant plus de flexibilité au chercheur de rebondir, questionner l'interlocuteur, telle une conversation pour rendre « explicite l'univers de l'autre »

(342). Cette approche est un atout vu que l'entrevue permet à l'interviewé et l'intervieweur de co-construire « une compréhension riche du phénomène à l'étude » (Gauthier 2009 :340). Ainsi, nous avons encouragé les répondants à parler librement et à évoquer les thèmes de leur choix. En plus, nous nous sommes assurés que toutes les contraintes pour le répondant étaient limitées qu'elles soient en termes de temps, d'anonymat et de confidentialité.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons contacté au total 397 individus et nous avons effectué 63 entrevues semi-directives entre janvier 2017 au mars 2018 avec :

- 6 maires et 1 ancienne mairesse ;
- 1 universitaire ;
- 26 représentants municipaux ;
- 12 représentants de réseaux ;
- 3 agents administrateurs principaux et 1 gestionnaire du bureau de l'agent administrateur principal ;
- 2 conseillers municipaux ;
- 1 gestionnaire d'association énergétique ;
- 3 gestionnaires d'entité énergétique privée ;
- 2 représentants d'unions de municipalités ;
- 1 fonctionnaire d'un gouvernement provincial ; et
- 4 représentants des *Conservation Authorities* de l'Ontario.

Les entrevues ont duré entre 15 minutes et une heure et demie. Nous avons commencé avec des entrevues plus exploratoires puis nous avons réalisé des entrevues plus précises avec des acteurs identifiés pour les connaissances, rôles et responsabilités. Nous avons pris des notes après chaque entrevue formelle et informelle pour décrire nos impressions. Les questions de base étaient prédéterminées, cependant au fil de la conversation, nous avons adapté nos questions pour obtenir plus de détails ou rebondir sur des éléments qui nous semblaient intéressants. L'un des enjeux auxquels nous avons été confrontés était la difficulté d'obtenir des réponses positives pour des entrevues. Les raisons sont sans doute multiples, cela dit bien que nous ne voulons pas spéculer sur les raisons qui ont motivé les individus à ne pas participer, nous ne pouvons seulement parler des raisons connues :

- Manque de temps ;
- Manque de temps en raison des urgences : incendies en Colombie-Britannique
- Absence de réponses malgré les suivis – raisons inconnues pour la majorité des cas ;
- Dans du réseau QUEST Canada, certaines des organisations contactées, listées sur l'atlas de QUEST Canada, ont indiqué ne pas avoir en réalité de lien avec QUEST.

Certains étaient d'ailleurs curieux de savoir comment et pourquoi leurs coordonnées se trouvaient sur l'Atlas ;

Un autre enjeu était le fait que de nombreux participants aux entrevues n'occupaient pas leur poste lorsque les programmes et les réseaux ont été mis en place. Il a été difficile de retrouver et d'entrer en contact avec les anciens maires et les anciens employés.

Afin d'assurer la représentativité de notre échantillonnage, nous avons choisi les interlocuteurs en fonction des éléments suivants :

- Leur rôle, leurs connaissances et expertise dans le domaine. Les interlocuteurs possédaient une connaissance technique et reconnue, et étaient directement impliqués dans les dossiers d'intérêt. Nous avons ainsi contacté les représentants, des programmes, services, et unités municipales concernés, et ce, à tous les niveaux de gouvernement et dans les réseaux, qu'ils soient gestionnaires ou administrateurs ou élus ; et
- Toutes personnes qui nous ont été recommandées par les personnes interviewées.

Afin de nous assurer que toutes les tailles de villes soient représentées au sein de notre échantillon, nous nous sommes basées sur la définition métropolitaine du recensement du Gouvernement du Canada pour choisir nos villes :

- Est considérée une grande ville, toutes villes au-dessus de 1 million d'habitants : 3 villes
- Est considérée une ville moyenne, toutes villes dont la population est entre 100 000 et 1 million : 7 villes ; et
- Est considérée une petite ville, toutes les villes dont la population est en dessous de 99 999 habitants : 11 villes.

Nous ajoutons à notre décompte les régions municipales. Trois régions ont accepté de nous parler. Puisque toutes les villes n'en sont pas aux mêmes étapes dans l'élaboration des politiques environnementales, climatiques et énergétiques, nous avons choisi un ensemble de villes représentatif de cette diversité. Nous nous sommes servis de la liste publique des membres du programme *Partenaires dans la protection du climat* qui indique à quel niveau les municipalités en sont. Bien que nous ayons réduit notre échantillonnage, le terrain restait ambitieux, ainsi nous avons géographiquement délimité notre territoire en ajoutant des éléments additionnels :

- Le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) couvre tout le Canada,

nous avons initialement réduit notre terrain à l'Ontario, au Québec, à la Colombie-Britannique. L'intérêt était multiple :

  - le plus grand nombre de membres au sein du PPC ;
  - les trois plus grandes villes du Canada sont localisées dans ces trois provinces et;
  - la Colombie-Britannique constitue un idéal type en matière des politiques environnementales et énergétiques.

- Toutefois, les entrevues et nos recherches nous ont amenés à explorer des villes spécifiques en dehors de ces provinces : Yellowknife, Whitehorse et Edmonton. Ces villes ont souvent été citées par plusieurs employés municipaux interviewés.
- Le réseau QUEST Canada est divisé en sous-réseaux régionaux appelés Caucus. Nous avons exploré les caucus les plus actifs : l'ouest (Colombie-Britannique et Alberta), le nord (Territoires du Nord-Ouest), l'Ontario, et l'est (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador) pour mieux comprendre le fonctionnement du réseau QUEST Canada.

Notre recherche de terrain nous a guidés vers d'autres réseaux importants que nous avons explorés :

- Le réseau *Clean Air Partnership*[2] à Toronto (méthodes de recherche employées : recherche documentaire, entrevues et observation). Nous avons pris connaissance de cette initiative lors d'une entrevue de recherche avec une municipalité qui a indiqué que ce réseau était plus bénéfique et actif que le réseau Partenaire pour la protection du climat. Nous avons jugé que ce réseau était important à explorer, car, au temps de notre recherche de terrain, le *Clean Air Partnership* a été sélectionné par la Fédération canadienne des municipalités, par l'entremise du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC), pour offre des services de conseil régional aux municipalités membres du programme PPC ;

[2] **Clean Air Partnership** est un organisme à but non lucratif créée en 2000 dont l'objectif est d'aider les municipalités à « devenir des communautés durables, résilientes, vibrantes où les ressources sont utilités efficacement » (Clean Air Partnership, 2019). Cet organisme se concentre sur l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de GES. Bien que le Clean Air Partnership soit un organisme ontarien, il offre des services principalement dans la Grande région de Toronto et les alentours, soit 33 municipalités. L'organisation reçoit un financement annuel du *Toronto Atmospheric Fund.*

- Le *Partnership initiative for Western Lake Ontario*[3] mené par *Authority Conservation of Toronto*[4] (méthodes de recherche employées : recherche documentaire et entrevues). Nous avons pris connaissance de cette initiative lors d'une entrevue de recherche avec une municipalité qui portait principalement sur le réseau Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. La municipalité a expliqué, au cours de l'entretien de recherche, que les organismes *Authority Conservation* jouent un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans climatiques, mais surtout, joue un rôle considérable dans la conservation des bassins versants, un travail complémentaire à celui de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ;
- La *Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent au Québec*[5] (méthodes de recherche employée : recherche documentaire et entrevues). Nous avons pris connaissance de cette initiative en participant à l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Contrairement à la province de l'Ontario, le Québec ne dispose pas de *Conservation Authorities*, ainsi la *Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent au Québec* représente modèle différent de gestion des bassins versants. Tout comme les *Conservation Authorities*, la gestion intégrée effectue un travail complémentaire à celui de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Le réseau Eco-Ouest (méthode de recherche employée : analyse documentaire seulement, car ils n'ont pas répondu à notre demande d'entrevue). Nous avons pris connaissance de cette initiative lors de notre recherche auprès de QUEST Canada. QUEST Canada n'est pas impliquée dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, car Eco-West est très présent et effectue un travail similaire à QUEST Canada.
- Réseaux nationaux et internationaux : CIIEL International[6], CIIEL Canada[7], C40 Cities[8], Global Convenant of Mayors[9] et Convenant of Mayors[10] (méthode de recherche employée : analyse documentaire). Ces réseaux n'ont pas répondu à nos demandes d'entrevue. Ces réseaux ont été cités plusieurs municipalités et réseaux. Ces réseaux se sont avérés importants à explorer afin de mieux comprendre :
- Comment le réseau Partenaires dans la protection du climat a été créé
    - CIIEL International a joué un rôle fondamental dans la création du programme Partenaires dans la protection du climat.

[3] Le ***Partnership initiative for Western Lake Ontario*** est un projet pilote mis en place par Toronto and *Regional Conservation Authority* et *Credit Valley Conservation* en septembre 2016 dont l'objectif est d'améliorer la collaboration entre les acteurs de la région géographique de l'ouest du Lac Ontario pour améliorer la qualité de l'eau, réduire la capacité pour s'adapter aux impacts des changements climatiques, protéger la biodiversité, s'adapter aux inondations et affronter les enjeux émergents : espèces envahissantes, microplastiques, et produits chimiques.

[4] Les offices de conservation de la nature ou ***Conservation Authorities*** sont des associations à but non lucratif, dont l'objectif principal est la gestion et la conservation des bassins versants. Leur mandat est d'entreprendre des programmes en lien avec les bassins versants pour protéger les résidents ainsi que les propriétés des inondations et d'autres désastres naturels, et conserver les ressources naturelles pour des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux (Ontario Conservation, 2019)

Il existe 36 offices de la conservation de la nature ou *Conservation Authority* en Ontario couvrant tout le territoire de Windsor à l'est de l'Ontario. Il y en a trois Office de la protection de la nature ou *Conservation Authority* dans le nord : North Bay (North Bay-Mattawa C.A.), Sudbury (Nickel District C.A.) et Timmins (Mattagami Region C.A.) plus une Nord le Nord-Ouest à la frontière du Manitoba à Sault Ste. Marie (Sault Ste Marie Region C.A.).

[5] La **Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent au Québec** est une initiative du Gouvernement du Québec dont l'objectif est de décentraliser la gestion du fleuve Saint-Laurent et de ses bassins versants au niveau régional à travers des tables de concertation régionales. L'objectif principal est de « réunir les différents intervenants régionaux concernés par la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent » (Gouvernement du Québec, 2019). Le gouvernement a adopté une approche progressive dans la mise en place de l'approche de gestion intégrée des ressources du Saint-Laurent, le but est de mettre en place douze tables, cependant, à ce jour, six tables de gestion intégrée ont été créées : la zone du Haut-Saint-Laurent et du Grand-Montréal, la zone du lac Saint-Pierre, la zone de l'Estuaire fluvial, la zone de Québec, la zone du sud de l'estuaire moyen et la zone des Îles-de-la-Madeleine (Gouvernement du Québec, 2019).

[6] **CIIEL – *International Council for Local Environnemental Initiatives (ICLEI)* ou Conseil international pour les initiatives écologiques locales** est un réseau mondial, fondé en 1990, qui comprend 1,750 gouvernements régionaux et locaux qui s'engagent à un développement urbain durable. L'objectif principal du CIIEL est d'influencer les politiques durables et d'influencer l'action locale vers un développement durable. En 2018, lors du congrès mondial à Montréal, CIIEL a révisé son engagement et sa vision stratégique. Celle de guider « la transformation urbaine et de préparer le terrain pour livrer un agenda mondial du développement durable » [traduction libre]. L'emphase est mise sur les gouvernements locaux et régionaux qui sont perçus comme des gouvernements qui montrent la voie à une ère sans énergies fossiles, qui s'engagent envers économie verte, le développement urbain à faible émission, et le développement de stratégie de mobilité active.

[7] **CIIEL – Canada** est le réseau national qui compte 28 gouvernements locaux et régionaux canadiens dont 14 en Ontario, 4 en Alberta, 9 en Colombie-Britannique, 1 au Nouveau-Brunswick, 1 au Nunavut, 1 au Québec, et 1 en Saskatchewan. CIIEL Canada réalise la vision du réseau mondial sur le territoire canadien. Bien que le réseau mondial propose cinq passerelles vers le développement urbain durable. CIIEL Canada en propose trois : la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et les émissions de GES / énergie. CIIEL Canada a été créé en 1993 en partenariat avec le *Ontario Municipal Energy Collaborative*, mais ne deviendra le bureau national qu'en 2005.

[8] ***C40 Cities*** est un réseau mondial qui connecte les fonctionnaires municipaux et les maires dans le monde entier pour favoriser une action collective pour lutter contre les changements climatiques. Trois grandes villes canadiennes sont membres : Montréal, Toronto et Vancouver. Ce réseau a été créé en 2005.

[9] ***Global Convenant of Mayors for climate and energy*** est le réseau mondial qui rassemble les maires du monde entier pour lutter contre les changements climatiques depuis 2014. Ce réseau a été créé par Ban Ki-Moon, l'ancien secrétaire général des Nations Unies. La vision est « d'envisager un monde où les maires et les gouvernements locaux engagés – en lien avec des partenaires – accélèrent les initiatives climatiques et énergétiques ambitieuses et mesurables qui mèneront à un avenir à faible taux d'émission et résilient aux changements climatiques » (Global Covenant of Mayors for Climate and Energy, 2019). Pour ce faire, le réseau travaille directement avec les communautés (gouvernementaux locaux et régionaux, partenaires, gouvernementaux nationaux, etc.) pour les soutenir à mettre en place des initiatives climatiques et énergétiques. 25 gouvernementaux locaux et régionaux et partenaires sont impliqués dans ce réseau : la Fédération canadienne des municipalités, 16 gouvernementaux locaux en Ontario, 5 du Québec, 2 de l'Alberta, 4 de la Colombie-Britannique, 2 de la Nouvelle-Écosse et 1 de la Saskatchewan.

[10] ***Convenant of Mayors***, a été créé en 2008 et rassemble les gouvernementaux locaux européens qui s'engagent volontairement à atteindre les objectifs climatiques et énergétiques de l'Union Européenne.

    - CIIEL Canada est directement lié à CIIEL International est au programme PPC
- Retracer l'historicité des plans d'action climatique du programme PPC qui a d'abord émergé sur la scène internationale ;
- Comprendre le lien entre les réseaux qui sont au cœur de notre étude et ses réseaux qui ont été régulièrement cités dans les entretiens ;
- Retracer la gouvernance climatique canadienne, ce qui ne peut en réalité se faire sans comprendre sa relation avec le niveau international.

L'étude des instruments et des réseaux nous a incités à approcher les autres paliers gouvernementaux. Ainsi, nous avons essayé à plusieurs reprises de contacter des représentants des gouvernements provinciaux de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du territoire du Yukon, nous avons seulement obtenu une entrevue avec un représentant provincial de la Colombie-Britannique. Enfin, afin de compléter notre terrain, nous avons aussi effectué des observations de terrain.

4.2.3. L'observation directe

Nous avons jugé que les entrevues n'étaient pas suffisantes pour comprendre la manière dont les rencontres de réseaux se déroulaient, le contenu et le format des rencontres, ainsi nous avons réalisé 8 observations directes.

Gauthier (2009) définit l'observation directe comme une démarche qui « consiste à être le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux mêmes de leurs activités ou de leurs résidences, sans en modifier le déroulement ordinaire » (316). L'observation directe a pour avantage de « cerner des situations sociales dont la dynamique, les processus et les composantes sont à découvrir » (Gauthier, 2009 : 317). Les observations directes furent instructives à ce niveau. Elles nous ont aussi permis d'observer le leadership des acteurs politiques, les discours, les interactions entre les acteurs politiques et les dynamiques de relations de pouvoir entre les acteurs. Nous avons effectué 8 observations directes entre juin 2017 et décembre 2017.

- L'assemblée générale de l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent à Montréal du 14 au 16 juin 2017 : nous avons pu observer la réunion du Conseil d'administration le premier jour, puis nous avons participé à la Conférence au mois de juin. Le conseil d'administration comprend le directeur général, les employés (Québec, Ontario, et de

Chicago) et les 16 villes membres du conseil d'administration. L'assemblée générale annuelle accueille 250 membres : maires et mairesses, chef administratif, directeur/directrice de département, directeurs/trices et président(e) de réseaux qui effectuent du travail en lien avec les Grands Lacs : Conservation Authorities, Table de gestion intégrée par exemple, représentant des gouvernementaux provinciaux et fédéral, des états et du gouvernement fédéral, représentants de l'agence, United States Environmental Protection Agency. L'évènement est organisé selon le format d'une conférence avec des présentations effectuées par des conférenciers invités qui portent sur des enjeux en lien avec les Grands Lacs. L'évènement était conclu avec la visite de la Ville de Montréal en autobus, la visite de Montréal en bus ou la visite de la station d'épuration Jean-R. Marcotte.

- Le caucus de l'Ontario de QUEST Canada à Toronto. Il s'agissait de la rencontre trimestrielle. Chaque rencontre porte sur un thème particulier. Nous avons participé à la rencontre du mercredi 28 juin 2017 qui s'est déroulée de 10h00 à 14h00. Cette réunion portait principalement sur le transport. L'évènement a été organisé au Electric Vehicle Discovery Centre. La rencontre commence avec les mises à jour de QUEST suivi par des présentations (municipalités, entreprises, etc.) ;
- La réunion du Clean Air Partnership : La consultation du Ministère de l'Environnement et de l'action en matière climatique portant sur les nouvelles régulations provinciales en matière d'émission de GES. La rencontre a eu lieu le 6 septembre 2017 de 10h00 à 12h00. Cette dernière a eu lieu en webinaire. Le Ministère de l'Ontario de l'environnement et des changements climatiques (MOECC) qui consultait les municipalités membres du Clean Air Partnership sur les cibles pour la réduction des GES ;
- Un Webinar (QUEST Alberta) – Harnessing the Power of District Energy le 31 août 2017. La présentation s'adressait aux membres du caucus de l'Alberta, municipalités et entreprises de services publics. Les participants incluaient des municipalités et un district régional, des organisations à but non lucratif qui travaillent dans le secteur de l'énergie et les services d'utilité publique. Lors de la rencontre, deux présentations ont été effectuées, les deux portant sur le district d'énergie. La première présentation

était celle d'Enmax[11] qui a introduit le district d'énergie tout en prenant l'exemple du centre-ville de Calgary. Cette présentation s'en est suivi de celle de Ramboll[12] qui a présenté ses projets en cours au Danemark ;

- Un webinaire du Clean Air Partnership (CAP) concernant la consultation sur le code au bâtiment de l'Ontario a eu lieu par internet le 7 septembre 2017 à 11h00. La province a entrepris une consultation sur le Code du bâtiment de l'Ontario en décembre 2016. Le Clean Air Partnership a produit un document qui englobe les commentaires des municipalités à cet égard. La présentation était effectuée par un représentant d'une entreprise d'ingénierie verte, Internal Group, et un représentant du The Atmospheric Fund. Après la présentation, les membres du Clean Air Partnership ont eu l'opportunité de fournir des commentaires sur la soumission de CAP ;
- Un Webinar (QUEST Nord) – rencontre trimestrielle qui a eu lieu le 22 août 2017 à 13h00. Il s'agit d'une rencontre d'une heure. Elle incluait environ 14 participants. La rencontre a commencé avec une mise à jour sur les activités de QUEST Canada, mises à jour des personnes autour de la table ;
- Une réunion mensuelle du Clean Air Partnership à Toronto de 10 à 12h30 le vendredi 22 septembre 2017. La rencontre de deux heures et demi incluait une mise à jour des activités du Clean Air Partnership et traitait du thème : comment les villes adressent le problème du transport routier. La rencontre a inclus trois présentations : la première de l'Institut Pembina portait sur la définition du problème et les projets de l'Institut Pembina (Neighbourhood Freight Forum, l'état du transport routier et l'enquête municipale ; la deuxième présentation a été effectuée par un représentant de la région de Peel qui a parlé de leur expérience dans le développement d'une stratégie de transport des biens dans la région de Peel, enfin la troisième présentation a été de nouveau faite par l'Institut Pembina et portait sur les résultats de l'enquête municipale concernant la planification des mouvements de biens locaux. La rencontre s'est terminée avec une activité de la ville de Toronto en lien avec le projet 100 villes résilientes de la Fondation Rockfeller ;

[11] Enmax est une société privée d'utilité publique, détenue par la municipalité de Calgary dont le mandat est de générer et distribuer de l'électricité, du gaz naturel et de l'énergie renouvelable aux clients en Alberta.
[12] Ramboll est une entreprise mondiale de génie, de conception et de conseil dans le domaine de l'énergie, de l'environnement, de l'urbanisme, de la gestion de l'eau et des bâtiments et du transport, créé au Danemark en 1945

- La conférence annuelle de QUEST à Ottawa qui a eu lieu du 6 au 8 novembre 2017. La conférence était principalement organisée autour de panels de discussion modérés, des conférenciers invités incluant l'ambassadeur de la Suède au Canada, la Ministre provinciale des ressources naturelles en 2017, Nathalie DesRosiers, la secrétaire parlementaire au Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, Kim Rudd et le parlementaire provincial de Vancouver Quadra en 2017, Joyce Murray. La conférence a aussi inclus deux ateliers : nous avons participé à celui de CIIEL Canada et de la Fédération canadienne des municipalités (programme PPC) qui portait sur la communication des enjeux en lien avec les changements climatiques et un atelier sur la carte d'évaluation QUEST (*Scorecard*). Le soir du 7 novembre, QUEST a présenté les prix lors de la soirée de Gala.

Le nombre d'observations était contingent du nombre de rencontres organisées par les réseaux et était sujet à des contraintes telles que la distance, les dates et horaires, la possibilité d'y participer, et de la validité de notre certificat d'éthique. Les organisateurs de ses évènements nous ont formellement invités à participer à ses évènements.

Afin d'assurer la représentativité des interlocuteurs que ce soit pour l'entrevue ou le questionnaire, nous respecterons le découpage suivant :

Pour nous assurer que toutes les tailles de villes sont représentées, nous nous baserons sur la définition métropolitaine selon le recensement du Gouvernement du Canada.

- Est considérée une grande ville, toutes villes au-dessus de 100 000 habitants.
- Est considérée une ville moyenne, toutes villes dont la population est entre 30 000 et 99 999 habitants.
- Est considérée une petite ville, toutes les villes dont la population est en dessous de 30 000 habitants.

En ce qui concerne les entreprises, nous nous assurerons que toutes les tailles d'entreprises sont représentées (PME, grande nationale, multinationales) ainsi que les secteurs d'activités (consultant, construction, énergie du vent, énergie renouvelable, entreprises d'État, fournisseur de services privés, etc.) De plus, afin de nous assurer que la diversité socio-économique des villes est représentée dans notre recherche, nous nous assurerons que notre échantillon a autant de municipalités de type rurales qu'urbaines. De plus, nous garantirons que notre échantillon de

municipalité représente de manière égale des municipalités pauvres, des municipalités dans la moyenne économique et des municipalités riches.

4.2.4. Sommaire des méthodes de collecte de l'information selon les réseaux et les instruments étudiés

Notre recherche initiale se focalisait sur trois réseaux et trois instruments que nous résumons dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4.2 – Cas d'étude

Réseau étudié	Instrument étudié	Méthodes de collecte
Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative	Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP) et Service municipal d'adaptation et résilience (SMAR)	Analyse documentaire Entrevues
Partenaires dans la protection du climat	Les plans d'action *mention des plans d'action énergétiques de QUEST Canada	Analyse documentaire Entrevues
QUEST Canada	Carte d'évaluation	Analyse documentaire Entrevues Observation

Nos entrevues nous ont menées à découvrir d'autres réseaux. Ces derniers ont d'abord émergé lors des entrevues avec les divers acteurs municipaux, des administrateurs de réseaux, qui ont souligné l'importance que ces réseaux ont dans le développement de leurs instruments. Ainsi, nous avons exploré les réseaux cités par les interviewés en employant les méthodes suivantes. L'exploration de ces réseaux nous a permis de mieux comprendre la structure de la gouvernance environnementale et énergétique. Les réseaux que nous avons choisis, notamment le réseau Partenaires dans la protection du climat et l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ne sont pas les seuls réseaux qui influencent les plans d'action et les initiatives que nous avons étudiés. Il était donc important d'explorer les réseaux qui gravitent autour de nos trois réseaux pour mieux appréhender et expliquer l'objet de cette recherche.

Tableau 4.3 – Réseaux et méthodes de collectes de l'information

Réseau initial	Méthodes de collecte	Justifications
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent[13]	Entrevues (13) Observation (1) Analyse documentaire : couverture médiatique, médias sociaux, site internet, etc.	Rencontrer les municipalités qui participent au sein des réseaux et comprendre pourquoi elles y participent (si possible) Rencontrer les municipalités qui n'y participent pas et comprendre pourquoi elles n'y participent pas (si possible) Participer à une rencontre de conseil d'administration pour comprendre comment les résolutions sont proposées, débattues et votées Participer à une conférence pour analyser les discussions et le partage d'informations, identifier les croyances et les normes Analyser toutes les publications effectuées par les réseaux pour cerner les propos publics, mots clés,
Partenaires dans la protection du climat[14]	Entrevues (35) Observation (1) Analyse documentaire : couverture médiatique, médias sociaux, site internet, documents externes, etc. Demande d'accès à l'information	
Quality Urban Energy System of Tomorrow (QUEST Canada)[15]	Entrevues (30) Observation (4) Analyse documentaire : couverture médiatique, médias sociaux, documents externes et internes, etc. Demande d'accès à l'information	

[13] *L'alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent* est un réseau municipal transfrontalier qui rassemble les municipalités canadiennes et américaines situées sur les rives ou proches des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
[14] *Partenaires dans la protection du climat* est un réseau de municipalités pancanadien dont l'objectif est d'aider les municipalités à développer des plans d'action climatique.
[15] *QUEST Canada* est un organisme à but non lucratif non gouvernemental dont l'objectif est d'inciter les décideurs politiques locaux à adopter et à intégrer les systèmes d'énergie au sein de leur communauté.

		valeurs, normes développées par les acteurs et le réseau.
Autres réseaux explorés dans notre recherche		
Clean Air Partnership	Entrevues (4) Observation (3) Analyse documentaire : couverture médiatique, médias sociaux, documents externes et internes, etc.	Rencontrer les municipalités qui participent au sein des réseaux et comprendre pourquoi elles y participent (si possible) Rencontrer les municipalités qui n'y participent pas et comprendre pourquoi elles n'y participent pas (si possible) Participer à une conférence et/ou aux rencontres pour analyser les discussions et le partage d'informations, identifier les croyances et les normes (si possible) Analyser toutes les publications effectuées par les réseaux pour cerner les propos publics, mots clés, valeurs, normes développées par les acteurs et le réseau.
CIIEL Canada	Demande d'entrevues, mais aucune réponse Analyse documentaire Observation (1)	
Association de municipalités de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et l'union des municipalités du Québec	Entrevues (2) Analyse documentaire : couverture médiatique, médias sociaux, documents externes et internes, etc.	
Conservation Authorities de l'Ontario Table de concertation Western Lake Ontario: WLO	Entrevues (4) Analyse de documents : couverture médiatique, médias sociaux, documents externes et internes	
Tables de concertation régionales pour la gestion intégrée du Saint-Laurent au Québec :	Entrevues (3) Analyse documentaire : couverture médiatique, sites internet, documents externes	
C40	Analyse documentaire	Découvrir l'implication des municipalités canadiennes dans ce réseau
Convenant of Mayors	Analyse documentaire	

		Retracer l'apprentissage et le transfert de connaissance du réseau international au niveau plus local et inversement.

Seuls les réseaux Clean Air Partnership et le C40 ont exploré dans cette recherche. Nous avons cependant intégré les résultats des entrevues effectués avec les participants « des autres réseaux » lorsque l'information nous semblait pertinente pour répondre à notre question de recherche.

4.3. Les enjeux méthodologiques des méthodes de recherche employées : validité et biais de la recherche

*L*es enjeux méthodologiques de notre recherche reposent sur la question *comment s'assurer que notre recherche est solide ?* Afin de nous assurer de la validité et de la fiabilité de notre recherche, nous avons veillé à respecter quatre critères de fiabilité :

- La crédibilité notamment à travers la triangulation des données à partir de deux ou trois sources qui valident l'information. Par ailleurs, les sujets de nos entrevues sont d'entrée de jeu considérés crédibles, de par leur responsabilité professionnelle et leur implication dans les dossiers dont cette thèse fait l'objet ;
- La validité ou l'acceptabilité scientifique dépend de la « capacité du chercheur à fournir l'éventail complet des interconnexions, et pas seulement les résultats empiriques » (Fischer, 2013)
- La cohérence de la recherche et des résultats et ;
- L'objectivité des sources (données et faits viables et vérifiables).

Nous avons ajouté trois critères pour valider la narration/les discours et les textes:

- La probabilité narrative : cohérence et intégrité de l'histoire, déterminer la probabilité que les faits dans l'histoire soient cohérents
- La fidélité narrative : les éléments individuels de l'histoire – des affirmations vraies sur la réalité sociale
- Le caractère de l'histoire : l'histoire est plausible selon un certain nombre de critères, notamment le narrateur.

Pour ce faire, nous avons fait le choix d'utiliser trois méthodes de collecte d'information. Nous partons de l'idée que l'apport du pluralisme méthodologique tient au fait que les méthodes ne sont pas vues comme étant « statiques et immuables » (Van Maravic, 2012 :166), mais qu'elles se transforment selon les phénomènes étudiés. Nous partons des prémisses que la viabilité des connaissances ne peut être que « le résultat d'une combinaison d'un ensemble de méthodes pluralistes » (Von Maravic, 2012 :155), car « l'hybridation méthodologique » (Filion, 2011 : 51) permet de générer des informations valides. Le pluralisme méthodologique s'est avéré utile, car sa flexibilité nous a permis d'enrichir la cueillette d'information, surtout dans le cas où nous analysons un phénomène politique à multiples facettes dans un contexte multidimensionnel (environnement et énergie).

L'utilisation de plusieurs méthodes de collecte de l'information nous a permis de respecter les exigences méthodologiques. En effet, nous avons pu utiliser les diverses méthodes de collecte d'information pour compléter les informations afin de parvenir à un niveau de saturation. Bien que nous reconnaissions qu'il peut être « impossible de déterminer avec exactitude le moment de saturation, de culmination de l'analyse ou de la compréhension de l'ensemble des données » (De Gialdino, 2012 :163), toutefois, nous avons jugé que notre collecte d'informations était satisfaisante lorsque nos méthodes de collectes de l'information ne nous permettaient plus d'obtenir d'information supplémentaire, c'est-à-dire que « les nouvelles données n'ajoutent pas de nouveau sens à ce qui est déjà compris » Savoie-Zaijc (2007 :119).

Par ailleurs, nous nous sommes appuyés sur la diversité des méthodes de collecte de l'information pour trianguler les informations obtenues. Nous nous sommes appuyés sur Pinard, Potvin et Rousseau (2007) qui définissent la triangulation par « l'emploi d'une combinaison de méthodes et de perspectives permettant de tirer des conclusions valables à propos d'un même phénomène » (Pinard, Potvin et Rousseau 2007 : 70).

Cela dit, nous reconnaissons toutefois que les méthodes sélectionnées comportent des biais méthodologiques que nous avions pris en compte lors de notre démarche sur le terrain. Tout d'abord, dans une étape de production de sens à travers les entrevues, nous avons tenu compte du fait que « l'interaction verbale et sociale de l'entrevue est alors hautement situationnelle et conditionnelle, toujours singulière et jamais reproductible » (Gauthier 2009 :341). De ce fait, nous reconnaissons que l'information transmise par l'interlocuteur est filtrée via ses points de vue, son idéologie et ses convictions et que la présence du chercheur peut influencer la réponse de

l'interviewé. Il est important noté que l'entrevue dépend aussi du savoir-être et du savoir-faire du chercheur, ainsi que du type d'entrevue. De plus, la réalisation d'observations pose aussi des enjeux méthodologiques en lien avec l'ethnocentrisme et la subjectivité/neutralité du chercheur dans la retransmission puis l'analyse des informations. Pour réduire ce biais, nous avons pris des notes descriptives pour être capables de remettre les informations recueillies en contexte et nous distancier de la situation, tout en respectant les considérations éthiques.

4.4. Considérations éthiques

Avant de commencer notre terrain de recherche, nous avons obtenu l'approbation du Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche de l'Université d'Ottawa. Dans le processus de demande du certificat d'éthique, nous avons étayé notre méthode de recrutement des participants, nous avons fourni le formulaire de consentement que nous avions l'intention d'utiliser ainsi que la lettre de recrutement qui l'accompagnait. Nous avons aussi expliqué les mesures que nous allions mettre en place pour assurer la confidentialité et l'anonymat des participants à la recherche incluant la confidentialité de notre recherche. Le Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche à l'Université d'Ottawa le 13 octobre 2016. Dès lors, nous avons contacté les individus que nous souhaitions interviewer et nous avons commencé le processus d'entrevue et d'observations. Il est important de souligner que d'un point de vue éthique, nous avons essayé d'accommoder le plus possible nos interlocuteurs. Nous avons accepté des entrevues allant de 15 minutes à 1h30, selon le souhait du participant. Nous nous sommes ajustés à leur agenda professionnel et avons effectué les entrevues selon leur disponibilité et l'endroit qui leur convenait le plus, soit en personne, Skype ou par téléphone.

Le contact initial a eu lieu soit par courriel ou en personne (lors de la participation à des conférences). Souvent, nous avons obtenu leurs coordonnées en visitant le site internet de l'organisation, que ce soit du réseau ou de la municipalité. Dans plusieurs cas, les participants nous avaient donné leurs cartes d'affaires lors d'un évènement. Nous avons, dès lors, envoyé un courriel d'introduction (approuvé par le Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche) qui présentait la nature et l'objectif de la recherche. Ce courriel détaillait les thèmes principaux de la recherche, les invitait à participer à la recherche tout en étayant les aspects éthiques principaux (anonymat, confidentialité). Le formulaire de consentement était attaché au courriel (approuvé par le Bureau de l'éthique et de l'intégrité de la recherche). Nous demandions dans notre courriel de revoir le

document joint, de nous contacter s'ils avaient des questions. Dans plusieurs cas, le formulaire de consentement nous a été directement retourné par courriel, signé et scanné, dans l'éventualité qu'il ne l'ait pas été, nous avions toujours avec nous une copie papier qui était présentée au participant avant la rencontre. Au début des entrevues, nous nous sommes présentés et nous avons réitéré la raison de cette entrevue et la nature de notre recherche. Dans certains cas, des répondants nous ont demandé de fournir les questions d'entrevue à l'avance. Nous leur avons ainsi transmis le guide d'entrevue tout en expliquant que la nature de l'entrevue semi-dirigée pouvait affecter l'ordre des questions ainsi que les questions en tant que telles. Nous avons mené des entrevues et des observations dans le temps imparti par le certificat soit jusqu'au 10 décembre 2017.

4.5. L'analyse des données

Lors de l'analyse des données, nous nous sommes appuyés sur les 5 étapes d'analyse de Yanow (2000) pour débuter notre analyse :

> *Étape 1 et 2 : Identifier les communautés de sens / interprétation / discours / pratique qui sont pertinentes à la politique analysée. Identifier les artefacts (langage et gestes) et les objets qui sont des vecteurs significatifs de sens pour un problème politique donné, tel que perçu par les acteurs politiques et les communautés interprétatives (Yanow, 2000 :22) [Traduction libre].*

Il est important de mentionner que nous avons inversé les étapes 1 et 2, car nous avons d'abord identifié trois communautés de sens soit les trois réseaux que nous voulions étudier. La découverte des artefacts et des autres communautés de sens que ce soit au sein des réseaux identifiés ou d'autres réseaux, s'est progressivement effectuée au cours de notre recherche de terrain. Afin de prendre en note les groupes, ainsi que les symboles employés et analyser leur signification, nous avons développé une matrice d'analyse. Ce tableau nous aide à identifier, séparer et comparer les différents groupes de « compréhension » soit un groupe de personnes qui partagent une même vision de la politique analysée.

Matrice d'analyse 1 : Architecture des communautés interprétatives, symboles et significations

Groupes de personnes qui partagent la même compréhension	Symboles	Significations	Groupes dont la compréhension diffère	Symboles	Significations

Communauté de pensée, communauté interprétative, communauté de discours, communauté interprétative, communauté qui partage un symbole et une communauté de pratique.	Catégorie artefact : Langage, Objet[16] (instrument), Actes[17] Catégorie 2: Valeurs, croyances, sentiments	Cartographie des similarités et différences	Communauté de pensée, communauté interprétative, communauté de discours, communauté interprétative, communauté qui partage un symbole et une communauté de pratique.	Catégorie artefact : Langage, Objet, Actes Catégorie 2 : Valeurs, croyances, sentiments	Cartographie des similarités et différences

Étape 3 : Identifier les discours : les significations spécifiques communiquées par l'entremise d'artefacts bien spécifiques et leur implication (Yanow, 2000 :22). [Traduction libre].

Ces discours sont présents au sein des réseaux qu'ils soient oraux ou écrits. Les instruments tels que la carte d'évaluation ou les plans d'action sont imprégnés de textes et de discours qu'il est important de décoder et analyser. Au cours de notre analyse, nous portons une attention particulière aux métaphores. Selon Yanow (2000), les métaphores « façonnent les actions ainsi que les pensées » (Yanow, 2000 :43) [Traduction libre]. Ainsi, nous retenons qu'il est important d'identifier les métaphores et d'en décrypter le sens tout en prenant en compte le contexte et le cadre de référence.

[16] Le terme « objet » réfère aussi aux instruments d'action publique dans notre étude de recherche. En considérant, un instrument comme une institution sociale (Lascoumes et Le Galès, 2004), nous partons du principe que l'instrument a un sens en soi. Yanow (2000) considère que le sens de l'objet doit être interprété :

- Est-ce que l'objet reflète un changement de valeur sociétale en général ?
- Dans quels temps et contexte l'objet s'inscrit-il ?

[17] Le terme « actes » comporte tous les éléments en lien avec l'action de faire quelque chose par exemple, légiférer, mettre à l'agenda, voter, mettre en œuvre, etc. Ces actes communiquent un sens qui est interprété par les divers acteurs (médias, acteurs politiques, etc.). Notre rôle, dans cette étude, est d'interpréter ces actes et d'en comprendre leur signification. Cependant, Yanow (2000) pose un avertissement « l'analyse des actes peut être la catégorie d'analyse la plus difficile à analyser parce que les actes sont moins visibles à une personne de l'extérieur, et leurs significations sont moins facilement accessibles » (76). Ainsi pour faciliter notre recherche d'actes, nous avons cherché des rituels (transfert de la signification, des valeurs, croyances et sentiments vers une audience) qui reflètent souvent des mythes (des explications construites).

Matrice d'analyse 2 : Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse) : discours

Communauté de sens / instruments	Métaphore/langage employé/ discours	Contexte et cadre de référence	Signification	Communauté de sens
…	…	…	…	…
…	…	…	…	…
…	…	…	…	…
…	…	…	…	…
…	…	…	…	…
…	…	…	…	…

Les métaphores identifiées doivent être rangées en catégorie. Les catégories sont une étiquette qui représente un groupe d'idées à propos d'un problème politique au sein de la communauté de pratique, communauté de sens ou de pensée. Les catégories sont complètes et exclusives. Pour déterminer les caractéristiques des catégories ou sous-catégories, ainsi que leurs significations, nous réutilisons les cinq questions analytiques posées par Yanow (2000) :

- Quelles sont les catégories[18] utilisées dans le problème politique ?
- Qu'est-ce que les éléments[19] de la catégorie ont en commun pour appartenir à une même catégorie ?
- Est-ce que l'un des éléments ne trouve pas sa place, ou est-ce qu'un ou plusieurs éléments ne semblent pas entrer dans une des catégories ? Pourquoi et comment est comparé aux caractéristiques des éléments dans la catégorie ?
- Est-ce que les éléments tels qu'ils sont utilisés dans la pratique politique font référence à différentes significations du titre de catégorie contrairement à ce que le titre de la catégorie semble être ?
- Y a-t-il un point de vue selon lequel ces éléments sont implicitement affirmés comme appartenant ensemble ou peuvent-ils être considérés comme étant divergents ? (51) Traduction libre].

Matrice d'analyse 3 : Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse)

	Titre de la catégorie	Dimensions	Titre de la catégorie opposée
Réseau 1 :	…	…	…
Réseau 2 :	…	…	…
Réseau 3 :	…	…	…

[18] Les catégories sont un ensemble d'idées qui reflètent un enjeu déterminé.
[19] Les éléments sont les diverses phrases et les idées qui sont rassemblées en catégorie. Une idée peut être placée dans plusieurs catégories.

Instrument 1 :	…	…	…
Instrument 2 :	…	…	…
Instrument 3 :	…	…	…

Étape 4 : Identifier les points de conflits et leur source conceptuelle (affective, cognitive et/ou moral) qui reflètent différentes interprétations des différentes communautés (Yanow, 2000 :22) [Traduction libre].

Matrice d'analyse 4 : Identifier les points de conflits et leur source conceptuelle

Communauté d'interprétation / instrument	**Source conceptuelle (discours)**	**Groupes dont la compréhension diffère**	**Source conceptuelle**	**Points de conflits**
Réseau 1 :	…	…	…	…
Réseau 2 :	…	…	…	…
Réseau 3 :	…	…	…	…
Instrument 1 :	…	…	…	…
Instrument 2 :	…	…	…	…
Instrument 3 :	…	…	…	…

Étape 5 : Montrer les implications des différentes significations / interprétations pour la formation des politiques et / ou actions. Montrer que les différences reflètent différentes façons de voir les choses, et négocier/arbitrer/intervenir pour faire le lien entre les différentes (suggérer des reformulations ou recadrer) (Yanow, 2000 :22) [Traduction libre].

Matrice d'analyse 5 : Les significations/interprétations et leur implication

	Différentes significations / interprétation (structure de phrase, style, contexte historique)	**Transformation du discours (dimension inchangeable/éléments ouverts aux changements)**	**Formulation des politiques / action et implication**	**Reformulation/ recadrage**
Réseau 1	…		…	…
Réseau 2	…		…	…
Réseau 3	…		…	…
Instrument1	…		…	…
Instrument 2	…		…	…
Instrument 3	…		…	…

Lors de cette étape, nous identifions les histoires conventionnelles ou acceptées qui dominent le discours. Nous cherchons aussi à déterminer s'ils existent des narrations alternatives et nous les

comparons. Dans ce processus, nous cherchons aussi à identifier la méta-narration et à déterminer, si ou comment la méta-narration cadre ou redéfinit le problème. Cette analyse nous permettra de faire ressortir et d'analyser des différents points de vue et discours des acteurs, ce qui inclut, porter une attention particulière sur les arguments discursifs qui dévoilent la divergence des discours et les démarches de persuasion. Pour ce faire, nous devons examiner la structure, le style, le contexte historique des arguments.

Il est important de souligner que cette recherche n'a pas pour objectif de rendre compte des idées qui se trouvent dans la tête des acteurs politiques, mais celles qui sont ancrées dans les pratiques, les processus et les institutions. Cette démarche nous permettra ainsi de reconstituer les significations politiques et les constructions interprétatives de la réalité, attachées aux communautés de sens (réseaux) et instruments (institution sociale).

Notre démarche d'analyse des données vise à lire et étudier les retranscriptions d'entrevues ainsi que les documents rassemblés. Nous avons utilisé, le logiciel d'analyse qualitative, NVIVO12 pour analyser l'information provenant des entrevues, des documents et des observations. Chaque répondant a été catégorisé selon le type d'institution et la fonction professionnelle. Nous avons déterminé 8 types d'institutions : réseau, municipalité, gouvernement régional, gouvernement provincial, gouvernement fédéral, autre institution publique (code adapté), entreprise privée. À cela, nous avons déterminé des fonctions professionnelles:

- Réseau :
  - Réseau : cadre supérieur
  - Réseau : administrateur
  - Réseau : membre du conseil d'administration ;
- Réseau international :
  - Réseau international : cadre supérieur
  - Réseau international : administrateur
- Gouvernement municipal :
  - Municipalité : maires et anciens maires ;
  - Municipalité : élus municipaux ;
  - Municipalité : gestionnaires
  - Municipalité : administrateur
- Gouvernement régional :
  - Gouvernement régional : gestionnaire
  - Gouvernement régional : administrateur
- Gouvernement provincial :
  - Gouvernement provincial : gestionnaire
  - Gouvernement provincial : administrateur
- Gouvernement fédéral :
  - Gouvernement fédéral : gestionnaire
  - Gouvernement fédéral : administrateur

- Autre institution publique :
    - Autre institution publique : gestionnaire
    - Autre institution publique : administrateur
- Entreprise privée :
    - Entreprise privée : gestionnaire
    - Entreprise privée : employé

En ce qui concerne les instances gouvernementales, nous avons identifié les institutions politiques suivantes :

- Municipales : environnement, énergie, ingénieur, travaux publics, transport
- Provinciales/territoriales :
    - Environnement : Ministère ontarien de l'Environnement et des changements climatiques (MOECC - Ontario), Ministère de l'Environnement et de la stratégie contre les changements climatiques (MECCS - Colombie-Britannique), Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC - Québec)
    - Affaires municipales : Ministère des Affaires municipales et du logement (MAML-Ontario), Ministère des Affaires municipales et du Logement (MAH - Colombie-Britannique), Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMOT-Québec), Affaires communautaires (CA-Yukon)
    - Énergie : Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des mines (MEDNM - Ontario), Ministère de l'Énergie, des ressources minières et pétrolières (ERMP - Colombie-Britannique), Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN - Québec),
- Fédérales : Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Ressource naturelle Canada (RNCAN).

Nous avons codé les réseaux de la manière suivante :

- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : AVGLSL
- Partenaires dans la protection du Climat : PPC
- QUEST Canada : QUEST
- Clean Air Partnership : CAP
- Table de concertation Western Lake Ontario : WLO
- Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent au Québec : TCRSt.Laurent
- C40
- Convenant of Mayors : CoM

Enfin, nous avons codé les instruments

- Plan d'action : PCP-PA
- Plan d'énergie communautaire : PEC-QUEST
- Municipal Adaptation Resiliency Service : MARS
- Climate Ready Infrastructure and Strategic Site Protocol: CRISSP
- ScoreCard: QUEST-SC

Nous avons utilisé une approche inductive pour analyser les entrevues réalisées. Notre démarche a été guidée par les travaux de Blais et Martineau (2006) et Arripe et al. (2014) qui

définissent l'approche inductive comme « un ensemble de procédures systématiques permettant de traiter des données qualitatives, ces procédures étant essentiellement guidées par les objectifs de recherche » (Blais et Martineau, 2006 :3). Dans cette recherche, nous avons écouté, lu et codé les entrevues via NVIVO12 en utilisant un système de codage ligne par ligne. Notre codage a été guidé par notre question et nos objectifs de recherche mais particulièrement par les résultats de notre terrain. Les premières catégories ont été identifiées et décrites via l'analyse des documents et les premières entrevues. Le codage final a été entièrement organisé par les résultats de notre terrain de recherche. Nous avons d'abord effectué un codage ouvert puis nous avons affiné notre analyse en effectuant un codage plus sélectif pour raffiner les catégories, un processus qui nous a permis d'identifier des concepts émergeants et de créer des relations entre eux.

Nous avons développé des catégories et sous-catégories pour coder les informations pertinentes dans NVIVO12 et les analyser dans l'optique d'établir des relations.

4.4 – Catégories et sous-catégories (NVivo)

Catégories	Sous-catégories	Sous-sous-catégories
Réseau	Réseau 1 : Partenaire dans la protection du climat – Codé : PCP Réseau 2 : QUEST Canada – Codé : QUEST Réseau 3 : Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Codé : AVGLSL Autres réseaux : Réseau 4 : Clean Air Partnership – Codé CAP Réseau 5 : Conservation Authorities *(Lien avec les municipalités)* – Codé : CA	1. Description (incluant mandat et règlements) 2. Financement 3. Employés 4. Recrutement et membres 5. Fonctionnement/gouvernance 6. Historique 7. Apprentissage / transfert de connaissances 8. Priorités 9. Lien avec d'autres réseaux et les paliers gouvernementaux 10. Rôle 11. Communautés de sens 12. Discours, langage et symbole 13. Narration *(Storyline)* 14. Processus de prise de décision 15. Secteur privé 16. Lobbying/éducation

	Réseau 6 : Table de concertation Western Lake Ontario – Codé : WLO Réseau 7 : Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent au Québec – Codé TCRSt.Laurent	
Instruments	Instrument 1 : Plan d'action – Codé : PCP-PA Instrument 2 : Plan d'énergie communautaire – Codé : PEC-QUEST Instrument 3 : Scorecard – Codé : QUEST-SC Instrument 4 : Municipal Adaptation Resiliency Service – Codé : MARS Instrument 5: Climate Ready Infrastructure and Strategic Site Protocol – Codé: CRISSP	1. Description générale 2. Histoire 3. Apparence 4. Discours *(matérialisation)*, langage et symbole 5. Narration *(Storyline)* 6. Contexte sociopolitique 7. Choix et cadre *(théorie du discours)* 8. Réseau-instrument *(lien avec réseau)* 9. Transfert de connaissances (incluant les barrières)
Municipalités	Unités municipales – Codé : DPT-MUN	1. Collaboration entre les départements (relations de pouvoir) 2. Ontario Conservation Authorities 3. Entrepreneur politique et leadership 4. Processus de prise de décision 1. Discours, langage et symboles 2. Conseil municipal 3. Contexte sociopolitique 4. Collaboration société civile

	Plan d'action – Codé : PCP-PA *(lien avec les instruments)* Réseaux *(lien avec les réseaux)* Villes internationales – INT-MUN	1. Raisons - membres 2. Collaboration hors réseau 1. Collaboration internationale 2. Transfert de connaissance 3. Discours, langage et symbols
Gouvernance	Gouvernance climatique – Codé : GVCE-CLT Gouvernance énergétique – Codé : GVCE-EGY Gouvernance de l'eau – Codé : GVCE-O^2	1. Architecture 2. Relations intergouvernementales 3. Différences provinciales 4. Lobbying/education 5. Contexte sociopolitique

Nous nous sommes basés sur notre cadre théorique et notre question de recherche pour élaborer les catégories et les sous-catégories. Au cours de notre rédaction, nous avons privilégié les citations directes des individus interviewés. À des fins d'anonymat, nous avons codé les entrevues en fonction du réseau. Les chiffres ont été assignés de manière aléatoire et ne représentent en rien la fonction professionnelle et ne permettent pas d'identifier la personne interviewée.

4.6. Les limitations méthodologiques

Cette recherche comporte des limitations et des considérations méthodologiques qui doivent être soulignées tant au niveau de la nature de la recherche que des méthodes de collectes d'information utilisées. Tout d'abord, notre démarche interprétative repose sur le paradigme qu'il n'existe pas une réalité sociale singulière ou objective, mais qu'au contraire, cette réalité est plurielle, façonnée par les différentes expériences humaines et les divers contextes. La difficulté de cette recherche réside donc dans la réconciliation d'une pluralité d'interprétations subjectives. Par conséquent, l'objectif de cette recherche est d'interpréter cette réalité, de lui donner un sens

plutôt que d'établir des liens de causalité et de les tester, une faiblesse mise de l'avant par les théoriciens positivistes, pourtant, la causalité est, elle aussi, plurielle (Gerring, 2005). Telle que le rappel Yanow (2000), notre approche n'est pas moins rigoureuse et méthodique. Notre recherche vise à interpréter les réalités, ce dans le contexte étudié, sans extrapoler et surinterpréter les informations recueillies.

Nous partons des prémisses épistémologiques que notre démarche interprétative vise seulement à dévoiler, comprendre et expliquer les significations sociales. Il n'y a seulement, selon nous, aucune dichotomie entre expliquer et comprendre, les deux vont de pairs. Ainsi, cette recherche n'a pas pour objectif d'isoler des variables explicatives, mais de découvrir diverses possibles explications pour mieux comprendre. Yanow (2000) nous rappelle que les significations sont difficiles à « découvrir » (15) et concrétiser. Ainsi, il est important que le chercheur ne se soumette pas à la surinterprétation.

Une quatrième limite à notre recherche est sa nature interprétative. Le phénomène politique étudié doit être analysé en prenant en compte son contexte social, historique et politique. L'objectif est de comprendre ou de déterminer le sens des dynamiques sociopolitiques. Ainsi, le chercheur peut être influencé par certains biais à l'égard des résultats obtenus et attendus en trouvant des preuves qui soutiennent ses prénotions. Au cours de notre recherche de terrain, nous avons tout au plus essayé de nous laisser guider par notre terrain, ce qui est au cœur d'une démarche inductive, sans pour autant nous focaliser sur un cadre théorique et méthodologique rigide. Nous avons « laissé le terrain » nous parler et nous guider dans notre démarche. Les thèmes analytiques ont ainsi émergé grâce aux informations rassemblées et ont été liés au cadre méthodologique ainsi qu'au cadre théorique que nous avons développé à partir des écrits de Yanow (2000) et Fischer (2003)

4.7. La posture épistémologique

Notre thèse explore donc la place des idées et des valeurs dans le processus de formulation des politiques publiques. En ce sens, notre démarche ne sépare pas les faits des valeurs. En ne séparant pas les faits de leurs valeurs, notre démarche post-positiviste nous permettra de comprendre les faits directement à partir du contexte social, politique, culturel et économique, car il est de notre conviction « que les actions et les pratiques, en particulier, sont elles-mêmes façonnées et encadrées par les idées (croyances, compréhensions et sens) » (Hay 2011 : 168). Nous avons

déterminé qu'il était important d'explorer comment les divers acteurs politiques construisent et agissent dans le monde social et politique, à travers l'utilisation de symboles, d'actes, d'images ou encore du langage. Il est aussi important de comprendre les effets des idées sur le processus de décision politique et le changement politique. C'est ainsi que nous avons choisi de déployer une méthodologie qualitative et nous avons adopté un design de recherche inductif, ce, dans l'objectif de mieux comprendre les significations que les individus attachent aux évènements et aux phénomènes politiques et sociaux à partir de leur point de vue, bien que, nous le reconnaissions, cela présume, du côté du chercheur, un certain degré de subjectivité pour collecter et traiter l'information. En effet, tel que Haverland et Yanow (2012) le soulignent

> la connaissance ou les idées à propos des réalités sociales sont inter-subjectivement (ou socialement) construites et la connaissance en lien avec la recherche peut seulement être développée en interaction avec les acteurs dans les propres contextes et situation (404) [Traduction libre].

Par conséquent, notre posture épistémologique nous incite à analyser le changement politique à travers une démarche herméneutique. C'est-à-dire via un processus d'explication qui nous permet de prendre en compte le contexte politique, social et historique. En plus d'être interprétativiste, notre recherche repose aussi sur une approche constructiviste sociale. En conceptualisant un instrument comme une institution sociale, nous visualisons un instrument et les problèmes qu'il vise à résoudre comme étant des construits socio-politiques non neutres, qui représentent les différentes représentations du monde par les acteurs politiques qui l'élaborent. Au final, les instruments sont une construction d'une solution environnementale par les acteurs politiques investis dans le processus de production des politiques publiques.

Conclusion

Cette recherche repose sur un cadre méthodologique interprétatif qui puise ces fondements dans la démarche interprétative proposée par Yanow (2000). Dans cette sous-partie, nous avons présenté les méthodes de recherche que nous avons employées pour collecter de l'information, l'analyse documentaire, les entrevues semi-dirigées et les observations directes. Grâce à ces trois méthodes, nous avons été capables d'atteindre un niveau de saturation satisfaisant pour notre recherche puisque ses méthodes se sont complémentées tout au long de notre recherche de terrain, et nous avons pu systématiquement trianguler l'information que nous avons collectée.

Dans cette première partie de notre thèse, nous avons effectué, dans un premier chapitre, une revue de la littérature existante sur la gouvernance environnementale qui inclut le climat, l'énergie et l'eau. Cette revue de littérature a mis l'accent sur la littérature existante en lien avec notre question de recherche et le manque de littérature sur le contexte canadien. Nous avons ensuite présenté notre chapitre théorique dans le chapitre 2, puis notre cadre méthodologique dans le chapitre 3 qui explique notre cheminement de recherche pour appréhender un terrain ambitieux, soit trois réseaux et trois instruments. À l'issue de ce travail, nous abordons la deuxième partie de cette recherche qui présente notre terrain de recherche et l'ancre au sein de la gouvernance environnementale canadienne et américaine.

PARTIE II : LE TERRAIN DE RECHERCHE ET SON ANCRAGE DANS LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS.

Dans la deuxième partie de cette recherche, nous nous proposons sur deux chapitres descriptifs de présenter les réseaux et les instruments qui font l'objet de cette recherche. Le premier chapitre (chapitre 5) offrira une vue d'ensemble sur la place des municipalités et des réseaux au sein de la gouvernance environnementale canadienne et américaine. Dans ce chapitre, nous effectuons le constat que les municipalités jouent un rôle de plus en plus important non seulement sur la scène nationale, mais aussi sur la scène internationale où leur rôle est de plus en plus reconnu et formalisé dans les accords internationaux. Ce chapitre est complété par un deuxième chapitre (chapitre 6) qui introduit les trois réseaux à l'étude : le réseau Partenaires dans la protection du climat (PPC), un réseau pancanadien qui aide les municipalités à atténuer les changements climatiques, le réseau pancanadien QUEST Canada qui encourage les municipalités à devenir des communautés d'énergie intelligente et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL), un réseau binational qui rassemble les municipalités canadiennes en Ontario et au Québec ainsi que les municipalités américaines dans huit États américains (Michigan, Wisconsin, Minnesota, Ohio, New York, Michigan, Pennsylvanie et Indiana) qui dépendent et bordent les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. Dans ce même chapitre, nous présentons, dans une deuxième partie, les trois instruments que nous avons choisi d'étudier, le plan d'action climatique du PPC, la carte d'évaluation *(benchmarking)* de QUEST Canada et le protocole CRISSP de l'AVGLSL.

Chapitre 5 : Les réseaux de municipalités au sein de la gouvernance environnementale : climat, énergie et eau.

Le chapitre est un chapitre descriptif dont l'objectif principal est de replacer l'action municipale et la gouvernance municipale par réseau au sein de la gouvernance environnementale canadienne et américaine. Nous rappelons que la gouvernance environnementale dans notre thèse regroupe le climat, l'eau et l'énergie. Nous avons jugé important d'explorer la gouvernance sous un angle plus descriptif afin de mieux comprendre la place des villes au sein de la gouvernance environnementale. La première partie de ce chapitre est divisée en trois parties qui reflètent nos trois dimensions de la gouvernance environnementale : le climat, l'énergie et l'eau. Dans cette partie, nous effectuons un état des lieux de la relation des municipalités avec les institutions internationales dans les trois domaines, le climat, l'énergie et l'eau. Ce portrait décrit un changement en cours à l'échelle nationale qui se traduit par, d'un côté, une prise en compte des municipalités par les institutions internationales dans les écrits, par exemple les Accords de Paris, et d'un autre côté, une activité croissante des municipalités à l'échelle internationale grâce aux réseaux internationaux de villes. Cette sous-partie est suivie par une section qui explore principalement la relation entre les différends institutionnels entre les trois paliers gouvernementaux au Canada au sein de la gouvernance environnementale. Cette deuxième sous-partie est aussi divisée selon les trois éléments de la gouvernementale, le climat, l'énergie et l'eau. Cependant, nous nous intéressons à la question de l'eau, dans le contexte des changements climatiques, dans les deux seules provinces canadiennes qui sont membres de l'AVGLSL : l'Ontario et le Québec. La troisième sous-partie porte principalement sur la gouvernance de l'eau dans les contextes des changements climatiques du côté des États-Unis. Nous explorons le pouvoir et les juridictions des huit États américains (Wisconsin, Michigan, Indiana, Ohio, Pennsylvanie, l'Illinois, New York et Minnesota) qui sont membres du réseau AVGLSL et leurs municipalités. Enfin, la dernière partie de ce chapitre s'intéresse principalement à la gouvernance binationale des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Nous faisons état des accords et des dispositifs institutionnels qui gouvernent la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Ce chapitre montre que la gouvernance environnementale est principalement le monopole des États, des provinces/territoires et des États américains, cependant, les municipalités s'impliquent à travers les réseaux et s'imposent en tant que quatrième acteur politique au sein de la gouvernance environnementale.

5.1. La place des villes et au sein de la gouvernance environnementale internationale

Dans cette sous-partie, nous explorerons le lien entre les gouvernements locaux et la gouvernance environnementale internationale. Nous commencerons avec le climat, puis nous traiterons de l'énergie et de la question climatique au sein de la gouvernance de l'eau.

5.1.1. La gouvernance climatique internationale et la montée des municipalités

L'histoire du rôle des municipalités au sein de la gouvernance climatique a débuté lors de la Conférence mondiale sur l'atmosphère qui a eu lieu à Toronto en 1988. Cette dernière a fait suite au Protocole de Montréal[20]. Un effet domino se produit avec la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)[21] créé en 1988 par deux instances affiliées à l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les municipalités et les réseaux municipaux s'appuient sur les recommandations du Rapport Brundtland qui préconise le renforcement des autorités locales notamment dans les pays en voie de développement. Quatre ans plus tard, le premier sommet international soit le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (Conférence des parties 1 - COP) a débouché sur le premier accord international soit la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui regroupe la Déclaration finale du Sommet de la terre de Rio de Janeiro ainsi que l'Agenda 21. En parallèle, le réseau municipal CIIEL et les municipalités impliquées sur la scène mondiale ont développé l'Agenda 21 Local qui a été intégré à l'Agenda 21 du Sommet de Rio. Ce mouvement a conduit à la création du programme *Partenaires dans la protection du climat (PPC).* Le mouvement municipal ne s'arrête pas à l'Agenda 21 Local. Si le Protocole de Kyoto[22], adopté en 1997, est avant tout un accord étatique, de nombreuses municipalités canadiennes, dont la ville de Vancouver, ont adopté les objectifs de réduction des GES établis par l'accord international. Le problème principal est le

[20] Un accord international signé par 24 pays qui se sont engagés à réduire l'utilisation des substances chimiques qui contribuaient à appauvrir la couche d'ozone. (1988)

[21] Le GIEC a joué un rôle important dans la construction d'un régime[21] climatique international. Les cinq rapports publiés par le GIEC en 1990, 1995, 2001, 2007 et 2013/2017 « constituent le principal apport scientifique alimentant les négociations internationales sur le climat » (Climat.be, 2019).

[22] Le Protocole de Kyoto est le premier accord international sur les changements climatiques. Adopté en 1997 lors de la COP 3, le Protocole est en fait entré en vigueur en 2005. Le Canada l'a ratifié en 2002 alors que le Sénat américain vote contre le Protocole de Kyoto. Le protocole ciblait la réduction des émissions de GES soit 7% en dessous des niveaux de 1990 pour la période 2008-2012. Le bilan du Protocole de Kyoto est mitigé et est critiqué pour avoir été un protocole non contraignant, c'est-à-dire ne possédant pas de mécanismes d'imputabilité et de sanctions envers les pays qui ne respectaient pas l'engagement.

fait que les négociations internationales ont toujours exclu les municipalités des accords internationaux, ce qui a poussé le CIIEL et le C40 en 2009 a créé une « Feuille de route pour les gouvernements locaux : un processus parallèle à la feuille de route des Nations Unies sur les changements climatiques ».

> La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto ne reconnaissent pas le fait que les villes, les gouvernements locaux et régionaux sont des acteurs importants tout comme les gouvernements nationaux pour combattre les changements climatiques (CIIEL, 2009).

Cette feuille de route met de l'avant les efforts climatiques municipaux sur la scène internationale et les inscrit dans les initiatives nationales[23]. Ce document réclame aussi l'intégration des gouvernements locaux dans les accords internationaux. Les réseaux municipaux CIIEL, C40, United Cities and Local Government, Metropolis et World Mayors Council on Climate Change ont joué un rôle important pour organiser les municipalités en délégations et leur permettre de participer aux Conférences des parties, chaque année, depuis la Conférence des parties à Bali (2007). Les municipalités ont été admises, lors des sessions de la CCNUCC, sous la catégorie des « Autorités municipales et gouvernements locaux » leur permettant ainsi de s'adresser aux délégués. Ainsi, le Maire Bloomberg de la Ville de New York s'est adressé aux délégués lors de la COP 13 à Bali (Indonésie). La mairesse Dieckman de la Ville de Bonn s'est adressée aux délégués lors de la COP 14 à Poznan (Pologne)[24]. Le commissaire municipal de Thane (Inde), M. Nadkumar, s'est adressé aux délégués lors de la COP 15 à Copenhague (Danemark). L'action municipale a continué à s'accentuer au fil des années à travers ces réseaux internationaux jusqu'à l'Accord de Paris qui représente un tournant dans l'action municipale internationale. L'Accord de Paris (COP 21)[25] est le premier accord international universel, qui regroupe l'ensemble des pays dans le monde et reconnaît l'importance du rôle des gouvernements locaux dans l'atteinte des

[23] Le CIIEL a effectué une demande explicite aux gouvernements nationaux afin de soutenir les pratiques locales de lutte contre les changements climatiques, de fournir les ressources adéquates aux villes afin qu'elles puissent s'adapter et atténuer les changements climatiques, la reconnaissance des stratégies locales par le pouvoir national et l'amélioration de l'accès au financement des initiatives locales.

[24] Le message portait sur les réalisations volontaires des municipalités à travers le monde pour répondre aux enjeux climatiques. Les pays ont été invités à bâtir sur les initiatives locales en établissant des partenariats avec les municipalités et gouvernements locaux.

[25] Les objectifs de l'accord sont de « limiter l'élévation de la température à 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels » (Nations Unies, 2016 :3), cependant l'accord de Paris est silencieux sur des objectifs contraignants à atteindre en matière de réduction des émissions de GES. L'accord de Paris n'inclut donc pas une cible contraignante, comme recommandé par le GIEC qui dans son rapport évoque une cible de 40-60% et la neutralité carbone pour 2050 pour maintenir les températures à 1.5°C.

objectifs fixés soit, pour le Canada, une réduction de 30% des GES en dessous des niveaux de 2005 par 2030. En effet, les villes sont citées dans le préambule.

> Affirmant l'importance de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, de la participation du public, de l'accès de la population à l'information et de la coopération à tous les niveaux sur les questions traitées dans le présent Accord (UNFCCC, Préambule, 2015 : 2) ; et
>
> Reconnaissant l'importance de la participation des pouvoirs publics à tous les niveaux et des divers acteurs, conformément aux législations nationales respectives des Parties, dans la lutte contre les changements climatiques (UNFCCC, Préambule, 2015 : 2).

Il en est aussi question dans la partie V des Accords de Paris.

> *Se félicite* des efforts déployés par toutes les entités non Parties afin de faire face et de répondre aux changements climatiques, y compris ceux de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et des autres autorités infranationales (UNFCCC, Partie V, 2015:21).

Bien que l'Accord de Paris reconnaisse l'implication et les efforts des gouvernementaux locaux, l'UNFCCC ne dispose pas d'un mécanisme qui reconnaisse formellement les engagements et les réalisations des municipalités. Cela dit l'année 2015 s'est avérée être une année importante dans la gouvernance internationale des changements climatiques et pour les gouvernements locaux. Pour la première fois dans l'histoire de la gouvernance internationale de la réduction des risques et des catastrophes, les changements climatiques ont été intégrés dans le Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030[26]. Les pays reconnaissent dans cet accord que « les changements climatiques sont un facteur de changement dans les risques de catastrophes » (UNISDR, 2005 :11) et l'accent doit être mis sur la résilience des communautés. La même année, l'ONU a adopté les 17 objectifs sur le développement durable qui remplacent les objectifs du Millénium. Les changements climatiques ont encore une fois été intégrés au cœur de la nouvelle stratégie étant reconnue comme étant « la seule plus grande menace au développement durable dans le monde et ses impacts sans précédent qui se généralisent ont un poids disproportionné sur les plus pauvres et les plus vulnérables » (UNFCCC, 2019) [Traduction libre]. Ces objectifs de développement durable sont importants à prendre en compte dans cette recherche, car les villes sont pour la première fois mentionnées dans la stratégie de développement des Nations Unies. En effet, l'objectif 11 intitulé des « villes et des communautés durables » vise à « rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sécuritaires, résilients et durables » (Organisation des Nations Unies, 2019). Ainsi, l'ONU reconnaît l'impact que les villes peuvent avoir sur l'environnement et les vulnérabilités que l'urbanisation engendre. Cet objectif a émergé à la suite

[26] Le cadre Sendai est un accord international qui engage les pays membres à prendre des mesures concrètes pour réduire les risques des désastres

d'une campagne mondiale « Urban SDG » organisée par l'union internationale des municipalités connue sous le nom de Cités et Gouvernements locaux unis[27] et le *Global Taskforce of Local and Regional Government* pour faire adopter l'objectif 11 lors des négociations organisées par l'ONU. Des villes canadiennes telles que Vancouver (Colombie-Britannique) et Kitchener (Ontario) ont participé pour demander l'ajout des villes dans les objectifs de développement durable onusiens. Pour le maire de Kitchener, Berry Vrbanobic, le fait que les municipalités n'étaient pas mentionnées dans les objectifs du Millénium consistait un grand problème.

> Les objectifs du Millénium et les objectifs du développement durable sont développés aux Nations Unies, là où les États-nations établissent vraiment les politiques, les objectifs qui existent pour le reste de la planète et ils oubliaient le fait, qu'en réalité, quelque part le long de la chaîne, il y avait un besoin pour des personnes pour les mettre en œuvre, des personnes qui sont très engagées pour établir des politiques et faire avancer l'agenda. Donc le mouvement des gouvernements locaux à travers des organisations nationales telles que la Fédération canadienne des municipalités et notre association mondiale United Cities and Local Government ont vraiment ajouté une voix forte aux Nations Unies et ont effectué du lobbying pour notre inclusion dans les objectifs du développement durable. L'objectif 11 a fini par devenir ce point et la reconnaissance que nous ne sommes pas juste des agents de mises de mise en œuvre, mais que les villes sont des catalyseurs de changements qui feront avancer l'agenda des objectifs du développement durable » (Berry Vrbanovic, Maire de Kitchener -Télévision de l'Ontario, 2019) [Traduction libre].

Un cadre international reconnaissant les municipalités est important pour les municipalités canadiennes qui, non seulement, souhaitent une reconnaissance politique du travail qu'elles accomplissent, mais qui cherchent aussi un cadre politique qui permette de structurer leurs initiatives locales.

> À Oakville, nous trouvons que cela renforce ce que notre population nous demande de faire sans le soutien international. C'est très bien d'avoir un soutien top-down qui vient rencontrer le soutien communautaire que nous avons connu. Ma communauté, y a 12 ans, réclamait auprès du gouvernement local qu'un plan de développement durable soit créé, sans avoir aucune connaissance de tout cela, alors c'est adéquat, si vous voulez, les Nations unies et la communauté (Rob Burton, Maire d'Oakville -Télévision de l'Ontario, 2019) [Traduction libre].

Depuis l'Accord de Paris en 2015, les municipalités continuent de s'impliquer. En septembre 2018, les principaux leaders impliqués dans la lutte contre les changements climatiques se sont rencontrés à San Francisco lors du Sommet international d'action climatique[28]. Lors de cette conférence, les municipalités participantes ont envoyé un message clair : elles souhaitent que les

[27] L'un des objectifs du réseau mondial de municipalités Cités et Gouvernements locaux unis est « d'inclure les réseaux organisés des gouvernements locaux et régionaux dans les structures de gouvernance des institutions internationales de développement » (CGLU, 2016 : 129).

[28] La rencontre était organisée par le Gouverneur de la Californie, Jerry Brown, la directrice générale du secrétariat des Nations Unies contre les changements climatiques, Anand Mahindra de Mahindra Group, et l'ancien maire de New York Michael Bloomberg.

États-nations entreprennent plus d'actions pour lutter contre les changements climatiques lors du Sommet des Nations Unies sur le Climat en Pologne (COP 24). Lors de ce sommet, 73 gouvernements locaux se sont engagés à développer des plans climatiques sur la neutralité du carbone pour 2020, dans un contexte où 27 grandes villes mondiales (représentant 54 millions d'habitants) ont fondamentalement réduit leurs émissions de GES. Trois villes canadiennes s'affichent : Montréal, Toronto, Vancouver. Cette dernière s'érige via le C40 en leader international et acteur politique incontournable pour atteindre les objectifs des Accords de Paris. Le C40 devient donc une plateforme qui connecte les municipalités à la gouvernance mondiale.

> Le rôle des villes est plus important que jamais, si vous regardez ce qu'il se passe maintenant aux États-Unis, où il y a des discussions concernant un retrait de la Conférence des parties 21 et l'Accord de Paris, les villes américaines ont fait avancer l'agenda. Mondialement, ce sont les villes et les maires à travers le monde qui pilotent l'agenda pour aller de l'avant. Les Nations Unies commencent à reconnaître cela, les gouvernements nationaux commencent à le reconnaître. En effet, en septembre dernier, nous avons eu une rencontre avec le secrétaire général pour discuter du rôle croissant des gouvernements locaux aux Nations Unies. Je crois que les gouvernements écoutent et je pense que le changement va arriver (Berry Vrbanobic, Maire de Kitchener, Télévision de l'Ontario, 2019) [Traduction libre].

Les municipalités deviennent de plus en plus visibles sur la scène internationale notamment en raison de l'inaction des États et de l'inefficacité du régime climatique mondial. D'ailleurs, Michael Bloomberg, alors qu'il était le maire de New York témoigne : « nous sommes le palier de gouvernement le plus proche de la majorité des personnes dans le monde. Pendant que les nations parlent, mais se traînent les pieds, les villes agissent » (City Lab, 2012). À travers le monde les villes s'engagent et accroissent leur rôle dans la transition énergétique et la décarbonisation de leur économie, beaucoup d'entre elles le font au sein d'une multitude de réseaux qu'ils soient régionaux, nationaux et internationaux tels que le Global Covenant of Mayors, le C40 et *réseau Under2Coalition*.

5.1.2. La place des municipalités au sein de la gouvernance énergétique

Notre intérêt pour la gouvernance énergétique se limite à l'efficience énergétique et la réduction des émissions de GES, soit principalement le champ d'action du réseau QUEST Canada. Nous notons que sur la scène internationale, la gouvernance de la réduction des émissions de GES est encadrée par le régime climatique international. Contrairement aux politiques climatiques, il n'y a pas de régime ou plan international de l'énergie et de la sécurité énergétique. Cela dit, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ont été discutées à maintes reprises au sein de diverses institutions internationales, principalement par les États-nations, notamment lors des sommets du

G20[29] et du G7/G8[30]. Le premier engagement au développement des sources d'énergie respectueuses de l'environnement remonte au Sommet de Camp David en 2000. Cela dit, le G7/8 se présente comme un acteur important dans la discussion énergétique « en effet, le rôle du G7/8 dans l'énergie propre et l'efficacité énergétique est cruciale et visibles puisque de nombreuses initiatives en lien avec l'énergie ont été inventées par le groupe » (G7, 2017) [Traduction libre]. Parmi ces initiatives pertinentes à notre recherche, nous pouvons citer l'analyse de l'élaboration et des mises en œuvre des politiques relatives aux énergies renouvelables au sein des pays membres du G7/8, l'analyse des modèles de réglementation et de système de gestion des réseaux d'électricité et le renforcement de l'efficacité énergétique. Ces réseaux étatiques internationaux signalent que le monopole de la production des politiques énergétiques au niveau international est du ressort des États. Cela dit, les discussions sur les politiques énergétiques à l'échelle internationale ne sont plus limitées aux États. Les municipalités, au sein des réseaux C40 (initiative Énergie et bâtiments) et Convenant of Mayors (priorité 2), se sont immiscée dans la conversation sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans une optique de réduction des émissions de GES grâce au forum municipal mondial sur les districts faibles en carbone. Le C40 dispose d'un programme sur l'énergie des bâtiments afin d'« aider les villes à transformer leurs bâtiments pour un futur faible en carbone » (C40, 2020). Au Canada, la FCM a été très impliquée, via le Fonds municipal vert qui finance les projets énergétiques des communautés locales. Le Fonds a financé des projets favorisant l'efficience énergétique ainsi que des systèmes de conservation et de recyclage de l'énergie.

5.1.3. La place des municipalités au sein de la gouvernance mondiale de l'eau

Les objectifs du développement durable sont universels. Les municipalités canadiennes peuvent s'appuyer sur l'objectif six des Nations Unies sur la gestion durable et l'assainissement de l'eau

[29] En 2015, les pays du G20 ont adopté le Plan d'action pour la collaboration volontaire en matière d'efficacité énergétique du G-20 qui s'est basé sur le rapport du Partenariat international pour la coopération sur l'efficacité énergétique (PICEE). L'efficience énergétique et la question des énergies renouvelables sont rarement séparées des enjeux des changements climatiques dans les discours des États-nations.

[30] Au niveau du G8, le constat est similaire. Nous notons que le premier engagement au développement des sources d'énergie respectueuses de l'environnement remonte au Sommet de Camp David en 2000. Cela dit, le G7/8 se présente comme un acteur important dans la discussion énergétique « en effet, le rôle du G7/8 dans l'énergie propre et l'efficacité énergétique est cruciale et visibles puisque de nombreuses initiatives en lien avec l'énergie ont été inventées par le groupe » (G7, 2017). Parmi ces initiatives pertinentes à notre recherche, nous pouvons citer l'analyse de l'élaboration et des mises en œuvre des politiques relatives aux énergies renouvelables au sein des pays membres du G7/8, l'analyse des modèles de réglementation et de système de gestion des réseaux d'électricité et le renforcement de l'efficacité énergétique.

pour soutenir la gouvernance municipale des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Dès lors, trois objectifs ont été définis :

- L'accès universel à l'assainissement durable et de l'eau potable qui est réellement sécuritaire ;
- Augmenter la gestion des eaux usées et la prévention de la pollution et ;
- Améliorer l'intégration de la gestion des ressources en eaux et l'utilisation efficiente de l'eau.

Les municipalités peuvent aussi s'appuyer sur le Cadre de Sendai pour soutenir les efforts d'adaptation aux changements climatiques, bâtir leur résilience et réduire les risques. L'eau est aussi un thème important dans le cadre du G8. Lors du sommet d'Évian en 2003, un plan d'action a été adopté. Ce plan reconnaît que le manque d'eau peut ébranler la sécurité humaine. Ainsi, le plan a pour objectif d'améliorer la bonne gouvernance de l'eau, l'utilisation des ressources financières pour faciliter l'accès à de l'eau saine et sécuritaire, la création des infrastructures et la gestion locale de l'eau, le renforcement de l'évaluation et de la recherche et le renforcement de l'engagement des institutions internationales (G8, 2003). Enfin, les enjeux en lien avec l'eau sont discutés dans le cadre du Forum Mondial sur l'eau organisé tous les trois ans par le Conseil Mondial de l'eau. Dans le cadre du Forum Mondial sur l'eau, les parties prenantes reconnaissent l'importance des municipalités et l'impact de l'urbanisation sur les ressources en eaux. En 2009, les gouvernements locaux et régionaux ont adopté le Pacte de l'eau à Istanbul qui comprend sept stratégies portant principalement sur la gestion durable des ressources en eaux dans les villes. En 2015, lors du Forum mondial de l'eau à Daegu-Gyeongbuk, 95 autorités locales et régionales issues de 26 pays ainsi que des organismes représentants les municipalités dont le CIIEL ont adopté une feuille de route ayant pour titre « L'action pour l'eau » qui comprend 10 engagements qui vise à permettre aux autorités locales d'améliorer leur gestion de l'eau et de les aider à travailler avec les paliers de gouvernements supérieurs pour développer des environnements durables. Enfin, l'OCDE dispose d'un programme de gouvernance de l'eau. Cette initiative est un réseau international regroupant des acteurs multiples qui partage de bonnes pratiques pour améliorer la gouvernance de l'eau. L'OCDE s'intéresse aussi à la gouvernance et la gestion de l'eau dans les centres urbains. À ce propos, l'OCDE a publié un rapport qui explore les risques relatifs à l'eau dans les réseaux urbains. Il est dévoilé dans le rapport que les municipalités ne disposent pas de l'infrastructure adéquate faisant état d'une infrastructure principalement trop vieille, les villes subissent des pressions de plus en plus importantes qui ont un impact sur la gestion de l'eau telle

que les températures extrêmes et les catastrophes naturelles, la pollution, les standards environnementaux, les contraintes financières et ce, renforcées par les changements climatiques. Enfin, le rapport fait état d'écarts dans la gouvernance notamment au niveau du partage de l'information entre les paliers de gouvernements, la décentralisation et la réallocation des compétences et le changement de la gouvernance de l'eau, des enjeux que nous avons souvent entendus dans nos entrevues. Les villes ont besoin de s'adapter, mais cela comporte un coût croissant alors qu'elles rencontrent des contraintes et des limites financières et juridictionnelles.

La gouvernance internationale climatique, de l'énergie et de l'eau est complexe et laisse peu de place aux municipalités. Les municipalités se sont progressivement immiscées dans le palier international pour influencer les politiques internationales et nationales, et revendiquer leur importance.

5.2. La gouvernance environnementale au Canada

Au cours des années, l'idée d'une politique climatique nationale a été au cœur des discussions dans les réseaux de municipalités, dans les municipalités et des provinces qui ont longtemps critiqué le manque de volonté du gouvernement fédéral d'élaborer une stratégie pancanadienne de lutte contre les changements climatiques. La structure politique, qui caractérise le fédéralisme canadien, a longtemps été au cœur des frustrations et des tensions qui démontrent que la route vers le consensus politique est compliquée et longue dans les politiques environnementales (le climat, l'eau et l'énergie). Au Canada, les gouvernements locaux qu'ils soient de palier inférieur (les municipalités) et de palier supérieur (les régions), n'ont pas d'assise dans la Loi constitutionnelle de 1982. Si les relations entre les provinces et les municipalités ont été régies tout d'abord par l'Acte Baldwin (1849) puis l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) qui définissent les termes statutaires de la relation entre les deux entités, la Constitution de 1982 place directement les fonctions des municipalités sous la juridiction provinciale, par conséquent, les municipalités canadiennes n'ont pas eu une grande influence sur les affaires fédérales et provinciales, ce qui conduit à l'argument que nous avons souvent entendu lors de nos entrevues : les municipalités sont « des entités des provinces ». Cela rejoint le propos de Mévellec et al. (2017) qui évoquent cette verticalité institutionnelle, mais fait référence à une certaine horizontalité qui nous placent sur la piste des réseaux de municipalités.

> les municipalités sont structurées par une régulation verticale selon laquelle les gouvernements provinciaux leur confient la mise en œuvre de certains services, mais aussi par une certaine dynamique horizontale faisant d'elles des associations de propriétaires cherchant à se doter de biens et services essentiels tout en limitant le fardeau fiscal (342).

Par conséquent, les administrations municipales ne sont pas autorisées à intervenir dans les champs de compétences provinciales, et se doivent de respecter les responsabilités qui leur ont été concédées par les provinces, qu'elles soient obligatoires et facultatives. Enfin, d'un point de vue constitutionnel (1982), les provinces et les territoires ont la responsabilité de gérer leurs ressources naturelles non renouvelables, les ressources forestières et l'énergie électrique sur leur territoire (article 92A). Toutefois, lorsque la responsabilité dans un domaine, tel que les changements climatiques, n'est pas clairement définie, la responsabilité est, par définition, partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces/territoires. Cette division floue des pouvoirs peut engendrer des conséquences dans les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral. Ainsi, le gouvernement fédéral a souvent opté pour un fédéralisme flexible notamment par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)[31] pour éviter les tensions, cependant ce n'est pas souvent le cas tel que le montre l'histoire.

Il existe de grandes distinctions entre les provinces. Premièrement, seulement trois provinces au Canada disposent d'un palier supra-local dit régional, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Lors de nos entrevues, nous avons découvert que certains niveaux supra-locaux sont très impliqués dans l'élaboration des politiques et des instruments environnementaux (ex. Metro Vancouver, la région de Durham, la région métropolitaine de Montréal), alors que d'autres laissent les municipalités prendre le leadership. Les municipalités régionales sont gérées par des lois distinctes. Chaque province régit le pouvoir des municipalités à travers un ensemble de lois qui encadrent des aspects spécifiques de l'organisation municipale : la fiscalité, l'aménagement du territoire, le code du bâtiment. Ces lois encadrent strictement les compétences et les modes de fonctionnement des municipalités. Par ailleurs, il est important de noter que le système municipal n'est pas uniforme à travers le pays. Les régimes municipaux présentent des différences marquées d'une province à l'autre (voir l'annexe 5.01).[32] Nous remarquons aussi que les textes et les lois qui régissent les municipalités ne font majoritairement pas référence aux changements climatiques et au besoin d'adaptation et d'atténuation des municipalités, cela dit leur action en la matière est

[31] Le ministre fédéral de l'Environnement travaille avec les 14 ministres de l'Environnement provinciaux et territoriaux par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Cette rencontre intergouvernementale a lieu une fois par année. Le CCME dispose de 7 comités de travail dont un sur les changements climatiques et un sur la gestion de l'eau. L'objectif du CCME est de travailler sur des enjeux et des objectifs pancanadiens qui nécessitent la collaboration des deux paliers de gouvernement.

[32] Le tableau compare le rôle et les responsabilités des municipalités, et explicite les responsabilités qui leur ont été attribuées, tant dans le domaine de l'environnement que de l'énergie.

définie par les responsabilités attribuées par la province en matière de transport, déchets, urbanisme, etc. Par ailleurs, certains textes de loi, notamment ceux qui ont été récemment révisés, démontrent que certaines provinces ont accordé davantage de pouvoirs à leurs municipalités, par exemple au niveau des énergies renouvelables telles que les éoliennes et de l'efficacité énergétique dans la province de la Nouvelle-Écosse. Que ce soit dans le domaine environnemental ou énergétique, les municipalités ont des pouvoirs généraux qui leur permettent d'avoir un impact significatif sur la réduction des GES, les municipalités peuvent :

- Développer des standards et des codes en matière d'efficience énergétique (ex. Villes de Toronto et Vancouver), d'approvisionnement sécuritaire en eaux dans les bâtiments, un enjeu important dans la région des Grands Lacs (ex. les municipalités qui sont membres de l'Alliance) ;
- Développer des politiques, des normes et des standards en matière de gestion des sols, zonages et urbanismes;
- Gérer le transport en commun, développer les infrastructures vertes qui favorisent le transport actif; et
- Le développement de l'énergie de district (ex. Municipalité de Calgary).

Au final, la division des rôles et responsabilités entre les provinces et les municipalités démontre que de nombreuses provinces reconnaissent le rôle des municipalités au sein de la gouvernance environnementale. Les municipalités de leur côté jouent un rôle important auprès des résidents qui souvent les considèrent comme étant le palier gouvernemental le plus proche de leurs besoins quotidiens. En raison du manque de clarté constitutionnelle de la division des pouvoirs et de la structure politique du Canada, la gouvernance canadienne est souvent jugée inadéquate et fragmentée pour répondre aux enjeux actuels (Bélanger, 2011; Chaloux et al., 2015). Le chevauchement des compétences a souvent causé des situations de conflits entre le gouvernement fédéral et les provinces. Dans certains cas, la justice a souvent déterminé les pouvoirs provinciaux et fédéraux (ex. la taxe carbone, la pollution de l'air). Bien que le gouvernement fédéral ait souvent tenté d'éviter d'imposer des politiques aux provinces en adoptant un fédéralisme plus flexible, le gouvernement fédéral dispose d'outils qui lui permettent d'intervenir. Dans le cas de l'environnement, le gouvernement fédéral pourrait utiliser la clause constitutionnelle 91 « Paix, Ordre et Bon gouvernement ». La dénomination de l'État d'urgence climatique pourrait justifier d'invoquer cette clause. Il peut aussi avoir recourt à la fiscalité (ex. la taxe carbone), le droit

criminel. D'ailleurs, une décision de la Cour suprême a déterminé que la responsabilité de l'être humain envers l'environnement est une valeur fondamentale de notre société et a donc statué que le Canada pouvait recourir au droit criminel pour affirmer cette valeur. Il peut aussi invoquer l'intérêt national pour dépasser le pouvoir des provinces.

5.2.1. La gouvernance climatique canadienne

En mars 2016, le gouvernement fédéral invite les provinces et les territoires à Vancouver pour discuter de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les gouvernements adoptent un accord commun, la déclaration sur la croissance propre et les changements climatiques qui posent les bases du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (2016). Le plan repose sur quatre piliers : la tarification de la pollution par le carbone et la création d'un fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, la réduction du méthane et la réduction des centrales de charbon pour réduire les GES, l'investissement dans les technologies, l'innovation et la création d'emplois verts et l'adaptation. Lorsque nous regardons le texte de plus près, le cadre pancanadien réaffirme l'importance des municipalités sur la scène nationale et internationale. D'ailleurs, c'est la première fois qu'un plan fédéral reconnaît clairement l'importance des municipalités sur la scène mondiale et dans la lutte contre les changements climatiques. Pour de nombreuses municipalités, « le gouvernement fédéral reconnaît le rôle que jouent les municipalités dans le pays » (entrevue avec un gestionnaire municipal, D1). La continuité du financement municipal est assurée à travers la création de la Banque de l'infrastructure du Canada ainsi que le Fonds municipal vert (D1). Le budget de 2016 accorde 125 millions de dollars sur deux ans à la FCM. En plus, de nouveaux fonds fédéraux accessibles aux municipalités canadiennes ont été mis en place dans le budget. Ce plan était grandement attendu pour de nombreuses municipalités à travers le pays qui cherchent depuis longtemps une direction plus claire en matière de lutte contre les changements climatiques.

> Une stratégie nationale nous donnerait du pouvoir, des lignes directrices pour devenir plus durables, cela encouragerait différents types de programmes et politiques, l'élaboration et l'utilisation de nouveaux outils. Cela nous donnerait plus de ressources, pas nécessairement financières (Entrevue avec un maire d'une municipalité de taille moyenne, A3) [Traduction libre].

En soutien au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le gouvernement a voté dans le budget 2017 des fonds pour investir dans les infrastructures vertes. Ces fonds visent à renforcer la capacité des municipalités en matière de lutte contre les changements climatiques. Ces fonds incluent la gestion des actifs, l'adaptation aux répercussions

des changements climatiques sur les bâtiments, le financement de projets municipaux divers considérés novateurs. Ces fonds fédéraux ne sont pas directement versés par le gouvernement fédéral aux municipalités, mais par l'entremise de la FCM.

5.2.2. La gouvernance énergétique canadienne

Dans le domaine énergétique, le Canada ne dispose pas d'un plan fédéral énergétique, ce qui représente un enjeu important pour de nombreux acteurs politiques notamment les municipalités qui souhaitent une stratégie nationale.

> Une stratégie climatique nationale et territoriale ainsi qu'une stratégie énergétique nationale et territoriale permettraient d'accélérer le processus. Nous avons besoin d'un plan cohérent pour tout le pays (Entrevue avec un maire d'une municipalité de petite taille, A1).

En 2015, le Conseil de la Fédération, des Premiers ministres des provinces et des territoires a publié une stratégie canadienne de l'énergie suite à un engagement en 2012. Ce document suit l'engagement des Premiers ministres en 2007 de développer une vision commune de l'énergie. La stratégie s'appuie sur trois piliers : la viabilité et la conservation, la technologie et l'innovation et le transport de l'énergie. Cependant, il existe des divergences majeures entre les provinces en matière de politique énergétique, notamment en Alberta qui exporte principalement du pétrole. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a reconnu l'importance de l'efficience énergétique dans le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*, adopté en 2018, ainsi que dans le budget fédéral de 2019 dans lequel un paragraphe entier est dédié à la réduction des coûts énergétiques afin d'accroître l'efficacité énergétique à l'échelle du Canada. Ces démarches trouvent néanmoins leurs limites dans l'absence d'une stratégie nationale de l'énergie et dans une politique énergétique canadienne, encore dominée par l'exportation du pétrole qui constitue un marché caractérisé par l'intégration et la « synchronisation de la politique canadienne avec celle des États-Unis » (Gattinger, 2010 :143) [Traduction libre]. Nonobstant la dépendance économique envers le pétrole, le gouvernement fédéral a augmenté les investissements vers les énergies renouvelables et signale un mouvement vers l'énergie et l'économie vertes. En effet, en 2018, le gouvernement a investi 1,01 milliard de dollars pour accroître « l'efficacité énergétique des immeubles résidentiels, commerciaux et à logements multiples » (Gouvernement du Canada, 2019). Ces fonds ont été dépensés par l'entremise du Fonds municipal vert, géré par la FCM. En 2019, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 350 millions de dollars pour aider les municipalités ainsi que les organismes communautaires à but non lucratif à moderniser les édifices afin d'accroître l'efficacité énergétique. Le budget mentionne aussi « l'accélération de l'éco-

efficacité des communautés » (Gouvernement du Canada, 2019), un autre fonds de 300 millions de dollars qui vise à soutenir les projets de rénovation énergétique résidentiels, à travers la FCM. Enfin, le budget fédéral 2019 a accordé aux Fonds pour la capacité de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités 60 millions de dollars afin d'aider les petites communautés à dresser un inventaire de leur actif, à accroître et entretenir leurs actifs en matière d'infrastructure et ce pendant cinq ans.

Malgré tous les investissements, l'absence d'un cadre fédéral de l'énergie fait que les provinces sont en réalité les décideurs et les agents de mise en œuvre de toute initiative d'efficience énergétique en dehors des terres et des bâtiments fédéraux. La Colombie-Britannique mène dans le domaine avec la politique provinciale du *Step Code*, d'abord mis en place par la municipalité de Vancouver, bien que la province de la Nouvelle-Écosse fût la première province à devenir un pôle politique sur l'efficience énergétique via la création *d'Efficiency Nova Scotia*. *Efficiency Nova Scotia* est un pôle nationalement et internationalement reconnu pour son expertise dans l'efficience énergétique. Aujourd'hui, de nombreuses provinces exigent que les municipalités deviennent plus efficientes du point de vue énergétique et réduisent leurs émissions de GES. Au niveau des municipalités, la production et la gestion de l'énergie sont diverses, certains producteurs d'énergie sont publics tels que les coopératives en Ontario ou les institutions détenues par les municipalités telles qu'Hydro Ottawa alors que d'autres sont privées comme Nova Scotia Power détenue par le groupe Emera. Enfin, les municipalités sont éligibles à recevoir des fonds fédéraux pour le développement et la mise en œuvre de systèmes énergétiques communautaires (catégorie : environnement propre) par l'entremise des fonds supplémentaires aux municipalités tels qu'énumérés dans le budget fédéral de 2019.

5.2.3. La gouvernance de l'eau dans le contexte des changements climatiques

La gouvernance de l'eau au Canada comprend un large éventail de législations et de collaborations entre les divers paliers de gouvernement concernant les pêches, la navigation, la qualité de l'eau. La gouvernance de l'eau est avant tout encadrée par la loi de 1985 sur les ressources en eau du Canada, que beaucoup de chercheurs considèrent archaïque, puisqu'elle n'a pas été mise à jour pour prendre en compte les enjeux contemporains associés aux changements climatiques. Bien que le Canada dispose d'une politique fédérale, il ne dispose pas d'une politique ou d'une stratégie pour la gestion et la sécurité de l'eau potable pourtant nécessaire pour gérer l'approvisionnement en eau à plus de 37 millions de Canadiens.

Le Canada est en proie à une infrastructure en eau vieillissante, dans laquelle les gouvernements ont sous-investis durant des décennies. Le coût pour remplacer l'infrastructure des égouts a été estimé à 123 milliards de dollars (FCM, 2007), un poids financier qui est reporté sur les municipalités. En 2016, le budget fédéral proposait 14.4 milliards de dollars pour mettre à jour et remplacer les infrastructures existantes, mais ne faisait pas mention des égouts. Le vieillissement de l'infrastructure pose un problème considérable, car des millions de Canadiens dépendent de cette infrastructure pour avoir accès à l'eau potable. Au cours des dernières années, l'enjeu des changements climatiques est une variable qui vient changer les choses pour de nombreuses municipalités (augmentation des précipitations, inondations, etc.), ce qui a un impact supplémentaire sur l'infrastructure déjà en mauvais état.

Aujourd'hui, le Canada ne dispose toujours pas d'une politique nationale de l'eau, l'action du gouvernement fédéral se base principalement sur le concept de la qualité des ressources en eaux et « la gestion prudente et l'utilisation durable des ressources » (Gouvernement du Canada, 2020) en eaux. Tout comme aux États-Unis, le manque du leadership du gouvernement fédéral en matière de protection et conservation des ressources en eaux a encouragé les paliers inférieurs à s'impliquer, notamment les municipalités, et à développer des initiatives. Du côté des provinces, des stratégies politiques importantes ont émergé notamment dans sept provinces et un territoire, en plus des règlements et des lois en place qui visent à protéger les ressources en eaux.

Tableau 5.1 – Politiques de protection de l'eau en Ontario et au Québec

Provinces	Politique de l'eau
Québec	Politique de l'eau du Québec : l'eau notre vie, notre futur (2002)
Ontario	Stratégie de conservation des terres humides en Ontario (2017-2030)

La gestion des Grands Lacs et du Saint-Laurent est régie par la loi de 1985 sur les ressources en eau du Canada. Le gouvernement du Canada a signé des accords avec les provinces de l'Ontario et du Québec pour gérer l'écosystème des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent dont l'Accord Canada-Ontario qui porte sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème et l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (2011-2026) faisant partie de l'initiative du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026. En effet, la gestion du Saint-Laurent est encadrée par le *Plan Saint-Laurent* a été mis en place en 1988 à la suite des recommandations émises par le Comité d'étude provincial-fédéral sur le fleuve Saint-Laurent (1973). Ce plan représente la concrétisation de la collaboration

entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec en ce qui a trait au développement durable. L'objectif est de conserver, protéger et restaurer l'écosystème du Saint-Laurent. Entre 1988 et 2011, cinq plans quinquennaux ont été développés et mis en œuvre :

- Phase 1 –1988-1993 : la priorité est l'harmonisation des activités;
- Phase 2 – 1993-1998 : le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec réaffirment leur engagement sous le nom « Saint-Laurent Vision 2000 » qui se concentre sur sept priorités : la biodiversité, l'agriculture, l'engagement communautaire, le soutien à la prise de décision, la santé et la protection/restauration de l'écosystème. C'est lors de la phase 2 (1993-1998) que les Zones d'intervention prioritaires (ZIP) sont créées. Chaque ZIP est régi par un organisme de bassin versant (OBM). Chaque OBM est une table de concertation et de planification qui regroupe une diversité d'acteurs issus de la société civile, du politique et du secteur économique.

> Nous avions 29 sièges – 10 sont octroyés aux municipalités, les autres sièges sont octroyés aux secteurs du patrimoine, de la forêt, la gestion intégrée de l'eau, des organismes à but non lucratif, des sociétés d'État, des représentants d'industrie. Les autorités délèguent deux personnes soit un élu et un employé de la ville. Trois-Rivières, la MRC Pont Neuf, Bétancourt, Déchenot. Ils élaborent leurs propres règles de fonctionnement. Le mandat de la présidence de table est de 1 à 2 ans. 50% des secteurs ont des mandats de 1 an et l'autre moitié de deux ans. Le comité ZIP de Québec et le comité ZIP des deux rives ne peuvent pas être représentés, mais on alimente le réseau même si on n'y prend pas part. Il y a des liens entre les coordonnateurs (Coordonnateur d'une table de concertation, participant H2)

Ces acteurs participent au sein de l'OBM parce qu'ils ont des intérêts spécifiques ou utilisent la ressource en eau au sein du bassin du Saint-Laurent. Le mandat principal de la table de concertation et de planification est la création d'un plan d'action ;

- Phase 3 – 1998-2003 : l'agriculture, la biodiversité, la santé et l'engagement communautaire sont des priorités reconduites, cependant les deux gouvernements s'accordent sur l'ajout d'une nouvelle priorité : la navigation;
- Phase 4 – 2005-2010 : la priorité est le développement durable dans un contexte économique.
- Pour la période 2011-2026, le cinquième plan d'action intitulé « première phase », consiste en une entente de quinze ans entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Ce plan s'appuie sur trois axes : l'amélioration de la qualité de l'eau, la conservation de la biodiversité et la pérennité des usages. L'objectif principal est de favoriser une gestion intégrée du Saint-Laurent.

Contrairement aux Conservation Authorities en Ontario, les tables de concertation sont des espaces délibératifs qui incitent les acteurs à collaborer et à jumeler leurs actions individuelles avec les initiatives collectives qui émanent des discussions.

> Le coordonnateur partage l'information avec les participants. Les idées sont lancées en l'air. Le coordonnateur les regroupe autour de grands thèmes. Nous les présentons au Conseil stratégique qui revoit les thèmes. Que fait-on ? Rédaction d'un plan de gestion intégrée régionale. (Coordonnateur d'une table de concertation, participant H2)

Chaque OBM fonctionne différemment et a des priorités différentes, mais l'objectif final est la création d'un plan d'action. Par exemple, dans la région de Montréal, les quatre piliers du plan d'action sont l'accès au fleuve, la conservation de l'écosystème, l'amélioration de la qualité de l'eau et le transport des matières dangereuses alors que dans la région de Trois Rivières, l'OBM a trois priorités, le développement de la végétation, la qualité de l'eau et l'aménagement du territoire. Du côté ontarien, la gestion des bassins versants est menée par les *Offices de la protection de la nature ou Conservation Authorities* (C.As).

> Les Conservation Authorities ont été établies en 1940, et sont inspirées du modèle de l'État de Tennessee. Les C.A. sont un organisme de charité composé de 36 autorités de conservation, financées par les municipalités…dont l'objectif est de protéger les bassins versants…nous effectuons des levées de fonds…notamment dans notre établissement d'éducation. Nous avons 80 lits dans les centres de camps de jour en forêt…nous équilibrons notre budget… les C.A. sont aussi en quelque sorte les départements environnementaux des municipalités…nous en jouons le rôle…nous regroupons un ensemble de compétences...GIS…ingénieur de ressources en eaux…biologistes…urbanistes…Nous effectuons des recommandations (Gestionnaire au sein d'une Conservation Authority, participant F1)

Ainsi, les C.A.s reçoivent les directives des municipalités. Cependant, les employés des C.As conseillent les municipalités sur les stratégies à considérer pour protéger l'écosystème des bassins versants.

> Nous nous asseyons et travaillons avec les municipalités afin de le fournir le soutien environnemental. Les municipalités travaillent avec nous depuis des décennies. Nous avons développé des programmes, tels que l'atténuation des inondations. Par exemple, dans le plan d'adaptation de la région de Durham, 7 groupes de travail sont menés par notre C.A., le groupe de travail sur les inondations… co-présidence du groupe de travail sur le patrimoine naturel. Nous travaillons avec les municipalités. Nous avons développé le plan d'adaptation en partenariat, car c'est l'un des seuls moyens de regarder les bassins versants dans son entièreté (Gestionnaire au sein d'un Office de protection de la nature, participant F1)

Cependant, la fragmentation de la gouvernance de l'eau a incité les C.As. de l'Ouest du Lac Ontario à développer un forum *Partnership initiative for Western Lake Ontario* fin 2016 dans le but de réunir toutes les parties prenantes qui ont un intérêt, utilisent et dépendent du Lac Ontario.

> Il s'agit d'un environnement au sein duquel la gouvernance est complexe, nous avons des parties binationales et une multitude d'acteurs qui agissent et interagissent. Nous avions besoin d'une nouvelle gestion de la gestion du lac. Nous avons organisé des ateliers avec des facilitateurs.

> L'expertise est venue de tous les niveaux de gouvernement, l'expérience était diverse et nous avions le milieu académique pour mélanger la science et la pratique. Nous avons utilisé les modèles du Lac Simcoe et du Lac Huron. L'objectif est d'aligner tout le monde et d'atteindre des objectifs communs. (Gestionnaire au sein d'une Conservation Authority, participant F2)

Le projet est encore nouveau est en développement. Une première rencontre dont le thème était « une initiative de la terre au lac » a eu lieu en 13 février 2018 à Mississauga et a réuni 100 participants provenant de 44 organisations régionales, dont 11 municipalités (Burlington, Hamilton, Mississauga, Oshawa, St. Catharines, Toronto, Ajax, Clarington, Lincoln, Oakville et Whitby) et trois régions (Durham, York et Peel). Cette régionalisation conduit à la création d'un ensemble d'accords régionaux et provinciaux tels que l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent [33]et l'Accord Canada Ontario sur les Grands Lacs[34]. Un recensement de certaines organisations a été effectué dans la littérature, notamment par Crane (2012) qui a effectué l'exercice de décrire la gouvernance des Grands Lacs. Dans son chapitre, Crane (2012) révèle une gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent complexe puisqu'elle regroupe un nombre important d'organisations qui œuvrent aux niveaux local, régional, provincial, national, international et non gouvernemental. Cependant, une recherche publiée en 2006 et soutenue par une centaine de scientifiques constitue un grand tournant dans l'approche gouvernementale dans la protection des Grands Lacs. Les résultats de la recherche sont alarmants, les scientifiques concluent que les Grands Lacs sont en grand danger et leur protection nécessite des mesures d'urgence et fournit des recommandations. Cette recherche est devenue un « livre blanc » qui a influencé la rédaction du plan d'action de l'initiative de restauration des Grands Lacs en rédaction la même année.

5.3. La gouvernance environnementale en matière d'eau aux États-Unis dans le contexte des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Aux États-Unis, les municipalités ne sont pas non plus reconnues dans la Constitution américaine ou d'autres documents fondateurs des États-Unis d'Amérique. Les municipalités sont des entités gérées par les États américains, elles sont par définition des créations de ces derniers.

[33] Cet accord, signé en 2005, formalise la collaboration et la coopération entre les États américains et les provinces canadiennes dans le but de protéger, conserver et restaurer le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Il facilite aussi le partage d'informations et de données entre les gouvernements.

[34] Cet accord formalise la collaboration du gouvernement du Canada avec la province de l'Ontario pour la restauration, protection et conservation de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. L'Accord Canada-Ontario sur les Grands Lacs établit clairement les rôles et les responsabilités des deux paliers de gouvernement ainsi que celle des divers ministères impliqués dans la protection des Grands Lacs. Il a été d'abord signé en 2007 et renouvelé en 2014.

Par conséquent, le pouvoir des municipalités peut varier d'un État à l'autre. Les municipalités américaines sont régies par la charte municipale qui définit l'organisation, les pouvoirs et les fonctions des gouvernements municipaux ainsi que par la Charte « Home Rule Charter » dont l'intention était de diminuer la règle Dillon[35] ou même de la supprimer. La charte « Home Rule Charter » définit la structure et le pouvoir du gouvernement municipal et confère aux municipalités le pouvoir de se gouverner elles-mêmes. Ce sont en réalité des constitutions locales (voir annexe 5.02). Dans la majorité des cas, les pouvoirs des municipalités ne sont pas énumérés dans les « Home Rule », les municipalités peuvent exercer tout pouvoir et exécuter les fonctions qui garantissent le bien-être de leur municipalité. Du côté canadien, les provinces canadiennes disposent de plus de compétences que les États américains. Aux États-Unis, les États doivent soumettre leurs plans à l'Agence de protection de l'environnement[36] (EPA), alors que les provinces canadiennes disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour mettre en place des politiques environnementales (ex. imposer une taxe carbone) et utiliser leurs ressources naturelles. Il faut ajouter que la Constitution américaine ne mentionne pas l'environnement, tout comme la Constitution canadienne. La question de la division des pouvoirs, des responsabilités et de l'autorité en matière de protection de l'environnement est source de débat constant entre les différentes instances gouvernementales. En réalité, la gouvernance américaine en environnement est fragmentée. Christian-Smith et al. (2012) soutiennent que la gestion et l'autorité des ressources en eaux sont divisées entre « 30 agences gouvernementales situées dans 10 ministères fédéraux » (25). Au final, l'APE est responsable de la mise en œuvre de la Loi sur la salubrité de l'eau potable et la Loi sur l'eau saine, les deux principales lois fédérales qui gèrent et protègent les ressources en eau aux États-Unis. Selon Rabe (2009), la politique fédérale américaine à l'égard de la protection de l'environnement se caractérise par un « désengagement » et « une inhabilité prolongée à considérer des politiques sérieuses » (p. 67), ce qui a mené à une régionalisation des politiques publiques, notamment dans le domaine de l'environnement et de la gestion des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Selon Kraft (2015), les États américains et les municipalités ont été capables d'élaborer et de mettre en œuvre « des politiques environnementales plus innovatrices » (p. 96), car ces deux paliers de gouvernements sont moins sujets à la partisanerie politique. En

[35] La règle Dillon, adoptée en 1868, a confirmé la définition du pouvoir et de la source du pouvoir municipal. Ce pouvoir municipal est défini par les règles de l'État américain, les municipalités sont des entités des États américains.

effet, de nombreux États américains ont entrepris des initiatives environnementales uniques pour faire avancer l'agenda environnemental et climatique aux États-Unis en proie à l'absence du fédéral[37].

5.4. La gouvernance binationale de l'eau

La gouvernance binationale des Grands Lacs n'est pas un phénomène nouveau et remonte au premier *Traité relatif aux eaux limitrophes de 1909* qui établit les principes de base de la coopération canado-américaine pour les Grands Lacs. Le traité a permis de créer la Commission mixte internationale[38] qui est composée de six commissaires (trois canadiens et trois américains). Déjà au début du 20ème siècle, la contamination et ses impacts sur la santé, le détournement des eaux de la rivière Niagara en amont des chutes ainsi que la navigation maritime ouverte et libre sont des enjeux discutés entre les deux nations. Ce traité accompagne l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (1972). Il s'agit d'un accord bilatéral entre les deux pays qui reconnaît l'importance de protéger un écosystème qui constitue une ressource en eau potable importante, ainsi qu'un enjeu économique et social, et ce, des deux côtés de la frontière. Cet Accord a été renforcé par un nouvel Accord relatif à la qualité de l'eau en 1978 dont l'objectif est de « rétablir et de conserver l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème des Grands Lacs » (Commission mixte internationale, 1978 :1). En 2012, les États-Unis et le Canada ont modifié l'Accord relatif à la qualité de l'eau pour y inclure un éventail plus large d'enjeux qui menacent la qualité de l'eau. Dans sa version de 2012, trois priorités ont été ajoutées : les espèces aquatiques envahissantes, les habitats et les espaces, et les répercussions des changements climatiques. L'Accord relatif à la qualité de l'eau a mené à la création du Comité

[37] L'État de la Californie a voté le *California Global Warming Solutions Act* en 2006 devenant le premier État américain à adopter une économie qui se base sur un programme de plafonnement et d'échange de carbone. La Californie a réduit ses émissions en dessous des niveaux de 1990 (US Climate Alliance, 2020). L'État de New York a voté le *New York's Climate Leadership and Community Protection Act* s'engageant à établir un système électrique sans carbone par 2040. Le Gouverneur Wolf de la Pennsylvanie a signé une ordonnance exécutive engageant l'État à réduire les GES selon les cibles établies par l'Accord de Paris. 438 maires américains se sont engagés à adopter, honorer et respecter les objectifs établis dans l'Accord de Paris, par ailleurs, de nombreuses municipalités sont très actives et ont développé des politiques ambitieuses, certaines sont regroupées dans le *Cities Climate Action Compendium*.

[38] La Commission mixte internationale a été établie par le traité de 1909. La Commission est une institution quasi judiciaire, qui est dotée d'un mécanisme de prévention et de résolution de conflit. Pour ce faire, la Commission dispose d'un pouvoir de révision (approbation ou refus) des applications gouvernementales ou d'ordre privé qui pourraient avoir un impact sur les eaux des deux côtés de la frontière. La Commission mixte internationale a aussi la capacité d'enquêter et d'effectuer des recommandations auprès des gouvernements.

exécutif binational[39]. Dans son renouvellement, les deux gouvernements s'engagent à consulter et à collaborer avec les gouvernements des provinces et des États visés ainsi que les administrations municipales. L'accord ne fait aucune mention de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. La création de la Commission mixte internationale en 1909 a influencé le développement et la mise en œuvre d'initiatives binationales telles que la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs qui a conduit à la création de la Commission Great Lakes Fisheries Commission (GLFC) ainsi que le Great Lakes Compact qui a permis d'établir la Commission Geat Lakes Commission. En parallèle aux discussions binationales, de nombreux acteurs locaux et régionaux, qu'ils soient du secteur privé ou public, prennent conscience que la protection des Grands Lacs est aussi un enjeu régional qui les affecte; c'est ainsi qu'au milieu du 20ème siècle une régionalisation de la gouvernance se dessine des deux côtés de la frontière et au-delà de la frontière, notamment avec la création du Great Lakes Compact[40], mais aussi la Conférence des gouverneurs et des Premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent[41], l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, Alliance for the Great Lakes, Nature Québec, Great Lakes United et d'autres. Cette régionalisation est marquée par la création de diverses communautés de sens (Yanow, 2000) qui se forment autour de l'idée de protéger un écosystème : les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. Cette régionalisation change l'architecture de la gouvernance dans la région, notamment avec la mobilisation politique des municipalités, vers un chevauchement complexe des

[39] Ce comité est composé de représentants de haut niveau qui représentent le gouvernement du Canada, le gouvernement américain, les états américains, les provinces et les autochtones. Ce comité est, par tradition, présidé par le directeur régional de l'Ontario d'Environnement Canada et le directeur de l'Environnement Protection Agency responsable des Grands Lacs. Le Comité exécutif binational se rencontre deux fois par année pour discuter des priorités et de la direction stratégique, coordonner les programmes et les activités, répondre aux urgences de la région, évaluer le progrès et donner des conseils et des recommandations en vue de la préparation des rapports binationaux.

[40] Le 13 décembre 2005, les États de l'Illinois, de Michigan, de l'Indiana, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, du Wisconsin et de la Pennsylvanie et les deux provinces de l'Ontario et du Québec signent un accord concrétisant leur collaboration pour protéger le Bassin des Grands Lacs et du fleuve St Laurent. L'entente sur les ressources en eaux durables dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve St Laurent insiste sur la gestion durable des ressources, le développement économique, tout en favorisant le développement durable, l'établissement d'objectifs régionaux communs. En parallèle, les États américains se sont organisés au sein du *Great Lakes Compact* qui met en œuvre l'entente sur les ressources en eaux durables dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve St Laurent.

[41] La Conférence des gouverneurs et des Premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent rassemble 8 États américains (Illinois, Michigan, Indiana, Minnesota, New York, Ohio, Pennsylvanie et Wisconsin) et deux provinces canadiennes (Ontario et Québec). Le mandat de la Conférence est de favoriser le développement économique (trois axes économiques : le commerce international, le transport maritime et le tourisme) de la région tout en protégeant l'environnement (trois axes : la restauration et la protection de l'écosystème, les espèces aquatiques envahissantes et la quantité d'eau).

juridictions. Les systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs s'enchevêtrent progressivement.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons montré que la gouvernance environnementale au Canada et aux États-Unis est caractérisée par un rôle plus croissant des municipalités particulièrement au sein des réseaux de municipalités. Ces dernières n'ont pas vu leur pouvoir évolué, avec des exceptions dans certains États américains et provinces canadiennes (ex. en Nouvelle-Écosse), mais leur rôle s'est accru soit, parce que la province ou l'État la mandaté (ex. les ZIPs au Québec) ou les municipalités se sont volontairement investies dans la gouvernance environnementale (*le PPC, QUEST Canada et AVGLSL*).

À l'échelle internationale, nous remarquons que leur participation s'est amplifiée par l'entremise de réseaux de municipalités nationaux et internationaux (ex. CIIEL, C40) qui deviennent des intermédiaires politiques importants entre les paliers gouvernementaux incluant les Nations Unies. Les accords internationaux démontrent un changement de discours et de langage avec l'intégration de plus en plus récurrente, des gouvernementaux locaux dans les documents officiels, notamment dans les objectifs du développement durable. Par ailleurs, la reconnaissance des municipalités par les Nations Unies accroît grandement la légitimité des municipalités forçant ainsi les gouvernements nationaux et provinciaux à ne plus ignorer les municipalités. De nombreuses municipalités canadiennes et la Fédération canadienne des municipalités s'en réjouissent.

Nous remarquons qu'à l'échelle nationale, les gouvernements nationaux et provinciaux/territoriaux prennent de plus en plus en compte les paliers infranationaux. L'absence d'une politique nationale de l'eau au Canada dans le contexte des changements climatiques constitue un problème majeur pour les municipalités qui sont impliquées au sein de l'AVGLSL. Ce problème est très présent en Ontario, les municipalités sont ignorées par les paliers de gouvernements supérieurs. Par conséquent, les *Conservation Authorities* ont lancé le *Partnership initiative for Western Lake Ontario* pour essayer de combler les écarts de gouvernance dans la région des Grands Lacs. L'expérience québécoise est différente en raison de l'existence du *Plan Saint-Laurent* qui a conduit à la création des ZIPs, ces organismes locaux de bassin versant qui regroupent les acteurs locaux pour protéger le Saint-Laurent.

Ce chapitre nous a permis d'inscrire les municipalités ainsi que les réseaux dans la gouvernance environnementale actuelle. Ce chapitre purement descriptif était une opportunité pour nous de présenter le contexte dans lequel s'ancrent nos questions de recherche ainsi que notre thèse. Dans le prochain chapitre, nous allons aborder en profondeur cette gouvernance en explorant nos trois cas d'études, le PPC, QUEST Canada et l'AVGLSL.

Chapitre 6. Introduction aux réseaux et instruments sélectionnés

Ce chapitre, majoritairement descriptif, introduit les réseaux et les instruments sélectionnés qui sont à l'étude dans cette thèse. L'objectif principal de ce chapitre est tout d'abord de présenter les principales caractéristiques de nos trois terrains de recherche ainsi que les instruments d'action publique que nous avons sélectionnés au sein de chacun des réseaux. Lorsque nous explorons les réseaux, nous nous intéressons particulièrement à leur histoire, leur structure organisationnelle, leurs membres et leur stratégie de recrutement, ainsi que leurs activités. Nous avons attaché à chaque réseau son instrument. Du côté des instruments d'action publique, nous nous intéressons particulièrement à leur trajectoire historique ainsi que leurs caractéristiques physiques et leur contenu. Ce chapitre descriptif inscrit donc notre analyse dans son contexte en délimitant les frontières de notre terrain. Pour ce faire, nous présentons d'abord le réseau Partenaires dans la protection du climat géré au sein de la FCM, puis son instrument principal : le plan d'action climatique (6.1). Ensuite, nous présenterons le réseau *Quality for Urban Energy System of Tomorrow* (QUEST Canada) et la carte d'évaluation *(Benchmark),* d'ancien nom, la carte à points *(Scorecard)* (6.2). Nous finirons avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) et son instrument *Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP)* (6.3).

6.1. Le réseau Partenaires dans la protection du climat et le plan d'action climatique

Nous commençons ce chapitre descriptif avec la présentation du réseau Partenaires dans la protection du climat et de son instrument principal, le plan d'action climatique. Ce réseau et son instrument représentent des cas empiriques intéressants au sein de la gouvernance environnementale au Canada, en raison de leur durabilité, puisque les deux ont été créés il y a plus de 25 ans, en 1994. Nous commencerons donc par présenter le réseau Partenaires dans la protection du climat (6.1.1) puis nous présenterons le plan d'action climatique PPC (6.1.2).

6.1.1. Le réseau : Partenaires dans la protection du climat

Ce paragraphe, nous présentons le réseau Partenaires dans la protection du climat : son histoire, ses caractéristiques et sa structure, ses membres, le processus d'adhésion, sa cohésion, sa stabilité et durabilité.

6.1.1.1. L'histoire du réseau Partenaires dans la protection du climat (PPC)

Le programme PPC, est un réseau pancanadien, qui a été créé en 1994 à la suite d'un partenariat entre la FCM[42] et le CIIEL[43] afin d'encourager les municipalités canadiennes à atténuer les changements climatiques en prenant des mesures de réduction des émissions de GES.

> Le programme Partenaires dans la Protection du Climat est un réseau de municipalités canadiennes qui, ensemble, s'efforcent de susciter des changements concrets dans leur collectivité tout en s'attaquant à un problème d'envergure mondiale (FCM & CIIEL, 2019 :2).

Le *PPC* trouve ses racines dans les premières initiatives municipales menées par la ville de Toronto, qui a organisé la première conférence mondiale sur l'atmosphère en 1988. À l'issue de cette conférence, la municipalité de Toronto a été la première ville à s'engager à réduire ses émissions de GES de plus de « 20 % en dessous des niveaux de 1988 d'ici 2005 » (FCM 2015). En septembre 1990, 200 gouvernements locaux représentant 43 pays, dont le Canada, se sont réunis au premier Congrès mondial des gouvernements locaux pour le développement durable à New York en 1990. Ce congrès, parrainé par le programme des Nations Unies pour l'environnement, a mené à la naissance du CIIEL. Lors du congrès, il a été décidé de décentraliser le CIIEL, qui a ouvert son bureau à Toronto en 1991. Six municipalités canadiennes sont devenues membres du CIIEL en 1992, Edmonton, Hamilton, Kitchener, Toronto, le Grand Sudbury et Calgary. L'objectif de l'initiative était de dresser « les inventaires des émissions locales de GES, à établir des prévisions touchant l'énergie et les émissions et à élaborer des plans d'action pour atteindre des cibles de réductions locales » (FCM, 2015). En réponse aux discussions internationales et à l'engouement des municipalités, le CIIEL a publié son premier programme mondial *Local Agenda 21* (1992), qui fut officiellement reconnu en 1996-1997 comme étant un programme qui vise à promouvoir la gouvernance participative, les municipalités sur la scène mondiale et la planification du développement durable local. Appuyé par la Conférence des

[42] La Fédération canadienne des Maires et des Municipalités (FCMM) est l'ancêtre de la FCM. Elle a été créée le 18 mars 1937 suite à la fusion de l'Union canadienne des Municipalités (1901) et la Conférence des maires du Dominion. La FCMM a été incorporée en 1976, et le nom de l'organisme est changé pour la Fédération canadienne des municipalités. La FCM est un organisme à but non lucratif exonéré d'impôts sur le revenu selon la Loi canadienne fédérale.

[43] Conseil international pour les initiatives écologiques locales (CIIEL) est un réseau mondial qui comprend plus de 1,500 villes, villages, districts et régions, dont 18 villes, quatre plus petites villes (town), un district régional, trois régions de municipalités et deux districts, soit 28 membres canadiens provenant de 6 provinces : 8 de la Colombie-Britannique, 13 de l'Ontario, 1 de la Saskatchewan, 1 du Québec, 1 du Nouveau-Brunswick et 4 de l'Alberta (CIIEL, 2019).

Nations Unies sur l'environnement, *l'Agenda 21 local* a été intégré dans l'Agenda 21 des Nations Unies, publié en 1992 lors du Sommet de Rio. *L'Agenda 21* deviendra le chapitre 28 « *Local authorities' initiatives in support of Agenda 21* ». À l'époque, le document prescrit des domaines d'action ainsi qu'un cheminement à suivre pour élaborer des plans d'action publique. C'est sur les bases du premier accord et de son premier programme mondial que le CIIEL lance la campagne *Des villes pour la protection du climat* au cours de la première conférence mondiale des leaders municipaux '*Municipal Leaders'Summit on Climate Change and the Urban Environment'* en 1993. Le sommet était en partie parrainé par la FCM. Les municipalités y approuvent une déclaration internationale, *Municipal Leaders's Declaration on Climate Change and the Urban Environment*. La déclaration invite les municipalités à travailler ensemble et avec les différents paliers gouvernementaux au sein de leur pays et les agences internationales pour « développer et mettre en œuvre des stratégies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre » (Brugmann et Jessup, 1993 : 2). Cette déclaration annonce la naissance des plans d'action climatique et du programme PPC.

Suite au soutien mondial que reçoivent les municipalités, la FCM met en place une initiative canadienne, en 1994, intitulée le *Club des 20 %* « qui vise à fournir un appui concret aux interventions fédérales en matière de changements climatiques tout en mettant en valeur et en reconnaissant les mesures prises par les gouvernements municipaux » (FCM 2014). Six municipalités canadiennes ont pris part à l'initiative, Vancouver, Edmonton, Régina, Toronto, Ottawa et la municipalité régionale du Grand Toronto, devant les municipalités fondatrices de l'initiative *Partenariat dans la protection pour le climat*. En 1994, la FCM se joint à la campagne *Des villes pour la protection du climat* du CIIEL Canada[44] pour officiellement créer le programme *Partenaires dans la protection du climat (PPC)*.

Le PPC est donc un programme intégral de la FCM qui lance en 1994, la *Conférence sur les collectivités durables* dans le but de discuter du rôle des municipalités canadiennes dans la lutte contre les changements climatiques. Au même moment, la FCM devient le gestionnaire principal du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement fédéral, à travers le ministère de

[44] ICLEI Canada a pour mission de « connecter les leaders, d'accélérer l'action et d'être une passerelle vers des solutions » (ICLEI Canada, 2015). Cela passe par « le partage de la connaissance, l'inspiration et la collaboration » (ICLEI Canada, 2015). ICLEI Canada a été créé en 1993 avec l'initiative de l'Ontario Municipal Energy Collaborative (OMEC) qui est officiellement devenu ICLEI Canada en 2003. L'organisation se focalise sur trois volets : adaptation, atténuation et biodiversités. ICLEI Canada compte 28 membres.

Ressources naturelles du Canada. Le Fonds45 finance notamment les plans d'action des municipalités membres du PPC ainsi que les projets énergétiques et de développement durable. En 2018, la FCM développe un nouveau programme, *Municipalités pour l'innovation climatique, Transition 2050*[46] qui ne doit pas être dissocié du PPC. L'objectif principal est d'accélérer la transition vers des communautés à faible empreinte carbone (atténuation) et résilientes (adaptation). Il s'agit d'aider « les municipalités de toutes tailles à atteindre d'importantes cibles de réduction des émissions de carbone » (FCM, 2019), pour créer des milieux urbains qui émettent de faibles taux d'émissions de carbone d'ici 2050. Cinq types de plans sont financés :

- Les plans de réduction des émissions GES et les plans d'énergie communautaires,
- Les plans de transport et d'aménagement (TOD)
- Les plans d'adaptation aux changements climatiques
- Les plans d'action d'aménagement de quartiers durables et ;
- Les plans de réaménagement des sites contaminés (FCM, 2018)

Le programme *Transition 2050* de la FCM s'insère donc dans les objectifs fixés par l'Accord de Paris, qui reconnaît le rôle que jouent les collectivités locales dans la lutte contre les changements climatiques, et le Cadre Pancanadien sur la croissance propre. En complément, la FCM a aussi développé une initiative intitulée le *programme de gestion des actifs et des changements climatiques.* Ce programme aide les municipalités, via la formation et le financement, à intégrer les changements climatiques dans leur politique des gestions des actifs, notamment au niveau de l'infrastructure municipale. Au cours des deux dernières années, ces programmes ont reçu 11 millions de dollars d'Infrastructure Canada garantissant leur continuité jusqu'en 2021[47].

En sommaire, notre premier réseau *Partenaires dans la protection du climat* est né d'une initiative internationale municipale qui a débuté en 1988. Le tableau suivant résume les dates clés des initiatives :

[45] En 20 ans, le Fonds municipal vert a financé 1310 projets municipaux à travers le pays pour un moment total de 862 millions de dollars (FCM, 2020).

[46] *Municipalités pour l'innovation climatique* qui est un programme de financement quinquennal de 75 millions de dollars, né d'une entente entre le gouvernement fédéral et la FCM, qui vise à financer des projets de plans, d'études de faisabilité, des projets pilotes, des projets de démonstration, des projets d'immobilisation ou des subventions pour soutenir le personnel, notamment des formations et les salaires.

[47] En novembre 2018, Infrastructure Canada a attribué 4,5 millions à la FCM pour soutenir 109 nouvelles initiatives dans les municipalités au sein des trois programmes : le Fonds municipal vert, le programme *Municipalités pour l'innovation climatique* et le *Programme de gestion des actifs municipaux pour soutenir les initiatives des municipalités en matière climatiques et énergétiques*. En février 2019, Infrastructure Canada a attribué un autre financement à la FCM de 6,5 millions de dollars dans le cadre du programme *Municipalités pour l'innovation climatique,* destiné principalement aux petites et moyennes municipalités. Le financement vise à les aider à combler leur manque de personnel et les aider à élaborer et mettre en œuvre des politiques climatiques.

Tableau 6.1 – Initiatives climatiques municipales

Initiatives climatiques municipales	Dates clés
Conférence mondiale sur l'atmosphère	1988
Congrès mondial des gouvernements locaux pour le développement durable	1990
Sommet de Rio et l'Agenda 21	1992
Premier programme mondial du CIIEL	1991
Campagne *Des villes pour la protection du climat*	1993
Lancement du programme Partenaires dans la protection du climat	1994

Cet effort mondial a mené à la création du programme PPC au Canada, géré au sein de la FCM qui a fait du développement durable municipal son fer de lance :

Tableau 6.2 – Programmes de la FCM en lien avec les politiques climatiques

Volet programmatique		Volet politique
Programmes (organisés par date de création)	*Programmes de financement*	
Partenaires dans la protection du climat (1994)	Fonds municipal vert (2010)	Fédération canadienne des municipalités (11 enjeux prioritaires)
Municipalités pour l'innovation climatique (2018)	Transition 2050 (2018)	
		Caucus des maires des grandes villes
Programme de gestion des actifs et des changements climatiques (2018)		

Le réseau PPC est un réseau qui tire sa stabilité de la FCM. Le PPC dispose de ressources financières et humaines pour assurer la durabilité du réseau (voir annexe 6.01). Dans les dernières

années, la capacité financière du réseau s'est accrue avec des investissements importants du gouvernement du Canada. Bien que le nombre de membres augmente lentement, le réseau s'appuie sur des piliers solides pour perdurer dans le temps.

6.1.1.2. La structure du réseau PPC

Le réseau PPC dispose de son propre secrétariat composé de 7 employés dont 3 employés sont entièrement dédiés au PPC incluant un gestionnaire. En 2017, la FCM a reçu le financement fédéral *Municipalités pour l'innovation climatique* qui a permis de créer huit bureaux régionaux offrant des services-conseils dans 10 provinces. Cette déconcentration du PPC nous incite à identifier deux périodes historiques du réseau, l'avant 2017, c'est-à-dire avant la mise en place des conseillers régionaux et l'après 2017, soit après la mise en place des conseillers régionaux (Annexe 6.02). Les conseillers régionaux sont des représentants d'organismes provinciaux autonomes qui œuvrent déjà dans le domaine environnemental. Ces derniers ont signé un contrat avec le réseau PPC pour offrir les services-conseils PPC dans leur province. Cependant, la FCM gère d'Ottawa les services-conseils dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan.

Le réseau avant 2017

Le réseau était principalement composé d'un secrétariat central, situé à Ottawa. Un employé d'un réseau (Participant B7) a indiqué que le rôle du secrétariat était de rencontrer les municipalités canadiennes membres du programme PPC, revoir les soumissions des municipalités, conseiller les municipalités et gérer les activités du réseau. Nos entrevues dévoilent qu'avant 2017, la capacité du réseau était limitée, c'est la raison pour laquelle le secrétariat PPC ne pouvait pas s'engager dans une campagne agressive de recrutement.

Le réseau après 2017

Le réseau est maintenant déconcentré et polycentrique, cependant le réseau reste hiérarchique puisque le Secrétariat PPC gère le programme ainsi que les règles du programme. Le Secrétariat PPC est toujours établi à Ottawa, cependant des conseillers régionaux sont en place dans 10 provinces pour offrir des services-conseils aux municipalités.

Organigramme 6.1- Structure du réseau PPC

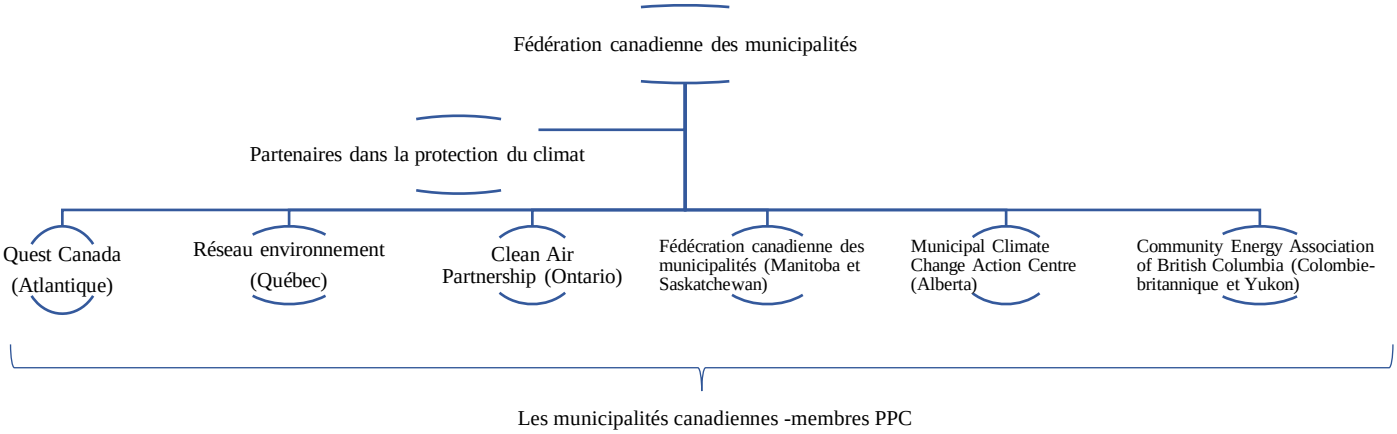

La déconcentration projette un sentiment de rapprochement vers les municipalités, mais ce n'est pas nécessairement le cas partout. En Ontario, par exemple, le Clean Air Partnership n'est pas connu des municipalités dans le Nord de l'Ontario, puisque ce dernier se concentre principalement sur les municipalités du centre et du sud-ouest de l'Ontario. Il implique donc que le Clean Air Partnership développe davantage ces activités au-delà de cette région afin de rejoindre les municipalités à travers toute la province. Il en est de même pour du côté de la Colombie-Britannique dont les membres de l'Association se situent principalement dans le sud de la Colombie-Britannique. Dans la liste des membres, nous n'avons pas noté la présence de municipalités Yukonnaises et provenant du nord de la Colombie-Britannique. En Alberta, l'organisation Municipal Climate Action Change est actif sur la moitié du territoire, et est peu présent au nord, au nord-ouest et dans les villages au sein du Parc national Jasper. Ce contrat offre l'opportunité à ces organisations de travailler avec des municipalités qui sont membres du PPC, mais pas nécessairement membres de leur réseau provincial, et d'augmenter leur nombre de membres.

Les conseillers régionaux :

- ont des relations bien établies avec la FCM, par exemple, la relation entre le PPC et QUEST Canada est étroite dans les provinces de l'Atlantique puisque les deux conseillers QUEST offraient avant 2017 des conseils en lien avec les plans PPC. La relation s'est simplement formalisée en 2017;

- travaillent pour des organismes établis depuis plusieurs années dans leur province. Ces organismes connaissent donc les réalités locales et régionales au sein de leur province ;
- possèdent un réseau établi de municipalités ; et
- fournissent déjà des services-conseils, possèdent de l'expertise dans le domaine des politiques climatiques et énergétiques municipales. Il importe de la réputation du réseau de fournir le soutien technique aux municipalités, le réseau mise sur les qualifications professionnelles des conseillers. La majorité des conseillers ont une expérience professionnelle très établie (entre 5 et 20 ans) et une éducation dans le domaine de l'environnement, de l'énergie, de l'urbanisme et des changements climatiques. Nous notons aussi que quatre conseillers régionaux sur six, en Atlantique, Ontario, Alberta, Colombie-Britannique &Yukon), sont en position d'autorité/de prise de décision au sein de leur organisme et peuvent mobiliser la recherche qui est effectuée au sein de leur organisme. Le PPC cherchait un partenariat avec des organismes capables d'offrir de l'information et des ressources aux membres et de mobiliser leur capacité de recherche interne pour proposer des solutions aux municipalités.

Les Conseillers régionaux sont donc des agents de ressources, c'est-à-dire qu'ils répondent aux questions des municipalités et favorisent la circulation d'informations au sein de leur réseau provincial. D'un autre côté, les conseillers régionaux ont la responsabilité d'organiser des ateliers, des webinaires et d'autres activités de formation pertinentes pour la région ou les municipalités.

> Nous aidons les membres PPC à progresser à travers le processus des étapes, nous recrutons de nouveaux membres, aidons les municipalités à développer des plans. Nous offrons des présentations aux conseils municipaux. L'éducation que nous effectuons résonne avec le contexte. Nous essayons de bâtir beaucoup de relations. Nous pouvons aussi aider les municipalités à mettre en œuvre le plan (Employé au sein du réseau, participant B10) [Traduction libre].

Ils organisent aussi des activités de réseautage qui facilitent le partage d'informations entre les municipalités.

> Le comté de Simcoe (Ontario), ils sont intéressés par le programme PPC, mais ils ne savent pas comment s'y prendre. Je les ai mis en contact avec la région de Durham, afin qu'ils apprennent de leur expérience, sur un processus qui permette de travailler avec les municipalités. La région de Durham est allée de l'avant et a effectué beaucoup de planification pour les municipalités. Simcoe participe maintenant au PPC, et a mis des mécanismes en place pour travailler avec les municipalités (Employé au sein d'un réseau, participant B10) [Traduction libre].

Cette déconcentration des services auprès des municipalités permet selon les conseillers régionaux et le programme *PPC* de se rapprocher des municipalités en leur offrant de l'aide contextualisée.

Elle a aussi facilité la gestion de l'information au sein du réseau qui était autrefois concentrée à l'échelle du secrétariat.

6.1.1.3. Le réseau PPC et les services offerts aux municipalités

Partenaires dans la Protection du Climat est défini par la FCM comme étant un programme et un réseau municipal national qui rassemble 465 municipalités à travers le Canada. Les municipalités peuvent donc être membres de la FCM, cependant, cela ne veut pas dire qu'elles sont automatiquement membres du programme PPC, elles doivent en effectuer la demande. Ce programme PPC se traduit par un cadre en cinq étapes qui vise à aider les municipalités à élaborer un plan d'action climatique et à le mettre en œuvre : l'étape 1 vise à établir un inventaire de référence et des prévisions des émissions GES, l'étape 2 aide les municipalités à établir des objectifs de réduction des émissions, l'étape 3 accompagne les municipalités au cours de l'élaboration d'un plan d'action, l'étape 4 se concentre sur sa mise en œuvre et la dernière étape, soit l'étape 5, vise à surveiller les progrès des activités énoncées dans le plan et à en présenter les résultats. Les municipalités peuvent choisir de se concentrer sur la réduction des GES au sein de la municipalité (objectif corporatif) ou la réduction des GES dans la communauté (objectif communautaire) ou de s'attaquer à la réduction des GES tant au sein de la municipalité que dans la communauté (objectif corporatif/communautaire). Le programme PPC est donc un programme qui s'inscrit en aval du processus de production des politiques.

Schéma 6.1- Soutien offert par le programme PPC durant le cadre en cinq étapes

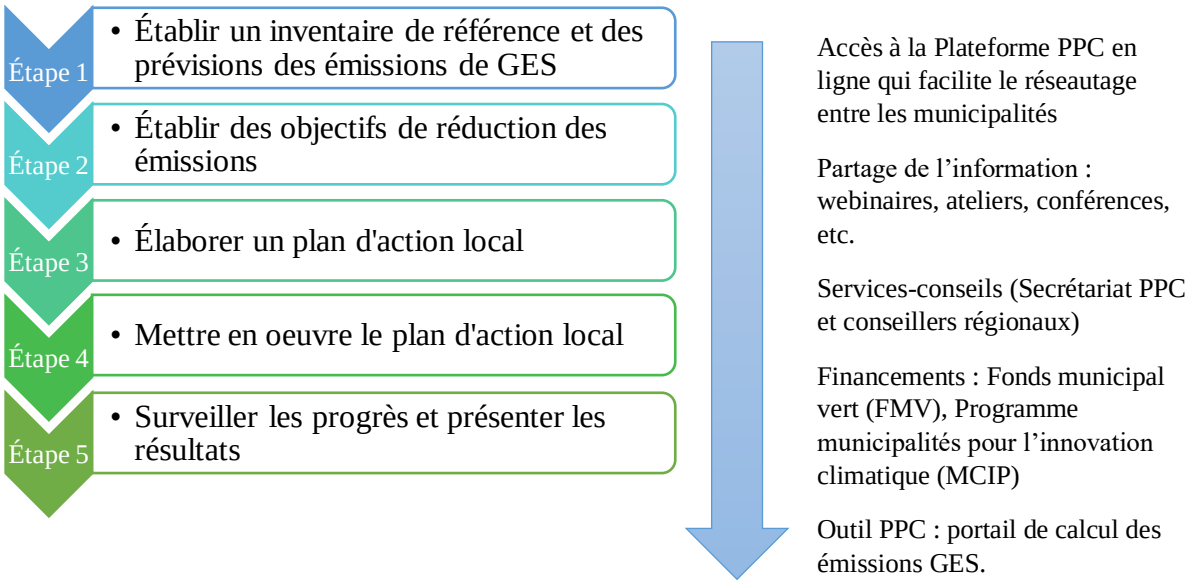

Le réseau utilise un ensemble d'instruments mixtes pour aider les municipalités à achever les cinq étapes du programme PPC. Ces instruments sont mobilisés tout au long du processus des étapes de l'étape 1 à 5. Dès leur adhésion, les membres ont accès à :

- de l'information. Le réseau emploie une diversité d'instruments informatifs et communicationnels (site internet, ateliers, webinaires, présentations, conférences, bulletin d'information) pour favoriser le partage et la circulation d'information et favoriser l'apprentissage des municipalités de l'étape 1 à 5 ;
- des instruments financiers : la FCM finance les projets climatiques et énergétiques des municipalités des membres du PPC ;
- des normes, standards et meilleures pratiques : le réseau sélectionne des initiatives, des pratiques et des comportements municipaux et les étiquettent de meilleures pratiques. Le réseau établit des normes et des standards (ex. les objectifs de l'Accord de Paris) auxquels les municipalités doivent adhérer ; et
- des instruments conventionnels et incitatifs : l'adhésion et la participation municipale au réseau sont structurées par un contrat d'adhésion qui présente un ensemble d'incitatifs à la participation. Le contrat d'adhésion définit la relation de réciprocité entre le réseau et la municipalité, les implications en cas de non-respect des engagements (ex. finir le programme en 10 ans).

Enfin, le réseau mobilise un outil technique. L'outil PPC est un portail en ligne élaboré par le réseau qui calcule les émissions de GES dans cinq secteurs : transport, bâtiment, énergie, déchets solides, eaux usées. Le rapport de l'outil PPC permet d'opérationnaliser l'inventaire PPC et le plan d'action.

6.1.1.4. Les membres du réseau PPC

Si en 1994, le PPC a commencé avec six municipalités, le réseau rassemble aujourd'hui 465 municipalités (30 avril 2020). Si le réseau s'est développé très lentement dans les premières années, le nombre de membres augmente plus rapidement dans les dernières années.

> J'ai vu la liste des membres et cette dernière ne fait qu'augmenter. Le programme PPC va être énorme. Il va y avoir une rapide accélération dans les prochains trois à cinq ans en raison de la prise de conscience croissante des municipalités... qu'elles ont un rôle à jouer dans la réduction des GES et peuvent influencer l'utilisation de l'énergie dans leur communauté (Employé au sein du réseau, participant B2)

Le réseau compte des municipalités de toutes tailles démographiques allant de la petite communauté de Wellington sur l'Île-du-Prince-Édouard (415 habitants) à la municipalité de Toronto (2,7 millions d'habitants) en Ontario. Il est important de préciser que le terme « municipalité » est utilisé par le réseau au sens large, le réseau inclut les gouvernements régionaux municipaux, par exemple la région de Durham et Metro Vancouver. Parmi les 50 plus grandes municipalités canadiennes, trois seulement ne sont pas membres du réseau PPC (voir annexe 6.03). D'un point de vue démographique, les 465 municipalités membres du réseau représentent plus de 60 % de la population canadienne totale.

D'un point de vue géographique, les provinces qui ont le plus de membres sont l'Ontario (132 municipalités) et la Colombie-Britannique (95 municipalités) voir annexe 6.04. Nous notons une sous-représentation des territoires, un chiffre surprenant considérant que nos entrevues avec les municipalités du Nord du Canada font ressortir un besoin et un fort engagement à lutter contre les changements climatiques. Nous effectuons un constat similaire avec la province du Québec. Seulement 51 municipalités québécoises sont membres du PPC, ce qui représente une proportion minime, cependant les villes les plus densément peuplées sont membres du PPC (Montréal, Québec, Laval, Gatineau, Longueuil). Un employé du réseau (Participant B7) l'explique par le fait que la province du Québec a été proactive pour s'attaquer au changement climatique. Par ailleurs, nous remarquons que les membres sont souvent situés autour de pôles urbains importants tels que les capitales provinciales, ce qui laisse supposer qu'il existe une régionalisation de l'activité. Enfin, la concentration de l'activité est dans le sud du Canada où la population canadienne est la plus concentrée, là où la population canadienne est la plus importante (voir la carte annexe 6.05).

6.1.1.5. Les représentants des municipalités auprès du réseau

Le fonctionnaire municipal représente la municipalité au sein du réseau. Ainsi, le profil professionnel des employés est d'importance pour les municipalités.

> La ville cherche un urbaniste, mais la ville a décidé qu'elle voulait une personne avec une expérience plus crédible dans le développement durable. (Fonctionnaire au sein d'une municipalité de petite taille, participant E16) [Traduction libre].

Les municipalités investissent dans des compétences professionnelles dans des domaines liés à l'environnement, l'énergie et le développement du territoire. Les employés sont associés à différentes unités municipales : l'environnement, ingénierie ou l'énergie. Le fonctionnaire en charge du programme PPC peut être le gestionnaire et/ou un coordinateur.

6.1.1.6. La cohésion au sein du réseau

Gore (2010) avait indiqué que la diversité des municipalités, leur taille et leur emplacement géographique, ainsi que leur niveau au sein du PPC, ne favorisaient pas la cohésion au sein du réseau. Son constat nous a incités à effectuer une analyse des entrevues en utilisant les matrices d'analyse proposées par Yanow (2000). Cette analyse nous a permis d'identifier différents groupes d'acteurs au sein du réseau PPC qui partagent la même compréhension du problème au sein du réseau. Ces municipalités se rassemblent et collaborent influencées par des mécanismes cognitifs similaires (Yanow, 2000). Nous suggérons donc qu'au sein du réseau, ils existent des sous-communautés de sens (la communauté principale étant le réseau PPC) : le Québec, le Nord, la région de Toronto, la région de Métro Vancouver et l'Atlantique[48]. Chaque communauté est ancrée dans une logique contextuelle dans la géographie et emploie un langage similaire lorsqu'elles présentent leurs idées et actions. Notre premier constat dévoile que chaque municipalité a des objectifs et est influencée par des motivations individuelles. En effet, chaque municipalité a établi ses objectifs, fixés et acceptés conjointement par le Conseil municipal et l'unité municipale responsable. De ce fait, au sein du réseau, les employés municipaux sont donc appelés à concilier leurs particularités, fortement influencées par les valeurs de leurs municipalités, les normes établies au sein de l'unité municipale et les objectifs municipaux avec un mouvement municipal collectif pour la réduction des GES. Plusieurs municipalités ont indiqué que ce n'était pas toujours un exercice facile. Par ailleurs, au sein du PPC, nous avons identifié une communauté de sens structurée par des normes et des valeurs communes, soit à l'échelle provinciale ou à une échelle géographique plus petite, qui révèle un cadre cognitif environnemental municipal différent. Nous avons souvent entendu des municipalités québécoises que la province du Québec avait ses propres objectifs, ainsi ces municipalités sont influencées par l'action gouvernementale de la province en matière de changements climatiques. Les municipalités ont particulièrement fait référence au programme Action-climat[49]. Notre analyse a aussi révélé un autre groupe. Les municipalités du Nord font souvent référence à la réalité du Nord, leur particularité, leurs besoins différents. Au sein de ce groupe, une distinction est importante à effectuer entre les municipalités dans le Nord

[48] La collaboration historique et formelle des cinq provinces de l'Atlantique (le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse) en matière d'atténuation et d'adaptation climatiques (ex. Le plan des provinces de l'Atlantique pour l'adaptation au changement climatique)

[49] Le programme Action-climat a été mis en place par la Province du Québec afin de soutenir les organisations, incluant les municipalités, les groupes citoyens dans la lutte contre les changements climatiques. Le programme a démarré en 2013

de l'Ontario et les municipalités des territoires du Grand Nord canadien. Les municipalités du Nord de l'Ontario se distinguent particulièrement des municipalités du sud, alors que les municipalités dans les territoires insistent sur leur particularité géographique et climatique. Le participant A7 a mentionné la création d'un groupe de travail entre les trois capitales territoriales – Yellowknife, Whitehorse et Iqaluit. Ces dernières se rassemblent en raison de leur identité commune associée à l'idée du Grand Nord et d'enjeux communs. Enfin, les municipalités dans les régions de Vancouver et Toronto parlent beaucoup de leur collaboration et de leur action régionale et ont érigé l'activité régionale climatique à un niveau de première priorité, en raison de l'interdépendance régionale. La nature transfrontalière des changements climatiques et le partage des infrastructures obligent les municipalités à collaborer vers un objectif commun, la réduction des émissions de GES. Toutes les municipalités que nous avons interviewées dans la région de Toronto, ainsi que celles dans la région de Vancouver ont souligné l'importance de travailler avec les municipalités voisines en raison de leur interdépendance au niveau du transport (ex. les autoroutes, les trains) et des infrastructures. Toutes indiquent que les efforts d'une municipalité pour réduire les émissions de GES sont en partie influencés par les émissions de GES des municipalités voisines en raison du vent et de phénomènes naturels, par conséquent il est primordial pour chacune de travailler ensemble à l'échelle régionale. Les municipalités de la région du grand Toronto travaillent ensemble à travers le Clean Air Partnership (CAP) et la région Métro Vancouver a pris le leadership et travaille avec plus de 30 municipalités locales.

Le réseau influence aussi le degré de cohésion au sein du réseau. L'un des conseillers régionaux (Participant B10) a indiqué que le réseau encourage le réseautage et la cohésion entre les municipalités de même niveau au sein du cadre PPC. Ce commentaire laisse supposer que la cohésion pourrait dépendre de l'instrument (outil PPC ou plan d'action) et de l'étape (élaboration du plan d'action ou mise en œuvre du plan d'action). Nous avons pu confirmer que des municipalités s'adressent aux municipalités qui sont au même niveau ou à une étape supérieure pour en apprendre davantage sur les leçons tirées de l'expérience. Par ailleurs, nos entrevues avec les municipalités révèlent que les échanges au sein du réseau vont aussi dans tous les sens, les idées sont débattues, peu importe le niveau. Même les municipalités qui ont achevé le programme restent engagées et impliquées et participent à l'échange d'idées.

> Nous avons terminé les 5 étapes en 2010, nous étions la quatrième ville au Canada à terminer les étapes, communauté et corporatif. Nous sommes tout de même toujours impliqués (Gestionnaire au sein d'une municipalité de petite taille, participant E2) [Traduction libre].

La cohésion au sein du réseau PPC est structurée par le fait que les acteurs s'identifient les uns aux autres en fonction de leur identité municipale. Nous avons découvert au fil des entrevues une culture et une identité municipale très forte qui resserrent les liens entre les municipalités qui les incitent à collaborer au-delà des étapes. Dans les entrevues, bien que les municipalités parlent de leurs propres initiatives, nous avons noté un retour constant au collectif, des expressions et des mots tels que « les municipalités veulent », « nous », sont systématiquement ressortis dans les entrevues effectuées. Cette identité municipale incite les municipalités à s'entre-aider. Les municipalités sont aussi liées par la finalité de l'action climatique.

> Les villes travaillent pour atteindre le même objectif. Nous allons atteindre nos objectifs en partageant. Ne réinventons pas la roue, apprenons de leur expérience. Nous sommes ouverts et réceptifs à apprendre et à partager. Nous sommes toujours à la recherche de bonnes idées (Gestionnaire dans une large ville, participant E22) [Traduction libre].

De grandes municipalités, comme Nord-Vancouver, Whitehorse, Yellowknife, Toronto ont qualifié la relation entre les municipalités canadiennes de fraternelle, « nous avons une relation grand frère, grande sœur avec les plus petites municipalités » (Gestionnaire au sein d'une municipalité de petite taille, participant E2). Plusieurs petites et moyennes municipalités confirment, les grandes municipalités leur apportent de l'aide ; « nous bénéficions du leadership des grandes villes en matière de changements climatiques » (Gestionnaire au sein d'une municipalité de petite taille, Participant E11).

6.1.1.7. La stratégie de recrutement au sein du réseau PPC

Le nombre de membres constitue aussi un symbole qui réaffirme l'importance, le poids, l'influence et la légitimité du réseau. La FCM regroupe 2000 municipalités, moins d'un quart sont membres du réseau PPC. Depuis 1994, soit en 26 ans d'existence, le réseau a grandi lentement en raison du manque de ressources, cependant le réseau enregistre une accélération du nombre de membres. Les ressources traditionnelles de recrutement incluent le bouche-à-oreille, le recrutement direct soit en personne, le recrutement indirect par l'entremise des diverses activités et les instruments informatifs et communicationnels. En 2017, le Secrétariat PPC a délégué le recrutement aux conseillers régionaux.

> Jusqu'à l'année dernière, nous n'étions pas actifs dans le recrutement, nous dépendions du bouche-à-oreille, et nous recrutions lorsque les municipalités participent aux ateliers et aux webinaires. En ce moment, nous avons embauché 6 conseillers régionaux climatiques. Ils aident à recruter et à mobiliser les municipalités. Nous avons décentralisé le recrutement auprès de 6 différentes organisations. (Employé au sein du réseau, participant B7) [Traduction libre].

La stratégie des conseillers régionaux est établie sur une approche individualisée et proactive de recrutement

> Certains viennent nous voir. Nous avons une liste des municipalités. La province est divisée en trois domaines : l'est, Toronto, et le nord. Nous identifions les municipalités avec un plus grand nombre de résidents, nous essayons de les rejoindre. Nous regardons le plan, s'ils ont un engagement, nous parlons du programme. Nous effectuons des appels à froid. Le recrutement n'est pas un défi. Il n'y a pas de trousse, pas de taille unique, nous avons un paquet avec de l'information générale qui explique ce qu'est le programme PPC. Nous expliquons le processus des étapes. Les municipalités sont toujours intéressées par les meilleures pratiques. Nous chassons l'information pour eux. (Employé au sein du réseau, participant B10) [Traduction libre].

Le recrutement est donc un processus argumentatif et délibératif au cours duquel les acteurs mobilisent un ensemble de symboles et d'images (ex. destruction suite à des évènements météorologiques extrêmes et des désastres naturels) qui visent à susciter les émotions et persuader les municipalités de rejoindre le réseau. Le tableau ci-dessous inclut les principaux discours, les images et les symboles mobilisés par les conseillers régionaux lors des présentations auprès des municipalités canadiennes. Les concepts à gauche reprennent les éléments clés qui constituent le discours selon les définitions de Yanow (2000). La deuxième colonne présente les preuves que nous avons relevées dans le discours écrit et oral, et qui nous ont permis d'y associer une signification, dans la dernière colonne. Nous remarquons que les conseillers régionaux emploient un discours calibré et mesuré qui emploie le registre de la persuasion. Les présentateurs soulignent, à travers les symboles, le rôle des municipalités au sein de la gouvernance climatique. Ils mobilisent des symboles et des images pour réaffirmer l'urgence d'agir, donc motiver les municipalités à rejoindre le réseau. Ce mouvement vers l'action est marqué par l'utilisation de verbes d'action « outiller », « stimuler », « renforcement » (Réseau environnement, 2018) qui suggèrent que le réseau joue un rôle important dans le développement des capacités pour faire face à la crise climatique.

Tableau 6.3 – Discours des réseaux lors de présentations auprès de municipalités.

Concepts	Preuves	Significations
Une communauté d'appartenance (ensemble des acteurs rassemblés qui utilisent des mécanismes cognitifs similaires ou identifiés)	« rôle important pour supporter les politiques canadiennes sur les changements climatiques » (QUEST Canada, 2018)	Création d'un sentiment d'appartenance au sein de la lutte nationale – Communauté d'appartenance à un collectif rassemblé autour de la lutte contre les changements climatiques

Un texte (dévoile des significations) **et discours**	Présentations calibrées qui mélangent images, texte très court – mettant l'accent sur l'information la plus importante que le réseau veut partager : « les bénéfices ».	Intention des auteurs est de recruter de nouveaux membres
Un objet symbolique (la signification politique est communauté par les espaces : décor, matériel, les instruments).	Présentation de couleur verte avec des immeubles et des arbres verts sur un fond vert très clair	Projection de l'environnement, de la durabilité
Un artefact (inclut le langage, les objets, et les gestes qui engendrent ou représentent un sens.)	« bénéfices d'être membre à PPC » (QUEST Canada, 2018) « un outil efficace » dans le titre – 1ère diapo (Réseau environnement, 2018) « un réseau », « un engagement », « un partenariat » mot en gras et souligné dans la présentation (QUEST Canada, 2018) « gratuit », « stimuler », « outiller », « renforcer », planification », « inventorier, surveiller et gérer », « réseautage » (Réseau environnement, 2018) . Ces mots sont en gras et souligné dans le texte « Pourquoi les communautés locales doivent agir » ; « développer de nouvelles opportunités » ; « Réduire les coûts », « démontrer un leadership », « améliorer la santé des citoyens », (QUEST Canada, 2018) Photos de reconnaissance des municipalités sur les présentations et liste des municipalités du Nouveau-Brunswick déjà membres Photo d'écran de la carte des membres Études de cas – 2 municipalités québécoises.	Les conseillers régionaux vendent le programme auprès des municipalités à travers l'utilisation d'un langage positif pour décrire le programme. Utilisation de verbes d'action en lien avec l'administration publique et la gestion. Encourager l'action des municipalités en mettant de l'avant les bénéfices économiques et sociopolitiques. Projeter un sentiment que le leadership des municipalités est mis de l'avant sur la scène nationale Encourager les municipalités à rejoindre le mouvement de 377 municipalités en 2018. Projection de l'influence du réseau en montrant la participation à travers le Canada. Les études de cas deviennent une entité symbolique pour le réseau pour démontrer la réussite des projets municipaux au sein du réseau.

Un symbole (Une convention sociale concrète qui représente un concept abstrait pour un groupe de personnes. Un symbole unit un groupe de personnes qui partagent la signification du symbole).	Cercle rouge – « 15% des 377 municipalités canadiennes » Photos montrent les dégâts des inondations La carte des membres PPC Citation du GIEC « Les prochaines années sont les plus importantes de notre histoire » deuxième diapositive de la présentation (FCM, 2018)	Projette les municipalités du Nouveau-Brunswick comme étant des leaders dans la lutte contre les changements climatiques Encourager les municipalités à joindre un mouvement qui est fort dans la province. Création d'un sentiment d'urgence en début de présentation

Définition selon Yanow (2000)

Le programme PPC est présenté comme une solution à un problème qui met à disposition un ensemble de ressources, par exemple le réseautage parmi les municipalités, les ressources financières et des informations importantes. Une publicité en 2017 distribuée lors de la Conférence de QUEST mettait l'accent sur le financement avec le titre « Plus de financement. Plus de possibilités ». L'accent est mis sur les avantages et les bénéfices associés à l'adhésion au réseau, et ce message est répété lors de divers rassemblements (ateliers, formations, conférences) ainsi que via les instruments de communication.

6.1.1.8. Devenir membre du réseau PPC

Si une municipalité souhaite devenir membre du programme PPC, le conseil municipal doit voter une « résolution municipale ». Pour mieux comprendre le processus d'adhésion, nous avons essayé de comprendre comment une municipalité peut devenir membre et comment la décision municipale s'effectue. Nous avons choisi une ville au hasard qui a adhéré au programme en 2019. Nous sommes tombés sur le village d'Erin, en Ontario. À partir de là, nous avons cherché sur le site internet les minutes du Conseil municipal, ce qui nous a menés au Conseil municipal du mardi 15 janvier 2019[50] au cours duquel l'agent administratif principal de la ville d'Erin demande au Conseil municipal d'approuver l'adhésion[51] de la municipalité au programme PPC. Nous notons dans la déclaration orale de l'agent administratif que :

[50] L'adhésion au programme PPC apparaît sur l'agenda sous le point « 8.4 Administration » et se lit « 8.4.1 Adhésion au programme partenaires dans la protection du climat géré conjointement par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et CIIEL - Local government for sustainability » (Village d'Erin, 2019).

[51] Trois annexes sont attachées à la recommandation de l'agent principal : la résolution d'adhésion rédigée par FCM et CIIEL, le guide de 12 pages qui résume le programme, et une impression d'une page du site internet explicitant les 5 étapes à suivre.

- L'adhésion s'inscrit dans la continuité des démarches déjà entreprises par la municipalité telles que le recyclage et la certification *Cornerstone* ;
- Le fonctionnaire municipal met de l'avant la responsabilité morale de la municipalité envers la protection et la gestion de l'environnement ;
- Sa déclaration auprès du conseil municipal corrobore les propos des municipalités au cours de nos entrevues. La possibilité d'avoir accès à des financements à travers la FCM est un élément qui motive fortement les municipalités à rejoindre le programme ; et
- Le fait que PPC offre un « cadre à suivre » et « obtenir de l'aide » sont aussi un élément que nous avons entendu lors de nos entrevues. Les municipalités qui participent au programme PPC sont à la recherche d'expertise et veulent apprendre d'autres municipalités, car elles perçoivent l'apprentissage comme tant une « tentative d'adaptation » (Palier et Surel, 2005 :24) dans un contexte d'incertitude.

> Le Conseil a devant lui aujourd'hui, un rapport relativement simple demandant la permission de rejoindre le programme Partenaires dans la protection du climat qui existe depuis environ 25 ans, suite à un partenariat entre la FCM et CIIEL, elle s'aligne avec l'approche que nous avons entreprise au cours des dernières années de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques, d'être de bons gestionnaires de l'environnement. Nous avons mis en place un programme de recyclage des bouteilles en plastique, incluant l'insertion de la certification Cornerstone dans nos règlements municipaux et d'autres initiatives que nous avons entreprises, et cela représente une autre opportunité pour nous d'agir pour atténuer les impacts négatifs des changements climatiques. Par l'entremise du programme, nous serons capables d'avoir accès à des subventions, cela nous aidera, car le partenariat nous fournit un cadre à suivre et obtenir de l'aide pour ce faire, nous pourrons créer un inventaire des émissions de gaz à effet de serre, et trouver des actions positives pour gérer la situation. (Ville d'Erin, 2019) [Traduction libre].

Joint à la recommandation écrite de l'agent administratif principal se trouve le formulaire d'adhésion[52], qui a changé en 2019. Le formulaire d'inscription utilisé avant 2019 était un document de trois pages qui incluait deux pages de résolution et la dernière page du document expliquait le contexte scientifique des changements climatiques. Le document maintenant utilisé est sensiblement différent ; la résolution est d'une page, elle est suivie par une deuxième page qui dresse la liste des bénéfices et des responsabilités des membres et la dernière page titrée « Soutenir la justification pour la considération » est un dernier effort pour convaincre les municipalités de l'action municipale. L'instrument est employé par la FCM pour aussi inscrire le réseau dans une action climatique nationale et internationale, les Accords de Paris, et établir des cibles à atteindre

[52] Le document est aussi disponible sur le site internet de la FCM. Cet instrument contractuel est intitulé « *Résolution du conseil municipal à l'effet de participer au programme des Partenaires dans la protection du climat de la FCM et de l'CIIEL – Gouvernements locaux pour la durabilité* » (FCM, 2018).

plus ambitieuses que celles initialement fixées par les municipalités, de réaffirmer la pertinence du réseau (la taille du réseau, son influence).

> 350 gouvernements locaux qui se sont déjà engagés à réduire leurs émissions communautaires à travers le Canada représentent plus de 65 pour cent de la population et corporative de GES au sein du programme PPC depuis sa création en 1994 (FCM, 2020) [Traduction libre].

En parallèle, l'instrument contractuel met l'accent sur les co-bénéfices de l'action publique climatique. Le choix de l'inaction est donc associé à des externalités négatives, alors que l'adhésion au réseau est présentée comme une opportunité de penser au développement urbain durable.

> Les investissements dans ces types de mesures réduisent aussi les coûts opérationnels, aident les municipalités à maintenir et planifier les futurs services communautaires, protéger la santé publique, soutenir le développement durable des communautés, augmenter la résilience des communautés et à réduire la vulnérabilité de la communauté envers les stresses environnementale, économique, et sociales (FCM, 2020).

La notion de co-bénéfice est donc au cœur du principe du développement durable. Elle est au milieu de la convergence des trois sphères qui la définissent, soit l'environnement, le social et l'économie[53]. Dans ce discours dominant, le PPC structure une communauté de sens municipale dans un mouvement local pour le développement durable et l'insère dans une dynamique nationale de la lutte municipale contre les changements climatiques.

Par ailleurs, toujours dans le formulaire d'inscription, le PPC effectue un lien causal entre participation active et leadership

> Participer activement au sein du programme PPC confère à votre municipalité la chance de devenir un leader en prenant des actions systématiques et organisées pour lutter contre les changements climatiques » (FCM, 2020).

Cette affirmation soulève de nombreuses questions. La simple adhésion et prise d'action est-elle constitutive du leadership ? Y a-t-il de bonnes ou mauvaises actions ou toutes sont bonnes pour définir un leader ? Quel type d'actions faut-il prendre pour devenir un leader ? Aux yeux du réseau, un leader est un champion. Un champion, selon le réseau, va au-delà de la planification prescrite, il avance l'action de la communauté en général et partage avec les autres. À travers le leadership des municipalités, le réseau qui projette une image sociopolitique de leadership parmi les municipalités canadiennes et définit le cadre de ce qui constitue un leader municipal au sein de la gouvernance climatique. La notion « de participation active » reste à définir. La participation

[53] L'analyse des plans d'action climatique nous permettra de rentrer dans les détails des co-bénéfices et d'explorer précisément comment ce cadre s'inscrit dans le développement durable.

active signifie que les municipalités contribuent et participent aux activités, collaborent avec le réseau et envoient les rapports annuels, néanmoins les administrateurs du réseau ont reconnu lors de nos entrevues que des contraintes financières et humaines limitent la participation active des municipalités.

Par ailleurs, le nouveau règlement incite les municipalités à terminer le cadre des étapes en dix ans et à soumettre un rapport de progrès au moins aux deux ans. Les employés du réseau (participants B7 et B10) ont partagé avec nous que le programme aimerait que les municipalités atteignent les résultats escomptés plus rapidement. Les municipalités qui pensent ne pas pouvoir respecter ces critères sont en réalité seulement encouragées à ne pas participer ou à quitter le programme. Malgré le caractère volontaire, le réseau a établi un impératif de résultats. La réalité est que de nombreuses municipalités ne franchissent pas les étapes dans le temps imparti, pourtant de nombreuses municipalités démontrent que cela est une réalité possible. Nous avons pu confirmer que les municipalités de Plessisville (QC), Nicolet (QC), Brandon (MB), Fredericton (N.-B.), Nelson (C.-B.), Ajax (ON), Waterloo (ON) et Edmonton (AB)[54] ont terminé le programme en dix ans ou moins à titre d'exemple. Si la complétion du programme en 10 ans est possible, alors pourquoi 141 municipalités (soit 35.2%) sur les 401 membres en 2019 n'avaient pas encore complété toutes les étapes (nous avons exclu celles qui avaient adhéré au réseau en 2009, car elles ont encore une année pour soumettre leurs rapports), voir annexe 6.06. Par ailleurs, il existe un écart flagrant entre la date d'adhésion et le franchissement des diverses étapes. Nous avons identifié plusieurs raisons, par l'entremise des entrevues que nous avons effectuées auprès des municipalités et des documents administratifs des municipalités (rapports auprès du conseil municipal) :

[54] Plessisville, Québec : adhésion en 2013 a atteint l'étape 5 en 2016 (corporatif et communautaire)
Nicolet, Québec : adhésion en 2013 a atteint l'étape 5 en 2016 (corporatif et communautaire)
Brandon, Manitoba : adhésion en 2005 a atteint l'étape 5 en 2015 (corporatif et communautaire)
Fredericton, Nouveau-Brunswick : adhésion en 2001 a atteint l'étape 5 du côté corporatif en 2009) et du côté communautaire en 2011
Nelson, Colombie-Britannique : adhésion en 2007 a atteint l'étape 5 du côté corporatif en 2012, le côté communautaire est en cours
Ajax, Ontario : adhésion en 2010 a atteint l'étape 5 en 2016-2017 (corporatif et communautaire)
Waterloo, Ontario : adhésion en 2010 a atteint l'étape 5 du côté corporatif en 2013, les étapes 4 et 5 du côté communautaire est en cours
Edmonton, Alberta : adhésion en 1995 a atteint l'étape 5 du côté corporatif en 2005, l'étape 5 du côté communautaire est en cours.

- le manque de moyen financier : si l'adhésion au réseau est gratuite, il y a des coûts cachés associés au processus des étapes : la municipalité doit pouvoir payer un employé pour effectuer le travail, les coûts des données, le coût associé à des activités (coûts administratifs et opérationnels). Le rapport de planification de la ville d'Oakville (2004) en 2004 estime le coût de la première année à 20 000 dollars. Le réseau ne présente pas tous les coûts ;
- la vie politique associée aux élections et donc au changement de leadership politique qui peut changer la direction politique d'une municipalité ;
- la nature multidisciplinaire des changements climatiques nécessite une collaboration entre les diverses unités municipales

> Les problèmes émergents : décloisonner les choses, dépasser les silos, collaborer. Nous avons besoin de solutions transversales, nous ne sommes pas formés pour les problèmes multidisciplinaires (Employé au sein d'une région, participant K3)

Nos entrevues montrent que cette collaboration entre les départements n'est pas facilement réalisable ce qui ralentit l'action publique ; et

- l'investissement des municipalités dans d'autres activités en dehors du PPC qui peuvent les amener à des résultats semblables, par exemple, la participation au sein d'autres réseaux tels que C40, le Global Covenant of Mayors ou/et la collaboration avec le palier régional, par exemple la Ville d'Oakville est membre du programme Partenaires de la région d'Halton pour la qualité de l'air.

Enfin, l'instrument contractuel structure aussi l'action politique à travers le rôle de l'élu. Nous avons noté que le formulaire requiert la signature d'un élu du conseil municipal et d'un fonctionnaire municipal. Le formulaire est donc un instrument contractuel qui structure la relation entre le réseau et le politique et qui ancre les objectifs du PPC dans les décisions politiques futures du conseil municipal. L'engagement du conseil municipal envers le PPC le responsabilise et le rend imputable sur toutes les décisions qui concernent l'action climatique. Le réseau PPC utilise le formulaire pour mettre les changements climatiques sur l'agenda politique des conseils municipaux, par ce biais, le réseau présente le problème public, éclaire les décideurs et essaie de normaliser le problème à l'échelle politique. D'ailleurs, l'engagement contractuel du conseil municipal auprès du réseau PPC, permet aux administrateurs de normaliser le problème et devient un outil politique à leur disposition pour obtenir l'approbation des projets PPC. Cet instrument

contractuel structure la relation de pouvoir entre l'élu et l'administration tout au cours du programme.

Par exemple, dans le rapport du comité d'urbanisme et de développement de la Ville de Whitby présenté, par l'unité municipale d'urbanisme le 6 septembre 2011, nous avons trouvé les attentes anticipées de l'administration publique envers l'élu municipal[55] et le fonctionnaire municipal[56]. L'élu est un agent de liaison avec la communauté, il est un ambassadeur qui effectue la promotion des activités de la municipalité tout en protégeant l'image de leadership environnemental de la municipalité. En revanche, l'employé est l'agent de mise en œuvre principal. Ainsi, nous pouvons supposer que le niveau de collaboration entre l'élu et le représentant est élevé.

En conclusion, le formulaire d'inscription établit donc un cadre, qui structure l'information en un ensemble structuré et significatif. Le texte dévoile des significations intéressantes :

- Le formulaire d'adhésion est un instrument de communication, un outil de dernier ressort pour convaincre les municipalités de se joindre au réseau. L'utilisation de l'enchaînement causal les changements climatiques > augmente les fréquences des évènements climatiques extrêmes > impacts sur la société (santé, environnement et économie) met l'emphase sur l'urgence d'agir et les co-bénéfices ;
- Le formulaire est un instrument politico-administratif de type contractuel qui engage la municipalité vers l'action climatique. Le contrat structure l'attribution des responsabilités directement en lien avec le programme PPC entre l'élu et le fonctionnaire municipal ;

[55] Le représentant élu officiel est chargé de : Promouvoir le leadership pour lutter contre les changements climatiques ; Devenir le champion des activités pour mettre en œuvre le programme PPC à Whitby ; Devenir membre du comité aviseur sur le développement durable de Whitby ; Représenter Whitby lors des évènements en lien avec les changements climatiques et le développement durable ; Être l'agent de liaison avec les élus officiels et les gestionnaires des autres organisations en lien avec les initiatives et les programmes sur les changements climatiques et le développement durable ; Soutenir l'identification et rechercher les opportunités de financement ; et Être le point de contact pour communiquer et promouvoir le programme PPC de Whitby (Whitby, 2011).

[56] Les responsabilités de l'employé municipal sont alignées avec celles de l'élu : Promouvoir le leadership pour lutter contre les changements climatiques ; Développer et superviser le développement d'un plan de travail pour mettre en œuvre le programme PPC à Whitby ; Être un agent de liaison auprès du comité aviseur sur le développement durable de Whitby ; Rechercher et rapporter les dossiers en lien avec les changements climatiques et le développement durable ; Représenter Whitby lors des évènements en lien avec les changements climatiques et le développement durable ; Représenter Whitby sur le comité de coordination des politiques environnementales de Durham ; Être l'agent de liaison avec les employés des autres municipalités et les organisations concernant les programmes et les initiatives qui portent sur les changements climatiques et le développement durable ; Chercher les opportunités, effectuer des demandes de financement et obtenir des ressources ; et Être le point de contact pour communiquer et promouvoir le programme PPC de Whitby (Whitby, 2011).

- La taille du réseau est présentée comme étant un facteur de succès : la taille du réseau accorde donc un statut et un poids au réseau pour convaincre d'autres municipalités à rejoindre le réseau. La taille du réseau devient donc un symbole politique ;
- Le fait que le programme doit être complété en 10 ans sous-tend que le réseau est confiant que les instruments déployés vont fonctionner. Les instruments et le mixte d'instruments choisis peuvent conduire à des résultats différents que ceux escomptés. Les instruments peuvent échouer ou réussir. En ce sens, les effets de l'instrumentation ne peuvent pas être (pré)visibles ;
- La limite de temps ne prend pas en compte les enjeux politiques (priorités politiques, tension politique, changement de leadership) ainsi que les limites de ressources humaines et financières qui ralentissent l'action publique. Le travail en silos et la culture organisationnelle de certaines unités municipales sont difficiles à briser ; et
- L'utilisation d'un argument d'autorité en effectuant une référence à l'Accord de Paris et la référence aux autres gouvernements et organismes nationaux et internationaux, ce qui concrétise et réaffirme la place des municipalités au sein de la gouvernance climatique nationale et mondiale.

Le tableau ci-dessous inclut les principaux discours, les images et les symboles mobilisés par les conseillers régionaux lors des présentations auprès des municipalités canadiennes. Les concepts à gauche reprennent les éléments clés qui constituent le discours selon les définitions de Yanow (2000). La deuxième et la troisième colonnes présentent les preuves que nous avons relevées dans le discours écrit et oral, et qui nous a permis d'y associer une signification. Dans ce tableau, nous comparons le formulaire d'inscription utilisé par le réseau avant 2019 et celui utilisé après 2019. En sommaire, il existe des différences marquantes entre le formulaire avant 2019 et celui qui lui succède. Le réseau mobilise les symboles et les mots pour non seulement légitimer l'adhésion de devenir membre au réseau, mais aussi à motiver l'action publique. Le discours s'appuie sur des arguments scientifiques et fait référence à une figure d'autorité scientifique, le GIEC, qui légitiment l'action publique et l'importance d'agir. Il situe et légitime aussi l'action municipale au sein d'une gouvernance plus large qui trouve ses sources à l'échelle internationale. Nous remarquons aussi que le réseau essaie de formuler et inviter les municipalités dans une communauté d'appartenance de municipalités canadiennes qui œuvrent ensemble pour le climat. L'accent est particulièrement mis sur les bénéfices d'adhésion, au-delà des opportunités de

financement et le développement de capacité, la croyance que les municipalités ont un rôle à jouer dans la réduction des émissions de GES est omniprésente.

Tableau 6.4 – Discours du réseau pour le recrutement des municipalités

Éléments à analyser	Document avant 2019	Document de 2019/2020
Une communauté d'appartenance (ensemble des acteurs rassemblés qui utilisent des mécanismes cognitifs similaires ou identifiés)	« membres PPC » ; « 300 gouvernements municipaux à travers le Canada »	« 350 gouvernements municipaux à travers le Canada »
Un texte (dévoile des significations) **et discours**	Argument d'autorité politique dans la résolution : « un nombre d'organisations gouvernementales, internationales, et nationales font appel à plus de coopération parmi les parties prenantes » Argument d'urgence à l'action dans la résolution : « augmentation de la fréquence des évènements extrêmes », « posent un risque » ; « stress environnementaux, sociaux et économiques » Argument de l'autorité (page 3) en faisant référence à l'autorité scientifique du GIEC : sommaire du rapport du GIEC de 2014. L'objectif est de légitimer le discours du réseau en mobilisant une autorité scientifique reconnue internationalement. Ancrage du discours du réseau dans des faits éprouvés et scientifiques.	Les membres ont des responsabilités : « compléter le cadre des étapes en 10 ans » ; « fournir un rapport au minimum une fois tous les deux ans » Mais, ils ont aussi des bénéfices. Le document présente d'abord les bénéfices : « soutien » ; « guide » ; « accès à un réseau de 350 gouvernements locaux à travers le Canada » ; « opportunités de financement » ; « bâtir les capacités » et « reconnaissance ». Argument d'urgence est dans la justification pour joindre le PPC La justification regroupe 5 anciennes résolutions.
Un objet symbolique (la signification politique est communauté par les espaces : décor, matériel, les instruments).	Paragraphe 2 dans la résolution : référence aux Accords de Paris et à la limite de 1.5 degré Celsius ; « cible de 30 pour cent en dessous des niveaux de 2005 par 2030 » ;	Aucune référence de l'Accord de Paris dans la résolution, mais dans la justification pour joindre le PPC
Un artefact (inclut le langage, les objets, et les gestes qui engendrent ou représentent un sens.)	12 paragraphes « alors que » - langage formel de type résolution	3 paragraphes « alors que » qui se focalisent seulement sur le programme PPC – contrat

Un symbole (Une convention sociale concrète qui représente un concept abstrait pour un groupe de personnes. Un symbole unit un groupe de personnes qui partagent la signification du symbole).	« Développement durable communautaire » ; « résilience »	« Développement durable communautaire » ; « résilience » ; « leadership »

Traduction libre et définition de Yanow (2000)

Dans la prochaine sous-partie, nous présentons l'instrument privilégié du PPC, le plan d'action.

6.1.2. Instrument privilégié : le plan d'action climatique

Nous avons choisi le plan d'action climatique, car il s'agit de l'instrument privilégié par le réseau *Partenaires dans la protection du climat* en 1994. Cet instrument perdure donc dans le temps. Le programme *Protection dans la protection du climat* de la FCM-CIIEL fournit un guide structuré qui vise à « guider » (Employé au sein du réseau, participant B7) les municipalités à développer un plan d'action climatique.

6.1.2.1. Le programme en 5 étapes : vers un plan climatique municipal

Le plan d'action est l'instrument phare du programme PPC en 5 étapes. L'élaboration de l'instrument est progressive et débute avec l'étape 1, le développement d'un inventaire.

Schéma 6.2 - Le cadre en cinq étapes du PPC : de l'inventaire au plan d'action climatique

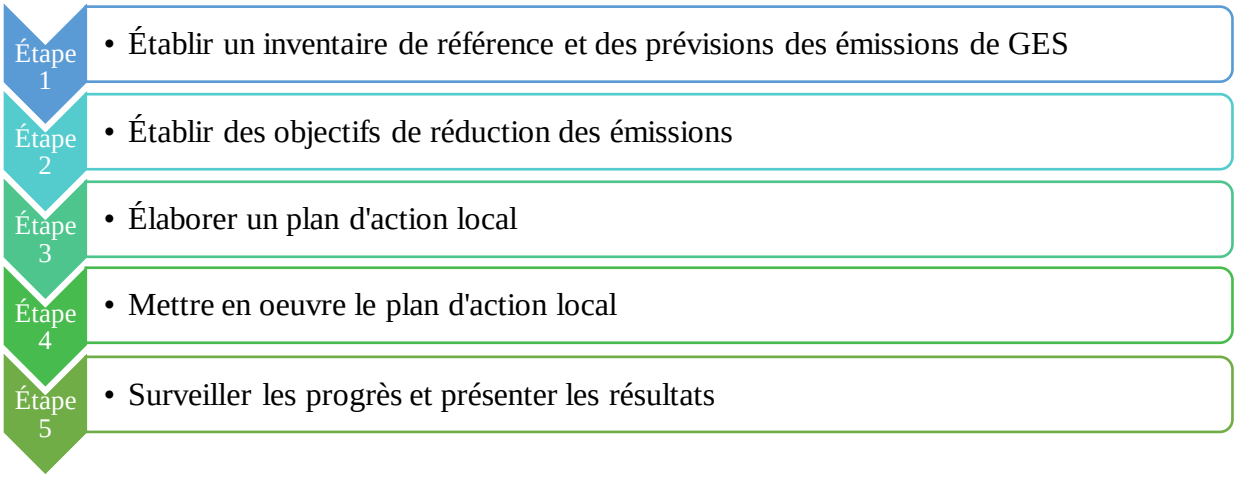

Source : FCM et ICLEI (2019). Cadre en cinq étapes s'appuie sur le protocole en place depuis 2008 intitulé *Protocole international d'analyse des émissions (IEAP)* et le *Protocole de PPC* mis en place en 2014.

L'inventaire est un outil technique qui aide les responsables municipaux à dresser un portrait municipal des GES, dans au moins cinq secteurs prédéterminés par le PPC afin que les municipalités puissent établir un objectif de réduction des émissions qui guidera l'élaboration du plan d'action. Afin de franchir la deuxième étape du programme PPC, la municipalité doit établir des objectifs clairs de réduction des émissions de GES en se basant sur une année de référence, tout en démontrant comment elle parviendra à atteindre ces objectifs. L'étape deux est franchie lorsque les objectifs de réduction des GES sont adoptés par le conseil municipal. Pour franchir l'étape 3, le programme PPC impose quatre critères : la municipalité doit clairement décrire les activités qui aideront à atteindre les objectifs de réduction des GES, la description des intervenants publics et internes, une description des coûts et des sources de financement, ainsi que le nom des services municipaux et/ou des organisations responsables de la réalisation des activités décrites dans le plan. Le secrétariat PPC exige, lors de l'étape 4, la mise en œuvre du plan d'action. Pour ce faire, les municipalités doivent fournir un calendrier de mise en œuvre des activités qui prend en considération les décisions municipales et le processus de budget municipal ainsi que les mécanismes de financement externes, les partenaires impliqués et le degré de mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action. La dernière étape vise à surveiller les progrès et à présenter les résultats. Le secrétariat PPC exige, un inventaire à jour, l'évaluation quantitative des résultats de chaque mesure de réduction des GES et des rapports réguliers.

6.1.2.2. Le plan d'action et son histoire

Le plan d'action n'est pourtant pas un instrument méconnu des municipalités. Les premiers plans d'action climatique municipaux émergent dans les années 1990 à la suite notamment de l'engagement mondial de la municipalité de Toronto en 1988 à réduire ses émissions de GES. La planification d'action locale avait dès lors été identifiée par le CIIEL international dès le début du programme municipal PPC pour aider les municipalités à planifier leurs actions pour réduire leurs GES. Le plan d'action est donc un instrument qui a été imposé par le CIIEL. L'élaboration du plan d'action est encadrée par des protocoles qui sont distribués par le PPC et CIIEL. Ces protocoles sont des modes d'emploi détaillés relativement longs qui expliquent clairement ce qu'une municipalité doit faire et prendre en considération lorsqu'elle élabore le plan d'action climatique.

> Pour chaque source d'énergie, déterminez la quantité totale d'énergie consommée par chaque bâtiment et établissement municipal durant l'année de référence de l'inventaire (PCP, 2019 :11) [Traduction libre].

Ces protocoles guident donc l'action des municipalités au cours du développement de leur plan d'action. Nous avons identifié quatre protocoles :

- 1997-2004 : Protocole de PPC, V.1-3 a été utilisé par la campagne mondiale PPC. En ce sens, il y a un transfert direct d'instrument (imposé) entre le réseau mondial et le réseau national canadien ;
- 2005-2008 : Le protocole évolue et est modifié de nouveau par la Campagne mondiale de PPC qui a transféré l'outil au réseau national canadien. L'outil intitulé *Local Government GHG Analysis and Reporting Protocol* a été conçu sur la base de consultation auprès des administrations locales municipales participantes et les spécialistes municipaux ;
- 2009-2013 + : Un nouvel outil a été introduit. Le protocole international d'analyse des émissions (IEAP) est un outil mondial qui a été développé par la campagne mondiale et qui a été imposé au niveau national. Cet outil a été fondé sur une série de consultation pluriannuelle auprès d'organismes spécialisés (Programme des Nations Unies pour l'environnement, Agence internationale de l'énergie, *California Climate Action Registry*, Fédération canadienne des municipalités, etc.).
- 2014 + : Le Protocole PPC : un complément canadien a été ajouté en 2014. Ce dernier a été développé pour expliciter les procédures et les méthodes promues par IEAP dans le contexte canadien du programme PPC.

Les protocoles constituent donc le point de départ pour élaborer les plans d'action climatique. Les protocoles IEAP se basent directement sur les recommandations effectuées par la CCNUCC. Dans ce document, CIIEL fait référence à quelques reprises au plan besoin de planification de l'action local (local action planning), la définition se trouve dans le glossaire. Le « plan d'action local » (ICLEI, 2009 :51) doit inclure une analyse des émissions, la cible de réduction des émissions, la stratégie pour réduire les émissions et la stratégie de mise en œuvre, c'est ainsi que les cinq étapes du programme PCP ont été constituées. Enfin, le protocole PPC a spécifiquement été adapté pour les municipalités canadiennes par le PPC à partir de l'IEAP. Le plan d'action est promu par la FCM et CIIEL comme un instrument qui

> aide les gouvernements municipaux à définir en détail les objectifs à court et à long terme de réduction de GES, à attribuer les responsabilités pour l'exécution des mesures et à mobiliser les partenaires clés pour atténuer les changements climatiques (FCM & CIIEL, 2019 : 2) [Traduction libre].

Au sein du réseau, il s'agit clairement d'une *meilleure pratique* (Chiasson et Gauthier, 2017), qui contraint et réduit les choix et les solutions en promouvant une seule et bonne manière de résoudre le problème public. Ainsi, la planification est un instrument utilisé pour répondre aux enjeux climatiques et réduire l'incertitude en pilotant les diverses activités et partenaires dans l'objectif de réduire les GES. En d'autres mots, le plan d'action n'est pas une liste de chose à faire, mais plutôt, définit un ensemble cohérent d'activités et de programmes qui constitue des mesures concrètes pour parvenir à l'atteinte d'un objectif préalablement défini. Il inclut aussi des dates limites et répartit les rôles en fonction des expertises requises pour la réaction des mesures choisies. En théorie, le plan d'action clarifie l'action publique et fournit une carte de route aux décideurs politiques et à l'employé municipal responsable de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son évaluation. Il s'agit d'un instrument que nous classifions de méta-instrument, puisque le plan d'action regroupe et coordonne un ensemble d'instruments pour parvenir à un objectif établi par le réseau. Ainsi, le plan d'action vise à réduire l'ambiguïté politique en décrivant un processus précis, car le plan d'action devient un instrument politique formel de planification approuvé par le conseil municipal qui tient l'administration municipale imputable de ses activités pour réduire ses émissions de GES. Le plan d'action est donc un cadre (Yanow, 2000) qui structure une vision et un ensemble d'activités en un ensemble significatif cohérent. Le cadre selon Yanow (2000) est un principe d'organisation qui transforme l'information fragmentée en un ensemble structuré et significatif. Le cadre indique les éléments qui sont considérés comme étant les plus importants et ceux qui sont mis de côté. Par exemple, un plan d'action, une constitution, des guides, une mission, une vision, un mandat.

Image 6.1 : Plan d'action local de la Municipalité de Pickering

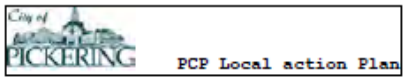

2. Integrated Sustainability Program			
Overall Program	2. Integrated Sustainability Program		
Overview	This overall community-based program targets responsible consumption within the existing community and responsible development for a growing community. In order to make this program cost effective and successful, all programs and subprograms must be integrated and coordinated as a whole even though they're administered separately for funding purposes. A key principle to this integrated, layered approach is to compound the effectiveness of each subprogram through "bottom-up" community based social marketing that emphasizes behavioural change utilizing natural and organized networks of residents and organizations, while simultaneously utilizing a "top-down" approach of financial incentives, promotions and forms of recognition for each subprogram.		
Program Cost/Effort	Program Development	Ongoing	
	Requires a new full-time position at the City (or alternatively at a local sustainability organization) – for purposes of reference in this report this position will be called a "sustainability officer".	Total cost of position estimated at $80,000 per year on a three year contract for ease of funding.	
Program Impact	Economic and Other Benefits	GHG Reduction Targets	
	An integrated program will leverage and create efficiencies between the subprograms. Cost savings and increased rates of success will be apparent but difficult to quantify.	Difference between integrated sustainability scenario and following current improvement trend. 70,500 tonnes per year by 2016.	
Implementation	Timeline	Potential Funding	Responsibility
	Fill position by end of 2006.	Veridian, Enbridge, Siemens, OPG and provincial government	Coordinated by proposed Sustainability Officer and supported by all City departments. Also supported by Durham Sustain *Ability* and funding partners.

Image 6.2 : Plan d'action local de la Municipalité de Banff

Initiative 6:	PROVIDING ENERGY EFFICIENCY PRODUCTS FOR THE COMMUNITY
Description:	There are three options in carrying out this initiative: 1. Set up a Town of Banff Energy Office where residents can purchase these items (this option should be pursued if the Town sets up a revolving fund – see separate profile) 2. Set up a virtual shop on the TSB web portal, or 3. Work with local hardware stores such as Standish Home Hardware to stock these items
Overview & timeline:	Before proceeding with this initiative, the Town will have to select a preferred approach. There are a number of case studies to review in deciding upon the right approach for Banff (see below). When a delivery method has been selected the Town should evaluate which products will most effectively contribute to the town's energy and broader sustainability goals. Recommended products include programmable thermostats, compact fluorescent lights and indoor water efficiency kits. The City of Calgary through its On-line program purchases these items for sale to residents. The Town should contact Calgary to source potential suppliers.
Responsibility:	Environmental Manager
Ease of Implementation:	Options 1 and 2 would be fairly difficult to implement, while Option 3 would be easy.
Capital / Development Costs:	There would be capital costs associated with Option 1 to set up the office (Medium to High). Option 2 would require a capital investment to contract a web site designer to set up the on-line sales. (Medium). There would be no capital costs associated with Option 3.
On-going/ Operational Costs:	Option 1 would require ongoing staffing to manage the office and to handle store front sales, thus costs would be at least $60,000 per year. (High) Resourcing costs associated with Option 2 could be incorporated into the TSB web portal initiative costs (see Initiative # 8), but additional staff time would be required to distribute items sold, which could represent a cost of anywhere from $5,000-$10,000 per year, depending on total sales. (Medium) Tasks associated with Option 3 could be incorporated into existing responsibilities.
Pay-back:	Each household could potentially save $50 per year on energy bills through conversion of at least six incandescent bulbs to compact fluorescents (CFLs) and through use of a programmable thermostat. The total capital cost would be $125 for the programmable thermostat (purchase and installation). The the purchase price of a CFL is about $10 more per bulb than an incandescents, however the incremental cost is negligible, considering that CFLs last 10 times longer. Thus payback would be achieved in less than three years.
GHG emission reduction potential	Low: If 1% of households (about 30 homes) were to replace 6 incandescents with CFLs and install a programmable thermostat, the total reduction in GHG would be about 20 tonnes per year.
Other benefits:	• Reduced energy consumption and expenditures for homeowners • Improved comfort of homes
Funding Opportunities:	None available

Si cette partie des plans d'action est relativement similaire et suit un processus par étape précis : projet, description, financement, cible des GES, personne responsable, etc., nous avons remarqué, lors de notre analyse des plans d'action, que les plus récents se distinguent de plus en plus les uns des autres, car ils sont de plus en plus teintés par le contexte, les objectifs et la vision de la municipalité. Ils varient en taille (courts vs. longs) et en format. Les plans d'action qui utilisent davantage de couleurs, des photos, utilisent ses symboles et ses photographies pour projeter des images et un message de développement durable et de bonheur au sein de leur communauté. En ce sens, le plan d'action est employé à des fins de marketing vert par les municipalités qui voient une opportunité par l'instrument de communiquer des valeurs environnementales et projettent de nouvelles formes d'intervention municipale. Enfin, nous remarquons des similarités au niveau du contenu, qui dévoilent l'influence du cadre PPC en cinq étapes. Les similarités des politiques signalent de *meilleures pratiques* des transferts d'idées, de programmes, de politiques entre les municipalités. Toutefois, certaines municipalités ont, par exemple, recours à des consultations communautaires (ex. Vancouver, Burlington, Pickering) pour soutenir des initiatives environnementales locales, ce qui leur permet de se différencier des autres municipalités en proposant des initiatives qui ont émergé au cours des diverses consultations communautaires. Les municipalités deviennent des gouvernements mobilisateurs qui encouragent les citoyens à prendre part à l'action climatique et surtout à trouver des solutions. Par ailleurs, en consultant la population, les municipalités légitiment le plan d'action en démocratisant l'instrument et soutenant qu'il renferme et reflète les diverses réalités et compréhensions du monde.

Dans cette première sous-partie, nous avons présenté notre premier réseau, le réseau PPC et l'instrument que nous avons sélectionné, le plan d'action climatique. Dans la prochaine sous-partie, nous présentons notre deuxième réseau : QUEST Canada et l'instrument choisi : la carte d'évaluation.

6.2. Le réseau Quality for Urban Energy System of Tomorrow (QUEST Canada) et la carte d'évaluation

Dans cette partie, nous présentons le réseau *QUEST Canada* : son histoire, ses caractéristiques et sa structure, ses membres, le processus d'adhésion, sa cohésion, sa stabilité et durabilité. Nous terminerons la section avec l'instrument sélectionné qui est en émergence : la carte d'évaluation.

6.2.1. Le réseau: QUEST Canada

Dans cette première sous-partie, nous présentons notre deuxième terrain, QUEST Canada *:* son histoire, ses caractéristiques, ses membres, ses services et sa stratégie de recrutement.

6.2.1.1. L'histoire de QUEST Canada et les caractéristiques du réseau

QUEST Canada est un organisme à but non lucratif national, créé en 2007, mais officiellement incorporé en 2011. Son objectif est de bâtir un mouvement de communauté d'énergie intelligente[57] au Canada. L'initiative a débuté suite à un accord entre l'Association canadienne du Gaz et Pollution Probe

> qui se sont mis d'accord pour collaborer sur une idée qui portait sur le changement de la pensée dans le secteur de l'énergie au Canada. L'objectif était de changer la génération d'énergie et de l'alimentation centrale en énergie qui se fait aujourd'hui en amont à une approche en aval – les utilisateurs – dans un effort pour mieux gérer l'utilisation de l'énergie et de réduire de manière efficiente les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans nos communautés (QUEST Canada, 2016 :30) [Traduction libre].

La première conférence organisée par ces deux organismes a été tenue à Niagara-on-The-Lakes en 2007. À l'issue de cette conférence, un papier blanc proposant une vision soutenant le développement et la mise en œuvre de « solutions d'énergie communautaire intégrées »[58] (SECIs) a été publié. Ce papier a non seulement formalisé le nom du collaboratif, QUEST Canada, il en a établi le mandat. QUEST Canada a organisé une deuxième conférence, l'année suivante, à Victoria lors de laquelle le collectif a présenté les principes et la définition des SECIs. Ces principes ont été approuvés par le Conseil des ministres de l'énergie en 2009. Il était important pour QUEST Canada d'harmoniser la définition et les principes des SECIs, à l'échelle politique, au Canada, afin de faciliter un dialogue et une recherche nationaux avec les provinces et le Gouvernement du Canada

[57] Une « Smart Energy Community » est une collectivité qui intègre ses réseaux d'énergie conventionnelle, effectue des décisions durables en matière d'aménagement urbain et capitalise sur ses particularités pour exploiter les opportunités énergétiques durables locales dans l'optique de réduire le coût de l'énergie, réduire les émissions de GES et améliorer l'efficience énergétique. Le développement d'une « Smart Energy Community » se réalise donc en trois étapes distinctes :

Étape 1 : L'intégration des réseaux d'énergie conventionnelle pour assurer une meilleure coordination des énergies existantes et actuellement utilisées par les collectivités qu'elles soient l'électricité, le transport, le gaz naturel et les districts énergétiques afin que les besoins énergétiques de la collectivité soient associés à la meilleure source d'énergie *;*

Étape 2 : L'amélioration de la prise de décision en matière d'aménagement urbain pour réduire le gaspillage énergétique. Chaque communauté est unique et dispose de ces propres opportunités énergétiques.

Étape 3 : Les collectivités explorent et exploitent des opportunités d'énergie locale, renouvelable, telles que l'énergie solaire, l'énergie thermique, éolienne, ainsi que des énergies locales alternatives qui prennent avantage des particularités des collectivités : la biomasse, le biogaz pour fournir l'électricité et le transport, la récupération des eaux usées, systèmes de refroidissement d'eau, etc.

[58] Integrated Community Energy Solutions (ICES)

qui se base sur une compréhension commune des SECIs. Cet évènement a aussi marqué le lancement des deux premiers caucus provinciaux en Colombie-Britannique et en Ontario. La même année, QUEST Canada a mis en place un troisième caucus provincial au Québec. L'expansion de l'organisation continue en 2010 avec l'ajout de deux caucus provinciaux du côté de l'Atlantique, soit au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. La même année, lors de la conférence à Halifax, QUEST Canada publie un autre papier blanc portant sur les structures organisationnelles, les réseaux et les processus pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des SECI. C'est en 2013 que QUEST Canada change le nom des SECI en communauté d'énergie intelligente. La même année, QUEST Canada crée le caucus territorial du Nord. Le cœur du travail de QUEST prend forme dans les années qui suivent, avec le lancement en 2014 de l'initiative *Planification de l'énergie communautaire : vers la mise en œuvre au Canada*. Cette initiative a été présentée au comité sénatorial permanent Énergie, environnement et ressources naturelles. QUEST Canada lance aussi le dialogue national des leaders qui invite les décideurs de haut niveau à discuter du futur énergétique et des communautés d'énergie intelligente à travers le Canada. QUEST Canada souhaite influencer un mouvement vers l'énergie intelligente, c'est-à-dire un changement qui favorise l'efficience énergétique, la réduction des coûts et des GES. Cela passe par l'intégration des réseaux d'énergie traditionnels pour mieux répondre aux besoins énergétiques des communautés en fonction de son profil énergétique. Le travail au sein des Caucus et du dialogue national des leaders s'est confirmé et affiné avec la création de groupes de travail dans certaines provinces (ex. Ontario, Nouvelle-Écosse).

6.2.1.2. Les communautés d'énergie intelligente et le rôle de QUEST Canada

L'idée initiale était donc de créer une organisation qui intègre et rassemble ceux qui ont une influence ou un impact sur le développement des communautés d'énergie. Les acteurs du système, incluant les gouvernements locaux, sont incités à repenser leur approche, c'est-à-dire, dès les étapes initiales du projet, par exemple la quantité d'énergie nécessaire pour un projet et son coût.

> Le plus grand point d'influence, le plus grand impact est le jour 1 avant de bâtir le bâtiment alors si l'on peut rendre nos communautés plus compactes, réduire le nombre de voyages, réduire la consommation d'énergie cela réduit le profil énergétique de la communauté (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Ainsi, la définition d'une communauté d'énergie, pour QUEST Canada, est une définition qui part du système d'énergie local et qui inclut les acteurs qui interviennent dans les systèmes d'énergie qu'ils soient au niveau de la production, la provision et/ou l'utilisation de l'énergie.

> Lorsqu'un développeur vient, il veut bâtir quelque chose, il est responsable de la construction du système d'énergie, il donc doit effectuer un dépôt auprès du service d'utilité publique, qui en retour va connecter le service quand le développeur en a besoin. À la fin de la journée, le consommateur absorbe le coût et hérite du système d'énergie installé lorsque le bâtiment a été construit. Ce que nous essayons de faire est de changer le modèle et son fonctionnement. Au Canada, nous bâtissions le système d'énergie afin qu'il corresponde au profil énergétique après que nous ayons bâti nos bâtiments, nos routes, etc., après il détermine la quantité d'énergie dont ils ont besoin. Ce n'est pas le processus le plus efficient, mais c'est la manière dont nous l'avons toujours fait. Nous devons changer ce modèle d'opération. En réalité, nous devons penser au système énergétique avant de le bâtir, le premier jour, le développeur peut réduire la consommation d'énergie du bâtiment. (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2).

QUEST Canada a pour ambition de changer le paradigme dominant au sein de la gouvernance énergétique qui repose sur les sources d'énergie traditionnelle, et cet objectif transparaît dans sa mission

> Accélérer l'adoption de systèmes d'énergies à l'échelle des communautés qui soient efficaces et intégrer au Canada en informant, inspirant, et connectant les décideurs (QUEST, 2020) [Traduction libre].

Et ses objectifs

> - 75 % des Canadiens sont couverts par un plan d'énergie communautaire (PEC) d'ici 2018 et 100 % en 2025
> - 100 % des communautés deviennent des communautés d'énergie intelligente d'ici 2030 (QUEST Canada, 2019) [Traduction libre].

Le mot « communauté » est important à souligner dans la mission de QUEST, car l'organisation ne met pas le gouvernemental local au cœur de la définition. La définition est plus large, elle inclut tous les décideurs dans une variété de secteurs, notamment des acteurs du secteur privé qui opèrent ou possèdent une influence dans le futur énergétique du pays, ce qui peut exclure le pouvoir politique. QUEST Canada s'intéresse à coordonner tous les efforts d'énergie des communautés à travers le Canada afin de changer le portrait énergétique du Canada en misant sur un mouvement qui commence dans la communauté « *grassroot* » (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2). L'intérêt envers la communauté locale s'explique par le fait que

> 60% de l'utilisation de l'énergie a lieu dans la communauté, 60% des GES sont générés par les communautés. Lorsque l'on pense aux communautés, nous pensons à ses joueurs et son infrastructure, les routes, les ponts, les aqueducs qui font partie de notre système d'énergie (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

La complexité des communautés d'énergie réside dans le fait qu'elles rassemblent un ensemble d'acteurs dont la culture, le discours, et les valeurs peuvent fondamentalement différer. En les

rassemblant, QUEST Canada a pour objectif de faciliter le dialogue et une compréhension commune qui se forgent autour de quatre piliers fondamentaux qui définissent la communauté d'énergie intelligente : l'efficience énergétique, l'exploitation des opportunités d'énergie locale, l'intégration des réseaux d'énergie traditionnelle avec les énergies renouvelables et l'aménagement du territoire. L'organisation encadre la délibération des acteurs en favorisant l'adoption de normes communes, soit douze principes communs, six principes techniques[59] et six principes politiques[60] qui structurent le contexte de la prise de décision des décideurs. Du côté énergétique, l'accent est placé sur la synergie entre les différents types d'énergie possibles et un mouvement vers l'énergie renouvelable et l'économie carboneutre et, du côté politique, l'accent est mis sur la transparence, la cohérence dans le système énergétique (énergie, organisation du territoire). Ces principes techniques et politiques sont au croisement des trois piliers du développement durable. Une communauté d'énergie est intelligente si elle réduit les coûts d'énergie tout en augmentant l'efficience énergétique et réduisant les émissions de GES.

Nous qualifions ce réseau de communauté épistémique (Haas, 2015), car les abonnés partagent un ensemble de croyances qui se basent non seulement sur l'adoption des principes de QUEST Canada, mais la reconnaissance que les changements climatiques constituent un enjeu important qui nécessite une transformation des systèmes énergétiques (croyances causales). Le pilier central du réseau est la mobilisation des connaissances et de l'expertise pour accroître la résilience et l'efficience énergétique des communautés locales. Les membres s'appuient sur leur recherche et leur expertise et se servent du réseau pour avancer leurs objectifs, ainsi les abonnés

[59] Six principes techniques : 1) Améliorer l'efficience : réduire l'apport énergétique ; 2) Optimiser l'énergie : Ne pas utiliser de l'énergie de haute qualité pour les applications qui nécessitent un faible niveau d'électricité ; 3) Gérer le chauffage : capturer toute l'énergie thermique au lieu de la gaspiller ; 4) Réduire les déchets : utiliser toutes les sortes de déchets pour produire de l'énergie ; 5) Utiliser les sources d'énergies renouvelables : maximiser les opportunités locales de sources d'énergie telles que l'hydro, la biomasse, le solaire, le biogaz, et l'entreposage inter-saisonnier ; 6) Utiliser des systèmes de livraison d'énergie stratégiquement : Optimiser les systèmes de livraison d'énergie et les utiliser en ressources pour assurer la fiabilité en alimentation énergétique et entreposer l'énergie afin de mieux répondre à la demande variable. (QUEST Canada, 2019) [Traduction libre]

[60] six principes politiques : 1) Harmoniser les besoins en aménagement du territoire et les options de mobilité : comprendre l'implication énergétique dans l'aménagement du territoire (infrastructure, mobilité des résidents, transport, etc.) ; 2) Harmoniser les options énergétiques avec le contexte local ; 3) Clarifier les prix – les consommateurs doivent voir et payer les vrais coûts, incluant les coûts auxiliaires ; 4) Gérer les risques et être fiable : la diversité technologique et des carburants, poursuivre des opportunités d'énergie à faible coût et s'adapter rapidement aux surprises du marché et aux surprises technologiques ; 5) Mettre l'emphase sur la performance et les résultats en politique et régulation : éviter de prescrire les carburants et les technologies ; 6) Poursuivre la stabilité politique et programme : maintenir un environnement dans lequel la prise de décision est prédictible et consistante pour soutenir la confiance des investisseurs. (QUEST Canada, 2019) [Traduction libre]

disposent d'une notion commune de la validité. Le réseau dispose d'une capacité d'influence politique à l'échelle provinciale (voir l'annexe 6.07) qui lui permet de parler au nom de ses membres pour faire avancer le développement des communautés d'énergie intelligente au Canada.

6.2.1.3. La structure organisationnelle

La direction de QUEST Canada est basée à Ottawa, toutefois les activités sont décentralisées. QUEST Canada est moins présent au Manitoba et en Saskatchewan, car un organisme à but non lucratif, *EcoWest* qui est établi depuis 2014, livre un service similaire dans les communautés rurales de ces deux provinces. Les employés, qui livrent les services-conseils et gèrent les caucus provinciaux, possèdent des profils professionnels et éducatifs directement en lien avec l'énergie, la science, les technologies et les études politiques. QUEST Canada est géré par un conseil d'administration composé de sept membres, dont issu des communautés autochtones, qui rassemblent des compétences dans des domaines similaires aux employés. Enfin, des praticiens indépendants travaillent de concert avec QUEST Canada. Ces associés ont des compétences et des connaissances spécialisées dans les politiques énergétiques et environnementales. L'expertise des employés est centrale pour une organisation qui met de l'avant son expertise technique pour attirer des abonnés et guider les communautés impliquées dans la planification énergétique et la mise en œuvre des communautés d'énergie intelligente. L'expertise des employés est non seulement un facteur de crédibilité pour l'organisation qui dispense des services-conseils, mais place l'apprentissage au cœur du processus de changement paradigmatique pour un renversement du système énergétique.

Carte 6.1 – Répartition régionale des responsabilités au sein de QUEST Canada.

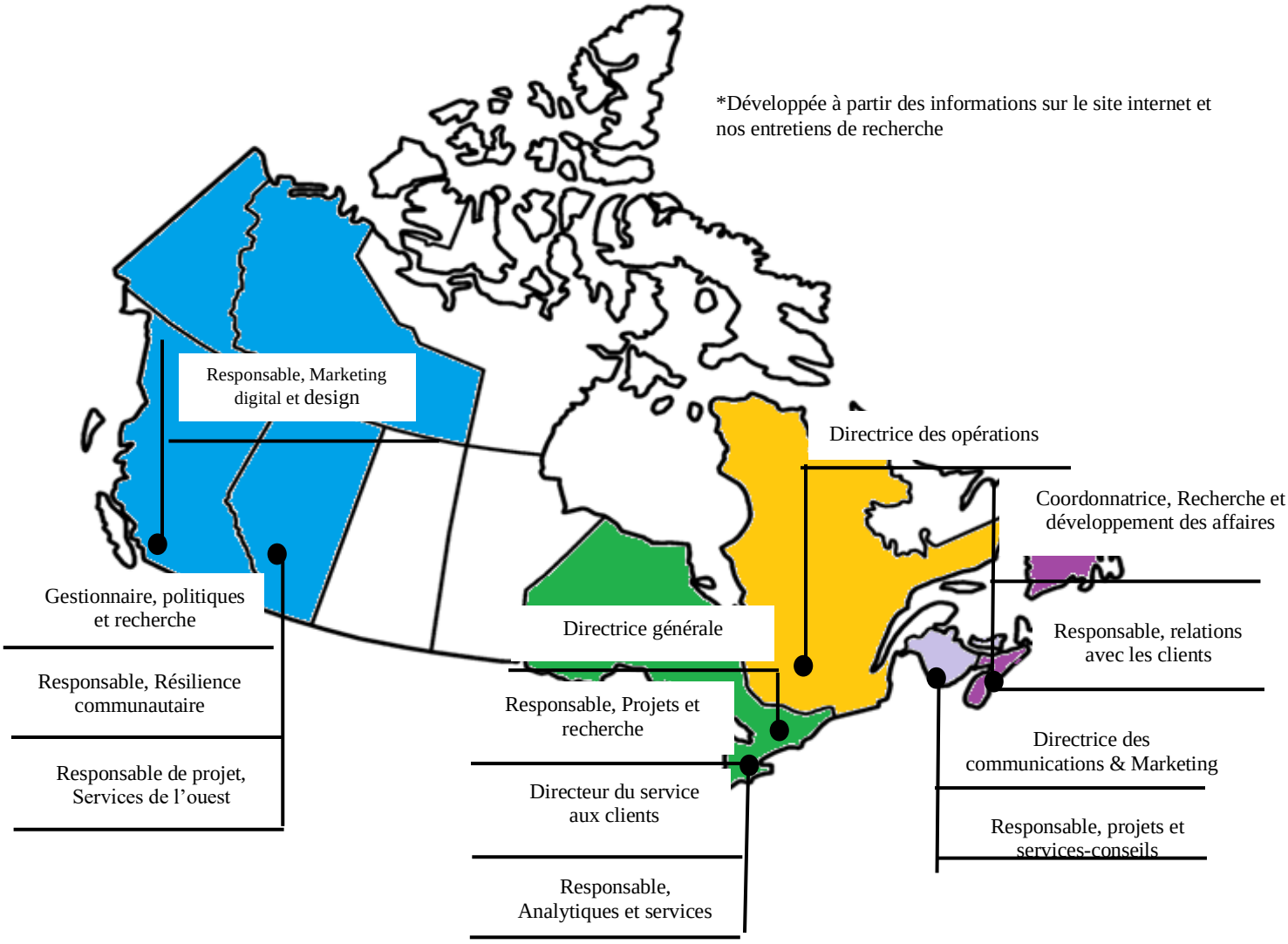

Le réseau QUEST Canada est un réseau polycentrique non hiérarchique puisque les responsables des régions ont la flexibilité de prendre les décisions en lien avec leurs régions. L'activité de QUEST Canada est grandement régionalisée, même si, la directrice générale facilite le dialogue national. L'organisation de QUEST Canada reflète la division des responsabilités au sein de la gouvernance énergétique canadienne. Les provinces détiennent les responsabilités en lien avec la production et la consommation d'énergie, réglementent le marché et la planification du territoire.

6.2.1.4. Les membres de QUEST Canada

Les membres de QUEST Canada sont appelés des « abonnés ». Lors de nos entrevues avec des membres du réseau QUEST Canada, les employés ont souvent utilisé le terme « clients ». Les

clients représentent l'ensemble des acteurs qui jouent un rôle direct et indirect dans la régulation, la livraison de services, la production et la consommation d'énergie.

> Lorsque nous parlons de communautés, nous ne les regardons pas seulement sous l'angle des gouvernements locaux, mais des services d'utilité publique, du gaz, de l'énergie thermique, des développeurs d'immeubles qui pourraient construire des bâtiments, et les propriétaires et des opérateurs, etc. La plupart de l'environnement de la construction dans les villes est privé et pas public, mais le public est la colle qui permet de garder le tout cohérent, ainsi les commissions de la ville, les autorités de transports, les autorités en lien avec le logement, sont toutes des audiences cibles. Un autre élément important pour nous, les fournisseurs de produits et de service, maintenant, ils peuvent être offerts par les grosses sociétés, telles que GE, Siemens qui offrent des solutions ainsi que par des entreprises plus petites qui peuvent faire une étude énergétique ou une étude d'ingénierie, les consultants. Il s'agit du spectre des personnes avec qui nous collaborons, c'est-à-dire ceux qui bâtissent les communautés. Les participants sont souvent des décideurs, du fédéral vers le bas, nous collaborons avec les départements qui influencent les politiques en lien avec l'énergie et l'utilisation (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Les clients de QUEST Canada sont très divers. Ils proviennent du secteur public, dont les gouvernements[61] (principalement les petites et moyennes municipalités, mais cela n'exclut en rien les plus grandes municipalités), les services d'utilité publique [62] et du secteur privé[63].

> Les plus grandes municipalités peuvent facilement démontrer leurs gains, les petites et moyennes municipalités ont besoin qu'on les aide à avancer, elles ont dix fois plus besoin de leurs partenaires. Elles ont moins de ressources et moins de capacité. Au Québec, les choses sont plus différentes, Hydro-Québec est déjà efficiente et propre, mais le transport est en train de devenir un grand problème. Nous les aidons à ce niveau (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Les municipalités sont des acteurs importants pour le réseau, car elles détiennent les infrastructures et ont un pouvoir de décision sur le transport, les permis de construction, etc.[64] Tous les interviewés

[61] À l'échelle des gouvernements locaux parmi lesquels nous retrouvons la Ville de Burlington, Ville de Charlottetown, Municipalité régionale de Cape Breton, Municipalité de Cumberland, ville de Dieppe, Edmunston, Grande Praire, London, Waterloo, Metro Vancouver, Oakville, région de Peel. À l'échelle du gouvernement fédéral : Ressources naturelles Canada, des gouvernements provinciaux : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse. En plus, nous retrouvons les associations dans le domaine de l'énergie : IESO, Ontario Energy Association, les universités : l'Université York, l'Université de Calgary, et les organismes à but non lucratif qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et de l'énergie : Pollution Probe, The Atmospheric Fund, et la FCM.

[62] Toronto Hydro, London Hydro, Whitby Hydro, Saint John Energy.

[63] Les entreprises impliquées dans le bâtiment : Killiam Properties Inc., les entreprises impliquées dans les énergies renouvelables : Solar Global Solutions, les entreprises impliquées dans la construction : Toromont Energy et les entreprises impliquées dans l'exploitation des ressources pétrolières et gazières : Suncor, Esso, ATCO.

[64] « Les municipalités possèdent et contrôlent les infrastructures, le transport, décident ce qui est construit, ce qui est construit et où, elles approuvent le bâtiment qui est construit, cependant elles ne contrôlent pas toujours le système d'énergie donc le défi est qu'elles ont peu de contrôle sur l'atteinte de leurs objectifs, mais elles influencent beaucoup l'énergie et son utilisation, elles influencent ce que l'on peut bâtir sur notre maison, elles peuvent financer et soutenir la rénovation énergétique, elles ne savent souvent pas comment influencer cet outil, car il y a trois différents langages d'affaires, le gouvernement local, le développeur, et les services d'utilités publiques. Les services d'utilité publique ont leur propre objectif, celui de maintenir le dividende et les actions, ils ont une mentalité complètement différente

ont indiqué que l'adhésion est ouverte à tous ceux qui souhaitent contribuer à l'avancement de la conversation sur les communautés d'énergie intelligentes. Cependant, le réseau, sans clairement l'admettre, a besoin de recruter pour assurer la stabilité financière de l'organisme, qui dépend en grande partie de l'adhésion des clients et de la recherche de nouveaux abonnés.

> Notre financement est établi sur un modèle d'abonné, les clients paient un montant pour avoir accès aux services, les groupes de travail requièrent de payer pour y participer, les causus sont ouvertes à tous, l'abonnement donne accès à des bénéfices nationaux (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

QUEST Canada est basé sur un modèle de service à la clientèle pour aider les clients à résoudre un problème, d'où l'importance de l'expertise des employés. En contrepartie, les clients ont accès à un ensemble de bénéfices et un ensemble de services, déterminés selon le niveau de souscription. Ces bénéfices et services sont des incitatifs à la participation. Seuls les membres de la *catégorie Plus* peuvent participer au forum national Smart Energy Leaders' Dialogue. Les participants sont les entreprises privées diversifiées qui œuvrent dans différents secteurs de l'énergie tels que l'industrie pétrolière (Suncor, Esso), l'industrie du Gaz (ATCO), les services d'utilité publique (Énergie NB Power), des associations (IESO, l'Association canadienne du gaz, l'Association canadienne de l'électricité et The Atmospheric Fund), le gouvernement fédéral à travers Ressources naturelles Canada et deux gouvernements provinciaux (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse). Nous remarquons au sein du groupe la présence de la FCM qui a établi des liens très importants avec QUEST Canada. Le groupe d'abonnés Plus est un cercle fermé avec une représentation importante de municipalités à travers la voix de la FCM.

QUEST Canada encourage les organisations à être représentées par deux individus qui viennent de différents niveaux administratifs et/ou unités.

> Les organisations qui souscrivent sont incitées à nominer un minimum de deux individus, incluant les individus de tous les niveaux organisationnels possédant soit une expertise en gestion ou technique, à participer aux activités de QUEST afin d'assurer un fort engagement au sein de l'organisation et de profiter de tous les bénéfices des opportunités de réseautage (QUEST Canada, 2019) [Traduction libre].

Lors de nos participations aux activités de QUEST Canada, nous avons rencontré une diversité de participants, souvent des représentants d'organismes en position de prendre des décisions et d'influencer la direction de l'unité et de l'organisation qu'ils représentent.

qui ne s'inscrit pas dans la direction de l'efficience énergétique à moins que ce soit exigé, leur objectif est de s'assurer que le rendement des investissements respecte les attentes des actionnaires (Employé du réseau, Participant B2).

6.2.1.5. La cohésion et la durabilité du réseau

La cohésion au sein du réseau est limitée en raison de la grande diversité des participants (voir Annexe 6.8) provenant du secteur privé, public et parapublic. Contrairement aux autres réseaux, QUEST Canada rassemble un grand nombre de communautés de sens en raison de la diversité des acteurs qui participent au sein du réseau. Il est important de rappeler qu'une communauté de sens représente l'ensemble des acteurs rassemblés qui utilisent des mécanismes cognitifs similaires ou identifiés (Yanow, 2000). Une communauté de sens est aussi définie par les acteurs qui en font partie, particulièrement leurs gestes et leur langage qui sont soit identiques ou similaires lorsqu'ils discutent leurs idées ou leurs actions. Les communautés de sens sont renforcées par des processus de groupe qui promeuvent la cohésion interne par l'entremise d'un ou plusieurs marqueurs d'identité auxquels le chercheur doit porter attention, par exemple, le secteur du pétrole, le secteur des énergies renouvelables, les municipalités (Yanow, 2001). Cette diversité des acteurs a un impact sur la cohésion. Nous avons souvent entendu, au cours de nos entrevues, le manque de confiance entre les municipalités et le secteur privé. Ainsi, les employés du réseau doivent jouer un rôle fondamental pour favoriser et encourager le dialogue entre les participants et de rapprocher des acteurs qui ont des cultures organisationnelles et un historique relationnel marqué par des relations de pouvoir et des conflits. Ces derniers sont liés par l'adoption de normes (ex. 12 principes de QUEST Canada) et un discours rassembleur et mobilisateur formulé par les employés du réseau qui dépassent les différences de valeurs et de cultures organisationnelles. Gore (2010) avait déterminé des caractéristiques qui influencent la durabilité du réseau. À partir de ses caractéristiques, nous avons conclu que QUEST Canada est un réseau qui dure dans le temps et qui perdurera. En effet, QUEST Canada est un organisme qui est stable dans le temps, puisqu'il existe depuis 2007. À l'interne, nous reconnaissons que l'organisation a connu des changements au cours de l'année 2018. Ces changements incluent une restructuration des services et des programmes, une nouvelle direction générale, un changement des frais d'adhésion, et un renouvellement de l'équipe avec le départ de certains employés et la création de nouveaux postes. L'équipe s'est considérablement agrandie. Financièrement, l'organisme est stable, bien que le financement dépende en grande partie des activités de recherche.

6.2.1.6. Devenir membre du réseau

Bien que les caucus provinciaux soient gratuits et ouverts à tous, la participation est déterminée en fonction de l'abonnement sélectionné par l'organisation participante. Jusqu'en 2020, les

niveaux d'abonnements correspondaient à une échelle d'abonnés : « base, expansion, ultime et plus » (QUEST Canada, 2018). Chaque niveau accordait des droits spécifiques de participation, aux groupes de travail et aux services-conseils, par exemple, une municipalité qui choisissait l'abonnement « base » était limitée à un groupe de travail. Une majorité des municipalités dénonçaient le fait qu'en associant le coût de l'adhésion au type d'activités, QUEST Canada était contre-productif, car cela limitait la participation des municipalités dans le groupe de travail, ce qui constituait un frein à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'énergie intelligente.

En 2020, les règles d'abonnement ont été révisées et simplifiées. Bien que des coûts soient toujours associés à la participation, il existe deux catégories « les leaders de l'énergie intelligente » et les « supporters de l'énergie intelligente » (QUEST Canada, 2020). Désormais, le coût est associé au type d'organisations et non au type de services offerts[65]. Ces changements permettent à l'organisation d'être plus inclusive, car ils encouragent les organismes qui ont des financements limités à participer aux activités proposées par QUEST Canada et à s'investir dans le mouvement national des énergies intelligentes.

Les règles d'adhésion au réseau : le formulaire d'inscription

Outre le coût, les participants doivent adhérer aux principes et valeurs de l'organisation. Pour ce faire, chaque participant doit signer, annuellement, un formulaire qui inclut les termes de l'accord. Cet instrument contractuel établit la base de la relation entre le participant et QUEST Canada. QUEST Canada n'oblige pas une municipalité à obtenir le consentement du Conseil municipal ainsi la discussion et le processus d'adhésion restent à la discrétion de la municipalité. Il en est de même pour les organismes, QUEST Canada ne requiert pas l'aval des conseils d'administration. Cet instrument contractuel se divise en quatre parties : l'engagement de QUEST Canada, l'engagement du participant, les bénéfices associés à l'adhésion au réseau et le paiement. À la lecture du formulaire d'inscription, nous effectuons les constats suivants : QUEST Canada s'engage à offrir un niveau de services autour de trois piliers principaux : connecter, éduquer et

[65] QUEST Canada a identifié cinq catégories de participants : 1) Les communautés autochtones : la participation est gratuite ; 2) Les municipalités : le coût de participation est déterminé en fonction de la taille de la municipalité : petite (moins de 100,000 habitants), moyenne (entre 100,000 et 400,000 habitants) et grande (plus de 400,000 habitants). Le coût peut varier entre 0 et 4,989 dollars ; 3) Les organismes à but non lucratif : la participation est gratuite ; 4) Les entités privées : le coût de participation est déterminé en fonction de la taille de l'entreprise : micro (moins de 5 employés), petite (de 5 à 49 employés), moyenne (de 50 à 99 employés) et grande (plus de 99 employés) ; 5) Les associations industrielles et les agences gouvernementales : non indiqué.

influencer. En échange de leur inscription payante, QUEST Canada s'engage à un niveau de qualité de service. Ce paragraphe confère donc une base sur laquelle un adhérent peut décider de continuer ou de terminer sa relation avec l'organisme. QUEST Canada encourage la participation active, mais ne déploie pas d'instruments coercitifs ou incitatifs pour encourager la participation. Cependant, contrairement au formulaire PPC, QUEST Canada définit la participation active au sein du réseau. Les membres doivent participer aux conversations, partager l'information à leur disposition, recruter des membres et inviter des conférenciers et locuteurs pertinents pour l'avancement des communautés d'énergie intelligente.[66] Cet élément de participation actif est important pour QUEST Canada qui reconnaît que le réseau ne peut remplir sa mission que si les participants acceptent de participer pleinement aux activités offertes par le réseau. Dans la partie « bénéficew » sur le formulaire, il est intéressant de constater que les bénéfices associés à la participation des organismes au sein du réseau ne sont pas directement liés à la planification énergétique communautaire et à la réduction des GES. En effet, l'accent est placé sur la visibilité, des incitatifs afin d'encourager les membres à participer aux des activités offertes par des organisations partenaires, le renforcement des activités de l'organisation et l'accès aux canaux de communications de QUEST Canada et la réception d'avis préalables aux évènements QUEST Canada.

Le recrutement des membres

Le modèle du recrutement privilégié par le réseau est un adhérent recrute un adhérent. Ce modèle est ancré dans le formulaire d'inscription, le réseau incite les membres à

> amener des invités pour participer à des évènements QUEST, puisqu'il s'agit d'une opportunité d'en apprendre plus sur les activités avant de considérer l'adhésion à QUEST soit en tant qu'abonné ou sponsor ; et de recommander des conférenciers ou des experts industriels pour des présentations lors des rencontres des groupes de travail (QUEST Canada, 2019) [Traduction libre].

[66] Un membre est considéré actif s'il :

- Contribue aux discussions durant les rencontres et lors évènements de réseautage ;
- Agit en tant que conférencier de la session durant laquelle l'expertise sur un sujet particulier est requise ;
- Fournit des commentaires sur des sujets de discussion, particulièrement les enjeux politiques qui doivent être adressés ;
- Offre des commentaires lors du développement des sujets pour les rencontres et les objets de l'agenda ;
- Recommande des conférenciers et des locuteurs appropriés ; et
- Participe à la rencontre en son intégralité soit en personne ou par l'entremise d'un appareil-conférence lorsque cela est possible. (QUEST Canada, 2019). [Traduction libre]

Le réseau s'appuie donc sur les membres pour étendre son cercle de membres. Toutefois, le recrutement s'effectue aussi par l'entremise des employés du réseau. Chaque employé en charge d'un caucus régional recrute de nouveaux membres.

> Nous effectuons du lobbying auprès des municipalités pour qu'elles s'engagent dans les Smart Energy Community (Employé du réseau, participant B4) [Traduction libre].

Si, les employés sont très actifs pour recruter les municipalités et les autres organismes, le réseau soutient qu'il est plus difficile d'approcher les communautés autochtones.

> Nous pouvons faire mieux, notamment pour mieux impliquer les groupes autochtones dans les groupes de travail et les caucus…nous ne travaillons pas avec les groupes autochtones. Nous essayons d'approcher les réserves, mais nous ne voulons pas nous imposer…comment pouvons-nous approcher les groupes dans le Nord, c'est culturellement sensible, nous ne voulons pas nous imposer…comment pouvons-nous mieux faire ? (Employée du réseau, participant B4) [Traduction libre].

De plus, contrairement aux autres réseaux, nous avons rencontré des municipalités qui ne veulent pas adhérer au réseau QUEST. Les municipalités dans le Nord pensent que le réseau ne répond pas à leur besoin en raison de leur contexte spécifique.

> Nous ne travaillons pas vraiment avec QUEST. Nous les voyons cependant comme étant utiles, ils en font beaucoup pour les petites communautés. Nous n'obtenons pas de valeur ajoutée. Nous sommes chanceux nous avons l'expertise au sein de la municipalité (Gestionnaire d'une ville de taille moyenne, participant E12) [Traduction libre].

> QUEST Canada ne répond pas à nos besoins dans le nord de l'Ontario, le programme se focalise principalement sur le sud-ouest de l'Ontario (Gestionnaire d'une municipalité de petite taille, participant E18) [Traduction libre].

> Je connais QUEST Canada un peu. QUEST est très bureaucratique, trop top-down et cher. Il n'y a pas la bonne mentalité à QUEST. C'est une institution du sud, ils ne comprennent pas le Nord (Gestionnaire d'une entreprise qui œuvre dans le secteur de l'énergie, participant G2) [Traduction libre].

Cet enjeu était reconnu par QUEST Canada, qui en 2017, a recruté une professionnelle dans l'objectif d'évaluer, comprendre et améliorer l'expérience des clients

> Si vous gérez une entreprise, il est important de s'assurer que les clients ont une bonne expérience. Notre objectif est de documenter l'expérience des clients, identifier l'écart, créer une expérience idéale avec les ressources adéquates, comment approcher les nouveaux inscrits, et retenir les clients. Nous voulons regarder les choses que nous pouvons améliorer pour s'assurer que nous avons une approche focalisée sur le client Nous devons adapter le message selon leurs besoins. Nous devrions être dans une position où nous répondons à leurs besoins : banquiers, avocat, régulateurs, services dans le secteur de l'énergie. Durant l'année 1 nous allons effectuer la recherche, l'année 2 nous voulons grandir et entre les années 3 à 5 nous voulons capitaliser sur l'expérience des clients. Nous voulons déterminer ce que nous pouvons faire quand les clients ne sont pas intéressés (Employée du réseau, participant B11) [Traduction libre].

Bien que l'employée ne fasse désormais plus partie de l'équipe, ce projet s'est concrétisé avec un changement dans les coûts d'inscription.

Le tableau ci-dessous inclut les principaux discours, les images et les symboles mobilisés par les conseillers régionaux lors des présentations auprès des municipalités canadiennes. Les concepts à gauche reprennent les éléments clés qui constituent le discours selon les définitions de Yanow (2000). La deuxième et la troisième colonnes présentent les preuves que nous avons relevées dans le discours écrit et oral, et qui nous a permis d'y associer une signification. Dans ce tableau, nous comparons le formulaire d'inscription utilisé par le réseau avant 2019 et celui utilisé après 2019. En sommaire, il existe des différences marquantes entre le formulaire avant 2019 et celui qui lui succède. Le réseau, dans la dernière version du formulaire, met davantage l'accent sur les bénéfices associés à l'adhésion au réseau, le « partage des idées sur les politiques », la « recherche », le partage de « meilleures pratiques ». Les deux formulaires montrent que l'un des arguments de persuasion employés par le réseau est la « participation du secteur privé ». Le réseau vise à rassembler cette diversité d'acteur autour d'une communauté d'appartenance qui est « les communautés d'énergie intelligente ». Similaire aux autres réseaux, l'argumentaire mobilise le registre du leadership, afin de motiver l'action des municipalités et des autres acteurs du secteur énergétique intéressés à rejoindre le réseau QUEST Canada.

Tableau 6.5 – Discours au sein des formulaires d'inscription

Éléments à analyser	**Document avant 2019**	**Document de 2019/2020**
Une communauté d'appartenance (ensemble des acteurs rassemblés qui utilisent des mécanismes cognitifs similaires ou identifiés)	« les communautés d'énergie intelligente »	« les communautés d'énergie intelligente »
Un texte (dévoile des significations) **et discours**	« partager des idées », « partager des meilleures pratiques ». Texte très cours pour expliquer les bénéfices. L'accent est mis sur la connexion avec les divers secteurs impliqués dans la planification énergétique qu'ils soient locaux, provinciaux, nationaux. L'accent est mis sur la participation du secteur privé.	« partager des idées sur les politiques, la recherche, les meilleures pratiques ». L'accent est mis sur la connexion avec les divers secteurs impliqués dans la planification énergétique qu'ils soient locaux, provinciaux, nationaux. L'accent est mis sur la participation du secteur privé. Plusieurs paragraphes présentent les bénéfices. Les bénéfices sont étayés en une longue liste selon

		la catégorie « leader » ou « supporteur ».
Un objet symbolique (la signification politique est communauté par les espaces : décor, matériel, les instruments).	Projection des logos des entreprises et partenaires qui soutiennent l'initiative QUEST Canada.	Projection des logos des entreprises et partenaires qui soutiennent l'initiative QUEST Canada.
Un artefact (inclut le langage, les objets, et les gestes qui engendrent ou représentent un sens.)	Mots clés pour exprimer le niveau de soutien et encourager l'adhésion « base », « expansion », « ultime » et « plus » Bénéfices sont concis : « services conseils », « réseautage », « outiller », « recherche », « dialogue »	Mots clés pour mettre de l'avant des bénéfices « soutien », « soyez reconnu ». Différenciation entre un « leader d'énergie intelligente » et un « supporteur de l'énergie intelligente » Bénéfices sont plus élaborés que la version précédente : « réseautage », « influence », « plaider », « impact », « recherche », « outils », « obtenez une réduction de 20% ».
Un symbole (Une convention sociale concrète qui représente un concept abstrait pour un groupe de personnes. Un symbole unit un groupe de personnes qui partagent la signification du symbole).	"Énergie intelligente"	« Énergie intelligente », « leader »

Traduction libre et définition de Yanow (2000)

Au final, le formulaire intitulé « Termes de l'accord » établit un cadre qui dévoile des significations intéressantes. Tout d'abord, le formulaire est un instrument contractuel qui engage QUEST Canada et les organismes à participer activement. Le formulaire met l'accent sur le fait que le partage et la circulation de l'information dépend en grande partir du degré de participation et d'engagement des membres. Ainsi, le réseau place une partie de la responsabilité sur les membres pour réaliser les objectifs établis. Le réseau et les membres sont dépendants l'un de l'autre. Par ailleurs, QUEST Canada emploie un langage corporatif proche du consumérisme : « l'expérience des abonnés » et « l'abonné ». De plus, le formulaire est un instrument de communication de dernier ressort pour convaincre les organismes intéressés à se joindre au réseau en mettant de l'avant un ensemble d'incitatifs. Contrairement à la version pré-2019, l'accent est particulièrement mis sur les bénéfices à joindre le réseau et la gratuité pour certains organismes,

dont les petites municipalités et les petits organismes à but non lucratif. Enfin, le document, contrairement au PPC, ne met pas de l'avant les bénéfices énergétiques et environnementaux. Aucune mention n'est effectuée sur la réduction des émissions GES, l'efficience énergétique par exemple.

6.2.1.7. Le modèle financier et les services offerts par QUEST Canada.

QUEST Canada a développé un modèle financier qui se base principalement sur l'adhésion et les subventions. La viabilité et la durabilité du réseau sont donc établies sur le nombre d'adhérents et les demandes de subventions.

> Les adhérents paient des frais pour bénéficier de nos servies, les groupes de travail sont basés sur l'idée de payer pour jouer, les caucus sont ouverts à tous, mais leur adhésion leur donne accès à des bénéfices nationaux. Nous avons créé nos propres services clients. La carte d'évaluation est gratuite, mais si les organismes veulent plus d'informations détaillées, ils devront payer pour cela (…) nous effectuons beaucoup de recherche pour compenser les coûts d'opération (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

En 2018, QUEST Canada a amorcé une restructuration de ces services. Nous distinguons donc deux périodes de temps, avant 2018 et après 2018.

Avant 2018

Les services offerts par QUEST Canada s'orientent sur trois piliers principaux : la recherche, l'engagement et la défense des droits.

> Recherche – Livrer une recherche de pointe et une connaissance du marché aux communautés d'énergie intelligente
> Engagement – Offrir un ensemble de programmes et de services qui élargit le marché aux communautés d'énergie intelligente
> Défense des droits – Sensibiliser les décideurs afin qu'ils élaborent des politiques et agissent de façon à avancer les communautés d'énergie intelligente (QUEST Canada, 2016) [Traduction libre].

QUEST Canada encourage la participation à deux niveaux, à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.

Organigramme 6.2 – Structure de QUEST Canada

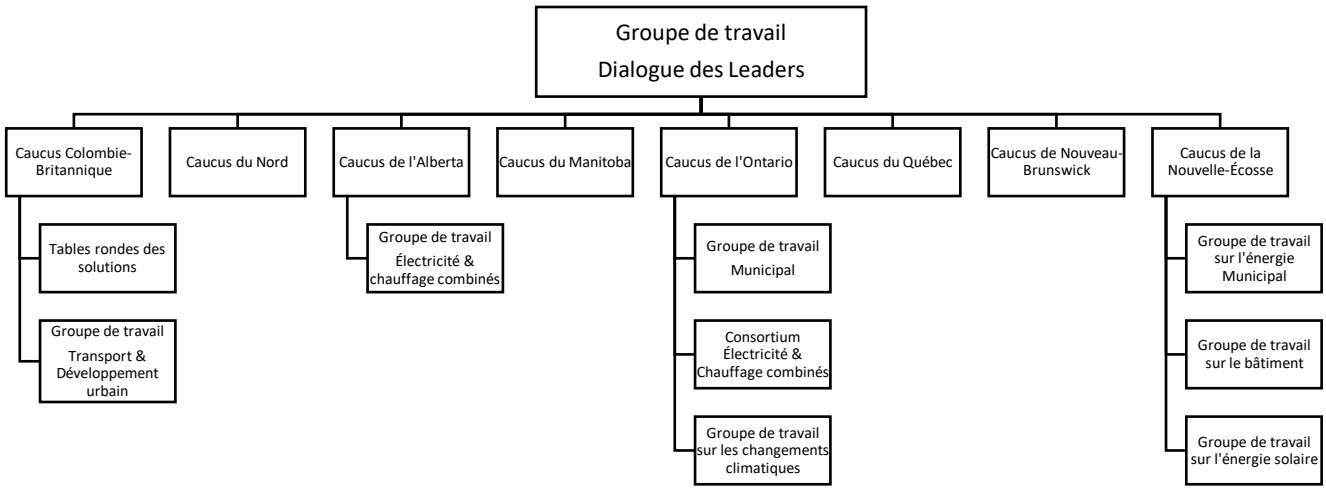

À l'échelle nationale, les conversations se déroulent au sein d'un groupe de travail : le dialogue des Leaders. Il s'agit d'un forum qui accueille principalement les cadres supérieurs et les hauts dirigeants du gouvernement, des entreprises sectorielles qui composent le secteur de l'énergie et les secteurs connexes. L'objectif du forum est de « formuler une compréhension et une vision commune et développer un regard critique sur l'utilisation, le mouvement et la production d'énergie dans les communautés à travers le Canada » (QUEST Canada, 2020).

Les caucus provinciaux (Annexe 6.09) sont organisés tous les trimestres. Ils sont gratuits et ouverts à tout le monde, sans restriction contrairement aux groupes de travail qui sont restreints aux abonnés. Ils sont présidés par des acteurs locaux, en effet Métro Vancouver préside le caucus de la Colombie-Britannique, un gestionnaire municipal préside celui en Ontario et un ancien maire mène celui du Nord. Jusqu'en 2018, QUEST Canada mettait l'accent sur les caucus et leur rôle dans le partage de l'information. Les caucus sont des forums au sein desquels les abonnés se rencontrent, assistent à des présentations et échangent de l'information sur des projets, des initiatives et les politiques énergétiques lors de discussions ouvertes.

> Nous essayons d'organiser autant de rencontres que possible avec les caucus provinciaux. Nous organisons des présentations, les participants peuvent poser des questions, et présenter ce qu'ils dont de leur côté. Les participants partagent de l'information. Tout le monde peut participer au caucus de l'Alberta. Les participants peuvent aussi s'inscrire à un groupe de travail. Nous utilisons les caucus pour effectuer des consultations. Les caucus sont flexibles, nous écoutons les besoins des municipalités (Employé du réseau, participant B4) [Traduction libre].

> Les sessions régulières lors des caucus apportent des conseils, enlèvent les barrières, tout comme les ateliers et les webinaires, facilitent l'apprentissage, donnent accès à de l'expertise, permettent aux participants de développer des relations entre pairs (Employé du réseau, participant B6) [Traduction libre].

Dans les régions où l'intérêt est moindre, principalement le Nord du Canada, le caucus joue un rôle mobilisateur et d'éducateur auprès des communautés. QUEST Canada y encourage le développement des communautés d'énergie intelligente et *de facto* investit dans des initiatives qui augmentent la littératie en énergie intelligente.

> Dans le Nord, nous effectuons la promotion de différents projets qui sont applicables dans le Nord. Nous essayons de montrer qu'ils existent différentes alternatives…de promouvoir différentes technologies…nous jouons un grand rôle dans la littératie énergétique. L'un des défis dans le Nord est le manque d'intérêts des communautés, mais il y a un intérêt croissant. Il y a plus de fournisseurs de services d'utilité publique. Nous nous débattons avec l'engagement communautaire, mais l'intérêt est là (Employé du réseau, participant B4) [Traduction libre].

Les caucus sont donc une porte d'entrée pour les communautés. Ils sont aussi un espace d'apprentissage et d'éducation qui se focalise sur la littératie en énergie. Lors des caucus, l'attention est portée sur les enjeux et des projets locaux et régionaux qui favorisent l'avancement des communautés d'énergie intelligente.

> Les enjeux sont régionaux : le pétrole en Alberta, les voitures électriques en Ontario. Nous essayons de nous focaliser sur les intérêts régionaux tout en présentant parfois des enjeux nationaux ou émergents dans d'autres régions. Le causus de la C.-B. est le plus grand caucus. Ils se focalisent sur le *Step Code*. Il est utile d'organiser des ateliers dans les autres provinces afin que les personnes qui ne sont pas de Vancouver puissent en apprendre un peu plus sur le *Step Code*. Nous avons joué un rôle derrière la scène en ce qui concerne le STEP Code, nous avons facilité des consultations. Lors du prochain caucus, nous allons nous focaliser sur le nouveau gouvernement et le mandat en lien avec Smart Energy. Nous sommes en train d'explorer…nous essayons de déterminer à qui parler, comment le faire, quelles ressources nous aimerions mobiliser (Employé du réseau, participant B4) [Traduction libre].

Un exercice similaire a eu lieu, en août 2018, le caucus de l'Ontario a soumis des commentaires auprès de la province lors du processus de consultation provinciale concernant la révision du code du bâtiment de l'Ontario. Le caucus est donc plus qu'un espace d'échange d'information, il s'agit d'un espace de délibération au sein duquel se formalise l'idée générale de faire avancer les communautés d'énergie intelligente et influencer les politiques provinciales.

Les groupes de travail

En vue d'accompagner les communautés dans le développement et la mise en œuvre de leur plan d'énergie communautaire, QUEST Canada a mis en place des groupes de travail dans chaque région. Alors que dans les caucus, les participants apprennent à collaborer et échangent de

l'information, dans les groupes de travail, ils coordonnent leurs efforts et établissent des stratégies et des objectifs.

> Par exemple en Nouvelle-Écosse, le groupe d'apprentissage sur l'énergie municipale, est un groupe qui se rassemble pour parler de la manière à travers laquelle ils vont gérer l'utilisation de leur énergie, les outils qu'ils vont employer, les services et les ressources qu'ils vont mobiliser, c'est là que nous allons les voir et nous disons..wow…il y a beaucoup de choses…et ils disent « élaborons un plan d'énergie communautaire » (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2). [Traduction libre].

Les groupes de travail (annexe 6.10) sont les principales institutions qui structurent et soutiennent le développement et la mise en œuvre des plans d'énergie communautaire. Ces derniers ne sont pas nécessairement initiés par le réseau. Le groupe de travail municipal en Ontario avait été initié par la ville de Guelph qui souhaite créer un espace au sein duquel adresser des problèmes spécifiques et trouver des solutions.

En 2018, QUEST Canada met en œuvre son nouveau modèle de service. Ces changements reposent sur trois domaines principaux d'engagement :

> Connecter – des introductions ciblées et bâtir les relations avec les praticiens au sein du réseau QUEST par l'entremise de :
> - rencontres qui sont seulement sur invitation ;
> - groupes de travail et des évènements dans les divers chapitres ;
> - conférences et évènements régionaux tels que notre QUEST*talks* régional.
>
> Éduquer – des mises à jour trimestrielles sur les programmes et les activités de recherche au sein des Communautés d'énergie intelligente par l'entremise des bulletins d'informations régionaux et nationaux, notre site internet et :
> - la connaissance du marché ;
> - les outils et la recherche ;
> - les services-conseils.
>
> Influencer – Sensibiliser les décideurs afin que des actions soient prises et des politiques misent en place pour avancer les communautés d'énergie communautaire incluant :
> - Les politiques et les réglementations
> - L'industrie et l'innovation
> - Les priorités et la stratégie (QUEST Canada, 2019) [Traduction libre].

Ces trois piliers sont en réalité bâtis sur les mêmes valeurs sous-jacentes qui ont guidé le travail de QUEST avant 2018. Par ailleurs, l'accent est désormais mis sur les groupes de travail.

> La raison pour laquelle nous allons dans cette direction est parce que, bien que nous voulions être intégrés, les individus répondent seulement aux problèmes, alors nous descendons d'un palier, au groupe de travail (Employé au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Ces derniers se développent à l'échelle nationale et dans les diverses provinces.

Organigramme 6.3 – Nouvelle structure de QUEST Canada

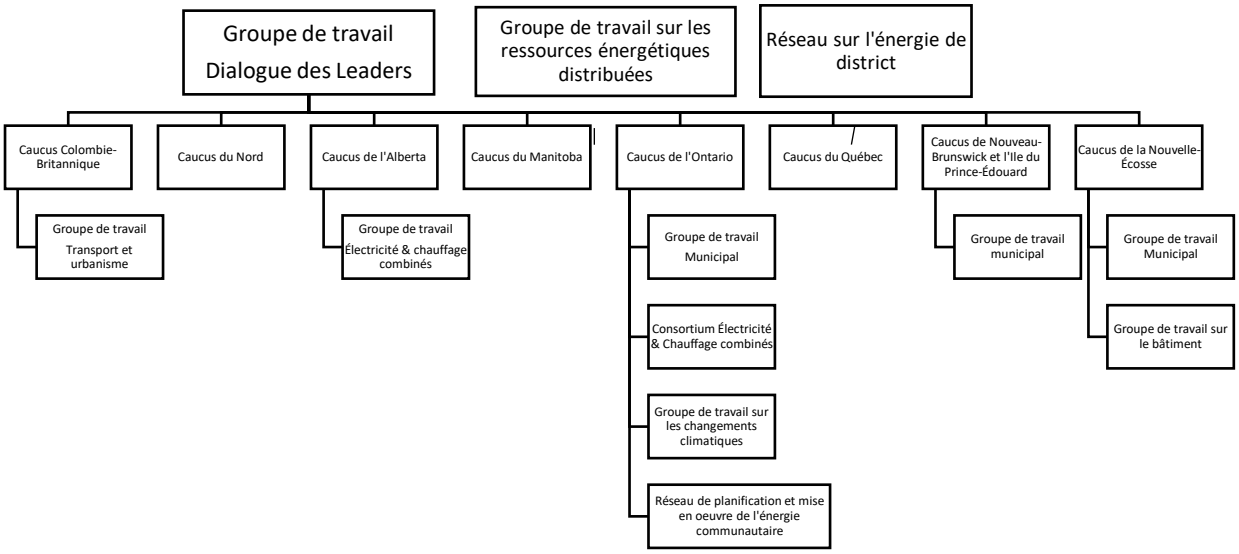

Le Dialogue des Leaders existe toujours, cependant deux autres groupes de travail ont été ajoutés à l'échelle nationale. Le groupe de travail national sur les ressources énergétiques distribuées, mis en place en février 2019, rassemble les abonnés nationaux dans une conversation qui « qui portent sur comment nous influençons un changement positif pendant que nos systèmes d'énergie évoluent (QUEST Canada, 2020). Le dernier groupe de travail, le réseau sur l'énergie de district est un réseau qui a été créé suite à un protocole d'entente avec le Ministère des Ressources naturelles du Canada. Ce réseau national effectue la promotion des politiques et de programmes qui soutiennent le développement et la mise en œuvre de plan d'énergie communautaire et favorisent l'apprentissage.

Les caucus sont renommés Energy*Talks*

La restructuration a transformé les caucus régionaux en des espaces de réseautage et de discussion qui sont organisés deux ou plusieurs fois par année. Ces conversations sont axées sur des thèmes centrés sur le développement et la mise en œuvre des communautés d'énergie intelligente. Des experts sont invités à effectuer une présentation lors d'un panel de discussion, puis les participants se rassemblent en tables rondes pour poursuivre la conversation sur des enjeux prédéterminés par le réseau. Enfin, l'évènement d'une demi-journée ou d'une journée inclut aussi la visite d'un établissement (ex. le Centre d'innovation urbaine de l'Université Ryerson en Ontario,

le bâtiment vert SAIT à Calgary). Le concept n'a pas tellement changé, le caucus, avant 2018, incluait les présentations, des ateliers, des conversations en petits et grands groupes, ainsi que des visites[67].

Les nouveaux groupes de travail

QUEST Canada a donc effectué un mouvement des caucus vers les groupes de travail (annexe 6.11).

> L'année dernière, nos thèmes étaient établis sur ce qui se vendait politiquement, ce que nous pensions pouvait obtenir du soutien, cette année nous nous concentrons sur cinq thèmes qui guideront les groupes de travail : bâtiments à haute performance, transport, gouvernements locaux, énergie de district, et les autochtones (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Ce mouvement s'explique par la volonté de QUEST Canada de mettre l'emphase sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'énergie communautaire, c'est-à-dire sur l'instrument.

Les services-conseils

QUEST Canada a mis en place des services-conseils qui reposent sur quatre domaines qui favorisent la planification et la mise en œuvre de projet d'énergie communautaire :

- les ateliers sur la cartographie énergétique aident les participants d'une communauté à se projeter ensemble pour envisager la future production, provision et utilisation de l'énergie dans leur communauté. L'apprentissage est au cœur de ce processus qui vise à aider les communautés à bâtir leur capacité et à collaborer afin qu'elle adopte une vision commune;
- le soutien à la planification des communautés d'énergie qui inclut l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'énergie communautaire. QUEST Canada aide les municipalités à travers des outils d'évaluation de la préparation des municipalités (ex. la carte d'évaluation de QUEST Canada), la vérification et la validation du plan et l'engagement des partenaires ;
- les services personnalisés visent à aider les communautés à s'adapter « aux changements fondamentaux dans le secteur de l'énergie qui présentent des défis et des opportunités sans précédent » (QUEST Canada, 2020) [Traduction libre]. Le soutien passe par des services conseils dans l'élaboration des politiques publiques, la recherche, des processus de soutien

[67] En juin 2017, lors de notre participation au caucus de l'Ontario, nous avons visité le centre Plug'N Share. Les participants au caucus pouvaient conduire et essayer une variété de voitures électriques.

à la prise de décision, les consultations et l'engagement communautaire, les communications et l'aménagement du territoire ; et

- les ateliers sur la résilience : l'objectif est d'aider les communautés à identifier et évaluer les risques et les vulnérabilités associés aux changements climatiques et qui ont un impact sur le système énergétique.

Comme présenté dans la première partie de ce chapitre, QUEST Canada est l'un des conseillers régionaux PPC dans la région de l'Atlantique. Les services-conseils sont au cœur du soutien offerts par QUEST Canada dans la région afin d'aider les municipalités à effectuer leur planification climatique et énergétique.

6.2.1.8. La relation QUEST Canada / PPC du point de vue de QUEST Canada

Dans nos entrevues avec QUEST Canada, nous avons cherché à comprendre davantage le rôle de QUEST Canada en tant que conseillers climatiques pour le programme PPC. En 2018, QUEST Canada a signé un contrat avec le PPC pour offrir des services-conseils dans la région de l'Atlantique afin d'aider les municipalités à franchir les cinq étapes du cadre PPC.

> Nous avons besoin d'aider les gouvernements locaux afin de les aider à comprendre comment elles peuvent passer de l'étape 1 à l'étape 5 et si elles sont en haut de l'échelle, nous devons les aider à mettre en œuvre leur plan, plus particulièrement leurs programmes et projets. Souvent, il s'agit de les connecter avec d'autres personnes qui peuvent les aider à accomplir le travail ou de les connecter à des opportunités financières soit au sein de la FCM ou d'autres canaux de financement. Notre rôle sera de les aider à obtenir de l'information et des données. La partie moins formelle du contrat est de figurer quelles sont les barrières qui empêchent les membres de livrer leur plan. La FCM est une association nationale qui ne traite pas directement avec les gouvernements provinciaux, ainsi nous travaillons en parallèle avec les gouvernements provinciaux. Nous essayons de nous soutenir les uns les autres, parce que c'est dans l'intérêt des membres PPC (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Ce rapprochement entre QUEST Canada et le réseau PPC démontre l'interconnexion entre deux réseaux spécialisés qui œuvrent au sein du même paradigme du développement durable. Pour QUEST Canada, il existe une unique opportunité au sein de ce programme de faire avancer les objectifs du programme PPC et de grandir les communautés d'énergie intelligente au sein du programme PPC. QUEST Canada a donc pour ambition d'aider les municipalités à établir des stratégies à long terme qui vont au-delà de l'étape 5 qui permettront aux communautés de créer des communautés d'énergie, pas seulement des plans. En ce sens, QUEST Canada est un complément du programme PPC, qui certes évoque l'énergie, mais ne possède pas une expertise sur les communautés d'énergie.

6.2.2. Instrument en développement : la carte d'évaluation *(benchmark)*

Dans cette sous-partie, nous introduisons la carte d'évaluation *(benchmark),* d'ancien nom, la carte à points *(Scorecard),* car il s'agit d'un instrument émergeant dont l'objectif principal est d'encourager l'action et inciter le développement des communautés d'énergie intelligente.

6.2.2.1. L'histoire de la carte d'évaluation *(benchmark)*

La carte d'évaluation a été officiellement introduite en novembre 2017 lors de la Conférence annuelle de QUEST Canada sous le nom de carte à points (*Scorecard)*. Lors de la présentation, QUEST Canada a indiqué que l'idée s'inspirait du modèle américain élaboré et mis en œuvre par le *American Council for an Energy-Efficient Economy* (ACEEE) en 2006.

> Nous nous sommes dit pourquoi nous ne bâtirions pas sur ce modèle et n'amènerions pas quelque chose de similaire au Canada. Avant d'aller de l'avant, nous avons parlé aux leaders des communautés d'énergie intelligente dans notre réseau pour savoir si quelque chose comme cela serait utile et comment il pourrait être conçu au mieux pour les aider à surmonter leurs défis. Nous avons entendu sans équivoque que cet outil serait bienvenu, et nous avons établi un partenariat avec notre ami et supporter de longue date Pollution Probe pour piloter la création de cet évaluateur des communautés d'énergie intelligente (Employé QUEST, Séminaire, 2020). [Traduction libre].

L'ACEEE a développé trois cartes à point, *State Energy Efficiency Scorecard*[68] qui s'applique aux 51 États américains, *City Clean Energy Scorecard* qui évalue les efforts de 75 villes américaines et *Utility Energy Efficiency Scorecard.* Seuls les deux derniers instruments sont d'intérêts pour QUEST Canada.

La carte à points *City Clean Energy Scorecard* évalue les villes[69] à travers cinq domaines politiques : les opérations du gouvernement local (9 points), les initiatives à l'échelle de la communauté (16 points), les politiques en matière de bâtiment (30 points), les services publics en

[68] La carte à points *State Energy Efficiency Scorecard* évalue les États selon six critères : les politiques et les programmes de prestation pour les publics et les services d'utilité publique (20 points), les politiques du transport (10 points), les politiques pour l'efficience énergétiques des bâtiments (8 points), l'électricité et le chauffage combinés (3 points), les initiatives du gouvernement de l'État (6 points) et les standards de consommation des appareils (3 points), pour un total de 50 points. L'information est directement obtenue des bureaux responsables de l'énergie dans chacun des États.

[69] En 2017, l'ACEEE a évalué 51 villes et en 2020, 75 villes ont été évaluées. Les villes sont sélectionnées par l'organisation en raison de leur taille et de leur centralité (ex. grande villes, capitales financières et politiques). Dans l'édition de 2020, l'ACEEE a ajouté des villes définies comme secondaires dont la population est supérieure à 250 000 habitants, et a exclu des villes majeures (ex. San Juan et Puerto Rico).

matière d'énergie et d'eau (15 points) et les politiques du transport (30 points) pour un total de 100 points. Cependant, les municipalités doivent avoir atteint l'un des objectifs suivants :

- la réduction directe de la consommation de l'énergie (usage final) ou l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables ;
- l'adoption accélérée des technologies d'énergie efficiente et des énergies renouvelables ;
- l'offre de financements pour l'efficience énergétique et des programmes pour les énergies renouvelables ;
- des engagements à long terme pour réduire les émissions de GES, l'économie, l'énergie et/ou utiliser l'énergie renouvelable ;
- l'établissement de codes ou de standards de performance volontaires ou obligatoires et réduire les barrières au sein du marché, en lien avec la réglementation et l'information (ACEEE, 2017) [Traduction libre].

Enfin, la carte *Utility Energy Efficiency Scorecard* évalue les programmes et les politiques en matière d'efficience énergétique offerts par les 51 plus grands services d'utilité publique aux États-Unis. L'ACEEE les évalue selon trois critères : la performance du programme d'efficience énergétique (25 points), la diversité des programmes et les domaines émergents (15 points) et les défis en lien avec la réglementation de l'efficience énergétique (10 points).

La carte à points est un instrument qui a un double objectif. Du côté du réseau, l'instrument a été développé dans l'objectif d'informer le réseau sur les initiatives des municipalités et leur progrès. À partir de l'information obtenue, l'ACEEE effectue un rapport national sur les initiatives municipales et identifie les meilleures pratiques que le réseau met en avant et diffuse à travers le pays. D'un autre côté, la carte à points est employée par le réseau pour motiver les municipalités à réduire leurs émissions de GES et le réseau utilise la compétition et la littératie énergétique pour influencer l'action politique municipale, des États américains et des services d'utilité publique.

6.2.2.2. Le lancement de la carte à points : Conférence QUEST 2017

Lors de son annonce en 2017, la carte à points n'était pas élaborée, mais le réseau avait déjà une idée de l'instrument puisque QUEST Canada avait déjà développé des indicateurs. Bien que clairement inspiré par l'instrument américain, QUEST Canada voulait veiller à ce que l'instrument soit adapté à la réalité et au contexte local des municipalités et des communautés canadiennes.

> La carte à points des communautés d'énergie intelligente est le premier outil en son genre pour évaluer et comparer les politiques et les processus dans les principaux secteurs qui contribuent aux communautés d'énergie, incluant les gouvernements locaux, les services d'utilité publique et le secteur de l'immobilier (QUEST Canada, 2017) [Traduction libre].

Ainsi, QUEST Canada a officiellement invité six communautés, lors de la conférence en 2017, à participer au projet pilote pour tester l'instrument dans leur communauté.

Schéma 6.3 - La place de la carte d'évaluation (ancienne carte à points) dans l'approche de QUEST Canada

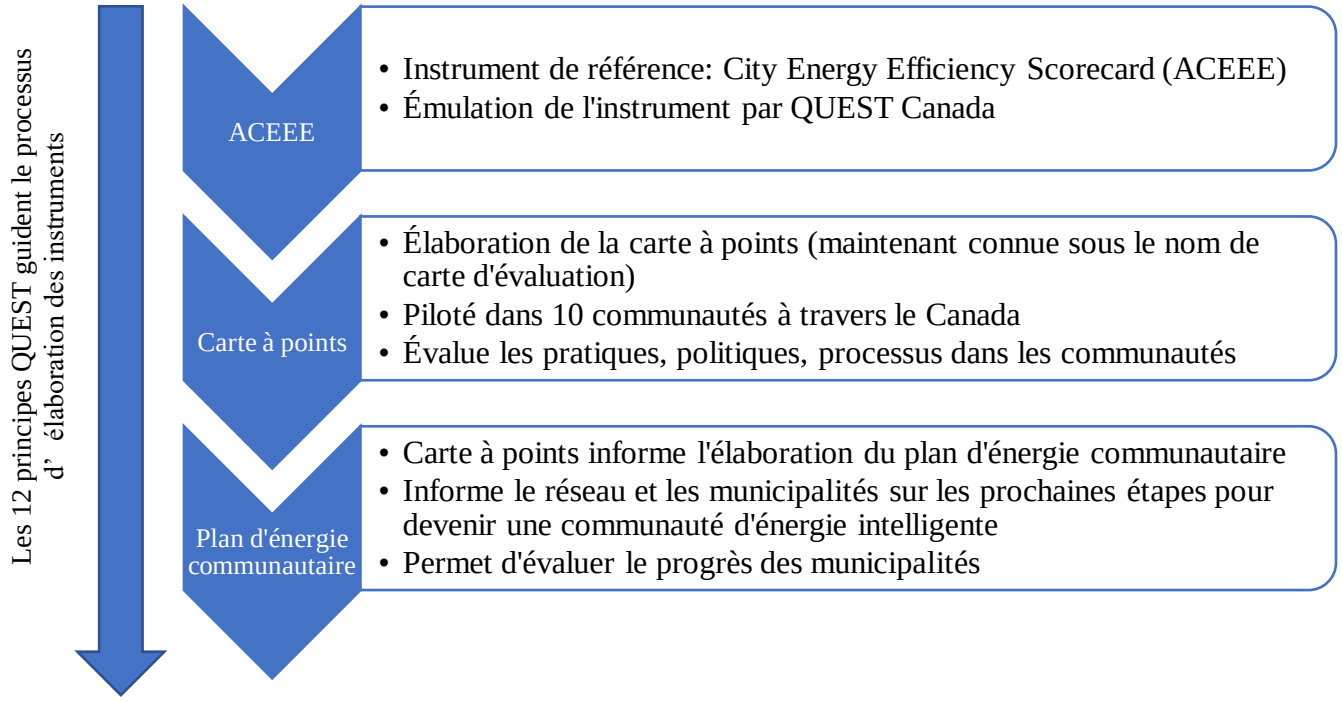

Le processus d'élaboration de l'instrument a été étalé sur deux ans et a été découpé en trois étapes :

- Septembre 2017 à juillet 2018 : consultation des communautés avec l'objectif de standardiser les indicateurs pour définir le cheminement vers les communautés d'énergie intelligente ;
- Janvier 2018 à mars 2019 : développement de la méthodologie pour évaluer et comparer les communautés ; et
- septembre 2019 : Rapport sur la carte à points et la création du tableau de bord en ligne et d'une feuille de route pour l'action. (QUEST Canada, 2017).

Dans la phase 1, QUEST Canada a organisé une table ronde pour tester l'idée initiale et les mesures. L'un des enjeux qui sont ressortis de la discussion est l'inquiétude que la carte à points établisse une compétition entre les municipalités qui auraient pour objectif contraire de décourager les municipalités et de les désintéresser, « les villes veulent apprendre les unes des autres, mais

elles ne veulent pas être comparées » (participant à la conférence). À la table, QUEST Canada présente six indicateurs[70] initiaux :

- les initiatives à l'échelle communautaire ;
- les processus et les opérations des gouvernements locaux à l'échelle de la corporation,
- les processus auprès des services d'utilité publique ;
- les initiatives de production d'énergie décentralisées ; et
- les initiatives et les politiques en matière d'utilisation des sols et du transport et les initiatives et les politiques en matière de bâtiment.

Ces indicateurs s'inspirent beaucoup de ceux définis par l'ACEEE. Lors de la table ronde, les commentaires des participants se sont principalement concentrés sur le lien entre l'énergie et les changements climatiques et l'intégration des autochtones dans le processus.

6.2.2.3. Le projet pilote : de la carte à points à la carte d'évaluation des communautés d'énergie intelligente

Entre novembre 2017 et septembre 2019, QUEST Canada a sollicité l'expertise des consultants techniques associés à QUEST Canada dont un possède une expertise reconnue en matière d'instruments d'action publique. QUEST Canada a aussi consulté les hauts rangs du gouvernement, des services d'utilité publique et d'autres organisations incluant Pollution Probe qui l'ont aidé à développer l'outil. Par la suite, le projet a été testé dans 9 communautés canadiennes[71]. La conception de l'instrument s'est faite par l'entremise « d'un grand nombre de rencontres physiques et virtuelles et l'envoi de sondages qui ont permis de revoir les diverses versions de l'instrument » (QUEST Canada, 2020 :3). Lorsque nous avons effectué un suivi au printemps 2019, l'instrument n'était pas prêt. Les résultats ont été publiés en mars 2020. Lorsque nous comparons le produit initial avec le produit final, nous nous posons les questions suivantes : est-ce que QUEST Canada a infirmé ou validé ses indicateurs ? A-t-il évolué, comment, et pourquoi ?

Le premier constat que nous effectuons est le changement de nom. Le nom de « carte à points » a été abandonné au profit de la « carte d'évaluation (*benchmark*) ». Selon QUEST Canada, la comparaison encourage une culture d'amélioration en continu et est un « processus puissant et

[70] Indicateurs et mesures présentées lors d'un atelier lors de la Conférence de QUEST Canada en 2017

[71] Beaconsfield (Québec), Bridgewater (Nouvelle-Écosse) Calgary (Alberta); Campbell River (Colombie-Britannique); Grand Prairie (Alberta); Inuvik (Territoire du Nord-Ouest); London (Ontario); Markham (Ontario); Yellowknife (Territoire du Nord-Ouest).

établi pour aider les organisations à évaluer le progrès et identifier les prochaines étapes » (QUEST Canada, 2020). QUEST Canada valide le système américain de la carte à points « il est prouvé que cet outil fonctionne et aide les municipalités à comprendre et mettre en œuvre les politiques, programmes et projets » (QUEST, 2020).

Deuxièmement, la carte est devenue un outil d'auto-évaluation volontaire, non contraignant qui vise à informer les municipalités sur leur progression. L'outil d'analyse est un tableau dans un document Excel[72], chaque répondant peut obtenir jusqu'à 260 points (QUEST Canada, 2020)[73].

> Nous avions des considérations à prendre en compte. Lorsque nous avons développé la comparaison, elle devait couvrir les processus, les politiques, les projets et les programmes, généralement les pratiques que l'on retrouve dans les communautés et nous avons décidé que la portée de l'évaluation serait « cross-départementale » donc nous avons utilisé les frontières municipales pour définir les délimitations géographiques pour sa communauté, toutefois, bien que les gouvernements locaux ont un rôle important et nécessaire, l'évaluation regarde aussi les actions et l'implication des services d'utilité publique et d'autres organisations au sein de la communauté donc ce que nous regardons c'est ce qu'il se passe dans la communauté sans prendre compte de qui le fait, c'est d'ailleurs pourquoi nous utilisons le terme communauté plutôt que le terme municipalité ou gouvernement local lorsque nous parlons des communautés d'énergie intelligente (Employé du réseau, participant B8) [Traduction libre].

Le système de pointage est personnalisé en fonction de la taille et des caractéristiques des municipalités.

[72] Carte d'évaluation QUEST Canada : https://smartenergycommunities.ca/
[73] Après avoir testé l'outil, en cochant toutes les réponses possibles qui favorisent le montant maximum, nous obtenons le score de 269.

Image 6.3 – Page des résultats de carte d'évaluation

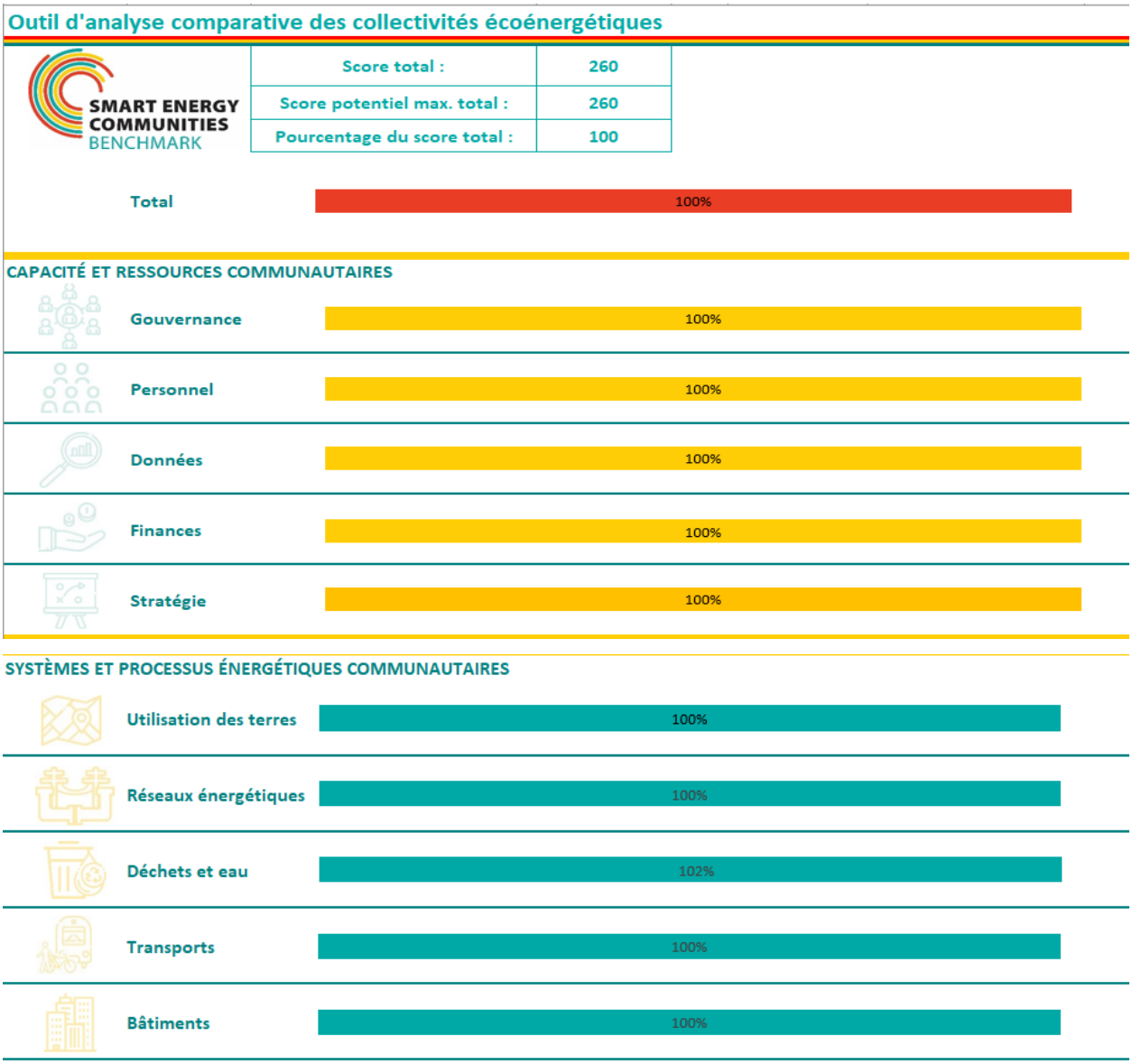

Celles-ci choisissent les énoncés qui les caractérisent le mieux, ce qui leur attribue un nombre de points (de 0.5 à 3 points). Certaines variables ne s'appliquent qu'aux moyennes et grandes municipalités.

> Nous avons pris un grand nombre de variables en considération lorsque nous avons commencé à développer la carte d'évaluation…nous voulions d'abord nous assurer que l'évaluation était possible, nous avons essayé de balancer la spécificité avec la flexibilité reconnaissant les différentes communautés à travers le Canada que ce soit la taille, l'emplacement, la

démographique, l'infrastructure, ou des éléments comme la culture, l'histoire. Ces éléments sont tous un facteur qui influencent ce que les communautés font et comment elles le font (Employé du réseau, participant B8) [Traduction libre].

Image 6.4 - Page de garde de la carte d'évaluation de QUEST Canada

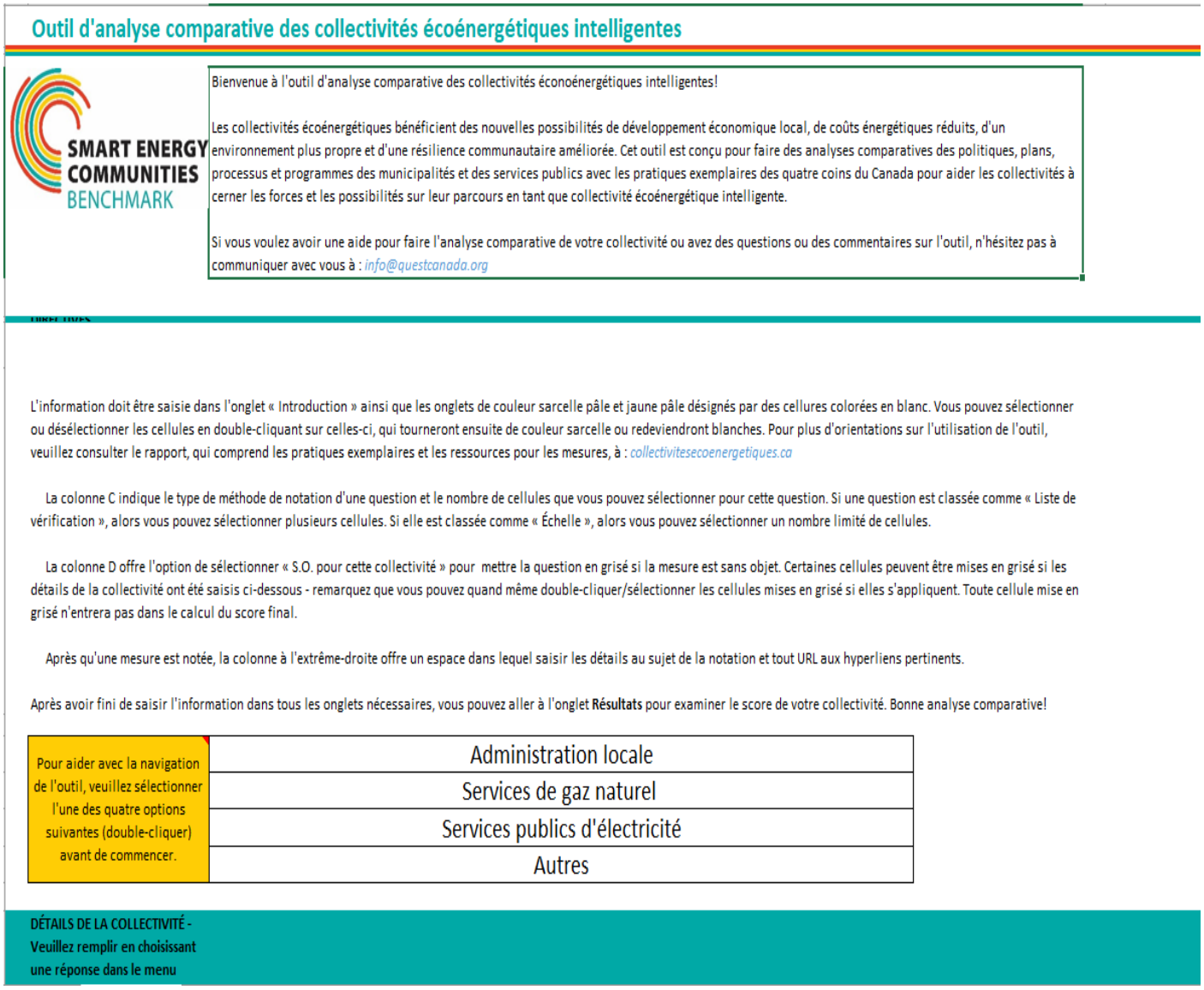

Outil d'analyse comparative des collectivités écoénergétiques intelligentes

SMART ENERGY COMMUNITIES BENCHMARK

Bienvenue à l'outil d'analyse comparative des collectivités éconoénergétiques intelligentes!

Les collectivités écoénergétiques bénéficient des nouvelles possibilités de développement économique local, de coûts énergétiques réduits, d'un environnement plus propre et d'une résilience communautaire améliorée. Cet outil est conçu pour faire des analyses comparatives des politiques, plans, processus et programmes des municipalités et des services publics avec les pratiques exemplaires des quatre coins du Canada pour aider les collectivités à cerner les forces et les possibilités sur leur parcours en tant que collectivité écoénergétique intelligente.

Si vous voulez avoir une aide pour faire l'analyse comparative de votre collectivité ou avez des questions ou des commentaires sur l'outil, n'hésitez pas à communiquer avec vous à : info@questcanada.org

L'information doit être saisie dans l'onglet « Introduction » ainsi que les onglets de couleur sarcelle pâle et jaune pâle désignés par des cellures colorées en blanc. Vous pouvez sélectionner ou désélectionner les cellules en double-cliquant sur celles-ci, qui tourneront ensuite de couleur sarcelle ou redeviendront blanches. Pour plus d'orientations sur l'utilisation de l'outil, veuillez consulter le rapport, qui comprend les pratiques exemplaires et les ressources pour les mesures, à : collectivitesecoenergetiques.ca

La colonne C indique le type de méthode de notation d'une question et le nombre de cellules que vous pouvez sélectionner pour cette question. Si une question est classée comme « Liste de vérification », alors vous pouvez sélectionner plusieurs cellules. Si elle est classée comme « Échelle », alors vous pouvez sélectionner un nombre limité de cellules.

La colonne D offre l'option de sélectionner « S.O. pour cette collectivité » pour mettre la question en grisé si la mesure est sans objet. Certaines cellules peuvent être mises en grisé si les détails de la collectivité ont été saisis ci-dessous - remarquez que vous pouvez quand même double-cliquer/sélectionner les cellules mises en grisé si elles s'appliquent. Toute cellule mise en grisé n'entrera pas dans le calcul du score final.

Après qu'une mesure est notée, la colonne à l'extrême-droite offre un espace dans lequel saisir les détails au sujet de la notation et tout URL aux hyperliens pertinents.

Après avoir fini de saisir l'information dans tous les onglets nécessaires, vous pouvez aller à l'onglet **Résultats** pour examiner le score de votre collectivité. Bonne analyse comparative!

Pour aider avec la navigation de l'outil, veuillez sélectionner l'une des quatre options suivantes (double-cliquer) avant de commencer.	Administration locale
	Services de gaz naturel
	Services publics d'électricité
	Autres

DÉTAILS DE LA COLLECTIVITÉ - Veuillez remplir en choisissant une réponse dans le menu

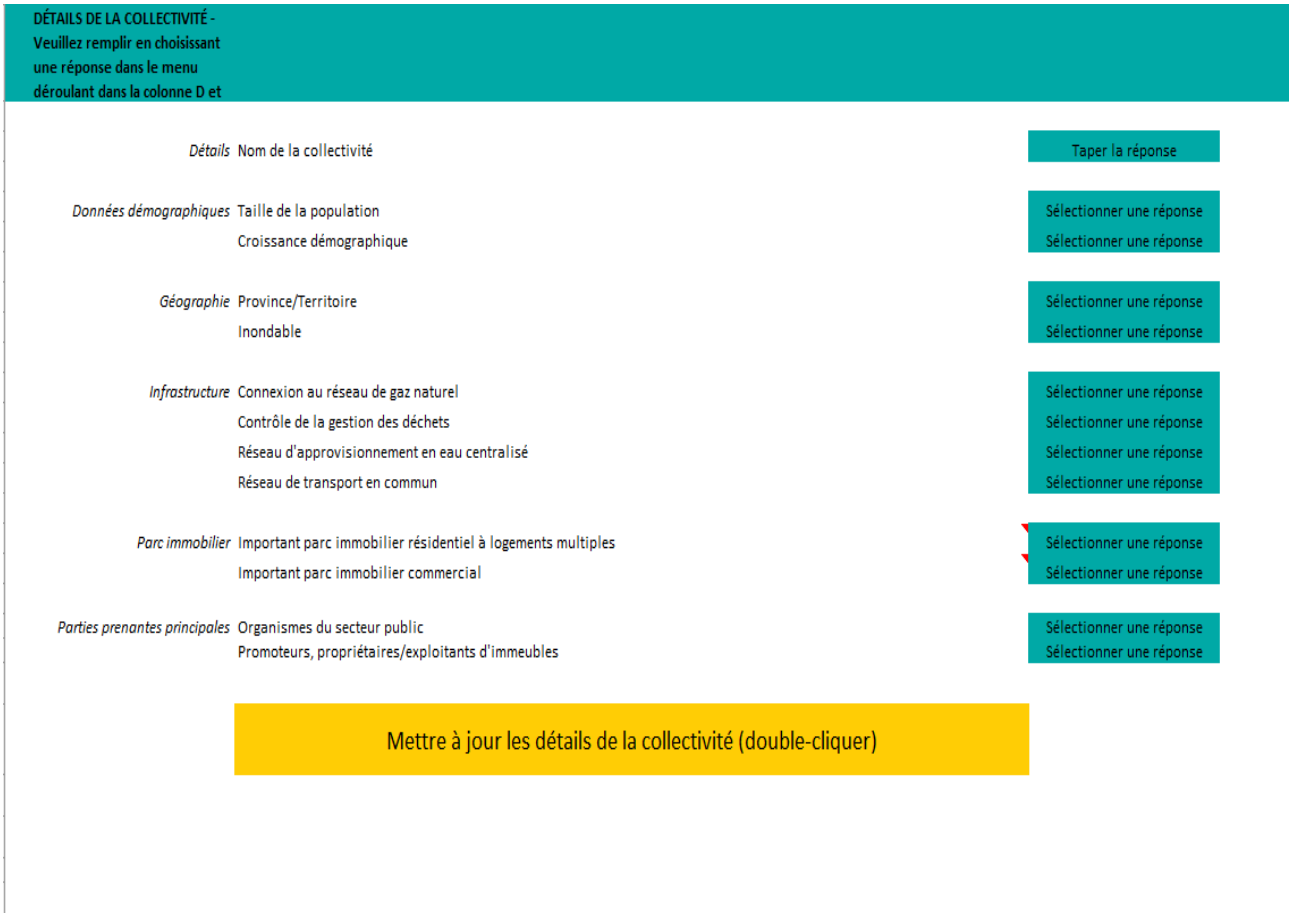

Les points sont ensuite répartis parmi dix facteurs divisés en deux catégories : les capacités et les ressources communautaires. Les facteurs sont des définis comme étant des « facteurs de base qui influencent la façon dont une collectivité peut mettre en œuvre avec efficacité les initiatives énergétiques communautaires » (QUEST Canada, 2020) [Traduction libre] :

- La gouvernance : pour un maximum de 24 points, ce facteur inclut cinq variables qui évaluent les modèles de gouvernance et comment ils soutiennent un leadership entre les unités municipales ;
- Le personnel : pour un maximum de 25 points, ce facteur inclut 9 variables qui évaluent les capacités des employés. Les capacités incluent les ressources humaines, etc. ;
- Les données : pour un maximum de 34 points, ce facteur inclut 9 variables qui évaluent si la communauté détient l'information et les données nécessaires pour effectuer des décisions informer et être imputables ;
- Les finances : pour un maximum de 32 points, ce facteur inclut 10 variables qui évaluent si les ressources financières en place permettent de planifier et de mettre en œuvre la communauté d'énergie ; et

- La stratégie : pour un maximum de 17 points, ce facteur inclut 6 variables qui évaluent si la planification d'énergie communautaire est structurée de façon à ce que le plan puisse être mis en œuvre.

Ensuite, les processus et réseaux énergétiques communautaires qui sont les facteurs qui « influencent directement l'utilisation d'énergie et l'approvisionnement énergétique à l'intérieur d'une collectivité et les initiatives énergétiques communautaires à mettre à exécution » (QUEST Canada).

- L'utilisation des terres : pour un maximum de 22.5 points, ce facteur inclut 6 variables qui évaluent si les pratiques, politiques et les initiatives d'utilisation des sols soutiennent les objectifs de résilience énergétique et climatique ;
- Les réseaux énergétiques : pour un maximum de 31 points, ce facteur inclut 9 variables qui évaluent si les systèmes de provision de l'énergie sont optimisés pour améliorer l'efficience énergétique, la fiabilité et l'intégration avec l'énergie locale ;
- Les déchets et l'eau : pour un maximum de 30 points, ce facteur inclut 6 variables qui évaluent la promotion de la conservation, l'efficience énergétique et la récupération d'énergie ;
- Le transport : pour un maximum de 29.5 points, ce facteur inclut 10 variables qui évaluent la priorisation du transport actif, du transport public et l'utilisation de fuel alternatif ; et
- Les Bâtiments : pour un maximum de 24 points, ce facteur inclut 7 variables qui évaluent l'efficience énergétique des bâtiments.

Image 6.5 – Carte d'évaluation (catégorie « personnel »)

Mesures	Description/Échelle de mesure	Méthode de notation	Notation
1.3.1a. Engagement des services publics d'électricité à partager les données	Le service public d'électricité a adopté un format et un processus normalisés pour partager les données et l'information communautaires avec les administrations locales et les services publics de gaz naturel afin d'éclairer les activités de planification et de mise en oeuvre. Les données pertinentes peuvent comprendre l'utilisation d'électricité ainsi que les secteurs aux prises avec une contrainte de capacité. Les formats normalisés peuvent comprendre l'agrégation des codes postaux à cinq ou six chiffres (respectant les considérations ayant trait à la protection de la vie privée comme exclure les contrats/utilisateurs importants), l'agrégation à l'échelle communautaire, la catégorisation de la typologie des bâtiments, la catégorisation	Échelle	S.O. pour la collectivité
1.3.1b. Engagement des services publics de gaz naturel à partager les données	Le service public de gaz naturel a adopté un format et un processus normalisés pour partager les données et l'information communautaires avec les administrations locales et les services publics d'électricité pour éclairer les activités de planification et de mise en oeuvre. Les données pertinentes peuvent comprendre l'utilisation de gaz naturel ainsi que les secteurs aux prises avec une contrainte de capacité Les formats normalisés peuvent comprendre l'agrégation des codes postaux à cinq ou six chiffres (respectant les considérations ayant trait à la protection de la vie privée comme exclure les contrats/utilisateurs importants), l'agrégation à l'échelle communautaire, la catégorisation de la typologie des bâtiments, la catégorisation	Échelle	S.O. pour la collectivité

Sur la même ligne horizontale

Actuellement, le service public d'électricité ne partage pas les données communautaires. [0 point]	Les demandes de données et d'information font l'objet d'un suivi ad hoc. [1 point]	Un format normalisé des données énergétiques communautaires a été établi pour le partage des données. [2 points]	Un processus normalisé est en place pour demander et partager les données, dont les personnes-ressources appropriées, les documents de demande et de communication, ainsi que les échéances estimées. [3 points]
Le service public de gaz naturel ne partage pas actuellement les données communautaires. [0 point]	Les demandes de données et d'information font l'objet d'un suivi ad hoc. [1 point]	Un format normalisé des données énergétiques communautaires a été établi pour le partage des données. [2 points]	Un processus normalisé est en place pour demander et partager les données, dont les personnes-ressources appropriées, les documents de demande et de communication, ainsi que les échéances estimées. [3 points]

Nous constatons d'abord que ces facteurs communautaires sont associés à ensemble de pratiques, politiques, programmes et projets qui établissent le cadre de ce qui devrait être effectué pour parvenir à créer une communauté d'énergie intelligente. Similaire au programme PPC, les deux catégories d'indicateurs relèvent principalement d'initiatives internes aux municipalités (objectif corporatif), aux capacités et aux ressources communautaires (objectif communautaire). Deux outils techniques sont utilisés pour mesurer les indicateurs : les échelles et les listes de vérification.

- Les échelles sont utilisées lorsque les mesures seront atteintes de manière progressive, c'est-à-dire qu'il y a un ordre préétabli (ex. une étude, un projet pilote), de l'élaboration à la mise en œuvre ;
- Les listes de vérification sont utilisées lorsque les mesures ont des éléments non ordinaux (ex. les différents aspects du plan d'énergie communautaire). Il n'y a pas un ordre préétabli.

Puis, nous effectuons un deuxième constat. Nous remarquons que l'outil mélange des pratiques et des initiatives relativement simples (ex. le type de matière à recycler) avec des pratiques, politiques et des initiatives plus complexes (ex. l'efficience énergétique des bâtiments) qui requièrent un plus

grand niveau de coordination et de collaboration horizontale et verticale, au sein et en dehors de la municipalité. Le cadre conceptuel a été guidé par sept objectifs : le développement économique local, les dépenses en énergie, la santé publique, la vulnérabilité économique, la résilience, la santé environnementale et les émissions de GES. À partir de cet instrument d'évaluation, QUEST Canada a établi trois objectifs que le réseau cherche à atteindre : affiner la définition de communauté d'énergie intelligente, créer un outil que les communautés peuvent utiliser pour évaluer et surveiller leur progrès en utilisant la recherche canadienne et les meilleures pratiques, et créer une base de données d'« histoires à succès ». Ainsi, le réseau utilise les meilleures pratiques pour évaluer le progrès des communautés, elles deviennent des idéaux types pour uniformiser le développement des communautés d'énergie intelligente, mais aussi informer les communautés sur les prochaines étapes à entreprendre afin qu'elles deviennent des communautés d'énergie intelligente.

> L'outil de comparaison a été conçu afin qu'une feuille de route avec des actions claires puisse être établie à partir de l'outil. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons choisi de nous concentrer grandement sur les pratiques au lieu de nous concentrer sur des mesures quantitatives parce que les mesures quantitatives sont utiles pour développer les profils d'énergie communautaire, ils n'établissent pas une image claire de ce qu'une communauté peut faire ou devrait faire pour mieux gérer (Employé du réseau, participant B8) [Traduction libre].

Notre troisième constat se base sur la comparaison entre l'outil américain et l'outil QUEST. Nous remarquons que, bien que l'instrument de QUEST Canada s'inspire des principes et du cadre général de l'ACEEE, l'instrument canadien diverge de l'outil américain. En effet, même s'il existe quelques similarités dans le choix des indicateurs (ex. la gouvernance, le transport) et son utilisation, QUEST Canada a développé plus d'indicateurs qui ont été délaissés par l'ACEEE (les déchets, les réseaux énergétiques, l'utilisation des terres) et structurés par les 12 principes directeurs. Inversement, QUEST Canada a délaissé des variables, par exemple, le développement professionnel de la main-d'œuvre en construction, le transport des camions, le logement social, etc.

Notre quatrième et dernier constat se base sur la comparaison entre le produit final et l'idée initiale présentée lors de la conférence en 2017. Les indicateurs d'évaluation proposés en 2017 ont été conservés et intégrés dans le produit final à l'exception des « initiatives à l'échelle de la communauté » qui est désormais une catégorie de facteurs. La gouvernance est devenue un facteur.

En conclusion, la carte d'évaluation est un instrument d'information, non contraignant, qui vise à guider les municipalités à évaluer leur progrès à devenir des communautés d'énergie intelligente.

La carte d'évaluation est un exemple d'émulation d'un instrument politique qui a été adapté au contexte particulier des communautés d'énergie intelligente au Canada selon les principes et les objectifs de QUEST Canada. Nous avons analysé les effets de cet instrument à partir des deux rapports rédigés par chacune des 10 municipalités qui ont participé au projet pilote.

6.3. Le réseau de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et l'instrument CRISSP

Dans cette section, nous présentons le réseau de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) et nous terminerons avec l'instrument *Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP),* un instrument adopté par certains, mais abandonné par d'autres.

6.3.1. Le réseau : Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL)

Dans cette première sous-partie, nous présentons notre troisième terrain *:* son histoire, ses caractéristiques et sa structure, ses membres, le processus d'adhésion, sa cohésion, sa stabilité et durabilité.

6.3.1.1. L'histoire du réseau AVGLSL

L'*Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent* a pour ancêtre l'*International Association of Great Lakes and St. Lawrence Mayors*[74]*,* établie en 1986 dans la ville de Québec. Elle rassemblait les municipalités qui longent les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent dans l'optique de rassembler les municipalités autour des problèmes communs et parler d'une même voix auprès des autres gouvernements. En 2002, le Maire de Chicago, Richard Daley, et le Maire de Toronto, David Miller ont créé l'*Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent,* insatisfaits de l'association internationale qu'ils jugent inefficace et son insignifiante. La première rencontre de l'AVGLSL a été organisée en juillet 2003. Au cours des années 2003 et 2004, un comité de maires[75] s'est rencontré pour combiner les activités des deux organisations :

[74] L*'International Association of Great Lakes and St. Lawrence Mayors* était dirigée par un conseil d'administration composé de maires et comprenait des employés du Conseil de développement économique du Saint-Laurent et la Commission des Grands Lacs. L'association s'est focalisée sur des enjeux environnementaux divers tels que les espèces envahissantes, l'utilisation des berges, la gestion des eaux, la qualité de l'eau, le transport maritime, etc.

[75] Le comité comprend les Maires Jean-Paul l'Allier (Ville de Québec, CA), Richard M. Daley (Chicago, É.-U), David Miller (Toronto, CA), Timothy Rigby (St. Catherine, CA), Gary Becker (Racine, É.-U), Denis LaPointe (Salaberry-de-Valleyfield, CA), Scott King (Gary, É.-U) et Terry Geddes (Collingwood, CA). En intermittence, trois autres

l'*International Association of Great Lakes and St. Lawrence Mayors* et *Great Lakes Cities Initiative.* L'AVGLSL est formalisée le 26 mai 2005 à Québec avec la création d'un organisme à but non lucratif[76] qui « combine les efforts des deux organisations en une pour une voix plus forte et plus efficace pour les villes dans les dossiers en lien avec les Grands Lacs et le Saint-Laurent. » (AVGLSL, 2005) [Traduction libre]. Un nouveau conseil d'administration a été élu, comprenant 16 membres, dont 8 maires américains[77] et 8 maires canadiens[78], mais le conseil est présidé par les deux villes fondatrices. Maire Daley (Chicago) devient président et Maire Miller (Toronto) devient vice-président. Les quartiers généraux sont alors déplacés à Chicago où elle partage les bureaux avec la Conférence des gouverneurs et des Premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent et ouvre un bureau canadien à Toronto. L'Alliance est officiellement incorporée dans les deux pays, le Canada et les États-Unis. C'est aussi lors de la rencontre du 26 mai 2005, que le Conseil d'administration a donc établi ses premières priorités sous le nom de l'*Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent*, sous la forme de 10 résolutions. Ces résolutions envoient un signal que les municipalités veulent accroître leur rôle et veulent participer à la prise de décision au sein de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

> Les gouvernements fédéraux, les États américains, tribaux et autochtones ont besoin de reconnaître l'importance du rôle des gouvernements locaux dans la restauration et la protection des Grands Lacs, et inclus les représentants locaux dans la prise de décision clé (AVGLSL Résolution 2004) [Traduction libre].

D'ailleurs, cette volonté des municipalités de devenir des acteurs politiques incontournables se reflète dans la vision de l'organisation qui réaffirme la place des municipalités dans la gestion de l'eau dans la région des Grands Lacs et du bassin du fleuve du Saint-Laurent.

> Une coalition de maires et d'élus locaux qui entrevoient, pour l'avenir de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, une eau saine, une vitalité économique et un cadre de vie de qualité où tous peuvent bénéficier de cette réserve en eau. Par l'adoption de mesures appropriées et en misant sur l'atteinte de résultats concrets, les maires impliqueront et informeront leurs citoyens, collaboreront avec les divers paliers de gouvernements et travailleront avec les chefs de file de différents secteurs d'activités afin de promouvoir une gestion adéquate de ce grand bassin et d'assurer le meilleur avenir possible pour cette ressource en eau douce et ainsi contribuer à la prospérité des populations qui en bénéficient (AVGLSL, 2019) [Traduction libre].

membres du conseil avaient été invités, Rita R. Athas, A. Joseph Deal et David A. Ullrich (United States Environnemental Protection Agency).

[76] L'AVGLSL récupère dès sa création les fonds versés par la Joyce Foundation *à l'International Association of Great Lakes and St. Lawrence Mayors*

[77] La ville de Chicago, la ville de Racine, la ville de Duluth, la ville de Toledo, la ville de Gary, la ville d'Érié, la ville de Rochester et la ville de Marquette

[78] La ville de Toronto, la ville de Québec, la ville de Montréal, la ville de St. Catharines, la ville de Collingwood, la ville de Thunder Bay, la ville de Windsor, et la ville de Salaberry-de-Valleyfield

D’un point de vue politique, la vision redéfinit le rôle des maires, qu’ils soient au Canada ou aux États-Unis au sein de la gouvernance environnementale. Par ailleurs, nous notons que l’élément national est absent dans la vision, en effet, aucun pays n’est mentionné. Les municipalités sont identifiées et se définissent de par leur appartenance ou leur lien à l’écosystème de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent. La vision met donc l’emphase sur la régionalisation de l’action publique identifiée par un écosystème autour duquel se rassemblent les acteurs politiques et se cristallise l’action politique.

6.3.1.2. La structure du réseau

L’AVGLSL dispose d’un conseil d’administration composé de 16 maires canadiens et américains, d’un président élu, un vice-président et un secrétaire-trésorier élus lors de l’assemblée générale qui a lieu lors de la conférence annuelle au mois de juin, chaque année. La présidence et la vice-présidence sont en intermittence canadienne et américaine et font l’objet d’une élection pour une durée de 2 ans. Chaque maire dispose d’une voix, mais l’Alliance favorise la décision par consensus.

Organigramme 6.4 – Organisation du réseau AVGLSL

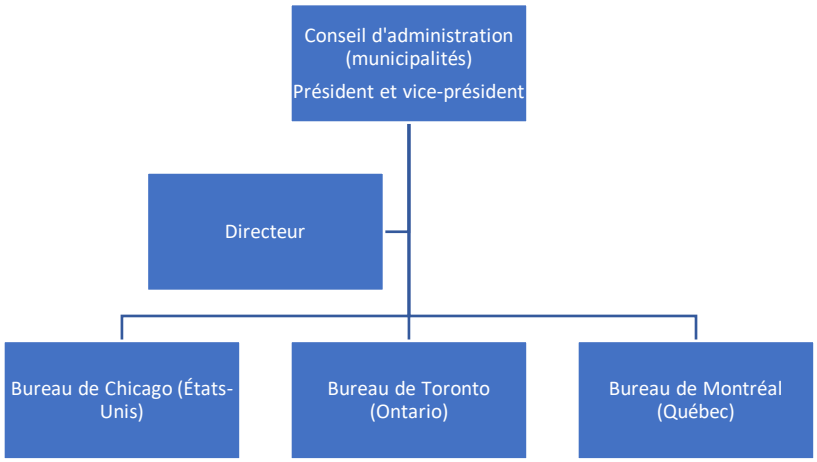

Le conseil d’administration se rencontre mensuellement

> Nous avons une rencontre du conseil, par téléconférence, tous les mois et lorsque nous avons besoin d’une direction, nous allons voir le conseil pour obtenir des directives claires. Nous ne sommes que les administrateurs, les maires sont les décideurs donc nous allons les voir à chaque fois que nous avons besoin d’être orientés (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Son travail est guidé par les résolutions votées annuellement et les activités de l’Alliance qui représentent les municipalités au sein d’un grand nombre de réseaux au sein de la gouvernance de

la région. Le président et le vice-président sont avec le directeur général, les représentants officiels et les porte-paroles de l'Alliance auprès des autres élus, lors des missions politiques à Washington, Québec et Ottawa. Le réseau AVGLSL est donc un réseau hiérarchique dont la prise de décision ultime revient au directeur avec le consentement du Conseil d'administration.

6.3.1.3. Le réseau et les changements climatiques

L'*Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent* travaille donc sur un ensemble d'initiatives[79] qui visent à préserver et restaurer l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Pour ce faire, le directeur général de l'Alliance siège au nom des municipalités sur un ensemble de comités transnationaux, nationaux et régionaux qui travaillent sur ces enjeux (voir Annexe 6.12) et qui composent ensemble la gouvernance complexe de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

> Nous siégeons dans plusieurs rencontres de parties prenantes, groupes, groupes conseils, conseils d'administration. Nous partageons l'information, défendons les positions que les maires ont prises, ce n'est pas unidirectionnel, nous rassemblons l'information que nous partageons avec le conseil, nous sommes un catalyseur, un facilitateur. Nous donnons une voix aux maires au sein de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Employé du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Les initiatives et les positions politiques de l'Alliance sur les divers dossiers sont encadrées par les résolutions qui sont approuvées chaque année par le Conseil d'Administration. Elles sont initialement formulées et envoyées par une municipalité ou une coalition de municipalités.

> Nous avons envoyé l'appel la semaine dernière. Nous envoyons un appel pour inviter les municipalités à soumettre leur(s) résolution(s). Tous les membres du réseau sont invités à soumettre un brouillon, puis toutes les résolutions, en fait, pas toutes, s'en vont au conseil d'administration. Celles qui sont acceptées par le conseil qui les filtre, des fois deux membres vont envoyer une résolution similaire alors on les fusionne. Nous travaillons sur les résolutions. Nous nous assurons aussi qu'elles sont cohérentes avec les positions précédemment prises par le conseil, bien sûr nous pouvons changer d'avis. Une proposition peut être refusée si par exemple elle est en contradiction avec notre mandat, notre mission et nos valeurs. Une fois acceptées par le conseil, elles sont soumises à l'Assemblée générale annuelle, elles sont adoptées par le vote. 50+1. Elles peuvent être amendées lors de la rencontre, sur le plancher (Employé du réseau, participant B2) [Traduction libre].

[79] Service municipal d'adaptation et de résilience ou SMART qui vise à aider les municipalités membres à accroître et accélérer les activités d'adaptation ; éléments nutritifs et sécurité de l'eau ; Le programme Villes VERDD (Villes en route vers un développement durable) qui inclut la gestion durable des eaux municipales (GDEM), la gestion des eaux de ruissellement et le cadre conservation de l'eau ; Énergie nucléaire et autres types d'énergie (gaz de schiste) ; Espèces envahissantes incluant les carpes asiatiques et phragmites ; Transport du pétrole par oléoduc et train; Accords gouvernementaux ; Microplastiques et autres initiatives : protection frontalière, etc. (site internet de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, 2019)

Les résolutions sont donc des instruments de type législatif et réglementaire qui cristallisent les directions stratégiques du Conseil d'administration sur les dossiers importants. Elles informent l'administration du réseau sur les priorités de l'Alliance pour la nouvelle année, et établissent le plan de travail des employés qui doivent entreprendre les initiatives nécessaires pour atteindre les objectifs escomptés[80]. Concentré sur les enjeux liés à l'eau, les changements climatiques sont devenus de plus en plus un enjeu prédominant au sein de l'Alliance tant du côté de l'atténuation que de l'adaptation. Les changements climatiques sont perçus par le réseau comme étant un problème qui amplifie des enjeux déjà existants (ex. les niveaux d'eau) et qui en a fait apparaître d'autres (ex. l'algue). Le discours de plus en plus prédominant au sein du réseau envers les changements climatiques est le résultat d'une prise de conscience des enjeux qui affectent la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, toutefois ce changement de discours ne fait pas l'unanimité au sein du réseau. Lorsque nous avons observé le conseil d'administration de L'AVGLSL, le thème sur la politique climatique a été foncièrement marqué par un désaccord entre la ville de Montréal et la Ville de Québec concernant le mandat du réseau en matière de politique climatique[81]. Il est du sentiment de la ville de Montréal que le réseau doit continuer à se concentrer sur les enjeux de l'eau et ne doit pas dévier sur les enjeux climatiques. Ces derniers doivent être abordés dans le contexte de l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

6.3.1.4. Les activités du réseau

L'AVGLSL est un réseau de municipalités dont les activités sont plus politiques. L'AVGLSL représente les municipalités lors d'activités politiques dont le but est d'influencer les politiques

[80] Un exemple de résolution : Résolution 1 en 2018, titrée « *Bâtir des villes et des villages résilients des Grands Lacs et du Saint-Laurent* » établit le risque grandissant causé par les évènements extrêmes liés au changement climatique dans la région. Les municipalités évoquent les risques pour la sécurité publique, les coûts financiers, les évènements de 2017 et 2018, et les maires soulignent leur préoccupation face au manque d'engagement de l'administration américaine. La deuxième partie de la résolution énonce la position et les demandes de l'Alliance :
demande un engagement des gouvernements supérieurs pour financer et soutenir la planification et la mise en œuvre des initiatives municipales pour accroître la résilience ;
Demande un engagement des gouvernements supérieurs pour garantir des investissements à long terme qui aideront les municipalités à accroître leur résilience ; Demande aux municipalités qui sont membre du réseau de s'engager à accroître la résilience de leurs municipalités ; et
Demande aux administrateurs du réseau de trouver des moyens techniques et financiers pour soutenir les municipalités qui sont membres du réseau.

[81] Bien que toutes les municipalités reconnaissent l'enjeu des changements climatiques, le désaccord portait sur le mandat de l'organisme en matière de politiques climatiques. La municipalité de Montréal soutenait que le réseau ne devait pas devenir un réseau de politiques climatiques alors que la ville de Québec voyait l'intérêt de continuer à développer les politiques climatiques en lien avec l'eau.

gouvernementales. Le réseau organise quatre évènements annuels au cours desquels une délégation de maires, incluant le Conseil d'administration, d'autres maires, soutenus par le directeur et les employés du réseau rencontrent les élus des paliers de gouvernement supérieurs :

- Journée sur la Colline parlementaire à Ottawa (Canada)
- Journée à Queen's Park (Ontario)
- Journée à l'Assemblée nationale du Québec
- Journée à Washington D.C. (États-Unis)

Enfin, l'Alliance siège sur un ensemble de comités binationaux et nationaux (canadiens et américains) au sein desquels les politiques en matière d'eau et des changements climatiques sont élaborées et mises en œuvre. Par exemple, le directeur général parle au nom des municipalités au sein de la Commission de la pêche des Grands Lacs, du Comité aviseur des Grands Lacs, du Compact of Mayors, etc.

À l'échelle des provinces, en Ontario et au Québec, les municipalités se réunissent de leur côté, un employé est responsable de l'Ontario et un autre s'occupe du Québec. Chaque employé représente les municipalités locales et organise des rencontres pour discuter des enjeux qui sont propres aux municipalités ontariennes et québécoises.

> Je suis en quelque sort l'agent de liaison pour les maires du Québec, je suis aussi le spécialiste des enjeux en lien avec le transport, l'hydro, les aqueducs qui sont des enjeux très importants au Québec, mais aussi dans les maritimes. Le transport est ma principale spécialité et j'essaie de rendre l'organisme actif sur les enjeux climatiques (Employé du réseau, participant B1) [Traduction libre].

La collaboration au sein des provinces et des États est encouragée afin que les municipalités puissent adresser leurs enjeux communément et donc, favoriser la mise en place de projet collectif (ex. la protection du Lac St. Jean).

Par ailleurs, le réseau offre aussi du soutien aux municipalités. Bien que le réseau ne dispose pas de services-conseils établis, les employés du réseau, localisés aux États-Unis et dans chaque province canadienne (1 employé à Toronto et 1 employé à Montréal) fournissent des services-conseils et travaillent avec les municipalités pour réaliser les objectifs mandatés par les résolutions. Le réseau est aussi un catalyseur qui facilite la circulation d'information au sein du réseau. Tout comme les autres réseaux, l'AVGLSL recueille et diffuse de meilleures pratiques et l'information auprès des membres du réseau en utilisant un ensemble d'instruments de communication :

- Répertoire des pratiques exemplaires ;
- Webinaires et présentations ;
- Publications de rapports annuels et de fiches d'information ;

- Déclarations et lettres politiques (ex. la diversion de Wakeshau) ; et
- Site internet, bulletin d'information (AVGLSL, 2020).

Le réseau AVGLSL est avant tout une communauté politique qui rassemble un nombre restreint de municipalités en raison des restrictions géographiques et hydrologiques (bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent). Le degré de cohésion est important, car les municipalités se rassemblent autour d'un écosystème qui est au cœur de leur identité municipale. Les municipalités se rencontrent régulièrement pour discuter des dossiers importants. Le réseau est consolidé par des valeurs communes et le consensus, une balance du pouvoir (un maire, un vote) et un partage de ressources.

6.3.1.5. Les membres du réseau

Les membres du réseau sont principalement les municipalités canadiennes et américaines qui se situent le long des Grands Lacs et de la rivière Saint-Laurent. Les municipalités proviennent de deux provinces canadiennes : l'Ontario et le Québec ainsi que huit États américains : Wisconsin, Illinois, Minnesota, Indiana, Pennsylvanie, Michigan, Ohio et New York.

Carte 6.2 – Membres du réseau AVGLSL

*Source: *Mowat Centre Policy Innovation and School of Public Policy & Governance University of Toronto (2015)*

L'*Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent* est aujourd'hui composée de 84 membres qui représentent plus de 10 millions d'habitants. Sur un plan plus économique, la région

représente plus de 5 trilliards de dollars au PNB, et se place donc au quatrième rang des économies mondiales (AVGLSL, 2017).

Tableau 6.6 : Décomposition des membres de l'AVGLSL

Province/États	Pays	Nombres de membres (2018)
Ontario	Canada	64
Québec	Canada	29
Wisconsin	États-Unis	11
Illinois	États-Unis	4
Minnesota	États-Unis	2
Indiana	États-Unis	4
Pennsylvanie	États-Unis	1
Michigan	États-Unis	12
Ohio	États-Unis	4
New York	États-Unis	2
	TOTAL	133

6.3.1.6. Les représentants au sein du réseau

Le réseau se définit avant tout comme étant un réseau qui regroupe les maires et les mairesses des municipalités canadiennes et américaines. Les maires sont centraux à la gouvernance de l'Alliance puisqu'ils composent le conseil d'administration. Lorsque les maires ne peuvent pas participer, ils sont représentés par le député-maire ou un membre du conseil municipal. Si les maires prennent les décisions, les activités sont mises en place par les employés de la municipalité. Ainsi, une municipalité est représentée par deux individus de la municipalité, un élu et un employé, qui participent aux rencontres et à la conférence annuelle.

6.3.1.7. Devenir membre du réseau

L'adhésion est ouverte à tous les maires dont la municipalité se situe dans les frontières hydrologiques du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Une municipalité peut devenir membre si elle borde les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ou se situe sur l'un des affluents ou effluents. L'adhésion est payante et varie selon la taille de la municipalité, de 550 dollars (0 à

1,000 habitants) à 27 500 dollars (2 M à 3 M d'habitants). Chaque niveau n'accorde pas de droits spécifiques de participation.

Les règles d'adhésion : le formulaire d'inscription

Le formulaire d'inscription est un instrument contractuel qui se divisait en quatre parties (jusqu'au 17 juillet 2020) : l'introduction présente brièvement l'histoire du réseau, le deuxième paragraphe met l'accent sur l'importance environnementale, sociale et économique de l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent[82]. Dans la troisième partie du paragraphe, l'Alliance met l'accent sur l'effet politique du réseau pour redonner du pouvoir aux municipalités au sein d'une gouvernance qui accorde une faible voix aux municipalités[83]. La dernière partie du réseau est le formulaire d'inscription, le réseau demande les coordonnées du maire ou de la mairesse ainsi que les coordonnées de la personne-ressource principale. Trois pages ont été ajoutées : l'adhésion et son implication, les réalisations de l'Alliance et l'influence politique. Ces dernières pages changent considérablement le ton du formulaire d'inscription qui inclut un discours argumentatif plus élaboré pour convaincre les municipalités à rejoindre le réseau, et explique expressément les responsabilités qui sont liées à l'adhésion.

> Être membre signifie un engagement envers la protection, la restauration et la promotion des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour s'assurer de sa santé et sa vitalité pour les générations à venir (AVGLSL, 2020) [Traduction libre].

Bien que les bénéfices soient davantage mis en avant dans le document, l'argument principal porte sur les réalisations et l'influence politique du réseau sur les principaux enjeux de la région. Le réseau projette une force et une influence politique (voir annexe 6.13) en énonçant les comités de prise de décision sur lesquels l'Alliance siège. L'Alliance se positionne comme un acteur important au sein de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

[82] "Étant la plus vaste ressource au monde d'eau douce de surface et étant considéré comme un trésor international, le système est essentiel à la vitalité permanente des villes, comtés et villages qui parsèment son littoral et l'ensemble du bassin versant. Les Grands Lacs et le Saint-Laurent sont intrinsèques à un nombre incalculable d'activités de loisirs, commerciales, de tourisme et culturelles pour les résidents du bassin et les visiteurs qui y sont de passage. Ils alimentent le développement économique et rehaussent la valeur économique des communautés riveraines. Ils abritent aussi d'importants écosystèmes aquatiques et côtiers, ils approvisionnent des millions de gens en eau potable et permettent d'importantes activités agricoles et industrielles (AVGLSL, 2020)

[83] Les villes sont littéralement aux premières lignes dans la lutte pour les Grands Lacs et le Saint-Laurent. Malgré leur intérêt bien réel à l'égard de la ressource, les maires n'ont pas toujours de voix en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre de politiques et de programmes. Par l'entremise de l'Alliance, les gouvernements locaux sont non seulement aux tables de décision et d'établissement des politiques, mais sont aussi un moteur d'action, et mènent par exemple en matière de protection et de restauration (AVGLSL, 2020)

La stratégie de recrutement du réseau :

Le réseau recrute de nouveaux membres à travers trois stratégies établies. Les employés du réseau essaient de recruter de nouveaux membres en effectuant des appels et en les invitant à participer à des rencontres et des conférences.

> Nous avons invité la ville d'Ottawa à rejoindre le réseau puisque la ville est située sur un des affluents du Saint-Laurent, malheureusement le maire a refusé (Employé du réseau, participant B3) [Traduction libre].

En plus, le réseau voit la responsabilité de recruter de nouveaux membres aux maires et le bouche-à-oreille. D'ailleurs, lorsque les municipalités signent le formulaire d'inscription, elle s'engage à « améliorer et élargir notre infrastructure » (AVGLSL, 2020), et à devenir des ambassadeurs du réseau auprès des autres municipalités et des organismes locaux.

> La présidence du Maire Coderre a servi à ce que le maire donne une notoriété à l'alliance. On a pu faire connaître l'Alliance au Québec, qui était plus étrangère aux Grands Lacs. Nous avons une meilleure connaissance du bassin. Nous avons participé à plusieurs évènements, nous avons accru l'attention médiatique. Plusieurs participants du Québec vont à l'alliance (Élu d'une large ville, participant A4)

> J'étais l'ancien président de la table il y a trois ans. Au début de mon mandat, nous avions 100 maires dans le réseau, puis nous nous sommes concentrés sur le recrutement. À la fin de mon mandat, nous étions en croissance et avions 120 maires. Nous avons rejoint les municipalités, bâti des réseaux et avons parlé en personnes aux maires (Élu d'une large ville, participant A5) [Traduction libre].

Le leadership est d'importance lorsqu'il s'agit de recruter. Le leadership des maires n'est pas le seul à compter, celui de la direction est tout aussi important.

> David fait un travail remarquable. Nous avons augmenté le nombre de membres. Nous voyons les nouveaux membres jouer un plus grand rôle (Élu d'une municipalité de taille moyenne, participant A8) [Traduction libre].

En conclusion, le formulaire établit un cadre qui révèle une communauté de sens qui rassemble les municipalités, situées au sein du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, autour de valeurs communes et ancrées dans le développement durable de la région et de sa ressource. Le tableau ci-dessous inclut les principaux discours, les images et les symboles mobilisés par les conseillers régionaux lors des présentations auprès des municipalités canadiennes. Les concepts à gauche reprennent les éléments clés qui constituent le discours selon les définitions de Yanow (2000). La deuxième et la troisième colonnes présentent les preuves que nous avons relevées dans le discours écrit et oral, et qui nous a permis d'y associer une signification. Dans ce tableau, nous comparons

le formulaire d'inscription utilisé par le réseau avant 2019 et celui utilisé après 2019. Similaire aux autres réseaux, le réseau AVGLSL met l'accent sur les bénéfices à rejoindre le réseau « l'avancement des intérêts des municipalités au sein de la gouvernance binationale », « l'accès aux meilleures pratiques ». Contrairement aux deux autres réseaux, le registre mobilisé porte davantage sur la création d'une communauté d'appartenance et d'intérêts. Le réseau fait notamment référence à l'idée de « coalition » qui sous-tend que les municipalités, ensemble, constitue un bloc et qu'elles sont liées par l'écosystème qu'elles tendent à vouloir protéger et qui définit leur identité « les Grands Lacs et le Saint-Laurent ». Encore une fois, le réseau essaie de convaincre les municipalités de l'importance de rejoindre le réseau et explique le rôle des municipalités à ce niveau.

Tableau 6.7 – Comparaison du discours entre les formulaires d'inscription

Éléments à analyser	**Document avant 2019**	**Document de 2019/2020**
Une communauté d'appartenance (ensemble des acteurs rassemblés qui utilisent des mécanismes cognitifs similaires ou identifiés)	« coalition »	« coalition »
Un texte (dévoile des significations) **et discours**	Deux arguments importants sont mis de l'avant par le formulaire 1. L'importance de l'implication des maires dans la protection de l'écosystème « L'importance des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour les maires ». 2. L'importance de l'Alliance dans la protection de l'écosystème « Pourquoi l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ? ». 3. L'accent est mis sur la représentation des villes au sein de la gouvernance transfrontalière : « Malgré le fait que cette ressource soit un enjeu, les maires n'ont pas toujours eu une voix active dans le développement et la mise en œuvre des politiques	Six arguments importants sont mis de l'avant par le formulaire. 1. L'adhésion signifie l'engagement t la participation active pour mettre en œuvre la mission de l'organisation. 2. L'avancement des intérêts des municipalités au sein de la gouvernance binationale : « l'avancement des intérêts des villes dans le futur des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent » (1). 3. L'emphase sur les bénéfices à rejoindre l'Alliance « Les membres ont accès aux meilleures pratiques sur les enjeux de la conservation de l'eau, du développement

	et des programmes. Grâce à l'Alliance, les gouvernements locaux sont non seulement aux tables de prise de décision et de production des politiques, mais un catalyseur de l'action et donne l'exemple via les efforts de protection et de restauration » (1)	durable, de l'invasion des espèces et de la gestion de l'infrastructure de l'eau et des eaux usées », « les membres de l'Alliance peuvent aussi participer dans les programmes développés par l'Alliance » (1). 4. Discours qui porte sur les succès et les réalisations de l'organisation « forgé une coalition », « mène les initiatives pour chercher du financement fédéral », « sécurisé une chaise autour de la table et a ajouté la voix municipale ». 5. L'importance de l'implication des maires dans la protection de l'écosystème « L'importance des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour les maires ». 6. L'importance de l'Alliance dans la protection de l'écosystème « Pourquoi l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ? ». L'accent est mis sur la représentation des villes au sein de la gouvernance transfrontalière : « Malgré le fait que cette ressource soit un enjeu, les maires n'ont pas toujours eu une voix active dans le développement et la mise en œuvre des politiques et des programmes. Grâce à l'Alliance, les gouvernements locaux sont non seulement aux tables de prise de décision et de production des politiques, mais un catalyseur de l'action et donne l'exemple via les

		efforts de protection et de restauration » (1)
Un objet symbolique (la signification politique est communauté par les espaces : décor, matériel, les instruments).	Le logo représente les cinq Grands Lacs et le Saint-Laurent – approche selon l'écosystème L'écosystème : Les Grands Lacs et le Saint-Laurent	Le logo représente les cinq Grands Lacs et le Saint-Laurent – approche selon l'écosystème L'écosystème : Les Grands Lacs et le Saint-Laurent
Un artefact (inclut le langage, les objets, et les gestes qui engendrent ou représentent un sens.)	N/D	« Représentation », « connexion », « reconnaissance », « accès aux meilleures pratiques ».
Un symbole (Une convention sociale concrète qui représente un concept abstrait pour un groupe de personnes. Un symbole unit un groupe de personnes qui partagent la signification du symbole).	« leadership des élus locaux », « durabilité » - l'accent est placé vers le futur et l'encouragement de l'action = l'image des municipalités en tant que leader. Symbole de la ressource : « plus grande source d'eau fraîche dans le monde » Mobilisation d'un langage qui se focalise sur la responsabilité et l'éthique de protéger un écosystème dont les municipalités dépendent.	« leadership des élus locaux », « durabilité » - l'accent est placé vers le futur et l'encouragement de l'action = l'image des municipalités en tant que leader. Symbole de la ressource : « plus grande source d'eau fraîche dans le monde » Mobilisation d'un langage qui se focalise sur la responsabilité et l'éthique de protéger un écosystème dont les municipalités dépendent

Traduction libre et définition de Yanow (2000)

Le texte dévoile des significations intéressantes :

- Le formulaire d'adhésion est un instrument de communication, un outil de dernier ressort pour convaincre les municipalités de se joindre au réseau. L'emphase sur les co-bénéfices économiques, sociaux envers la ressource en eau et l'importance de l'identité régionale permet d'accentuer l'importance de se joindre au réseau ;
- Le formulaire d'adhésion ne dispose d'aucun mécanisme coercitif qui encourage la participation active des membres ; et
- Le réseau est présenté comme ayant un poids politique au sein de la gouvernance de la région, et se positionne comme étant le représentant des municipalités, leur voix politique par les différents comités, forums et différentes rencontres.

Le réseau de l'Alliance des villes du Grands Lacs et du Saint-Laurent représente une communauté politique de municipalités au sein des divers comités qui forment la gouvernance de la région. Le réseau gère aussi des programmes pour la restauration des berges et l'adaptation des changements climatiques et développe des instruments pour soutenir les municipalités. Nous proposons d'étudier le protocole Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP), au sein du programme - Service d'adaptation aux changements climatiques (SMAR).

6.3.1.8. La cohésion et la durabilité du réseau

Toutes les municipalités qui bordent cet écosystème se sentent fortement connectées à cet écosystème, pas seulement économiquement, mais aussi socialement. Nous avons noté dans toutes nos rencontres un fort sentiment d'appartenance à cet écosystème (annexe 6.14).

> L'écosystème du St Laurent et des Grands Lacs met tout le monde au même diapason. Nous avons une approche régionale et un intérêt commun. J'ai toujours entendu que les Grands Lacs étaient un enjeu régional, c'est en fait un enjeu de la communauté (Élu d'une municipalité de taille moyenne, participant A8) [Traduction libre].

Les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent sont des marqueurs identitaires importants qui font émerger une volonté émotionnelle des communautés locales d'intervenir pour protéger l'écosystème.

6.3.2. Un instrument délaissé par certains et adopté par d'autres : Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP)

Nous avons choisi l'instrument CRISSP, car il s'agit d'un instrument technique d'adaptation aux changements climatiques développé dans le contexte de l'eau. Dans cette partie, nous explorons l'histoire et les caractéristiques de cet instrument qui a été adopté par certains et délaissé par d'autres.

6.3.2.1. L'histoire du CRISSP

L'histoire de l'instrument CRISSP est indissociable du programme SMAR qui relève de l'AVGLSL, le Service d'adaptation aux changements climatiques.

Le programme SMAR et l'instrument CRISSP ont été développés dans le cadre du programme Villes VERDD « Villes en route vers un développement durable » mis en place par l'AVGLSL en 2009, pour de soutenir les municipalités dans leur démarche vers le développement durable. Le

programme a été guidé par un comité-conseil qui a identifié des pratiques durables dans 20 secteurs de responsabilités municipales. Le programme avait quatre objectifs : protéger les ressources hydriques et les littoraux, promouvoir la génération et la consommation d'énergie à faible carbone dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l'intégration du développement durable dans l'aménagement du territoire et favoriser le développement économique vert. En 2010, les maires se sont engagés, par l'entremise de la résolution 19-2010M, à adopter les principes du programme Villes VERDD et à travailler collectivement et individuellement vers l'avenir durable de la région. Ce programme a par la suite pris de l'ampleur et a mené à des initiatives et des projets-pilotes pour aider les maires à élaborer des plans de gestion des eaux de ruissellement[84]. Cet exercice conduit en 2012 à l'adoption, par la Résolution 5-2012M, de six Principes de gestion durables des eaux municipales. Le sixième principe fait directement référence aux impacts des changements climatiques et incite les municipalités à prévenir les risques liés aux changements climatiques. Ce principe a débouché sur une conversation au sein de l'Alliance sur les impacts des changements climatiques,

> Les municipalités demandaient des ressources additionnelles pour s'adapter aux impacts des changements climatiques, l'Alliance a effectué des demandes de financement et nous avons été en mesure de développer le projet pilote SMAR (Employé du réseau, participant B1) [Traduction libre].

Le Conseil d'administration soutient la mise en œuvre de l'initiative SMAR dans la Résolution 1-2013. Dans cette résolution, les municipalités s'alarment des impacts des changements climatiques et des évènements météorologiques extrêmes sur l'infrastructure et les activités dans la région

> ET ATTENDU QUE les impacts des changements climatiques affectent la santé et la sécurité publique, menacent les infrastructures et les propriétés privées dans les municipalités, dégradent la qualité de l'eau, mettent en péril les berges et autres habitats naturels, perturbent les opérations municipales et ralentissent l'activité des industries, des commerces, du transport, des activités récréatives et du tourisme (AVGLSL, 2013) [Traduction libre].

Il est aussi intéressant de constater que la justification de l'action publique repose sur perspective économique de l'action publique, qui se base sur une analyse coût/bénéfices comparant ainsi l'investissement dans des initiatives qui bâtissent la résilience aux coûts des dégâts, si aucune action n'est prise.

> ET ATTENDU QUE les récentes expériences de communautés durement touchées démontrent que les bénéfices issus d'un investissement dans l'adaptation et la résilience sont largement plus

[84] Les maires, avec la résolution 1-2011 M, ont demandé aux employés d'offrir des formations, de favoriser les échanges de meilleures pratiques, d'initier de la recherche, de mettre à disposition des municipalités des ressources électroniques et d'initier des projets pilotes qui permettront d'appuyer les municipalités dans l'élaboration d'un plan de gestion des eaux de ruissellement.

> importants que les coûts d'un bris d'infrastructure, des dommages matériels ou de décès résultant d'un évènement météorologique extrême (AVGLSL, 2013) [Traduction libre].

Les municipalités calculent ainsi la désirabilité d'une option politique pour en justifier son optimalité en termes d'impact financier et économique sur la municipalité. En 2014, le Conseil d'administration hausse le ton en adoptant la résolution 01-2014M. Dans cette résolution, les municipalités effectuent un lien causal entre l'impact des changements climatiques sur l'infrastructure municipale et la norme de diligence des municipalités, qui place les municipalités dans une obligation juridique de prévenir les actes qui pourraient causer du tort à autrui, particulièrement à leurs résidents

> ET ATTENDU QUE les municipalités ont plus que jamais la responsabilité d'actualiser leurs normes de diligence avec les plus récentes données climatiques, puisque baser ces normes sur des données dépassées peut être considéré une négligence si de nouvelles données démontrent qu'elles devraient être réexaminées (AVGLSL, 2014) [Traduction libre].

Les municipalités s'inquiètent particulièrement des poursuites judiciaires et d'une mauvaise presse qui les placeraient dans une situation de tort et de responsabilité. Dans cette résolution, le conseil d'administration demande aux membres du réseau d'adopter l'appel à l'action SMAR et d'entreprendre les efforts nécessaires dans les cinq axes d'action retenus : l'étude de la vulnérabilité, la formation et la circulation de ressources, l'adaptation des infrastructures, l'investissement dans l'infrastructure verte et d'autres méthodes dites novatrices en matière d'adaptation et la mise à jour ou l'obtention de données et projections climatiques détaillées pour la municipalité. Cette résolution a conduit à la création de l'instrument CRISSP en 2015.

6.3.2.2. Le programme Service d'adaptation aux changements climatique (SMAR)

Le Service d'adaptation aux changements climatiques (SMAR) regroupe un ensemble de projets et d'instruments qui visent à accroître la résilience des villes dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent face aux changements climatiques. Le projet SMAR a été initié en 2013 et est désormais essentiellement dédié aux municipalités ontariennes. SMAR inclut une bibliothèque de meilleures pratiques conçues à partir d'une recherche[85] d'étudiants à l'Université du Michigan, l'appel à l'action qui incite les municipalités à partager leurs pratiques[86], et deux

[85] Quatre autres études de cas sur cinq municipalités, deux canadiennes et trois américaines ont été réalisées par les étudiants. Le but de la recherche était de faire ressortir de meilleures pratiques.

[86] L'appel à l'action a permis au réseau de rassembler « de meilleures pratiques » définies par le réseau comme étant des instruments qui ont permis aux municipalités de s'adapter aux changements climatiques ou d'en diminuer les effets. Les municipalités ont partagé avec le réseau des rapports d'analyse, des plans d'action (de gestion et

études de cas sur la gestion des eaux pluviales[87]. Ces trois exercices ont informé le développement de sept modules de formation sur les changements climatiques dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui ont été conçus et livrés par le réseau et le Clean Air Partnership, un réseau régional de villes (Toronto et sud-ouest de l'Ontario) qui aident les municipalités à atténuer et s'adapter aux changements climatiques. SMAR est aujourd'hui un portail d'informations autour duquel s'est bâtie une communauté de pratiques en Ontario pour accroître la résilience des communautés. Le réseau explique l'engagement des municipalités ontariennes simplement par le fait que « la plupart de nos membres sont en Ontario, les municipalités ontariennes sont les plus actives » (Employé du réseau, participant B1). Ainsi, SMAR représente un exemple de programme qui s'est transformé au fil des années, qui a été délaissé par certains acteurs, qui a été maintenu par certains (l'Alliance et les municipalités ontariennes), et adopté par d'autres (le Clean Air Partnership).

6.3.2.3. Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP)

Le protocole *Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol* est un instrument qui s'inscrit dans la deuxième phase à l'initiative du réseau pour s'adapter aux changements climatiques. Ce protocole est un instrument technico-scientifique et constitue en une matrice d'auto-évaluation qui a été conçue pour aider les municipalités à évaluer leurs vulnérabilités aux évènements extrêmes. La matrice d'évaluation des risques est qualitative et divisée en huit indicateurs[88] qui visent à évaluer les impacts potentiels, les vulnérabilités et les risques sur les biens actifs et l'infrastructure.

Cet instrument a été développé par le réseau en partenariat avec AECOM, une entreprise américaine spécialisée dans le génie et l'infrastructure, la ville américaine de Gary (Indiana), GLISA qui un centre régional de l'Administration nationale et atmosphérique américaine (NOAA), et l'Université du Michigan. L'initiative a été encadrée par un comité-conseil qui incluait

conservation de l'eau, d'adaptation, développement durable, etc.) ou encore des exemples de projets en matière de résilience.

[87] Deux projets pilotes à Thunder Bay et Hamilton, financés par la Banque Royale du Canada, qui ont permis de mieux comprendre comment gérer l'eau pluviale et réduire les risques d'inondations en gérant mieux le bassin versant.

[88] Les huit indicateurs sont : Information générale sur le site ciblé ; Identification des domaines de risques (géographiques) ; Identification des risques d'autres dangers ; Capacité de réponse à un danger immédiat ; Risques d'inondation sur le site ; Risques associés aux sites stratégiques ; Dépendances critiques aux infrastructures essentielles et opportunités et; Atténuation à long terme.

principalement des villes américaines : Evanston (Illinois), Niagara Falls (New York), Milwaukee (Wisconsin) et Traverse City (Michigan). Le réseau voulait particulièrement répondre à deux enjeux : le manque de données fiables dans les changements méthodologiques causés par les changements climatiques et l'incapacité des municipalités à allouer des ressources financières et humaines à l'identification et l'évaluation des vulnérabilités. L'objectif était donc de développer un instrument d'évaluation destiné aux municipalités, principalement les petites et moyennes municipalités, qui est facile à utiliser et qui puisse les aider à identifier les vulnérabilités des infrastructures municipales essentielles à faible coût.

> SMAR a été conçu pour fournir une image globale de la situation municipale dans le processus d'adaptation aux changements climatiques, êtes-vous prêt ou pas ? Vous devez vous adapter, vous devez bâtir votre résilience. SMAR était accompagné d'un outil diagnostique CRISSP qui permettait de déterminer le niveau de résilience et le degré de préparation de la municipalité. Disons que le résultat du diagnostic indiquait que vous aviez un problème avec votre infrastructure d'approvisionnement en eau. Si votre approvisionnement en eau est à risque, vous devez régler ce problème et vous avez besoin d'un plan pour le futur. Un autre enjeu qui vient avec l'approvisionnement en eau est la question de la capacité d'entreposer l'eau, éviter la contamination, vous savez que vous devez penser à toutes ces questions, et éventuellement investir l'argent nécessaire. Il s'agit d'investir vers la durabilité, c'est en quelque sorte la prochaine étape, une fois que vous avez analysé la situation, que le diagnostic a été posé vous devez vous assurer que votre approvisionnement en eau est ok, vous devez vous assurer que vous avez la capacité de répondre aux évènements extrêmes. S'il y a une vague de chaleur ou une inondation, est-ce que l'approvisionnement en eau est sécurisé et peut répondre à la demande ? Est-ce que l'infrastructure en place permet d'assurer le développement durable de la ville ? (Employé du réseau, participant B1) [Traduction libre].

Initialement, l'entreprise allait développer la méthodologie et la matrice avant de tester l'instrument dans la municipalité de Gary, mais il a été choisi de développer le protocole en effectuant une recherche-action au sein de la municipalité de Gary, puis la version finale du protocole sur les municipalités membres du comité-conseil[89]. À partir des recherches effectuées[90], les consultants ont élaboré un processus en deux phases : la première phase « processus pré-matrice » est un ajout suite à l'expérience de la municipalité de Gary. L'instrument initial a été modifié lorsque la municipalité a découvert que le degré d'acceptation de l'instrument au sein de toutes les unités municipales impliquées influençait le degré de succès de l'instrument. Ce

[89] Le rapport d'AECOM explique la méthodologie, résume les principaux constats qui ont émergé de la recherche de terrain. Le document détaille ensemble la matrice puis explore et suggère les solutions éventuelles en fonction de chacune de ces sections. La dernière section du rapport est le compte rendu de la mise en place du pilote dans la municipalité de Gary qui a testé le protocole CRISSP développé par l'entreprise AECOM.

[90] Dans leur travail de recherche, les consultants se sont basés sur des données météorologiques, des cartes hydrologiques et topographiques, ont rencontré des fonctionnaires locaux, régionaux, des états, provinciaux qui possédaient l'expertise dans le domaine de l'adaptation et de l'eau pour rassembler l'information nécessaire. Ces données leur ont permis de concevoir des scénarios et d'estimer les scénarii éventuels d'inondations.

processus de pré-matrice vise à aider les municipalités à rassembler les unités municipales ainsi que l'information nécessaire pour pouvoir ensuite remplir la matrice d'évaluation des risques. Par ailleurs, la recherche-action effectuée à Gary a permis de changer l'approche du projet qui portait au départ sur les enjeux négatifs, c'est-à-dire la vulnérabilité, sans prendre en compte les opportunités que ces divers sites confèrent pour s'adapter et bâtir la résilience des sites aux changements climatiques et aux évènements météorologiques extrêmes. Cet élément a déterminé le changement de nom de l'instrument de sites « vulnérables » à sites « stratégiques », qui met davantage l'accent sur la préparation avec l'ajout de « sites stratégiques », ces sites qui offrent des opportunités.

CRISSP était initialement un instrument adapté à la gouvernance municipale américaine. L'instrument a été repris et adopté aux États-Unis par le *U.S. Climate Resilience Toolkit*, une initiative du programme de recherche U.S. Global Change Research Program et gérée par *National Oceanic and Atmospheric Administration*. Le réseau planifiait de le diffuser à travers la province de l'Ontario (auprès des municipalités ontariennes, *Ontario Centre for Climate Impacts* and Adaptation Resources à l'Université de Laurentienne et le gouvernement de l'Ontario) et il a été ajouté au portail SMAR.

En conclusion, CRISSP est un exemple d'instrument qui n'a pas été adopté par tous les membres du réseau, principalement les municipalités québécoises disposent déjà d'instruments similaires en raison des programmes provinciaux tels qu'*Action-Climat.* Le programme SMAR et le protocole CRISSP sont disponibles en Ontario alors que CRISSP a été repris à l'échelle nationale aux États-Unis et dans certaines villes américaines.

Conclusion

Dans ce chapitre descriptif, nous avons présenté nos trois études de cas, nos trois réseaux, Partenaires dans la protection du climat, QUEST Canada et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ainsi que les trois instruments que nous avons choisi d'étudier : le plan d'action climatique PPC, la carte d'évaluation de QUEST Canada et le protocole CRISSP.

Le tableau ci-dessous résume les catégories prédominantes promues par les réseaux ainsi que les éléments ou les dimensions qui les définissent. La première catégorie « titre de la catégorie » présente les catégories prédominantes dans le discours et les textes du réseau. Les catégories peuvent être comprises comme étant des titres. La deuxième colonne introduit les dimensions ou

éléments qui définissent les catégories alors que la dernière colonne identifie les catégories qui s'opposent à celles présentées par le réseau.

Les réseaux ainsi que les instruments élaborés mettent l'accent sur le développement durable et la résilience. L'atteinte de ces objectifs finaux passe par la planification environnementale et énergétique pour réduire les émissions de GES et les risques associés aux changements climatiques le long des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Les idées promues par les réseaux ne sont pas sans opposition. La première opposition est à l'idée même de développement durable et des changements climatiques, déniés par certains conseils d'administration, en raison de croyances principalement idéologiques. Une deuxième opposition se situe au sein du débat du rôle des municipalités au niveau de la gouvernance climatique. En effet, Gore et Robinson (2005 ;2015) avaient déjà suggéré que nombreuses municipalités canadiennes ne pensent pas que la planification climatique soit une responsabilité municipale. Enfin, un dernier type d'opposition concerne la planification. De nombreuses municipalités questionnent le piège de la planification qui ne se traduit pas en mise en œuvre et résultats substantiels.

Tableau 6.8 : Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse)

	Titre de la catégorie	Dimensions / éléments	Titre de la catégorie opposée
Réseau 1: PPC	Développement durable et l'urgence climatique. Leadership municipal.	« Réduire les coûts » associés à la crise climatique (photos des dégâts des inondations. Registre de langage qui porte sur le développement durable : les co-bénéfices socio-économiques et environnementaux. Idée des bénéfices à rejoindre le réseau : Rejoindre le réseau : collaboration, partage de meilleures pratiques et de connaissances. Idée sur la place les municipalités au sein de la gouvernance canadienne à travers les activités et la planification. « Champions municipaux », « leaders ».	N'est pas la responsabilité des municipalités (Robinson et Gore, 2005 ; 2015). Divergence idéologique concernant les changements climatiques.
Réseau 2: QUEST Canada	La réduction des émissions de GES passe la mise en œuvre des communautés d'énergie intelligente.	Collaboration : avec les différents secteurs impliqués dans les systèmes d'énergie : partage d'information. Éducation : partage d'information, services-conseils.	La réduction de GES ne passe pas nécessairement à travers le réseau, les municipalités possèdent de l'expertise à l'interne (Entrevues avec des municipalités). Divergence idéologique concernant les changements climatiques. Opposition au réseau : des municipalités décrivent QUEST Canada comme étant une organisation guidée par ses propres intérêts.
Réseau 3: AVGLSL	Communauté d'intérêts.	Protection et conservation d'un écosystème en danger : symbole de la ressource. Idée de la dépendance des municipalités à l'écosystème	Une approche par écosystème est soutenue, cependant l'AVGLSL n'est pas un réseau climat – débat depuis 2017.

	Leadership municipal. La voix municipale au sein de la gouvernance binationale.	Assurer la représentation des municipalités au sein de la gouvernance binationale, participation dans le processus de production des politiques publiques. Défense des droits à travers les journées parlementaires et la journée à Washington.	
Instrument 1: Plan d'action PPC	La planification est un passage obligé. Transformation de la gouvernance locale.	Processus en 5 étapes : inventaire, cible, planification, mise en œuvre et évaluation. Meilleures pratiques, partage des connaissances, apprentissage. Collaboration entre les unités municipalités via un comité ou un travail d'équipe.	Inquiétudes de municipalités qui soulignent le piège de la planification. Les plans ne sont pas mis en œuvre.
Instrument 2: Carte d'évaluation QUEST Canada	Chemin vers la planification des communautés d'énergie intelligente et durable.	Outil diagnostic qui informent sur les pratiques, les politiques et les processus : les problèmes, les opportunités et les barrières pour des « communautés durables ». Apprentissage à travers l'évaluation mène à l'amélioration	Aucune décelée en raison de la nouveauté de l'instrument.
Instrument 3: Matrice CRISSP	Résilience. Communauté de pratique.	Évaluation des vulnérabilités. Outil diagnostic qui informant sur les pratiques et les processus. Apprentissage à travers l'évaluation. Instrument adopté en Ontario : meilleure pratique et intégré au portail sur les meilleures pratiques en adaptation aux changements climatiques.	L'instrument est accueilli, mais des instruments similaires étaient à la disposition des municipalités Québécois dans le cadre du programme Action-climat.

Nous notons aussi que les trois réseaux à l'étude emploient des mécanismes et des instruments procéduraux similaires :

- la communication et l'information : la diffusion de l'information et l'information basée sur l'apprentissage ;
- la socialisation et la formalisation d'une communauté d'interprétation : le réseau favorise l'émergence d'une compréhension partagée du problème public et rassemble les divers acteurs autour d'un ensemble de valeurs acceptées par les membres ;
- les instruments conventionnels et incitatirfs : le réseau établit des objectifs spécifiques dans le contrat ou dans le cas du PPC, dans le processus des étapes qui n'implique pas de sanctions
- la reconnaissance et l'évaluation : le réseau encourage l'action des municipalités à travers un processus de reconnaissance et d'évaluation entre les municipalités.

Le rôle et l'influence des réseaux doivent aussi être étudiés et compris en prenant en considération que l'action municipale environnementale a aussi lieu en dehors des réseaux. Nombreuses sont les municipalités qui entreprennent des politiques et développent des instruments en dehors des réseaux en général et des réseaux étudiés en particulier. Dans nos entrevues, nous avons appris que les municipalités peuvent choisir volontairement ne pas adhérer au réseau pour plusieurs raisons :

- le manque de ressources humaines et financières est l'enjeu prédominant qui limite l'action municipale. Les municipalités n'ont pas d'employés ou de ressources financières à attribuer à des projets énergétiques et climatiques ;
- l'intérêt envers d'autres réseaux tels que les réseaux internationaux (ex. C40) ou régionaux (ex. Clean Air Partnership) ; et
- le manque de soutien au sein du conseil municipal causé par des divergences idéologiques ;

En tant qu'organisme à but non lucratif, ces réseaux disposent de leurs propres ressources, ils ont un bureau administratif central, des employés et un budget annuel. Deux des réseaux, QUEST Canada et AVGLSL dépendent en partie des frais d'adhésion des membres, mais QUEST Canada a un financement de recherche plus important. Il est important de noter que QUEST Canada a revisité son système d'adhésion pour attirer davantage de membres. En payant des frais d'adhésion, les membres de QUEST obtiennent le droit d'obtenir des services-conseils, de participer aux dialogues au sein du réseau et à la prise de décision, tandis que les membres de l'AVGLSL obtiennent le droit d'être représentés par l'organisation auprès des autres niveaux

gouvernementaux et de participer à la prise de décision au sein du Conseil d'administration. Le PPC, de son côté, dépend financièrement de la FCM et des financements du gouvernement fédéral. Nous remarquons que la durabilité des réseaux dépend de leur taille (ex. le nombre de membres), des ressources dont le réseau dispose (ex. financières, ressources humaines) et de la réputation. Tous les réseaux ont déconcentré les services, ce qui accroît la capacité du réseau à soutenir les municipalités à l'échelle provinciale. Du côté des instruments, nous retenons que :

- les réseaux jouent un rôle primordial dans la sélection (ex. PPC) et/ou l'élaboration (ex. la carte d'évaluation et CRISSP) des instruments ;
- l'action des réseaux passe par l'instrumentation ; et
- les instruments sont rigoureusement élaborés : le plan d'action climatique est structuré par des protocoles PPC internationaux et le protocole PPC canadien, la carte d'évaluation a été testée dans 10 communautés canadiennes et l'instrument CRISSP a été testé dans cinq municipalités américaines avant d'être publié.

Cependant, nous avons aussi remarqué des divergences entre les instruments :

- la carte d'évaluation et le plan d'action climatique trouvent leur origine en dehors des réseaux. En effet, la carte d'évaluation est à la base un instrument créé par l'ACEEE et la planification était un instrument largement reconnu et promu dans la gestion internationale climatique ;
- la carte d'évaluation a été modifiée et adaptée par un employé du réseau QUEST alors que CRISSP a été développé par des consultants conseillés par un comité aviseur géré par le réseau ; et
- la carte d'évaluation et CRISSP sont des instruments « prêts à l'emploi », alors que les municipalités doivent construire leur plan d'action en fonction de leur besoin.

Ce chapitre sur les réseaux met fin à la deuxième partie de notre thèse. Notre objectif était avant tout de présenter nos terrains de recherche et de les ancrer dans la gouvernance environnementale actuelle au Canada et aux États-Unis. Au sein de cette deuxième partie, nos deux chapitres descriptifs nous ont permis de poser les bases contextuelles et factuelles sur lesquelles notre analyse s'est appuyée pour mieux comprendre, expliquer et ainsi répondre à nos questions de recherche. La troisième partie de notre thèse s'appuie directement sur ces deux chapitres pour présenter les résultats de notre recherche sur les instruments (chapitre 7), les réseaux (chapitre 8) et la gouvernance (chapitre 9).

PARTIE III : LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Dans la deuxième partie de cette recherche, nous cherchons à répondre à nos questions de recherche : *Quels effets les réseaux ont-ils sur l'élaboration des instruments d'action publique municipaux dans les politiques environnementales au Canada ? Si et comment les municipalités et leur implication dans les réseaux de municipalités favorisent le changement de l'action publique par les instruments et la restructuration de la gouvernance environnementale au Canada ?* Pour ce faire, nous avons découpé notre approche en trois niveaux d'analyse microscopique, mésoscopique et macroscopique. Le premier chapitre (chapitre 7) traitera des trois instruments d'action publique que nous avons présentés. Ce chapitre sera complété par un deuxième chapitre (chapitre 8) qui expliquera le rôle et l'effet des réseaux sur l'élaboration des instruments et l'apprentissage des municipalités. Enfin, le dernier chapitre (chapitre 9) explique comment les réseaux participent à changer la gouvernance environnementale au Canada et binationale.

Chapitre 7 : Les résultats de l'analyse micro : les instruments

Dans ce sixième chapitre, nous présentons les résultats de l'analyse du niveau micro qui porte sur les instruments d'action publique. Notre objectif dans ce chapitre est de répondre à notre première question de recherche *Quels effets les réseaux ont-ils sur l'élaboration des instruments d'action publique municipaux dans les politiques environnementales au Canada ?* Pour ce faire, nous avons choisi d'entrer dans le sujet en étudiant trois instruments d'action publique, le plan d'action climatique (PPC), la carte d'évaluation (QUEST Canada) et le protocole CRISSP au sein du programme SMAR (AVGLSL). Ce chapitre est divisé en trois parties. Notre première partie (7.1) part du constat que les instruments ont entièrement été élaborés ou sélectionnés par le réseau, ce qui nous a incités à analyser la nature top-down des instruments, la manière dont les réseaux légitiment les instruments à partir de la manière donc ils ont été créés puis nous montrons que les instruments sont porteurs de la représentation du réel et du problème tels que déterminé par les réseaux. Cette section est suivie par une deuxième partie (7.2) qui explore les instruments élaborés et sélectionnés par les réseaux pour résoudre un problème climatique qui est pernicieux. En ce sens, l'analyse des instruments révèle que la solution passe par une codification et une standardisation de l'action publique qui visent à simplifier l'action publique en mobilisant des instruments techniques qui non seulement séquencent l'action en étapes, mais permettent de générer de l'information nouvelle en continu, qui constitue une source de connaissance, ce qui facilite le processus d'apprentissage des municipalités. Dans une troisième partie (7.3) qui part du constat d'apprentissage et montre, à travers le plan d'action climatique, comment les municipalités ont repris à leur compte ces instruments pour devenir plus autonomes et globaliser l'action municipale environnementale. Ce chapitre se termine avec une discussion qui confronte nos constats à la revue de la littérature et notre cadre théorique (7.4).

7.1. Les instruments d'action publique municipaux : des instruments imposés par les réseaux

L'élaboration et la sélection des instruments d'action publique ne sont plus le monopole des gouvernements, les réseaux s'immiscent dans l'élaboration de ces dispositifs techniques et sociaux et les proposent aux municipalités à la recherche d'instruments techniques pour adresser des enjeux dans des champs politiques encore nouveaux pour de nombreuses municipalités. La prolifération des réseaux municipaux en matière de changements climatiques s'accompagne d'une

multiplication des instruments d'action publique, promus par les réseaux pour aider les municipalités à atténuer et s'adapter aux changements climatiques. Notre analyse nous mène à effectuer trois constats majeurs : 1) le choix de l'instrument par les réseaux s'inscrit dans une posture top-down; 2) les réseaux légitiment l'instrument à partir de la manière dont il a été créé et ; 3) l'instrument devient porteur de la représentation du réel et du problème tel que défini par le réseau.

7.1.1. La posture top-down de l'instrument

Le plan d'action climatique, la carte d'évaluation et CRISSP sont des exemples d'instruments qui ont été sélectionnés, par les réseaux. Les instruments révèlent donc une posture top-down. Le fait que les réseaux élaborent les instruments ne constitue pas un choix neutre. En effet, il révèle un choix sociopolitique des réseaux d'orienter et de guider les municipalités dans une direction précise (Lascoumes et Le Galès, 2004). Ainsi, l'instrument permet aux réseaux d'exercer un contrôle sociopolitique sur les municipalités qui sont membres du réseau. Il permet aussi aux réseaux de piloter l'action publique environnementale des municipalités. En choisissant l'instrument, le réseau influence les choix politiques des municipalités pour adresser le problème, par exemple, en influençant ce qui différencie une bonne pratique d'une mauvaise. Un exemple marquant est celui du réseau QUEST Canada qui par l'entremise de la carte d'évaluation attribue des points aux municipalités en fonction des pratiques, des processus et des politiques qui sont en place au sein de la municipalité. Le code numérique permet de déterminer si la pratique, la politique ou le processus est considéré comme étant bon ou mauvais par le réseau.

Image 7.1 – Carte d'évaluation QUEST Canada

Tous les services pertinents de l'administration locale participent à la planification et à la mise en oeuvre des initiatives énergétiques communautaires. Ils comprennent leur rôle dans les initiatives énergétiques communautaires. Ils coordonnent et collaborent aussi activement, appuyés par un mandat clair qui a été incorporé dans les plans et/ou les politiques interservice. Cela peut comprendre les services suivants : finances, utilisation des terres/aménagement du territoire, inspection des constructions, transports, développement économique, environnement/durabilité, communications, installations/génie, santé publique et technologie de l'information.	Liste de contrôle	S.O. pour la collectivité	Il n'y a actuellement aucune coordination interservice au sein de cette administration locale ayant trait aux intiatives énergétiques communautaires. [0 point]	Des réunions régulières ont lieu avec les services pertinents **à l'intérieur de l'administration locale.** [1 point]	Il existe un mandat clair pour tous les services perinents comme dans un plan communautaire officiel ou un plan stratégique. [2 points]
Le service public d'électricité local voit la participation et le soutien aux initiatives énergétiques locales comme une priorité stratégique pour le développement des affaires, et tous ses services pertinents participent aux initiatives énergétiques communautaires. Ces initiatives peuvent comprendre des véhicules utilisant des carburants de remplacement ou des projets de démonstration de haute performance, ou la participation à la gouvernance de l'énergie communautaire ou la sensibilisation à cet égard. Les services pertinents peuvent comprendre le développement des affaires/les initiatives stratégiques, la durabilité/conservation et la gestion de la demande, les relations avec les parties prenantes et/ou les gouvernements, la gestion/planification de la distribution des actifs, les finances ou les communications. Cela peut aussi comprendre les filiales non réglementées de services publics.	Liste de contrôle	S.O. pour la collectivité	Il n'y a actuellement aucune harmonisation stratégique au sein de ce service public d'électricité local ayant trait aux initiatives énergétiques communautaires. [0 point]	Des réunions entre les services pertinents ont lieu **à l'intérieur du service public d'électricité pour chaque projet** ayant trait aux initiatives énergétiques communautaires. [1 point]	La participation et le soutien aux initiatives énergétiques communautaires sont vus comme une **priorité stratégique à l'intérieur du service public d'électricité**. [2 points]
Le service public de gaz naturel local voit la participation ou le soutien aux initiatives énergétiques communautaires comme une priorité stratégique pour le développement des affaires, avec tous les services des services publics pertinents qui participent aux initiatives énergétiques communautaires. Ces initiatives peuvent comprendre des véhicules utilisant des carburants de remplacement ou des projets de démonstration de haute performance, ou la participation à la gouvernance de l'énergie communautaire ou la sensibilisation à cet égard. Les services pertinents peuvent comprendre le développement des affaires/les initiatives stratégiques, la durabilité/conservation et la gestion de la demande, les relations avec les parties prenantes et/ou les gouvernements, la gestion/planification de la distribution des actifs, les finances ou les communications. Cela peut aussi comprendre les filiales de services publics non réglementées	Liste de contrôle	S.O. pour la collectivité	Il n'y a actuellement aucune harmonisation stratégique au sein de ce service public de gaz naturle local ayant trait aux initiatives énergétiques communautaires. [0 point]	Des réunions entre les services pertinents ont lieu à l'intérieur du service public de gaz naturel pour chaque projet ayant trait aux initiatives énergétiques communautaires. [1 point]	La participation et le soutien aux initiatives énergétiques communautaires sont vus comme **une priorité stratégique à l'intérieur du service public de gaz naturel**. [2 points]

Introduction | Définitions | Gouvernance | Personnel | Données | Finances | Stratégie | Feuil2 | Utilisation des terres | Réseaux énergétiques | Déchets et eau | Transports ...

Donc, par l'entremise des instruments, les réseaux établissent des normes qui régissent les comportements, les politiques et les processus établis jusque dans les administrations municipales. Ils s'insèrent *de facto* dans le processus de production des politiques municipales en imposant un instrument et les normes qui y sont associés. L'instrument devient donc un dispositif technique chargé de pouvoir qui définit et structure la relation entre le réseau, qui a pour objectif de remplir son mandat et qui est imputable à un conseil d'administration, et la municipalité qui est à la recherche de solutions pour résoudre son problème public environnemental. Ainsi, nous avons trouvé intéressant d'analyser la posture top-down de chaque instrument.

Dans le cas du réseau PPC, le plan d'action climatique représente le cas d'un instrument qui est directement connecté à une initiative mondiale initiée par le CIIEL, et qui est imposé de l'international au local, par l'entremise le réseau national PPC. Cet instrument est entièrement défini par le programme PPC et son cadre en cinq étapes, l'instrument ne peut être séparé de la raison d'être du programme. En acceptant d'adhérer au réseau PPC, le document contractuel enracine l'acceptation politique des municipalités de développer le plan d'action et d'adhérer aux normes qui encadrent l'élaboration de l'instrument. En revanche, QUEST Canada n'impose pas, dans le contrat, l'adoption de l'instrument. Bien que l'instrument ait été émulé, ce dernier a été sélectionné et modifié par le réseau en fonction des douze principes établis par QUEST Canada. La carte d'évaluation concrétise les étapes et les exigences requises pour parvenir aux résultats escomptés, soit la création de communautés d'énergie intelligente, par le réseau en validant les pratiques, politiques et processus des municipalités.

Enfin, AVGLSL n'impose pas contractuellement l'adoption de l'instrument choisi par le réseau. Cependant, le protocole CRISSP matérialise les étapes et les exigences requises pour parvenir aux résultats optimaux en validant les comportements des municipalités en fonction de critères établis par le réseau. Ainsi, l'instrument détermine ce qui constitue une bonne ou une mauvaise pratique.

La posture top-down de l'instrument implique donc que le réseau déploie des ressources pour légitimer et faciliter l'adoption de l'instrument par les municipalités.

7.1.2. Les réseaux légitiment l'instrument à partir de la manière dont il est créé

Dans le cas de notre recherche, nous remarquons que les réseaux légitiment l'instrument à partir de la manière dont il est créé. Nous avons identifié trois types de légitimité :

- la légitimité normative de l'instrument : l'adoption et la diffusion de l'instrument sont enracinées dans un ensemble de normes et de valeurs qui sont matérialisées dans l'instrument (ex. le développement durable, bien .vs mauvais, l'efficience, etc.);
- la légitimité politique de l'instrument : l'adoption et la diffusion de l'instrument sont enracinées dans une décision politique par des acteurs politiques (ex. vote politique);
- la légitimité technico-scientifique : l'élaboration, la diffusion et l'adoption de l'instrument sont enracinées dans une connaissance experte dans le domaine de l'environnement (ex. consultant, expert)

> Comment savons-nous que les communautés deviennent énergétiquement intelligentes ? La « carte à points », on l'appelle « carte à points », mais ça ne sera pas vraiment le cas, ce sera plus un profil, qui dira si c'est un bon processus. Elle est basée sur comment les projets, les processus sont rapportés. Elle prendra en considération les communautés qui sont engagées dans le processus PPC. Chaque initiative deviendra un score. L'intention est de mesurer le progrès. Cette carte prend en compte le fait que chacun va avoir un cheminement différent. Donc nous fournissons un moyen pour les gens de comprendre ce qui fonctionnera le mieux pour eux. Nous les aiderons à grandir leur réseau et ils nous aideront à grandir le nôtre. Nous partagerons tous l'information afin que nous puissions nous soutenir les uns les autres pour arriver au résultat, c'est comme cela que nous verrons une plus grande dissémination de l'information, que nous pouvons commencer à parler de meilleures pratiques. Nous aimerions que notre carte soutienne les efforts du PPC (Employé au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Ces instruments s'inscrivent dans un raisonnement qui prône l'optimalité des solutions pour parvenir à la meilleure solution possible soit le développement durable, la diminution des GES et l'efficience énergétique.

> Ensemble, nous soutenons les municipalités comme la vôtre à franchir les étapes du cadre afin d'apporter ces changements durables et respectueux de l'environnement (FCM, 2020).

Ce cheminement est une construction sociale du réseau dans le sens où elle légitime et impose l'instrument en une étape incontournable pour parvenir à devenir une communauté d'énergie ou une communauté résiliente. Les normes, qui sont associées à l'instrument, visent à favoriser l'adoption de celui-ci. Finnemore et Sikkink (1998) mentionnent le cycle de la norme et de son adoption. Lorsque nous l'appliquons pour expliquer la légitimation et l'adoption de l'instrument, nous proposons l'idée selon laquelle l'instrument est légitimé puis adopté grâce aux normes qui lui sont associées et qu'ils véhiculent.

Tableau 7.1 – Légitimation de l'instrument par les normes

Normes	Étapes dans l'adoption de l'instrument
1) Émergence de la norme (ex. développement durable, communauté énergie intelligente, résilience) au niveau local	Le réseau, est un entrepreneur de normes qu'il matérialise dans l'instrument qu'il conçoit dans un ensemble de normes appliquées localement.
2) Norme en cascade du réseau aux municipalités	Les municipalités vont adopter l'instrument en réponse à la pression des réseaux qui les encourage activement dans le discours à adopter les normes « communauté intelligente », « résilience » et « développement durable ».

3)	L'internalisation de la norme : au fil du temps, les acteurs intègrent la norme.	Les réseaux codifient et, dans leur discours, continuent de favoriser une adoption universelle des valeurs au sein du réseau ce qui favorise la dernière étape de l'adoption, l'internalisation de l'instrument.

L'adoption de l'instrument par les municipalités est donc progressive. Les normes sont disséminées à travers le discours oral lors des rencontres en personnes, et les textes écrits des réseaux. Lorsque nous regardons les instruments de plus près, nous effectuons les constats suivants.

Le plan d'action PPC dispose d'une légitimité politique puisqu'il s'inscrit initialement dans le Rapport Brundtland (1987) qui effectuait déjà la promotion de la planification environnementale. Le plan d'action est aussi légitimé dans un ensemble d'accords internationaux qui soutiennent la planification (ex. le Sommet de Rio, le Protocole de Kyoto prône la planification). L'instrument est aussi légitimé par CIIEL, puis la FCM qui détiennent une expertise dans ce secteur des politiques publiques. Le réseau inscrit l'instrument du plan d'action climatique dans un ensemble de normes et de valeurs « six étapes pour une communauté durable un guide pour la planification de l'action locale » (PPC, 2012 :3). Le plan d'action climatique est unanimement adopté par les municipalités qui sont membres du réseau. Il est donc un instrument prédominant et légitime pour adresser le problème public. Troisièmement, ce dernier est adopté en raison de trois qualités intrinsèques. Tout d'abord, sa flexibilité (Lascoumes et Simard, 2011). Le plan permet de prendre en compte le contexte local, tel que le profil énergétique de la municipalité afin d'envisager une réduction des GES qui soit établie sur les caractéristiques de la communauté. L'autre qualité à prendre en compte est son utilité. Puisque l'instrument est flexible, il est utile pour aborder un problème aussi complexe que les changements climatiques.

> Il aide les gouvernements municipaux à détailler les objectifs à long et court termes pour réduire les émissions de GES, assigner les responsabilités pour entreprendre les actions et impliquer les parties prenantes pour atténuer les changements climatiques (PCP :2) [Traduction libre].

Enfin, l'instrument est accepté pour sa finalité. Le bénéfice de l'instrument est attaché, dans le discours, à la réduction des émissions de GES et au développement durable qui a été repris par le réseau PPC, ainsi à travers l'instrument, les municipalités pourront respecter la norme internationale établie et s'inscrire dans le discours mondial associé aux changements climatiques. Le réseau fait pression sur les municipalités à travers le contrat PPP ainsi que le cadre en cinq

étapes qui impose le plan d'action. Enfin, la norme du développement durable est internalisée par les municipalités, nous pouvons notamment faire référence à la ville de Guelph qui soutient que le développement durable est dans l'ADN de la municipalité selon l'interviewé).

La carte d'évaluation de QUEST Canada a, quant à elle, été émulée et modifiée par le réseau. À la lecture du rapport méthodologique, nous notons que le choix de l'instrument était avant tout un choix du réseau.

> En 2016/17, nous avons organisé une série d'entrevues et de consultations avec les employés municipaux, les services d'utilité publique, les fournisseurs de services en énergie et les développements en immobiliser au sein de notre réseau pour tester nos présuppositions concernant les besoins pour la carte d'évaluation (QUEST Canada, 2019 :6) [Traduction libre].

Elle dispose donc d'une légitimité technico-scientifique. QUEST Canada aimerait voir l'instrument adopté par toutes les collectivités. La carte d'évaluation n'est actuellement pas adoptée par toutes les municipalités qui sont membres du réseau, cependant, il y avait un intérêt puisque de nombreuses municipalités ont soumis leur candidature pour tester l'instrument au sein de leur municipalité. Le nombre de projets pilotes est passé de six à neuf communautés en raison de la demande. Le réseau, en utilisant les projets pilotes et recourant à l'ACEEE, vise à légitimer l'instrument et développer une histoire (Fischer, 2003) qui vise à démontrer que l'instrument fonctionne, pour ce faire, QUEST Canada s'est engagé dans une

> démonstration de faisabilité pour valider la demande pour un outil pour évaluer et mesurer le progrès des Communautés d'énergie intelligente au Canada (QUEST Canada, 2019 :4) [Traduction libre].

La finalité de l'instrument est aussi mise de l'avant par le réseau. Elle est intentionnellement corrélée par le réseau à la norme de « bonne » planification communautaire de l'énergie intelligente. En ce sens, la carte d'évaluation concrétise les étapes et les exigences requises pour parvenir aux résultats optimaux en validant les comportements des municipalités en fonction de critères établis par le réseau. L'instrument s'impose progressivement, à travers le discours, notamment dans les groupes de travail, au sein desquels l'employé du réseau effectue la promotion de l'instrument, de son utilité et des bénéfices. Cet instrument est aussi associé à la norme du développement durable, intrinsèque à l'idée selon laquelle l'efficience énergétique des communautés d'énergie intelligente réduira les émissions de GES. La norme légitime l'instrument et favorise son adoption par les acteurs, notamment lorsque le réseau fait pression sur les municipalités, dans les groupes de travail, provoquant l'adoption de la « norme en cascade » selon le cycle de la norme (Finnemore et Sikkink, 1998). L'internationalisation de la norme du

développement durable et de l'instrument se traduit par le fait que la carte d'évaluation devient un passage obligé et accepté du processus de planification des communautés d'énergie intelligente.

À la différence de QUEST Canada et du PPC, l'instrument trouve son origine dans une décision politique des membres du conseil d'administration. En effet, le conseil d'administration de l'AVGLSL a mandaté le réseau de développer un instrument qui réponde aux besoins explicités par les municipalités dans l'optique de les aider à bâtir leur résilience. L'instrument dispose donc, à la base, d'une légitimité politique. Par ailleurs, l'instrument a été formulé par des experts, particulièrement une entreprise de consultants dans les politiques environnementales, AECOM. L'instrument détient *de facto* ainsi une double légitimité : politique et scientifique. L'instrument est adopté en raison de trois facteurs qui légitiment l'instrument. Tout d'abord son utilité, puisque l'instrument permet d'identifier et découvrir les faiblesses et les forces des infrastructures dans le but d'accroître la résilience municipale face aux évènements extrêmes. Cependant, son utilité est limitée en raison de la compétition entre les instruments dans diverses provinces. À cela s'ajoute, les différents évènements extrêmes, par exemple, les pluies torrentielles et les inondations (ex. 2012, 2017, 2018), qui constituent des *focusing events*, qui poussent les municipalités à adopter des instruments pour essayer de résoudre un problème faute d'option et de l'incertitude. Enfin, l'instrument est adopté en raison de sa finalité, c'est-à-dire qu'il renforce la résilience des communautés et des infrastructures en leur permettant d'identifier leurs vulnérabilités. L'instrument est associé à la norme de la résilience. L'adoption de la norme de la résilience par les communautés démontre encore un processus d'adoption et d'internalisation de la norme par les municipalités. Ce phénomène s'explique à travers le concept du cycle de la norme (Finnemore et Sikkink, 1998). Le réseau favorise l'adoption de la norme à travers le phénomène de « norme en cascade » en mettant de la pression sur les villes par l'entremise de la résolution de 2014. L'internalisation de la norme est associée à l'idée que la résilience permettra aux municipalités de limiter les dégâts et les coûts associés aux désastres et évènements extrêmes (l'idée de co-bénéfices). Nous suggérons que cet instrument fonctionne et a été internalisé par les acteurs, puisqu'il a été élevé au rang de meilleures pratiques par la Communauté de pratique de l'adaptation au changement climatique.

La posture top-down de l'instrument favorise une légitimation de l'instrument. Par ailleurs, les réseaux légitiment leur instrument à partir de la manière dont il est créé, s'appuyant ainsi sur un

ensemble de normes et de discours que les réseaux lient à l'instrument. Le discours et les valeurs (Hajer, 1995; Hajer et Wagenaar, 2003; Fischer, 2003) associés aux instruments justifient l'utilité et la finalité de l'instrument par rapport au problème climatique. Cette définition du problème s'impose à travers les instruments d'action publique qui sont porteurs de la représentation du réel et du problème tel que défini par le réseau. Le réseau impose donc un discours spécifique via les instruments (Hajer,1995; Hajer et Wagenaar, 2003). Dans ce processus d'adoption et d'internalisation de l'instrument, les employés emploient un discours qui favorise l'émergence d'un sens commun, d'une communauté de sens (Yanow, 2000) qui incitent les acteurs à se mobiliser autour de croyances communes (le développement durable, les co-bénéfices) qui signalent ce moment d'internalisation des normes propagées par les réseaux. Ces instruments fonctionnent, selon ceux qui les adoptent et les réseaux, et le succès est mis de l'avant dans les discours écrits (ex. les rapports des projets pilotes), les discours oraux au sein des rencontres et, dans la pratique, avec l'adoption de l'instrument par des communautés de pratique (ex. Communauté de pratique de l'adaptation au changement climatique). En effet, la FCM, en 2019, indiquait que la planification climatique avait aidé les municipalités à diminuer leurs émissions de GES de 721 510 tonnes et à effectuer des économies (soit 2.88 millions de dollars), les neuf municipalités qui ont testé la carte d'évaluation de QUEST Canada soutiennent que la carte fonctionne et mettent de l'avant des résultats souhaités (ex. la collaboration entre les unités municipales à Bridgewater). Elle a permis aux municipalités d'identifier leurs écarts dans les pratiques, les processus et les politiques au sein des municipalités, ce qui correspond à l'objectif et à la finalité de l'instrument. Enfin, les résultats du protocole CRISSP de l'AVGLSL indiquent que l'instrument fonctionne puisqu'il permet d'identifier les vulnérabilités des infrastructures.

7.1.3. L'instrument : porteur de la représentation du réel et du problème tel que défini par le réseau

La sélection des instruments n'est pas un choix neutre. Ce dernier est influencé par la nature du problème que les réseaux visent à résoudre, et par la représentation que les réseaux ont tant du problème que de la solution. Le choix de l'instrument est motivé par les préférences et les intérêts des réseaux qui pilotent l'action publique des municipalités via un ensemble de normes et de règles. Nous avons effectué une analyse des discours effectués par les réseaux afin de mieux comprendre comment l'instrument porte la représentation du réel et du problème tel que défini par le réseau. À partir de notre cadre théorique, Yanow (2000) et Fischer (2003), nous avons cherché les

symboles, les objets, et les artefacts, dans les discours et les textes pour comprendre comment les réseaux et les instruments, qu'ils élaborent, définissent le problème et révèlent une représentation du réel par les réseaux. Tout d'abord, les instruments sont justifiés à travers le discours de l'opportunité et des co-bénéfices : « développer de nouvelles opportunités » ; « Réduire les coûts », « démontrer un leadership », « améliorer la santé des citoyens » (QUEST Canada, 2018). Nous avons aussi remarqué que le problème climatique n'est jamais clairement défini par les réseaux, pourtant les documents y font constamment référence. Le problème climatique est défini par les solutions proposées pour adresser le problème, soit l'atténuation (réduction des émissions de GES) et l'adaptation (résilience, le lien causal entre changement climatique et évènements météorologiques extrêmes) ainsi que les objectifs (ex. communauté d'énergie intelligente, communauté résiliente, la diminution des GES selon les Accords de Paris), et non par l'explication du problème climatique qui définit ses caractéristiques.

> Il est clairement établi que les changements climatiques augmentent la fréquence des évènements climatiques extrêmes et présentent d'autres risques, notamment les sécheresses, les incendies de forêt et l'élévation du niveau de la mer, qui menacent sérieusement notre environnement naturel, notre santé, nos emplois et notre économie. (FCM, 2020)

Ce manque de définition peut être associé au fait que les changements climatiques sont un « problème pernicieux » (Head et Alford, 2015) ou « super-pernicieux » (Levin et al., 2012) qui ne possède pas de définition claire et définie. En l'absence de définition, le PPC légitime le problème politique en l'enracinant dans les rapports du GIEC et insistant sur l'urgence d'agir. Le problème public est décrit comme étant pressant : « les prochaines années sont les plus importantes de notre histoire » (FCM, 2018). Au niveau des solutions, nous remarquons que le discours se forme autour de l'idée que le problème se résout « ensemble ». Il s'agit d'un problème collectif qui implique que toutes les unités municipales et tous les secteurs de la communauté participent à l'atténuation et l'adaptation. Les guides et le texte au sein des instruments dévoilent clairement que les réseaux sont convaincus d'utilité de leurs instruments. Ces réseaux croient que les instruments permettront d'atténuer et de s'adapter aux changements climatiques. Le degré de croyances envers les instruments est élevé, nous l'avons relevé dans les entrevues que nous avons effectuées, les réseaux les « vendent » « activement ».

> Un plan d'action local efficace peut bénéficier l'économie, l'environnement et la société en général en intégrant les opportunités pour des énergies alternatives et la création d'emplois verts, et en créant un environnement de réglementation qui favorise le développement durable, l'utilisation efficace de l'énergie et des autres ressources, le partage d'information entre les unités municipales et les initiatives pour rejoindre la communauté (PPC, 2012) [Traduction libre].

Dans les trois cas d'études, les instruments enferment un discours positif qui s'inscrit dans la protection de l'environnement et le développement durable. Ce discours positif vise avant tout à encourager les municipalités à agir. Lorsque nous regardons les trois instruments de plus près, nous remarquons que le PPC et la FCM justifient le besoin d'adopter un plan d'action très largement, mais en l'associant au problème qui est défini et accepté à l'échelle internationale (ex. GIEC). Cependant, que ce soit dans les entrevues ou dans nos recherches documentaires, les participants n'expliquent pas clairement pourquoi nous devons planifier. La planification est souvent expliquée comme étant une pratique reconnue à l'échelle internationale et utilisée par tous les niveaux de gouvernement. De nombreux exemples nous ont été donnés, la planification communautaire, le plan officiel, etc. Cela dit, le plan d'action PPC est plus spécifique lorsqu'il s'agit de la représentation du réel et du problème, il s'agit d'un processus par étape, un enchaînement d'initiatives, une démarche progressive qui permet d'aborder un problème souvent décrit comme étant complexe et pernicieux. Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories et les dimensions de l'instrument plan d'action. Nous avons repris la matrice de Yanow (2000) *Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse)*, présentée dans le cadre méthodologique de notre recherche. Nous avons exploré le langage à chaque étape du processus par étape afin d'identifier le discours employé, le contexte et le cadre de référence et les significations qui en découlent en utilisant la matrice de Yanow (2000). Chaque ligne du tableau correspond à une étape du processus PPC. La deuxième colonne présente le nombre de municipalités qui sont actuellement inscrites dans l'étape identifiée sur la ligne du tableau. Pour chaque étape, nous avons relevé le discours (métaphore, type de langage), le contexte et le cadre de référence dans lequel le discours s'inscrit et la signification. La dernière colonne « communauté de sens » vise à identifier s'il existe une communauté de sens pour chaque étape du processus PPC. Notre analyse démontre que le réseau mobilise un discours différent à chaque étape du processus PPC. Ce discours est structuré par le type d'objectif à atteindre. Nous avons remarqué que le réseau vise à créer une communauté de sens à chaque étape du processus.

Tableau 7.2 : Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse) : le plan d'action.

Étapes du processus PPC / Instrument	Nombres de municipalités par étape (2020)	Métaphore/langage employé/ discours	Contexte et cadre de référence	Signification	Communauté de sens
Aucune étape franchie	151	Manque de ressources financières et en ressources humaines (Entrevue de recherche).	Politique – déclaration d'urgence climatique, province requiert l'action climatique (C.-B.) Économique – coût des dégâts avec des évènements météorologiques	Les municipalités partagent sur la recherche de ressources et d'informations	La communauté se forme autour des enjeux de ressources pour s'investir dans le programme PPC
Étape 1 : Établir un inventaire de référence et des prévisions des émissions de GES	51	Nombre par secteur – nombre et pourcentage par secteur « réduction », « % », « en-dessous des niveaux de », « définir », « établir », « collecter », « appliquer les facteurs des émissions », « calculer et rapporter les réductions de GES », « taux et quantité », « équation ». « Protocole d'inclusion », « protocole d'exclusion », « directives » Langage technique et mathématique	Information des émissions de GES – information méconnue par les municipalités avant l'inventaire. Suggère une approche par secteur La FCM via le programme PPC a émis un guide qui est devenu le cadre de référence pour le calcul des émissions de GES. Le Portail PPC est un logiciel partagé par le programme PPC permet aux municipalités de calculer leurs émissions de GES. Le protocole PPC qui a été développé par le PPC à	Approche basée sur la preuve et le calcul mathématique – guide la prise de décision et la priorisation de l'action publique municipale. Le problème est défini par les émissions de GES.	La communauté de sens se forme autour de l'instrument inventaire

			partir des protocoles internationaux.		
Étape 2 : Établir des objectifs de réduction des émissions	25	Pourcentage – cible à atteindre (symbole) « ce n'est pas très sexy de surfer médiatiquement sur des cibles de réduction des GES faibles », « établir une base », « scénario de réduction des GES ». PPC : « ressources à revoir avant de planifier », « dix conseils », « planifier votre plan » Encouragement à créer un comité ou une équipe inter-unités municipales.	Accords de Paris Cible recommandée par le PPC Les résultats obtenus lors des calculs deviennent la base de référence pour établir les objectifs de réduction soit par secteur ou la réduction totale. Le PPC a développé un guide « Atteindre l'étape 3 : comment créer un plan d'action local pour gérer l'énergie et les émissions ».	Légitimation de la cible à travers les cadres politiques existants Cible – élément d'imputabilité Élément de communication si la ville réussit à atteindre les cibles ou projection d'un leadership. Influence la gouvernance au sein de la municipalité. La solution pour l'atténuation des changements climatiques passe par la réduction des GES.	L'alignement des objectifs de réduction de GES en fonction de la FCM et de l'Accord de Paris
Étape 3 : Élaborer un plan d'action local	131	Apprendre des autres municipalités, partager de l'information et s'entraider « entreprendre », « diminuer », « mettre en œuvre », « établir des partenariats » , «co-bénéfices »	Meilleures pratiques D'autres plans d'action Glocalisation – ancrage de l'action locale	Document de communication : ville leader, champion, ville verte Concrétise l'action environnementale municipale	La communauté locale de sens se forme autour de l'élaboration du plan d'action municipale.

		Registre de langage qui porte sur le volontarisme –aucun mot n'insiste sur l'obligation. La démarche est présentée comme étant un « conseil ».	Ancrage dans les politiques provinciales/territoriales, fédérales et internationales Le problème climatique est multidimensionnel : le développement durable implique de considérer le secteur économique, le social et l'environnement (énergie).	L'action municipale est présentée : continuité /complémentaire aux autres gouvernements L'action municipale dépend aussi des autres partenaires privés et communautaires. La solution de l'atténuation aux changements climatiques passe par la planification – instrument de prédilection.	
Étape 4 : Mettre en œuvre le plan d'action local	48	Apprendre des autres municipalités, partager de l'information et s'entraider Manque de chronologie (à l'inverse de la suggestion du PPC) Registre de langage qui porte sur le volontarisme. Aucune utilisation de mots qui signent l'obligation.	Meilleures pratiques, leçons apprises, échecs	Les municipalités se donnent de la flexibilité pour mettre en œuvre leur plan La mise en œuvre du plan ne dépend pas seulement de l'agent PPC – d'autres départements et d'autres partenaires : l'agent PPC rassemble ces acteurs autour du plan. La solution passe toujours par le plan d'action et sa mise en œuvre.	Communauté de sens – à l'échelle locale composée des partenaires qui mettent en œuvre le plan

Étape 5 : Surveiller les progrès et présenter les résultats	55	Apprendre des autres municipalités, partager de l'information et s'entraider « terminer », « résultats », « en cours », « résultats préliminaires », « pas commencer », « nombres de partenaires » Les nombres associés à la réduction des GES prédominent / secteur.	Meilleures pratiques, leçons apprises, échecs/succès Rapport technique qui se base sur la réduction des GES	Le succès d'un plan d'action se base sur les résultats 1. La réduction des GES 2. Le nombre de partenaires	L'emphase est sur le succès ou l'échec. Relation avec le réseau qui cherche ses résultats pour établir son propre succès.

La représentation du problème implique :

- L'atténuation des changements climatiques passe par la réduction des GES. La cible de réduction doit s'aligner avec les objectifs de l'accord de Paris ;
- Le problème chevauche plusieurs secteurs de la société qui produisent des GES, la coordination requiert une planification et une collaboration entre les unités municipales ;
- Le problème est multidisciplinaire et complexe donc il requiert un processus par étapes mesurées ;
- Le manque de connaissances des décideurs. La définition du problème climatique est floue ;
- Le problème nécessite une collaboration de plusieurs unités municipales donc il est important d'identifier les individus à qui le coordinateur doit s'adresser.

Il s'agit donc d'un problème vague qui est approché par le biais des GES, car la causalité entre les émissions de GES et le climat a été établie par les scientifiques et constitue la pratique adoptée à l'échelle internationale et nationale pour lutter contre les changements climatiques.

QUEST Canada définit la planification locale en énergie comme étant un processus encore nouveau pour les municipalités. Le fait que les municipalités soient débutantes justifie pour QUEST Canada un instrument tel que la carte.

> Afin de démarrer le voyage vers l'énergie intelligente, chaque communauté a besoin d'une fondation solide en termes de capacité et de ressources. Il s'agit de l'élément clé sur lequel toutes les initiatives d'énergie communautaire sont établies et si cela n'est pas solide, ce sera difficile d'atteindre les objectifs escomptés. (QUEST Canada, 2020 :19)

La carte d'évaluation révèle une représentation politico-administrative du problème de planification. Ainsi, devenir une communauté d'énergie intelligente passe par un changement de pratiques, de politiques et de processus municipaux et communautaires qui influence la production, la provision et l'utilisation de l'énergie. Les systèmes et les processus d'énergie communautaires sont donc évalués, car

> ce sont les actions qui sont centrales pour toute planification. Beaucoup de projets d'énergie menés par les communautés se concentrent principalement sur l'amélioration de l'efficience énergétique des bâtiments ou la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable. Cependant la portée de l'influence de ces communautés dans la gestion de l'énergie est bien plus large. (QUEST Canada, 2020 :20).

Selon QUEST Canada, les communautés doivent améliorer la manière par l'entremise de laquelle elles influencent ses systèmes, et la carte d'évaluation va les guider dans cette direction, l'accent

est mis sur l'efficacité. C'est pourquoi la carte d'évaluation explore les barrières et les opportunités, par exemple la communauté d'Inuvik dans les Territoire du Nord-Ouest a obtenu un score total de 44 %. Au niveau du personnel, la municipalité a obtenu un score de 14 %. La recommandation suite à l'évaluation est :

> L'attribution de tâches a) au personnel pour coordonner et gérer les initiatives énergétiques communautaires dans le cadre de ses responsabilités de base permettrait d'assurer leur mise en œuvre (Inuvik, 2019 :1).

La carte d'évaluation identifie donc des problèmes et propose un ensemble de solutions pour guider les communautés vers l'énergie intelligente. Ces solutions sont présentées, par QUEST Canada, comme étant des pratiques idéales à mettre en place. Ces dernières sont définies en fonction du nombre de points maximal à atteindre dans la catégorie pour devenir une communauté d'énergie intelligente. Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories et les dimensions de l'instrument plan d'action. Nous avons repris la matrice de Yanow (2000) *Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse),* présentée dans le cadre méthodologique de notre recherche. Nous avons exploré le langage employé dans la carte d'évaluation. La première ligne horizontale réfère à la première page de l'instrument, intitulée « introduction ». La deuxième ligne regarde l'instrument dans son entièreté alors que la dernière ligne explore principalement la dimension de l'instrument qui porte principalement sur la gouvernance. L'analyse révèle que le langage employé par le réseau est axé sur la question de la communauté d'énergie, le langage est répétitif et centré sur « la planification des communautés d'énergie intelligente ». La deuxième ligne révèle que l'instrument est un instrument technique et rigide dans toute sa dimension. L'utilisation de données métriques rationalise le processus de développement d'une communauté intelligente. Le réseau conditionne l'adoption de certaines pratiques en y associant une mesure élevée (de 0 à 2 points ou de 0 à 4 points selon la ligne). Notre analyse de la dimension gouvernance est révélatrice de l'effet de l'instrument et du réseau sur la transformation de la gouvernance interne des municipalités. Le réseau a identifié la collaboration entre les unités municipales comme étant une meilleure pratique en lui accordant le point le plus élevé sur la carte d'évaluation. Cela montre que les réseaux et les instruments ont un effet direct sur la gouvernance municipale.

Tableau 7.3 - Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse) : la carte d'évaluation QUEST Canada

Étape de la carte d'évaluation	Métaphore/langage employé/ discours	Contexte et cadre de référence	Signification	Communauté de sens
Introduction	Justification de la carte d'évaluation « Communauté écoénergétique intelligente », « environnement plus propre », « résilience communautaire », « économie locale », « pratiques exemplaires » Collecte d'information – nom de la collectivité, données démographiques, infrastructure, parc immobiliser, parties prenantes	Alignement avec le mandat de l'organisation « Canada est une nation de communautés d'énergie intelligente » (QUEST, 2020).	Approche sur mesure basée sur la caractéristique de chaque collectivité selon leur taille et leur nombre de bâtiments.	Communauté d'énergie intelligente, la communauté de sens est établie par la source d'énergie.
Instrument dans sa généralité	Utilisation de symbole pour marquer l'importance des activités de 0 à 4 points. Registre de langage quantitatif : « Mesure », « notation », « liste de contrôle pour la notation ».	Plus le chiffre est élevé, plus l'approche constitue une meilleure pratique : oriente le comportement des municipalités qui doivent parvenir à mettre en place ces pratiques. Les meilleures pratiques deviennent un cadre de référence. Les mesures qualitatives représentent des objectifs	QUEST Canada a établi des standards et des meilleures pratiques qui guident le développement des communautés d'énergie intelligente selon les standards établis par l'organisme. La révision des catégories selon le concept « ce que nous faisons » et « ce que nous ne faisons pas »	Communauté d'énergie intelligente, la communauté de sens est établie par la source d'énergie.

	« Score total », « score par catégorie », « 260 points ou 100% »	à atteindre – ces derniers deviennent des cadres de référence. Le score détermine la feuille de route pour devenir une communauté intelligente.	permet aux municipalités d'évaluer leurs pratiques, d'identifier les barrières et les opportunités qui se présentent pour mettre en œuvre les pratiques recommandées (selon les points les plus élevés).	
Gouvernance	Discours qui pousse les municipalités à mettre en place un comité inter-unités municipales « coordination interservices au sein de la municipalité » - symbole: 2 points sont assignés si la municipalité a été établie un mandat clair pour l'équipe.	Référence est fixé sur un principe de bonne gouvernance établit par QUEST Canada : « Tous les services pertinents de l'administration locale participent à la planification et à la mise en œuvre des initiatives énergétiques communautaires. Ils comprennent leur rôle dans les initiatives énergétiques communautaires. Ils coordonnent et collaborent aussi activement, appuyés par un mandat clair qui a été incorporé dans les plans et/ou les politiques interservices. » (QUEST Canada, 2020).	Mouvement vers la collaboration entre les unités municipales – changement de la gouvernance locale pour établir des communautés d'énergie intelligente. QUEST Canada pense que le développement des communautés d'énergie intelligente passe par une transformation de la gouvernance locale de l'énergie.	Communauté d'énergie intelligente, la communauté de sens est établie par la source d'énergie.

Dans le cadre de l'AVGLSL, le conseil d'administration, composé d'élus municipaux binationaux, a évalué en 2014, l'urgence de s'adapter aux changements climatiques et aux évènements météorologiques extrêmes qui, selon eux, augmentent le long du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL, 2014). La résilience passe, selon les municipalités, par des études de vulnérabilités, l'adaptation des infrastructures, l'utilisation de méthodes qui facilitent l'adaptation et une compréhension des enjeux météorologiques et climatiques telles que les changements au niveau des précipitations. Ainsi, le protocole CRISSP a pour objectif d'adresser ce problème.

> Le protocole CRISSP fournit une méthode simplifiée et rapide pour évaluer et adresser la vulnérabilité des infrastructures essentielles et les sites stratégiques aux changements climatiques et aux évènements météorologiques extrêmes dans votre municipalité, en utilisant des ressources internes et externes (AVGLSL, 2014 :3).

Le problème public des changements climatiques est donc défini par l'AVGLSL à travers la lentille de l'adaptation et de la résilience, ce qui implique la recherche de vulnérabilités de l'infrastructure pour éviter les dégâts physiques et les coûts financiers associés à la destruction. Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories et les dimensions de l'instrument plan d'action. Nous avons repris la matrice de Yanow (2000) *Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse)*, présentée dans le cadre méthodologique de notre recherche. Nous avons exploré le langage employé dans la matrice CRISSP. La première ligne horizontale réfère à la première page de l'instrument, intitulée « introduction ». La deuxième ligne regarde l'instrument dans son entièreté alors que la dernière ligne explore principalement la dimension de l'instrument qui porte principalement sur la gouvernance. L'analyse révèle que le langage employé par le réseau est fortement influencé par le travail du consultant. Le langage est particulièrement technique. L'utilisation de la métaphore « ce qui nous garde éveillés la nuit? » ajoute une dimension humaine et directement liée à la réalité municipalité. Elle met de l'avant l'urgence et la gravité de l'enjeu ressenties par les municipalités qui ont participé au projet. La deuxième, qui porte sur l'analyse de l'instrument en général, montre que le cadre de référence est établi par l'expertise et une analyse scientifique de la vulnérabilité (mobilisation de carte GIS, modélisation sur l'ordinateur). La dernière colonne, qui porte sur la gouvernance, montre à niveau, l'effet direct de l'instrument sur la gouvernance. Le texte contenu dans l'instrument demande clairement aux unités municipalités de collaborer ce qui invite les municipalités à restructurer leur gouvernance pour augmenter leur résilience.

Tableau 7.4. - Architecture des catégories et leurs dimensions (analyse) : CRISSP

Étape de la carte d'évaluation	Métaphore/langage employé/ discours	Contexte et cadre de référence	Signification	Communauté de sens
Introduction	Registre linguistique qui met l'accent sur le risque, langage dramatique « qu'est-ce qui nous garde éveillés la nuit ? », « toutes les infrastructures essentielles sont à risque des évènements météorologiques extrêmes ». Utilisation d'un langage professionnel établie sur la gestion de risque : « risques », « vulnérabilités », « structure physique », « infrastructure ».	Les données scientifiques collectées « révisions des informations de risques disponibles telles que les cartes d'inondations ». L'urgence de l'adaptation en raison de l'augmentation des évènements extrêmes met en évidence le manque d'outils à la disposition des municipalités.	Justification des besoins et des écarts dans la gestion de risques en lien avec l'adaptation. Un sentiment de gravité et d'urgence qui nécessite et motive une intervention et l'élaboration de l'instrument.	Aucune communauté de sens détecté.
Instrument	Discours technique de la gestion de risque « Est-ce que l'infrastructure est localisée dans la zone d'inondation réglementée par FEMA – soit A ou V (100 ans) ou zone grisée X ou B (500 ans?) Langage sur la capacité municipale, évaluation de la capacité pour répondre	Approche de la gestion de risque : évaluation des vulnérabilités et des risques et évaluation des capacités pour atténuer les évènements extrêmes. Le cadre de référence est établi par l'expertise de l'entreprise de consultants qui élaborent la matrice en fonction des données	L'instrument est imprégné par le travail du consultant. Cela est notable grâce à l'utilisation du langage technique et la mobilisation des données scientifiques (ex. cartes, GIS). Le réseau a misé sur l'expertise externe afin de développer la matrice en raison de la dimension	

	aux enjeux d'inondations « est-ce qu'un employé est responsable de la surveillance de la météo au quotidien ? » ; « quel est le plus grand besoin au niveau de l'atténuation ? » Des questions portent sur l'évaluation des pratiques « est-ce que « est-ce que votre département a établi un plan de réponse aux urgences ? »; « est-ce que vos employés se sont vus attribuer des rôles et des responsabilités spécifiques durant les opérations de réponses aux urgences ».	Établissement de meilleures pratiques par l'entreprise de consultant au sein de cette matrice.	technique et la mobilisation de données scientifiques qui nécessitent une compréhension scientifique de l'enjeu.	
Gouvernance	Discours qui porte sur la collaboration entre les unités municipales « Assembler une équipe CRISSP qui rassemble les départements municipaux et impliquer les membres pour déterminer la portée de l'évaluation » (5)	Similaire aux autres réseaux, la collaboration entre les unités municipalités – encourage une transformation de la gouvernance au sein de la municipalité afin de répondre aux enjeux.	Mouvement vers la collaboration entre les unités municipales – changement de la gouvernance locale au sein de la municipalité afin de répondre aux enjeux.	

La représentation du problème implique :

- L'expérience passée des dégâts qui a déclenché un processus d'apprentissage structuré par une entreprise de consultants spécialisée ;
- La définition du problème via la lentille du consultant en charge du projet et des municipalités qui ont conseillé et testé la matrice CRISSP afin de développer l'instrument final;
- L'incertitude de la densité des futurs évènements météorologiques, et;
- Un changement au niveau de la gouvernance locale à travers la création de comités ou d'une table de collaboration au sein de la municipalité.

En conclusion, nous retenons de ces trois cas que les réseaux jouent un rôle important dans l'élaboration, la sélection et le transfert d'instruments d'action publique environnementale municipale. Les instruments sont imposés par le réseau et légitimés selon la manière dont ils sont créés, c'est-à-dire l'expertise du réseau et le problème qu'ils veulent résoudre. De ce fait, les instruments sont porteurs de la représentation que les réseaux ont du problème. Ces instruments fonctionnent : la FCM rapporte que les villes, par l'entremise du programme PCP, ont réduit leurs GES (réduction de 721 510 tonnes de CO^2 en 2018) ; QUEST Canada rapporte une transformation des pratiques, des politiques et des processus dans les municipalités pilotes (la collaboration entre les unités municipales) et AVGLSL souligne que l'instrument a été adopté par la communauté de pratiques de l'Ontario dans le domaine climatique.

Dans la prochaine section, nous analysons comment les instruments aident les municipalités à résoudre le problème.

7.2. Des instruments en guise de solutions pour résoudre des problèmes publics complexes et pernicieux

Dans cette section, nous continuons davantage l'analyse de ces instruments. D'abord, nous explorerons comment les instruments standardisent l'action publique et la codifient. Ensuite, nous verrons comment ces instruments technicisent l'action publique pour se présenter comme des instruments sociotechniques qui réduisent l'incertitude pour appréhender des enjeux complexes et pernicieux.

7.2.1. La codification et la standardisation de l'action publique municipale par les réseaux

Bien que les instruments environnementaux se multiplient, nous observons que les trois réseaux influencent une standardisation de l'action municipale à travers le pays pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques et bâtir des communautés carboneutres. Cette standardisation se caractérise par l'effort de développer des instruments qui s'appliquent dans tous les contextes et qui puissent devenir universels. Cette standardisation se manifeste notamment par une harmonisation des pratiques à travers la promotion de meilleures pratiques.

> Nous nous rencontrons, nous partageons les meilleures pratiques. Nous travaillons, essayons d'améliorer la littératie en énergie, à travers les webinaires, et d'éduquer les individus autant que nous le pouvons (Employé du réseau, participant B4) [Traduction libre].

La création de banques de meilleures pratiques par les réseaux réduit *a priori* les options disponibles aux municipalités et structure le cadre cognitif des décideurs vers des pratiques déjà formulées et évaluées. La standardisation de l'action publique est évidente dans les trois réseaux PPC, QUEST Canada et AVGLSL et qui mettent de l'avant, l'idée d'un cheminement vers des communautés d'énergie intelligente et durable.

> J'ai participé à la conférence. Mon prédécesseur s'est impliqué pour apprendre ce que les autres communautés font. QUEST nous donne l'opportunité de partager de l'information et les meilleures pratiques. Nous avons l'opportunité de réseauter avec les services d'utilité publique (Maire d'une municipalité de petite taille, participant A1) [Traduction libre].

Les meilleures pratiques sont promues par le réseau et demandées par les municipalités qui sont à la recherche de modèles et d'idées à mettre en œuvre dans leur communauté en raison du manque de ressources et de temps. La standardisation des pratiques et des instruments favorise :

- l'homogénéisation de la pensée et des connaissances qui influencent une prise de décision plus pragmatique à travers l'accélération et la multiplication des échanges entre les municipalités. Les instruments matérialisent et favorisent l'harmonisation des initiatives, des pratiques, des politiques et des processus et des meilleures pratiques au sein des municipalités. En harmonisant les approches, les réseaux homogénéisent donc l'approche, la connaissance et la pensée des acteurs publique pour adresser le problème public ;
- l'émergence de cadres cognitifs et d'un langage commun encadré par le langage utilisé dans les instruments. Nous avons relevé une utilisation de termes récurrents très similaires : « planification, inventaire, modélisation énergétique, risque, scénario,

communauté, gestion, meilleures pratiques » (relevé des documents et des entrevues effectuées) qui sont intégrés et employés par les municipalités dans leur discours ;

- l'émergence d'instruments prêts à l'emploi élaborés par les réseaux. À l'exception du plan d'action qui ne dispose pas d'un gabarit rigide, le protocole CRISSP et la carte d'évaluation de QUEST Canada sont des instruments à télécharger et à remplir. L'instrument ne fonctionne que si toutes les cases préétablies sont remplies selon les règles établies par le réseau ; et
- la diminution d'alternatives/d'options politiques pour appréhender le problème public et la prolifération de certains types d'instruments. L'harmonisation des pratiques favorise donc une réduction des alternatives puisque ces instruments s'imposent comme de « meilleures pratiques » pour résoudre le problème public. Toutes les municipalités ont mentionné qu'elles recherchent les meilleures pratiques, car ces dernières ont fonctionné dans d'autres municipalités ainsi elles peuvent probablement fonctionner dans la leur. Les municipalités, *de facto*, explorent d'abord des solutions démontrées. Ces instruments font apparaître une forme d'instrumentation qui limite donc l'autonomisation des municipalités dans la prise de décision et le choix de l'instrument. Cependant, ces instruments ne s'imposent que lorsque les municipalités ne possèdent pas d'instruments alternatifs, nous le voyons dans le cas du Québec et de l'Ontario.

> Les instruments ont eu plus de succès en Ontario. Au Québec, il y a en revanche beaucoup de programmes locaux, les municipalités sont autosuffisantes (Représentant d'un réseau, participant B1) [Traduction libre].

Les réseaux mobilisent un ensemble d'instruments tels que les instruments financiers (ex. les demandes de subvention), d'outils par exemple l'outil PPC qui calcule pour les municipalités leurs émissions de GES par secteur et de techniques par exemple les calculs pour guider les municipalités vers leurs choix d'instruments. Si la standardisation est prépondérante, la comparaison entre le plan d'action et les deux autres instruments, la carte d'évaluation et le protocole CRISSP, dévoilent que le degré de liberté et d'autonomie inhérent à un instrument influence aussi le degré de standardisation. Un instrument que les acteurs peuvent élaborer avec plus de flexibilité sera moins standard (ex. le plan d'action) qu'un instrument dont le gabarit est robuste (ex. la carte d'évaluation et le protocole CRISSP) (Lascoumes et Simard, 2011).

En effet, le cadre en cinq étapes standardise la manière dont les plans d'action sont élaborés par les municipalités. Certes, le plan d'action est l'instrument le plus flexible dans son élaboration, mais les normes qui composent l'instrument sont respectées par toutes les municipalités. Le Secrétariat juge à l'étape 3 si le plan d'action est acceptable ou non selon leurs critères. La standardisation de l'instrument se révèle lorsque nous comparons les instruments. Nous observons des similarités dans le choix des activités (efficience des bâtiments, efficience énergétique de la flotte municipale, transport actif, zéro déchet) et les cibles axées sur celles des Accords de Paris. Le plan a une application universelle puisqu'il trouve sa légitimité dans les accords internationaux. Contrairement au plan d'action PPC, la carte d'évaluation de QUEST Canada n'est pas utilisable autrement qu'à travers sa forme Excel. Les municipalités sélectionnent les choix proposés en fonction des pratiques, processus et politiques en place dans leur municipalité. Il en est de même pour le protocole CRISSP qui est un instrument prêt à l'emploi. Il se remplit sur un format PDF, applicable aux municipalités de toute taille. L'instrument est facilement transférable d'une municipalité, d'un pays à un autre. Bien qu'élaboré pour les municipalités américaines, l'instrument est utilisé en Ontario.

L'action publique environnementale locale se trouve codifiée par l'entremise d'un ensemble d'instruments mobilisés par le réseau. En effet, l'élaboration des plans au sein des réseaux est marquée par la croissante utilisation de nombreux indicateurs métriques (ex. Outil PPC, Carte d'évaluation) et indicateurs qualitatifs (CRISSP) qui sont employés pour planifier, comparer et évaluer le progrès des municipalités dans l'atteinte des objectifs vers la réduction des GES et l'efficience énergétique. La carte d'évaluation et le protocole CRISSP sont des idéaux types de la codification de l'action publique. Chacun de ses instruments a été constitué en suivant le modèle et chaque réponse est associée à un indicateur qualitatif ou quantitatif (pourcentage, point, un nombre quantitatif de réductions des émissions de GES). Ces instruments apparaissent dépolitisés, mais ne le sont pas. Il implique un rapport politique particulier soit des ajustements au sein des communautés, et une légitimité particulière scientifico-technique. Ils ne sont pas justifiés par des valeurs et des intérêts politiques, mais par des données scientifiques. Ils sont justifiés par des preuves scientifiques (ex. GIEC), des évènements réels et conçus par des professionnels qui disposent d'une expertise dans le domaine (ex. consultants). Les réseaux présentent une rationalité technique à laquelle l'expertise et les « meilleures » actions publiques sont associées pour déconstruire le problème climatique et fragmenter l'action environnementale municipale en

séquences plus appréhendables pour adresser un problème climatique complexe (Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2014; Laurent, 2014). Ces instruments matérialisent un processus de transcodage (Lascoumes, 1996). Les réseaux formatent la réalité à travers des normes (ex. cibles de GES), des artefacts (ex. des données métriques) et des symboles (ex. développement durable), des discours (ex. les questions posées dans les instruments) en amont. Ces étapes simplifient la définition du problème public ou même évitent une définition du problème, façonnent les instruments et orientent l'action publique environnementale, ce qui conduit, au final, à un nombre de solutions sélectionnées et limitées par le réseau. En effet, les réseaux rassemblent l'information et construisent une nouvelle réalité, soit par l'entremise d'expertise interne, ou en travaillant avec un consultant, en y intégrant un certain degré de certitude et s'appuyant sur l'expertise pratique et scientifique. Les réseaux proposent des solutions techniques pour appréhender le problème en appliquant des dispositifs techniques, fiables, au processus d'action publique. Ces instruments se multiplient et rationalisent l'action publique en la découpant en un processus linéaire qui donne l'impression aux acteurs politiques qu'ils peuvent adresser le problème selon une logique pragmatique. Pour expliciter ce propos, nous proposons d'explorer plus en détail le processus de codification de l'action publique par les instruments. À travers le plan d'action PPC, l'action municipale environnementale est codifiée en cinq étapes. Le plan d'action, l'étape 3, s'étale sur le temps et coordonne un ensemble d'outils et de techniques spécialisés. Pour réaliser le plan d'action, les municipalités doivent calculer leurs émissions de GES par secteur. Ces cibles sont associées à une métrique quantitative (%).

La carte d'évaluation va encore plus loin en association chaque pratique, processus et politique à une métrique quantitative. Une activité qui n'a aucun impact pour devenir une communauté d'énergie intelligente compte pour zéro point alors que les activités qui comptent varient entre 0.5 et 4 points pour un total de 260 points ou 100%. La carte d'évaluation fournit donc un cheminement d'action précis – une valeur est associée aux activités, ainsi le réseau détermine ce qu'il faut faire et ne pas faire et les prochaines activités à entreprendre, par exemple :

> Un plan ou une stratégie définit clairement qui doit participer dans la collectivité, quand, et quelles mesures ces personnes doivent prendre aux fins de la mise en œuvre [1 point] (QUEST Canada, 2020).

Le fonctionnaire coche les bonnes cases, ce qui se transforme en un résultat en pourcentage et en point par domaine.

Enfin, le protocole CRISSP est divisé en six sections qui comprennent un ensemble de questions prédéfinies organisées en thématiques par le consultant et les résultats de l'étude de cas dans la municipalité de Gary, Minnesota, et les projets pilotes dans quatre municipalités

Le fonctionnaire doit suivre des consignes précises et répondre aux questions. Les questions suggèrent de possibles vulnérabilités qui deviennent des cibles pour des activités d'adaptation. Les priorités d'action sont induites par les questions par exemple :

> Est-ce que des parties de votre établissement ou infrastructure sont vulnérables au froid, à la glace, au gèle, à la chute de neige intense (ex. poids de la neige sur le toit, le gel des tuyaux, etc.) » (AVGLSL, 2015).

In fine, nous observons une standardisation de l'action publique municipale à différents degrés. Nous avons remarqué, par l'entremise des instruments à l'étude, que le degré de liberté et d'autonomie inhérent à un instrument influence aussi le degré de standardisation. Le plan d'action est un instrument plus ouvert qui accorde une certaine autonomie à l'acteur. Sa standardisation est influencée par le cadre en cinq étapes, mais nous reconnaissons que les plans d'action climatique sont suffisamment flexibles qu'il peut varier selon les municipalités.

En revanche, CRISSP et la carte d'évaluation sont des instruments qui laissent peu d'autonomie aux acteurs politiques. L'instrument doit être rempli et les réponses partagées par les municipalités valent à un résultat. Ce processus est semblable à un calcul mathématique.

Ainsi, la standardisation à des effets importants, les municipalités apprennent, agissent plus rapidement et partagent davantage, car elles passent toutes par le même processus. Aucune municipalité n'a indiqué avoir des problèmes avec la standardisation. De plus, la standardisation a des avantages pour les réseaux. Les réseaux ont intérêt à encourager une action collective pour parvenir à leurs objectifs, cela passe par le développement d'une communauté de sens. La communauté de sens est *de facto* encadrée par le réseau qui transfère ses normes et ses idées en « norme en cascade » (Finnemore et Sikkink, 1998). Les réseaux s'affirment au nom de la science et de la connaissance technique face à des acteurs politiques qui s'immergent progressivement dans de nouveaux domaines politiques, le climat et l'énergie.

7.2.2. Agir dans l'incertitude : la simplification de l'action publique par sa technicisation et la production de connaissances

L'instrumentation traduit deux approches pour aborder l'incertitude des changements climatiques. D'un côté, le plan d'action PPC révèle une approche flexible dans sa formulation.

Bien que le choix des activités soit guidé par les résultats du calcul des émissions de GES, les municipalités choisissent les activités en fonction de leur contexte et les résultats du calcul des GES de leurs municipalités. De l'autre côté, CRISSP et la carte d'évaluation sont des dispositifs techniques qui se basent sur la codification techniques et scientifiques pour limiter l'incertitude. Cela signale une technicisation de l'action publique environnementale par l'entremise d'instruments. Le plan d'action, la carte d'évaluation de QUEST Canada et le protocole CRISSP s'appuient sur une approche méthodologique déductive. Ces instruments sont des dispositifs technico-scientifiques purs qui encouragent un seul type de raisonnement rationnel. Le plan d'action PPC, la carte d'évaluation CRISSP et le protocole CRISSP en sont des exemples.

Schéma 7.1 - La technicisation du processus de planification de l'action publique environnementale

Programme PPC découpe le processus en un cadre de 5 étapes

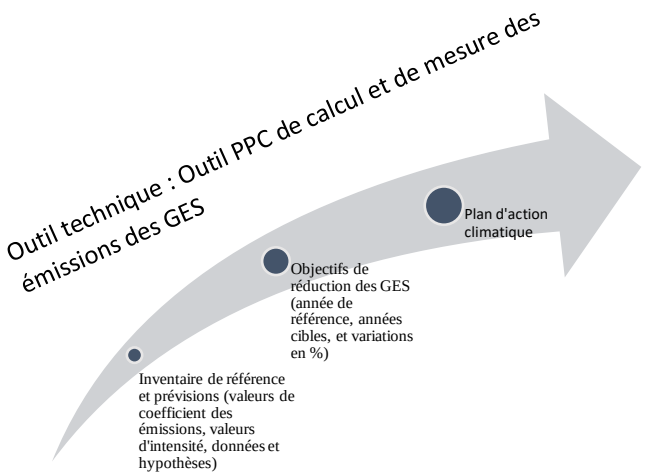

Le problème public est transcodé en différentes étapes d'action publique, ce qui simplifie l'action publique. Le plan d'action est la prolongation d'instruments (l'inventaire, l'outil PPC) et est lui-même découpé en plusieurs étapes qui informent les municipalités sur le profil d'émissions de GES. Les instruments génèrent des connaissances qui permettent aux municipalités de planifier leur action publique.

Cadre de QUEST Canada : Route vers la mise en œuvre

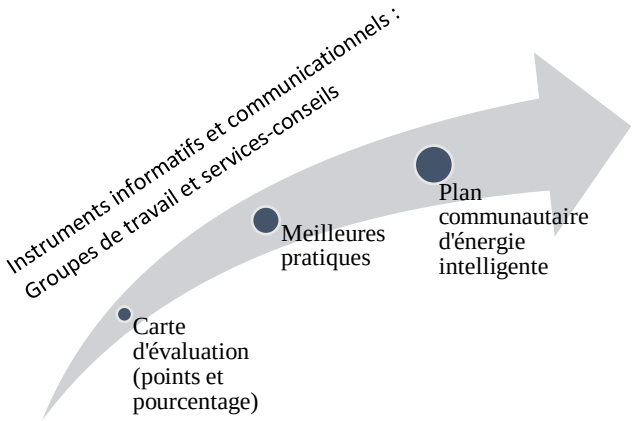

Le problème public est transcodé en différentes étapes d'action publique, ce qui simplifie l'action publique. La carte d'évaluation génère de la connaissance sur les pratiques, les processus et les politiques municipales. Elle permet aux municipalités d'identifier les écarts. La carte est découpée en catégorie que le réseau veut cibler : (gouvernance, personnel, données, finances, stratégies, utilisation des terres, réseaux énergétiques, déchets et eau, transports et bâtiments)

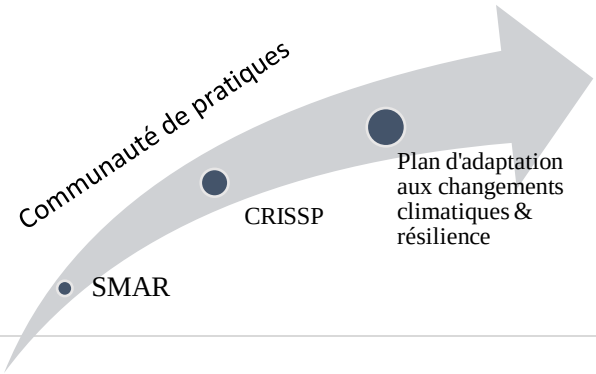

AVGLSL : Bâtir la résilience des villes le long des côtes

Le protocole CRISSP est transcodé en six catégories (site, géographie, risques, capacités, inondations et site stratégique), ce qui simplifie la compréhension du problème et l'action publique. L'instrument produit de la connaissance, car il permet d'identifier les vulnérabilités des infrastructures auxquelles les municipalités doivent remédier pour accroître leur résilience.

Chaque instrument révèle le raisonnement à adopter pour parvenir à l'objectif escompté soit la réduction des émissions de GES (ex. le plan d'action PPC), devenir une communauté d'énergie intelligente (ex. la carte d'évaluation) ou une communauté résiliente (ex. le protocole CRISSP). Ces instruments ont été élaborés pour informer les démarches des municipalités, les instruments informent les municipalités sur le « comment » et leur fournit un processus à suivre. En ce sens, les municipalités sont des « preneuses de politiques » (*policy takers*) (Gore, 2010), et ce comportement est aussi encouragé par les réseaux qui offrent un service aux municipalités.

Par ailleurs, ces instruments sont des dispositifs techniques qui initient une nouvelle connaissance. Cette connaissance est jugée nécessaire dans un contexte d'incertitude, qui accroît la dépendance des acteurs politiques aux besoins de données et de connaissances. Le plan d'action PPC, la carte d'évaluation et le protocole CRISSP favorisent l'émergence d'informations et de pratiques qui visent à informer les décisions politiques des municipalités. Ainsi, dans le cadre du plan d'action PPC, l'outil PPC ne peut dès lors être ignoré. L'outil PPC mesure et évalue les niveaux d'émissions de GES des municipalités afin de les aider à établir des données de base pour la planification. Le plan d'action vient donc prolonger les effets de la mesure et de la surveillance des niveaux de GES.

De plus, la simplification de la prise de décision passe aussi par l'avènement des meilleures pratiques qui sont clairement demandées par les municipalités, et qui émergent tout au long du processus de planification et de mise en œuvre des instruments proposés par les réseaux.

> Nous utilisons des analyses comparatives (benchmarking) par exemple avec la Ville de Toronto et la Ville de Markham, notamment leur modèle d'énergie de district, qui sont plus proches de nous, et nous explorons les meilleures pratiques (Employé dans une municipalité de petite taille, participant E5) [Traduction libre].

Les meilleures pratiques sont des instruments qui cristallisent l'apprentissage. La cadre PPC en cinq étapes, la carte d'évaluation QUEST Canada, le protocole CRISSP alimentent la bibliothèque de meilleures pratiques grandement utilisée par les municipalités.

> Nous avons toujours accès à leur banque de meilleures pratiques. Ils nous ont aidés à travers le programme de gestion des équipements municipaux, notamment au niveau de la planification (Gestionnaire au sein d'une petite municipalité, participant E8) [Traduction libre].

Les meilleures pratiques deviennent des options que les municipalités peuvent adopter. Déjà testées et validées par d'autres municipalités, les meilleures pratiques sont d'importance, car elles sont priorisées dans la prise des décisions des municipalités. Les meilleures pratiques jouent un grand rôle dans la simplification de l'action publique d'où leur popularité. En effet, tous les

employés municipaux à qui nous avons parlé dévoilent qu'ils cherchent à simplifier leur action publique environnementale.

7.3. Entre technicisation et politisation : l'apprentissage au cœur de la transformation de l'action publique par les instruments

Notre analyse des trois instruments révèle trois changements directement associés aux instruments : 1) la transformation des instruments par les municipalités; 2) les changements au sein des municipalités : la transformation de l'action publique et de la prise de décision municipale, ainsi que; 3) la glocalisation de la politique environnementale.

7.3.1 La transformation des instruments : une nouvelle génération de plans d'action climatique

Dans cette section, nous nous intéressons particulièrement au plan d'action PPC, parce qu'il s'agit d'un instrument qui perdure dans le temps (25 ans) et pour lequel nous avons été capables d'observer cette transformation. La carte d'évaluation QUEST Canada n'a pas évolué depuis sa publication en 2020, et le protocole CRISSP ne s'est pas transformé non plus bien que le langage du protocole CRISSP ait été adapté à la réalité ontarienne. Le plan d'action est devenu l'instrument principal de la réponse municipale aux changements climatiques. Il est aussi parmi les trois instruments de nos études, l'instrument le plus flexible dans son élaboration et sa mise en œuvre. Nous avons précédemment indiqué que le plan d'action est standardisé à travers le cadre en cinq étapes. Tous les plans d'action des membres PPC que nous avons explorés ont reçu l'approbation du réseau, ce qui veut dire que l'instrument est structuré et validé par un ensemble de normes préétablies par le réseau qui décrivent les spécificités minimales acceptables de l'instrument. Cette standardisation est d'autant plus flagrante dans la première génération des plans d'action, en effet, les plans se ressemblent fondamentalement en termes d'organisation, de langage, apparence physique. Nos entrevues ont confirmé que les municipalités impliquées dans le réseau depuis longtemps n'en sont souvent pas à leur premier plan d'action par exemple, la municipalité de Vancouver, la municipalité de Toronto.

> Nous avons développé un plan communautaire énergétique en 2006 sur un intervalle de temps de 10 ans. Nous avons suivi les étapes PPC. Nous avons atteint l'étape 5, mais nous avons réinitialisé le processus pour développer un nouveau plan (Maire d'une ville de petite taille, A1) [Traduction libre].

En comparant les premiers plans d'action aux plus récents, nous remarquons de différentes importantes. Tout d'abord, un grand nombre de municipalités ont commencé des plans de

réduction des émissions de GES des activités municipales (corporative) au lieu de s'attaquer à la réduction des émissions de GES à l'échelle de la communauté. Les plus grandes villes ont souvent effectué les deux à la fois. Les plans d'action ont évolué depuis les premiers plans à la fin des années 90 et au début des années 2000. Ils sont devenus plus sophistiqués, tels que le confirme cette ancienne mairesse.

> Nous sommes dans la deuxième vague de la planification énergétique et climatique, nous sommes passés de 1.0 à 2.0, il y a une augmentation de la planification énergétique et climatique et elle est plus standardisée…différentes qualités, différentes capacités à le mettre en œuvre. Ce sont des plans plus transformatifs – ils sont connectés aux accords de Paris, au Plan de l'Ontario (Ancienne mairesse d'une municipalité de taille moyenne, B9) [Traduction libre].

Les nouveaux plans d'action, plus élaborés et complexes, révèlent une transformation de l'instrument au fil des années qui s'inscrit dans un processus d'apprentissage en lien avec la planification, les enjeux climatiques au sein de leur municipalité, les initiatives entreprises, etc.

Les plans d'action de deuxième génération sont présentés sous plusieurs formes, ont des portées d'action différentes et varient grandement lors de leur présentation, leur longueur et leur contenu. Les municipalités qui sont déjà passées à travers le processus PPC afin d'élaborer le premier plan d'action climatique ou qui disposent des capacités et des ressources internes s'engagent dans un processus de planification plus individualisé et autonome, tout en respectant le cadre par étape. Ainsi, leur plan s'en trouve moins standardisé que d'autres. Il est important de noter qu'à l'échelle régionale, les plans peuvent être d'une portée plus générale sur le développement durable pour coordonner les plans et les initiatives des municipalités de la région (ex. Plan de durabilité de la région de Durham). Ces plans rassemblent une diversité d'activités qui mobilisent plusieurs types d'instruments. Les instruments choisis par les municipalités sont ancrés dans les choix politiques des décideurs politiques et le contexte politique local. Nous avons exploré 30 plans canadiens dont cinq étaient des plans de première génération, de villes de toutes tailles et provenant de différentes provinces. Contrairement à la première génération, la deuxième génération de plans d'action s'appuie davantage sur les justifications scientifiques et le déploiement d'outils techniques (ex. l'utilisation de l'outil PPC pour calculer les émissions de GES dans cinq secteurs) pour informer la décision publique et le choix des instruments dans l'action climatique municipale. Par ailleurs, les plans sont chargés de discours politiques et de cibles de plus en plus ambitieuses associées aux Accords de Paris (Ex. Municipalité de Calgary, Municipalité de Burlington), ce qui revient au contrats PPC, puisque ce dernier en fait mention et demande aux municipalités d'atteindre les objectifs des Accords de Paris. D'autres municipalités font référence aux objectifs du

développement durable de l'ONU (ex. Municipalité de Vaughan). Le plan de la Ville de Vaughan est le seul plan que nous avons analysé qui est entièrement structuré par les objectifs du développement durable de l'ONU tout en intégrant le programme PPC et son cadre en cinq étapes. Bien que nous ayons identifié des similarités concernant le type d'information partagé (ex. structure et organisation de l'instrument), les pratiques et projets sélectionnés (ex. voitures électroniques, efficience énergétique des bâtiments, planter des arbres, l'infrastructure sociale, déchets solides), il existe des différences entre les plans :

- Certaines municipalités se sont appuyées sur des consultations communautaires pour chercher des idées (ex. ville de Burlington, ville de Vancouver, ville de Calgary, ville de Pickering)
- L'investissement dans l'énergie de district (ex. le modèle de Calgary) ;
- La révision de la chaîne alimentaire et investissement dans l'agriculture urbaine (ex. ville de Winnipeg, Ville de Vaughan, ville de Surrey) ;
- Le soutien à la créativité de la communauté. Certaines municipalités s'appuient sur l'innovation qui peut surgir des voisinages et de la communauté (ex. Ville de Vaughan, Ville de Vancouver) ; et
- Les municipalités qui débutent dans la planification développent des politiques que nous qualifions des politiques initiales (ex. l'exploration de financement, l'adaptation des lois et des politiques) contrairement aux municipalités plus avancées.

Enfin, les plans de nouvelles générations intègrent l'adaptation et/ou l'atténuation aux changements climatiques et la planification énergétique en un plan (ex. Ville de Vaughan, Ville de Victoria, Municipalité de Port Moody).

Nous retenons que les plans d'action climatique PPC ont évolué au cours des dernières années. Les plans d'action restent standards puisqu'ils restent conformes et respectent le modèle du cadre PPC. Les évolutions sont perceptibles au niveau des activités et du texte, là où le cadre PPC accorde le plus de flexibilité. Ainsi, les municipalités effectuent le lien avec les politiques provinciales, nationales et internationales, s'approprient l'instrument et l'élargissent à leur contexte local pour y intégrer quelques activités, que ce soit par l'entremise de la participation publique en plus des activités standardisées dans les domaines du transport, du bâtiment, des déchets.

7.3.2. Les instruments restructurent l'action publique municipale et la prise de décision

Les instruments d'action publique sélectionnés façonnent et transforment les relations de pouvoir au sein des administrations municipales, entre les unités municipales et entre les paliers gouvernementaux. Ces relations de pouvoir se dessinent autour de la collaboration au lieu du fonctionnement en silo, l'absence de dialogue, mais aussi souvent le manque de compréhension et d'alignement entre l'économie, le social et l'environnement et le changement de mentalité vers le développement durable et l'abandon des pratiques « *business as usual* ». Ces tensions et dynamiques expliquent en partie l'utilisation d'un langage souple et non contraignant dans les plans d'action.

Le langage contraignant est seulement utilisé pour justifier l'action de la municipalité et le choix de la priorité, mais aucune municipalité n'utilise un langage contraignant dans les plans d'action qui met l'accent sur le devoir et l'obligation.

> La ville doit aller de l'avant avec la recherche, les changements politiques et soutenir les citoyens et les parties prenantes pour s'assurer qu'Edmonton prospérera et deviendra un leader dans le nouveau futur climatique (Ville d'Edmonton, 2020 : 6) [Traduction libre].

Dans le même ordre d'idée, la majorité des plans n'ont pas de chronologies fermes associées aux activités, bien qu'un paragraphe sur les indicateurs de mesures soit toujours présent dans le plan, cela contredit les règles PPC qui soutiennent que le plan doit avoir une chronologie claire. Par ailleurs, nous notons le manque d'utilisation de langage contraignant qui tient en partie au fait que l'unité municipale responsable de gérer le programme PPC n'est pas responsable de l'entièreté de la mise en œuvre du plan d'action, puisque de nombreuses activités doivent être mises en place par d'autres unités municipales (ex. déchets, urbanisme, transport, approvisionnement). Puisque le succès du plan dépend donc de plusieurs unités, le fonctionnaire municipal en lien avec le PPC devient un agent de liaison auprès de toutes les unités municipales qui ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre du plan d'action climatique. Les trois instruments obligent donc les fonctionnaires municipaux à coordonner et à collaborer avec les autres unités concernées de la municipalité , par exemple, nous avons remarqué que la collaboration entre les unités municipalités est un critère de la carte d'évaluation de QUEST Canada.

> Une équipe de direction de base composée de dirigeants communautaires intersectoriels est formée dans le but de collaborer à la gouvernance et surveiller la planification et la mise en œuvre des initiatives énergétiques communautaires. Cela peut tirer parti de groupes ou de comités existants et peut comprendre des représentants des administrations locales, groupes autochtones,

> services publics, promoteurs immobiliers, organisations non gouvernementales, grands usagers d'énergie, organismes du secteur public ou des organismes au service de populations vivant dans la pauvreté énergétique (Instrument – Carte d'évaluation, QUEST Canada, 2020) [Traduction libre].

Dans le cas de l'instrument CRISSP, la première étape dans le guide technique est « l'assemblage de l'équipe CRISSP à travers toutes les unités municipales ainsi que leur engagement dans la définition de la portée de l'évaluation » (AVGLSL, 2015 :5). Il en est de même pour le plan d'action qui intègre la notion de collaboration entre les unités municipales et la société civile dans la colonne partenariat et responsable. Les instruments ont donc été conçus de façon à construire des nodalités pour la collaboration entre les unités municipales (bâtiment, énergie, déchets, eau, environnement, ingénierie, etc.) et la co-gestion de projets. McGuire (2005) définit la collaboration comme étant « le processus de facilitation et d'opérationnalisation d'arrangements multi-organisationnels pour résoudre les problèmes qui ne peuvent pas être atteints, ou facilement atteints par une seule organisation » (McGuire, 2005 : 678). Ces instruments ont incité les municipalités à mettre en place de nouvelles formes de gouvernance environnementale au sein des municipalités et à établir de nouveaux partenariats publics-privés qui rompent avec les silos encore très présents au sein de l'administration municipale. Un changement qui n'est pas sans défi pour les municipalités qui cherchent à briser les silos inhérents entre les unités municipales.

> Ça prend du temps pour intégrer les efforts au sein des autres départements. Ça a pris 5 ans pour travailler avec les autres employés, les ingénieurs afin qu'ils comprennent les résultats. Les silos entre les départements sont inhérents, nous observons des améliorations, mais nous devons continuer à les briser. Nous avons mis en place une équipe de gestion en matière d'énergie qui est représente les diverses unités municipales. Nous essayons de bâtir une relation, et de tirer le tout ensemble. Nous avons amené trois départements ensemble : urbanisme, ingénierie, et le transport. Nous avons commencé avec l'urbanisme, les autres départements résistaient. Le plus grand défi est avec le département d'ingénierie, car l'adaptation nécessite un grand changement au niveau de l'infrastructure. Le soutien a augmenté, mais nous ne sommes toujours pas sur la même longueur d'onde (Employé au sein d'une municipalité de petite taille, participant E16) [Traduction libre].

Les dynamiques internes au sein des municipalités varient selon la municipalité, différentes structures ont été mises en place allant des tables de concertation à des groupes de travail, certains regroupent les mêmes échelons administratifs (ex. les gestionnaires), d'autres rassemblent différents échelons

> Nous avons un groupe de travail qui travaille seulement sur l'énergie au sein de la municipalité : déchets, transport, environnement, etc. Nous avons aussi un cadre stratégique de gestion à l'échelle supérieure (Gestionnaire d'une municipalité de taille moyenne, participant E14) [Traduction libre].

Le travail reste majoritairement coordonné par l'unité municipale qui travaille avec le Secrétariat PPC ou l'équipe en charge des politiques environnementales. Un grand nombre de municipalités en ont profité pour travailler avec des organismes à but non lucratif et des citoyens actifs.

> Nous avons un comité-conseil citoyen, le maire en est président, trois membres du public, un conseiller municipal et le Chef administratif de la municipalité. Le comité est composé de retraités qui ont de grandes compétences. Cela nous a permis de développer un plan climatique. Nous avons écouté les règles et les désirs du comité et nous en avons fait un rapport (Gestionnaire au sein d'une municipalité de petite taille, participant E18) [Traduction libre].

Ces relations nouvelles ne sont pas sans défi pour les unités municipales, mais les municipalités qui indiquent avoir mis en place des équipes et des rencontres entre les unités municipales en soulignent les bénéfices.

> Nous avons aussi une approche interdisciplinaire. Nous avons une table ronde trans-départementale avec 10-15 départements autour de la table selon l'enjeu. Il y avait trop de conversations, donc j'ai décidé d'arrêter d'y participer, puis ils l'ont arrêté. Les rencontres duraient une demi-journée et il n'y avait pas d'action. Nous avons gardé les rencontres d'équipes des gestionnaires sur l'environnement. Il y a environ 10-15 directeurs incluant l'hydro. On se rencontre tous les mois et demi et il y a des présentations tous les trimestres. Nous avons appris à nous comprendre, à réseauter au sein de la municipalité et nous avons élimé toute la hiérarchie. Le réseautage à l'interne est important, nous sommes plus ouverts à nous écouter, apprendre les uns des autres, ouverts à comprendre et apprendre la culture des autres départements, nous travaillons ensemble. Le leadership est fondamental (Gestionnaire au sein d'une large ville, participant E17) [Traduction libre].

Tous ces instruments structurent les relations de pouvoir entre les unités municipales et sont composés de nodalités (Hood, 1983) qui encouragent la collaboration au sein des municipalités, et entre la municipalité et la communauté. Les instruments rassemblent différents univers de sens et différents rapports au monde qui sont reflétés par des actions et des politiques différentes selon les diverses unités municipales. Le processus de résolution de problème au sein de la municipalité passe par un jeu d'argumentation entre les différentes unités qui présentent leur perception du problème et essaient de convaincre les autres parties. Ces instruments structurent ainsi la négociation et la formation d'un consensus qui déterminera l'action collective au sein de la municipalité. Ces instruments provoquent donc des changements à l'interne et viennent influencer tant le mode de prise de décision que leur approche de gestion en forçant les unités municipales à collaborer. Toutes les municipalités à qui nous avons parlé y voient un bénéfice considérable. Lorsque nous analysons les instruments séparément nous notons que la transformation de l'action publique et de la prise de décision favorise la collaboration et la coopération.

La section « responsabilité » qui est une partie obligatoire du plan d'action PPC incite les municipalités à déterminer l'unité municipale responsable de l'activité et les oblige à collaborer.

Ainsi, nombreuses sont les municipalités qui ont mis en place des comités de travail qui rassemblent plusieurs unités municipales, différents échelons administratifs et/ou qui encouragent la participation de citoyens qui œuvrent dans le domaine de l'environnement (ex. Guelph, Thunder Bay).

La carte d'évaluation QUEST Canada favorise la collaboration entre les unités municipales et la collaboration avec les différents secteurs de la société civile. Il s'agit d'un indicateur majeur de l'évaluation sous l'onglet « gouvernance » pour un total de 14.5 points.

Enfin, dans le protocole CRISSP, la collaboration entre les différentes unités municipales est clairement établie comme étant la première étape de l'évaluation.

Par ailleurs, certaines activités requièrent la collaboration avec d'autres paliers gouvernementaux en raison des responsabilités juridictionnelles. Nous avons noté que les municipalités n'emploient pas un langage contraignant lorsque les autres paliers gouvernementaux sont impliqués dans l'activité. Les municipalités ne veulent pas s'enfermer dans un carcan qui puisse les mettre en échec. Nous retenons les commentaires des municipalités qui indiquaient qu'elles avaient de la difficulté à mettre en œuvre les plans d'action en raison des contraintes financières, temporelles et humaines. Le problème aujourd'hui, n'est pas la planification, mais la mise en œuvre.

> Les municipalités ont de l'expertise lorsqu'il s'agit de planifier, c'est une compétence bien plus qu'établie. La mise en œuvre des plans est un défi. Beaucoup de questions : comment bâtir ce marché au niveau communautaire ? Il y a un marché, comment on s'y connecte ? Il est important de rassembler les différents secteurs ensemble et d'explorer ces opportunités (Ancien maire d'une municipalité de grande taille, participante B9) [Traduction libre].

Nous avons régulièrement entendu dans les entrevues que des municipalités se perdent dans la planification, par conséquent, ces plans ne sont jamais mis en œuvre, en raison du manque de ressources, temps et connaissance, il « faut arrêter les plans d'action, ils ne sont pas mis en œuvre » (Fonctionnaire au sein d'une municipalité de taille moyenne, participant E12). Il est donc difficile pour les municipalités de traduire en actions pratiques les initiatives planifiées dans les plans d'action.

> Nous avons besoin d'un plan, il s'agit d'identifier où les besoins sont. C'est courant dans la communauté des consultants de parler des plans, mais les étapes concrètes qui mènent à des résultats, ne viennent pas des plans. Je n'ai pas vu beaucoup de plans qui ont mené à de l'action concrète. Nous sommes pris dans la planification, nous devons passer à la mise en œuvre. Tout revient à la littératie. Nous devons comprendre le marché et prioriser ce qui doit être fait (Gestionnaire d'une municipalité de taille moyenne, participant E12) [Traduction libre].

Le réseau PPC reconnaît le problème et a changé le ton. Depuis 2018, le réseau met de plus en plus l'emphase sur la mise en œuvre. Les conseillers ont un rôle à jouer à ce niveau pour changer la constante.

> Nous aidons aussi les municipalités à mettre en œuvre le plan. (Employé au sein d'un réseau, participant B10).

> Ce qui est devenu le plus important pour nous est ce dans quoi nous nous impliquons maintenant. Ayons des plans. Le nombre de plans augmente, nous aurons 40 plans communautaires pour la fin de 2018 ou plus. Nous avons besoin d'action, il va falloir les mettre en œuvre. Il va falloir voir le retour sur l'investissement et ils vont avoir besoin de capital financier pour le faire. Comment pouvons-nous nous assurer que des centaines et des centaines de projets ne prennent pas la poussière sur les étagères ? (Employé au sein d'un réseau, participant B2) [Traduction libre].

En utilisant un langage souple, les municipalités se donnent de la flexibilité lors de la planification et la mise en œuvre. Enfin, nous notons que les villes se projettent dans le futur et effectuent un lien régulièrement dans leur discours entre leadership et le futur climatique.

7.3.3. La glocalisation de l'action environnementale canadienne et binationale

Les trois instruments, le plan d'action PPC, la carte d'évaluation de QUEST Canada et l'instrument CRISSP de l'AVGLSL ancrent l'action publique locale au sein de la gouvernance environnementale provinciale, nationale et internationale. Les instruments ont soutenu le développement d'un phénomène d'autonomisation de l'action locale pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques, c'est ce que nous appelons la glocalisation de l'action environnementale. Bien que tous les plans d'action ancrent les objectifs de réduction de GES dans les Accords de Paris, les lient aux objectifs du développement durable et lient les actions municipales aux provinces, les plans d'action se concentrent avant tout sur des initiatives entièrement locales. Il n'y a quasiment pas ou peu de mention des autres paliers gouvernementaux dans les plans d'action. Ils sont davantage mentionnés dans le préambule qui inscrit le plan dans un contexte de gouvernance et politique plus général. Lorsque ceux-ci sont mentionnés, le ton est davantage politique ; les municipalités réclament plus de leadership gouvernemental.

> Une deuxième cible, la ville plus les autres, montre comment plus d'émissions auraient pu être réduites si les autres agences comme le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'entreprise du transport public TransLink avaient entrepris des actions aux côtés de la ville (Municipalité de Burnaby, 2016 : 17) [Traduction libre].

Dans les plans d'action, ces initiatives marquent un élan vers la glocalisation de l'action climatique et l'autonomisation de l'action municipale environnementale au sein de la gouvernance canadienne. Une autonomisation qui semble être acquise par les municipalités grâce à l'apprentissage et la connaissance. Les municipalités explorent, cherchent, tatillonnent pour chercher des idées, des projets et des initiatives, seules, dans les réseaux et/ou dans d'autres réseaux.

> Nous regardons ce que d'autres municipalités font et ce qu'il se passe au Canada, aux États-Unis et en Europe (Gestionnaire d'une municipalité de petite taille, participant E2) [Traduction libre].

Les municipalités ne prennent pas tout ce que le réseau offre. Elle sélectionne l'information en fonction de leurs contextes locaux.

> Nous considérons les modèles et les approches utilisés dans d'autres juridictions pour nous aider à développer ou adapter nos politiques. Les individus veulent agir, pas « réinventer la roue », les municipalités ont des ressources très limitées donc nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer des modèles qui sont déjà disponibles (Gestionnaire au sein d'une région, participant K1).

Nous avons souvent entendu dans nos entrevues que l'expertise environnementale se situe à l'échelle des municipalités. En ce sens, les municipalités affirment leur légitimité politique au sein de la gouvernance environnementale.

> Les municipalités sont maintenant les expertes des changements climatiques, pas la province et le gouvernement fédéral. L'expertise est au sein des municipalités (Employé au sein d'une municipalité de taille moyenne, participant E20) [Traduction libre].

Nous effectuons un constat similaire pour les deux autres instruments, qui dans le processus d'évaluation ne font nullement mention des autres paliers gouvernementaux. À première vue, les instruments ont été conçus pour se concentrer sur ce que les municipalités peuvent directement influencer. Ainsi, les instruments nous permettent de mieux comprendre comment les acteurs politiques et les institutions municipales entreprennent l'action municipale environnementale à l'échelle locale, à travers la ville. Les instruments dévoilent un pouvoir de plus en plus croissant des municipalités, particulièrement les plus grandes municipalités qui ont davantage la capacité de mettre en œuvre des plans d'action et des initiatives ambitieuses telles que le *Step Code*[91] à Vancouver ou le standard du bâtiment vert[92] à Toronto.

[91] Il s'agit d'un instrument législatif à Vancouver, mais un standard en Colombie-Britannique qui établit des critères de construction afin que les bâtiments construits n'émettent pas de GES.

[92] Il s'agit d'un instrument législatif à Toronto qui établit des critères précis de construction des bâtiments. Cinq critères sont pris en considération : la qualité de l'air, l'efficience énergétique et la résilience du bâtiment lors des évènements extrêmes, la qualité et la gestion de l'eau, l'écologie urbaine et les déchets.

> Les municipalités effectuent beaucoup de travail, certaines parties sont additionnelles, elles travaillent plus largement que le PPC (Employé au sein d'un réseau, participant B10) [Traduction libre].

De nombreuses activités municipales énoncées dans les plans ne sont pas prises en considération dans le cadre du programme PPC. Les municipalités vont au-delà des ambitions des réseaux. Notre recherche nous a permis de découvrir des pôles d'expertise municipaux : Step code à Vancouver, l'eau à Montréal, l'efficience énergétique et l'énergie solaire à Halifax, l'énergie de District à Calgary. Nous avons établi que le *Step Code* n'est pas né au sein d'un réseau, mais est le résultat du travail des fonctionnaires municipaux qui ont regardé les pratiques aux États-Unis. La ville de Vancouver a diffusé le *Step Code* au sein de la province de la Colombie-Britannique, qui a adopté le *Step Code* en 2018, puis la ville travaille aujourd'hui avec le gouvernement du Canada pour promouvoir le *Step Code* à travers le pays. Ces initiatives signalent qu'un ensemble de décisions et d'initiatives sont entreprises en-dehors des réseaux par les municipalités. Elles montrent aussi que les municipalités sont des acteurs politiques qui progressivement élaborent des stratégies, mobilisent des ressources, cherchent à influencer les politiques et définissent leur champ d'action. Elles deviennent de plus en plus des « créatrices de politiques » *(policy maker)* tout en restant « preneuses de politiques » (*policy taker*). L'action municipale locale est aussi façonnée et motivée par la compétition. Les municipalités y ont beaucoup fait référence dans nos entrevues à travers l'idée « de se comparer aux autres » (*benchmarking*). Toutes les municipalités la décrivent comme une compétition saine qui les motive à vouloir faire mieux, c'est pourquoi les municipalités sont, en réalité, toutes intéressées à savoir ce qu'ils se passent dans les autres municipalités. L'évaluation encourage l'action publique et influence l'évolution du discours politique vers l'écologie politique sur la scène locale. La ville-acteur se lance dans l'écopolitique à travers ces dispositifs techniques et sociaux, qu'elles s'approprient et politisent dans leur discours de ville écologique et durable. De plus en plus, les instruments matérialisent un discours municipal centré sur le marketing vert.

> Ce plan d'action de la ville la plus verte détaille comment la ville deviendra la ville la plus verte du monde en 2020 (Ville de Vancouver, 2012) [Traduction libre].

Les villes bâtissent leur image en devant des ambassadeurs du développement durable et en effectuant la promotion des co-bénéfices : la qualité de vie et l'économie verte. Les élus finissent par jouer un grand rôle qui met de l'avant leur volonté de gouverner en faisant des changements climatiques et de la transformation énergétique leur priorité d'action. L'ancien Maire de

Vancouver, Greg Robertson est désormais souvent cité et associé au plan d'action le plus vert de la ville de Vancouver. Son nom a été cité dans quelques entrevues que nous avons effectuées.

> Greg Robertson a poussé la ville de Vancouver à adopter l'énergie renouvelable par 2050, un engagement qui est révolutionnaire (Maire de Kitchener, Télévision de l'Ontario : 2019) [Traduction libre]

Aujourd'hui, nous entendons de plus en plus le nom du Maire d'Edmonton, Don Iveson, depuis que la ville d'Edmonton a accueilli la conférence du GIEC en 2018. Du côté de l'AVGLSL, nous avons entendu le nom du maire de Sheboygan (Wisconsin), Mike Vandersteen associé à des initiatives de protection des Grands Lacs. Outre les prix, ce discours de ville verte est très présent dans les plans d'action climatique et les sites internet des municipalités sur lesquels nous trouvons les plans d'action et les rapports. Les villes soulignent leur gestion environnementale et le développement durable, et insistent sur la qualité de vie qu'elles offrent et leur attractivité en raison de leur respect pour l'environnement. Les villes sont en compétition et utilisent leur plan pour projeter une volonté, mais surtout le caractère unique d'une municipalité profitable aux entreprises et où il fait bon vivre. Ces instruments au sein de la gouvernance environnementale enferment l'histoire (*storyline*) d'acteurs politiques qui, non seulement, contextualise l'action publique municipale dans le discours général du développement durable, mais le glocalise. Ils signalent l'émergence et l'affirmation de la ville verte, tournée vers son attractivité, ce qui enferme et engage l'acteur municipal dans une action à long terme. Un fonctionnaire municipal dans une municipalité de taille moyenne (participant E4) le soulignait : « ce n'est pas très sexy de surfer médiatiquement sur des cibles de réduction des GES faibles », ainsi l'examen médiatique, poussé par l'intérêt des citoyens incite les municipalités à atteindre leurs cibles de réduction des GES.

Lorsque nous regardons les instruments de plus près, le plan d'action PPC, la carte d'évaluation du QUEST Canada et le protocole CRISSP révèlent que les municipalités sont tournées sur leur action environnementale locale et les co-bénéfices qu'elles peuvent en retirer. Ainsi, nous retenons de chaque instrument qu'il favorise la glocalisation de l'action publique environnementale de la manière suivante.

Les plans d'action PPC favorisent l'affirmation de l'unité environnementale, la glocalisation de l'action environnementale et l'appropriation des plans par les municipalités. L'affirmation de l'unité environnementale responsable de l'environnement et de l'énergie au sein de la municipalité passe par le rassemblement des partenaires locaux et internes autour du plan d'action. Les plans d'action environnementaux sont devenus politiquement importants au sein des municipalités en

raison de l'opinion publique. Les plans montrent le recours à divers professionnels qui travaillent en collaboration avec de nombreux partenaires, qu'ils soient communautaires, municipaux ou qu'ils proviennent du secteur privé. La municipalité ne peut atteindre les objectifs seule, elle doit le faire en mobilisant les acteurs de la société civile et en déléguant les tâches à des acteurs socio-économiques divers qui composent la communauté (ex. jardins communautaires, éco-entreprises, etc.). Par ailleurs, les plans d'action PPC sont majoritairement concentrés sur des initiatives locales indépendantes des autres paliers gouvernements. Leur objectif est de réduire les émissions de GES dans leur municipalité et d'influencer les autres paliers de gouvernement sur les politiques et les programmes qui les empêchent d'atteindre leurs propres objectifs locaux. L'exemple le plus révélateur est celui du Code du bâtiment en Ontario qui n'est pas suffisamment vert selon les municipalités ontariennes. Les plans d'action deviennent un symbole du développement durable municipal.

La carte d'évaluation cible seulement les pratiques, les processus et les politiques au sein de la municipalité et de la collectivité. L'analyse ne va pas au-delà et n'inclut pas les relations intergouvernementales entre la municipalité et la province/le territoire et la municipalité et le gouvernement fédéral.

Le protocole CRISSP, bien qu'applicable aux bâtiments fédéraux et possédés par les États américains, cible particulièrement les infrastructures gérées par les municipalités (ex. transporté en commun, traitement de l'eau, etc.).

7.4. Discussion

Dans cette section du chapitre 6, nous discutons des implications des résultats de notre recherche et les confrontons à des éléments de la littérature académique existante sur les instruments d'action publique. Ce chapitre étudiait les instruments d'action publique développés par les réseaux pour tenter de les comprendre dans le cadre des politiques environnementales au Canada et aux États-Unis. En mettant en lien nos résultats avec la littérature académique et théorique, nous remarquons que nos constats valident les principales propositions théoriques de l'approche sociologique des instruments. En effet, nos constats nous rappellent qu'il est important de concevoir la sélection de l'instrument au-delà de la relation gouvernants/gouvernés. Bien que, nous ne disputons pas le fait que chaque instrument représente une « forme condensée de gouvernementalité » (Lascoumes, 2004 :10), nous remarquons que, dans un contexte d'incertitude,

les instruments, doivent être aussi définis en relation au problème public qu'ils visent à résoudre, au degré de connaissances des acteurs politiques, ainsi qu'aux valeurs et normes véhiculées par les acteurs politiques. Par ailleurs, nos résultats valident l'idée selon laquelle les instruments sont, avant tout, des institutions sociales porteuses d'une certaine représentation du réel et du problème et qu'elles ont, par conséquent, des effets divers sur l'action publique. Si Lascoumes et Simard (2007) nous incitent à explorer l'appréhension de la représentation du problème portée par l'instrument nous incitant à explorer les grilles de catégorisation, la hiérarchisation des variables et dans certains cas les systèmes d'interprétation causaux, nous suggérons que l'approche par les instruments est insuffisante, pour aborder la dimension cognitive de l'instrument, soit le rôle des normes portées par l'instrument au cours du processus d'adoption et d'internalisation des instruments par les acteurs politiques ou encore de définir le problème public à partir de l'instrument, justifiant ainsi le recours à d'autres théories, particulièrement les idées (Yanow, 2000) et le discours (Fischer, 2003). Dans ce paragraphe, nous confrontons nos constats à la littérature théorique sur les instruments autour de trois idées principales : le choix des IAP au-delà de la relation gouvernants/gouvernés, les instruments, en tant qu'institutions sociales porteuses de la représentation du réel, puis l'effet et l'évolution des instruments d'action publique.

Le choix des IAP : au-delà de la relation gouvernants/gouvernés

Les résultats de notre recherche soulignent la relation entre l'instrument, la définition du problème et les acteurs politiques qui sélectionnent l'instrument. Cette relation est d'autant plus ambiguë que le problème pernicieux, tel que les changements climatiques, est difficile à définir. Nous avons vu que les réseaux ne fournissent pas une définition spécifique du problème climatique, cependant lorsque nous mettons en relation ce constat avec la littérature existante nous remarquons que l'absence d'une définition précise constitue un cadre en soi. Ce constat soulève la pertinence du propos de Weible et Sabatier (2017) qui nous rappellent que le « cadrage du problème est d'importance capitale parce que la manière dont le problème est défini affecte de manière significative les solutions qui peuvent y être associées » (22) [Traduction libre]. Nous nous accordons donc avec ces auteurs et suggérons que ce cadre flou du problème pernicieux explique l'approche à petits pas des réseaux ainsi que la multiplication et la superposition des instruments d'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2004) qui visent à simplifier l'action publique et à recadrer l'action municipale pour parvenir à la planification environnementale telle que conçue par les réseaux. Lascoumes et Le Galès (2004) et Halpern, Lascoumes et Le Galès

(2014) ont donc raison lorsqu'ils identifient une multiplication et une superposition des instruments reliés au cadrage de l'action publique de manière générale, et particulièrement dans le domaine de l'environnement. Nous avons vu que les instruments étudiés dans cette recherche, étaient accompagnés d'autres instruments et d'outils conçus pour faciliter la planification environnementale. En effet, le plan d'action PPC est associé par le réseau à l'outil de calcul des émissions de GES PPC, à la plateforme PPC et à l'inventaire, qui deviennent des passages obligés dans le cadre en cinq étapes. Il en est de même pour la carte d'évaluation de QUEST Canada qui est quant à elle associée aux meilleures pratiques et au plan communautaire d'énergie intelligente. Enfin, le protocole CRISSP est associé au programme SMAR et au plan d'adaptation aux changements climatiques et résilience. En ce sens, nos constats rejoignent ceux de Halpern et Le Galès (2011) qui identifient une multiplication des « nouveaux instruments d'action publique » tels que l'évaluation (*benchmarking*) « fondés sur la mobilisation et l'enrôlement des publics concernés très en amont du processus décisionnel » (55) suggérant ainsi, et à raison que cette multiplication est aussi directement liée à la nature du problème. Toutefois, Halpern, Lascoumes et Le Galès (2014) attribuent ce phénomène à la « transformation des modes de gouvernance » (44), mais nos constats démontrent que ce motif n'est pas suffisant pour comprendre la multiplication et la superposition des instruments d'action publique dans la gouvernance environnementale. Cette situation revient aussi à la définition du problème ou plutôt au manque de définition du problème public, dans un contexte d'incertitude. Néanmoins, là où nous rejoignons Lascoumes et Le Galès (2004), est dans l'idée que les instruments « constituent une forme condensée et finalisée de savoir » (Lascoumes et Le Galès, 2004 : 27), dans notre cas, le savoir du réseau, nous en faisons aussi le constat. En revanche contrairement aux auteurs, nous ne l'associons pas seulement « au pouvoir social et aux façons de l'exercer » (27). Nous l'accolons aussi à la nature du problème environnemental et au type d'acteurs, les municipalités, qui sont en proie à des barrières importantes (Robinson et Gore, 2005) pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques. Les instruments deviennent donc des mécanismes de production de nouvelles connaissances, un élément peu développé par Lascoumes et Le Galès (2004) qui attribuent l'instrument à un ensemble de savoirs, donc ce que l'on sait déjà. Notre étude suggère que l'instrument est aussi défini par un manque de savoirs, c'est-à-dire ce que les acteurs politiques ne savent pas mais auraient besoin de savoir, afin d'appréhender le problème public dans des délais circonscrits. Notre recherche suggère qu'il est important de ne pas toujours réduire l'instrument à

la relation gouvernants /gouvernés pour expliquer le choix des instruments, mais de regarder de plus près le prisme problème/incertitude, instrument, apprentissage pour comprendre la sélection des instruments.

Nos résultats confirment l'affirmation de Lascoumes et Le Galès (2004) que les instruments ne sont pas neutres. Nous validons ainsi la proposition selon laquelle les instruments sont institutions sociales porteuses de la représentation du réel et des problèmes par les acteurs politiques. Qui dit représentation, dit cadre cognitif, ainsi Yanow (2000) nous permet de concevoir l'instrument au-delà de sa rationalité technique en nous aidant à le définir comme un cadre qui transforme l'information en un ensemble structuré et significatif. L'instrument renferme donc des idées, des valeurs, des normes et des symboles (des conventions sociales concrètes), ainsi il est porteur d'une signification politique que nous pouvons décrypter à travers l'analyse du discours. Les instruments nous racontent donc une histoire qui est révélatrice des actions, de la définition du problème et des décisions prises par les acteurs politiques (Fischer, 2012). Inscrivant ainsi notre proposition dans « une perspective alternative qui s'attache à la dimension cognitive dans l'élaboration des instruments et les processus de choix » (Lascoumes et Simard, 2011 :12)

Les instruments sont des institutions sociales porteuses de la représentation du réel par les réseaux

Dans son ensemble, nos constats viennent confirmer et renforcer les propositions théoriques de Lascoumes et Le Galès (2004), cependant notre recherche met en lumière les limites de leur portée explicative de l'instrument comme institution sociale. En mobilisant la littérature interprétative de Yanow (2000), du discours (Fischer) et les normes (Finnemore et Sikkink, 1998), notre recherche apporte un éclairage théorique plus approfondi sur la nature sociale des instruments. Certes, nos conclusions concordent avec les propos de Lascoumes et Le Galès (2004) : le plan d'action climatique PPC, la carte d'évaluation QUEST Canada et le protocole CRISSP ne sont pas des instruments neutres. En effet, nous avons démontré que les réseaux se sont appropriés ces instruments, les ont modifiés et réinterprétés en mobilisant des normes (ex. les cibles de GES), des artefacts (ex. des données métriques), des symboles (ex. développement durable) et des discours (ex. questions posées dans les instruments) qui révèlent leur propre interprétation du problème public. Nos données soutiennent donc l'idée de transcodage développée par Lascoumes (1996). Par conséquent, nous rejoignons les conclusions de Lascoumes et La Galès (2004) et confirmons que les instruments ne sont pas de simples techniques, ils sont des institutions sociales. Nous avons

constaté la posture top-down des instruments, qui implique le fait que les instruments sont avant tout élaborés et déployés par les réseaux qui, par la suite, les légitiment à partir de la manière dont ils ont été créés. Cela induit comme nous l'avons identifié, une « problématisation particulière de l'enjeu » par les réseaux « dans la mesure où l'instrument hiérarchise des variables et peut aller jusqu'à induire un système explicatif » (Lascoumes et Le Galès, 2004 :33). Les instruments sont donc employés par les réseaux pour bâtir les connaissances des municipalités, forger leur capacité et orienter leur action publique dans une certaine direction, soit dans notre cas, la planification environnementale. Nous confirmons donc l'argument de Lascoumes et Le Galès (2004) qui soutiennent que les acteurs emploient les instruments pour privilégier certaines ressources, valoriser les expertises spécifiques qu'elles soient internes ou externes au réseau et structurer la stratégie des acteurs pour parvenir à un objectif commun. Si Lascoumes et Le Galès (2004) et Halpern, Lascoumes et Le Galès (2014) nous éclairent sur la portée sociologique de l'instrument, néanmoins les auteurs n'expliquent pas comment l'instrument est porteur de sens et comment ce dernier s'impose auprès des acteurs politiques. La notion de la « norme cascade » Finnemore et Sikkink (1998) nous a permis d'expliquer comment les normes attachées à un instrument, telles que le développement durable et la résilience, facilitent l'adoption et l'internalisation de l'instrument par les acteurs politiques, ce qui vient compléter la proposition théorique de Lascoumes et Le Galès (2004) et Halpern, Lascoumes et Le Galès (2014). Grâce à Finnemore et Sikkink (1998) et Yanow (2000) nous avons pu déceler que les instruments sont imprégnés de normes qui cadrent l'instrument, telles que le développement durable, l'efficience énergétique et la résilience, qui ont émergé sur la scène internationale et qui ont été internalisées par les acteurs politiques, suite à la pression exercée par les réseaux, principalement par l'entremise du discours. Ce point indique que l'approche par les instruments doit porter une attention plus importante aux normes et aux valeurs ainsi qu'à la manière dont elles dessinent les contours des instruments et facilitent l'adoption des instruments par les acteurs politiques. Nous pensons à ce niveau proposer une contribution significative à l'approche par les instruments.

Le fait que les instruments soient des institutions sociales sous-tend que les instruments, en tant que solutions, cadrent le champ des possibles.

Les effets et l'évolution des instruments d'action publique

Nous sommes d'accord avec Lascoumes et Le Galès (2004) et Halpern, Lascoumes et Le Galès (2014), les instruments d'action publique cadrent le champ des possibles, ils ont leur propre vie et leurs propres effets. Toutefois, nos résultats montrent qu'il est important de ne pas surestimer les effets particuliers et la propre vie d'un instrument. Dans un contexte d'incertitude, les réseaux, par l'entremise des instruments, offrent un chemin structuré que les municipalités doivent suivre. Nous avons vu que certains instruments sont plus robustes (la carte d'évaluation QUEST Canada et le protocole CRISSP), alors que d'autres, sont plus flexibles (le plan d'action), ce qui influence, selon nous, l'effet propre de l'instrument ainsi que sa trajectoire de vie lorsqu'il interagit avec les acteurs politiques. L'exemple de l'appropriation du plan d'action PPC par municipalité et son utilisation à des fins de marketing vert valide le concept de la plasticité et la robustesse des instruments qui réfère à l'insertion des instruments dans l'action publique et l'appropriation des instruments par les acteurs politiques tels que présentés par Lascoumes et Le Galès (2004), Lascoumes et Simard (2011) et Halpern, Lascoumes et Le Galès (2014). Il s'agit, selon nous, d'une dimension importante, que les auteurs ne prennent pas suffisamment en considération ou qui mérite d'être développée lorsqu'il s'agit de comprendre les effets de l'instrumentation et la trajectoire de vie d'un instrument. Dans notre recherche, nous avons montré trois effets de l'instrumentation : tout d'abord, l'uniformisation et la standardisation de l'action à travers la codification et le recours au savoir expert, un effet d'instrument reconnu par Halpern, Lascoumes et Le Galès (2014), puis l'autonomisation des municipalités qui s'approprient l'instrument et la transformation des manières de travailler au sein des institutions municipales pour adresser le problème environnemental. Bien que certains effets soient recherchés par les réseaux tels que la collaboration au sein des municipalités, d'autres sont moins prévisibles telles que la nature des arrangements de collaboration au sein des municipalités, l'appropriation des instruments par les municipalités et la transformation du plan d'action (version 1.0 à 2.0). Ces effets conduisent à une évolution des instruments d'action publique, un phénomène que nous avons particulièrement observé dans le cas du plan d'action, un instrument plus flexible dont une partie échappe aux réseaux. Bien qu'initialement imposés par le réseau et structurés par le cadre en cinq étapes, les plans d'action ont aussi leur propre vie au sein des municipalités. Ces acteurs politiques se les approprient et les utilisent, selon leur propre objectif, pour bâtir leur image de ville verte. Ils adaptent leur forme et élargissent le contenu en insérant de nouveaux instruments, etc. Deux

constats peuvent être effectués : d'un côté, le manque de mise en œuvre des plans d'action peut soulever la question des instruments comme étant des écrans de fumée (Lascoumes et Le Galès, 2004). Dans ce cas, l'adoption d'un instrument d'action publique ou encore l'adhésion au réseau n'est pas forcément synonyme d'action publique contrairement aux images et discours projetés par les acteurs politiques. Cette proposition rejoint les propos de plusieurs municipalités qui dénoncent le dilemme de la planification municipale et du manque de mise en œuvre des plans. D'un autre côté, cette évolution de l'instrument, selon nos conclusions, est aussi influencée par l'apprentissage, la pratique et l'expérience des municipalités au fil des années, ce qui rejoint les conclusions de Lascoumes et Simard (2011), qui y voir des niveaux de changements et d'apprentissage.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons démontré que les instruments sont avant tout des dispositifs techniques et sociaux développés et promus par les réseaux. Ces instruments ont une posture top-down puisqu'ils sont avant tout élaborés et déployés par les réseaux qui, par la suite, les légitiment à partir de la manière dont ils ont été créés. L'adoption de l'instrument est facilitée par l'adoption de normes (Finnemore et Sikkink, 1998) telles que le développement durable, l'efficience énergétique dans l'optique du développement durable et la résilience. Cette proposition rejoint celle de Lascoumes et Le Galès (2004) qui soutenaient que les instruments sont porteurs de sens, d'un côté cognitif en lien avec la représentation du réel et d'un autre côté, qui produit de la connaissance et orientent les conduites. Nous avons aussi noté que ces instruments jouent un rôle important dans la simplification de l'action publique à travers sa standardisation, sa technicisation et sa codification, ainsi que dans la production de connaissances et l'orientation des comportements municipaux. À travers cette idée, les instruments sont donc déployés pour aider les municipalités à appréhender un problème pernicieux en plusieurs étapes. Les instruments ont donc un effet de simplification et standardisation de l'action publique à travers la multiplication et la superposition des instruments ainsi que l'usage d'un ensemble de métriques quantitatives, ou des thèmes qualitatifs qui permettent aux municipalités d'aborder le problème un pas à pas qui guident la conduite de l'action publique municipale dans une direction. Dans un contexte d'incertitude, les réseaux guident les municipalités dans des domaines qui sont encore nouveaux pour la majorité d'entre elles. Cependant, les municipalités ont appris. Le cas du plan climatique

PPC nous démontre que les municipalités, lorsqu'elles possèdent la possibilité de le faire, développent des activités qui reflètent leur communauté et leur contexte, ce qui explique les variations des plans d'action PPC. Elles utilisent aussi le plan d'action pour mettre de l'avant leur leadership vert et effectuer du marketing vert afin d'attirer des investissements et promouvoir le bon-vivre au sein de leur communauté. Enfin, les municipalités s'adaptent à l'interne, elles brisent progressivement les silos, poussées par des instruments et des réseaux qui les incitent à accroître la collaboration au sein des unités municipales. Ces instruments structurent l'action environnementale des municipalités, mais avant tout, ils sont le produit des réseaux comme nous le discuterons dans le prochain chapitre.

Chapitre 8 : Les résultats de l'analyse méso : les réseaux

Dans ce huitième chapitre, nous présentons les résultats de l'analyse du niveau méso qui porte sur les réseaux, principalement, le réseau Partenaires dans la protection du climat (PPC), QUEST Canada, et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL). Notre objectif, dans ce chapitre est de répondre à notre première question de recherche et la moitié de la *deuxième : Quels effets les réseaux ont-ils sur l'élaboration des instruments d'action publique municipaux dans les politiques environnementales au Canada ? Si et comment les municipalités et leur implication dans les réseaux de municipalités favorisent le changement de l'action publique par les instruments et la restructuration de la gouvernance environnementale au Canada ?*

Pour ce faire, nous avons choisi d'entrer dans le sujet en explorant les effets du réseau PPC, de QUEST Canada et de l'AVGLSL sur l'élaboration et la sélection des instruments d'action publique. Ce chapitre est divisé en trois parties. Notre première partie (8.1) part du constat que les réseaux sont gérés par des organismes à but non lucratif (OBNL) qui sont guidés par un mandat et des objectifs très précis. Ces organismes adoptent une posture top-down qui explique et confirme notre constat que les instruments sont imposés par le réseau. Puis, dans une deuxième partie (8.2) nous explorons les effets de ces réseaux sur l'action environnementale municipale. Les réseaux l'influencent en facilitant le partage des ressources et en favorisant l'apprentissage municipal. Cet apprentissage par les municipalités a plusieurs effets qui entraînent des changements dans les politiques environnementales municipales. Ce chapitre se poursuit avec une troisième partie (8.3) qui s'intéresse à l'apprentissage du réseau. Nous soutenons l'idée selon laquelle la crédibilité et la pertinence du réseau sont fortement corrélées à la capacité du réseau de s'adapter et cela passe par l'apprentissage du réseau. À l'issue de ces trois premières parties, nous suggérons, dans une quatrième partie (8.4), que les réseaux sont en réalité des méta-instruments qui permettent à ces OBNLs de coordonner l'action publique municipale dans une direction plutôt qu'une autre. Ce chapitre se termine avec une discussion qui confronte nos constats à la revue de la littérature et notre cadre théorique (8.5).

8.1. La sélection des instruments, une affaire de réseaux

Dans le chapitre précédent, nous avons effectué le constat que les instruments ont une posture top-down. Ces derniers sont sélectionnés par le réseau. Par conséquent, nous avons reproduit l'analyse en partant des réseaux pour comprendre les facteurs à l'échelle mésoscopique qui influence la sélection, l'élaboration et la diffusion des instruments au sein du réseau. Dans un premier temps (7.1.1) nous montrerons que le choix des instruments est influencé par la nature de l'organisation qui gère le réseau. En effet, les trois réseaux sont des structures officiellement incorporées sous le statut des OBNLs, ce qui structure et renforce la posture top-down du réseau, ce qui, par conséquent, influence la manière dont les réseaux choisissent et élaborent les instruments. Dans un dernier temps (7.1.2), nous explorons les caractéristiques des réseaux qui influencent le choix des instruments, pour ce faire nous nous appuyons sur la proposition de Linder et Peters (1989).

8.1.1. Des organismes à but non lucratif qui structurent le choix des instruments

Les trois réseaux, PPC, QUEST Canada et AVGLSL, sont organisés et structurés par des organismes à but non lucratif qui sont gérés par leur propre mandat, des valeurs organisationnelles propres et des objectifs établis par l'administration du réseau (voir le conseil d'administration et la direction du réseau) qui influencent le cadre interprétatif au sein duquel le problème et les solutions sont formulés par les réseaux. Dans le cadre du réseau PPC, le choix de l'instrument est guidé par son cadre en cinq étapes qui délimitent le cadre de l'espace délibératif au sein duquel les idées circulent et les instruments sont élaborés. Nous observons un exemple similaire au sein de QUEST Canada qui structure l'espace délibératif par l'entremise de ses douze principes techniques et politiques. Ces espaces sont structurés par un ensemble de règles de fonctionnement informelles et formelles établies par l'administration du réseau (ex. l'agenda). Les réseaux doivent faire avancer les municipalités afin d'obtenir des résultats concrets qu'ils peuvent présenter annuellement dans leurs rapports annuels. Il en va de la crédibilité du réseau de démontrer des résultats positifs, en effet, leur crédibilité se base sur ce qu'ils ont réalisé. De plus, ces résultats sont liés à des financements, par exemple, les conseillers régionaux du programme PPC sont financés par le gouvernement fédéral. Les rapports annuels publiés par les réseaux deviennent des symboles (Yanow, 2000) de réussites, mais aussi des instruments informatifs et

communicationnels à travers lesquelles les réseaux peuvent taper aux portes des organismes offrant du financement pour aller chercher des ressources supplémentaires. Un gestionnaire d'un réseau (participant B3) a indiqué que le réseau rejoint activement les banques, les fondations privées et publiques pour accroître les ressources et financer des projets qui aident les municipalités. Pour ce faire, ce participant a confirmé que les rapports, les résultats jouent un rôle important dans leur démarche de persuasion.

Les employés du réseau jouent donc un rôle fondamental au sein du réseau pour encourager l'action publique municipale. Ainsi, que ce soit au sein des groupes de travail, des ateliers, des Energy*Talks*, l'employé-facilitateur joue un rôle fondamental pour rassembler les acteurs politiques autour d'une vision commune et encourager un dialogue ouvert au sein duquel les acteurs échangent différentes idées, différents instruments, et différentes perspectives. L'employé établit le thème de la rencontre, choisit les invités et organise les conversations en fonction du thème choisi et établit des objectifs que l'employé souhaite atteindre au cours de cette rencontre. Les responsabilités de ces facilitateurs (ex. employé et conseillers régionaux), au sein du réseau PPC et QUEST Canada, sont de fournir « des renseignements techniques détaillés qui vous aideront à franchir les étapes du programme PPC » (FCM, 2020) et de soutenir les municipalités « pour produire des rapports ou présenter des documents pendant le cheminement à travers les étapes du programme PPC » (FCM, 2020). L'espace discursif est donc influencé et contrôlé par les réseaux qui sélectionnent les exemples qu'ils souhaitent partager avec les municipalités pour encourager leur action environnementale. Les employés du réseau emploient le discours pour valoriser certaines initiatives et actions plus que d'autres et promouvoir les instruments qui sont élaborés par les municipalités. Les exemples de discours du réseau, cités ci-dessous, mettent de l'avant la manière dont le réseau emploie le discours pour piloter la conversation lors des activités du réseau.

> Je veux vraiment continuer à me concentrer sur ce que les municipalités font et commencer cette conversation sur ça, et j'espère encourager les autres à continuer à agir.
>
> Vous apprendrez une variété d'outils et de ressources qui seront mis à votre disposition aujourd'hui.
>
> Il y a certains exemples de communautés qui entreprennent déjà des actions. En voici certaines.
>
> Merci Dan. De très bons exemples de certaines ressources et d'outils analytiques qui sont disponibles.
>
> Je recommande certainement de considérer cela en mesure prioritaire, regarder tous les facteurs appropriés (Webinaire de la FCM, 2019) [Traduction libre].

Ces citations révèlent que le discours est influencé par la dimension cognitive du réseau qui catégorise les idées par l'entremise de superlatifs qui mettent l'accent sur ce que les municipalités devraient retenir : « de très bons exemples », « priorité ». Ces propos aussi montrent que le réseau pilote l'action, sélectionne au préalable « des outils et des ressources qui seront mis à votre disposition ». Le raisonnement du réseau transparaît à travers ces citations, le webinaire a été organisé dans le but de motiver l'action des municipalités, surtout celles qui sont nouvelles dans le programme et de partager des ressources auprès des municipalités. Ces exemples montrent donc que les réseaux à travers leurs employés structurent l'espace délibératif, établissent le cadre à travers lequel l'apprentissage s'effectue, encouragent l'émulation et la convergence des politiques municipales, avec notamment la promotion des meilleures pratiques. Lors de nos observations de rencontres organisées par les réseaux, nous avons noté que le niveau de désaccord est faible voir quasi-inexistant, tous les participants s'écoutent, posent des questions et partagent leur propre expérience. Au sein de cet espace délibératif, les employés orientent la conversation dans une direction précise qui vise à faire avancer le groupe dans la direction choisie par le réseau, cela suggère que le réseau a un intérêt précis à atteindre. Ces intérêts sont guidés par le mandat de chacune des organisations, les objectifs établis de l'organisation et leur conseil d'administration.

> Le PPC peut aider votre communauté afin de décider où, quand et comment vous pouvez agir pour lutter contre les changements climatiques (PCP, 2012 :10) [Traduction libre].

Le Secrétariat PPC est intégré au sein de la FCM et partenaires avec CIIEL Canada. Nous avons appris dans nos entrevues avec d'anciens membres du conseil d'administration de la FCM, que le conseil d'administration ainsi que l'administration de la FCM établissent des objectifs pour le programme PPC. Ces objectifs sont la réduction des émissions de GES, le nombre d'initiatives entreprises au sein du PPC, le nombre de membres et le nombre de rapports soumis. Il en est de même pour le réseau AVGLSL dont les objectifs qualitatifs sont établis chaque année par les résolutions votées et approuvées par le conseil d'administration, par exemple en 2018, les objectifs au niveau climatique se sont concentrés sur l'accroissement de la résilience des communautés à travers l'augmentation de la circulation de bonnes pratiques, l'augmentation de partenariats stratégiques, la création de nouveaux outils, l'augmentation du soutien financier. Il est intéressant de constater que QUEST Canada diffère des autres réseaux. Ce dernier a établi des objectifs quantifiables précis qui motivent le réseau QUEST Canada à vouloir atteindre ses objectifs.

> Chaque communauté au Canada est une communauté d'énergie intelligente d'ici 2030. Parvenir à ce résultat requiert que 75 % des Canadiens soient représentés par un plan d'énergie

> communautaire pour 2018, pour atteindre 100 % en 2025, et 100 % des communautés en seront à l'étape de mise en œuvre par 2030.

Ces mesures quantifiables sont des symboles, au sens de Yanow (2000), qui projettent une image de crédibilité du réseau. D'ailleurs, ces objectifs ont été très souvent répétés dans nos entrevues avec des représentants de QUEST Canada.

> À la fin de la journée, notre vision, notre mission est que toutes les communautés opèrent une communauté d'énergie intelligente par 2030 (Employé du réseau, participant B2) [Traduction libre].

> Notre rôle dans les caucus est d'aider les municipalités à devenir des communautés d'énergie intelligente par 2030 (Employé du réseau, participant B4) [Traduction libre].

De notre analyse des trois réseaux, nous suggérons que moins les objectifs sont précis, moins le réseau peut se mettre dans une situation d'échec si les objectifs ne sont pas atteints. L'intérêt est aussi motivé par l'image que veut projeter le réseau. En effet, les données sont employées pour démontrer le succès des réseaux et ainsi recruter de nouveaux membres et recevoir du financement. Les réseaux croient fermement en leur instrument, tous les représentants des réseaux soulignent que les instruments choisis leur permettront d'atteindre ces objectifs établis par le conseil d'administration et la direction de leur organisation.

Nous retenons que les réseaux pilotent l'action environnementale municipale avec des instruments bien précis qu'ils ont choisis et élaborés et qu'ils vendent à leurs membres. Les réseaux sont guidés par des objectifs quantifiables sur lesquelles ils s'appuient pour bâtir leur crédibilité et leur réputation.

8.1.2. La sélection et l'élaboration des instruments par les réseaux

La sélection et l'élaboration des instruments par les réseaux nous incitent dans cette partie à analyser les facteurs endogènes (ex. la culture organisationnelle) ou exogènes (ex. d'autres réseaux) aux réseaux PPC, QUEST Canada et AVGLSL et explorer comment ces caractéristiques influencent le choix et l'élaboration des instruments au sein du réseau. Notre analyse nous amène à effectuer un constat différent pour chacun des réseaux. Nous commencerons avec le réseau PPC, puis nous poursuivrons avec le réseau QUEST et finirons avec le réseau AVGLSL.

Nous notons que la posture top-down du réseau PPC puisqu'il est dirigé par le Secrétariat PPC, est importante à prendre en compte pour comprendre le choix du plan d'action. Le réseau PPC Canada a d'abord été initié par le mouvement international mené par le CIIEL en 1993. L'instrument s'est imposé de l'international au local, imposé par les protocoles internationaux (Protocole PPC, V.1-3, le protocole de l'analyse des GES & rapport, le protocole international

pour l'analyse des émissions (IEAP) et le protocole canadien PPC). Tous ces textes s'inscrivent dans l'agenda local 21 au sein duquel le CIIEL a joué un grand rôle. L'agenda local 21 a encouragé la planification, donc les plans, pour adresser les changements climatiques. Le plan s'est donc imposé au réseau national PPC, par l'entremise du CIIEL lorsque la FMC s'est joint à la campagne mondiale *Des villes pour la protection du climat,* une initiative qui a lancé le programme PPC au Canada.

Schéma 8.1 - L'effet de la posture top-down du réseau sur le choix de l'instrument – la variable systémique

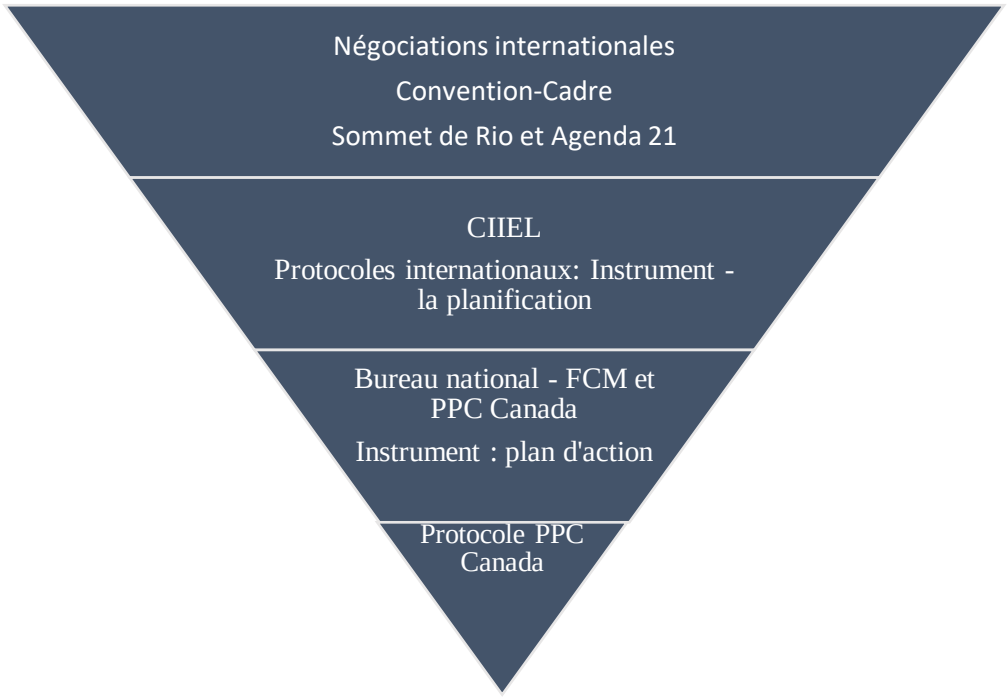

La posture top-down du réseau a permis d'initier un mouvement vers la planification climatique municipale au Canada dans les années 1994 et a favorisé l'émergence et l'internalisation d'un seul type d'instrument, le plan d'action fortement teinté par le cadre en 5 étapes. Ainsi, aucun autre instrument n'est considéré. Le choix du plan d'action a été principalement influencé par la variable systémique (Linder et Peters, 1989), c'est-à-dire que l'instrument a été imposé ou suggéré par des concepts systémiques tels que des politiques et des instruments déjà existants. En effet, le plan d'action climatique est un instrument qui existait déjà sur la scène internationale. Le plan d'action

s'impose de manière *top-down* (de l'international au local), majoritairement accepté par les municipalités qui n'avaient pas d'autres alternatives dans les années 90. Aujourd'hui, bien que le plan soit majoritairement accepté, peu de municipalités déplorent le manque de mise en œuvre des plans, cela dit ces municipalités ne remettent pas en cause l'instrument. Étant donné que les protocoles internationaux ne fournissent pas explicitement un gabarit du plan d'action PPC et que le plan PPC est un instrument semi-flexible, c'est-à-dire qu'il est un instrument choisi par le PPC, mais les municipalités peuvent l'adapter selon leur contexte local, les résultats de l'inventaire et du calcul des émissions de GES. Les plans d'action de première génération sont teintés de la couleur du réseau, car ils reflètent très clairement le processus en 5 étapes. Les plans de deuxième génération sont teintés de l'apprentissage municipal qui regroupe toute l'information récoltée dans de multiples réseaux et leurs connaissances cumulées dans les nouveaux plans d'action. Le réseau est donc un réseau pour les municipalités qui débutent, qui a pour effet de fournir un cadre aux municipalités dans la planification environnementale. De ce cadre, les municipalités ont appris et ont amélioré leurs plans d'action.

Du côté de QUEST Canada, l'adoption de la carte d'évaluation est le résultat du transfert d'un instrument politique initié par le réseau QUEST Canada en réponse à un problème qui a émergé au sein du réseau. Cependant, nous soutenons que le choix de l'instrument a été soutenu par des variables relatives au problème et des variables organisationnelles (Peter et Linders, 1989).

Lorsque nous regardons le problème, nous avons appris du représentant du réseau que QUEST Canada était à la recherche d'instruments qui puissent aider les municipalités à évaluer leurs pratiques et qui les éclairent sur le cheminement à entreprendre dans le processus de planification des communautés d'énergie intelligente. La recherche de l'instrument a donc été initiée par l'administration du réseau. Le réseau est donc réflexif et réagit à l'information qui émerge au sein du réseau. Dans le processus de planification environnementale, il manquait un instrument qui fournissait une vue d'ensemble sur la municipalité :

> La chose la plus importante pour nous et notre objectif est que nous avons besoin de lancer la carte à points et à l'opérer parce qu'elle fournira enfin le cadre pour tout ce que nous essayons de faire que ce soit le rapport des évaluations de données, la croissance des caucus provinciaux, etc. (Employé du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Le réseau avait besoin de comprendre les problèmes rencontrés dans les municipalités au cours de la planification afin de pouvoir fournir des services plus spécifiques aux municipalités dans les caucus et les groupes de travail. D'un point de vue organisationnelle, bien que l'instrument ait été

influencé par un facteur endogène, soit le manque de connaissances du réseau concernant les problèmes rencontrés par les municipalités au cours de la planification, le choix d'émulé la carte à points de l'ACEEE était influencée le fait que le réseau pensait que la carte à points de l'ACEEE était un succès aux États-Unis. La carte à points de l'ACEEE s'alignait parfaitement dans les caractéristiques singulières du secteur des communautés d'énergie intelligente. Nous rappelons que la carte à points a été présentée par QUEST Canada comme étant une meilleure pratique lors de la conférence nationale en 2017. À aucun moment, nous n'avons relevé dans la conversation un désaccord, un débat ou une concurrence d'idée lorsque la carte a été présentée aux membres pour la première fois aux municipalités présentes. Elle a été acceptée, avec des suggestions de modifications. Bien qu'émulée, la carte à points a été adaptée au contexte canadien en fonction du contexte politique municipal et du système de valeurs de QUEST Canada, qui est guidé par les douze principes de QUEST Canada. L'instrument est donc teinté par les croyances et le système de valeurs du réseau (approche déductive) et le type d'organisation qu'il dessert, puisqu'il a été conçu sur mesure pour les municipalités (ex. les neuf études de cas lors du processus de modification de l'instrument). Pour ce faire, QUEST Canada a mobilisé la recherche interne pour adapter et tester l'instrument :

- six employés étaient dédiés à l'élaboration de l'instrument. Deux chercheurs employés par QUEST et deux chercheurs de Pollution Probe;
- l'instrument a été testé dans neuf municipalités;
- les conseillers professionnels du réseau notamment le conseiller spécialisé sur les instruments d'action publique a participé au processus d'élaboration de l'instrument;
- le réseau a mobilisé les résultats de ses propres recherches; et
- le réseau a consulté son conseil d'administration

D'ailleurs, la carte d'évaluation est ancrée dans les douze principes de QUEST Canada. En l'intégrant dans les normes établies par le réseau et en l'attachant à des objectifs précis, la carte d'évaluation est donc teintée par les intérêts et les valeurs du réseau.

Schéma 8.2 : La résolution d'un problème via l'émulation – les variables organisationnelles et relatives au problème

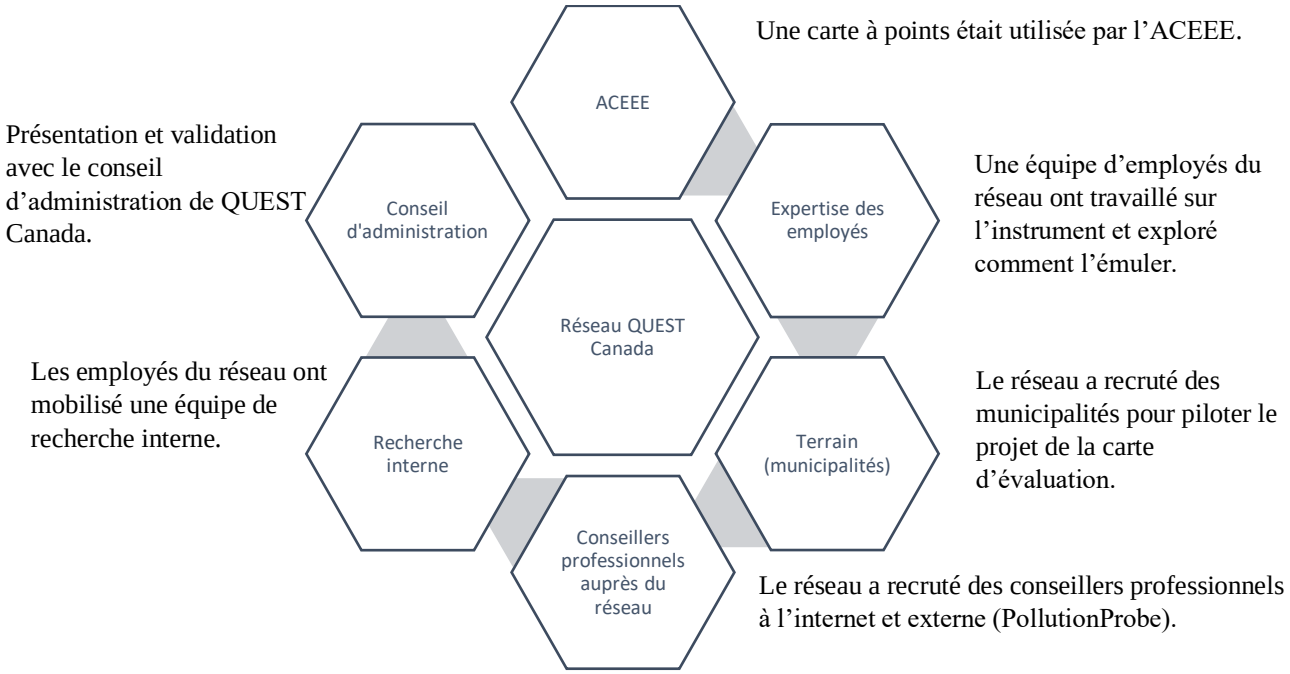

Deux employés du réseau ont souligné qu'il était essentiel de tester l'instrument avant que ce dernier soit diffusé pour éviter un échec, il en advenait de la réputation de QUEST Canada, de son expertise et de l'instrument. L'instrument doit pouvoir fonctionner dans les municipalités de toutes tailles. Un échec initial, selon les représentants, impacterait l'adoption de l'instrument par les municipalités. Les instruments deviennent des intermédiaires importants entre le réseau et les municipalités qui sont membres du réseau. Ils négocient leur relation donc la fidélité des membres au réseau. Nous retenons que le réseau QUEST Canada influence l'évaluation des pratiques, des politiques et des procédures en fonction des critères établis par le réseau, ce qui influence l'action publique dans une direction guidée par le réseau. Nos entrevues ont révélé que les employés du réseau croyaient fermement à la nécessité de cette carte d'évaluation pour aider les municipalités à devenir des communautés d'énergie intelligente, ainsi qu'à son succès.

Enfin, le réseau AVGLSL se différencie des autres par sa nature plus politique. La priorité du réseau n'est pas l'apprentissage au sein du réseau, mais la représentation politique des membres, c'est pourquoi le réseau ne dispose pas d'expertise pour élaborer des instruments, et doit recourir à l'embauche systématique de consultants. Les employés nous ont expliqué que l'administration travaille sur les projets votés par les municipalités par l'entremise des résolutions. Le protocole

CRISSP découle d'une demande formelle du conseil d'administration à l'administration du réseau d'aider les municipalités à accroître leur résilience face aux évènements météorologiques extrêmes. L'instrument a donc été influencé par des variables relatives au problème.

Schéma 8.3 : Un instrument technico-administratif – les variables relatives au problème

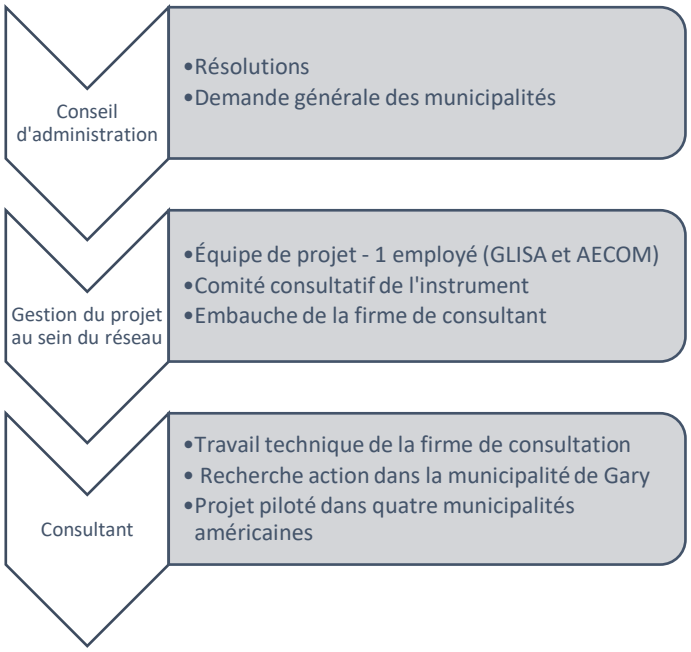

L'instrument a été élaboré par une entreprise dans le domaine du génie environnementale. L'instrument n'est donc pas teinté par le réseau, mais pas la nature technique de l'entreprise de consultants. La nature de l'instrument n'a pas été débattue par le conseil d'administration, seuls le besoin et le contexte qui motivent cette demande ont été présentés par les municipalités. Il n'y avait pas de concurrence d'idées juste le constat que les municipalités avaient besoin d'un instrument qui leur fournissent des données et les aide à réduire leur vulnérabilité aux évènements extrêmes. Ceci nous a été confirmé par deux employés du réseau « nous sommes attentifs et nous écoutons les membres et nous répondons à leurs besoins. En tant qu'employé du réseau, nous faisons ce que le conseil d'administration nous dit de faire » (Gestionnaire au sein du réseau, participant B3). Suite à la demande du conseil d'administration, l'administration du réseau a donc joué un rôle de coordination du projet. Les employés ont indiqué ne pas posséder l'expertise interne pour élaborer des instruments, c'est la raison pour laquelle ils se sont adressés à des professionnels externes.

> L'équipe de projet travaillera avec AECOM, une entreprise de consultation en génie ayant une expertise sur l'atténuation des urgences costales, un comité aviseur comprenant des représentants municipaux pour le protocole (AECOM et al., 2014 :3) [Traduction libre].

Bien que l'instrument ait été testé dans la municipalité de Gary, au Minnesota, États-Unis, l'instrument est teinté par le fait qu'il a été élaboré et testé par des spécialistes en dehors du réseau, ce qui selon un des représentants du réseau à « renforcer la légitimité de l'instrument » (Employé du réseau, participant B1). Nous n'avons pas pu le confirmer, mais nous suggérons que cette légitimité scientifique de l'instrument est la raison pour laquelle l'instrument est une meilleure pratique adoptée par la communauté de pratiques dans la lutte contre les changements climatiques en Ontario.

Dans cette section, nous avons exploré la sélection des instruments à partir du réseau. Nous avons montré que la sélection de l'instrument est fortement influencée par des caractéristiques endogènes et exogènes. Nous retenons que le choix du plan d'action PPC a été influencé par une variable systémique endogène qui a favorisé une adoption top-down de l'instrument. De plus, le choix de la carte d'évaluation de QUEST Canada a été influencé par des variables exo-endogènes, soit le besoin d'adresser un problème à l'interne, soit le manque de connaissances, des variables organisationnelles qui ont influencé le choix d'émuler la carte à points de l'ACEEE et une variable exogène, soit l'existence de la carte à points reconnue par QUEST Canada comme étant une bonne pratique. Enfin, le protocole CRISSP est le résultat d'un choix exogène relatif à la nature du problème, la vulnérabilité des bâtiments face aux évènements météorologiques extrêmes. Maintenant que nous avons exposé l'influence des réseaux sur le choix de l'instrument, nous proposons d'explorer l'effet des réseaux sur l'action publique environnementale municipale.

8.2. L'effet des réseaux sur l'action publique environnementale municipale

Nous avons établi que les réseaux ont sélectionné les instruments que nous avons choisi d'analyser dans le cadre de cette recherche. Dans cette deuxième section du chapitre, nous proposons d'explorer les effets des réseaux sur l'action environnementale municipale. L'un des constats que nous faisons ressortir dans une première section (8.2.1) est l'effet des réseaux sur la prolifération de diverses ressources (documents, informations, études de cas) et la facilitation du réseautage entre les municipalités et les divers autres acteurs (secteurs privés, gouvernementaux, d'autres réseaux, etc.). Ce constat est lié à l'effet catalyseur des réseaux sur la circulation de l'information et l'apprentissage municipal, un élément central que nous analysons dans une deuxième sous-section (8.2.2).

8.2.1. Les réseaux : un élan pour les municipalités à la recherche de ressources

Nous avons généralement entendu lors de nos entrevues que les municipalités ont de la difficulté à trouver un grand nombre de données et d'informations qui les aideraient à élaborer et mettre en œuvre les politiques, instruments d'action publique et initiatives en politiques climatiques et énergétiques. Ainsi, les réseaux offrent un premier espace aux municipalités pour trouver les ressources qu'elles recherchent qu'elles soient financières ou informatives et rencontrer d'autres municipalités.

8.2.1.1. Un espace où trouver de nouvelles ressources

La participation des municipalités au réseau renforce leurs capacités limitées par les contraintes de temps et de ressources, qu'elles soient financières ou en ressources humaines. Ainsi, la valeur ajoutée du réseau, pour les municipalités, se trouve dans la mise à disposition d'un ensemble de ressources et la circulation d'informations diverses et variées qui facilitent le travail des fonctionnaires municipaux.

> Nous n'avons pas le temps et les ressources de tout faire, donc si je peux bénéficier de l'expérience de mes collègues…ce qu'ils ont appris, les commentaires de leurs communautés, les rapports, la recherche effectuée, les succès et les échecs et d'en savoir plus sur ce que les autres ont fait (Élu au sein d'une large ville, participant E6) [Traduction libre].

> Nous avons rejoint le programme PPC pour sécuriser du financement pour la petite municipalité que nous sommes. Nous voulons obtenir de la connaissance, nous sommes aussi membre de l'Association municipal de l'Ontario. Nous avons besoin de rester à jour, le réseautage est crucial. C'est un défi d'être à jour et d'avoir le temps de se focaliser dessus (Gestionnaire d'une municipalité de petite taille, participant E9) [Traduction libre].

Les municipalités sont à la recherche de connaissances techniques et de données qui puissent leur permettre de surmonter les défis et les enjeux qui émanent de la complexité des systèmes énergétiques et des politiques environnementales.

> Ça prend une équipe de spécialistes pour la mise en œuvre des plans pour la protection du littoral (Employé au sein d'une région, participant K3)

La réalité est que les municipalités ont de la difficulté à obtenir en raison de leur coût, de leur manque de contact avec les administrations provinciales/territoriales et fédéral et du manque d'organisation des données.

> L'accès aux données sur la consommation du gaz naturel est difficile à obtenir. Les institutions qui possèdent de l'information ne la maintiennent pas d'une manière qui la rende facilement accessible. Il y a un coût pour obtenir des données. Quelles sont les différentes manières à travers

> lesquelles la province peut enlever les barrières. Nous avons besoin de données chaque année (Employé d'une municipalité de taille moyenne, participant E13) [Traduction libre].
>
> Au niveau énergétique, les choses sont désorganisées, il est difficile de savoir à qui parler. Nous sommes nouveaux alors nous sommes en train de bâtir, les ressources sont là, il s'agit juste de les trouver. Le territoire a besoin d'en faire une meilleure promotion. Nous avons besoin d'une plus grande centralisation de l'information (Gestionnaire au sein d'une municipalité de petite taille, participant E1) [Traduction libre].

Le réseau QUEST Canada et le réseau PPC aident les municipalités à surmonter ces écarts de connaissances et de données en mobilisant leurs capacités de recherche interne, et en travaillant de concert avec les gouvernements pour développer de nouveaux instruments et de nouveaux programmes et générer des données qui puissent aider les municipalités à avancer dans leur processus de planification environnementale.

> Les données sont un bon exemple. Tout le monde a des problèmes pour accéder aux données, pourtant les données sont fondamentales pour ces plans. Le gouvernement a des données, les agences, les services d'utilité publique, les données sont dispersées. Nous avons effectué un énorme travail dans l'est du Canada, au sein du cadre des données d'énergie dans l'Atlantique Canada, nous avons travaillé dans les quatre provinces avec le commissaire privé sur ce qui pourrait constituer une bonne feuille de route pour déterminer ce qu'ils avaient besoin de mettre en place et maintenant nous sommes impliqués dans une conversation avec le gouvernement fédéral parce qu'ils sont intéressés à créer une agence de données sur l'énergie. Ils se sont engagés en 2020 à mettre en place une plateforme pour faciliter le partage de données concernant la consommation d'énergie à l'échelle des bâtiments et les propriétaires. Ce sera vraiment quelque chose d'utile pour les communautés d'énergie intelligente parce que la détention de données réelles permettra d'informer les décisions politiques. Donc les données seront fondamentales pour nous (Employé au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Les réseaux sont des espaces au sein desquels les administrations rassemblent et organisent un ensemble de ressources et d'informations auxquelles les municipalités peuvent accéder.

> Nous pourrions avoir un cadre pour l'échange de données – les données ne sont pas faciles à obtenir, et les organisations n'ont pas les ressources pour les obtenir. QUEST fournit quelque chose qui manque (Employé au sein du réseau, participant B6).

Les municipalités peuvent aussi s'appuyer sur l'administration pour obtenir des ressources et des informations supplémentaires, mais les réseaux légitiment leur action en proposant du soutien fondé sur des écarts de services importants (ex. le manque de connaissances, le manque de données) dont les municipalités sont grandement en demande. Ainsi, ces écarts justifient l'existence des réseaux, ce qui résonne avec le propos de Mévellec et al. (2017) qui évoquent une dynamique horizontale pour acquérir des biens et des services dont les municipalités ont besoin sans impact financier.

8.2.1.2. Un espace de réseautage pour les municipalités et au-delà

Les réseaux jouent aussi un rôle important dans le réseautage entre les membres. Les réseaux offrent des espaces délibératifs au sein desquels les municipalités peuvent rencontrer d'autres municipalités et avec lesquelles elles n'ont pas l'opportunité de collaborer et d'établir des relations autrement.

> Le réseautage est très important parce que ça nous permet de valider nos prises de décision avec d'autres municipalités. De plus, le partage d'information est crucial (Gestionnaire au sein d'une large ville, participant E10) [Traduction libre].

> La motivation de toute l'équipe est de rencontrer du monde. Découvrir de nouvelles idées. Challenger les nôtres. Créer des alliances. Chercher des exemples de choses qui se font ailleurs (Gestionnaire au sein d'une large ville, participant E7).

QUEST Canada est un réseau intéressant à ce niveau parce qu'il permet non seulement aux municipalités de parler avec d'autres municipalités, mais le réseau les connecte à une variété d'acteurs qui composent les systèmes énergétiques, particulièrement les services d'utilité publique, puisqu'elles contrôlent la production et l'approvisionnement en énergie.

> Les gouvernements locaux ont réalisé qu'ils sont engagés dans un environnement multisectoriel et nous pouvons les aider à connecter avec les joueurs avec lesquels ils ne travaillent pas au quotidien, mais ces joueurs avec lesquels ils veulent interagir sont ceux qui influencent l'objectif de réduire les émissions de GES et les aider à atteindre leurs objectifs. Nous engageons les gouvernements locaux d'une côte à l'autre, nous les embarquons, nous recrutons les directeurs de l'énergie, les gestionnaires de l'énergie, le coordinateur en développement durable, qui que ce soit, et nous les connectons aux services d'utilité publique (Employé au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

La rencontre du secteur privé et du secteur public au sein du réseau est un élément attirant pour les municipalités qui y voient une valeur ajoutée pour justifier leur adhésion au réseau QUEST Canada.

> Nous avons besoin d'avoir accès à des données sur les bâtiments. Nous n'avons pas accès aux données de base. Il y un manque de confiance avec le secteur privé qui s'inquiète de la manière dont on va utiliser les données…allez-vous nous réglementer ? (Gestionnaire municipal au sein d'une large ville, participant E10) [Traduction libre].

Les municipalités voient l'opportunité de bâtir des relations de confiance au sein d'un espace politique neutre, géré et facilité par une tierce partie, le réseau. De nombreuses municipalités ont indiqué avoir une « une meilleure collaboration avec les services d'utilité publique » (Participant E14) depuis leur implication dans le réseau QUEST Canada. Le réseau devient un intermédiaire entre différentes cultures organisationnelles et différents secteurs de la communauté. Le réseau encourage l'émergence de la confiance en offrant des espaces délibératifs gérés par des facilitateurs qui décodent ces différences et bâtissent des ponts entre les participants. Le discours

(Fischer, 2003) joue donc un rôle fondamental pour bâtir une compréhension commune. Le réseautage est la première étape pour aider les acteurs à bâtir des relations de confiance qui favorisent l'échange et la partage d'information et d'instruments. Par exemple lors de nos entrevues, nous avons été capables d'identifier un instrument qui a été partagé par la ville de Toronto à travers la province de l'Ontario dans une trentaine de municipalités.

> Nous avons développé un plan d'urgence et un plan pour les conditions météorologiques extrêmes, nous nous sommes appuyés sur le protocole développé par Toronto (Élu d'une municipalité de taille moyenne, participant A5) [Traduction libre].

> Notre réponse aux urgences, nous avons un plan formel qui se base sur celui du protocole de Toronto (Gestionnaire dans une municipalité de petite taille, participant E6) [Traduction libre].

Il a été découvert par les municipalités au sein du réseau PPC lorsque la ville de Toronto en a fait la présentation, mais le transfert de l'instrument s'est effectué en dehors du réseau, dans ce cas pour des raisons administratives et légales.

> Il y a une forte volonté de partager au sein des réseaux…nous avons développé une évaluation des risques dans un souci de préparation vers les évènements météorologiques extrêmes. Nous voulons le partager, mais le département légal a soulevé un enjeu légal important, la responsabilité de Toronto si l'outil ne fonctionnait pas dans une autre municipalité. Le département légal nous a demandé de faire signer un accord avant de partager l'outil indiquant que la Ville de Toronto ne serait pas responsable si quelque chose ne fonctionnait pas (Gestionnaire au sein d'une large ville, participant E22) [Traduction libre].

Toutes les municipalités, à qui nous avons parlé, développent grâce à leur interaction au sein des réseaux, des relations directes et bidirectionnelles avec d'autres municipalités qui échappent entièrement au réseau, et aux autres municipalités qui sont membres du réseau. Les réseaux sont donc des catalyseurs, car ils permettent de faciliter le premier contact.

> Nous avons envoyé un courriel à Edmonton, Vancouver, Calgary. Ils nous ont envoyé un ensemble de lien nous indiquant où regarder (Gestionnaire dans une municipalité de petite taille, participant E1) [Traduction libre].

> J'appelle Edmonton et Vancouver tout le temps, nous avons un appel mensuel, même de 2 minutes, nous nous envoyons des rapports, effectuons des suivis (Gestionnaire dans une large ville, participant E17) [Traduction libre].

Les réseaux sont bien conscients qu'une quantité importante d'information leur échappent, ce qu'ils regrettent tous. Ainsi, le contexte de la création de la plateforme de réseautage PPC est intéressant. Cet instrument représente une tentative par le réseau de rapatrier une partie des conversations au sein du réseau, d'encourager le partage d'informations sous le regard de l'administration PPC et de favoriser l'émergence d'un apprentissage collectif au sein du réseau. La fréquence et la régularité des interactions corrélées à la participation active des acteurs

augmentent la diffusion des pratiques, politiques, initiatives, de normes, des valeurs et des idées véhiculées par le réseau et les municipalités. Ce phénomène est important pour les municipalités à la recherche de solutions, c'est d'ailleurs pourquoi les municipalités se contactent régulièrement, par exemple les municipalités de Toronto et Vancouver se parlent tous les mois, ou qu'elles en profitent pour se parler de manière informelle en dehors des rencontres officielles des réseaux (ex. conférences, réunions). Nous avons observé que les acteurs politiques se rencontrent aux heures de repas, après ou avant la conférence autour d'un café pour échanger de l'information sur leurs initiatives et discuter de projets. Ces interactions informelles ne sont pas capturées par le réseau, pourtant elles représentent des moments d'apprentissage par les acteurs politiques. Elles représentent un moment important de la vie de l'organisation et de l'acteur politique, car la conversation contribue à la réalisation du travail de l'employé. Ainsi, ce moment d'apprentissage et d'échange informel représente un moment dans le processus de production des politiques publiques. Même si ces interactions ne sont pas capturées par le réseau, les réseaux PPC, QUEST Canada, et AVGLSL, provoquent et facilitent indirectement les échanges entre acteurs politiques. Le constat est important puisque des informations et des activités échappent au réseau et ces réseaux en sont conscients. Ils essaient d'augmenter les opportunités de délibération encadrées par le réseau (ex. Energy*Talks* et la plateforme PPC) pour valoriser leurs activités et la crédibilité du réseau. Le potentiel d'apprentissage dépend en partie du nombre et du type d'acteurs qui participent dans les activités organisées au sein du réseau, alors le réseau doit montrer qu'il est capable d'attirer ses acteurs, notamment ceux qui ont une grande réputation telle que les grandes municipalités, les multinationales, etc.

8.2.2. Les réseaux : des catalyseurs de l'apprentissage municipal

Les réseaux sont des catalyseurs qui favorisent la circulation de l'information en structurant un espace propice à la délibération, à la confiance et au partage d'information. Le partage d'informations est une des conditions de l'apprentissage, ainsi en introduisant des informations nouvelles et de nouveaux instruments, les réseaux favorisent l'apprentissage, cela dit ils ne le garantissent pas, au final, le degré d'apprentissage dépend des municipalités. Dans cette sous-partie, nous explorons le processus de circulation de l'information au sein du réseau et d'apprentissage par les municipalités et le réseau.

8.2.2.1. Les origines de la circulation de l'information au sein des réseaux

Au sein des trois réseaux PPC, QUEST Canada et AVGLSL, le partage d'informations s'effectue à plusieurs niveaux. La dissémination et la circulation de l'information sont un processus

- horizontal au sein du réseau : entre les membres du réseau;
- vertical de haut en bas : de l'administration du réseau aux municipalités; et
- vertical de bas en haut : des municipalités à l'administration des réseaux.

En plus, chaque réseau cherche aussi à rejoindre un ensemble d'acteurs au-delà du réseau. Nous incluons donc les échanges entre réseaux, avec les municipalités qui ne sont pas membres du réseau, avec d'acteurs divers et des autres gouvernements (par exemple, les comités de travail auxquels assistent l'AVGLSL au nom des municipalités et les conférences annuelles – nationales et binationales).

Schéma 8.4 - Catégories des acteurs impliqués dans la dissémination d'informations

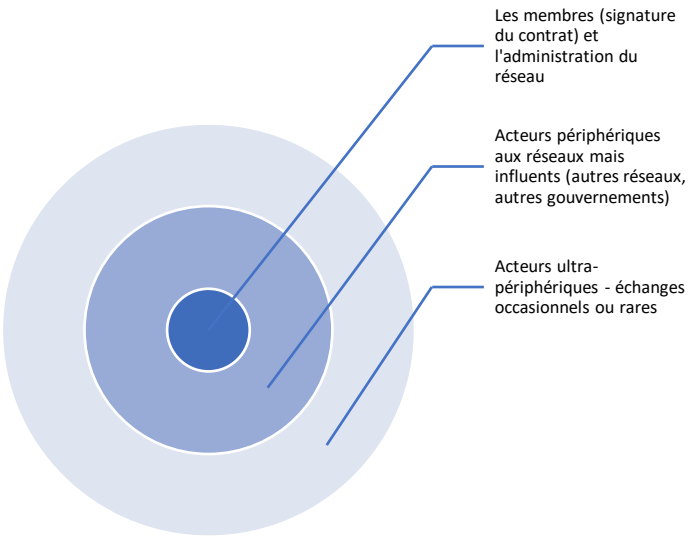

8.2.2.2. Les mécanismes d'apprentissage au sein du réseau

Face au problème climatique, toutes les municipalités ont souligné l'importance d'une action locale concertée et la nécessité d'apprendre. Les réseaux renferment donc cette volonté d'apprendre individuellement et collectivement. Inversement, il est de la volonté du réseau de

provoquer un processus d'apprentissage. Il est important de noter que l'éducation est l'un des trois piliers stratégiques de QUEST Canada, « éduquer ». Bien que les autres réseaux ne soient pas aussi avenants sur le rôle éducationnel du réseau, la littératie et l'éducation sont entièrement enracinées dans le processus PPC en cinq étapes.

> La littératie climatique est fondamentale. Nous avons besoin d'équiper les conseils municipaux Le programme PPC nous a permis d'accroître la littératie en matière de changement climatique des employés municipaux et du conseil municipal (Gestionnaire dans une ville de petite taille, participant E2) [Traduction libre].

L'utilisation du terme « éduquer » est intéressante. L'éducation est un processus informatif unidirectionnel provoqué par le réseau qui se dit détenir la connaissance technique. Néanmoins, cela ne veut pas dire que les membres ne disposent pas d'une connaissance préliminaire, mais que la connaissance du réseau dépasse celle des municipalités. Le réseau se présente comme étant incontournable et nécessaire pour avancer la planification environnementale.

Les réseaux PPC, QUEST Canada et AVGLSL s'efforcent de créer une communauté de sens qui rassemblent les acteurs autour d'une compréhension et de solutions communes du problème.

> La définition de l'enjeu spécifique, ils le voient sous l'angle d'une communauté d'intérêt commun (Maire d'une ville de taille moyenne, participant A8) [Traduction libre].

En rassemblant les municipalités au sein du réseau, PPC, QUEST Canada et AVGLSL veulent dépasser le processus d'apprentissage individuel des acteurs politiques, car ces derniers sont contraints par leur contexte institutionnel, politique et sociétal. Ces réseaux misent donc sur l'apprentissage collectif, c'est-à-dire que les acteurs politiques co-construisent et co-produisent la connaissance au sein du réseau.

> Le réseau contribue au développement potentiel de solutions et à l'élaboration de réponses politiques. Le réseau nous permet de développer des options aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il fournit des critiques aux politiques proposés par exemple la politique énergétique de la province, aide à articuler des positions conjointes, des justifications pour des options politiques diverses (Gestionnaire au sein d'une région, participant K2) [Traduction libre].

D'un autre côté, les municipalités reconnaissent que le problème climatique dépasse les efforts et capacités individuels, c'est pourquoi elles se disent volontaires à partager l'information.

> Les individus sont prêts à partager, il y a beaucoup de partage entre les municipalités, ce qui est enrichissant, car il y a beaucoup de différentes approches. Nous avons partagé les lignes directrices du développement durable que nous avons élaborées pour notre projet SEATON, Sud de Pickering (Fonctionnaire dans une municipalité d'une petite taille, participant E6) [Traduction libre].

> Nous sommes impliqués dans beaucoup de réseaux, nous collaborons, nous partageons de l'information, ce qui est nécessaire puisque les défis deviennent de plus en plus grands et que les solutions deviennent de plus en plus complexes. Nous identifions d'autres villes qui font face à

> des problèmes similaires. C'est très bénéfique pour nous de connecter avec les employés (Gestionnaire au sein d'une large ville, participant E10) [Traduction libre].

Un flux important d'information circule au sein du réseau, néanmoins toute l'information diffusée par le réseau n'est pas nécessairement pertinente pour les municipalités et ne devient pas une source de connaissances. L'apprentissage nécessite cependant une internalisation de l'information par les acteurs politiques. À partir de nos trois réseaux, nous avons identifié deux mécanismes d'apprentissage :

- l'apprentissage par l'expérience ou la pratique : les municipalités et les membres en essayant de résoudre des problèmes au fil des années. La transformation et l'amélioration des instruments, par exemple les plans d'action 2.0 représentent un exemple d'apprentissage par l'expérience. Ce qui revient à la notion d'apprentissage direct (March et Olson, 1991) qui suggère que l'acteur politique apprend en fonction de son expérience et du passé. Toutes les municipalités que nous avons interviewées indiquent qu'elles apprennent tout le temps, notamment via les initiatives qu'elles mettent en œuvre;
- l'apprentissage par la résolution de problème : QUEST Canada, par exemple, mise sur l'apprentissage par la résolution de problème individuellement ou collectivement, par exemple dans les groupes de travail. Il s'agit du mandat des groupes de travail d'aider les municipalités à trouver des solutions dans un espace collectif qui favorise la co-construction et la co-production de solutions. Le manque de connaissances et l'incertitude favorisent l'apprentissage pas-à-pas à travers la résolution de problème et le transfert de politiques, pratiques, initiatives et d'instruments. Ce qui revient à la notion d'apprentissage indirect (March et Olson, 1991) qui sous-tend que l'apprentissage des acteurs politiques s'effectue à travers les autres (ex. mimétisme, éducation formelle et informelle);

Ce processus d'apprentissage passe par donc deux types d'apprentissage

- l'apprentissage collectif au sein du réseau : les réseaux proposent des espaces délibératifs tels que les groupes de travail au sein desquels les membres apprennent les uns des autres. Lors de nos observations directes, nous avons entendu les municipalités indiquées qu'elles avaient appris au moins une chose à la fin de la rencontre, et ;
- l'apprentissage individuel dans la municipalité : les réseaux proposent des services-conseils individuels (ex. rencontres individuelles, courriels et rencontres téléphoniques) qui soutiennent les municipalités au fur et à mesure qu'elles avancent dans leur planification. Il existe donc une dimension individuelle de l'apprentissage qu'il est

important de ne pas négliger puisque les municipalités sont influencées par les dynamiques et le contexte politique local.

Au bout de la ligne, la réceptivité des acteurs politiques est ancrée dans une capacité d'adaptation des municipalités qui les incitent à vouloir apprendre pour résoudre le problème public climatique pernicieux. Ainsi, l'apprentissage est perçu par les municipalités comme un moyen de s'adapter efficacement à l'environnement changeant et incertain. Dans une situation d'incertitude, les municipalités sont à la recherche de rétroaction sur les initiatives entreprises par les municipalités et de commentaires qui valident leur action.

> À travers l'association, lors de la rencontre annuelle, nous partageons notre expertise et notre connaissance. Les communautés sont ouvertes à partager. Lors de la Conférence sur le développement durable, nous avons partagé les échecs de notre projet d'énergie géothermique. Nous avons obtenu de bonnes rétroactions après *Fail Foward*[93], cela aide les communautés après leur échec. Les municipalités sont désireuses de parler de leurs succès, mais moins des échecs (Maire d'une municipalité de petite taille, participant A1) [Traduction libre].

> La question était où cherchons-nous de l'information ? L'outil sur le site internet était important, initialement, nous ne regardions pas le programme pour chercher du financement. Nous voulons nous comparer aux autres villes, obtenir une direction, rejoindre les autres municipalités, observer. Il était important pour nous de ne pas reproduire les erreurs qui ont été faites par d'autres municipalités. Le réseau nous offre une opportunité d'obtenir de la rétroaction et le programme PPC est assez direct (Gestionnaire d'une municipalité de taille moyenne, participant E14) [Traduction libre].

Les « leçons apprises » constituent une source d'apprentissage pour les municipalités qui disent être toutes intéressées par les succès et les échecs des projets. D'ailleurs, notre analyse des présentations effectuées lors des conférences nous a permis d'effectuer le constat que les réseaux façonnent la manière dont l'information est livrée. Toutes les présentations finissaient avec une section sur « les leçons apprises » pour inciter les municipalités à parler des échecs afin que ces derniers ne soient pas reproduits par d'autres.

8.2.2.3. La concrétisation de l'apprentissage au sein des réseaux

Les réseaux établissent les conditions nécessaires d'apprentissage en rassemblant, codifiant et disséminant l'information auprès des membres à partir d'une diversité de sources d'informations. Considérant le rôle du réseau dans la circulation, transformation et dissémination de l'information, nous nous sommes posées la question suivante à savoir comment une idée est retenue par les réseaux, quel est le processus pour qu'une idée soit promue par le réseau ?

[93] Nom d'un consultant et titre de son projet qui se focalise sur l'apprentissage par les échecs.

Ces réseaux effectuent donc un exercice de transcodage (Lascoumes, 1996). Ils formatent la réalité à travers des normes (ex. cibles de GES), des artefacts (ex. des données métriques) et des symboles (ex. développement durable), des discours (ex. questions posées dans les instruments) en amont et les intègrent dans des textes courts qui sont publiés via divers instruments informatifs et communicationnels. Par exemple, le programme PPC a publié une série d'entrevues avec des municipalités qui inclut trois questions formulées par le programme PPC.

> Cette entrevue fait partie de la série « les Héros du virage vert municipal » qui met en relief les membres du programme des Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI (FCM, 2019).

L'information est organisée par le réseau en fonction du message qu'il souhaite circuler. Lorsque nous explorons les publications des réseaux, ces dernières sont formatées de façon à faire ressortir des informations précises. Toutes les études de cas sont majoritairement formulées de la même manière, et incluent le contexte, les résultats environnementaux, économiques et sociaux, les défis, les leçons retenues, les ressources, les partenaires et collaborateurs et la personne-ressource du projet. Cette information est internalisée au sein du réseau pour créer une mémoire collective et structurer la communauté de sens. En sommaire, le tableau illustre ce processus de rassemblement, transcodage, dissémination et intégration de l'information au sein du réseau.

Tableau 8.1 – Processus de circulation de l'information par les réseaux

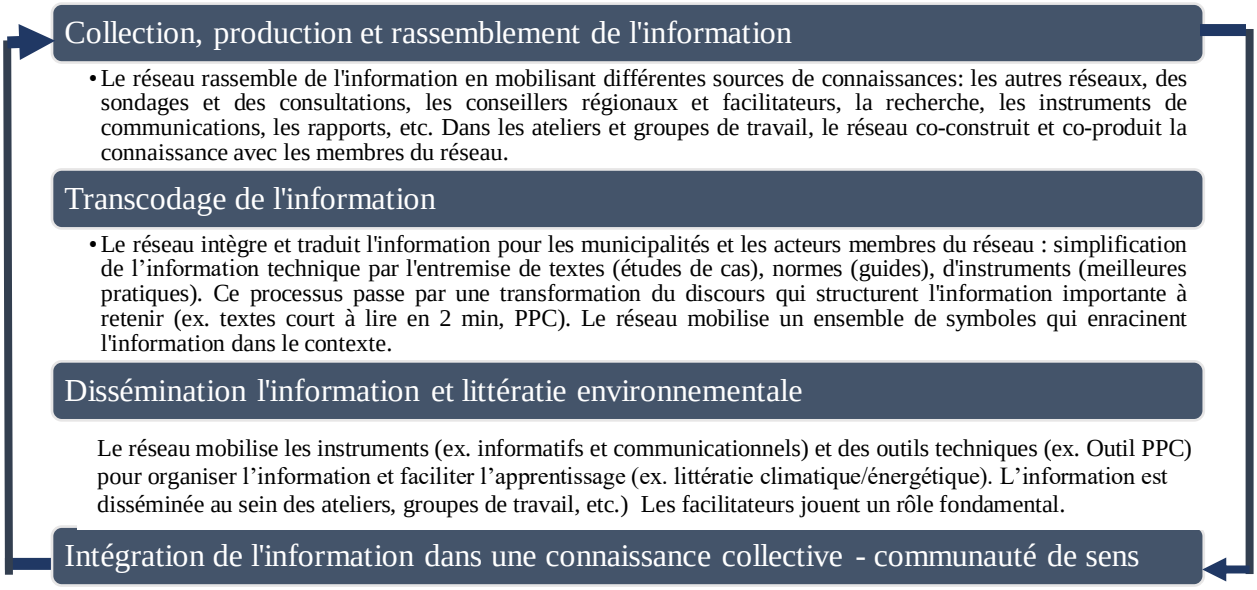

Les informations sont regroupées, organisées en catégorie et transférées par les employés du réseau, ainsi une initiative ou une idée est retenue par le réseau si cette dernière s'inscrit dans le cadre du réseau, ou dans le cas de QUEST Canada respecte les douze principes techniques et politiques. Les idées sont retenues si celles-ci reflètent le cadre à travers lequel le réseau comprend et représente le rapport au monde (Yanow, 2000 ; Hawkesworth, 2012 ; Fischer, 2003 ; 2012). Le réseau représente une communauté de sens qui met l'accent, à travers les employés, sur des idées plus que d'autres. Ainsi, les projets, les initiatives et les actions entreprises pour adresser le problème environnemental, contiennent ou font référence à une idée qui s'aligne avec les croyances, les normes et les principes promus par le réseau. Un exemple commun à tous les réseaux est les *« meilleures pratiques »*.

> Nous partagerons tous l'information afin que nous puissions nous soutenir les uns les autres pour arriver au résultat, c'est comme cela que nous verrons une plus grande dissémination de l'information, que nous pouvons commencer à parler de meilleures pratiques (Employé au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].
>
> Les réseaux aident les petites communautés à éduquer le conseil municipal, ce sont des véhicules de meilleures pratiques (Élu d'une municipalité de petite taille, participant E19) [Traduction libre].

Un projet devient une *« meilleure pratique »* activement promue par le réseau s'il s'agit d'un projet, d'une initiative ou d'une action pilotée (cas d'étude, projet pilote) par le réseau ou par une municipalité, qui atteint ou surpasse le résultat escompté, par exemple la mise en place de l'équipe entre les unités municipales au sein de la municipalité de Bridgewater, le *Step code* à Vancouver, l'énergie de quartier à Calgary qui permettent d'accroître l'efficience énergétique des bâtiments. Par ailleurs, une initiative, un instrument ou une politique est considéré comme étant une « *meilleure pratique* », si elle est présentée et promue par d'autres réseaux et acteurs comme étant une « *meilleure pratique* », elle promeut des idées et des valeurs telles que la résilience, le développement durable, l'efficience énergétique, le succès (l'initiative fonctionne), et est validée par la recherche et modifiée par des chercheurs ex. carte d'évaluation de QUEST Canada.

Les « *meilleures pratiques »* sont donc des instruments mobilisés par les réseaux qui leur permettent de contraindre et réduire le choix de solutions disponibles pour adresser le problème public. Les « *meilleures pratiques* », tel que leur nom l'indique, propagent l'idée selon laquelle la pratique, l'outil, ou la politique est la seule et bonne manière de résoudre ce problème. Ainsi, les « *meilleures pratiques* » deviennent primordiales pour les réseaux qui veulent réduire l'incertitude pour résoudre un problème pernicieux (Rittel et Webber, 1973 ; Head et Alford, 2015), accélérer

l'action environnementale municipale et parvenir à des résultats plus rapidement. Dans le même ordre d'idée, les « leçons apprises » sont des sources importantes d'apprentissage. La réussite ou l'échec d'un projet mis en place par une municipalité peut refléter un processus d'apprentissage ainsi que le degré d'apprentissage. En ce sens, le réseau met l'accent sur les « leçons apprises ».

> Les cas d'études sont des moyens de mettre en avant les résultats des municipalités, de promouvoir des champions, de mettre de l'avant ce que les municipalités ont appris et de le partager avec les autres municipalités (Employé au sein du réseau, participant B7) [Traduction libre].

Les « leçons apprises » sont aussi un moyen d'encourager l'action et l'apprentissage des municipalités. En mettant l'accent sur les leçons apprises, le réseau signale aux municipalités ce qui doit être particulièrement appris et retenu. Les municipalités apprennent donc de deux manières, directement et indirectement (March et Olson, 1991). Elles apprennent directement des réseaux et des autres municipalités qui sont membres du réseau ou elles apprennent à travers les documents et autres formes de mimétisme.

Il est évident qu'un flux important d'informations circule au sein du réseau, néanmoins toute l'information diffusée par le réseau n'est pas nécessairement pertinente pour les municipalités et ne devient pas une source de connaissances. L'apprentissage nécessite cependant une internalisation de l'information par les acteurs politiques. Pour ce faire, les réseaux créent les conditions nécessaires pour faciliter l'apprentissage à travers quatre étapes interdépendantes. Nous proposons l'idée selon laquelle la socialisation, c'est-à-dire l'interaction avec les autres membres, qu'elle soit formelle et informelle, favorise le développement d'une relation réciproque et de confiance entre les membres. Cette socialisation est encouragée par les réseaux qui veillent à favoriser la cohésion par la création d'une communauté de sens, et à offrir l'accès à des espaces neutres gérés par le réseau tels que les caucus provinciaux, les conférences, les webinaires et les groupes de travail. Lors des rencontres physiques, nous avons remarqué que chacun s'introduit en début de session et les réseaux favorisent les moments de réseautage. Les réseaux utilisent notamment l'heure du repas en organisant des rencontres de 10h00 à 14h00 pour encourager le réseautage. Cette première étape, selon nous, favorise la collaboration entre les membres du réseau. Cette collaboration passe par l'établissement de partenariats avec les résidents, les entreprises privées dans le secteur des énergies renouvelables, les services d'utilité publique, etc. Plus les membres collaborent, plus les membres partagent de l'information et apprennent de nouvelles pratiques, les leçons apprises, ce qui favorise l'émergence d'une connaissance municipale. Ce

processus a lieu au sein d'un espace dialogique structuré par le réseau qui veut parvenir à cette étape de l'apprentissage.

Schéma 8.5 - Processus d'apprentissage au sein du réseau

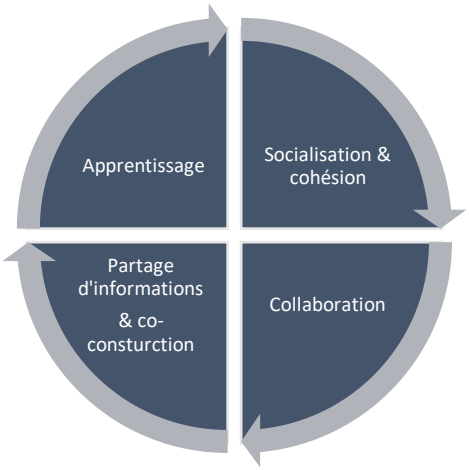

L'apprentissage nécessite aussi l'intégration de nouvelles informations. Le réseau se doit en tout temps d'injecter, par exemple via la recherche, ou favoriser l'injection de nouvelles informations, par exemple lors des rencontres, dans le processus d'apprentissage. Les réseaux PPC, par l'entremise des conseillers régionaux, et QUEST Canada, peuvent produire la connaissance à travers leurs départements de recherche alors que l'AVGLSL doit recourir à une expertise externe. PPC et QUEST Canada produisent de la nouvelle connaissance et la diffusent auprès des membres. La recherche est une activité importante du réseau QUEST Canada, puisqu'une partie de son financement en dépend. L'unité de recherche est un atout pour le réseau, car elle lui permet d'être réactive afin de répondre aux besoins des membres, de ce fait, le réseau continue d'établir une relation de confiance avec les membres. De plus, la recherche permet d'instiller de l'information nouvelle au sein du réseau, ce qui renforce sa pertinence sachant que les municipalités sont à la recherche d'informations. Enfin, les groupes de travail sont des espaces délibératifs au sein desquels les membres essaient de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est au sein de ces espaces que les divers acteurs délibèrent, partagent des idées et que des solutions potentielles émergent. De la nouvelle connaissance émerge donc, co-construite par des acteurs qui collaborent dans des groupes de travail pour trouver une solution à un problème. Ainsi, de l'idée au sein de laquelle se réfugie l'ordre du possible découle des pratiques qui sont validées parce qu'elles sont conformes aux croyances et aux principes érigés par les réseaux. Les instruments

renferment ces informations, ces croyances et ces normes, ils créent une manière de voir les choses qui est internalisée par les municipalités lors du processus d'apprentissage. Les réseaux encouragent la production d'information qui renforce la communauté de sens, ainsi que les instruments qui la matérialisent.

Nos études de cas confirment la proposition de Callon et al. (2001) sur l'approche dialogique. Les réseaux s'appuient sur processus dialogique qui facilite l'engagement des acteurs, la circulation d'informations et la production de nouvelles idées. Ces rendez-vous délibératifs qui sont récurrents aident les réseaux à faire cheminer les acteurs vers des solutions possibles. Les employés et les facilitateurs jouent un rôle foncièrement important. Fischer et Mandell (2012) soutenaient que le processus d'apprentissage au sein du réseau est facilité par des « agents de changements qui encouragent, guident et aident un acteur politique dans le processus de changement de réalité sociale » (346) [Traduction libre]. Ces employés/facilitateurs disposent de compétences précises qui permettent de créer un espace délibératif au sein duquel les divers acteurs échangent, délibèrent avec un niveau élevé de confiance.

> Nous avons des leaders qui facilitent activement et gèrent les groupes. Ils aident les experts à faire avancer les choses, étonnamment les experts sont terribles à faire avancer les choses à moins que quelqu'un les pousse à le faire (Gestionnaire au sein du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Ainsi, ils sont des catalyseurs pour convaincre les acteurs à collaborer et rassembler les différentes interprétations du réel pour créer une compréhension commune. En effet, nous avons remarqué, lors de nos observations, qu'ils jouent un rôle pour faire émerger de l'information nouvelle, encourager les participants à s'exprimer et faciliter un processus d'apprentissage au sein du réseau en récapitulant les idées principales et mobilisant des discours rassembleurs. Les employés du réseau effectuent la promotion et assurent la diffusion des valeurs et de la culture du réseau. Ils sont aussi contraints par des attentes et des objectifs organisationnels de l'OBNL qui les incitent à diriger l'exercice dialogique dans une certaine direction plutôt qu'une autre afin de parvenir à des objectifs précis. Les employés distillent au sein des discussions les normes, les valeurs, des informations sélectionnées et transcodées qui livrent intentionnellement le message du réseau.

Le défi réside cependant dans la gestion de la quantité et de la qualité de l'information qui circule au sein du réseau. Nous avons entendu, par exemple de l'AVGLSL, qu'il est difficile pour le réseau de vérifier l'information qui est fournie aux réseaux par les municipalités, en ce sens, les réseaux doivent avant tout faire confiance aux membres. Ce point est pertinent pour notre question

de recherche, puisqu'il souligne que les ressources des réseaux sont aussi confrontées à des limites. Nous avons noté que les ressources humaines du Secrétariat PPC sont restreintes, ce qui a incité le programme à s'engager dans une démarche de dévolution des activités. Enfin, QUEST Canada a indiqué que le financement est toujours une contrainte. Ainsi, en raison des contraintes qui limitent l'action des réseaux, nous pouvons présumer que leur effet s'en trouve aussi limité. Considérant ces limites, nous retenons de notre recherche que ce processus d'apprentissage conduit à un apprentissage des municipalités qui se traduit en des changements au sein des municipalités et des communautés.

8.2.2.4. Le degré d'apprentissage des municipalités et les changements qui en résultent

Les documents municipaux étudiés révèlent que les municipalités adhèrent au réseau avec un objectif clair d'atteindre des objectifs fixés par le Conseil municipal et/ou par le département municipal. Lorsqu'elles adhèrent aux réseaux, elles ont toutes des connaissances inégales pour plusieurs raisons :

- le degré de planification environnementale initiale. Par exemple, la ville de Milton en Ontario a déjà développé un plan d'innovation verte, soit un plan d'action d'énergie communautaire en 2018 qui se focalise sur l'atténuation des changements climatiques. Au cours de son propre processus de planification, la municipalité a développé un ensemble de connaissances que les réseaux recherchent ;
- le travail effectué avec la région. Par exemple, la région de Niagara en Ontario a atteint l'étape 3, donc a élaboré un plan d'action, seulement trois municipalités sur douze ont rejoint le réseau, St. Catharines en 2007 (étapes 0;0); Welland en 2000 (étapes 0;0) et West Lincoln en 2019 (étapes 0;0); et
- la participation dans d'autres réseaux de villes que ce soit le C40, le Clean Air Partnership à Toronto est aussi une source externe de connaissances. Les réseaux sont donc mis en compétition les uns avec les autres par les municipalités qui ont des intérêts à faire avancer leur agenda environnemental et qui ont des contraintes de ressources.

Nos entrevues confirment que les municipalités réévaluent leur participation au sein du réseau lorsque le réseau ne répond pas ou plus aux besoins de la municipalité. Cependant, nous notons qu'en raison de la valeur politique d'être membre du réseau, ces dernières ne quittent pas les

réseaux, mais priorisent leur participation en fonction de leur objectif de départ et des réseaux et de leur degré d'apprentissage par rapport à ses objectifs.

> Le réseau PPC est un réseau pour les municipalités qui débutent dans la planification climatique, il est difficile d'y trouver une valeur ajoutée lorsque notre connaissance dépasse le programme PPC, nous restons impliqués dans le réseau, mais le réseau n'est pas notre priorité. Notre priorité est le Clean Air Partnership qui est plus pertinent et plus avancé pour nous considérant notre niveau d'expertise (Employé municipal d'une municipalité de taille moyenne, participant E20) [Traduction libre].

Il est aussi important de souligner que les municipalités adhèrent à différents stades, et qu'elles n'adhèrent pas au réseau sans connaissance et expertise professionnelle. Il ressort donc que les municipalités n'intègrent pas le réseau sans avoir une idée préalable, un plan, une vision et/ou une direction claire de ce qu'elles souhaitent entreprendre. L'adhésion au réseau est une activité concomitante à un ensemble de démarches entreprises par la municipalité et à un processus d'apprentissage qui a lieu au sein d'autres réseaux et en dehors des réseaux, au sein de la municipalité.

Par ailleurs, nous relevons l'asymétrie au niveau de connaissances environnementales entre les élus et les employés municipaux. Le premier constat que nous effectuons dans l'analyse de nos entrevues et le fait que toutes les municipalités interviewées indiquent apprendre de nouvelles initiatives de nouvelles techniques, pratiques et idées au sein du réseau.

> J'ai tellement appris de ces personnes. La quantité d'information est vraiment inestimable. Il y a un bon équilibre de confiance, une bonne répartition de petites et grandes municipalités, d'entités régionales. La FCM encourage l'innovation et récompense l'effort supplémentaire (Maire d'une petite municipalité, participant A1) [Traduction libre].

Le degré d'apprentissage est donc corrélé au niveau initial de littératie environnementale, climatique ou énergétique, de l'acteur politique qui participe au sein du réseau. Contrairement aux autres réseaux, le programme PPC, qui constitue la colonne vertébrale du réseau PPC, confère une échelle indicative, grâce au parcours en cinq étapes, qui peut nous donner une piste pour évaluer le degré d'apprentissage des acteurs au fil du temps. En effet, chaque étape est associée à un niveau de connaissances qui établit la base pour l'élaboration d'un instrument d'action. Par conséquent, l'inventaire, la cible, le plan d'action, le cadre d'évaluation et les rapports à la FCM sont des instruments qui nous informent en partie sur le degré d'apprentissage des municipalités. Les municipalités apprennent donc à chaque étape du processus, cependant lorsque les municipalités n'apprennent plus du réseau, elles le quittent ou ne participent plus aux activités. Nous avons entendu des municipalités plus avancées qu'elles ne participent plus au sein du PPC, puisqu'il s'agit d'un réseau pour les municipalités plus débutantes, et préfèrent s'impliquer dans d'autres

réseaux. Ainsi, nous observons un mouvement de certaines municipalités vers d'autres réseaux tels que le C40 ou le Clean Air Partnership. Ce mouvement des municipalités représente un indicateur d'apprentissage. Ce mouvement nous indique que les municipalités adhèrent aux réseaux dans l'optique de développer des connaissances et priorisent les réseaux en fonction du degré d'apprentissage et de l'information qui y est partagée. Le degré d'apprentissage au sein des réseaux pose la question à savoir si les municipalités apprendraient autrement ou moins rapidement si les municipalités n'appartenaient pas au réseau. Les réponses des municipalités suggèrent qu'elles apprendraient moins vite et possiblement moins si elles n'étaient pas membres du réseau. De plus, le degré d'apprentissage se trouve dans la capacité individuelle des employés et des élus municipaux de trouver des solutions au problème public. Cet apprentissage au sein du réseau n'est pas sans effet. Comme Palier et Surel (2005) le suggèrent, les municipalités essaient de s'adapter à un moment d'incertitude croissant. Grâce à l'apprentissage et aux instruments déployés et diffusés au sein des réseaux, les municipalités bâtissent leur capacité de gouvernance (Termeer et al. 2015) pour gérer les problèmes dits pernicieux (Rittel et Weber, 1973; Head et Alford, 2015). Les municipalités, en participant au sein des réseaux, ont augmenté leur

- réflexivité : elles gèrent plusieurs cadres au sein de leur communauté. Nous avons entendu des municipalités que QUEST Canada leur a permis de collaborer et d'établir des relations nouvelles avec le secteur privé;
- résiliences : les instruments tels que le plan d'action PPC et le protocole CRISSP ont été conçus pour aider les municipalités à s'adapter aux changements fréquents et l'incertitude;
- responsives : les municipalités ont indiqué qu'en participant au sein des réseaux, elles répondent au problème public; et
- revitalisation : les instruments introduits par les réseaux suscitent des changements au sein des municipalités, ex. la collaboration entre les unités municipales.

Les municipalités collectent l'information et l'intègrent au sein de leur action publique. Elles développent de nouveaux instruments, des changements sont effectués au niveau de la gouvernance du problème climatique avec la mise en place de groupes de travail entre les diverses unités municipales qui visent à réduire les silos entre les unités municipales.

> Nous avons un groupe de travail Énergie-Eau qui est transversal à travers tous les départements de la municipalité. Nous discutons de la résilience de la ville (adaptation), transition de la flotte de la ville post-carbone, centre des loisirs (Gestionnaire au sein d'une municipalité de taille moyenne, participant E13) [Traduction libre].

Au fur et à mesure qu'elles apprennent, les municipalités gagnent en confiance et expertise et intègrent la nouvelle information dans les rouages administratifs, toutefois le changement est incrémental.

> Ça prend du temps pour intégrer les efforts au sein des autres départements. Ça a pris 5 ans pour travailler avec les autres employés, les ingénieurs afin qu'ils comprennent les résultats. Les silos entre les départements sont inhérents, nous observons des améliorations, mais nous devons continuer à les briser. Nous avons mis en place une équipe de gestion en matière d'énergie qui est trans-départementale. Nous essayons de bâtir une relation, et de tirer le tout ensemble. Nous avons amené trois départements ensemble : urbanisme, ingénierie, et le transport. Nous avons commencé avec l'urbanisme, les autres départements résistaient. Le plus grand défi est avec le département d'ingénierie, car l'adaptation nécessite de grands changements au niveau de l'infrastructure. Le soutien a augmenté, mais nous ne sommes toujours pas sur la même longueur d'onde (Employé au sein d'une municipalité de petite taille, participant E16) [Traduction libre].

Les municipalités apprennent et toutes le soulignent dans leur entrevue. Ce constat se résume par un commentaire effectué par une municipalité qui résume l'état d'esprit des municipalités que nous avons interviewées, « les municipalités sont les expertes des changements climatiques » (Fonctionnaire municipal d'une municipalité de taille moyenne, Participant E20) [Traduction libre]. Ce fonctionnaire municipal réfère particulièrement à la connaissance et l'expertise des fonctionnaires dans le domaine environnemental. Du côté des élus, nous avons entendu des employés municipaux qu'ils observent aussi un changement au sein de leur conseil municipal.

> Il s'agit d'un débat très présent au conseil municipal, il n'y a pas de difficulté à faire adopter des politiques et des programmes. Les membres du conseil municipal ont un niveau de littératie climatique très bon (Élu municipal d'une large municipalité, participant A6) [Traduction libre].

Le conseil municipal est un espace délibératif au sein duquel différentes compréhensions et perspectives du problème s'affrontent. Les conseils municipaux ont tendance à chercher des compromis en fonction des implications budgétaires au lieu de rejeter immédiatement la demande.

> Au même moment, les employés de la ville étaient vraiment sur la même page, mais ce fut un peu plus difficile avec le conseil municipal. Nous avons négocié, s'ils voulaient de l'aide avec le musée, il devait m'aider avec la réduction de l'empreinte écologique (Gestionnaire au sein d'une municipalité de petite taille, participant E2) [Traduction libre].

Pour de nombreuses municipalités que nous avons interviewées, le degré d'apprentissage des élus qui siègent sur le Conseil municipal est corrélé au degré d'approbation des projets, des programmes, des initiatives et des politiques proposés par les fonctionnaires en charge des dossiers associés aux réseaux. Ainsi, l'augmentation de la littératie parmi les élus facilite l'adoption de projets proposés par les fonctionnaires. Si les réseaux et les municipalités reconnaissent ce changement, les réseaux soutiennent que les municipalités n'ont pas encore transformé leurs pratiques, politiques pour adhérer entièrement aux valeurs et aux normes telles que le

développement durable et la neutralité carbone. Le Secrétariat PPC veut voir un changement de pratique et de mentalité

> Innovation est le changement organisationnel, non technologique, les technologies sont là, mais les pratiques ont besoin de changer, les pratiques « business as usual » sont encore là (Employé au sein du réseau, participant B7) [Traduction libre].
>
> La littératie énergétique devient fondamentale pour changer les mentalités (Employé au sein du réseau, participant B4) [Traduction libre].

Ainsi, le degré d'apprentissage des municipalités est avant tout un apprentissage en boucle simple, qui se concentre principalement sur les stratégies et les techniques en lien avec ce que les municipalités font pour adresser le problème. Le changement favorise « une amélioration du système tel qu'il est » (Argyris et Schon, 1978), mais ne remet pas en question les valeurs et les croyances suffisamment pour conclure que l'apprentissage est en double boucle. Selon les employés des réseaux, il reste beaucoup de travail à faire pour observer un changement de paradigme vers le développement durable, et ce changement passe par les réseaux.

Nous avons vu, dans cette sous-partie, que les réseaux, en plus d'élaborer des instruments sur mesure (ex. le protocole CRISSP et la carte d'évaluation) ou de choisir un instrument (ex. PPC), influencent l'action publique municipale en partageant des ressources avec les municipalités, en générant des informations que les réseaux collectent, rassemblent et transcodent, en leur offrant un espace de réseautage, et en créant les conditions nécessaires pour favoriser l'apprentissage des municipalités. Cet apprentissage est conditionné par des informations formulées qui sont teintées des intérêts ainsi que de normes et valeurs que nous retrouvons dans les mandats des organisations. Ces « idées » définissent le cadre d'action de ces réseaux et le guide. L'activité des réseaux n'est donc en rien neutre, elle dirige les municipalités dans une direction plutôt qu'une autre en limitant les solutions possibles et la génération d'instruments d'action publique en fonction de leurs objectifs et valeurs/normes. Cela dit, les réseaux doivent toujours rester pertinents auprès de municipalités qui priorisent les réseaux en fonction de leur utilité et de leur niveau de connaissances. Par conséquent, les réseaux reconnaissent qu'ils doivent toujours rester informés et être à jour. Ainsi, l'effet des réseaux sur l'action publique municipale est grandement corrélé au degré de connaissances du réseau, tel que nous le démontrerons dans le prochain paragraphe.

8.3. L'effet des réseaux dépend de leur capacité d'apprentissage et d'écoute

Lors de nos entrevues, nous avons entendu de tous les réseaux qu'ils étaient très bien informés. Le niveau d'information et d'expertise du réseau est une condition sine qua non pour aider les municipalités à résoudre les problèmes complexes auxquelles elles font face dans leur localité. L'apprentissage du réseau est une responsabilité professionnelle afin de fournir de l'information faible, viable, et ce dans un temps pertinent aux membres du réseau, il en va de la rétention des membres. Les réseaux apprennent des municipalités ainsi que de la recherche et de l'information que font circuler par les partenaires et d'autres réseaux. Les réseaux QUEST Canada et AVGLSL disent être attentifs aux demandes et aux propos des municipalités lors des rencontres. L'AVGLSL dispose d'un formulaire qui permet aux municipalités de soumettre les meilleures pratiques au réseau. Au-delà du formulaire, l'AVGLSL ne dispose pas de mécanismes formels d'apprentissage. Le seul réseau qui dispose d'un mécanisme retraçable est le réseau PPC.

> Le programme PCP fait partie d'un réseau de programmes en matière de changement climatique de la FCM. Nous faisons aussi partie d'un réseau plus grand, nous référons les municipalités à d'autres réseaux…nous sommes très informés (Employé au sein du réseau, participant B7) [Traduction libre].

Cette information est partagée à nouveau au sein de leur réseau pour l'utilité des municipalités. La structure formelle du PPC nous permet de facilement retracer la circulation d'information. À chaque étape un rapport est soumis par les municipalités ainsi, nous savons que les municipalités partagent l'information suivante :

- le rapport 1 : l'émission des GES au sein de la municipalité dans les six secteurs identifiés par le programme PPC ;
- le rapport 2 explique la cible et explique comment la municipalité a choisi la cible, pourquoi elle est atteignable et où la réduction doit avoir lieu, par exemple ôter 56 voitures de la route ;
- le rapport 3 détaille les activités, les politiques en place, les méthodes qualitatives et quantitatives déployées, les unités municipales qui sont responsables, et comment les activités seront évaluées. Des actions précises sont associées à des objectifs, ces actions remontent même dans le temps au cours d'une période de données précises.

> Pour les étapes 3-4, bien que les municipalités soient séparées nous regardons les ingrédients communs dans le plan (Employé au sein du réseau, Participant B10);

- le rapport d'étape 4 fournit un niveau d'informations plus détaillé sur les plans d'action, dont les économies d'énergie, le calcul de la réduction des émissions, les résultats des évaluations ; et
- le rapport d'étape 5 est un sommaire qui démontre les résultats par secteur en fonction des activités.

Au final, ces rapports sont des mines d'informations et de données pour le Secrétariat PPC qui découvrent les différents projets des municipalités ainsi que les résultats des projets. Elles fournissent une base de données pour la production des études de cas et de meilleures pratiques. Tous les réseaux apprennent à partir des projets et des initiatives mis en place par les municipalités. Les réseaux apprennent aussi ce que les autres réseaux font, leurs priorités, les résultats de leurs propres recherches, et cherchent de l'information qui puisse être utile à leurs membres. Il est donc essentiel que le réseau soit bien informé. Il devient les yeux et les oreilles des membres qui dépendent du réseau pour obtenir de l'information que les municipalités ne peuvent pas obtenir en raison des contraintes de temps et de ressources. Par conséquent, le réseau devient crédible et maintient son nombre de membres.

8.3.1. Les mécanismes d'apprentissage par le réseau pour le réseau

Nous avons identifié trois sources d'apprentissage : l'administration du réseau apprend des acteurs qui participent au sein du réseau, au niveau de l'administration en elle-même et en dehors de leur réseau en participant à diverses rencontres.

Au sein du réseau :

L'administration du réseau apprend des municipalités par l'entremise des instruments informatifs et communicationnels, mis en place par le réseau, que ce soient les rapports et les rencontres individuelles et collectives. Le réseau collecte de l'information des municipalités et apporte des réponses aux municipalités soit individuellement, des publications ou des ateliers.

> Le Fonds municipal vert de la FCM prend le partage de connaissance très sérieusement. La production de connaissances est liée aux exigences de rapport, ce qui a permis de produire une base de données (Maire d'une municipalité de petite taille, participant A1) [Traduction libre].

Il en est de même pour le réseau QUEST Canada qui utilise la carte d'évaluation pour collecter de l'information et s'informer.

> La carte est une auto-évaluation que nous utilisons pour évaluer les besoins, « comment allez-vous ? » Si vous êtes ici, voici les étapes que vous devez considérer et voici les ressources et les outils dont vous avez besoin pour aller de l'avant, voici qui vous avez besoin de contacter pour

> recevoir l'aide nécessaire. La carte d'évaluation nous fournit une information de base sur les stratégies qui ont été testées à travers le Canada (Employé du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Le rôle des administrateurs est donc de collecter l'information qui circule au sein de l'espace délibératif et qui est volontairement partagée par les municipalités, que ce soit verbalement ou par le biais de rapports, puis d'utiliser cette information pour ajuster la provision de services-conseils au sein du réseau. Le processus d'apprentissage est donc circulaire et est interdépendant de la collaboration et coopération des acteurs dans le processus de partage de l'information.

Au sein de l'administration du réseau :

Nous avons repéré plusieurs dynamiques d'apprentissage au sein du réseau, les administrateurs apprennent à travers :

- l'expérience : les années passées sur le terrain témoignent d'une accumulation de la connaissance qui forge l'expérience des employés et de l'organisation. La connaissance en ce sens est un objet qui s'enregistre, se sauvegarde et s'enregistre dans la mémoire collective de l'organisation ;
- la résolution de problèmes : les administrateurs accompagnent et conseillent les municipalités dans la résolution de leurs problèmes locaux. Les employés développent des compétences sur le terrain ;
- le partage d'information : les employés partagent de l'information entre eux. Nous avons appris que les employés régionaux de QUEST Canada se rencontrent tous les mois pour partager l'information importante de leur région. Il s'agit d'une opportunité pour d'en apprendre plusieurs sur les initiatives des municipalités, les expériences locales, etc.

> Nous avons une rencontre une fois par mois avec l'équipe à Ottawa. Il s'agit d'une rencontre téléphonique. Nous passons au travers des problèmes, il est difficile de savoir ce qu'il se passe, on fait avancer les choses, c'est très utile (Employé au sein du réseau, participant B10) [Traduction libre].

Cette information est ensuite retransmise au sein des Energy*Talks*/Caucus provinciaux et;

- l'information collectée dans les recherches et les instruments : le réseau QUEST Canada dispose de capacité de recherche qui lui permet de produire de la nouvelle connaissance. Nous avons aussi remarqué que les réseaux effectuent des études de cas pour en apprendre davantage sur les municipalités et les réseaux peuvent apprendre à partir des instruments qu'ils déploient. La carte d'évaluation, le plan d'action, la matrice CRISSP informent les

municipalités, mais capturent aussi de l'information destinée au réseau à travers des mécanismes informatifs.

À l'extérieur du réseau :

Tous les réseaux que nous avons interviewés sont connectés à un ensemble d'acteurs sociopolitiques avec lesquels ils interagissent. AVGLSL siège sur un grand nombre de comités au sein de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ainsi, l'employé, principalement le directeur général, collecte de l'information et la partage avec le conseil d'administration. Les réseaux PPC et QUEST Canada sont connectés à un ensemble d'autres réseaux nationaux et internationaux. Nous notons par exemple le partenariat entre la FCM et le Global Convenant of Mayors, la relation entre le PPC et le C40, la collaboration du PPC, de QUEST Canada et de l'AVGLSL avec le Clean Air Partnership (CAP), ainsi que les liens entre les réseaux et les gouvernements fédéral et provinciaux. Chaque réseau appartient à un système politique plus large qui comprend d'autres acteurs politiques.

8.3.2. Le degré d'apprentissage et les changements qui en résultent

La nature du travail du réseau est de conseiller, guider et informer les municipalités, l'apprentissage des employés du réseau est donc contraint par le rôle (March et Olson, 1991) de conseillers auprès des municipalités. Le réseau est confronté, pour rester crédible et retenir ses membres, a un besoin perpétuel de toujours rester à jour. La priorité est de répondre à temps et avec précision aux besoins des municipalités. De ce fait, la fidélisation des membres du réseau ainsi que leur participation sont corrélées à la qualité et à la nouveauté de l'information au sein du réseau. Nous avons appris dans nos entrevues que le réseau se doit de rester pertinent dans un système au sein duquel les réseaux, bien qu'ils disent collaborer, sont placés dans une dynamique de compétition par les municipalités qui choisissent les réseaux en fonction de leur utilité. En effet, nombreuses sont les municipalités qui s'engagent davantage dans les réseaux qui leur semblent plus pertinents. En effet, de nombreuses municipalités plus avancées dans la Région de Toronto s'intéressent davantage au Clean Air Partnership en raison du leadership de la direction, de la qualité de l'information et de la pertinence régionale du réseau. Cela sous-tend que les réseaux sont associés à un niveau débutant, intermédiaire et avancé ou à un niveau d'utilité (peu utile, utile, très utile), des normes socio-politiquement construites par les municipalités. Ce niveau est corrélé au degré de connaissances des municipalités et à de l'information (sa nouveauté, sa pertinence,

son niveau de complexité) qui circule au sein du réseau. Ainsi, nous avons entendu dans nos entrevues que

- le PPC est un réseau pour les municipalités qui débutent dans la planification environnementale ;
- le réseau QUEST Canada est encore peu connu par les municipalités que nous avons interviewées, mais deux municipalités ont souligné son niveau avancé ;
- le réseau AVGLSL est jugé très utile pour influencer les politiques des paliers supérieurs et développer des instruments tels que le protocole CRISSP.

Ainsi, les réseaux doivent veiller à la qualité de l'information, malgré les ressources limitées pour le faire, puisque l'information permet d'attirer et de retenir les membres. Cette idée se résume dans la question « pourquoi faisons-nous ce que nous faisons ? »

Pour les réseaux PPC, QUEST Canada et AVGLSL et les municipalités, le partage d'informations et l'apprentissage sont au cœur du processus d'atténuation et d'adaptation municipale aux changements climatiques. Nous avons repéré des changements importants dans les réseaux PPC et QUEST Canada qui sont le résultat du processus d'apprentissage qui sont importants à souligner.

Ces deux réseaux sont impliqués dans un processus d'apprentissage en double boucle (Argyris et Schon, 1978) qui a permis aux réseaux d'évoluer, de développer de nouveaux outils et d'améliorer les activités. Le premier constat que nous effectuons est l'introduction de nouveaux instruments d'action publique, le protocole CRISSP par le réseau AVGLSL, et la carte d'évaluation par QUEST Canada ainsi que de nouveaux outils techniques, l'outil PPC et la plateforme PPC par le réseau PPC.

> Nous avons eu plus de temps pour développer nos outils alors que les villes ont progressé. Dans les années 90, nous avions une direction préliminaire sur ce à quoi un plan ressemble (Employé du réseau, participant B7).

Le réseau a appris lorsque

- le réseau démontre qu'il utilise l'information obtenue des municipalités, que ce soit une demande formelle (ex. résolution de l'AVGLSL demandant la mise en place d'un programme d'adaptation en 2014) ou le résultat de conversations au sein des groupes de travail qui a indiqué à QUEST Canada qu'il avait besoin d'un cadre pour évaluer le progrès des municipalités ;

- le réseau introduit des outils techniques et des instruments pour faciliter son propre travail. En effet, nous avons vu que la plateforme PPC est un outil pour encourager les municipalités à partager davantage au sein du réseau et non en dehors du réseau et nous avons vu dans les entrevues que QUEST Canada voulait stimuler plus d'informations en utilisant la carte. L'instrument sert aussi le réseau. En ce sens, les réseaux ont appris en identifiant leurs propres besoins à l'interne.

Un autre exemple qui souligne l'apprentissage des réseaux en double boucle est les changements organisationnels qui ont eu lieu au sein des réseaux. Nous retenons le processus de dévolution du PPC avec la création des conseillers régionaux en 2018 et la transformation des services de QUEST Canada la même année qui a déplacé son investissement des caucus provinciaux vers les groupes de travail. Ces changements reflètent un apprentissage au niveau des pratiques du réseau, changeant ainsi l'approche plus collective adoptée avant 2018 à une approche plus individualisée et proche des municipalités. Les réseaux interviewés révisent leur manière de soutenir les municipalités, et intègrent de nouveaux mécanismes donc dans les rouages administratifs du réseau. Ces changements résultent de l'apprentissage de l'administration du réseau dans son interaction avec les municipalités.

8.4. Les réseaux : des méta-instruments de coordination de l'action publique municipale

Nous avons remarqué que Lascoumes et La Galès (2004) n'évoquent pas le réseau dans leur définition de l'instrument. Nous proposons donc la définition suivante du réseau. Le réseau est un méta-instrument qui facilite la coopération et la coordination d'autres instruments et des membres du réseau. Le réseau est déployé par des acteurs sociopolitiques pour rassembler un ensemble d'acteurs, organiser leur collaboration et aider les membres pour formuler des solutions communes à des enjeux communs. Les effets de ces méta-instruments dans le contexte du réseau impliquent tout d'abord le fait que la collaboration et l'interaction sont facilitées et accentuées par les réseaux par l'entremise des groupes de travail, des caucus provinciaux, conférences (QUEST Canada), les groupes de travail dans les provinces, les rencontres mensuelles et les conférences annuelles (AVGLSL) et les webinaires et les conférences (Réseau PPC). Les réseaux sont subséquemment des instruments de facilitation qui rassemblent une diversité d'acteurs lors de rencontres planifiées et permettent aux administrateurs du réseau de diffuser plus facilement de l'information, des

ressources et des instruments au sein du réseau. Pour ce faire, les réseaux gèrent et organisent aussi un ensemble d'instruments qui facilitent le fonctionnement du réseau et aident les employés du réseau à atteindre les objectifs établis :

- les instruments conventionnels et incitatifs tels que les financements ;
- des instruments informatifs et communicationnels tels que le site internet, les rapports annuels, les études de cas et ;
- des meilleures pratiques, normes et standards formulés et approuvés par le réseau comme les voitures électriques, les ampoules à LED pour l'éclairage de rue et la signalisation routière, le programme *Better Buildings Partnership*[94] de Toronto, le *Step Code* à Vancouver, l'énergie de quartier à Calgary, etc.

Enfin, le réseau, en tant que méta-instrument, est un instrument de représentation des municipalités auprès des autres gouvernementaux. L'exemple le plus évident est celui de l'AVGLSL. En effet, le directeur général de l'organisation représente les municipalités qui sont membres du réseau dans un ensemble de comités au sein de la gouvernance du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. En ce sens, le réseau est méta-instrument qui détient une force d'action qui lui est propre. Ces réseaux n'ont pas de frontières floues. Ils sont clairement délimités par le mandat de l'organisme qui gère le réseau, par exemple les douze principes de QUEST Canada. Bien que ces réseaux soient volontaires et non-contraignants, ils sont en revanche formels puisqu'ils sont gouvernés par un ensemble de règles de fonctionnement décidées par l'administration du réseau. Ces réseaux déterminent, à travers le contrat d'adhésion, qui est membres et ne l'est pas, les activités précises et offertes par les réseaux, et représentent les municipalités auprès des gouvernements. Le choix de créer un réseau n'est donc pas neutre. Le réseau permet de déployer un ensemble d'instruments simultanément. Ce méta-instrument a donc pour effet d'accroître l'intensité de l'intervention politique par l'administration des réseaux envers l'audience municipale, de rejoindre plusieurs types de municipalités (petite taille, moyenne taille et grande taille) à la fois et de rejoindre une audience externe aux réseaux : les gouvernements, d'autres réseaux et institutions sociopolitiques divers au nom des membres. Le réseau accroît donc le pouvoir et l'influence des administrateurs au sein du réseau. Les municipalités deviennent des « preneuses de politiques » (*policy takers),* d'instruments développés ou approuvés par les réseaux (ex. les meilleures pratiques).

[94] Un programme de la ville de Toronto qui finance, fournit de l'expertise et soutient l'amélioration de l'efficience énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels.

L'approche du réseau-instrument est particulièrement pertinente pour les études de PPC et QUEST Canada, qui lors de la création des ONBLs ont adopté cet instrument pour coordonner leur action. La création du réseau PPC et de QUEST Canada a été soutenue par un ensemble d'acteurs politiques dont plusieurs municipalités canadiennes. La création de l'AVGLSL a été créée par les municipalités de Chigaco et de Toronto en rupture avec l'Association internationale des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui

> n'avait pas de participation dans la communauté des Grands Lacs, elle n'était pas une force, elle n'était même pas un acteur, elle existait seulement, et elle n'avait aucun rôle sauf de proposer des résolutions avancées par la Commission des Grands Lacs (Kusmierczyk, 2012 : 114)

Cependant, la création de l'AVGLSL n'a pas été conflictuelle et a été soutenue par de nombreux maires dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ainsi, le choix de rassembler les municipalités au sein d'une institution n'est pas un choix politique neutre pour les trois réseaux. Le réseau a été choisi pour sa finalité à faciliter la coopération, le partage d'information et la diffusion d'instruments au sein du réseau. Le réseau a dont été choisi selon une logique définie d'action publique par les acteurs qui ont formé les OBNLs. Le réseau vient en support au programme en facilitant le partage d'information et la dissémination d'informations à travers le Canada. En raison des contraintes financières, qui limitent le nombre d'employés et les contraintes en temps qui ont été soulignées dans les entrevues, le Secrétariat PPC ne peut entretenir des relations bilatérales avec toutes les municipalités. L'instrument-réseau permet au Secrétariat PPC de transformer les relations entre le Secrétariat et les municipalités en un ensemble gérable, efficient et efficace pour l'administration du réseau. Les municipalités reçoivent toutes la même information, au même moment, peu importe si elles viennent d'adhérer, volontairement, au réseau ou sont membres depuis plus longtemps. Dans le cas du PPC, le réseau est structuré par un organisme préexistant au réseau, le Secrétariat PPC, en revanche depuis 2018, le réseau PPC est structuré par une variété d'organisations qui gravitent ensemble pour faire progresser l'action environnementale des municipalités.

8.5. Discussion

Dans cette section du chapitre 7, nous discutons des implications des résultats de notre recherche et les confrontons à notre revue de la littérature et notre cadre théorique qui portent sur les réseaux. Ce chapitre avait pour objectif d'étudier les réseaux pour tenter de comprendre l'effet de ceux-ci sur l'élaboration et la sélection des instruments d'action publique dans le cadre des

politiques environnementales au Canada et aux États-Unis. En mettant en lien nos résultats avec la littérature académique et théorique, nous remarquons que nos constats valident les principales propositions théoriques sur les réseaux, cependant nous soutenons que nous proposons une contribution pertinente en analysant le réseau à travers l'approche par les instruments. La conceptualisation du réseau-instrument nous offre une lunette d'analyse intéressante pour comprendre comment les réseaux facilitent la collaboration et pilotent l'action publique environnementale municipale à travers le déploiement de plusieurs instruments d'action publique. Dans ce paragraphe, nous démarrons avec notre proposition théorique de considérer les réseaux comme des méta-instruments et nous en discutons les implications. Cette conversation établit les fondations sur lesquelles nous confrontons nos constats à la littérature sur les instruments et les réseaux autour de trois idées principales : l'influence du réseau sur le type d'instrument choisi, l'apprentissage et la survie du réseau.

Les réseaux sont des méta-instruments

Notre résultat de recherche montre que le choix de former des réseaux pour adresser le problème public climatique tient au fait qu'il est plus facile de piloter l'action publique et le changement en rassemblant les acteurs décisionnels au sein d'un espace commun. Inversement, le choix des municipalités d'adhérer aux réseaux tient au fait que le problème climatique nécessite une approche plus collective qui facilite le partage d'informations et génère plus de solutions. Ce constat rejoint l'idée de Head et Alford (2015) qui perçoivent les réseaux comme étant des espaces plus propices à trouver des solutions en raison de leur nature coopérative, collaborative et de coordination. Bien que Lascoumes et Le Galès (2004) ne conçoivent pas qu'un réseau puisse être un instrument, notre proposition initiale de considérer l'instrument comme une « institution sociale » a été renforcée par Jegen (2012) et Head et Alford (2015) qui suggèrent que les réseaux sont des « instruments de coopération » (507), ainsi que Böcher (2012) et Wyse & Hoicka (2019) qui définissent les réseaux « d'institutions » (887). Si chacun des auteurs lie le réseau à l'instrument, le réseau-instrument n'a pour pas été clairement défini dans la littérature académique. À partir de la définition de l'instrument et du méta-instrument développée par Lascoumes et Le Galès (2004) et des résultats de notre terrain, nous avons proposé dans notre cadre théorique deux niveaux de définition du réseau; celui de l'instrument de coopération ou de collaboration et celui du méta-instrument. Néanmoins, à la lumière de notre analyse et appuyée sur la définition du méta-instrument proposé par Lascoumes et Le Galès (2004), nous avons conclu que les réseaux PPC,

QUEST Canada et AVGLSL sont des réseaux méta-instruments qui facilitent la coopération et la coordination d'autres instruments et des membres du réseau qui adhèrent volontairement au réseau. Contrairement à un milieu administratif plus coercitif et hiérarchique d'action, il accorde de la flexibilité aux acteurs politiques qui veulent piloter et orienter l'action publique des membres, tout en aidant ces derniers à développer des solutions communes à un problème commun. En tant qu'institutions sociales, nos résultats montrent que les réseaux sont guidés par des valeurs, des mandats, des objectifs, des cadres et conventions qui mettent de l'avant l'importance de considérer la dimension cognitive des réseaux (Lascoumes et Simard, 2007). Les réseaux révèlent, comme nous l'avons vu, les processus d'apprentissage des employés, les normes disséminées au sein du réseau, leurs décisions et les logiques d'action publique qui visent à soutenir les municipalités.

Notre recherche montre que les réseaux choisissent et développent des instruments d'action publique qu'ils diffusent dans le réseau. Nous avons ainsi confirmé qu'un instrument est lié au décideur (Lascoumes et Le Galès, 2004) et à celui qui le développe. Ainsi, l'instrument renferme et matérialise le cadrage du problème des employés du réseau. La dimension cognitive de l'instrument nous a donc incités à explorer « ces systèmes d'interprétation causaux » (Lascoumes et Simard (2007) qui orientent l'action publique dans une direction choisie par le réseau, ce qui revient à conclure que la couleur du réseau teinte le type d'instrument d'action publique.

La couleur du réseau teinte le type d'instruments d'action publique

À partir de notre conceptualisation du réseau en tant que méta-instrument, et considérant son « effet cognitif direct » (Lascoumes et Simard, 2007), nous avons questionné les caractéristiques de cet instrument, dans sa forme cognitive, qui influencent leur choix des instruments ainsi que la formulation du problème par le réseau. Les propositions théoriques de Lascoumes et Le Galès (2004), Halpern, Lascoumes et Le Galès (2014), Lascoumes et Simard (2007) et Finnemore Sikkink (1998) ne nous permettent pas de comprendre entièrement les facteurs cognitifs qui motivent les réseaux à choisir un instrument plus qu'un autre et de le modifier ou de l'élaborer d'une certaine manière plus qu'une autre. Considérant que l'instrument, « induit une problématisation particulière de l'enjeu dans la mesure où il hiérarchise des variables » (19), nous avons mobilisé Linder et Peters (1989) qui ont étudié les variables et les facteurs qui pouvaient influencer le choix d'un instrument. Les trois variables proposées par Linder et Peters (1989), soit les variables systémiques, les variables organisationnelles et les variables relatives au problème,

nous ont permis de davantage éclairer la proposition théorique effectuée par Lascoumes et Le Galès (2004) qui soutiennent que l'instrument révèle une représentation spécifique d'un enjeu public, sans pour autant développer cette idée davantage. Là où la réflexion de Lascoumes et Le Galès (2004) et Halpern, Lascoumes et Le Galès trouvent ses limites, et celle de Lascoumes et Simard (2007) nous donnent une piste de départ, Linder et Peters (1989) les complètent et nous offre une base théorique sur laquelle nous avons pu nous appuyer pour identifier, comprendre et expliquer ces choix. Nos constats ont réaffirmé l'importance de prendre en compte les variables systémiques, les variables organisationnelles et les variables relatives au problème pour mieux comprendre et expliquer les motivations et les caractéristiques singulières des réseaux lors du choix de l'instrument. Ces variables nous éclairent aussi davantage sur le manque de littérature détaillée concernant la relation instrument/la définition du problème et l'appréhension des idées à travers l'instrument. Jusqu'à présent, l'approche par les instruments (Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2014; Lascoumes et Le Galès, 2004) reste plutôt générale.

Les réseaux sont des espaces d'apprentissage

Tout comme Fröhlich et Knieling (2013), nous avons effectué le constat que la planification dans le contexte de la gouvernance climatique n'est pas un exercice facile et nécessite une collaboration accrue fondée sur l'apprentissage. Ces espaces d'apprentissage sont donc des espaces au sein duquel les individus peuvent apprendre les uns et des autres par le biais de processus dialectique bidirectionnel et informel (Fischer, 2003). Cette collaboration sous-tend l'utilisation d'un discours, de l'argumentation et de la persuasion. Nos résultats montrent le rôle fondamental que joue l'employé du réseau pour organiser, traduire et disséminer l'information, guider le processus dialectique ainsi que faciliter le processus d'apprentissage. Notre constat confirme la proposition de Fischer et Mandell (2012) qui les caractérisent « d'acteurs de changements qui encouragent, guident et aident un acteur politique dans le processus de changement de réalité social » (346). Tangiblement, les employés organisent l'information en fonction du message qu'il souhaite circuler, encourage le partage d'idées, en sélectionnent certaines et en disséminent d'autres, ceci déterminé par les objectifs établis par le réseau. Dans leur discours, ils avancent une certaine définition du problème et promeuvent certaines solutions plus que d'autres, dont les meilleures pratiques. Ces dernières, de par leur nom, sont érigées au statut de norme (Finnemore et Sikkink,1998) par les réseaux, et sont imprégnées d'une signification, une histoire à succès, dont les réseaux font usage pour orienter l'action municipale.

L'action des réseaux, mais surtout le processus d'apprentissage s'inscrit donc dans un processus de persuasion et de discours constant maîtrisé par le réseau. Néanmoins, ces meilleures pratiques sont le résultat d'un processus d'apprentissage du réseau et des municipalités rejoignant donc les conclusions de Hall (1993) qui voient dans l'introduction d'un nouvel instrument une source d'apprentissage.

Tout comme March et Olson (1991), nous avons relevé deux processus d'apprentissage au sein du réseau, l'apprentissage direct qui s'effectue par la municipalité et le réseau en fonction de son expérience (ex. l'évolution de l'instrument) et l'apprentissage indirect qui s'effectue à travers les autres (le mimétisme). Cependant, nous avons remarqué une prédominance de l'apprentissage indirect principalement motivé par l'apprentissage dans des conditions d'ambiguïté. Cela dit, cet apprentissage est également conditionné par le degré de participation des municipalités au réseau. Inspirée par March et Olson (1991), qui suggéraient déjà l'importance de prendre en compte la manière dont l'acteur politique collecte l'information, interagit et participe. Cet argument va de pair avec celui de Bressers et O'Toole (1998) qui soutiennent que les caractéristiques, notamment le degré (faible ou fort) d'interconnectivité, soit l'intensité des interactions entre les acteurs et la cohésion soit le degré de partage des objectifs au sein de réseaux influence le choix des décideurs. Cela revient au concept de communauté de sens (Yanow, 2000) où le degré d'interconnectivité et de cohésion est le plus élevé, facilitant ainsi l'émergence de la confiance, du partage de l'information et donc de l'apprentissage. C'est ainsi, que nous avons proposé un processus d'apprentissage en quatre étapes suggère que le degré d'apprentissage dépend directement du degré de socialisation et de cohésion.

Nonobstant le rôle du réseau dans l'apprentissage, la capacité du réseau d'aider les municipalités est contingente à la capacité du réseau de cumuler, produire et d'intégrer la nouvelle information qui permettra de soutenir les municipalités. Notre questionnement sur l'apprentissage du réseau a validé et renforcé la conceptualisation de l'apprentissage en simple et double boucles par Argyris et Schon (1978) démontrant ainsi que même le réseau apprend pour conserver sa pertinence et sa crédibilité non seulement auprès des membres, mais aussi auprès de ceux que les réseaux essaient d'attirer.

La survie du réseau

Nous avons vu que lorsque le réseau ne permet plus de répondre aux besoins d'une municipalité, cette dernière réévalue son adhésion et sa participation au sein du réseau. Ce constat entre en contradiction avec la conclusion de Bulkeley (2013) qui juge que les réseaux sont bons pour attirer et garder leurs membres, car ils offrent aux municipalités, ce dont elles sont besoin, soit un ensemble de ressources diverses. La multiplication des réseaux dans la gouvernance environnementale place simultanément les réseaux en situation de coopération et de concurrence les uns par rapport aux autres. Ce constat rejoint celui de Kern et Bulkeley (2009) qui ont particulièrement noté cette tension entre concurrence et coopération. Selon les auteurs, la compétition reste un attribut du réseau puisque ces derniers sont à la recherche de financement et de ressources additionnels. Nous sommes d'accord avec les auteurs, « la compétition ne peut être expliquée par la superposition des membres » (325), cependant, nous avons prouvé le délaissement d'un réseau par les municipalités au profit d'un autre en raison des services que ces derniers offrent, les plaçant donc directement en compétition, en raison de la dépendance du réseau aux membres. Cet argument est central à la question de la survie du réseau, Van Waarden (1992) nous rappelle que la taille du réseau est l'une des sept caractéristiques de définition d'un réseau, validant ainsi notre argument que la rétention des membres est un enjeu important pour les réseaux, notamment en raison des revenus obtenus à partir de l'adhésion des membres et de la nécessité pour le réseau de montrer son influence et sa crédibilité. À ce sujet, nous avons identifié deux facteurs déterminants dans la rétention des membres, l'injection des nouvelles idées, ce qui place le réseau dans une dynamique constante de recherche de solutions et d'apprentissage, et le discours du réseau qui vise à toujours vendre les bénéfices d'être membres du réseau. Inversement, tout comme Kern et Bulkeley (2009), nous avons vu des signes de coopération entre les réseaux, par exemple QUEST Canada est devenu un conseiller régional du PPC, facilitant ainsi le partage d'information entre les réseaux, favorisant l'alignement des mandats et des objectifs, le transfert et voir même le renforcement des normes d'un réseau à l'autre indiquant ainsi un mouvement vers l'uniformisation des idées qui œuvre dans l'atténuation des changements climatiques.

Conclusion

En conclusion, nous retenons que les réseaux sont gouvernés par des organismes à but non lucratif qui sont principalement guidés par leur mandat et leurs objectifs environnementaux. Ces derniers sélectionnent ou élaborent des instruments influencés par des caractéristiques endogènes et exogènes. À la lumière de la proposition théorique de Linder et Peters (1989) qui suggèrent trois variables qui influencent le choix des instruments, la variable systémique, la variable organisationnelle et la variable relative au problème, nous avons conclu que le choix du plan d'action climatique PPC découle d'une variable systémique puisque le plan s'est imposé de la scène internationale à l'échelle nationale à travers le PPC. Par ailleurs, le choix de la carte d'évaluation a été influencé par un facteur externe, la carte à points de l'ACEEE, qui a été émulée par QUEST Canada. Ce choix d'émuler l'instrument découle de variables organisationnelles et relatives au problème puisque le réseau avait besoin de connaissances pour pouvoir mieux répondre aux enjeux rencontrés par les municipalités lors de la planification. Enfin, le choix du protocole CRISSP découle du problème puisque les municipalités avaient besoin de connaissances et d'un instrument pour les aider à accroître leur résilience face aux évènements météorologiques extrêmes. Les réseaux, dotés d'instruments tout prêts pour piloter l'action environnementale municipale, deviennent un havre pour les municipalités à la recherche de ressources et qui souhaitent rencontrer leurs collègues. Nous avons vu que les réseaux rassemblent, organisent, transcodent et disséminent l'information auprès des municipalités, et agencent les conditions nécessaires pour favoriser l'apprentissage des municipalités au sein du réseau. Cet apprentissage se traduit avec des changements institutionnels au sein des municipalités, par exemple, la collaboration entre les unités municipales. L'effet des réseaux est toutefois restreint par des ressources limitées, qu'elles soient humaines ou financières. Néanmoins, les réseaux misent sur leur propre capacité de connaissances et de générer de l'information nouvelle afin de continuer à attirer et retenir les municipalités au sein du réseau. Au final, les réseaux coordonnent un grand nombre d'instruments pour faciliter la collaboration et l'interaction des membres, disséminer l'information, des ressources et des instruments au sein du réseau. En ce sens, nous avons conclu que les réseaux sont des méta-instruments (Lascoumes et Le Galès, 2004) déployés par des organisations qui les précèdent et qui leur permettent de déployer des instruments, des outils et des techniques simultanément pour piloter l'action environnementale municipale dans une certaine direction guidée par les valeurs, les idées et les objectifs des réseaux.

Chapitre 9 : Les résultats de l'analyse macroscopique : la montée des municipalités.

Dans ce chapitre, nous visons à répondre à la deuxième partie de notre deuxième question à savoir *Si et comment les municipalités et leur implication dans les réseaux de municipalités favorisent le changement de l'action publique par les instruments et la restructuration de la gouvernance environnementale au Canada ?* La gouvernance climatique et environnementale est très fragmentée. En raison du manque de données concernant les États-Unis, le Canada deviendra notre pays de référence. Au cours des dernières décennies, la gouvernance environnementale est caractérisée par une action croissante des villes dans le domaine des politiques environnementales (Betsill and Bulkeley, 2004; Gore, 2004; Scanu et Cloutier, 2015), notamment grâce à leur implication au sein des réseaux de municipalités. Nous verrons dans un premier temps (9.1) que l'action environnementale municipale est motivée par une prise de conscience des risques et des menaces associés aux changements climatiques dans leur communauté. Cependant, le leadership municipal environnemental n'est pas un phénomène nouveau, né lors de la Conférence sur les changements atmosphériques à Toronto en 1988, ce mouvement municipal s'amplifie à travers le pays. Cependant, les municipalités sont confrontées à des contraintes politiques, financières et informationnelles importantes qui limitent leur émergence et accroissent leur dépendance aux réseaux de municipalités. La deuxième sous-partie (9.2) évoque ses tensions entre les municipalités et les autres paliers gouvernementaux, et explore le rôle d'intermédiaire politique de plus en plus joué par les réseaux ainsi que les effets des réseaux sur l'expansion du rôle des municipalités. Malgré une montée des municipalités, nous verrons dans une troisième sous-partie (9.3) que l'action municipale révèle un mouvement, qui n'est cependant pas suffisant pour restructurer la gouvernance environnementale. En effet, les trois paliers de gouvernement ne sont pas engagés dans un processus de relation réciproque, l'action municipale est principalement locale, et les municipalités ne cherchent pas nécessairement à bouleverser la gouvernance actuelle, elles souhaitent être majoritairement reconnues comme des partenaires égaux par les autres gouvernements. Ce chapitre se termine avec une discussion qui confronte nos constats à la revue de la littérature et notre cadre théorique (9.4).

9.1. L'implication des villes dans l'action publique environnementale : problèmes et opportunités

L'adhésion des municipalités au sein de divers réseaux de municipalités est révélatrice d'une prise de conscience des municipalités qu'elles ont un rôle et une responsabilité importante à jouer pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques, mais elle n'est pas suffisante pour comprendre l'action climatique municipale. Dans cette première section, nous décortiquons cet intérêt municipal pour l'action environnementale.

9.1.1. Protéger les villes en s'attaquant aux changements climatiques

Les municipalités, à travers le pays, reconnaissent qu'il existe aujourd'hui un problème climatique qui les place dans une situation de vulnérabilité. Chaque municipalité a qui nous avons parlé manifeste une inquiétude quant à la résilience de leur communauté et le manque de ressources (connaissances, financières, ressources humaines) pour y faire face.

> Lors de l'inondation de 2012, ce fut une expérience révélatrice. En tant que maire de marcher dans les rues inondées…ça m'a réveillé… notre ville a besoin d'être protégée. Nous ne pouvons pas dire que ça n'arrivera plus jamais, mais nous pouvons atténuer les risques. Lors de l'inondation en 2012, nous n'étions pas prêts, et nous sommes encore en état d'urgence. Nous avons dépensé 70 millions de dollars, nous avons dû mettre en place un système de gestion de la pluie (Élu d'une municipalité de taille moyenne, participant A5) [Traduction libre].

Lors de nos entrevues avec les diverses municipalités, nombreux étaient les maires et les fonctionnaires municipaux qui ont exprimé la nécessité d'agir face à une « menace » climatique qui se fait déjà ressentir dans les municipalités.

> Les changements climatiques sont en train d'affecter le nord plus rapidement que le reste du pays. Cela affecte les communautés. Dawson City a de très grandes inquiétudes quant aux changements climatiques. Nous sommes inquiets nous sommes le plus grand consommateur d'énergie au Yukon (Municipalité de petite taille, participant A7) [Traduction libre].

> Nous avons un sentiment d'urgence, les sous-sols sont inondés, nous avons connu des évènements de chaleur (au Sud) (Gestionnaire d'une municipalité de taille moyenne, participant E14) [Traduction libre].

Les témoignages ne désemplissent pas, que ce soit l'érosion des berges et des côtes, les feux de forêt, les inondations, les conditions météorologiques extrêmes incluant les inondations, l'augmentation des précipitations, et les vagues de chaleur, les municipalités partagent un sentiment d'urgence qui les prompte à formuler une réponse publique. Dans cette situation, l'action publique est la seule décision politique viable pour les municipalités qui souhaitent protéger les vies civiles et réduire les coûts des désastres en protégeant l'infrastructure. Ce sentiment d' urgence

unit les municipalités canadiennes et américaines au sein des réseaux et encourage l'action publique.

> Nous sommes à un carrefour à l'heure actuelle dans la lutte contre les changements climatiques. La réalité est qu'il se passe des phénomènes plus récurrents. Les évènements sont plus violents. Nous avons connu trois évènements extrêmes de pluie dans les 5 dernières années (Élue d'une large ville, participante A4) [Traduction libre].

Par conséquent, les municipalités s'intéressent à bâtir leur résilience pour limiter les coûts associés aux dégâts engendrés[95], protéger les résidents des aléas tels que les coupures d'électricité, la perte de leur maison, et d'autres maux qui résultent des changements climatiques. L'idée de la protection est donc un symbole (Yanow, 2000) émergeant dans la formulation de la réponse publique municipale. Un symbole lié aux images de destruction et à la responsabilité publique des élus d'agir pour limiter les pertes matérielles et de vie. Le problème climatique s'immisce ainsi sur l'agenda gouvernemental municipal ainsi que sur l'agenda politique, portée par une opinion publique qui considère les changements climatiques comme étant une priorité locale et nationale.

> Les résidents de Yellowknife sont des citoyens qui possèdent une conscience écologique. Il s'agit d'une des inquiétudes croissantes dans la communauté en plus du coût de la vie. La sécurité alimentaire en lien avec les changements climatiques est un enjeu de plus en plus important (Maire d'une petite municipalité, participant A1) [Traduction libre].

Du nord au sud, les inquiétudes des citoyens sont les mêmes. Dans le sud, la municipalité de Pickering a effectué une enquête pour connaître la perception des individus en lien avec l'environnement et les changements climatiques. Les fonctionnaires municipaux étaient surpris d'apprendre que les évènements extrêmes et les changements climatiques constituaient une priorité importante pour les résidents. Malgré les inquiétudes, il ressort un discours positif des municipalités qui y voient des opportunités pour repenser l'économie locale, en investissant notamment dans l'énergie verte. Le symbole du développement durable s'enracine dans les discours municipaux, devant ainsi une norme qui encadre et justifie progressivement l'action municipale. Les municipalités, par exemple Yellowknife et Windsor, indiquent dans leur réponse que la réduction des émissions de GES permet d'économiser de l'argent, en ce sens les plans sont vus notamment par les élus « comme un nouvel ancrage pour une nouvelle économie » (Gestionnaire d'une municipalité de taille moyenne, participant E14). Les municipalités sont donc à la recherche de solutions qui favorisent les co-bénéfices, c'est-à-dire des solutions qui ont plusieurs effets dans plusieurs domaines, par exemple enviro-économique (la création des emplois

[95] En 2013, la Ville de Toronto a estimé que les deux évènements extrêmes soit l'inondation et la tempête de glace, ont coûté 1,3 milliard de dollars aux contribuables.

verts), enviro-fiscal (économies pour la municipalité), environnemental et social (bâtir le capital social et la résilience communautaire).

> Nous voulons une croissance économique intelligente pour attirer de nouvelles entreprises. Markham a développé un modèle intéressant pour attirer les entreprises. IBM s'est établi à Markham, parce que l'énergie est moins chère, c'est ce qui attire les entreprises, en plus ils utilisent moins d'énergie, c'est gagnant-gagnant (Représentant d'une municipalité de taille moyenne, participant E5) [Traduction libre].

Ainsi, les municipalités perçoivent la transition énergétique comme une opportunité de résoudre des problèmes qui deviennent de plus en plus coûteux et répétitifs dans leur communauté, et qui favorisera en même temps la prospérité économique de leur communauté. Le développement durable fournit un cadre (Yanow, 2000) de l'action publique environnementale.

> Le centre-ville de Toronto, en raison de sa forte croissance, met de la pression sur le réseau électrique. Le changement en énergie renouvelable permettra de gérer cette demande croissante pour éviter les pannes d'électricité (Représentant du secteur public, participant G1) [Traduction libre].

Dans le discours (Fischer, 2003) des municipalités, l'action municipale est un impératif souvent justifié par une analyse coût / bénéfice. Le choix de l'inaction est donc associé à des externalités négatives économique, financière et sociopolitique, que les municipalités veulent particulièrement éviter. La résilience environnementale de leur communauté passe donc par l'adoption des principes du développement durable pour résoudre des problèmes par les municipalités. Une norme qui n'est pas nouvelle pour de nombreuses municipalités canadiennes qui l'ont adopté à la fin des années 1980 et se sont engagées dans les Congrès mondiaux du CIIEL (Ex. l'Agenda 21 local)[96]. Le symbole (Yanow, 2000) du développement durable s'est donc imposé en norme en cascade (Finnemore et Sikkink, 1998), de son émergence depuis le rapport Brundtland, en passant par le discours des réseaux et des mouvements environnementaux qui ont activement promu le développement durable à travers les discours, jusqu'à être internalisée par les municipalités canadiennes et américaines, motivant ainsi leur adhésion dans les réseaux de villes. Les municipalités ont donc un motif pour agir, soit le développement durable, l'urgence et la responsabilité morale qui sont devenus une « composition objectivée de bonnes raisons » (Benamouzig, 2014 :108) pour justifier leur adhésion dans les réseaux de municipalités.

[96] La municipalité de Toronto avait déjà joué un grand rôle lors de la conférence atmosphérique en 1988 et au début des années 1990, six municipalités canadiennes (Edmonton, Hamilton, Kitchener, Toronto, le Grand Sudbury et Calgary), qui avaient participé au Congrès mondial des gouvernements locaux pour le développement durable à New York en 1990, sont devenues membres d'CIIEL en 1992.

9.1.2. Le leadership municipal

Le leadership municipal au Canada est symbolisé notamment par l'organisation de la première conférence sur les changements atmosphériques en 1988 par la Ville de Toronto, et le mouvement vert de la Ville de Vancouver initié et porté durant le mandat du maire Robertson. Ainsi, le leadership municipal n'est pas un phénomène nouveau, il s'est seulement amplifié au cours des trente dernières années. Nos entrevues révèlent clairement que le leadership d'un élu ou d'un fonctionnaire municipal est un facteur primordial et décisif pour imposer les changements climatiques sur l'agenda politique municipal et l'agenda gouvernemental.

> Le Maire Heyck et Shauna Morgan ont joué un rôle de leadership qui a été central. Ils ont été très favorables aux initiatives que nous avons entreprises ce qui nous a permis de limiter la résistance (Gestionnaire dans une municipalité de petite taille, participant E1) [Traduction libre].

À Toronto, la réalisation du premier plan climatique a été facilitée par l'engagement du maire Miller. Son engagement personnel et politique dans la cause climatique a eu des répercussions et provoqué des changements à long terme au sein de l'administration publique de Toronto.

> Le climat était l'une des principales priorités du maire Miller qui avait des cibles ambitieuses. La ville de Toronto a élaboré son premier plan climatique en 2007. Le maire en a fait une priorité 6 mois après l'élection pour aider à mettre en œuvre le plan. L'objectif était d'atteindre une réduction des GES de 80% par 2050. Maire Miller voulait s'engager dans le réseau C40, il est devenu président du C40, contrairement au Maire Ford qui n'est pas intéressé à participer et s'est minimalement impliqué, le manque de leadership du Maire Ford sur la question n'a pas pour autant réduit l'implication de la Ville de Toronto (Gestionnaire dans une large ville, participant E22) [Traduction libre].

En effet, il est intéressant de noter que le leadership environnemental s'est déplacé du bureau du maire à l'administration publique torontoise. En tant qu'entrepreneur de politiques, le Maire Miller a favorisé un changement paradigmatique au cours de huit ans de leadership au sein de la municipalité de Toronto, ce qui explique, pour les employés, que les fonctionnaires aient maintenu les objectifs et les engagements au sein de l'administration publique torontoise[97] sous le leadership du maire Ford. L'exemple de la Municipalité de Toronto n'est pas un cas municipal isolé. À travers le pays, les municipalités et les réseaux ont partagé des exemples marquants de leadership municipal, soit d'un élu ou d'un fonctionnaire, dans multiples villes canadiennes et américaines. La ville de Guelph fournit l'exemple intéressant du leadership qui n'est pas venu du Maire, mais d'une élue qui a mis le problème climatique sur l'agenda politique de la municipalité, face à la réticence du Maire dès lors au pouvoir.

[97] Les changements climatiques sont restés une priorité pour l'administration publique de la Ville de Toronto. En 2015, la municipalité était d'ailleurs finaliste de la récompense du C40 pour ses initiatives climatiques.

> En 1993, j'étais engagée en tant que citoyenne, j'ai effectué une délégation devant le Conseil municipal pour demander de l'action et notamment le développement d'un plan communautaire. En 1994, j'ai été élue conseillère municipale. J'ai œuvré pour intégrer le développement durable dans les pratiques gouvernementales et j'ai œuvré pour engager les résidents dans le processus de prise de décision, selon moi, ces éléments vont main dans la main. L'énergie était au dernier plan (Ancienne mairesse, et représentante d'un réseau, participante B9) [Traduction libre].

Cet exemple est intéressant, car cette élue a favorisé un changement de paradigme au sein de la municipalité en favorisant l'émergence et l'adoption de la norme du développement durable au sein de la communauté.

> Le développement durable est dans l'ADN de Guelph. Il n'y a pas besoin de créer une culture, elle existe déjà (Gestionnaire au sein d'une municipalité de taille moyenne, participant E13) [Traduction libre].

Cette conscientisation verte s'illustre aujourd'hui avec l'élection du premier candidat du parti vert à la législature ontarienne en 2018. Au cours de notre recherche de terrain, nous avons remarqué que la ville de Guelph est considérée par le réseau comme étant un leader/champion environnemental et la ville est souvent citée par les autres municipalités comme étant un exemple à suivre. Fait intéressant, le leadership municipal à Guelph précède l'adhésion de la municipalité au programme PPC, qui a eu lieu en 1998. Ce cas présuppose que l'adhésion au réseau n'est pas nécessairement une variable explicative suffisante pour comprendre et expliquer l'action municipale dans les politiques environnementales. Les villes sont reconnues comme étant des championnes sur la base des instruments qu'elles ont développés ainsi que des valeurs et des normes qu'elles propagent (ex. Guelph est la ville verte de l'Ontario). Les exemples de leadership municipal ne désemplissent pas, néanmoins le leadership administratif a été plus rarement soulevé par les municipalités. Pourtant, il constitue une variable intéressante pour mieux comprendre la place du leadership dans l'action municipale au sein et en dehors des réseaux. Au sein des deux réseaux, l'exemple de Bridgewater et de son employé en durabilité a souvent été utilisé et mentionné par les réseaux. La municipalité de Bridgewater en Nouvelle-Écosse est une petite municipalité de 8,532 habitants (Gouvernement du Canada, 2016) qui est devenue un exemple de leadership environnemental qui est né à l'intérieur de la municipalité, donc hors réseau. En effet, la municipalité de Bridgewater n'a rejoint le réseau PPC qu'en 2014 alors que le plan d'action climatique de la municipalité avait déjà été formulé. Par conséquent, la municipalité a intégré le réseau directement à l'étape 4. En l'absence de leadership politique, « nous faisions partie du comité-conseil au sein du conseil d'administration, c'était un projet, mais ce n'était pas une priorité » (Gestionnaire d'une municipalité d'une taille moyenne, participant E14). L'action

municipale s'est principalement organisée dans le bureau du fonctionnaire en charge du développement durable. Ce dernier est motivé par l'idée d'être un leader au Canada ainsi l'employé a mis la barre haute en s'inspirant des villes mondiales et des grandes villes canadiennes. Ces dernières deviennent des symboles de leadership qui motivent les autres municipalités. La petite municipalité est impliquée dans plusieurs projets pilotes, avec le gouvernement fédéral et au sein de QUEST Canada puisqu'elle a mené un projet pilote pour tester la carte d'évaluation. En plus, la municipalité de Bridgewater a remporté la compétition fédérale de 5 millions de dollars parmi 49 municipalités canadiennes, dans le cadre du Smart Cities Challenge, pour réduire la pauvreté énergétique dans sa municipalité grâce à son projet Energize Bridgewater. Nous retenons de ces exemples que le leadership municipal est un facteur important pour expliquer l'expansion du rôle des municipalités au sein de la gouvernance environnementale, *de facto,* l'action des municipalités ne peut être réduite à leur action au sein des réseaux. En effet, leur adhésion au réseau vient, dans plusieurs cas, s'ajouter aux initiatives qu'elles entreprennent localement et soutenir ainsi qu'amplifier le leadership qui existe déjà.

Dans cette première sous-partie, nous avons démontré que l'engagement des municipalités est motivé par un sentiment d'urgence et de responsabilité ainsi que par des incitatifs financiers, économiques et politiques qui trouvent leurs racines dans la norme du développement durable. Ces enjeux poussent les municipalités à agir. Cependant, dans plusieurs cas, ce changement a été possible grâce à l'action d'entrepreneur de politiques, des élus ou des fonctionnaires municipaux, qui initient un changement paradigmatique dans leur municipalité. Les exemples de leadership public et de leadership administratif se multiplient suggérant une expansion de l'action publique par le bas au sein de la gouvernance environnementale. Toutefois, limités par de nombreuses contraintes financières, administratives, de connaissances, et institutionnelles, la capacité et le leadership municipal se heurtent à des contraintes qui ne peuvent être ignorées, c'est ainsi que les réseaux de villes viennent à l'aide des municipalités canadiennes et américaines.

9.2. Les réseaux à la rescousse des municipalités face aux paliers supérieurs de gouvernement

Pour de nombreuses municipalités, l'action publique environnementale passe par l'adhésion à des réseaux de villes. Cependant, le degré de participation varie en fonction des besoins et des autres priorités des municipalités. Nous avons découvert dans notre recherche, que les

municipalités de grandes et moyennes tailles sont impliquées dans une multitude de réseaux qu'elles priorisent en fonction de la valeur qu'elles en retirent. Par conséquent, l'adhésion au réseau est un choix politique qui découle d'une réflexion au sein de l'unité municipale, d'un débat idéologique ou d'idées au sein du conseil municipal. Les réseaux de villes aident donc les municipalités à différents niveaux, nous avons vu leur rôle dans l'apprentissage et le partage de connaissances et leur effet sur l'action publique municipale. Dans cette section, nous verrons comment les réseaux aident les municipalités à naviguer les relations intergouvernementales et à s'affirmer progressivement au sein de la gouvernance canadienne et binationale. À partir de notre terrain, nous avons déterminé que les réseaux insèrent les municipalités au sein de la gouvernance en :

- Étant des intermédiaires politiques soit en effectuant du lobbying auprès des autres paliers gouvernementaux en leur nom et/ou offrant une plateforme qui permet d'établir un dialogue avec les autres paliers gouvernementaux. Ces réseaux permettent de questionner le statu quo politique et favorisent la prise en compte et l'acceptation des municipalités en tant qu'acteur politique au sein de la gouvernance environnementale ;
- Effectuant la promotion des initiatives entreprises par les municipalités, ce qui augmente la perception du pouvoir des municipalités ; et
- Favorisant l'autonomie des municipalités au sein de la gouvernance environnementale à travers la dissémination de l'information et des instruments, l'attribution de ressources financières et en favorisant l'apprentissage des municipalités.

9.2.1. L'influence politique des réseaux : la remise en question du statu quo dans les relations intergouvernementales

Lors de nos entrevues et observations directes, nous avons relevé deux rôles politiques du réseau : le premier est sa capacité d'offrir une alternative aux municipalités pour correspondre directement avec le fédéral et son deuxième est d'amplifier la voix municipale au sein de la gouvernance environnementale en les représentant pour obtenir des changements politiques.

9.2.1.1. Le rôle des réseaux : des canaux alternatifs pour travailler avec le gouvernement fédéral

Au Canada, de nombreuses municipalités veulent dépasser leur statut d'entité provinciale et avoir une conversation directe avec le gouvernement fédéral sur les enjeux qui les concernent. Les

réseaux se situent au milieu de cette conversation. Le tableau ci-dessous a été rempli à partir des entrevues et des documents publiés par les réseaux. Nous avons remarqué que les municipalités constituent une communauté d'interprétative qui s'oppose à la province et au gouvernement fédéral. Cependant, le tableau révèle une volonté des municipalités de se déplacer vers un partenariat avec les gouvernements provinciaux et fédéral. Les réseaux se trouvent au milieu de cette relation et bâtissent des ponts pour établir ces partenariats, par exemple, la place de l'Alliance au sein de la gouvernance bi-nationale.

Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories et les dimensions de l'instrument plan d'action. Nous avons repris la matrice de Yanow (2000) *Architecture des communautés interprétatives, symboles et significations*, présentée dans le cadre méthodologique de notre recherche. Nous avons exploré le langage employé par les municipalités et les réseaux. Nous avons aussi analysé comment les municipalités et les réseaux parlaient de la relation avec les provinces et le gouvernement fédéral. Nous avons identifié deux sources de mécontentement. Le premier élément de mécontentement se situe au niveau de la relation avec les paliers supérieurs. le discours à l'égard des paliers de gouvernements supérieurs est sévère et négatif. Les municipalités veulent voir une modernisation de la relation entre les paliers gouvernementaux, malgré le statut constitutionnel. Les municipalités font part de leur mécontentement quant à la relation avec le gouvernement provincial qui bloque les municipalités et deviennent des barrières à une relation potentielle et jugée nécessaire avec le gouvernement fédéral. Le deuxième élément de mécontentement se situe au niveau de ce que les municipalités qualifient de « déchargement des responsabilités » et un manque de leadership des paliers supérieurs. Le tableau démontre en conclusion une remise en question des relations multiniveau entre les paliers gouvernementaux par des municipalités qui prennent de plus en plus de responsabilités et œuvrent au sein de la gouvernance environnementale.

Tableau 9.1. – Architecture des communautés interprétatives, symboles et significations

Groupes de personnes qui partagent même compréhension	Symboles	Significations	Groupes dont la compréhension diffère	Symboles	Significations
Les municipalités

	« La voix des maires au sein des organismes bi-nationaux » (AVGLSL, 2020) « Travailler avec NRCan pour développer un cadre des données énergétiques dans la région de l'Atlantique » (QUEST Canada, 2018). « Le programme PPC et la FCM ont apporté de la valeur au niveau de la défense des droits » ; « Le programme PPC et la FCM ont apporté de la valeur notamment au niveau de la défense des droits et le caucus des maires pour leur capacité à effectuer de la défense des droits auprès du gouvernement fédéral » (Entrevues avec des munipalités)	les paliers gouvernementaux.		L'Alliance représente les municipalités auprès des entités gouvernementales impliquées dans la gouvernance transfrontalière. appel à la « modernisation des relations avec le gouvernement fédéral ».	**L'IMPORTANCE DU PARTENARIAT : partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions locales.**

Cette division juridictionnelle caractérisée d'« archaïque » par plusieurs municipalités que nous avons interviewées, met en exergue la dynamique des relations de pouvoirs entre les paliers gouvernementaux, notamment entre les municipalités et les provinces qui freinent l'action municipale dans le domaine environnemental.

> Les municipalités sont des entités de la province. La province retient des programmes, nous aimerions dépasser les provinces et avoir un contact direct avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans « l'empowerment » des municipalités. Les municipalités doivent avoir une relation directe avec le gouvernement fédéral, mais les gouvernements provinciaux nous en empêchent. La relation entre les municipalités et le gouvernement fédéral est archaïque, le gouvernement fédéral n'est pas imputable pour les grandes décisions… nous avons besoin de plus de consultations. Le gouvernement fédéral a besoin d'être plus imputable à la FCM. La FCM constitue un carrefour pour les consultations afin de bâtir des politiques qui font consensus. La FCM doit être mieux reconnue par le fédéral (Maire d'une municipalité de petite taille, participant A3) [Traduction libre].

L'influence politique de la FCM est un élément important pour les membres du réseau PPC (Annexe 9.01). Le réseau PPC n'a aucune influence politique puisque le réseau est sous le parapluie de la FCM, par conséquent de nombreux membres ont recours à la FCM pour obtenir une représentation politique dans le domaine environnemental. Le constat est le même au Québec, on dénonce les blocages politiques et institutionnels des provinces : « ils sont toujours là pour trouver des moyens de nous bloquer » (Gestionnaire municipal d'une municipalité de petite taille, participant E8). De nombreuses municipalités indiquent que les provinces n'hésitent pas à réaffirmer leur pouvoir sur les municipalités en les empêchant parfois de collaborer et de parler avec les institutions fédérales et la FCM comme ce fut le cas au Québec en 2017. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) empêchait les municipalités québécoises d'effectuer une demande de subvention auprès de la FCM au sein du programme *Municipalités pour l'innovation climatique*, un financement qui avait été accordé par le gouvernement fédéral dans le cadre du plan pancanadien.

> Nous avons une bonne collaboration avec la FCM. La MAMOT a refusé que les municipalités canadiennes aient accès aux financements de la FCM. Personne ne comprend et personne n'a des programmes de financement alternatif. L'UMQ et la FCM ont envoyé une lettre pour obtenir des explications, les discussions sont en cours. Silence radio du MAMOT, aucun financement » (Gestionnaire dans une municipalité de petite taille, participant E8).
>
> C'est aussi difficile parce que le MAMOT va nous bloquer pour nous empêcher de parler au palier le plus éloigné (Gestionnaire dans une municipalité de petite taille, participant E8) [Traduction libre].

Les municipalités québécoises, représentées en partie par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ont résolu le dossier fin 2017, en faveur des municipalités québécoises qui ont finalement

pu accéder au financement de la FCM. En réalité, pour les municipalités canadiennes et américaines, le statu quo n'est plus une option possible. Ces tensions révèlent le rôle des réseaux et des organisations municipales intermédiaires et expliquent la volonté des municipalités de redéfinir les relations politiques entre les paliers gouvernementaux.

> Quand David Miller était le Maire de Toronto, il a défendu que la population de Toronto qui représentait 1/3 de la population ontarienne, près de 10 % de la population canadienne, 10-15% du PNB canadien, et un budget annuel et une population plus grande que 6 des 10 provinces. Il devrait avoir une relation différente avec la province et le fédéral. Pour avoir mis en évidence que Toronto devrait être vue comme un partenaire égal, nous avons demandé de parler « d'ordre de gouvernement » et pas de « niveau de gouvernement » parce que le terme « niveau » implique que Toronto était un partenaire junior de la province et du fédéral. Ce type de message continue et fait partie du positionnement et du point de vue de la ville (Gestionnaire dans une large ville, participant E22) [Traduction libre].

Cette tentative des municipalités de redéfinir les règles de la gouvernance est portée par le poids politique, démographique et économique toujours croissant des villes au Canada et aux États-Unis, notamment les plus grandes. Ce problème est accentué une délégation de plus en plus importante des responsabilités envers les municipalités et un désengagement des autres paliers gouvernementaux au profit du niveau local. Deux enjeux grandement dénoncés par les municipalités.

> Ils viennent voir le niveau municipal pour parler de logement, d'immigration... Nous subissons la pression d'une menace planétaire et ils déchargent sur les municipalités des responsabilités avec moins de ressources… Les représentants locaux des ministères fédéraux ne nous écoutent pas, c'est dysfonctionnel (Maire d'une municipalité de petite taille, participant A3) [Traduction libre].

Au Québec, les municipalités le ressentent davantage depuis la fin du programme *Action Climat*

> La province a voulu responsabiliser les municipalités, vœux pieux, mais vœux pieux, il n'y a rien de concret qui vient de la province pour bâtir des initiatives (Employé au sein d'une région, participant K3).

À travers le pays, nous avons entendu les municipalités partager de grands enjeux similaires en ce qui a trait à l'action provinciale en matière environnementale. Les réseaux deviennent une alternative intéressante pour les municipalités qui peuvent à travers le PPC et la FCM, QUEST Canada et l'AVGLSL directement s'adresser au gouvernement fédéral sans passer par le gouvernement provincial en inscrivant leur démarche dans le cadre du réseau.

> Le programme PPC et la FCM ont apporté de la valeur notamment au niveau de la défense des droits et le caucus des maires pour leur capacité à effectuer de la défense des droits auprès du gouvernement fédéral (Gestionnaire au sein d'une large municipalité, participant E22) [Traduction libre].

Cette conversation bidirectionnelle est importante pour les municipalités. Certaines ont même indiqué que les réseaux et le leadership municipal leur ont permis d'effectuer des gains politiques importants et d'être reconnus par le gouvernement fédéral comme étant un partenaire incontournable dans la stratégie canadienne.

> Les municipalités canadiennes continueront également à être d'importants partenaires dans l'élaboration et la mise en place de solutions reliées au climat à l'échelle locale et par l'intermédiaire de collaborations avec d'autres municipalités partout dans le monde, à l'échelle internationale (Gouvernement du Canada, 2016 :2) [Traduction libre].

Nous avons entendu lors des entrevues que la reconnaissance des municipalités dans le cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques a signalé et entraîné un changement d'attitude du gouvernement fédéral à l'égard des municipalités.

> Le gouvernement fédéral ne s'implique pas trop…il a longtemps joué la carte du tokénisme, mais nous observons un changement (Gestionnaire municipal au sein d'une municipalité de petite taille, participant E2) [Traduction libre].

Un changement que les municipalités attribuent notamment à leur leadership municipal, mais aux réseaux municipaux qui amplifient leur voix et œuvre pour défendre leurs intérêts.

9.2.1.2. Le réseau : un amplificateur de la voix municipale et un influenceur politique

Nos entrevues ont révélé un rôle politique prépondérant et croissant des réseaux pour influencer, au nom des municipalités, les politiques provinciales et fédérales afin de réduire les barrières à la planification et la mise en œuvre des plans climatiques et énergétiques, de favoriser la coopération et la collaboration entre les gouvernements et, plus généralement, de défendre les intérêts municipaux dans une diversité d'instances. L'un des rôles que nous avons identifiés sur le terrain est le rôle que joue le réseau dans la rédaction de commentaires écrits pour les consultations publiques au nom des municipalités. En 2017, QUEST Canada par l'entremise du Caucus de l'Ontario, a soumis des commentaires lors de la consultation ontarienne sur le code du bâtiment. Le réseau a coordonné l'action municipale en invitant les municipalités intéressées à se joindre au groupe de travail.

> Le réseau était un allié quand les changements provinciaux arrivaient. QUEST a aidé à coordonner les municipalités et coordonner notre réponse lors des consultations provinciales. Notre contribution a permis d'améliorer la qualité de la soumission (Employé du réseau, participant B9) [Traduction libre].

En travaillant de concert avec les réseaux, les municipalités s'appuient sur le poids du réseau (ex. nombre de municipalités), son expertise et ses ressources pour pouvoir influencer les politiques en plus des soumissions individuelles des municipalités

> Nous avons effectué des recommandations à la province à travers QUEST. Nous avons préparé une lettre sur ce que la province peut faire (Employé au sein d'une municipalité de petite taille, participant E2) [Traduction libre].

Dans le cas de cette soumission, QUEST Canada a stratégiquement travaillé de concert avec le Clean Air Partnership qui a aussi fourni des commentaires au nom des municipalités de la région du Grand Toronto et du sud-ouest de l'Ontario, afin d'assurer une cohérence et de produire un effet de résonnance politique. Outre le rôle des réseaux lors des consultations communautaires, les réseaux jouent un rôle important pour favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers gouvernements pour résoudre des enjeux précis qui constituent des barrières à la planification. L'enjeu le plus redondant dans nos conversations est celui de la fragmentation de l'information.

> Beaucoup de ministères ont une responsabilité en lien avec les changements climatiques, y a-t-il un moyen de simplifier l'information et les contacts au lieu que nous ayons à chercher dans tous les ministères (Employé dans une municipalité de taille moyenne, participant E4) [Traduction libre].

Et le manque de cohérence horizontale dans les décisions gouvernementales dans les politiques climatiques et énergétiques.

> Le manque d'alignement est un défi. D'autres départements ministériels ne sont pas alignés avec les changements climatiques. Des écoles sont bâties là où il n'y a personne et ils ferment les écoles dans le centre-ville. Ce qui encourage le transport. Le centre-ville est en train d'être détruit, ça laisse un vide dans le centre-ville. C'est en train de créer un gros problème au niveau du transport. Les parents utilisent leur voiture pour déposer les enfants à l'école dans les banlieues alors que nous essayons de mettre en place un système de transport en commun actif pour limiter et réduire les émissions de GES (Gestionnaire municipal au sein d'une municipalité de taille moyenne, participant E14) [Traduction libre].

Les réseaux jouent un rôle important pour favoriser l'émergence d'un dialogue et d'une collaboration entre les paliers gouvernementaux afin que les politiques et les décisions prises ne rentrent pas directement en contradiction avec les efforts municipaux.

> Nous devons avancer la conversation entre les ministères, ils sont parfois en conflit avec chacun (Gestionnaire d'un réseau, participant B5) [Traduction libre].

Le réseau s'engage dès lors au nom des municipalités dans une discussion avec les représentants gouvernementaux pour trouver des solutions et faciliter le processus. Pour ce faire, les réseaux multiplient les opportunités de réseautage et organisent des rencontres entre les municipalités et les différents paliers gouvernementaux, ce qui confère aux municipalités l'opportunité d'établir un contact individuel et collectif avec des représentants gouvernementaux et d'avoir un dialogue

bidirectionnel pour favorise la compréhension commune (ex. les journées parlementaires de l'AVGLSL).

> L'alliance est pertinente pour conscientiser les différents paliers gouvernementaux. L'Alliance a mis en place des rencontres avec les ministres et les députés à Ottawa et Washington. Prochainement, une délégation des maires de l'Alliance à l'Assemblée nationale du Québec. Ces rencontres nous ont permis d'avoir une plus grande attention et une meilleure écoute (Élue dans une large ville, participant A4) [Traduction libre].

Le réseau AVGLSL fournit un cas unique intéressant d'exercice politique par un réseau au nom des municipalités. En effet, le réseau participe directement au processus de prise de décision en siégeant au nom des municipalités dans les comités régionaux au sein de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

> Le directeur général siège sur tous les réseaux de la région des Grands Lacs. Les municipalités n'étaient pas là, l'Alliance des villes a donné une voix aux maires au sein de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Employé du réseau, participant B3).

Ainsi, lorsqu'une municipalité adhère au réseau, elle accorde non seulement le droit à l'administration de parler en son nom dans ces comités politiques, mais de prendre une décision qui l'engage politiquement auprès des autres acteurs politiques. Contrairement au réseau PPC et QUEST Canada, l'AVGLSL est plus active politiquement. En raison de leur poids au sein de l'Alliance, les villes ontariennes et québécoises sont sous-organisées en groupes.

> Nous faisons partie du sous-groupe, section Québec. Nous sommes environ 40 élus…pour faire pression politiquement (Élue d'une large ville, participant A4) [Traduction libre].

Il est ressorti de nos entrevues que les municipalités s'intéressent à ce réseau en raison de son influence et de sa nature politique. Contrairement aux autres raisons, l'élément de mobilisation et de contestation est très présent au sein du réseau qui s'exprime sur les politiques qui ont un impact sur la région des Grands Lacs et le fleuve St-Laurent.

> Nous partageons la position politique que les maires prennent, nous les partageons de différentes manières, d'abord directement lors de rencontres privées avec les ministres, les membres du Parlement, les sénateurs canadiens et américains, et les membres du Congrès américain. Nous écrivons des lettres et nous les impliquons dans des actions précises, par exemple, il y a deux ans, lors de notre assemblée générale annuelle à Sarnia. La Première ministre de l'Ontario est venue signer un accord avec deux États américains voisins qui bordent le lac Érié, Michigan et Ohio. Les deux gouverneurs n'étaient pas présents, ils étaient représentés, mais la Première ministre de l'Ontario qui était présente. Alors, nous avons mis en valeur les municipalités et les initiatives, mis l'accent sur le politique pour les influencer à prendre la bonne décision. Nous effectuons du renforcement positif, nous les applaudissons quand ils font quelque chose de bien et lorsqu'ils font quelque chose de pas bien, nous protestons, mais lorsque nous pensons que ce sera une bonne démarche, nous l'encourageons, nous lui donnons de l'importance, autant que possible, et lorsque l'on a un réseau de 127 maires, binational, il s'agit d'un forum assez important (Employé du réseau, participant B2) [Traduction libre].

Il est sans dire que l'aspect binational du réseau offre un avantage politique et financier particulièrement intéressant pour les municipalités, principalement parce que l'OBNL qui forme la structure administrative du réseau est incorporé tant au Canada qu'aux États-Unis. Ainsi, lorsque la politique et les financements ne sont pas favorables dans un pays l'AVGLSL peut se trouver vers l'autre tout en bénéficiant aux municipalités de l'autre pays.

> Nous devons nous adapter au gouvernement au pouvoir et continuer à bâtir sur un agenda progressiste. Lorsque le gouvernement Harper était au pouvoir, nous nous sommes concentrés sur le gouvernement américain et le Président Obama, maintenant que le président Trump a été élu, nous devons nous concentrer sur le gouvernement Trudeau et collaborer avec le Canada pour protéger les Grands Lacs (Employé du réseau, participant B3) [Traduction libre].

Le réseau amplifie la voix des municipalités en structurant la manière dont les acteurs se comportent, véhicule la représentation et la problématisation du problème auprès des autres acteurs politiques, orientant les relations avec les autres acteurs politiques. Dans une position politico-stratégique particulière, l'AVGLSL est un réseau qui devient un passage obligé pour l'action publique municipale, surtout si les municipalités de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent souhaitent participer au sein de la gouvernance de la région. Le réseau municipal a su établir sa légitimité politique au sein des institutions régionales binationales et intégrer les acteurs municipaux au sein d'une gouvernance qui était dès lors le monopole des États, des provinces et des États américains.

9.2.2. L'autonomisation des municipalités par le biais du renforcement des capacités financières

La participation des municipalités au réseau renforce les capacités des municipalités qui sont restreintes par des contraintes de temps et de ressources, qu'elles soient financières ou en ressources humaines. La recherche de ressources financières est un énorme défi pour toutes les municipalités de toutes tailles qui déplorent le manque de soutien financier des autres paliers gouvernementaux. Les municipalités sont toutes en proie à un problème de financement. Elles détiennent 66 % des infrastructures, mais ne reçoivent que 8% des revenus provenant des impôts fonciers (FCM, 2018). Le dilemme est plus important dans les communautés du Nord, en décroissance économique, qui disposent de moins en moins de ressources financières en raison d'une perte des revenus fonciers. Les municipalités s'indignent qu'« il n'y ait pas autant de possibilités de financement que cela » (Employé d'une municipalité de petite taille, participant E8)

[Traduction libre] pour les municipalités qui s'engagent à réduire leurs émissions de GES. Le manque d'opportunité de financement a fait émerger une compétition féroce en obtenir.

> Les dollars se concentrent principalement sur le sud-ouest de l'Ontario, Thunder Bay a des ressources rares. Tout le monde se débat pour des ressources financières et des ressources humaines (Gestionnaire au sein d'une municipalité de taille moyenne, participant E3) [Traduction libre].

Malgré l'existence de financements, les municipalités dénoncent la longueur et la complexité des demandes en vue de l'obtenir, ce qui les incite à réclamer une simplification du système de financement et une meilleure coordination entre les financements fédéral et provinciaux.

> Le provincial et le fédéral ne s'alignent pas avec les municipalités. Les dates limites ne sont pas réalistes (Gestionnaire au sein d'une municipalité de taille moyenne, participant E5) [Traduction libre].

En effet, n'ayant souvent pas les ressources internes pour les rédiger des demandes de fonds, les petites et moyennes municipalités doivent recourir à des consultants professionnels souvent coûteux pour les écrire, et ce, sans garantit qu'ils recevront de l'argent du bailleur de fonds.

> L'écriture des demandes de subvention requiert souvent d'embaucher des consultants pour écrire les demandes de financement. Ce n'est pas facile…c'est complexe…elles doivent être soumises d'une certaine manière. Nous n'avons pas d'employés dédiés pour les demandes de financement…nous n'avons pas de budget. Les subventions prennent du temps, le projet pour planter des arbres est retardé en raison du statut de la demande de financement…$5,000…ça a demandé beaucoup d'efforts des groupes communautaires, des écoles…trop de temps d'attente (Employé municipal au sein d'une municipalité de petite taille, participant E6) [Traduction libre]

Cependant, nous avons rencontré des municipalités, de petites tailles, qui ne peuvent pas recourir aux services des consultants et ont indiqué avoir recouru à l'aide des réseaux et à des bénévoles pour remplir leur demande de financement.

> Nous avons été chanceux, un retraité qui travaillait dans le domaine de l'environnement nous a conseillés. Nous avons aussi parlé avec la FCM pour savoir comment nous devrions le faire. La FCM a travaillé avec nous pour nous aider à adapter l'application et nous a permis d'embaucher un étudiant en alternance, nous n'étions pas capables d'embaucher notre propre employé, nous voulions utiliser un consultant autrement (Employé au sein d'une municipalité de petite taille, participant E18) [Traduction libre].

Parmi les trois réseaux, la FCM et le PPC est le seul réseau qui peut financier des projets à travers le Fonds Municipal Vert. Là encore, les conditions de financement dépendent de l'argent qui est disponible et de la nature des projets municipaux, cependant pour avoir accès au financement, les municipalités doivent devenir membre du réseau PPC. Donc, le financement offert par le réseau est un incitatif d'adhésion au réseau, même pour les plus grandes municipalités :

> Bien que nous ayons complété les cinq étapes, Toronto ne payait pas attention au PPC. Nous avons effectué une demande de financement, alors nous sommes entrés en contact avec PPC. Pour obtenir le financement, nous devions devenir membre. Lorsque nous avons regardé le

> programme PPC de plus près, nous étions capables de prouver que nous avions atteint les cinq étapes (Gestionnaire dans une large ville, participant E22) [Traduction libre].

Même si les autres réseaux ne disposent pas de financement à l'interne, ces derniers deviennent un intermédiaire important pour aborder les fondations privées et publiques, les gouvernements et d'autres bailleurs de fonds pour pouvoir financier leur projet.

> Le réseau améliore les habiletés pour obtenir du financement auprès du gouvernement. Le financement est un défi aux États-Unis (Élu municipal dans une municipalité de taille moyenne, participant A5) [Traduction libre].

Les réseaux deviennent donc des acteurs incontournables dans la recherche de financement. Tout d'abord le réseau peut être une source de financement de projet, ce qui confère au réseau un pouvoir financier qui attire les municipalités. De plus, les réseaux aident les municipalités à obtenir du financement pour des projets spécifiques en soutenant leur demande de financement. Enfin, le réseau accroît les chances d'obtenir des financements en effectuant des demandes de financement pour des projets à l'échelle du réseau.

9.2.3. Le réseau : la promotion des initiatives municipales

Les réseaux jouent un rôle central dans la promotion des initiatives entreprises par les municipalités, ce qui augmente la perception de leadership, de pouvoir et d'influence des municipalités. Les réseaux mobilisent un ensemble de canaux de communication qui visent à construire une histoire (*storyline)* qui projette le leadership municipal dans les domaines climatiques et énergétiques.

> Nous avons gagné un prix du Fonds Municipal Vert en 2012 sous le secteur énergie. Le maire y est allé pour accepter la récompense. Il y a une vidéo. Le projet a été décrit comme étant visionnaire, un leader, une meilleure pratique, ce qui a contribué à augmenter le profil de la municipalité. QUEST m'a invité en 2013 pour faire une présentation sur le projet (Employé d'une petite municipalité, participant E11) [Traduction libre].

Les réseaux utilisent ces champions pour promouvoir et encourager l'action municipale auprès des autres municipalités en favorisant la compétition « amicale » entre la municipalité. Ces prix de reconnaissances sont utilisés par les municipalités et le réseau pour promouvoir l'action municipale, le leadership et l'engagement municipal. En fait, les prix projettent tout autant une image de leadership de la municipalité que du réseau. Ces municipalités reconnues au sein du réseau réaffirment : d'un côté, le succès des réseaux dans leur habileté à aider et soutenir les initiatives municipales dans leur cheminement pour atténuer les changements climatiques et s'engager dans la transition énergétique et, d'un autre, la contribution des municipalités dans la

lutte contre les changements climatiques et pour réduire les émissions de GES au sein de la gouvernance canadienne et binationale. Les municipalités sont présentées comme des villes-acteurs qui ont un impact important dans la lutte globale contre les changements climatiques. Ce processus est réutilisé par les municipalités qui souhaitent projeter une image de ville verte. Les prix contribuent donc l'émergence du marketing vert mobilisé par les municipalités pour attirer les investissements et de nouveaux habitants. Nous avons fréquemment trouvé dans les communications municipales sur diverses plateformes (site internet, médias sociaux), la réutilisation du cadre en cinq étapes par les municipalités pour appuyer un discours politique qui met l'accent sur le leadership vert des municipalités.

> Brandon est la seule municipalité au Manitoba à avoir complété, à date, les 5 étapes dans les deux piliers[98] (Ville de Brandon, 2019) [Traduction libre].

Ainsi, lors de l'achèvement du programme, les municipalités en profitent pour développer un discours qui réaffirme non seulement le respect des engagements municipaux à lutter contre les changements climatiques, mais projette une image, du leadership municipal en accomplissant les cinq étapes, ce qui est encore minime. Ce discours est possible, malgré le fait que seulement 55 municipalités (FCM, 2020) ont aujourd'hui achevé le cadre en cinq étapes au Canada, un nombre encore faible qui permet aux municipalités de se présenter comme l'exception verte canadienne. À travers les réseaux, les municipalités savent consciemment qu'elles peuvent faire rayonner leur leadership via les diverses plateformes médiatiques et les outils communicationnels à la disposition des réseaux. Les points de presse représentent des opportunités médiatiques important pour les municipalités. Nous avons observé le point presse à la fin de l'assemblée générale annuelle de l'AGVLSL en 2017, au cours de laquelle les municipalités étaient enthousiastes de présenter leur projet qui a été adopté par le conseil et leur engagement envers les Grands Lacs et le fleuve du Saint-Laurent. Les réseaux sont donc des vitrines pour les municipalités qui veulent se faire connaître tant sur la scène nationale qu'internationale et devenir des acteurs politiques incontournables dans la lutte contre les changements climatiques et la transition énergétique.

> L'adhésion de la ville de Montréal au sein d'un réseau était motivée par plusieurs objectifs : situer Montréal dans la réalisation des objectifs, échanger et participer dans le flux d'informations, se faire connaître sur la scène internationale. Montréal est une métropole francophone, il s'agit d'une vitrine intéressante pour se faire connaître, s'inspirer des idées et des pratiques d'ailleurs pour voir comment atteindre nos objectifs, toutefois Montréal est avant-gardiste, le fait que nous ayons planté 300 000 arbres impressionne toujours les autres (Élu dans une large ville, participant A6) [Traduction libre].

[98] Les deux piliers réfèrent au pilier communautaire et au pilier corporatif du programme PPC.

C'est ainsi que les réseaux redéfinissent le rôle des municipalités en créant une image politique qui projette l'idée de la ville-acteur qui s'attaque à un problème public globalement considéré comme étant une priorité depuis le Sommet de Rio en 1992 et le protocole de Kyoto en 1997. Les réseaux ancrent les municipalités au sein de la gouvernance environnementale internationale, mais cette dernière ne s'en trouve pas restructurée. Le réseau joue donc un rôle central dans la construction de l'image des municipalités, au sein de la gouvernance environnementale. Le leadership municipal est construit et projeté par le réseau, c'est ce que le participant appelle la « vitrine » et les plans d'action deviennent des objets symboliques qui renferment non seulement l'histoire de l'action municipale (*storyline*), mais projette une image de leadership environnemental.

9.3. L'expansion de l'action municipale au sein de la gouvernance canadienne et binationale

Les réseaux ont grandement facilité, au cours des années, l'expansion de l'action municipale en effectuant la promotion des municipalités et de leurs initiatives sur la scène nationale et internationale et en contribuant au renforcement de leurs capacités pour lutter contre les changements climatiques et s'engager dans une transition énergétique. D'un côté, l'intégration des instruments politiques par les réseaux transforme l'action publique municipale au sein de la gouvernance depuis des années en :

- en matérialisant la réponse municipale aux changements climatiques au sein de la gouvernance ;
- en l'inscrivant dans des objectifs provinciaux, nationaux et internationaux (ex. les Accords de Paris);
- en structurant la collaboration au sein des municipalités (ex. la collaboration entre les unités municipales) et entre les paliers gouvernementaux;
- en introduisant des changements de politiques du municipal au provincial (ex. l'introduction du *Step Code* à Vancouver a conduit à une adoption provinciale du *Step Code*) dans le domaine environnemental;

L'introduction des instruments d'action publique municipaux au sein de la gouvernance environnementale canadienne et binationale est « un geste politique qui vient rompre avec les actions antérieures » (Lascoumes et Le Galès, 2004 :358) des municipalités qui deviennent des villes-actives au sein de la gouvernance. Les instruments concrétisent leur rôle, et matérialisent les

réalisations municipales pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques. Les instruments ont donc un effet indirect sur le rôle croissant des municipalités au sein de la gouvernance. Grâce aux instruments, les municipalités peuvent montrer ce qu'elles réalisent, nous l'avons vu, à travers des campagnes de villes vertes. Elles peuvent *de facto* bâtir leur crédibilité et se positionner en tant qu'acteur incontournable au sein de la gouvernance environnementale et projeter de nouvelles normes au sein de la gouvernance qui vient contraindre et influencer la réponse des autres gouvernements (ex. l'intégration des municipalités dans le cadre pancanadien, l'adoption du *Step code* par la province de la Colombie-Britannique, les déclarations d'urgence climatique). Les municipalités deviennent des émettrices de normes. D'un autre côté, cette expansion de l'action municipale passe par une multiplicité de discours concomitants qui révèlent deux dynamiques :

- une approche collective portée par les réseaux qui inscrit les acteurs municipaux au sein de la gouvernance; et
- une approche individuelle de municipalités favorisée par un processus d'autonomisation politique qui incite les municipalités à s'affirmer et s'engager dans une relation de pouvoir avec les paliers gouvernementaux au sein ou en dehors du réseau afin de provoquer un changement politique dans l'action gouvernementale provinciale et fédérale.

Nous avons retenu de nos entrevues et de nos observations que l'approche collective est adoptée en raison de l'idée dominante parmi les municipalités qu'elles sont plus fortes, ensemble. Cette idée a été développée par les réseaux et a progressivement été adoptée par les municipalités.

> En travaillant avec cette organisation, nous voyons qu'il y a des points communs…en participant nous sommes capables d'influencer. Ensemble, nous formons une plus grande entité et nous pouvons avoir de plus grandes discussions avec la province. Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue, nous avons besoin de discuter. Ainsi, au sein de l'Alliance nous formons une communauté d'intérêts (Élu municipal d'une municipalité de taille moyenne, participant A8) [Traduction libre].

Nous avons relevé une croyance de plus en plus répandue parmi les municipalités que la transformation de la société vers un futur durable a lieu dans les municipalités canadiennes et américaines et que ces dernières sont devenues les chefs de file de l'innovation et de l'action publique environnementale.

> Les municipalités ouvrent la voie aux solutions à faible émission de carbone qu'il s'agisse d'améliorations de bâtiments ou de parcs de véhicules de transport en commun écologiques. Et puisque les municipalités ont une influence sur la moitié des émissions de GES du Canada, il est

> essentiel d'accroître les solutions locales pour atteindre les objectifs climatiques du pays (FMC, 2019)[99] [Traduction libre].

Ce changement de valeurs et de croyances provoqué par le discours des réseaux, le sentiment d'urgence des municipalités qui ressentent les impacts des municipalités, l'augmentation de leur capacité de s'exprimer et d'agir explique l'expansion progressive de l'action municipale. Cet ensemble de croyances s'en trouve davantage renforcé par un mouvement mondial des villes qui engage, certes un nombre limité de municipalités canadiennes et américaines, dans des activités paradiplomatiques (Chaloux et Paquin, 2013; Tavares, 2016) à travers le leadership des maires, mais qui situe tout de même les municipalités dans un contexte plus global.

> Le rôle des villes est plus important que jamais, si vous regardez ce qu'il se passe aux États-Unis où ils parlent de se retirer de la COP 21 et des Accords de Paris, ce sont les villes américaines qui mènent l'agenda. Dans le monde ce sont les villes et les maires qui font avancer cet important agenda. Les Nations Unies sont en train de le reconnaître, les gouvernements nationaux commencent à le reconnaître. En effet, ce n'est qu'en septembre dernier que nous avons eu une rencontre avec le Secrétaire général des Nations Unies pour discuter du rôle croissant des gouvernements locaux aux Nations Unies. Je pense que le gouvernement écoute et je pense que les choses sont en train de changer (Maire de Kitchener, Berry Vrbanovic, Télévision ontarienne, 2018) [Traduction libre].

Un nombre croissant de municipalités ont mentionné vouloir s'émanciper du statut d'entité provinciale pour être traitées en partenaire égal. Pour ce faire, elles comptent s'appuyer sur les réseaux, pour deux raisons principales : leur légitimité politique (ex. nombre de membres et statut politique) et les précédents succès des réseaux. De nombreux exemples sont cités par les municipalités notamment le financement accru des initiatives climatiques et énergétiques municipales, la création du portail *Données climatiques*[100] par le gouvernement du Canada, le financement pour des projets d'infrastructure, notamment le transport en commun.

> Les villes sont la base où l'action politique commence et nous avons un pouvoir lorsque nous parlons ensemble, la FCM et l'Association des municipalités de l'Ontario étaient des démarches révolutionnaires radicales quand elles ont été créées, elles étaient craintes par les gouvernements national et provincial parce qu'ils ne voulaient pas qu'elles s'expriment, ils avaient peur de ce qu'elles allaient dire, ils avaient peur qu'on les rappelle à l'ordre et que nous leur fassions faire leur travail. Les villes agissent et le progrès que nous avons eu dans notre pays vient du municipal (Rob Burton, Maire d'Oakville, Télévision ontarienne, 2018) [Traduction libre].

[99] En octobre 2019, la FCM a annoncé que 25 municipalités canadiennes avaient été choisies par le réseau pour représenter la première cohorte du projet Villes-vitrines mis en œuvre par la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie au Canada.

[100] Un instrument de communication qui présente de l'information scientifique et des outils divers pour de soutenir les décideurs politiques lors de la planification et la prise de décision en matière d'adaptation aux changements climatiques. À partir de nos entrevues, nous soutenons que la création de ce portail adresse l'un des enjeux soulevés par les municipalités, soit l'accès de l'information à un seul endroit. Cependant, à ce point, nous n'avons pas confirmé auprès des municipalités si la nature de l'information disponible sur ce portail répond à leurs besoins.

Selon le maire, les réseaux renversent cette relation de pouvoir déséquilibrée entre les paliers supérieurs et le palier municipal par l'entremise d'une approche collective. D'un point de vue individuel, les municipalités ont pris conscience de leur rôle et de leur pouvoir en apprenant au sein des réseaux et à travers leurs tentatives de résoudre des problèmes à l'échelle locale. L'expansion municipale se dessine et se révèle donc à partir d'initiatives locales entreprises par les municipalités et l'élaboration / la mise en œuvre des instruments, qui les confrontent à un ensemble de problèmes et de contraintes de gouvernance et de politiques qu'elles veulent influencer, voire changer en vue d'atteindre leurs objectifs.

> Nous mettons de la pression sur la province afin qu'ils en fassent plus, c'est la même chose avec le fédéral. J'ai le sentiment qu'ils répondent plus à mes besoins, notamment au niveau du code au bâtiment (Employé au sein d'une municipalité de petite taille, participant E16) [Traduction libre].

Les instruments, tels que les plans d'action, et les discours des acteurs politiques lors d'évènements (conférence, ateliers) et des entrevues révèlent que les municipalités sont de plus en plus conscientes de leur pouvoir, ce qui transparaît dans leur discours.

> La ville appellera régulièrement les niveaux de gouvernement régional, provincial et fédéral, ainsi que le secteur privé à faire des changements climatiques une priorité (Municipalité de Victoria, 2018 :19) [Traduction libre].

Ce discours s'inscrit dans l'adoption, par les municipalités, de la norme sociopolitique de la responsabilité collective face aux changements climatiques. Cette dernière est martelée par les municipalités, qui justifient leur propre action politique et cherchent à interpeller les autres paliers gouvernementaux pour favoriser une action concertée et coordonnée. Les municipalités cristallisent, par l'entreprise des instruments, cette notion de responsabilité collective et l'emploient pour négocier leur relation de pouvoir avec les autres paliers gouvernementaux. À nouveau, l'instrument symbolise l'action publique municipale et l'ancre dans la gouvernance environnementale (ex. Accords de Paris, principe du développement durable). Cependant l'approche individuelle est limitée. Nous notons que la réponse municipale est majoritairement collective et passe davantage par le réseau. Les plus petites et les moyennes municipalités s'appuient sur le leadership et le pouvoir des grandes villes ainsi que sur les réseaux pour accroître leur propre capacité d'influence et attirer l'attention des gouvernements sur les enjeux auxquels elles sont confrontées.

Si l'on approche le réseau par l'entremise de la lentille du méta-instrument, nous soutenons que le réseau a un effet structurant sur la gouvernance et peut éventuellement la transformer. Une

transformation de la gouvernance impliquerait des changements institutionnels et de politiques majeurs, notamment les lois municipales ou inclurait des ajustements importants tels que la délégation de pouvoirs importants et réclamés par les municipalités dans leur cheminement pour devenir des communautés d'énergie efficiente (ex. autoriser les municipalités à devenir l'autorité qui établit les standards obligatoires de base du code du bâtiment en matière d'efficience énergétique); la consultation systématique des municipalités et une transformation de la collaboration et de la coopération significative entre les paliers de gouvernement, ce qui revient à l'idée de partenariat plutôt que de « niveau » ou « palier » proposé par la municipalité de Toronto. À l'issue de cette recherche, nous observons un changement au sein la gouvernance environnementale qui est davantage poussée par les réseaux de municipalités et un groupe encore restreint de municipalités canadiennes (ex. Toronto, Vancouver, Montréal, Edmonton, Kitchener, etc.) qui sont plus avancées dans la planification climatique et qui font preuve de leadership environnemental sur la scène nationale et internationale. De nombreux auteurs témoignent de la montée des villes. Barber (2013) fait déjà état de la montée des municipalités sur la scène mondiale en raison du dysfonctionnement des États. Gore et Robinson (2009), Bulkeley (2010 ; 2013), Betsill et Bulkeley (2004) concluent aussi de la montée des villes via les réseaux transnationaux, ce que Tavares (2016) nomme l'émergence de la paradiplomacie municipale. Grâce à ses municipalités et réseaux, la gouvernance environnementale prend davantage en considération les municipalités, comme l'illustre l'intégration des municipalités par les Nations Unies dans les objectifs de développement durable, mais ce changement n'est pas suffisant pour affirmer que la gouvernance verticale se transforme et évolue. Du côté national, la prise en considération des municipalités par le gouvernement fédéral n'est pas non plus une preuve suffisante pour affirmer une restructuration de la gouvernance. En effet, pour les municipalités, un changement au niveau de la gouvernance se traduirait par un changement dans la relation entre les paliers gouvernementaux. Les municipalités ont évoqué vouloir être traitées en partenaire égal, et souhaitent ne plus être considérées comme des créatures des provinces. De plus, ce mouvement est contraint par le fait que la majorité des municipalités sont en proie à des barrières financières, d'expertises et de ressources qui les laissent dépendantes des réseaux et des autres paliers de gouvernement. En ce sens, nous confirmons les constats de Gore (2010) et Gore et Robinson (2010 ; 2012) qui faisaient état des barrières financières, institutionnelles et informationnelles pour expliquer les limites au mouvement municipal. De plus, la majorité des municipalités ne sont pas

nécessairement intéressées à la restructurer en raison des barrières qu'elles rencontrent. Elles ne remettent pas en cause le rôle de l'État et des autres paliers gouvernementaux, elles demandent seulement à devenir des partenaires pour régler leurs problèmes locaux. Elles se satisfont à être représentées par les réseaux et à travailler collectivement pour adresser les problèmes locaux. La plupart des municipalités sont donc tournées vers l'action locale et s'intéressent à changer les politiques nationales, provinciales et internationales qui les empêchent de mettre en œuvre leurs initiatives. La majorité des municipalités canadiennes en sont encore à bâtir leur capacité. Cette expansion de l'action publique municipale présuppose néanmoins une possible évolution de la gouvernance environnementale à l'avenir.

9.4. Discussion

Dans cette section du chapitre 8, nous discutons des implications des résultats de notre recherche avec la littérature qui porte sur les instruments, les réseaux et la gouvernance. Ce chapitre visait à évaluer si et comment les municipalités et leur implication dans les réseaux de municipalités favorisent le changement de l'action publique par les instruments et la restructuration de la gouvernance environnementale au Canada et aux États-Unis. En mettant en relation nos résultats avec la littérature académique et théorique, nous remarquons que nos constats s'inscrivent généralement dans les conclusions effectuées par les auteurs qui observent une expansion du rôle des municipalités, cependant insuffisantes pour identifier une restructuration de la gouvernance environnementale au Canada et aux États-Unis. Néanmoins, le rôle des réseaux est reconnu notamment comme intermédiaire politique face aux autres paliers gouvernementaux. Cette section s'organise autour de trois éléments principaux : le rôle d'intermédiaire des réseaux au sein de la gouvernance et l'effet des réseaux et des instruments au sein de la gouvernance environnementale et la place des villes au sein de la gouvernance.

Les réseaux : des intermédiaires au sein de la gouvernance

Les raisons pour adhérer aux réseaux qui nous ont été partagées par les municipalités ne dérivent pas des raisons énumérées dans la littérature académique : la responsabilité morale, le sentiment d'urgence, etc. De ce côté, notre thèse effectue une contribution empirique qui valide les propos de Selin et VanDeveer (c2009) et Gore (2010) qui faisaient déjà référence à l'idée que les municipalités adhèrent aux réseaux pour des raisons morales et en lien avec la pression exercée

localement par les résidents de plus en plus conscients de l'enjeu climatique. De plus, nous confirmons les arguments de Robinson et Gore (2005), Selin et VanDeveer (2009), Gore (2010), Gordon (2013), et Scanu et Cloutier (2015) qui attribuent l'adhésion des municipalités aux réseaux aux échecs des gouvernements nationaux. En plus, bien que Gore (2010) faisait déjà allusion à la vulnérabilité, nous remarquons aujourd'hui que le sentiment d'urgence et de sécurité s'est accentué et prédomine l'action municipale climatique. À cet effet, les réseaux constituent des opportunités pour les municipalités d'acquérir les ressources et les connaissances nécessaires.

L'un des constats les plus frappants que nous avons effectués est le rôle du réseau en tant qu'intermédiaire politique au sein de la gouvernance. Les réseaux se retrouvent au cœur des tensions entre les différents paliers gouvernementaux et finissent souvent à être des médiateurs. Dans ce chapitre, nous pensons avoir effectué une contribution intéressante à la littérature académique en dressant un portrait actuel des relations de pouvoirs entre les paliers gouvernementaux et le rôle des réseaux, grâce à des données empiriques qui jettent un nouveau regard sur les relations intergouvernementales, adressant ainsi une limite dans la littérature académique qui a été identifiée par Gore (2010). En effet, il soulignait, dans son article, l'importance d'analyser « comment les municipalités sont comprises dans les politiques climatiques canadiennes et les études des relations intergouvernementales » (42) [traduction libre]. Nos résultats révèlent que ces tensions autour de la place et du rôle des municipalités au sein de la gouvernance sont fondamentalement ancrées dans les discours autour de l'idée que les municipalités sont des « créatures des provinces » et non des « partenaires égaux ». Cette gouvernance est remise en question sur la base de la redéfinition du rôle des villes au sein de la gouvernance, de leur redéfinition en tant qu'acteur politique au fur et à mesure que leur rôle s'amplifie en raison du déchargement des responsabilités par les paliers supérieurs, leur expansion géographique et démographique et l'expansion des enjeux locaux à des enjeux de magnitude internationale (les changements climatiques).

Par ailleurs, notre recherche jette un regard nouveau sur un débat que nous avions identifié au début de cette recherche, qui porte sur les effets des réseaux sur la gouvernance environnementale. Selin et VanDeveer (2011) soutiennent que les gouvernements infranationaux peuvent collectivement influencer et induire des changements de politiques. En revanche, selon Gore (2010) les municipalités sont peu intéressées à « devenir des acteurs prédominants et influenceurs

sur la scène fédérale, malgré des changements incrémentaux à ce niveau » (29) [Traduction libre]. Nos résultats confirment que ces deux constats effectués par les auteurs ne sont pas exclusifs, en effet, nous avons présenté des éléments qui démontrent que des gouvernements infranationaux tentent d'influencer et d'induire des changements de politiques via les réseaux. Notre constat rejoint celui de Gordon (2015) qui soutient que les municipalités se rendent de plus en plus compte de leur interconnectivité, à cela nous ajouterons que les municipalités sont davantage conscientes de leur pouvoir collectif qui se forme au sein des réseaux. Néanmoins, nos résultats nous informent de l'importance de ne pas négliger le leadership public des maires et le leadership administratif des employés municipaux, et de porter une attention aux entrepreneurs de politiques qui agissent au sein du réseau. D'un côté, cette image de leadership passe par un processus de construction qui mobilisent les symboles, les artefacts (le langage, l'utilisation d'allégories) tant par les réseaux qui effectuent la promotion des champions environnementaux (PPC) basés sur la norme du développement durable, que les municipalités qui projettent ce leadership via le discours, la publication de textes (plans d'action, sites internet) et la narration de leur histoire de planification environnementale. D'un autre côté, le leadership se traduit via les entrepreneurs de politiques qui diffusent leur initiative, des normes (développement durable) ou encore qui s'engagent dans le réseau pour encourager un changement politique (ex. les visites parlementaires, la formulation de recommandations aux paliers de gouvernement supérieur via le réseau). Les réseaux facilitent l'émergence des entrepreneurs de politiques, un résultat qui valide l'argument de Bulkeley (2013) qui juge que « les réseaux fournissent les ressources et l'espace politique à l'intérieur duquel les entrepreneurs de politique peuvent opérer avec un certain degré de protection des 'politics as usual' » (234).

En plus de promouvoir le leadership municipal, les réseaux se retrouvent au milieu de ses tensions et de ses relations de pouvoir entre les paliers gouvernementaux. La littérature académique valide notre proposition que les réseaux viennent à la rescousse des municipalités face aux paliers supérieurs de gouvernement et aident à contourner les arrangements institutionnels qui restreignent la collaboration entre le palier municipal et le palier fédéral. Nous l'avons vu dans ce chapitre, les réseaux jouent un rôle politique important en amplifiant la voix des municipalités au sein de la gouvernance environnementale et légitimant leur rôle. Nos constats confirment donc ceux de Gordon (2013) qui soutient que les réseaux de municipalités ne peuvent être réduits à la seule idée qu'ils facilitent seulement la circulation d'information. En effet, leur rôle politique est,

en réalité, non négligeable, puisque le réseau devient un porte-parole politique qui vise à défendre les intérêts des municipalités via l'argumentation et le discours (soumissions écrites, rencontres en personne, lettres, communiqués de presse, etc.). Nous l'avons entendu des réseaux, leur rôle est de diminuer les barrières légales, politiques et informationnelles qui pourraient empêcher et limiter la planification environnementale et l'atteinte des objectifs (réduction des émissions de GES).

L'effet des réseaux et des instruments au sein de la gouvernance environnementale

Ce phénomène de représentation est renforcé par l'effet du réseau méta-instrument. Il structure l'action publique et aide les municipalités à étendre leur pouvoir municipal à travers l'action collective et concertée. Il bâtit la capacité des municipalités en leur accordant du financement ou en facilitant leur accès à de l'argent, en injectant de l'information nouvelle et facilitant le processus d'apprentissage par le biais d'un ensemble d'instruments informatifs et communicationnels et en leur donnant accès à une gamme de services et d'outils qui accélère et soutient leur planification environnementale. De ce fait, le réseau bâtit le rôle des municipalités au sein de la gouvernance environnementale en grandissant leur capacité municipale, en introduisant des instruments et en leur donnant de l'assurance en tant qu'acteur politique. Ce dernier élément est important puisque nous avons identifié un changement de comportement des municipalités qui passe progressivement de l'idée qu'elles sont des acteurs faibles à des acteurs politiques qui possèdent une expertise et qui sont forts, ensemble. Dans ce contexte, les municipalités développent leur rôle s'aventurant dans des domaines encore nouveaux (les financements verts, l'énergie).

Ce phénomène d'expansion du rôle des municipalités est consolidé par l'effet indirect des instruments qui matérialisent l'action publique municipale, l'adoption des normes (développement durable, résilience), des discours en lien avec le leadership, l'urgence et la responsabilité morale. L'instrument, en plus de matérialiser la réponse municipale la place dans un contexte provincial, national (le plan pancanadien) et international (les Accords de Paris) plus large. Grâce aux instruments et aux réseaux, les municipalités inscrivent de manière indélébile leurs actions au sein de la gouvernance environnementale et introduisent des changements de politiques qu'il est difficile d'ignorer, qui font leur chemin et qui ont parfois des effets ricochets à plus grande échelle, par exemple l'introduction du *Step Code* à Vancouver a conduit à une adoption provinciale du *Step Code*. Elles gagnent aussi une reconnaissance qu'elles n'avaient pas auparavant, notamment à travers la légitimité croissante des municipalités sur la question au sein des institutions

internationales. En effet, la prise en compte des villes par l'ONU dans les *Objectifs du développement durable* (objectif 11) légitime les villes à l'échelle nationale ce qui leur accorde plus de poids pour s'immiscer voire influencer la gouvernance nationale. La reconnaissance des villes par l'ONU souligne leur importance et enracine l'idée politique qu'elles sont « des points de passage obligés » (Gordon, 2013 :295) [traduction libre], forçant ainsi les États à ne pas les négliger. Cette idée renforce ainsi le discours des municipalités qui demandent à être traitées en partenaire égal. Sur cette base, elles peuvent bâtir leur image d'acteurs, employer ce motif cognitif (Benamouzig, 2014), cette bonne raison pour justifier et légitimer leur action, leur décision et leurs demandes à l'échelle nationale. L'importance de saisir ces effets cognitifs de l'instrument (Lascoumes et Simard, 2007), ainsi que les idées, les normes et les valeurs trouvent ici tout leur sens pour comprendre le rôle croissant des municipalités et des réseaux au sein de la gouvernance environnementale.

La place des villes au sein de la gouvernance

Cela nous incite à discuter du pouvoir des municipalités en dehors des réseaux. À l'exception des larges villes canadiennes qui disposent d'un pouvoir national et international grandissant, en raison de leur poids démographique et économique, le pouvoir est décrit par les municipalités et les réseaux comme étant avant tout un pouvoir collectif au sein de la gouvernance environnementale. Nos résultats concordent avec les propos de Norman et Bakker (2009), Gordon (2013), Bulkeley (2013) et Gore (2010) qui mettent un bémol au pouvoir croissant des municipalités au sein de la gouvernance environnementale et qui indiquent que la montée des municipalités est encore limitée. Nous sommes d'accord avec Robinson et Gore (2005) et Norman et Bakker (2009), les municipalités sont encore en proie à des barrières financières et politiques qui limitent leur volonté et capacité de pouvoir s'impliquer au-delà du niveau local, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elles s'appuient tant sur les réseaux pour le faire. Elles sont motivées par un sentiment d'urgence de bâtir leur capacité municipale pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques, les poussant à se tourner vers les enjeux locaux, à l'exception de quelques municipalités, notamment les plus grandes villes (ex. Vancouver, Montréal, Toronto) et les villes plus petites qui ont choisi de s'impliquer dans les réseaux internationaux, influencées par le leadership d'un fonctionnaire ou d'un maire (Oakville, Kitchener, Edmonton). Que ce soit dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et à l'échelle nationale, nous observons une

expansion du rôle des municipalités qui est influencé par l'effet des réseaux au sein de la gouvernance nationale et l'effet indirect des instruments. Les instruments et les politiques élaborés, adoptés et mis en œuvre par les municipalités, au sein ou en dehors du contexte des réseaux (non prise en compte par le cadre PPC par exemple), méritent notre attention, toutefois nous n'allons pas jusqu'à affirmer, comme Lankoa (2007), que les municipalités sont actuellement des « centres d'innovation de qui peuvent décarboniser nos sociétés » (531), bien que certaines aient développé des pôles d'expertise (ex. l'efficience énergétique à Halifax, la gestion de l'eau à Montréal et le *Step Code* à Vancouver) et que les municipalités développement des initiatives uniques. Ce constat est encore limité, cela dit il vient tout de même remettre en question l'idée que les municipalités sont des « preneuses de politiques » (*policy-takers)* et non des « créatrices de politiques » (*policy-makers*) (Gore, 2010 : 29). À l'issue de cette recherche, nous nuançons cette idée et suggérons que tout dépend de leur niveau de planification, leurs ressources internes, le degré de leadership public et administratif. Nous remarquons deux tendances, les municipalités les plus débutantes ont tendance à être des « preneuses de politiques » (*policy-makers)* alors que les municipalités plus avancées auront tendance à vouloir devenir et commencent à devenir des « créatrices de politiques » (*policy-takers).* Nous ne nions pas que ces municipalités continuent de chercher et d'explorer des initiatives ailleurs, ce qui explique pourquoi leurs plans d'action incluent également des initiatives locales uniques à la municipalité ainsi que des meilleures pratiques et des idées transférées, émulées ou inspirées d'autres municipalités. Si les instruments révèlent un rôle grandissant des municipalités, ces dernières restent encore majoritairement des acteurs politiques que les paliers supérieurs de gouvernement voient peu au sein de la gouvernance environnementale. En ce sens, les municipalités sont des « gorilles dans la brume » (Acuto, 2010), une métaphore qui les dépeint comme étant des acteurs politiques encore oubliés ou peu visibles. Certes, notre recherche montre qu'elles sont de moins en moins invisibles, mais elles sont encore loin d'être capables de restructurer la gouvernance environnementale canadienne et américaine.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons vu que les municipalités s'engagent au sein des réseaux en raison d'impératif moraux, d'un sentiment d'insécurité et une croyance que les municipalités ont un rôle à jouer pour atténuer les changements climatiques. Le leadership municipal n'est pas un phénomène nouveau, il trouve ses racines dans la Conférence sur les changements atmosphériques à Toronto en 1988. Cependant, cette action municipale s'effectue par l'entremise de réseaux qui

deviennent des intermédiaires politiques face aux paliers supérieurs de gouvernement. Les réseaux sont devenus des canaux de communication entre les municipalités et le gouvernement fédéral, alors que les municipalités déplorent une relation intergouvernementale archaïque et non adaptée à la gouvernance environnementale et aux enjeux actuels qui laissent planer beaucoup d'incertitudes. De plus, les réseaux amplifient la voix des municipalités et défendent leurs intérêts en influençant les politiques provinciales et fédérales environnementales. Grâce aux réseaux et aux instruments d'action publique, les municipalités bâtissent leurs capacités informationnelles et financières et font rayonner leur leadership vert à travers le pays. À ce propos, les réseaux jouent un rôle important puisqu'ils aident les municipalités à raconter leur histoire par l'entremise de récompenses et de récits. L'implication des municipalités dans les réseaux et l'élaboration des instruments favorisent donc un changement de l'action publique municipale au sein de la gouvernance environnementale. Les municipalités gagnent en influence, émergent en leaders et veulent s'insérer dans une gouvernance environnementale qui les prend en considération. La résistance des provinces/territoires prouve qu'il y a un mouvement par le bas qui se dessine, que ce soit aux États-Unis ou au Canada, les municipalités s'affirment et se mobilisent, mais elles le font davantage collectivement, à l'exception des grandes villes américaines et canadiennes (ex. Toronto, Vancouver, New York, Chigaco) qui sont plus aptes à s'engager dans des démarches de pression individuelles en raison de leur poids démographique et économique. À l'état actuel, nous pensons qu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour confirmer une restructuration de la gouvernance, néanmoins il y a des changements qui doivent être pris en considération, le principal étant cette expansion de l'action environnementale municipale qui suggère un possible mouvement. Si c'est le cas, nous soutenons que nous en sommes encore aux prémices de ce mouvement, car les municipalités doivent encore surmonter un grand nombre de barrières politiques, informationnelles, financières et institutionnelles. La majorité d'entre elles sont en réalité en train de bâtir leur capacité, c'est pourquoi leur attention est principalement tournée vers leurs besoins locaux et non vers la gouvernance environnementale.

Conclusion

Notre recherche a débuté suite à un double constat : la prolifération des réseaux de villes en environnement et l'action environnementale croissante des municipalités dans le contexte des changements climatiques. Les recherches canadiennes de Robinson et Gore (2005), Gore and Robinson (2009), Gore (2010) et Gore et al. (2012) ainsi que Gordon (2016) confirment l'action municipale pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques en adhérant à des réseaux de villes. Un constat similaire est effectué par Crane (2012) et Milot (2009 ; 2010 ; 2015) dans la Région des Grands Lacs et du Saint-Laurent et Wyse et Hoicka (2019) dans le secteur de l'énergie. Notre recherche s'appuie sur les limites que nous avons identifiées dans la littérature soit l'absence de recherche qui place qui placent les actions climatiques des municipalités canadiennes dans le contexte national et international » (Gore, 2010 : 31), l'absence de recherche sur les communautés d'énergie intelligente et l'action des municipalités dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent. À partir de notre revue de littérature, nous nous sommes posées les questions principales suivantes :

> **Quels effets les réseaux ont-ils sur l'élaboration des instruments d'action publique municipaux dans les politiques environnementales au Canada ?**
>
> **Si et comment les municipalités et leur implication dans les réseaux de municipalités favorisent le changement de l'action publique par les instruments et la restructuration de la gouvernance environnementale au Canada ?**

Ces questions étaient accompagnées de questions sous-jacentes :

- Comment les réseaux de municipalités favorisent-ils l'apprentissage ? Quel rôle les réseaux jouent-ils dans la sélection des instruments ? Comment diffusent-ils les instruments ?
- Comment l'action des municipalités s'inscrit-elle dans la gouvernance environnementale et énergétique actuelle ?

Pour répondre à ces questions, nous avons choisi d'étudier trois réseaux de municipalités : le réseau Partenaires dans la protection du climat (PPC), QUEST Canada et l'Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL). Nous avons attribué un instrument à chaque réseau, ainsi, nous avons étudié le plan d'action climatique PPC, la carte d'évaluation de QUEST Canada et le protocole CRISSP de l'AVGLSL. Si le réseau PPC et le plan d'action climatique PPC ont été

précédemment étudiés, les deux autres réseaux, QUEST Canada et l'AVGLSL, ainsi que leurs instruments sont plus méconnus de la littérature académique.

Afin d'appréhender un terrain ambitieux en raison de son nombre de cas et de la taille géographique du terrain, nous avons adopté un cadre analytique à trois niveaux.

Un retour sur notre cadre théorique

Afin de répondre à nos questions de recherche, nous avons adopté un cadre analytique à trois niveaux : micro-institutionnel (les instruments), méso-politique (les réseaux), macro-systémique (la gouvernance) et déployé un cadre multi-théorique qui a mobilisé la théorie du discours/narration, les réseaux et les instruments. Le schéma suivant explique la manière dont nous avons découpé notre cadre théorique et appliqué à notre analyse multiniveau.

Théories appliquées au cadre d'analyse multiniveau

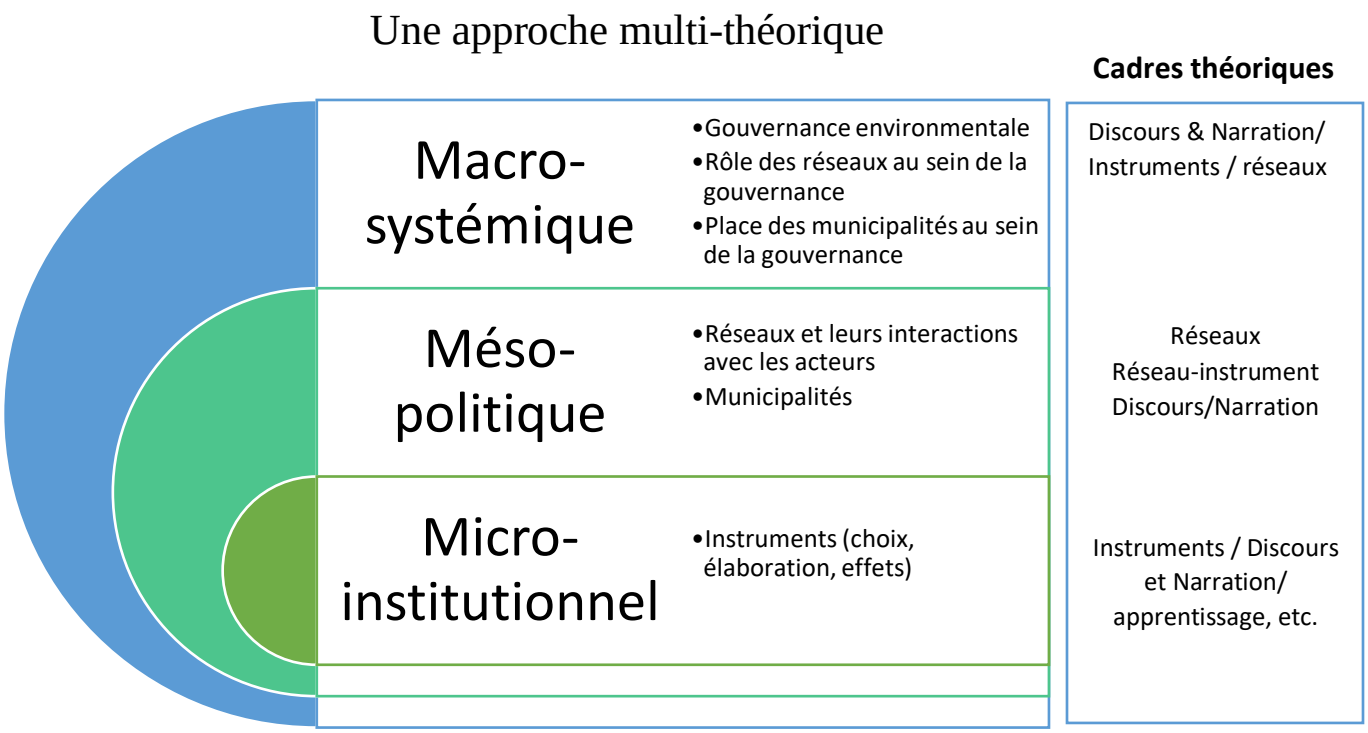

En mobilisant un cadre multi-théorique, nous avons été capables répondre à notre question de recherche en abordant notre terrain de recherche d'abord par l'entremise des instruments (chapitre 7) des réseaux (chapitre 8) et de la gouvernance (chapitre 9). Bien que notre recherche mobilise un ensemble de théorie, les idées transcendent nos diverses approches théoriques. Nous portons donc attention aux discours, des images, symboles, et des cadres, nous avons été capable d'explorer les instruments via leur contenu et les propos des acteurs qui les élaborent. Par ailleurs, nous avons aussi pu appréhender les processus d'apprentissage au cours de nos observations, découvrir ce qu'il se dit dans les rencontres organisées dans les réseaux et comprendre comment les réseaux font circuler et disséminent l'information et structurent le cadre d'apprentissage. Du côté des instruments, notre approche sociologique des instruments nous a permis d'explorer comment les instruments codifient, standardisent et simplifie l'action environnement municipale dans le contexte du problème climatique et leur effet sur l'autonomisation voire l'expansion de l'action municipale au sein de la gouvernance environnementale canadienne et américaine. La contribution théorique de la thèse repose sur notre proposition de considérer les réseaux comme étant des instruments de coopération ou des méta-instruments. Dans notre contexte, nous avons conclu que les réseaux étaient davantage des méta-instruments que des instruments de coopération puisqu'ils gèrent et coordonnent plusieurs instruments et rassemblent les acteurs autour d'objectifs communs. Enfin, notre approche par les réseaux nous a permis de confirmer que la gouvernance environnementale municipale est une gouvernance qui passe par les réseaux puisque les réseaux permettent aux municipalités de surmonter les barrières municipales (Gore et Robinson, 2012) auxquelles elles sont confrontées. Les réseaux fournissent des ressources, facilitent la circulation de l'information et l'apprentissage municipal pour adresser un enjeu encore nouveau pour les municipalités.

Un retour sur notre cadre méthodologique

D'un point de vue méthodologique, nous avons adopté une approche multi-cas. Nous avons suivi pour ce faire, le design de recherche proposé par Yanow (2000). Notre choix d'entreprendre une analyse interprétative multi-cas s'est basé sur la conclusion de McNabb (2010) qui les décrient comme étant plus robustes que les études uni-cas. En choisissant, trois études de cas, trois réseaux et un instrument chacun, nous avons pu aborder un problème complexe dont les frontières sont floues en réduisant le problème et pouvoir mieux l'appréhender et l'expliquer (Yin, 2003 ; Lascoumes et Le Galès, 2004). Le choix de complémenter notre recherche documentaire avec des

entrevues semi-dirigées et des observations directes s'est révélé des plus pertinents. Notre terrain s'est rapidement élargi, suite aux résultats des premières entrevues, à d'autres réseaux et institutions : les *offices de protection de la nature* (*Conservation Authorities)* et leur initiative *Western Lake Ontario Partnership,* les tables de concertations régionales pour la gestion intégrée du Saint-Laurent au Québec, CIIEL, C40*, Clean Air Partnership.* Bien que nous ayons effectué des entrevues avec certains employés de ces réseaux, nous avons retenu l'information pertinente qui s'appliquait à notre question de recherche et en lien avec notre terrain initial.

En participant à diverses rencontres, nous avons été capables de confirmer des propos entendus lors de nos entrevues et dans la majorité des cas, d'obtenir davantage d'informations qui se sont avérées très utiles pour notre analyse. Nous avons aussi pu collecter des cartes d'affaires pour organiser des entrevues. La difficulté majeure a été de rejoindre les participants pour les entrevues. Nous avons eu beaucoup de difficulté à rejoindre les municipalités américaines, seulement une municipalité a accepté notre invitation. Cette limite méthodologique ne nous a pas permis de mener une recherche aussi détaillée du côté américain. Nous nous sommes appuyés sur l'analyse documentaire pour mieux comprendre le travail des municipalités américaines, ce qui ne fut pas suffisant. Les observations au sein de l'AVGLSL se sont avérées utiles pour collecter l'information que nous ne pouvions pas obtenir lors des entrevues. Du côté canadien, il a été difficile de trouver des municipalités impliquées au sein de QUEST Canada, c'est pourquoi nous avons choisi d'augmenter notre nombre d'entrevues. Nous nous sommes arrêtées lorsque nous avons atteint le taux de saturation pour chacun des réseaux. Nous avons traité nos données en mobilisant les matrices d'analyse proposées par Yanow (2000) pour identifier les symboles, les communautés de sens, les métaphores, artefacts puis nous avons utilisé NVIVO pour analyser l'information provenant des entrevues, des documents et des observations que nous avons effectués. Nous avons présenté les grands constats de notre analyse de données dans les chapitres 7, 8 et 9.

Un retour sur nos constats de recherche : que retenir.

Depuis le début des années 1990, un nombre croissant de municipalités s'engagent dans une diversité de réseaux municipaux nationaux dont le réseau *Partenaires dans la protection du climat*, *Quality of Urban Energy System of Tomorrow,* pour atténuer les changements climatiques en investissant dans des initiatives énergétiques ou encore dans des réseaux binationaux, tel que *l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent* pour assurer la gestion d'un écosystème.

Nous avons vu dans le chapitre 7 portant sur les instruments que les réseaux, à travers notre analyse de nos trois instruments, le plan d'action PPC, la carte d'évaluation QUEST et le protocole CRISSP, structurent l'action publique municipale au sein d'un cadre qu'ils ont établi et auquel les municipalités ont adhéré en devenant membre du réseau. En adhérant à ces réseaux, les municipalités ont accès à des instruments. Ces derniers sont choisis, développés et promus par les réseaux. Nous avons vu que les instruments ont une posture top-down (décidés et diffusés par l'administration du réseau) et que leur adoption est facilitée par l'adoption de normes (Finnemore et Sikkink, 1998) telles que le développement durable, l'efficience énergétique dans l'optique du développement durable et la résilience au sein de la communauté de sens. Nous avons aussi noté que ces instruments jouent un rôle important dans la simplification de l'action publique à travers sa standardisation, sa technicisation et sa codification. L'instrument permet ainsi aux municipalités d'appréhender un problème pernicieux en plusieurs étapes qui sont validées par les réseaux. Ces étapes sont accompagnées de mesures quantitatives et qualitatives qui simplifient le problème et permettent de l'aborder progressivement. Si les réseaux pilotent l'action publique municipale, nous avons remarqué que les municipalités apprennent. Cet apprentissage est plus visible avec le plan d'action, qui est l'instrument le plus flexible parmi les trois instruments à l'étude dans cette recherche. Les municipalités utilisent le plan d'action pour développer des activités qui leur sont uniques, mettre de l'avant leur leadership vert afin d'attirer des investissements et promouvoir le bon-vivre au sein de leur communauté. Enfin, les municipalités s'adaptent à l'interne, elles brisent progressivement les silos, poussées par des instruments et des réseaux qui les incitent à accroître la collaboration au sein des unités municipales, tout cela encadré et guidé par les réseaux et les instruments. Ainsi, une approche par les instruments ne nous apporte qu'une réponse partielle à nos questions de recherche, les réseaux élaborent et sélectionnent les instruments d'action publique et les diffusent au sein des réseaux. Ainsi, pour comprendre l'effet des réseaux sur les instruments et l'action publique municipale, nous avons jugé nécessaire d'adopter une approche par les réseaux dans le chapitre 8.

Dans ce chapitre, nous sommes partis du constat que les réseaux étaient gouvernés par des organismes à but non lucratif qui sont principalement guidés par leur mandat et leurs objectifs environnementaux. Ces derniers sélectionnent ou élaborent des instruments influencés par des variables systémiques, organisationnelles et relatives au problème (Linder et Peters, 1989). Les réseaux, dotés d'instruments tout prêts pour piloter l'action environnementale municipale,

deviennent des espaces qui attirent les municipalités, car elles sont à la recherche de ressources et d'opportunités pour effectuer du réseautage. Les réseaux sont donc des espaces délibératifs au sein desquels les municipalités partagent de l'information, posent leurs questions et adressent les problèmes auxquels elles sont confrontées dans le processus de planification de l'atténuation ou de l'adaptation aux changements climatiques. Les réseaux leur offrent une diversité de ressources, qu'elles soient financières, informationnelles et institutionnelles et accompagnent les municipalités dans un cheminement qui visent à élaborer (ex. plan d'action) ou adopter des instruments d'action publique sélectionnés par les réseaux (ex. la carte d'évaluation et CRISSP). Ces réseaux mobilisent une expertise interne (ex. la recherche), externe (d'autres réseaux, ex. CIIEL ou des consultants) pour élaborer ces instruments. Bien que ces réseaux soient différents, la collaboration entre le réseau PPC et QUEST Canada est importante à souligner. Avec l'intégration de QUEST Canada en tant que conseiller régional du programme MCIP/PPC, nous observons une imbrication progressive des communautés d'énergie intelligente au sein de la planification pour l'atténuation climatique. D'ailleurs, la carte d'évaluation *(Benchmarking)* est déployée par QUEST Canada pour aider les municipalités PPC, et le plan communautaire d'énergie intelligente est un instrument accepté par le Secrétariat PPC en guise de plan d'action climatique. L'élaboration ou l'adoption de ces instruments est associée à des mécanismes de partage de l'information et des processus d'apprentissage qui soutiennent l'élaboration du plan d'action par les municipalités. En ce sens, les réseaux sont des disséminateurs d'informations puisqu'ils collectent, produisent et rassemblent l'information, puis la transcodent avant de la disséminer et d'assurer son intégration dans une connaissance collective ancrée dans la communauté de sens. Outre les instruments mobilisés pour disséminer l'information et diffuser les instruments, nous avons remarqué l'importance que les trois réseaux accordent aux meilleures pratiques. Recherchées et demandées par les municipalités, ces dernières sont promues et créées par chacun des réseaux que nous avons étudiés. Ainsi, les réseaux agencent les conditions nécessaires pour favoriser l'apprentissage des municipalités au sein du réseau. L'employé du réseau est un acteur clé pour rassembler les membres autour d'une vision commune, structurer l'espace délibératif et inciter les municipalités à agir et régler des problèmes dans une direction plus qu'une autre par le biais des instruments, des normes, des « meilleures pratiques » mobilisés par le réseau. Cet apprentissage municipal au sein des réseaux apprentissage se traduit avec des changements institutionnels au sein des municipalités, par exemple, la collaboration entre les

unités municipales. L'effet des réseaux est toutefois restreint par des ressources limitées, qu'elles soient humaines ou financières qu'il est important de ne pas négliger. Néanmoins, les réseaux investissent dans leur capacité de gérer de l'information nouvelle et des connaissances afin de retenir leurs membres et en attirer de nouveaux. Les réseaux coordonnent un grand nombre d'instruments pour faciliter la collaboration et l'interaction des membres, disséminer l'information, des ressources et des instruments au sein du réseau. Ce constat nous permet d'effectuer une contribution théorique à la littérature sur les instruments en conceptualisant les réseaux en des méta-instruments (Lascoumes et Le Galès, 2004) déployés par des organisations qui les précèdent et qui leur permettent de déployer des instruments, des outils et des techniques simultanément pour piloter l'action environnementale municipale dans une certaine direction guidée par les valeurs, les idées et les objectifs des réseaux.

Ces réseaux sont relativement stables et durables et comme nous l'avons vu dans le chapitre 9, ils sont des intermédiaires qui améliorent la relation entre les paliers gouvernementaux et les acteurs publics et privés et adressent les problèmes et enjeux politiques intergouvernementaux. Ils disposent tous d'une capacité d'influence politique. Le réseau PPC s'appuie sur la FCM pour influencer les politiques fédérales et dispose de partenariats internationaux qui lui donnent accès aux négociations internationales et aux autres réseaux mondiaux (ex. C40, Global Convenant of Mayors). QUEST Canada, de son côté, s'implique dans les discussions et les consultations entre les municipalités, les provinces/territoires et le gouvernement fédéral pour faire avancer les politiques de ces paliers de gouvernement dans le sens des communautés d'énergie intelligente. Enfin, l'AVGLSL est grandement connecté au sein de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Parmi les trois réseaux que nous avons étudiés, ce dernier joue un rôle politique prédominant. En rassemblant les différentes voix municipales, les municipalités et les réseaux y voient la possibilité d'être plus organisés et d'accroître la voix des municipalités auprès des autres acteurs politiques. Par conséquent, les réseaux deviennent un passage obligé pour les municipalités qui veulent participer aux activités politiques du réseau. L'action environnementale municipale est qualifiée par une gouvernance par réseau (Rouillard et Burlone 2011). Elle est polycentrique et multiforme, mais elle met avant tout l'accent sur la collaboration entre une pluralité d'acteurs interdépendants. De plus, les instruments montrent cette transformation de l'action publique en matérialisant le rôle des réseaux ainsi que la réponse municipale et en introduisant des changements politiques du municipal au provincial (ex. le *Step Code*). Grâce à ses instruments, les

municipalités peuvent bâtir leur crédibilité, se positionner au sein de la gouvernance en influençant la réponse des autres gouvernements et projeter des normes de développement durable et une image de leadership au sein de la communauté et auprès des autres gouvernements. Les réseaux jouent un rôle important pour renforcer cette image en effectuant la promotion des initiatives municipales et en employant un récit qui bâtit une histoire de leadership municipal en les étiquetant de « leader » et « champion ». Ces réseaux ont autonomisé les municipalités. Aujourd'hui, un plus grand nombre de municipalités prennent des actions plus ambitieuses et dépassent les objectifs des réseaux. Elles deviennent des pôles d'expertise (ex. la gestion de l'eau à Montréal, l'efficience énergétique et solaire à Halifax, la pauvreté énergétique à Bridgewater, l'alimentation et la chaîne d'approvisionnement à Burlington) et accueillent des évènements climatiques d'importance internationale (ex. la rencontre du GIEC à Edmonton). Elles portent des projets de plus en plus ambitieux, dont le plan le plus vert à Vancouver, le redéveloppement durable des berges de Toronto qui veut devenir la ville du futur. Les ambitions sont hautes et ne touchent pas seulement les grandes municipalités. Les municipalités de petites et moyennes tailles mettent la barre de plus en plus haute dans une démarche qui s'inscrit dans le paradigme du développement durable. Elles font la promotion de leur leadership et naviguent sur la notion de « ville-verte » pour attirer de nouveaux résidents et des entreprises. Ensemble, elles se motivent en se comparant les unes aux autres *(benchmarking)* et démontrent qu'elles ne sont pas dépourvues d'expertise. Il est donc important de souligner que l'adhésion des municipalités au sein des réseaux ne veut pas dire qu'elles ne disposent pas de connaissances ou de ressources initiales, au contraire, elles choisissent les réseaux en fonction de la valeur qu'ils leur apportent. Cela les incite à rejoindre d'autres réseaux et à en délaisser certains (ex. le PPC au profit du Clean Air Partnership). Au contraire, les réseaux le reconnaissent et intègrent la connaissance et l'expertise municipale et d'autres acteurs (ex. secteur privé) au sein des mécanismes d'échange et de partage de l'information. Inversement, la non-adhésion à un réseau n'est pas un signe d'inaction, l'action est entreprise différemment en fonction des ressources municipales, car nous l'avons vu, l'adhésion a un réseau nécessite des ressources. De plus, nous avons vu que l'action municipale doit prendre en considération les entrepreneurs de politiques, des élus (ex. Maire Miller à Toronto, Maire Iverson à Edmonton, Maire Heyck à Yellowknife, etc.) et des fonctionnaires municipaux (le gestionnaire du développement durable dans la municipalité de Bridgewater), qui n'agissent pas nécessairement au sein d'un réseau. Ces leaders favorisent le changement de l'action publique au sein de leur

municipalité et parfois ils ont la capacité d'influencer les autres paliers gouvernementaux (ex. *Step Code* en Colombie-Britannique) et utilisent le réseau pour le faire.

Si Gore (2010) concluait que les municipalités sont des « preneuses de politiques » (*policy takers)* et ne sont pas des « créatrices de politiques » (*policy makers)*, nous soutenons aujourd'hui que cette tendance évolue. Elles développent leurs propres initiatives, co-construisent et co-produisent des instruments et des politiques, proposent des idées nouvelles et démontrent un leadership de plus en plus croissant et désormais visible qui obligent les paliers gouvernements incluant le niveau supranational à les reconnaître dans leurs politiques et au sein de la gouvernance. Néanmoins, si les réseaux sont parvenus à changer l'action publique par les instruments en amplifiant l'action municipale au sein de la gouvernance environnementale, nous ne pouvons pas affirmer que l'action municipale actuelle arrive à restructurer la gouvernance. Nous soutenons toutefois que l'expansion du rôle des municipalités au sein de la gouvernance environnementale et leur reconnaissance progressive par les paliers supérieurs sont des signes qu'un changement est en cours. Il est engagé par des municipalités qui sont plus avancées dans la planification climatique et par des maires qui démontrent un leadership croissant dans les dossiers environnementaux sur la scène nationale et internationale. Cependant, ce mouvement est encore limité en raison du manque de capacité des municipalités qui sont majoritairement tournées sur la planification locale et le développement de leurs instruments.

Notre recherche établit les fondations pour une recherche future.

Du côté des réseaux, nous pensons que cette thèse ouvre la porte à d'autres recherches pour mieux comprendre le rôle croissant des municipalités au sein de la gouvernance environnementale binationale, canadienne et internationale, mais il serait intéressant d'étudier l'action environnementale des municipalités qui ne rejoignent pas ses réseaux. Il ne reste que notre terrain de recherche nous a menés à d'autres terrains de recherche fertiles, des réseaux qui structurent la gouvernance environnementale locale au Canada, notamment la gouvernance des problèmes complexes tels que les changements climatiques. Nous pensons aux tables de concertations régionales pour la gestion intégrée du Saint-Laurent au Québec, le partenariat Lake to Land Initiative des Conservation Authorities de l'ouest de l'Ontario, le Clean Air Partnership. Ces terrains méritent une attention des chercheurs. Par ailleurs, de nombreuses municipalités canadiennes sont impliquées dans des réseaux internationaux qui ont un impact sur la gouvernance

internationale, nous l'avons vu avec la reconnaissance des municipalités par les Nations Unies. Nous pensons que le rôle des municipalités canadiennes sur la scène internationale, ainsi que l'influence des réseaux municipaux internationaux sur les réseaux nationaux méritent plus d'attention. De ce fait, l'AVGLSL constitue un terrain de recherche fertile. L'activité politique du réseau mérite aussi une attention particulière puisque l'organisation siège sur de nombreux comités de travail binationaux. De plus, il serait aussi intéressant de poursuivre le travail de recherche en comparant le degré d'apprentissage des municipalités qui sont membres du réseau et avec celles qui ne le sont pas. Une autre piste serait d'étudier le phénomène de régionalisation de l'action publique municipale qui est un phénomène que nous avons repéré. Du côté des instruments, nous avons souligné que les instruments d'action publique se multiplient, cependant il serait intéressant d'étudier leur emploi et de les évaluer. En ce sens, une analyse supplémentaire de la carte d'évaluation de QUEST Canada dans quelques mois serait utile pour déterminer son degré d'adoption par les membres du réseau. Ce travail pourrait être poursuivi avec une analyse entièrement dédiée au processus de planification des communautés d'énergie intelligente. La littérature commence à émerger, mais les concepts restent encore nouveaux. Enfin, l'engagement du secteur privé au sein de QUEST Canada et sa relation avec le secteur public constitue aussi une piste intéressante à analyser dans d'autres recherches.

Bibliographie

Acosta, K.A., Sangari, A. et Webster, J. (2008). « Energy strategies towards sustainability: A comparative analysis of Community Energy Plans from Sweden and Canada», [Online]. http://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:829604/FULLTEXT01.pdf

Acuto, M. (2013). « The new climate leaders? ». *Review of International Studies*, 39, 835-857.

Acuto, M. (2010). « Global Cities: Gorillas in our Midst ». *Alternatives*, 35, 425-438.

Akhmouch, A., Clavreul, D. (2017). « Gouverner les politiques de l'eau ». *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, 1(87), 110-113.

Akrich, M. (2010). « From communities of practice to epistemic communities: Health mobilizations on the Internet ». *Sociological Research online, 15(2), 116-132.*

Alexandre, M. (2013). « La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple ». *Recherche qualitative.* 31(1), 23-56.

Arch, S. (2012). *A headscarf among the turbans: how policy entrepreneurs optimize focusing events*. Banderbilt University: Thesis, 34.

Arctic Energy Alliance. *Community Energy Planning.* [Online]. http://aea.nt.ca/communities

Argyris, C. (1991). « Teaching smart people how to learn", *Reflections.* 4(2), 1-12 [Online]. http://fortifico.ca/wp-content/uploads/2016/05/Teaching-Smart-People-to-Learn-Chris-Argyris-1.pdf

Argyris, C., Schon, D.A. (1978). *Organizational learning: A theory of action perspective.* Addison-Wesley, 656 pages.

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2019). *Conseil d'administration.* [Online]. https://glslcities.org/fr/a-propos-de-nous/board-of-directors/

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2018). *Formulaire d'adhésion*. 2 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2018/03/Application-FR.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2018). *Devenez membre*. [Online]. https://glslcities.org/fr/devenez-membre/

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2018). *Résolution 2018.* 12 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2018/07/2018-R%C3%A9solutions-finales-et-sign%C3%A9es.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2018). *Résolution 2014*. 15 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/Resolutions-2014-AVGLSL_FR.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2018). *Résolutions*. [Online]. https://glslcities.org/fr/communications-2/resolutions/

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2018). *Résolutions 2014M*. 15 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/Resolutions-2014-AVGLSL_FR.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2018). *Résolutions 2013M*. 23 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/All-Resolutions-2013-Signed_FR.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2018). *Résolutions 2012*. 23 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/2012-AVGLSL-resolutions_FR.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2018). *Résolutions 2011*. 22 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/2011-Resolutions-FR.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2018). *Résolutions 2010M*. 40 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/ALL-FINAL-FRENCH-RESOLUTIONS_2010.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2017). *À propos de nous.* [Online]. https://glslcities.org/fr/a-propos-de-nous/

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2017). *Villes membres*. [Online]. https://glslcities.org/fr/a-propos-de-nous/villes-membres/

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2017). *Assemblée annuelle et Congrès*. Montréal, 14-16 juin.

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2016). *Positions.* [Online]. https://glslcities.org/communications/letters/

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2016). *Devenez membre.* [Online]. https://glslcities.org/fr/devenez-membre/

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2016). *Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP)*. 4 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2016/06/CRISSP_layout_061216.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2016). *L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.* [Online]. https://glslcities.org/fr/

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2016). *Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP)*. [Online]. https://glslcities.org/initiatives/municipal-climate-adaptation/crissp/

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2016). *Adaptation et résilience au niveau municipal : intégrer la gestion de l'eau pluviale et la gestion par bassin versant.* 2 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/12/RBC-Fact-Sheet-FINAL-VF.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ; GLISA ; AECOM et Ville de Gary. (2016). « Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP) ». *Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative Water Resilient Cities Conference.*14 pages. [Online]. https://urban.csuohio.edu/sites/csuohio.edu.urban/files/1B_Belisle.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2016). *Adaptation et résilience au niveau municipal : intégrer la gestion de l'eau pluviale et la gestion par bassin versant : Villes de Hamilton et Thunder Bay (Ontario).* [Online]. https://glslcities.org/fr/initiatives/service-municipal-dadaptation-et-de-resilience/adaptation-et-resilience-au-niveau-municipal/

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2016). *Great Lakes & St. Lawrence Cities Initiative Municipal Adaptation & Resiliency Service (MARS).* [Online]. https://www.ccadaptation.ca/en/MARS

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ; GLISA ; AECOM et Ville de Gary. (2015). *CRISSP expedited Risk Matrix*. 14 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2016/06/CRISSP-Risk-Matrix-092917.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ; GLISA ; AECOM et Ville de Gary. (2015). *Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP) in Great Lakes Municipalities.* Gary, Indiana: Technical Paper, Pilot Project. 171 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2016/06/CRISSP-Technical-Paper_FINAL_121815.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ; GLISA ; AECOM et Ville de Gary. (2014). *Climate Ready Infrastructure and Strategic Sites Protocol (CRISSP).* 6 pages. [Online]. http://glisa.umich.edu/media/files/projectreports/GLISA_ProjRep_GLSLCI_CRISSP.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2013). *Great Lakes and St. Lawrence Mayors continued commitment to protection and restoration.* Résolution 4-2013 M, 2 pages. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/2013_4_protection-restoration.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2008). *Contamination par le mercure dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent.* Résolution 1-2008M, 40 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/AGM2008_Res_Fr_FINAL.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2005/2006). *Annual Report.* 9 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/2005-2006-Annual-Report-EN.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2002). *2002 Mayors' Resolution on Great Lakes Protection and Restoration Plan.* 2 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/2002_resolution.pdf

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. (2005). *Résolutions of members of International Association of Great Lakes and St. Lawrence Mayors and Great lakes Cities Initiative to become Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative / Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.* 26 pages. [Online]. https://glslcities.org/wp-content/uploads/2015/05/May05MtgResFinal_EN.pdf

American Council for an Energy-Efficient Economy. (2019). *The State Energy Efficiency Scorecard.* [Online]. https://www.aceee.org/state-policy/scorecard

American Council for an Energy-Efficient Economy. (2019). *City Clean Energy Scorecard.* [Online]. https://www.aceee.org/local-policy/city-scorecard

American Council for an Energy-Efficient Economy. (2019). *The 2019 City Clean Energy Scorecard.* 211 pages. [Online]. https://www.aceee.org/research-report/u1904

American Council for an Energy-Efficient Economy. (2019). *The 2019 State Energy Efficiency Scorecard.* 211 pages. [Online]. https://www.aceee.org/sites/default/files/publications/researchreports/u1908.pdf

Arripe (d'), A., Oboeuf, A., Routier, C. (2014). « L'approche inductive : cinq facteurs propices à son émergence ». *Approches inductives en communication sociale,* 1 (1), 96-124.

Assemblée Nationale du Québec. (2018). *Travaux des commissions parlementaires.* [Online]. http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/index.html

Assemblée législative de l'Ontario. (2019). *Comités.* [Online]. https://www.ola.org/en/visit-learn/about-ontarios-parliament/legislative-process/committees

Assemblée législative de la Colombie-Britannique. (2019). *Parliamentary Committees.* [Online].

https://www.leg.bc.ca/parliamentary-business/committees

Assemblée législative de Saskatchewan. (2019). *Législative Committees.* [Online]. https://www.legassembly.sk.ca/legislative-business/legislative-committees/

Assemblée législative du Manitoba. (2019). *Standing Committees.* [Online]. https://www.gov.mb.ca/legislature/committees/index.html

Assemblée législative de Terre-neuve et Labrador. (2019). *The Standing Committees of the House of Assembly*. [Online]. https://www.assembly.nl.ca/Committees/StandingCommittees/

Assemblée legislative Yukon. (2019). *Committees.* [Online]. https://yukonassembly.ca/committees

Assemblée législative de l'île de Prince-Édouard. (2019). *Committees.* [Online]. https://www.assembly.pe.ca/committees

Assemblée législative des Territoires du Nord-ouest. (2019). *Committees of the Legislative Assembly.* [Online]. https://www.assembly.gov.nt.ca/committees-19th-assembly

Assemblée législative du Nunavut. (2019). *Comités permanents et spéciaux.* [Online]. https://www.assembly.nu.ca/fr/committees

Commission des Grands Lacs. (2003). *Mayors seek greater voice in Great Lakes/St. Lawrence issues.* News and Announcement. [Online]. https://www.glc.org/news/2003-mayors-seek-greater-voice-in-great-lakesst-lawrence-issues/

Andonova, L. B., Beltsill, M.M., Bulkeley, H. (2009). « Transnational Climate Governance ». *Global Environmental Politics*, 9(2), 52-73.

Audet, É., Mévellec, A. (2017). « La gouvernance des territoires infranationaux au Canada : Réflexion théorique sur les instruments de coordination à partir des agences fédérales de développement régional ». 213-236. Dans Belley, S., Saint-Pierre, D. (2017). *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique.* Presses de l'Université du Québec, 1ère édition, 434 pages.

Aykut, S. C, Dhan, A. (2011). « Le régime climatique avant et après Copenhague : sciences, politiques et l'objectif des deux degrés ». *Natures Sciences Sociétés*, 2(2), 144-157.

Bächtiger, A., Steenbergen, M.R. et Niemeyer, S. (2007). « Deliberative Democracy: An Introduction ». *Swiss Political Science Review*, 13(4), 485-496.

Baillat, A. (2015). « Pour une approche discursive des politiques publiques environnementales ». *Press de Science Po,* 181-190.

Bails, J., Beeton, A., Bulkely, J., DePhilip, M., Gannon, J., Murray, M., Regier, H., Scavia, D. (2006). *Prescription for Great Lakes Ecosystem Protection and Restoration: Avoiding the Tipping point of Irreversible Changes.* 39 pages. [Online]. https://www.michiganseagrant.org/downloads/habitat/Prescription-for-the-Great-Lakes-08-2006.pdf

Barber, B., R. (2013). *If Mayors ruled the world: Dysfunctional Nations, Rising Cities.* Yale University Press. 416 pages.

Barlow, M. (2016). *Boiling Point.* ECW Press. 312 pages.

Barlow, M. (2007). *Blue Covenant.* McClelland & Stewart, 218 pages.

Barlow, M., Clarke, T. (2002). *Blue Gold: The fight to stop the corporate theft.* The New Press, 278 pages.

Baynham, M., Stevens M. (2014). « Are we planning effectively for climate change? An evaluation of official community plans in British Columbia ». *Journal of Environmental Planning and Management*, 57(4), 557-587.

Bansard, J. S., Pattberg, P.H., Widerberg, O. (2017). « Cities to the rescue? Assessing the performance of transnational municipal networks in global climate governance », Int Environ Agreement, 17, 229-246.

Baudot, P.-Y. (2014). « Le temps des instruments : Pour une socio-histoire des instruments d'action publique », dans Halpern, C., Lascoumes, P., Le Galès, P. *L'instrumentation de l'action publique.* Académique, Presses de Sciences Po. 193-236.

Baudot, P.-Y (2014). « Pour une socio-histoire des instruments d'action publique » Dans Charlotte Halpern et al, (2014). *L'instrumentation de l'action publique*. Académique, Presses de Sciences Po., 193-236.

Beers, P. et Geerling-Eiff, F. (2014). « Networks as Policy Instruments for innovation », *Journal of Agricultural Education and Extension*, 20(4), 363-379.

Bélanger, A. (2011) « Canadian Federalism in the Context of combating climate change ». *Constitutional Forum constitutional*, 21-31.

Belley, S., Saint-Pierre, D. (2017). *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique.* Presses de l'Université du Québec, 1ère édition, 434 pages.

Benamouzig, D. (2014) « Des idées pour l'action publique : instruments ou motifs cognitifs ? », Dans Charlotte Halpern et al, (2014). *L'instrumentation de l'action publique*. Académique, Presses de Sciences Po. 95-118.

Benidickson, J. (2016). « Form boundary waters to watersheds: Legal changes and the geography of the Great Lakes-St. Lawrence System ». *The Canadian Geographer*, 60(4), 435-445.

Berd, W., Vaidyanathan, S., Junga, E., Relf, G., Whitelock, A., DiMascio, M. Waters, C. Cortez, N. (2019). *The 2019 State Energy Efficiency Scorecard.* Washington: American Council for an Energy-Efficient Scorecard, Report U1908. 211 pages. [Online]. https://www.aceee.org/sites/default/files/publications/researchreports/u1908.pdf

Betsill, M.M. (2010). « Mitigating: Climate Change in US Cities: Opportunities and Obstables ». *Local Environment*, 6(4), 393-406.

Betsill, M.M. (2004). « Transnational Networks and Global Environmental Governance: The Cities for Climate Protection Program ». *International Studies Quaterly,* 48, 471-493.

Betsill, M., M.., Bulkeley, H. (2006). « Cities and the Multilevel Governance of Global Climate Change ». *Global Governance,* 12, 141-159.

Betsill, M., M.., Bulkeley, H. (2005). « Rethinking Sustainable Cities: Multilevel Governance and the 'Urban' Politics of Climate Change ». *Environmental Politics,* 14(1), 42-63.

Betsill, M., M.., Bulkeley, H. (2004). « Transitional Network and Global Environmental Governance: The cities for Climate Protection Program ». *International Studies Quarterly*, 48, 471-493.

Betsill, M.; Bulkeley, H. (2007). « Looking Back and Thinking Ahead: A decade of Cities and Climate Change Research ». *Local Environment*, 12(5), 447-456.

Bevir, M.; Richards, D. (2009). « Decentring policy networks : a theoretical agenda », *Public administration*, 87(1), 3-14.

Bielecki, J.A. (2007). « Managing resources with Interstate Compacts: A perspective from the Great Lakes ». *14 Buff. Envtl. L.J.*, 14, 173-210.

Biesbroek, R., Peters, B.G., Tosun, J. (2018). « Public Bureaucracy and Climate Change Adaptation ». *Review of Policy Research*. 35(6), 776-791.

Birkland. T. A. (2016). « Agenda setting, power, and interest group ». In T. A. Birkland. *An introduction to the Policy Process: Theories, Concepts, and Models of Public Policy Making*, Routhledge, 399 pages.

Birkland, T. (1998). « Focusing Events, Mobilization, and Agenda Setting », *International Public Policy*, 18(1), 53-74.

Bishop, B. (2012). « Focusing events and public opinion: evidence from the deepwater horizon disaster », *Prepared for delivery at the 83rd annual meeting of the southern political science association*. New Orleans, 22 pages.

Blais, M., Martineau, S. (2006). « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes ». *Recherches qualitatives,* 26 (2), 1-18.

Böcher, M. (2012). « A theoretical framework for explaining the choice of instruments in environmental policy ». *Forest Policy and Economics*, 16, 14-22.

Borras, S.; Edquist, C. (2013). « The choice of innovation policy instruments ». *Technological Forecasting & Social Change*, 80, 1513-1522.

Bossong, R. (2008). « The action plan on combating terrorism: a flawed instrument of EU security governance ». *Journal of Common Market Studies*, 46(1), 27-48.

Bouteligier, S. (2013). *Cities, Networks, and Global Environmental Governance: Spaces of innovation, places of leadership.* Routledge: Taylor & Francis, 240 pages.

Bressers, H., O'Toole, L.J (Jr.). (1998). « The selection of Policy Instruments: a Network-based perspective ». *Journal Public Policy*, 18(3), 213-239.

Brice, L. (2014). « Coopérer pour construire un marché international : les instruments de la coopération internationale et leurs effets » 465-492. *L'instrumentation de l'action publique : Controverses, résistance, effets.* Presses de Sciences Po, 528 pages.

Broto, V.C, Bulkeley, H. (2013). « A survey of urban climate change experiments in 100 cities ». *Global Environmental Change*, 92-102.

Betsill, M. M, Bulkeley, H. (2004). « Transnational network and global environmental governance: the cities for Climate Protection Program ». *International Studies Quaterly*, 48, 471-493.

Bulkeley, H. (2013). *Cities and Climate Change.* Routledge. 266 pages.

Bulkeley, H. (2010). « Cities and the Governing of Climate Change », *Annual Reviews Environmental Resources*, 229-253.

Bulkeley, H. (2006). « Urban sustainability: learning from best practice? », *Environment and planning*, 38, 1029-1044.

Bulkeley, H. (2005). « Reconfiguring environmental governance: Towards a politics of scales and networks », *Political Geography*, 24, 875-902.

Bulkely, H. (2004). « Urban sustainability: learning from best practice? ». *Environment and Planning*, 38, 1029-1044.

Bulkeley, H., Betsill, M. M. (2014). « Revisiting the urban politics of climate change ». *Environmental politics*, 22(1), 136-154.

Bulkeley, H., Betsill, M. M. (2003). *Cities and Climate change: Urban sustainability and global environmental governance*. Routledge Taylor & Francis Group, London and New York. 250 pages.

Bulkeley, H., Betsill, M., (2013). « Revisiting the urban politics of climate change ». *Environmental politics*, 22(1), 136-154.

Bulkeley, H.; Beltsill, M., (2005). « Rethinking Sustainable Cities: Multilevel Governance and the Urban Politics of Climate Change». *Environmental Politics*, 14(1), 42-63.

Bulkeley, H.; Davies, A.; Evans, Bob; Gibbs, David; Kern, Kristine, and Theobald, Kate (2003). « Environmental Governance and Transnational Municipal Network in Europe ». *Journal of Environmental Policy & Planning*, 5(3), 235-254.

Burch, S. (2010). « Transforming barriers into enablers of action on climate change: Insights from three municipal case studies in British Columbia, Canada ». *Global Environmental Change*. 287-297.

Busch, H., Anderberg, S. (2015). « Green Attraction: Transnational Municipal Climate Networks and Green City Branding ». J*ournal of Management and Sustainability*, 5(4), 1-16.

C40. (2018). « 27 Cities have reached peak greenhouse gas emissions whilst populations increase, and economics grow ». San Francisco: site internet du C40. [Online]. https://www.c40.org/press_releases/27-cities-have-reached-peak-greenhouse-gas-emissions-whilst-populations-increase-and-economies-grow

C40. (2020). « À propos de ». Site internet du C40. [Online]. https://www.c40.org/

Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain.* Éditions du Seuil, 437 pages.

Capano, G., Howlett, M. (2020). « The Knows and Unknowns of Policy Instrument Analysis: Policy Tools and the Current Research Agenda on Policy Mixes ». *Sage Open*, 1-13.

Cartwright, S. (2002). « Double-Loop Learning: A concept and Process for Leadership Educators ». *Journal of Leadership Education,* 1(1), 4 pages. [Online]. https://journalofleadershiped.org/wp-content/uploads/2019/02/1_1_Cartright.pdf

Castonguay, A. (2018). « François Legault réanime son projet Saint-Laurent ». *L'Actualité.* [Online]. https://lactualite.com/politique/francois-legault-reanime-son-projet-saint-laurent/

Chaloux, A., Paquin, S., Séguin H. (2015) « Canada's multiple voices diplomacy in climate change négociations : a focus on Québec ». *International Negociation*, 20, 291-318

Chaloux, A. (2014). « Promesses enterrées : l'évolution de la politique climatique du Canada à l'ère des Conservateurs ». *Canadian Foreign Policy Journal*, 20(1), 96-106.

Chaloux, A., Paquin, S. (2013). « Green paradiplomacy and water resource management in North America: the case of the Great Lakes-St. Lawrence River Basin ». *Canadian Foreign Policy Journal*, 19(3), 308-322.

Chatham House Rule. (2020). *Chatham House Rule.* London: site internet de Chatham House [Online]. https://www.chathamhouse.org/chatham-house-rule

Chiasson, G., Gauthier, M. (2017). « L'administration des territoires et les instruments de l'action publique », 101-129. Dans Belley, S., Saint-Pierre, D. (2017). *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique.* Presses de l'Université du Québec, 1ère édition, 434 pages.

Christian-Smith, J., Gleick, P. H; Cooley, H.; Allen, L.; Vanderwarker, A.; Berry, K.A. (2012). *Twenty-First Century U.S. Water Policy*. Oxford University Press. 360 pages.

Cité et Gouvernement locaux unis. (2019). *Page d'accueil.* [Online] https://www.uclg.org/fr

Cities for climate, and Climate Summit for Local Leaders. (2015). « Paris City Hall Declaration A decisive contribution to COP21 ». [Online]. https://www.uclg.org/sites/default/files/climate_summit_final_declaration.pdf

City of Vancouver. Councillor Boyle. (2019). « Climate Emergency Motion », *One City Vancouver* [Online]. http://www.onecityvancouver.ca/climate_emergency_motion_jan_2019

Clamen, Murray, Mcfarlane, Daniel. (2015). « The International Joint Commission, Water Levels, and Transboundary Governance in the Great Lakes ». *Review of Policy Research*, 21(1), 40-59.

Clean Air Partnership (2017). *À propos de nous.* [Online]. https://www.cleanairpartnership.org/about/

Climate Emergency Declaration. (2019). « Climate emergency declarations in 1,767 jurisdictions and local governments cover 820 million citizens » [Online]. https://climateemergencydeclaration.org/climate-emergency-declarations-cover-15-million-citizens/

Climate Mayors. (2018). *Actions.* [Online]. http://climatemayors.org/

Climate Mayors. (2018). « #ClimateMayors are leading the way ». *Cities Climate Action Compendium.* 48 pages. [Online]. https://drive.google.com/file/d/1PXmumvRvTNMlS8SRpiDoLYElMc9xfEnR/view

Commission des Grands Lacs. (2003). « Mayors seek greater voice in Great Lakes/St. Lawrence issues ». Ville de Québec, Québec et Ann Arbor, Michigan. https://www.glc.org/mayors-seek-greater-voice-in-great-lakesst-lawrence-issues/

Community Energy Association. (2018). *À propos de nous.* [Online]. http://communityenergy.bc.ca/

Community Energy Association. (2018). *CEA offers Team of Regional Climate Advisors.* [Online]. http://communityenergy.bc.ca/cea-offers-team-regional-climate-advisors/

Community Energy Association. (2017). *Introduction sur le programme Partenaires dans la protection du climat et les opportunités de financement au sein de la FCM.*

Community Energy Association. (2018). « Page d'accueil ». [Online]. http://communityenergy.bc.ca/

Community Energy Association. (2017). « CEA News – September 2017 ». *Community Energy Association's Newsletter*. [Online]. https://prrd.bc.ca/board/agendas/2017/2017-29-569838543/pages/documents/08-C-02CEANews.pdf

Comté d'Anapolis. (2013). *Municipal Climate Change Action Plan.* 58 pages. [Online]. https://www.annapoliscounty.ca/images/stories/Forms_And_Documents/MCCAPFinal-UpdatedNov28-13.pdf

Conseil des Premiers Ministres de l'Atlantique. (2018). *Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC).* [Online]. https://www.cap-cpma.ca/about/new-england-governors-and-eastern-canadian-premiers-annual-conference-negecp

Conseil Mondial de l'eau. « *Page d'accueil* ». Marseille : site internet du Conseil Mondial de l'eau. [Online]. http://www.worldwatercouncil.org/fr

Conseil de la fédération. (2015). *Stratégie canadienne de l'énergie*. Premiers ministres des provinces et territoires, 1-40 [Online]. http://www.pmprovincesterritoires.ca/wp-content/uploads/2013/04/fr_canadian_energy_strategy_july17_fnl.pdf

Conseil international pour les initiatives écologiques locales. (2020). *Page d'accueil*. Canada. [Online]. http://www.icleicanada.org/

Conseil international pour les initiatives écologiques locales. (2020). *Liste des membres.* Canada. [Online]. http://www.icleicanada.org/members/list-members

Conseil international pour les initiatives écologiques locales. (2019). *International Local Government Emissions Analysis Protocol*. Canada. [Online]. http://www.icleicanada.org/images/icleicanada/pdfs/ICLEI_IEAP_Protocol_2009.pdf

Conseil international pour les initiatives écologiques locales. (2020). *Page d'accueil.* [Online]. https://www.iclei.org/

Conseil international pour les initiatives écologiques locales. (1993). *Municipal Leader's Declaration on Climate Change and the Urban Environment.* [Online]. http://archive.iclei.org/documents/Global/1st_Summit_Declaration.pdf

Conseil international pour les initiatives écologiques locales. (1999). *Our Community Our Future: A guide to Local Agenda 21*. Commonwealth of Australia. 190 pages. [Online]. http://demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/wp-content/uploads/2013/07/our_community_our_future.pdf

Conseil international pour les initiatives écologiques locales. (2009). *Local Government Climate Roadmap*. Status Report. 12 pages. [Online]. https://seors.unfccc.int/applications/seors/attachments/get_attachment?code=4YP5UK31L8YHGD2AD4RKXBWEWJFBPM71

Corfee-Morlot, J., Kamal-Chaoui, L., Donovan, M. G., Cochran, I., Robert, A. et Teasdale, P.-J. (2009). « Cities, Climate Change and Multilevel Governance ». *Organisation de Coopération et de Développement Économiques Environment Working Papers*, 14, 1-126.

Craggs, Samantha. (2019). « Hamilton declares a climate change emergency ». *Canadian Broadcast Corporation*. [Online]. https://www.cbc.ca/news/canada/hamilton/climate-change-1.5061326

Crane, T.R. (2012). « Great Lakes – Great Responsibilities: History of and Lessons in Participatory Governance », In Grover, Velma I., Krantzberg, Gail. (2012). *Great Lakes: Lessons in Participatory Governance*, CRC Press Taylor & Francis Group, 13-44.

Creamer, E., Eadson, W., Van Veelen, B., Pinker, A., Tingey, M., Braunholtz-Speight, T., Markantoni, M., Foden, M. Lacey Barnable, M. (2017). « Community Energy: Entanglements of community, state, and private sector ». *Geography Compass*, 1-16.

Crozier, M., Friedberg, E. (1981). *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective.* Éditions du Seuil, 512 pages.

Dannevig, H., Hovelsrud, G, Husabo, I., (2013). « Driving the agenda for climate change adaption in Norwegian municipalities ». *Environment and Planning C: Politics and Space*, 31(3), 490-505.

Davidson, Seanna L., de Loë, R. (2014). « Watershed Governance: Transcending Boundaries ». *Water Alternatives*, 7(2), 367-387.

De Loë, R. (2009). « A Canadian vision and strategy for water in the 21st Century ». *Policy Options*, Édition Juillet et août, 21-24.

Dennis, B. (2019). « Trump budget seeks 23 percent cut at EPA, eliminating dozens of programs ». *The Washington Post.* [Online]. https://www.washingtonpost.com/news/energy-environment/wp/2018/02/12/trump-budget-seeks-23-percent-cut-at-epa-would-eliminate-dozens-of-programs/?noredirect=on&utm_term=.b8441a5059a1

De Pascali, P., Bagaini, A. (2019). « Energy transition and urban planning for local development. A critical review of the Evolution of Integrated Spatial and Energy Planning ». *Energies.* 12(35), 1-21.

District of Lantzville. (2008). *Corporate Climate Change Plan.* 32 pages.

Dormois, R. (2006). « Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine : les dynamiques de planification à Nantes et à Rennes (1997-2001) ». *Presses de Science Po,* 56, 837-867.

Dukhovny, V. A. et Ziganshina, A. (2011). « Ways to improve water governance ». *Irrigation and Drainage,* 60(5), 569-578.

Durnova, A., Fischer, F., Zittoun, P. (2016). « Discursive approaches to Public Policy: Politics, Argumentation, and Deliberation », dans Peters, G. B. et Zittoun, P. (2016). *Contemporary Approaches to Public Policy: Theories, controversies and perspectives,* International Series on Public Policy, 35-73.

Durnova, A., Zittoun, P. (2013). « Les approches discursives des politiques publiques ». *Revue française des politiques publiques,* 63(3/4), 569-577.

Edelenbos, J. et Teisman, G. R. (2011). « La gouvernance de l'eau – les actions de l'État, entre la réalité de la fragmentation et le besoin d'intégration : prologue ». *Revue international des sciences administrative,* 77, 5-30.

Eliadis, Pearl, Hill, Margaret et Howlett, Michael. (2007). *Designing Government: from instruments to Governance*, Montréal: McGill-Queen's University Press, 454 pages.

EnviroEconomics. (2009). *Act Locally : The municipal role in fighting climate change.* Fédération canadienne des municipalités. 15 pages.

Escach, N., Vaudor, L. (2014). « Réseaux de ville et processus de recomposition des niveaux : le cas des villes baltiques ». *Cybergeo : revue européenne de géographie, 24 pages.*

Fail Forward. (2020). *Page d'accueil*. [Online]. https://failforward.org/#home

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Le Conseil du FMV annonce la création d'un nouveau comité consultatif sur la Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone.* [Online]. https://fcm.ca/en/news-media/announcement/gmf/gmf-council-announces-new-committee-low-carbon-cities-canada?utm_source=ebulletin&utm_medium=email&utm_campaign=lc3-committee-announcement&_cldee=bHRvdWMwNzZAdW90dGF3YS5jYQ%3d%3d&recipientid=contact-014cd317f740e91180cc005056bc7996-daf0d096fb634cfeade068b5b394080b&esid=bf1f141a-9f4e-ea11-80d0-005056bc7996

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Quatre projets pour renforcer la résilience aux changements climatiques dans la région métropolitaine de Montréal.* [Online].

https://fcm.ca/en/news-media/news-release/fcmp/four-projects-enhance-climate-change-resiliency-in-the-greater-montreal?utm_source=fcm-connect-en&utm_medium=newsletter&utm_campaign=funding-announcement

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Présentation des élus municipaux champions du climat.* [Online]. https://fcm.ca/en/news-media/announcement/introducing-our-municipal-elected-official-climate-champions?utm_source=email-en&utm_medium=fcmconnect&utm_campaign=mcip-clim-champ

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Webinar: ask an expert : tools and resources for adapting to a changing climate.* 19 pages.

Fédération canadienne des municipalités. (2018). *Advocacy Days.* Facebook. [Online]. https://www.facebook.com/pg/FederationofCanadianMunicipalities/photos/?tab=album&album_id=1976064122436572

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Plus de deux décennies à la tête du Programme municipal d'efficacité énergétique de Saint John.* [Online]. https://fcm.ca/fr/etude-de-cas/ppc/etude-de-cas-plus-de-deux-decennies-la-tete-du-programme-municipal-defficacite

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Ville de Pickering (Ont.).* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/etude-de-cas-ville-de-pickering-ont

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : ville d'Hamilton (Ont.)* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-ville-hamilton-ont

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Guide : outils de financement pour l'action climatique locale.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/guide-outils-financement-action-climatique-locale

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Des changements concerts dans la petite collectivité de Campbell River.* 26 pages. [Online]. https://fcm.ca/fr/etude-de-cas/ppc/etude-de-cas-des-changements-concrets-dans-la-petite-collectivite-de-campbell-river

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Mobiliser les intervenants autour des stratégies de réduction des déchets de Beaconsfield.* [Online]. https://fcm.ca/fr/etude-de-cas/ppc/etude-de-cas-mobiliser-les-intervenants-autour-des-strategies-de-reduction-des-dechets

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Faire de Winnipeg une collectivité complète.* [Online]. https://fcm.ca/fr/etude-de-cas/ppc/etude-de-cas-faire-de-winnipeg-une-collectivite-complete

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Guide : Quantifier les réductions de GES découlant de projets.* 41 pages. [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/pcp/guide-quantifier-les-reductions-de-ges-decoulant-de-projets

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Montrer la voie à d'autres petites municipalités du Québec.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-montrer-voie-autres-petites-municipalites-quebec

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Réunir les collectivités de Peterborough pour lutter contre les changements climatiques.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-reunir-collectivites-peterborough

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Montrer la voie de l'innovation à Gibsons, en Colombie-Britannique.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-montrer-voie-innovation-gibsons-colombie-britannique

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Ville de Brandon : Un chef de file du programme PPC au Manitoba.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-ville-brandon-chef-file-programme-ppc-au-manitoba

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *L'explosion démographique n'empêche pas Ajax de réduire ses émissions de GES.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-explosion-demographic-empeche-pas-ajax-reduire-emissions-ges

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Un vocabulaire commun pour le développement durable.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-vocabulaire-commun-developpement-durable

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Tirer parti de l'expérience acquise dans le secteur privé pour susciter des changements à London.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-tirer-parti-experience-acquise-secteur-prive-susciter-changements-london

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Initiatives en développement durable de la Ville de Richmond – toujours une longueur d'avance.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-initiatives-developpement-durable-richmond-toujours-longueur-avance

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : le développement durable à North Vancouver.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-developpement-durable-north-vancouver

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : adopter une approche d'équipe à l'égard du développement durable à Windsor.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-adopter-approche-equipe-egard-developpement-durable-windsor

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : la lutte de Plessisville pour la réduction de GES.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-lutte-plessisville-reduction-ges

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : District régional de Comox Valley (C.-B.).* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-district-regional-de-comox-valley-c-b

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Aider Bridgewater à devenir un chef de file en développement durable.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-aider-bridgewater-devenir-chef-developpement-durable

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Spruce Grove : des progrès constants, une étape à la fois.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-spruce-grove

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : promotion du développement durable à Halifax.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-promotion-developpement-durable-halifax

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Canton d'Uxbridge (Ontario).* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-canton-uxbridge-ontario

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Ville de Bathurst. (N.-B.).* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-ville-de-bathurst

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Ville de Richmond Hill (Ont.).* [Online].https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-ville-richmond-hill

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Ville de Calgary (Alb.).* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-calgary

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Ville d'Edmonton (Alb.).* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-edmonton

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Ville de Fredericton (N.-B.).* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-fredericton

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Ville de Guelph (Ont.).* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-ville-de-guelph-ont

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Ville de Nelson (C.-B.).* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-ville-de-nelson-cb

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Étude de cas : Ville de Yellowknife (Nt).* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/etude-de-cas-ville-de-yellowknife-nt

Fédération canadienne des municipalités. (2020). *Partenaires dans la protection du climat*. [Online] https://fcm.ca/fr/programmes/partenaires-dans-la-protection-du-climat

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *La Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie lance le projet pilote villes-vitrines au Canada.* [Online]. https://fcm.ca/fr/nouvelles-et-medias/communique/la-convention-mondiale-des-maires-pour-le-climat-et-energie-lance

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Intégration des considérations climatiques : planification de la prestation de services.* [Online]. https://fcm.ca/en/resources/mcip/integrating-climate-considerations-governance-and-operations?_cldee=bHRvdWMwNzZAdW90dGF3YS5jYQ%3d%3d&recipientid=contact-014cd317f740e91180cc005056bc7996-574bade12e404b6293ec3c2e211100b0&esid=7435c7ba-7d7e-ea11-80d0-005056bc7996

Fédération canadienne des municipalités. Fonds Municipal Vert (2019). *Top 3 approches behind the Green Municipal Fund's success.* LinkedIn. [Online]. https://www.linkedin.com/pulse/top-3-approaches-behind-green-municipal-funds-success-chris-boivin/?utm_source=fcm-connect-en&utm_medium=email&utm_term=gmf-20&_cldee=bHRvdWMwNzZAdW90dGF3YS5jYQ%3d%3d&recipientid=contact-014cd317f740e91180cc005056bc7996-7717d957a9a542b9883f7a4242b315d3&esid=18ca8565-2986-ea11-80d0-005056bc7996

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Report: Water management trends in Canadian municipalities.* [Online]. https://data.fcm.ca/documents/reports/GMF/2020/water-management-trends-in-canadian-municipalities.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Guide : quantifier les réductions de GES découlant de projets.* 19 pages. [Online]. https://fcm.ca/en/resources/pcp/guide-quantifying-greenhouse-gas-reductions-the-project-level?_cldee=bHRvdWMwNzZAdW90dGF3YS5jYQ==&recipientid=contact-014cd317f740e91180cc005056bc7996-a782b818b3c443a38cde7222c56dbeae&esid=a5a5801e-c175-ea11-80d0-005056bc7996

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Cheminement d'apprentissage : résilience climatique et gestion des actifs.* [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/mic/cheminement-dapprentissage-resilience-climatique-et-gestion-des-

actifs?_cldee=bHRvdWMwNzZAdW90dGF3YS5jYQ%3D%3D&recipientid=contact-014cd317f740e91180cc005056bc7996-6033fde8b2e44aeba43b2367dfc17dac&esid=38ca38e2-045f-ea11-80d0-005056bc7996

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Partenaires de la Transition 2050.* [Online]. https://fcm.ca/fr/programmes/programme-municipalites-innovation-climatique/annonce-des-partenaires-beneficiaires-des-subventions-du-programme-transition

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Réseau de gestion des actifs et des changements climatiques.* Programme municipalités pour l'innovation climatique. [Online]. https://fcm.ca/fr/programmes/programme-municipalites-innovation-climatique/reseau-gestion-changements-climatiques

Fédération Canadiennes des municipalités. (2019). *Des collectivités reçoivent du soutien du gouvernement du Canada et de la Fédération canadienne des municipalités pour prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques.* [Online]. https://fcm.ca/fr/nouvelles-et-medias/communique/mcip/subventions-personnel-oeuvrant-contre-changements-climatiques

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Caucus des maires des grandes villes.* [Online]. https://fcm.ca/fr/a-propos/caucus-des-maires-des-grandes-villes

Fédération canadienne des municipalités. (2019.) *Protocole de PPC : supplément canadien au protocole international d'Analyse des émissions*. Programme Partenaires dans la protection du climat. 76 pages. [Online]. https://data.fcm.ca/Documents/reports/PCP/PCP_Protocol_Canadian_Supplement_FR.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Fonds municipal vert*. [Online]. https://fcm.ca/fr/programmes/fonds-municipal-vert

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Prix des collectivités durables*. [Online]. https://fcm.ca/fr/a-propos/prix/prix-des-collectivites-durables

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Guide : Élaboration d'un inventaire municipal de sites contaminés : 10 étapes pour créer et étoffer votre inventaire de sites contaminés*. 28 pages. [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/fmv/guide-elaboration-inventaire-municipal-sites-contamines

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Guide : Étape 3 – Élaboration d'un plan d'action local pour la protection du climat.* Programme Partenaires dans la protection du climat. 28 pages. [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/guide-etape-3-elaboration-plan-daction-local-pour-protection-climat

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Étude de cas : Plan communautaire en matière d'énergie et d'émissions, étapes 1 à 3 de Partenaires dans la protection du climat.* Ressources. [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/fmv/etude-de-cas-plan-communautaire-energie-et-emissions-etapes-1-a-3

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Réalisation de l'Étape 5 : lignes directrices pour la production et le suivi de rapports.* Programme Partenaires dans la protection du climat. 14 pages. [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/ppc/guide-etape-5-production-suivi-rapports

Fédération canadienne des municipalités. (2019). Un moment crucial pour répondre aux attentes des Canadiens : recommandations municipales en vue du budget fédéral de 2019. 16 pages [Online] https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/submission/Un-moment-crucial-pour-repondre-aux-attentes.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Guide : quantifier les réductions de GES découlant de projets.* 41 pages. [Online]. https://fcm.ca/fr/ressources/pcp/guide-quantifier-les-reductions-de-ges-decoulant-de-projets

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Conférence sur les collectivités durables.* [Online]. https://fcm.ca/fr/evenements-et-formations/conferences/conference-sur-les-collectivites-durables

Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Report: National Measures Report 2018.* 20 pages. [Online]. https://fcm.ca/en/resources/pcp/report-national-measures-report-2018

Fédération canadienne des municipalités. (2018). *National Measures Report call for submissions.* 6 pages. [Online]. http://gochetwynd.com/agendas/2017/2017-21-65654588/pages/documents/C-8.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2018). *Letters to the Town of Erin confirming admission to PCP.* 2 pages. [Online]. https://pub-erin.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=9518

Fédération canadienne des municipalités et Local Governments for Sustainability. (2018). *National Measures Report 2018: How Canadian cities and communities are taking action on climate change.* 20 pages. [Online]. https://icleicanada.org/wp-content/uploads/2019/07/pcp-national-measures-report-2018-en.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2018). *Programme Municipalités pour l'innovation climatique*. Programme municipalités pour l'innovation climatique. [Online]

https://fcm.ca/en/programs/municipalities-climate-innovation-program

Fédération canadienne des municipalités. (2018). *États financiers de la Fédération canadienne des municipalités.* 26 pages. [Online]. https://data.fcm.ca/documents/corporate-resources/financial-statement/2018-Financial-Statement-BIL.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2018). *Présentation Programme Partenaires dans la Protection du climat*. 29e Congrès annuel de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick. En partenariat avec QUEST Canada.

Fédération canadienne des municipalités. (2017). *Réseau d'innovation de la FCM.* [Online]. https://fcm.ca/fr/programmes/le-reseau-dinnovation-de-la-fcm

Fédération canadienne des municipalités. (2017). *Programmes internationaux.* [Online]. https://fcm.ca/fr/programmes/programmes-internationaux

Fédération canadienne des municipalités. (2017). *Fonds municipal vert.* [Online]. https://fcm.ca/fr/programmes/fonds-municipal-vert

Fédération canadienne des municipalités. (2017). *Programme de gestion des actifs municipaux.* [Online]. https://fcm.ca/fr/programmes/programme-gestion-actifs-municipaux

Fédération canadienne des municipalités. (2017). « Protocole de PPC : Supplément Canadien au Protocole International d'Analyse des Émissions ». *Partenaires dans la protection du climat.* 76 pages. [Online] https://data.fcm.ca/Documents/reports/PCP/PCP_Protocol_Canadian_Supplement_FR.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2017). *États financiers de la Fédération canadienne des municipalités.* 27 pages. [Online]. https://data.fcm.ca/documents/corporate-resources/financial-statement/2017-Financial-Statement-BIL.pdf

Fédération canadienne des municipalités. Isaël Poirier. (2017). « Le programme municipalités pour l'innovation climatique ». *Rendez-vous Collectivités viables*, 2ème édition, 38 pages. [Online]. https://vivreenville.org/media/567755/PRE_collectivitesviables2017.pdf

Fédération canadienne des municipalités (2017). *Cadre en cinq étapes.* Programme Partenaires dans la protection du climat. [Online]. https://fcm.ca/fr/domaines-prioritaires/partenaires-dans-la-protection-du-climat/cadre-en-cinq-etapes

Fédération canadienne des municipalités. (2016). *Réalisation de l'étape 2 : Établissement d'objectifs de réduction des émissions.* Partenaires dans la protection du climat et CEIIL. 24 pages [Online] https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/guide/etablissement-objectifs-reduction-emissions-ppc.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2016). *États financiers de la Fédération canadienne des municipalités.* 29 pages. [Online]. https://data.fcm.ca/documents/corporate-resources/financial-statement/2016-Financial-Statement-BIL.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2016). *Conférence sur les collectivités durables 2016.* 1602 pages.

Fédération canadienne des municipalités. (2014). *Réalisation de l'étape 5 : Lignes directrices pour la production et le suivi de rapports.* Partenaires dans la protection du climat et CEIIL. 14 pages. [Online]. https://data.fcm.ca/Documents/reports/PCP/Monitoring_Reporting_and_Verification_Guidelines_FR.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2014). *Reaching Milestone 5: Monitoring and Reporting Guidelines.* 14 pages. [Online]. https://fcm.ca/en/resources/pcp/guide-milestone-5-monitoring-and-reporting

Fédération canadienne des municipalités. (2012). *Sustainable Communities Conference and Trade Show (SSC) Conférence et salon professionnel sur les collectivités durables.* PowerPoint PPT Presentation. 48 pages. [Online]. https://fr.slideserve.com/coy/sustainable-communities-conference-and-trade-show-scc-conf-rence-et-salon-professionnel-sur-les-collectivit-s-durables-c

Fédération canadienne des municipalités. (2012). *Reaching Milestone 3: How to create a Local Action Plan to Manage Energy and Emissions.* 28 pages. [Online]. https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/guide/reaching-milestone-3-how-to-create-a-local-action-plan-to-manage-energy-and-emissions-av-pcp.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2012). *Réalisation de l'étape 3 : Comment concevoir un plan d'action local pour gérer l'énergie et les émissions.* Partenaires dans la protection du climat et CEIIL. 28 pages. [Online]. https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/guide/etape-3-elaboration-un-plan-action-local-pour-la-protection-du-climat-ppc.pdf

Fédération canadienne des municipalités. (2011). *Demonstrating Results: Municipal Initiatives to reduce Greenhouse Gases – National measures report 2011.* 13 pages.

Fédération canadienne des municipalités. (2010). *Demonstrating Results: Municipal Initiatives to reduce Greenhouse Gases – National measures report 2010.* 50 pages.

Fédération canadienne des municipalités. (2009). *Demonstrating Results: Municipal Initiatives for Reducing GHGs: National Measures Report 2009.* 9 pages.

Fédération canadienne des municipalités. (2007). *Canada's Regulatory Framework for Air Emissions: Opportunities and Challenges for Canadian Municipalities.* 5 pages.

Feiock, R., Bae, J. (2011). « Politics, institutions et entrepreneurship: City decisions leading to inventoried GHG emissions ». *Policy Focus,* 2(4), 443-453.

Finnemore, M., Sikkink, K. (1998). « International Norm Dynamics and Political Change ». *International Organization,* 52(4), 887-917.

Fischer, F. (2013). "L'expertise politique et le tournant argumentatif : vers une approche délibérative de l'analyse des politiques publiques ». *Revue française de science politique, Presses de Sciences Po*, 63(3), 579-601.

Fischer, F. (2013). « L'expertise politique et le tournant argumentatif ». *Revue française de science politique.* 63(3/4), 579-601.

Fischer, F. (2003). *Reframing Public Policy: Discursive politics and deliberative practices*. Oxford University Press. 266 pages.

Fischer, F., Gottweis, H. (2012). *The argumentative Turn Revisited: Public Policy as Communicative Practice*. Durham and London. Duke University Press. 392 pages.

Fischer, F., Mandell, A. (2012). « Transformative learning in planning and policy deliberation: Probing Social Meaning and Tacit Assumptions », 343-370. Dans Fischer, F., Gottweis, H. (2012). *The Argumentative Turn Revisited: Public Policy as Communicative Practice*. Duke University Press, 392 pages.

Flanagan, K.; Uyarra, E.; Laranja, M.. (2011). « Reconceptualising the 'policy mix' for innovation", *Research Policy*. 40. 702-713.

Flesher, John. (2019). « Great Lakes region warming faster than the rest of U.S. report says ». *Globe and Mail*. [Online]. https://www.theglobeandmail.com/world/article-great-lakes-region-warming-faster-than-rest-of-us-report-says/

Forum Mondial sur l'Eau. (2018). « L'eau avant tout : intégrer l'eau dans les actions locales pour soutenir le changement mondial ». Conseil Mondial de l'Eau. http://www.worldwatercouncil.org/sites/default/files/StartWithWater_WEB_Fr.pdf

Forum canadien du climat. (2013). *The Impact of Climate Change on Canadian Municipalities and Infrastructure.* 7 pages.

Forum Mondial sur l'eau. (2015). « Final Report ». *Conseil Mondial de l'Eau*. National Committee for the 7th World Water Forum. [Online]. http://www.worldwatercouncil.org/sites/default/files/2017-10/Final%20Report_7th%20World%20Water%20Forum.pdf

Fröhlich, J. , Knieling, J. (2013). « Conceptualising Climate Change Governance ». *Urban Planning and Regional Development,* 9-26.

Fünfgeld, H. (2015). « Facilitating local climate change adaptation through transnational municipal networks », *Current Opinion in Environmental Sustainability,* 12, 67-73.

Gattinger, M. (2010). « Canada's energy policy relations in North America: Toward harmonization and supranational approaches? » 139-157, dans Gattinger, M. et Hale, G. (2010). *Borders and Bridges: Canada's Policy Relations in North America.* Don Mills, Ontario: Oxford University Press Canada, 399 pages.

Gareau, P., Lepage, L. (2005). « Vers la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent : les défis d'une action collective ». *NPS Dossier,* 18(1), 104-116.

Gard, L. (2004) "The Cities for Climate Protection Campaign (CCPC) and the Framing of Local Climate Policy, *Local Environment*, (9) 4, 325-336.

Gerring, J. (2004). What is a Case Study and what is it Good for ?. *American Political Science Review*. 98(2), 341-354.

GIEC. (2020). *Page de garde.* Climat.be : le site fédéral belge pour une information fiable sur les changements climatiques. [Online]. https://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/les-rapports-du-giec

GIEC. (2014) « IPCC, 2014: Summary for Policymakers. In: Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change ». *Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* 32 pages. [Online]. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ipcc_wg3_ar5_summary-for-policymakers.pdf

Giest, S., Howlett, M., (2013). « Comparative Climate Change Governance: Lessons from European Transnational Municipal Network Management Efforts », *Environmental Policy and Governance*, 1-13.

Granberg, M.; Elander, I. (2007). « Local Governance and Climate Change: Reflections on the Swedish Experience ». *Local Environment,* 12(5), 537-548.

Global Convenant of Mayors for Climate & Energy. (2019). *Global Convenant of Mayors Canada.* [Online]. https://www.globalcovenantofmayors.org/press/the-global-covenant-of-mayors-canada/

Great Lakes St. Lawrence Governors & Premiers. (2019). *Gestion de l'eau: Conseil régional des ressources en eaux des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent.* [Online]. https://www.gsgp.org/fran%C3%A7ais/

Great Lakes Commission. (1968). *Great Lakes Basin Compact (with States & Federal Legislative History).* 8 pages. [Online]. https://www.glc.org/wp-content/uploads/GLC-GreatLakes-Basin-Compact-2019.pdf

Great Lakes and St. Lawrence Governors and Premiers. (2005). *Great Lakes-St. Lawrence River Basin Water Resources Compact.* 27 pages. [Online]. https://www.gsgp.org/media/1330/great_lakes-st_lawrence_river_basin_water_resources_compact.pdf

Great Lakes and St. Lawrence Governors and Premiers. (2005). *Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent.* 31 pages. [Online]. https://www.gsgp.org/media/1331/entente_sure_les_ressources_en_eaux_durables_du_bassin_des_grands_lacs_et-du-fleuve_saint-laurent.pdf

Godard, O. (2010). « Cette ambiguë adaptation au changement climatique ». *Natures Sciences Sociétés.* 3(18), 287-297.

Gordon, D.J. (2016). « Lament for a network? Cities and networked climate governance in Canada », *Environment and Planning C: Government and Policy*, 34, 529-545.

Gordon, D.J. (2013). « Between local innovation and global impact: cities, network, and the governance of climate change ». *Canadian Foreign Policy Journal*, 13(3), 288-307.

Gore, C., Robinson, P., Stren, R. (2012). « Governance and Climate Assessing and Learning from Canadian Cities", in D. Hoornweg, M. Freire, M.J. Lee, P. Bhada-Tez, B. Yuan. (2012), *Cities and Climate Change: Responding to an Urgent Agenda*, Chapter 19, 538-563.

Gore. C. (2010). « The Limits and Opportunities of Networks: Municipalities and Canadian Climate Change ». *Review of Policy Research*, 27(1), 27-46.

Gore, C., Robinson, P. (2009). « Local Government Response to Climate Change : Our Last, Best Hope? », 137-158. Dans Selin, H., VanDeveer, S.D. (2009). *Changing climates in North American Politics : Institutions, Policymaking and Multilevel Governance.* Massachusetts Institute of Technology, 338 pages.

Gouvernement de l'Alberta. (2019). *Government Committees and members*. [Online]. https://www.alberta.ca/government-committees.aspx

Gouvernement de l'Alberta. (2018). *Albertans and Climate Change: Moving Forward.* 16 pages. [Online].https://open.alberta.ca/dataset/7f335c7e-e05c-4b22-b101-a440157fea67/resource/7ff2312f-6eab-4148-849d-07faeefc56e2/download/207814-2017-12-07-015251.pdf

Gouvernement de l'Alberta. (2018). *Energy Diversification Act.* Statutes of Alberta, 2018, Chapter E-9.6. 8 pages. [Online]. http://www.qp.alberta.ca/1266.cfm?page=E09P6.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779804955

Gouvernement de l'Alberta. (2018). *Climate Leadership Plan: Implementation Plan 2018-2019.* 18 pages. [Online]. https://open.alberta.ca/dataset/da6433da-69b7-4d15-9123-01f76004f574/resource/b42b1f43-7b9d-483d-aa2a-6f9b4290d81e/download/clp_implementation_plan-jun07.pdf

Gouvernement de l'Alberta. (2018). *List of public agencies.* [Online]. https://www.alberta.ca/public-agency-list.cfm

Gouvernement de l'Alberta. (2016). *Energy Efficiency Alberta Act.* Statutes of Alberta, 2016, Chapter E-9.7. 12 pages. [Online]. http://www.qp.alberta.ca/1266.cfm?page=e09p7.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779793747

Gouvernement de l'Alberta. (2010). *Environmental Protection and Enhancement Act*, 2000, Chapter E-12. 168 pages. [Online]. http://www.qp.alberta.ca/1266.cfm?page=E12.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779814558

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2019). *Cabinet Committees.* [Online]. https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/organizational-structure/cabinet/cabinet-committees

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2018). *Clean BC : our nature. Our power. Our future.* 68 pages. [Online]. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/climate-change/action/cleanbc/cleanbc_2018-bc-climate-strategy.pdf

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2018). *Crowns, Agencies, Boards & Commissions.* [Online]. https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/about-bcs-justice-system/crowns-agencies-boards-commissions

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2016). *Climate Leadership Plan.* 52 pages. [Online]. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/climate-change/action/clp/clp_booklet_web.pdf

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2016). *Climate Action Plan.* 132 pages. [Online]. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/climate-change/action/cap/climateaction_plan_web.pdf

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2017). *Mandate letter to the Minister of the Environment and Climate Change Strategy.* 3 pages. [Online]. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/government/ministries-organizations/premier-cabinet-mlas/minister-letter/heyman-mandate.pdf

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2017). *Climate Change Accountability Act*. SBC 2007, Chapter 42. 12 pages. [Online]. https://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/07042_01

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2010). *Clean Energy Act.* SBC 2010. Chapter 22. [Online]. http://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/10022_01/search/CIVIX_DOCUMENT_ROOT_STEM:(climate)%20AND%20CIVIX_DOCUMENT_ANCESTORS:781755088?7#hit1

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2007). *The BC Energy Plan : A vision for Clean Energy leadership.* 44 pages. [Online]. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/electricity-alternative-energy/bc_energy_plan_2007.pdf

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (1996). *Energy Efficiency Act.* RSBC 1996, Chapter 14. [Online]. http://www.bclaws.ca/civix/document/id/complete/statreg/96114_01

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Environnement et Gouvernements locaux. (2018). *Liste des lois sur l'environnement.* [Online]. https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/terre_et_dechets/content/guide_de_consultation/liste_des_lois_surlenvironnement.html

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2016). *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.* 28 pages. [Online]. https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Climate-Climatiques/LaTransitionVersUneEconomieAFaiblesEmissionsDeCarbone.pdf

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2017). *List of New Brunswick ABCs.* [Online]. https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/corporate/abc/list_nb_abcs.html

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2019). *Renewables.* [Online]. https://energy.novascotia.ca/renewables

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2017). *Mandate Letter for the Minister of the Environment.* 3 pages. [Online]. https://novascotia.ca/exec_council/PDF/letters/2017MinNSE.pdf

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2017). *Mandate Letter for the Minister of the Energy.* 3 pages. [Online].

https://novascotia.ca/exec_council/PDF/letters/2017MinEnergy.pdf

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Bureau du Premier Ministre. (2014). *Premier Promotes Nova Scotia as Clean Energy Innovator.* [Online]. https://novascotia.ca/news/release/?id=20140910001

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2009). *Toward a Greener Future : Nova Scotia's Climate Change Action Plan.* 48 pages. [Online]. https://climatechange.novascotia.ca/sites/default/files/uploads/ccap.pdf

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2007). Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act. Chapter 7 of the Acts of 2007 as amended by 2012, c.42. 12 pages. [Online]. https://nslegislature.ca/sites/default/files/legc/statutes/environmental%20goals%20and%20sustainable%20prosperity.pdf

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (1998). *Environment Act.* Chapter 1 of the Acts of 1994-1995 as amended by 1998, c. 18, s.557; 1999 (2nd Sess), c. 12, s.76; 2001, c.6, s.; 2004, c.3, ss.20,21; 2006, c.2, s.3; 2006, c.30; 2011, c.61, c.61; 2017, c.10. 108 pages. [Online]. https://nslegislature.ca/sites/default/files/legc/statutes/environment.pdf

Gouvernement de la Saskatchewan. (2019). *Legislation.* [Online]. http://www.environment.gov.sk.ca/legislation/https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/elg/environment/content/land_waste/content/reference_manual/environmental_legislationlist.html

Gouvernement de la Saskatchewan. (2019). *Energy and Resources.* 45 pages. [Online]. https://www.saskatchewan.ca/government/government-structure/ministries/energy-and-resources

Gouvernement de la Saskatchewan. (2018). *A Made-in-Saskatchewan Climate Change Strategy.* 52 pages. [Online]. https://www.saskatchewan.ca/business/environmental-protection-and-sustainability/a-made-in-saskatchewan-climate-change-strategy

Gouvernement de la Saskatchewan. (2010). *Environmental Management and Protection Act.* 2010, E10.22. 3 pages. [Online]. https://publications.saskatchewan.ca/#/products/31893

Gouvernement l'État de la Pennsylvanie. (2018). *PA's Bay Watershed.* [Online]. https://www.depgis.state.pa.us/chesapeakebaywatershed/index.html

Gouvernement de l'État de la Pennsylvanie. (2018). *Climate change.* [Online]. https://www.dep.pa.gov/citizens/climate/Pages/default.aspx

Gouvernement de l'État de la Pennsylvanie. (2018). *Laws, Regulations and Guidelines.* [Online]. https://www.dep.pa.gov/Business/Energy/OilandGasPrograms/OilandGasMgmt/Pages/Laws,-Regulations-and-Guidelines.aspx

Gouvernement de l'État de la Pennsylvanie. (2018). « Environmental Protection ». *Pennsylvania Code: Title 25.* [Online]. http://www.pacodeandbulletin.gov/Display/pacode?file=/secure/pacode/data/025/025toc.html&d=reduce

Gouvernement de l'État de New York. Département de la conservation environnementale. (2018). *Enforcing Environmental Laws.* [Online]. http://www.dec.ny.gov/regulations/391.html

Gouvernement de l'État de New York. Département de la conservation environnementale. (2018). *Regulations.* [Online]. http://www.dec.ny.gov/regulations/regulations.html

Gouvernement de l'État de New York. Département de la conservation environnementale. (2018). *Great Lakes.* [Online]. https://www.dec.ny.gov/lands/25562.html

Gouvernement de l'État de Wisconsin. Wisconsin State Legislative. (2018). *Wisconsin Legislature: Water.* [Online]. https://docs.legis.wisconsin.gov/code/index/index/w/water

Gouvernement de l'Île-de-Prince-Édouard. (2019). *Environment, Water and Climate Change Mandate Letter.* [Online]. https://www.princeedwardisland.ca/en/information/environment-water-and-climate-change/environment-water-and-climate-change-mandate-letter

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. (2019). *Environmental Advisory Council.* [Online]. https://www.princeedwardisland.ca/en/information/executive-council-office/environmental-advisory-council

Gouvernement de l'Île-de-Prince-Édouard. (2019). Transportation, Infrastructure and Energy Mandate Letter. [Online]. https://www.princeedwardisland.ca/en/information/transportation-infrastructure-and-energy/transportation-infrastructure-and-energy

Gouvernement de l'Île-de-Prince-Édouard. (2019). *Environmental Protection Act.* [Online]. https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/legislation/e-09-environmental_protection_act.pdf

Gouvernement de l'Île-de-Prince-Édouard. (2019). *Climate Leadership Act.* [Online].

https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/legislation/c-9.1-climate_leadership_act.pdf

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Edouard. (2019). *Cabinet.* [Online]. https://www.princeedwardisland.ca/en/topic/cabinet

Gouvernement de l'Indiana. Département de l'environnement, des Grands Lacs et de l'Énergie du Michigan. (2018). *Statutes.* [Online]. https://www.in.gov/dnr/water/2453.htm

Gouvernement de l'Indiana. (2018). *Indiana Code : Title 13. Environment.* 42 pages. [Online]. http://iga.in.gov/legislative/laws/2019/ic/titles/013#13-25

Gouvernement de l'Indiana. Agence de protection de l'environnement de l'Indiana. (2018). *Statutes, Rules, and Regulations.* [Online]. https://www2.illinois.gov/epa/about-us/rules-regs/Pages/default.aspx

Gouvernement de l'Indiana. Agence de protection de l'environnement de l'Indiana. (2018). *Water Regulations.* [Online]. https://www2.illinois.gov/epa/about-us/rules-regs/Pages/Water-Regulations.aspx

Gouvernement de l'Ohio. Agence de la protection de l'environnement de l'Ohio. (2018). « Division of Environnemental Services ». [Online]. https://www.epa.ohio.gov/Divisions-and-Offices/Environmental-Services

Gouvernement de l'Ohio. (2018). *Lake Erie Commission.* [Online]. https://lakeerie.ohio.gov/

Gouvernement de l'Ohio. (2018). *Ohio Code.* [Online]. http://codes.ohio.gov/orc/

Gouvernement de l'Ontario. (2019). *Convention sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.* 27 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/document/convention-sur-les-ressources-en-eaux-durables-du-bassin-des-grands-lacs-et-du-saint-laurent

Gouvernement de l'Ontario. (2019). *Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs.* 47 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/page/strategie-ontarienne-pour-les-grands-lacs

Gouvernement de l'Ontario. (2018). *Loi de la protection de l'environnement.* L.R.O, 1990, Chap. E. 19. 168 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90e19

Gouvernement de l'Ontario. (2018). *Loi de 2006 sur l'eau saine.* L.R.O, 2006, Chap. 22. 51 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/06c22

Gouvernement de l'Ontario. Ministère de l'environnement et énergie. (2018). *Rapport d'étape 2016 sur la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs,* Archivée, 45 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-detape-2016-sur-la-strategie-ontarienne-pour-les-grands-lacs

Gouvernement de l'Ontario. Ministère de l'environnement et énergie. (2018). *Rapport d'étape 2016 sur la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs.* Archivée [Online]. https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenvironnement-de-la-protection-de-la-nature-et-des-parcs

Gouvernement de l'Ontario. (2018). *Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs.* L.O, 2015, Chap. 24. 20 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/15g24

Gouvernement de l'Ontario. (2018). *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau.* L.O, 2010, Chap. 19, 12 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/10w19

Gouvernement de l'Ontario. (2018). *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario.* L.O, 1990, Chap.O.40, 86 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90o40

Gouvernement de l'Ontario. (2018). *Charte des droits environnementaux de 1993.* L.O, 1993, Chap. 28, 37 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/93e28

Gouvernement de l'Ontario. (2018). *Loi sur le ministère de l'Environnement.* L.R.O, 1990, Chap.M.24. 1 page. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90m24

Gouvernement de l'Ontario. (2017). *Plan énergétique à long terme de l'Ontario : garantir l'équité et le choix.* 174 pages. [Online]. https://files.ontario.ca/books/pelt2017_0.pdf

Gouvernement de l'Ontario. Ministère de l'Environnent, de la Conservation et des Parcs. (2017). *A Made-in-Ontario Environment Plan: Preserving and protecting our Environment for Future Generations.* 54 pages. [Online]. https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2018-11/EnvironmentPlan.pdf

Gouvernement de l'Ontario. (2015). *Accord Canada Ontario sur les Grands Lacs.* [Online]. https://www.ontario.ca/fr/page/accord-canada-ontario-sur-les-grands-lacs

Gouvernement de l'Ontario. (2007). *Ontatio's Action Plan on Climate Change.* 45 pages. [Online]. https://digital.library.unt.edu/ark:/67531/metadc226713/m2/1/high_res_d/6445e.pdf

Gouvernement de l'Ontario. (2007). *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte.* Projet de loi 150. 39 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/s09012

Gouvernement de l'Ontario. (2007). *Charte des droits environnementaux de 1993*. L.O., 1993, chap. 28. 8 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/93e28

Gouvernement de l'Ontario. (2005). *Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.* Ministère de l'environnement et énergie. 29 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/fr/document/entente-sur-les-ressources-en-eaux-durables-du-bassin-des-grands-lacs-et-du-saint-laurent

Gouvernement de l'Ontario. (1990). *Conservation Authorities Act*. R.S.O., 1990, c. C.27. 42 pages. [Online]. https://www.ontario.ca/laws/statute/90c27?_ga=1.206265939.1557889916.1448898566

Gouvernement des États-Unis. (2020). *Committees*. United States House of Representatives. [Online]. https://www.house.gov/committees

Gouvernement des États-Unis. (2020). *House Agriculture Committee*. United States House of Representatives. [Online]. https://agriculture.house.gov/

Gouvernement des États-Unis. (2020). *Subcommittees*. House Committee on Appropriations. [Online]. https://appropriations.house.gov/subcommittees

Gouvernement des États-Unis. (2020). *House Committee on Energy & Commerce*. United States House of Representatives. [Online]. https://energycommerce.house.gov/

Gouvernement des États-Unis. (2020). *Natural Resources Committee*. United States House of Representatives. [Online]. https://naturalresources.house.gov/

Gouvernement des États-Unis. (2020). *The U.S. House of Representatives Committee on Science, Space & Technology*. United States House of Representatives. [Online]. https://science.house.gov/

Gouvernement des États-Unis. (2020). *The House Committee on Transportation & Infrastructure*. United States House of Representatives. [Online]. https://transportation.house.gov/

Gouvernement des États-Unis. (2020). *House select committee on the Climate Crisis.* [Online]. https://climatecrisis.house.gov/

Gouvernement des États-Unis. (2020). *Committees*. United States Senate. [Online]. https://www.senate.gov/committees/

Gouvernement des États-Unis. (2020). *United States Senate Committee on Agriculture, Nutrition & Forestry*. United States Senate. [Online]. https://www.agriculture.senate.gov/

Gouvernement des États-Unis. (2020). *United States Senate Committee on Appropriations*. United States Senate. [Online]. https://www.appropriations.senate.gov/

Gouvernement des États-Unis. United States Senate (2020). *U.S. Senate Committee on Commerce, Science, & Transportation.* [Online]. https://www.commerce.senate.gov/

Gouvernement des États-Unis. (2020). « U.S. Senate Committee Energy & Natural Resources ». *United States Senate.* [Online]. https://www.energy.senate.gov/public/

Gouvernement des États-Unis. (2020). *U.S. Senate Committee on Environmental and Public Works*. United States Senate. [Online]. https://www.epw.senate.gov/public/index.cfm/committee-jurisdiction

Gouvernement des États-Unis. Agence de protection de l'environnement des États-Unis. (2020). *Final Rule: The Navigable Waters Protection Rule.* 93 pages. [Online]. https://www.epa.gov/nwpr/final-rule-navigable-waters-protection-rule

Gouvernement des États-Unis. Agence de protection environnementale des États-Unis. (2019). *Summary of the National Environmental Policy Act.* [Online]. https://www.epa.gov/laws-regulations/summary-national-environmental-policy-act

Gouvernement des États-Unis. Agence de la protection de l'environnement des États-Unis. (2018). *Laws and Executive Orders.* [Online]. https://www.epa.gov/laws-regulations/laws-and-executive-orders

Gouvernement des États-Unis. La Maison-Blanche. (2018). *Executive Order regarding the Ocean Policy to advance the Economic, Security, and the Environmental Interests of the United States.* Energy & Environment. 6 pages. [Online]. https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/executive-order-regarding-ocean-policy-advance-economic-security-environmental-interests-united-states/

Gouvernement des États-Unis. (2015). « Clean Water Rule: Definition of "Waters of the United States" ». Federal Register, The Daily Journal of the United States Government. National Archives. 153 pages. [Online]. https://www.federalregister.gov/documents/2015/06/29/2015-13435/clean-water-rule-definition-of-waters-of-the-united-states

Gouvernement des États-Unis. La Maison-Blanche. (2010). *Executive Order 13547 – Stewardship of the Ocean, Our Coasts, and the Great Lakes.* Washington: Office of the Press Secretary, Maison blanche. 7 pages. [Online]. https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/executive-order-stewardship-ocean-our-coasts-and-great-lakes

Gouvernement des États-Unis. La Maison-Blanche. (2004). *Establishing of Great Lakes Interagency Task Force and Promotion of a Regional Collaboration of National Significance for the Great Lakes.* Executive orders, EP13340. 4 pages. [Online]. https://www.govinfo.gov/content/pkg/CFR-2005-title3-vol1/pdf/CFR-2005-title3-vol1-eo13340.pdf

Gouvernement des États-Unis. (1992). *The Constitution of the United States: A transcription.* [Online]. https://www.archives.gov/founding-docs/constitution-transcript

Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. Ministère de l'Environnement, du changement climatiques et des municipalités. (2019). *Climate Change Home.* [Online]. https://www.exec.gov.nl.ca/exec/occ/

Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. Ministère de l'Environnement, du changement climatiques et des municipalités. (2019). *The way Forward : Climate Change.* [Online]. https://www.exec.gov.nl.ca/exec/occ/publications/The_Way_Forward_Climate_Change.pdf

Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. (2019). *Climate Change Action Plan 2018-2023.* 32 pages. [Online]. https://www.princeedwardisland.ca/en/information/environment-water-and-climate-change/climate-change-action-plan-2018-2023

Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. (2019). *Cabinet Operations*. [Online]. https://www.exec.gov.nl.ca/exec/cabinet/ops.html

Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. (2019). *Environnemental Protection Art.* Chapter E-14.2. 64 pages. [Online]. https://www.assembly.nl.ca/legislation/sr/statutes/e14-2.htm

Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. (2019). *Management of Greenhouse Gas Act.* 18 pages. [Online]. https://www.assembly.nl.ca/Legislation/sr/statutes/m01-001.htm

Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. (2015). *Focusing Our Energy: Energy Plan Progress Report.* 62 pages. [Online]. https://www.gov.nl.ca/nr/files/pdf-energy-plan.pdf

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. (2002). *A Greenhouse Gas Strategy for the Northwest Territories.* 45 pages. [Online]. https://www.ntassembly.ca/sites/assembly/files/11-08-23td65-166.pdf

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. (2002). *Environment and Natural Resources*. [Online]. https://www.enr.gov.nt.ca/en/services/climate-change

Gouvernement du Canada. (2020). « Sommaire du chapitre sur l'environnement et sur l'Accord de coopération environnementale ». *Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).* [Online]. https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/enviro.aspx?lang=fra

Gouvernement du Canada. Environnement et ressources naturelles. (2020). *Gouvernance de l'eau : la législation et les politiques fédérales.* [Online]. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-apercu/legislation-gouvernance/politiques-federales.html

Gouvernement du Canada. (2020). Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. Environnement et Changement climatique Canada. [Online]. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/affaires-internationales/partenariats-pays-regions/amerique-nord/cooperation-environnement.html

Gouvernement du Canada. (2020). « *Mandat et composition des comités du Cabinet »,* Site officiel du Premier ministre du Canada. [Online]. https://pm.gc.ca/fr/mandat-et-composition-des-comites-du-cabinet

Gouvernement du Canada. (2020). *Lois des règlements.* Transport Canada. [Online]. https://www.tc.gc.ca/fra/lois-reglements/reglements.htm

Gouvernement du Canada. (2020). *Page d'accueil*. Conseil canadien des ministres de l'environnement. [Online]. https://www.ccme.ca/

Gouvernement du Canada. (2019). *Infrastructures vertes : investir dans les infrastructures vertes.* [Online]. https://www.infrastructure.gc.ca/plan/gi-iv-fra.html

Gouvernement du Canada. (2019). *Gouvernance de l'eau : la législation et les politiques fédérales.* [Online].

Gouvernement du Canada. (2019). *Climate Data for a Resilient Canada.* [Online]. https://climatedata.ca/

Gouvernement du Canada. (2019). *Comité permanent de l'environnement et du développement durable.* Chambre des communes Canada. [Online]. https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/ENVI/About

Gouvernement du Canada. (2019). *Comité permanent des pêches et des océans.* Chambre des communes Canada. [Online]. https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/FOPO

Gouvernement du Canada. (2019). « Canada Changing Climate Report ». *CCRC2019*. 444 pages.

Gouvernement du Canada. (2019). *Loi constitutionnelle de 1867*. 86 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/TexteComplet.html

Gouvernement du Canada. (2019). *Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.* Chambre des communes Canada. [Online]. https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/INAN

Gouvernement du Canada. (2019). *Page d'accueil.* Sénat du Canada. [Online].

https://sencanada.ca/fr/comites/41-1

Gouvernement du Canada. (2019). *Études de projets de loi.* Sénat du Canada. [Online]. https://sencanada.ca/fr/comites/appa/etudesetprojetsdeloi/41-1

Gouvernement du Canada. (2019). *Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts*. Sénat du Canada. [Online]. https://sencanada.ca/fr/comites/agfo/41-1

Gouvernement du Canada. Premier Ministre. (2019). *Lettre de mandat du Ministère des transports.* 6 pages. [Online]. https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-des-transports

Gouvernement du Canada. Premier Ministre. (2019). *Lettre de mandat du Ministère de l'environnement et du changement climatique.* 6 pages [Online]. https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement

Gouvernement du Canada. (2019). *Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.* Sénat du Canada. https://sencanada.ca/fr/comites/enev/41-1

Gouvernement du Canada. Environnement et ressources naturelles. (2019). *Développement durable.* [Online]. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/developpement-durable.html

Gouvernement du Canada. Ressources naturelle Canada. (2007). *Natural resources Canada Community Energy Planning.* 36 pages. [Online]. https://questcanada.org/wp-content/uploads/2018/08/CommunityEnergyPlanningGuide_en.pdf

Gouvernement du Canada. Environnement et Changement climatique Canada. (2019). *Canadian Environmental Sustainability Indicators: Greenhouse gas emissions.* 24 pages. [Online]. https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/cesindicators/ghg-emissions/2019/national-GHG-emissions-en.pdf

Gouvernement du Canada. (2019). *Sustainable buildings and Community Group: community energy methodology.* Ressources naturelles Canada. 1 page. [Online]. https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/canmetenergy/files/pubs/Community%2Benergy%2Bplanning%2BMethodology.pdf

Gouvernement du Canada. (2019). *Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs.* Environnement et ressources naturelles. [Online].

https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/protection-grands-lacs/accord-canada-ontario-qualite-eau-ecosysteme.html

Gouvernement du Canada. (2019). *Coopération internationale en matière d'énergie.* Ressources naturelles Canada. [Online]. https://www.rncan.gc.ca/energie/ressources/cooperation-international-en-matiere-denergie/17926

Gouvernement du Canada. (2019). *Chapitre 2 : Bâtir un Canada meilleur.* 79 pages. [Online]. https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/chap-02-fr.html

Gouvernement du Canada. Ressources naturelles Canada. (2019). *Coopération nord-américaine en matière d'information sur l'énergie (CNAIE).* [Online]. https://www.rncan.gc.ca/energie/ressources/cooperation-international-en-matiere-denergie/cooperation-nord-americaine-en-matiere-dinformation-sur-lenergie-cnaie/18052

Gouvernement du Canada. (2019). *Gouvernance de l'eau : la législation et les politiques fédérales.* [Online]. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-apercu/legislation-gouvernance/politiques-federales.html

Gouvernement du Canada. (2019). *Conseil canadien des ministres de l'environnement.* Environnement et ressources naturelles. [Online]. https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien/conseil-canadien-ministres-environnement.html

Gouvernement du Canada. Sénat du Canada. (2019). *Comité sénatorial permanent des prêches et des océans.* [Online]. https://sencanada.ca/fr/comites/pofo/41-1

Gouvernement du Canada. (2019). *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*. Environnement et ressources naturelles. [Online]. https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html

Gouvernement du Canada. (2018). *Le Fonds municipal vert*. Ressources naturelles Canada. [Online]. https://www.rncan.gc.ca/plans-rapports-rendement/rrm/2017-2018/21504

Gouvernement du Canada. (2018). *Des collectivités de partout au Canada reçoivent un soutien pour des initiatives visant l'innovation écologique, la résilience aux changements climatiques et la planification infrastructures.* Infrastructure Canada. [Online]. https://www.canada.ca/fr/bureau-infrastructure/nouvelles/2018/11/des-collectivites-de-partout-au-canada-recoivent-un-soutien-pour-des-initiatives-visant-linnovation-ecologique-la-resilience-aux-changements-climat.html

Gouvernement du Canada. (2017). *La loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement.* Environnement et ressources naturelles. [Online]. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/application-lois-environnementales/lois-reglements/a-propos-loi/amendes-infractions.html

Gouvernement du Canada. (2017). *À propos de la Loi sur le contrôle d'application des lois environnementales.* Environnement et ressources naturelles. Site web de la législation accueil. [Online]. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/application-lois-environnementales/lois-reglements/a-propos-loi.html

Gouvernement du Canada. (2016). *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques : Plan canadien de lutte contre les changements climatiques et de croissance économique.* 97 pages. [Online]. http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/eccc/En4-294-2016-fra.pdf

Gouvernement du Canada. (2016). *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques : plan canadien de lutte contre les changements climatiques et de croissance économique.* 90 pages. [Online]. http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/eccc/En4-294-2016-fra.pdf

Gouvernement du Canada. (2016). *Accords de Paris en vertu des Nations Unies de la Convention – Cadre sur les changements climatiques.* Recueil des traités 2016/9, Canada. 44 pages. http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/amc-gac/FR4-2016-9.pdf

Gouvernement du Canada. (2015). *Communiqué de la réunion des ministres de l'énergie du G-20.* Ressources naturelles Canada. 5 pages. [Online]. https://www.rncan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/energy/files/pdf/Communiqu%C3%A9_G20%20Energy%20Ministers%20Meeting%20Turkey_FINAL_FR.PDF

Gouvernement du Canada. Ressources naturelles Canada. (2015). *Communiqué de la réunion des ministres de l'énergie du G-20*. Istanbul (Turquie). [Online]. https://www.nrcan.gc.ca/node/17797

Gouvernement du Canada. Environnement Canada. (2011). *Environnement Canada : 40 ans d'histoire dans la région du Québec*. 26 pages. [Online]. http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/ec/En4-152-2011-fra.pdf

Gouvernement du Canada. Environnement Canada. (2005). *An introduction to climate change: a canadian perspective.*

Gouvernement du Canada. Beauregard-Tellier, F.; Banks, S. N.K.; and Myers, L. C. (2007). *Bill C-30: Canada's clean air and climate change Act.* Bibliothèque du Parlement:

Parliamentary Information and Research Service. 14 November 2006, revised 19 April 2007. LS-539E. [Online]. http://publications.gc.ca/collections/collection_2007/lop-bdp/ls/391-539-1E.pdf

Gouvernement du Canada. (2005). *Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques : un Plan pour honorer notre engagement de Kyoto.* 55 pages. [Online]. http://publications.gc.ca/collections/Collection/En84-15-2005F.pdf

Gouvernement du Canada. (2001). *Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologie au développement durable.* L.C. 2001, ch.23. Site web de la législation accueil. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-5.5/page-1.html

Gouvernement du Canada. (1999). *Loi canadienne sur la protection de l'environnement.* L.C. 1999, ch. 33. Site web de la législation accueil. 8 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/index.html

Gouvernement du Canada. (1998). *Loi maritime du Canada.* L.C. 1998, ch.10. Site web de la législation accueil. 288 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-6.7/

Gouvernement du Canada. (1994). *Loi sur le ministère des Ressources naturelles.* L.C. 1994, ch.41. Site web de la législation accueil. 8 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-20.8/page-1.html

Gouvernement du Canada. (1992). *Loi sur l'efficacité énergétique.* L.C. 1992, ch. 36. Site web de la législation accueil. 24 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-6.4/

Gouvernement du Canada. (1985). *Loi du traité des eaux limitrophes internationales.* L.R.C. 1985, Ch. I-17. Site web de la législation accueil. 42 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-17/

Gouvernement du Canada. (1985). *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.* L.R.C. ch. I-20. Site Web de la législation accueil. 32 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-20/page-1.html#h-270897

Gouvernement du Canada. (1985). *Loi sur les ressources en eau du Canada.* L.R.C. 1985, ch. C-11. Site Web de la législation accueil. 29 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-11/index.html

Gouvernement du Canada. (1985). *Loi sur le ministère de l'Environnement.* L.R.C. 1985, Ch. E-10. Site Web de la législation accueil. 7 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-10/page-1.html

Gouvernement du Canada. (1985). *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps.* L.R.C. 1985, ch. W-5. Site Web de la législation accueil. 6 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-5/index.html

Gouvernement du Canada. (1985). *Loi sur la surveillance du secteur énergétique.* L.R.C. 1985, ch. E-8. Site Web de la législation accueil. 15 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-8/page-1.html

Gouvernement du Canada. (1985). *Loi sur l'Office national de l'énergie.* L.R.C. Version abrogée, 2019, ch. 28, art. 44. 3 pages. [Online]. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/

Gouvernement du Canada. (1985). *Loi sur les eaux navigables canadiennes.* L.R.C., ch. N-22. 72 pages. [Online]. https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-22/

Gouvernement du Canada et Gouvernement des États-Unis. (1972). *Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*. 59 pages. [Online]. https://binational.net/wp-content/uploads/2014/05/1094_Canada-USA-GLWQA_f.pdf

Gouvernement du Michigan. Département de l'environnement, Grands Lacs & Energie du Michigan. (2018). *Michigan Water Strategy.* [Online]. https://www.michigan.gov/ogl/0,9077,7-362-85258---,00.html

Gouvernement du Michigan. Département de l'environnement, Grands Lacs & Energie du Michigan. (2018). *Office of the Great Lakes.* [Online]. https://www.michigan.gov/ogl

Gouvernement du Michigan. Département de l'environnement, des Grands Lacs et de l'Énergie du Michigan. (2018). *Laws and Rules.* [Online]. https://www.michigan.gov/egle/0,9429,7-135-3310_70314_4108---,00.html

Gouvernement du Manitoba. Ministère du développement durable. (2019). *Climate and Green Plan Implementation – Next priorities for the Expert Advisory Council.* Winnipeg: Legislative Building. 2 pages. [Online]. https://manitoba.ca/asset_library/en/eac/direction-letter.pdf

Gouvernement du Manitoba. (2018). *Loi sur le Plan vert et climatique*. [Online]. https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/c134f.php

Gouvernement du Manitoba. (2017). *A Made-in-Manitoba Climate and Green Plan: Hearing from Manitoban.* 64 pages. [Online]. https://www.gov.mb.ca/climateandgreenplan/plan.html

Gouvernement du Manitoba. (2017). *Organismes, conseils et commissions : Conservation et Climat.* [Online]. https://www.gov.mb.ca/government/abc/sd.fr.html

Gouvernement du Manitoba. Conservation et Climate Manitoba. (2017). *Conseil consultatif d'experts.* [Online]. https://www.gov.mb.ca/asset_library/fr/abc/2020/cons/expert_advisory_council_fr.pdf

Gouvernement du Manitoba. (2015). *Manitoba's Climate Change and Green Economy Action Plan.* 60 pages. [Online]. https://www.gov.mb.ca/sd/annual-reports/sdif/mb-climate-change-green-economy-action-plan.pdf

Gouvernement du Manitoba. (2015). *Manitoba's Climate Change and Green Economy Action Plan.* 40 pages. [Online]. https://www.gov.mb.ca/sd/climate/pdf/2010_climate_change_web.pdf

Gouvernement du Manitoba. (2012). *Focused on What Matters Most: Manitoba's Clean Energy Strategy.* [Online]. https://www.gov.mb.ca/sd/environment_and_biodiversity/energy/cleanenergy.html

Gouvernement du Manitoba. (2002). *Kyoto and Beyond: A plan of action to meet and exceed Manitoba's Kyoto targets.* 32 pages. [Online]. https://digitalcollection.gov.mb.ca/awweb/pdfopener?smd=1&did=10801&md=1

Gouvernement du Minnesota. (2018). *States Agencies, Boards, Commissions.* [Online]. https://mn.gov/portal/government/state/agencies-boards-commissions/

Gouvernement du Manitoba. (1987). *Loi sur l'environnement.* C.P.L.M. c. E125. 30 pages. [Online]. https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/e125e.php

Gouvernement du Minnesota. Département des ressources naturelles. (2018). *Minnesota Department of Natural Resources State Climatology Office.* [Online]. https://www.dnr.state.mn.us/climate/about_us.html

Gouvernement du Minnesota. (2018). *Environmental Quality Board.* [Online]. https://www.eqb.state.mn.us/

Gouvernement du Minnesota. (2018). *Minnesota Statures.* [Online]. https://www.revisor.mn.gov/statutes/cite/103A

Gouvernement du Minnesota. (2018). *Laws & Treaties.* [Online]. https://www.dnr.state.mn.us/aboutdnr/laws_treaties/index.html

Gouvernement du Nunavut. (2019). *Mandate Letters.* 50 pages. [Online]. *https://www.gov.nt.ca/sites/flagship/files/documents/ministerial_mandates_0.pdf*

Gouvernement du Nunavut. (2019). *Legislation and regulations.* [Online]. https://www.enr.gov.nt.ca/en/services/legislation-and-regulations

Gouvernement du Nunavut. (2019). *Environmental Rights Act.* 20 pages. [Online]. https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/legislation/environmental-rights/environmental-rights.a.pdf?t1567625047900

Gouvernement du Nunavut. (2019). *Environnemental Protection Act.* [Online]. https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/legislation/environmental-protection/environmental-protection.a.pdf

Gouvernement du Nunavut. (2019). *Centre sur les changements climatiques, Nunavut.* 38 pages. [Online]. https://www.climatechangenunavut.ca/fr

Gouvernement du Nunavut. Department of Sustainable Development. (2003). *Nunavut Climate Change Strategy.* 27 pages. [Online].

https://www.gov.nu.ca/sites/default/files/Climate%20Change%20Full%20English%20low.pdf

Gouvernement du Nunavut. (2007). *Ikummatiit, The Government of Nunavut Energy Strategy.* 24 pages. [Online]. https://gov.nu.ca/sites/default/files/ikummatiit_energy_strategy_english.pdf

Gouvernement du Nunavut. (2018). *Climate Change Secretariat.* [Online]. https://www.gov.nu.ca/environment/information/climate-change-secretariat

Gouvernement du Nunavut. (2018). *Environmental and Natural Resources.* [Online]. https://www.enr.gov.nt.ca/en/services/climate-change/2030-nwt-climate-change-strategic-framework

Gouvernement du Québec. (2019). *Action-Climat Québec.* [Online]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/actionclimat/

Gouvernement du Québec. (2019). *« Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) ».* Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. [Online]. https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/municipalites-pour-linnovation-climatique-mic/

Gouvernement du Québec. Environnement et lutte contre les changements climatiques. (2019). *Déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants de l'atmosphère.* [Online]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/index.htm

Gouvernement du Québec. (2019). *L'organisation et ses engagements.* [Online]. https://www.quebec.ca/gouv/ministere/conseil-executif/comites-ministeriels/

Gouvernement du Québec. Environnement et lutte contre les changements climatiques. (2017). *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.* C-6.2. [Online]. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-6.2

Gouvernement du Québec. (2017). *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.* [Online]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/plan-action-fonds-vert.asp

Gouvernement du Québec. Environnement et lutte contre les changements climatiques. (2020). *Action-Climat Québec.* [Online]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/ActionClimat/index.htm

Gouvernement du Québec. Environnement et lutte contre les changements climatiques. (2017). *L'organisation et ses engagements* [Online]. https://www.quebec.ca/gouv/ministere/environnement/lois-et-reglements/

Gouvernement du Québec. Environnement et lutte contre les changements climatiques. (2017). *Loi sur la qualité de l'environnement.* [Online]. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2/

Gouvernement du Québec. Environnement et lutte contre les changements climatiques. (2017). *Loi sur la Conservation du patrimoine naturel.* Chapitre C-61.01. [Online]. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-61.01

Gouvernement du Québec. Environnement et lutte contre les changements climatiques. (2017). *Loi sur le développement durable.* Chapitre D-8.1.1. [Online]. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1

Gouvernement du Québec. Environnement et lutte contre les changements climatiques. (2017). *Loi visant la préservation des ressources en eau.* Chapitre P-18.1., 4 pages. [Online]. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-18.1

Gouvernement du Québec. Environnement et lutte contre les changements climatiques. (2017). *Loi sur le régime des eaux.* Chapitre R-13. 30 pages. [Online]. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/R-13

Gouvernement du Québec. (2011). *Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026.* 52 pages. [Online]. http://planstlaurent.qc.ca/fileadmin/site_documents/documents/Documents_Entente/Entente_final_fr.pdf

Gouvernement du Québec. (2016). *L'énergie des Québécois : source de croissance.* 66 pages. [Online]. https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf

Gouvernement du Yukon. (2009). *Energy Strategy for Yukon.* 32 pages. [Online]. https://yukon.ca/sites/yukon.ca/files/emr/emr-energy-strategy-for-yukon.pdf

Gouvernement du Québec. (2008). *Le Québec et les changements climatiques : Un défi pour l'avenir : plan d'action 2006-2012.* 54 pages. [Online]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf

Gouvernement du Québec. (2002). *Politique de l'eau du Québec : eau, notre vie, notre future.* [Online]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/politique/index-en.htm

Gouvernement du Wisconsin. Département des ressources naturelles du Wisconsin. (2018). *Wisconsin's Great Lakes Strategy.* [Online]. https://dnr.wi.gov/topic/greatlakes/strategy.html

Gouvernement du Yukon. (2019). *Mandate Letter Minister of Environment, Minister of Health and Social Services, Minister responsible for the Yukon Housing Corporation.* 5 pages. [Online]. https://yukon.ca/sites/yukon.ca/files/eco/eco-mandate-pauline-frost_1.pdf

Gouvernement du Yukon. (2019). *Loi sur l'environnement.* LRY 2002, ch.76 ; amended by SY 2009, c.9; SY 2009, c.21; SY 2010, c.12; SY 2012, c.14; SY 2014, c.6; SY 2016, c.5; SY 2019, c.6; sy2019, c.15. 125 pages. [Online]. http://www.gov.yk.ca/legislation/acts/environment_c.pdf

Gouvernement du Yukon. (2018). *Climate change in Yukon.* 72 pages. [Online]. https://yukon.ca/en/climate-change-yukon#plans-and-studies

Gouvernement du Yukon. (2018). *Acts and Regulations – Environment.* [Online]. http://www.gov.yk.ca/legislation/env.html

Global Taskforce of Local and Regional Government. (2017). *Page d'accueil.* [Online]. https://www.global-taskforce.org/

Global Taskforce of Local and Regional Government. (2019). *L'Agenda 2030 pour le développement durable* [Online]. https://www.uclg.org/fr/themes/l-agenda-2030-pour-le-developpement-durable

Gore, C. (2009). « Local Government Response to Climate Change: Our Last, Best Hope? » in Selin, H.; VanDeveer, S. (2009). *Changing climates in North American politics: institutions, policymaking, and multilevel governance*. Cambridge, Mass; London: MIT Press, 137-158.

Green, M. (2019). « Trump proposes slashing EPA budget by 31 percent ». *The Hill.* [Online]. https://thehill.com/policy/energy-environment/433496-white-house-proposes-dramatic-cuts-to-energy-and-environment

Grover, V.I., Krantzberg, G. (2012). *Great Lakes: Lessons in Participatory Governance.* Taylor & Francis Group. 459 pages.

Hajer, M. A., Wagenaar, H. (2003). *Deliberative Policy Analysis: Understanding Governance in the Network Society*. Cambridge, United Kingdom: Cambridge University Press. 307 pages.

Hajer, M.A. (1995). *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernization and the Policy Process.* Oxford University Press: New York. 344 pages.

Hall, P. A. (1993). « Policy paradigms, social learning, and the State: The Case of Economic Policymaking in Britain ». *Comparative Politics*. 25(3), 275-296.

Hall, N.D. (2006). « Toward a New Horizontal Federalism Interstate Water Management in Great Lakes Region ». *University of Colorado Law Review.* 77, 405-456.

Hallsworth, C. (2016). *Provincial Climate Action Plans and local governments – lessons from BC.* Sustainable Prospectity, Policy Brief, 25 pages.

Halpern, C., Lascoumes, P., Le Galès, P. (2014). "L'instrumentation et ses effets débats et mises en perspective théoriques », dans Halpern, C., Lascoumes, P., Le Galès, P. *L'instrumentation de l'action publique*. Académique, Presses de Sciences Po. 528 pages.

Halpern, C., Le Galès, P. (2011). « Pas d'action publique autonome sans instruments propres ». *Presses de Sciences Po*, 61(1), 51 -78.

Hania, P. (2017). « Uncharted Waters: Applying the Lens of New Governance Theory to the Practice of Water Source Protection in Ontario ». *Journal of Environmental Law and Practice,* 24(2), 177-221.

Hania, O. (2011). « Climate Change and the Protection of Drinking Water in Ontario: An Opportunity to Adopt Adaptive Management? ». *Journal of environmental law and practice,* 22(2), 167-201.

Harvey, L.D.D. (1993). « Tackling urban CO^2 emissions in Toronto ». *Environment: Science and Policy for Sustainable Development*. 35(7), 16-28.

Hansson, S.O. (2018). « Dealing with climate science denialism: experiences from confrontations with other forms of pseudoscience ». *Taylor & Francis*, 18, 1094-1102.

Hansson, S.O. et Hadorn, G.H. (2016). « Introducing the Argumentative Turn in Policy Analysis », dans Hansson, S.O, et Ha

dorn, G.H. (2016). *The Argumentative Turn in Policy Analysis: Reasoning about Uncertainty*, Springer: Logic, Argumentation & Reasoning 10, 11-38.

Hass, Peter M. (2016). « Epistemic communities, constructivism, and international environmental politics ». *Routledge Taylor & Francis Group*. London and New York. 421 pages.

Hass, Peter. (1992). « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination ». *International Organization*, 46(1), 1-35.

Head, B.W. (2018). « Understanding "wicked" policy problems », *Policy options*, 5 pages.

Head, B.W. (2014). « Evidence, uncertainty, and wicked problems in climate change decision making in Australia ». *Environment and Planning C: Governance and Policy, University of Queensland*, 31, 663-679.

Head, B.W. (2008). « Wicked problems in public policy », *Public Policy*, 3(2), 101-118.

Head, B.W., Alford, J. (2015). « Wicked problems: Implications for public policy and management ». *Administration & Society*, 47(6), 711-739.

Head, B.W. (2018). « Understanding "wicked" policy problems ». *Policy Options.* 6 pages. [Online]. https://policyoptions.irpp.org/magazines/january-2018/understanding-wicked-policy-problems/

Healey, Josh. (2019). « Mahone Bay declares climate emergency ». Saltwire Network. [Online] https://www.southshorebreaker.ca/news/local/mahone-bay-declares-climate-emergency-295118/

Heaslip, E., Costello G.J., Lohan, J. (2016). « Assessing Good-practice Frameworks for the Development of Sustainable Energy Communities in Europe: Lessons from Denmark and Ireland ». *Journal of Sustainable Development of Energy, Water and Environmental Systems.* 4(3). 307-319.

Heclo, H. (1978). « Issue networks and the Executive establishment ». *The New American Political System*, 268-287.

Henstra, D. (2012). « Toward the Climate-Resilient City: Extreme weather and urban climate adaptation policies in two Canadian provinces ». *Journal of Comparative Policy Analysis,* 14(2), 175-194.

Herweg, N., Zahariadis, N. et Zohlnhöfer, R. (2017). « The Multiple Streams Framework: Foundations, Refinements, and Empirical Applications ». In C.M. Weible et P. A. Sabatier, *Theories of the Policy Process*. Routledge, 402 pages.

Hill, P.J. (1989). « The Great Lakes Quasi Compact: An Emerging Paradigm for Regional Governance of U.S. Water Resources ». *Detroit College of Law Review,* 1(1), 25 pages.

Hoicka, C.E., MacArthur, J.L. (2018). « From tip to toes: Mapping community energy models in Canada and New Zealand ». *Energy Policy*, 121, 162-174.

Hoff, J. W., Strobel, B.W. (2013). « A municipal 'Climate Revolution' ? The Shaping of Municipal Climate Change Policies ». *Journal of Transdisciplinary Environmental Studies*, 12(1), 4-16.

Holdgate, C. (2007). « Factors and Actors in climate change Mitigation: A tale of Two South African Cities ». *Local Environment*, 12(5), 471-484.

Hoornweg, D., Freire, M., Lee, M.J., Bhada-Tata, P., Yuen, B. (2011). « Cities and Climate Change: Responding to an Urgent Agenda ». *Urban Development Series*. The World Bank. Washington DC, 328 pages. [Online]. https://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/978-0-8213-8493-0

Howlett, Michael (2014). « What, Who, How and Why? », Dans Charlotte Halpern et al, (2014). *L'instrumentation de l'action publique*. Académique, Presses de Sciences Po. 281-316.

Howlett, M. (2011). *Designing Public Policies: Principles and instruments.* London and New York: Routhledge Taylor & Francis Group. 236 pages.

Howlett, M. (2009). « Governance Modes, Policy Regimes and Operational Plans: A multi-level nested model of Policy Instrument Choice and Policy Design". *Policy Sciences,* 42(1), 73-89.

Howlett, M. (2009). « Policy analytical capacity and evidence-based policy making: Lessons from Canada ». *Canadian Public Administration,* 52(2), 153-175.

Howlett, M. (2000). « Managing the 'hollow state' procedural policy instruments and modern governance ». *Canadian Public Administration,* 43(4), 412-431.

Hughes, S. (2017). « The Politics of Urban Climate Change Policy: Toward a Research Agenda ». *Urban Affairs Review,* 53(2), 362-380.

ICEF – Governments emergency declaration spreadsheet. [Online]. https://docs.google.com/spreadsheets/d/1tb-LklFWLujYnjmCSvCWRcLUJCCWAL27dKPzVcFq9CQ/edit#gid=0

International Joint Commission. (2016). *The Boundary Waters Treaty of 1909.* Detroit: United States Section Office, Canadian Section Office, and Great Lakes Regional Office. 24 pages. [Online]. https://legacyfiles.ijc.org/publications/ID1626.pdf

Jegen, M. (2012). « L'État, l'environnement et le développement durable », 497-518. Dans, Temblay, P.P, (2012). *L'administration contemporaine de l'État : une perspective canadienne et québecoise*, 684 pages.

Jessop, B. (2013). « The returns of the argumentative turn ». *Critical Policy Studies,* 7(4), 434-439.

Jetoo, A. (2017). « The Role of Transnational Municipal Networks in Transboundary Water Governance ». *Water*, 9(40), 1-21.

Jobert, B., Muller, P. (1987). *L'État en action : politiques publiques et corporatismes.* Presses universitaires de France, 242 pages.

John, P. (2011). « Networks and governance: Making policy ». In Peter, John. (2011). *Making Policy Work*. Routledge Taylor & Francis Group. London and New York, 208 pages.

Johns, C. (2013). « Governance of the Great Lakes in North America and Transboundary Governance Capacity ». *International Conference on Public Policy*, Grenoble, France, 1-35.

Johns, C. (2013). *Effective Policy Regimes for Management of Non-point Source Water Pollution: Ontario and the US in Comparative Perspective*. McMaster: Research report, 1-25.

Johns, C. Thorn, A., VanNinjnatten, D. (2018). « Environmental regime effectiveness and the North American Great Lakes Water Quality Agreement », *International Environmental Agreements*, 18: 315-333.

Johns, C. Thorn, A. (2015). « Subnational diplomacy in the Great Lakes region: toward explaining variation between water quality and quantity regimes », *Canadian Foreign Policy Journal*, 21(3), 195-211.

Johns, C.; Rasmussen, K. (2008). « Canadian water politics: conflicts and institutions », in M. Sproule-Jones, C. Johns, T.B., Heinmiller. *Canadian Water politics: conflicts and institutions*. McGill-Queen's University Press, 408 pages.

Jordan, Andrew; Wurzel, Rüdiger K.W. and Zito, Anthory R. (2013). « Still the century of 'new' environmental policy instruments? Exploring patters of innovation and continuity ». *Environmental politics.* 22(1), 155-173.

Jetoo, Savatri. (2017). « The Role of Transnational Municipal Network in Transboundary Water Governance ». *Water*. 9(40), 1-21.

John, P. (2011). *Making Policy Work*. Routledge Taylor & Francis Group, London and New York. 208 pages.

Kamal-Chaoui, L., Robert, A. (eds.). (2009). Competitive Cities and Climate Change. *Organisation de coopération et de développement économique.* 172 pages.

Kassim, H., Le Galès, P.. (2010). « Exploring Governance in a Multi-level polity: A polity instruments approach », *West European Politics*, 33(1), 1-21.

Keck, M. E., Sikkink, K. (1999). « Transnational advocacy networks in international and regional politics ». *International Social Science Journal*, 51(159), 89-101.

Kern, K., Bulkeley, H. (2009). « Cities, Europeanization and Multi-level Governance: Governing Climate Change through Transnational Municipal Networks ». *Journal of Common Market Studies*, 47(2), 309-332.

Kingdon, J.W. (2003). *Agendas, Alternatives, and Public Policies*. Longman. 253 pages.

Klijn, E.H. (2014). « Institutional complexity of governance networks ». *Complexity Governance & Network,* (1)1, 119-187.

Klijn, E.-H., Edelenbos, J., Steijn, B. (2010). « Trust in governance networks: its impacts on outcomes ». *Administration & Society,* 42(2), 193-221.

Klijn, E. H., Koppenjan, J. (2016). *Governance networks in the public sector*. Routledge Taylor & Francis Group. London and New York. 374 pages.

Knielging, J., Leal Filho, W. (2013). *Climate Change Governance, Climate Change Management*. Springer, Berlin, Heidelberg, 310 pages.

Kousky, C., Schneider, S.H. (2003). « Global climate policy: will cities lead the way? ». *Climate Policy*, 3, 339-372.

Koop, S.H.A., Koetsier, L.; Doornhof, A., Reinstra, O., Van Leewen, C.J.; Brouwer, S.; Diepering, C. et Driessen, P.P.J. (2017). « Assessing the Governance Capacity of Cities to Address Challenges of Water, Waste, and Climate ». *Water Resource Management*, 3, 3427-3443.

Kraft, M.E. (2015). *Environmental Policy and Politics.* Pearson Education: Sixth Edition, 340 pages.

Krause, R.M. (2013). « The Motivations Behind Municipal Climate Engagement: An Empirical Assessment of How Local Objectives Shape the Production of Public Good ». *Cityscape: A journal of Policy Development and Research*, 15(1), 125-141.

Krause, R.M. (2012). « An Assessment of the Impact that Participation in Local Climate Networks Has on Cities'Implementation of Climate, Energy, and Transportation Policies ». *Review of Policy Research*, 29(5), 585-604.

Kusmierczyk, I.W. (2012). « Transnational Municipal Networks of American and Canadian Local Governments in the Context of Bilateral Environmental Relations: The Emergence of a European Phenomenon in the Great Lakes Basin ». 105-131. Dans Grover, V.I., Krantzberg, G. (2012). *Great Lakes: Lessons in Participatory Governance.* Taylor & Francis Group. 459 pages.

Kwon, M.; Jang, H.S.; Feiock, R. (2014). « Climate protection and energy sustainability policy in California cities: what we have learned? ». *Journal of Urban Affairs*, 36 (5), 905-924.

Lacroix, I.; St.-Arnaud, P.-O. (2012). « La Gouvernance : tenter une définition ». *Cahiers de recherche en politique appliquée*. 4(3), 19-37.

Lambright, W.H.; Chjangnon, S.A., Harvey, Danny Harvey, L.D. (1996). « Urban reactions to the global warming issue: agenda setting in Toronto et Chicago ». *Climate Change*, 34, 463-478.

Lammers, I., Arentsen, M.J. (2017). « Rethinking participation in Smart Energy System Planning ». *Energies*, 10(11), 1-16.

Landry, R., Varone, F. (2007). « Choice of Policy Instruments: Confronting the deductive and the interactive approaches ». 106-131. Dans Eliadis, P., Hill, M., Howlett, M. (2007). *Designing government from Instruments to Governance.* McGill-Queen's University Press. 454 pages.

Lang, A. (2016). « Collaborative governance in health and technology policy: the use and effects of procedural policy instruments ». *Administration & Society,* 51(2), 272-298.

Lankoa, P. (2007). « How do Local Government in Mexico City Manage Global Warming? ». *Local Environment*, 12(5), 519-535.

Lascoumes, P. (2007). « Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) ». *Politique et Sociétés*, 26(2-3), 73-89.

Lascoumes, P. ; Le Galès, P. (2007). « Introduction: Understanding Public Policy through its instruments – from the nature of instruments to the sociology of public policy instrumentation », *Governance: an International Journal of Policy, Administration and Institution*, 20(1), 1-21.

Lascoumes, P., Le Galès, P. (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques. 370 pages.

Lascoumes, P. (2004). « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir ». *Le Portique : revue de philosophie de sciences humaines,* 13-14, 1-16.

Lascoumes, P.; Simard, L. (2011). « L'action publique au prisme de ses instruments ». *Presses de Sciences Po: Revue française de science politique*. 61(1), 5-22.

Leck, H., Roberts, D. (2015). « What lies beneath: understanding the invisible aspects of municipal climate change governance ». *Current opinion in Environmental Sustainability*, 13, 61-67.

Lee, T. (2019). « Network comparison of socialization, learning and collaboration in the C40 cities climate group », *Journal of Environmental Policy & Planning,* 16(5), 475-492.

Lee, T. (2015). « Multilevel governance and urban climate change mitigation ». *Environment and Planning C: Government and Policy*, 33, 1501-1517.

Lee, T., Koski, C. (2014). « Mitigating global warming in global cities: comparing participation and climate change policies of C40 cities ». *Journal of Comparative Policy Analysis*, 33, 475-492.

Le Galès, P. (1995). « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ». *Revue française de science politique,* 45 (1), 57-95.

Levin, K., Cashore, B., Bernstein, S., Auld, G. (2012). « Overcoming the tragedy of super wicked problems: constraining our future selves to ameliorate global climate change ». *Policy Sciences*, 45(2), 123-152.

Lin, Q.G., Zhai, M.Y., Huang, G.H., Wang, X.Z., Zhong, L.F., Pi, J.W. (2017). « Adaptation planning of community energy systems to climatic change over Canada ». *Journal of Cleaner Production*, 143, 686-698.

Linder, S.H., Peters, B.G., (1989). « Instruments of Government: Perception and Contexts ». *Journal of Public Policy*, 9(1), 35-58.

Local Governments for Sustainability. (2016). *À propos de nous.* [Online]. https://www.iclei.org/en/Home.html

Lund, H., Ostergaard, P.A., Connolly, D., Vad Mathiesen, B. (2017). « Smart Energy and Smart Energy Systems ». *Energy*, 1-10(464), 1-20.

Lutsey, N.; Sperling, D. (2008). « America's bottom-up climate change mitigation policy ». *Energy Policy*, 36, 673-685.

Maack, E., Mills, S.B., Borick, C., Gore, C., Rabe, B.G. (2014). « Environmental Policy in the Great Lakes Region: Current Issues and Public Opinion: a report from the Energy and Environmental Policy Initiative ». *Energy and Environmental Policy*. 10. [Online]. http://closup.umich.edu/issues-in-energy-and-environmental-policy/10/environmental-policy-in-the-great-lakes-region-current-issues-and-public-opinion/

MacArthur, J.L. (2017). « Trade, Tarsands and Treaties: The Political Economy Context of Community Energy in Canada ». *Sustainability*, 9(3), 1-20.

Magee, Shane. (2019). « Edmunston Council adopts declaration of climate emergency ». *Canadian Broadcast Corporation*. [Online]. https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/edmundston-council-climate-declaration-1.5026283

Matthis, B., Coners, A. (2017). « Double-loop learning in project environments: An implementation Approach ». *Expert Systems with Applications*, 98, 330-346.

March, J.G., Olsen, J.P. (1991). « La mémoire incertaine : apprentissage organisationnel et ambiguïté ». 205-229. Dans March, J.G. (1991). *Décision et organisations.* Éditions d'Organisation, 275 pages.

Marsh, D., Smith, M. (2000). « Understanding Policy Networks: towards a Dialectical Approach ». *Political Studies*, 48, 4-21.

McGuire, M. (2006). « Intergovernmental management: A view from the bottom ». *Public Administration Review*, 66(5), 677-679.

McMurtry, J.J. (2017). « Canadian Community Energy: Policy, Practice, and Problems ». *Handbuch Energiewende und Partizipation*. 975-996.

McNabb, D. E. (2010). *Case research in public management*. Routledge Taylor & Francis Group. London and New York. 337 pages.

McQuigge, Michelle. (2019). « Kingston City Council declares a 'climate emergency ». *Globe and Mail.* [Online]. https://www.theglobeandmail.com/canada/article-kingston-city-council-declares-a-climate-emergency/

Measham, T.G., L. Preston, B., Smith, T.F., Brooke, C., Gorddard, R., Withycombe , G., Morrison, C. (2011). « Adapting to climate change through local municipal planning: barriers and challenges ». *Mitigation Adaptation Strategy Global Change*, 16, 889-909.

Mercieca, B. (2017). « What is a Community of Practice? ». Dans, Mc Donald, J., Cater-Steel, A., (2017). *Communities of Practice.* Springer. 3-25.

Mévellec, A., Chiasson, G., Fournis, Y. « De 'créature de gouvernement' à 'gouvernements de proximité' : la trajectoire sinueuse des municipalités québécoises ». *Revue française d'administration publique,* 162(1),339-352.

Meyer, M., Molyneux-Hogson, S. (2011). « Communautés épistémiques : une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ? » *Terrains & Travaux*, ENS Paris-Saclay, 1(18), 141-154.

Michigan Municipal League. (2019). « Home Rule in Michigan – Then and Now ». *Better Communities. Better Michigan.* 3 pages. [Online]. https://www.mml.org/advocacy/resources/homerule-paper.pdf

Milot, N., Letourneau, A., Lepage, L. (2015). « La gestion de l'eau par bassin versant au Québec : d'une théorie à sa pratique par les acteurs locaux ». *Territoire en mouvement,* 26, 25-26.

Milot, N., Lepage, L. (2010). « Analyse organisationnelle de la gestion de l'eau par bassin versant au Québec ». *Politique et sociétés,* 29(2), 83-104.

Milot, N. (2009). « Institutionnaliser la collaboration : Planifier le recours aux approches collaboratives en environnement ». *La revue électronique en sciences de l'environnement,* 9(1), 15-30.

Mintrom, M. (2019). « So you want to be a policy entrepreneur? ». *Policy Design and Practices,* 2(4), 307-323.

Municipalité de Whistler. (2018). *Climate action and energy.* [Online]. *https://www.whistler.ca/services/climate-action-and-energy*

Municipalité rurale De Salaberry. (2009). *Rural Municipality of De Salaberry Local Climate Change Action Plan.* 16 pages.

Nations Unies. (2019). *Goal 11: Sustainable cities and communities.* United Nations Development Programme. [Online]. https://www.undp.org/content/undp/en/home/sustainable-development-goals/goal-11-sustainable-cities-and-communities.html

Nations Unies. (2019). *Securing a Dedicated Water Goal in the Post-2015 Development Agenda*. Sustainable Development Goals. [Online]. https://sustainabledevelopment.un.org/topics/water/unsgab/watergoal

Nations Unies. (2019). *Goals 11: Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable*. United Nations: Department of Economic and Social Affairs. [Online]. https://sustainabledevelopment.un.org/sdg11

Nations Unies (2015). *Hashimoto Action Plan III.* The United Nations Secretary-Geenral's Advisory Board on Water and Sanitation. 1-16. [Online]. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/8781hap3english.pdf

Nations Unies. (2005). *Les Accords de Paris*. United Nations Framework Convention on Climate Change. 1-28. [Online]. https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

Nations Unies. (1998). *Protocole de Kyoto : À la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. United Nations Framework Convention on Climate Change. 1-79 [Online]. https://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf

Nations Unies. (1992). *Agenda 21: United Nations Conference on Environment & Development*. United Nations Sustainable Development: Rio de Janeiro, Brazil, 1-351. [Online]. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/Agenda21.pdf

Nations Unies. (1992). Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. United Nations Framework Convention on Climate Change. 1-25. [Online]. https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf

Nielson, B.F., Resch, E. (2019). « The role of utility companies in municipal planning of smart energy communities ». *International Journal of Sustainable Development and Planning*, 13(4), 695-706.

Norman, E. S., Bakker, K. (2008). « Transgressing Scales: Water Governance Across the Canada-U.S. Borderland ». *Annals of the Association of American Geographers*, 99(1), 99-117.

Ontario Centre for Climate Impacts and Adaptation Resources et Clean Air Partnership. (2014). *Municipal Adaptation and Resilience Service (MARS).* Training Series.

Ontario Centre for Climate Impacts and Adaptation Resources et Clean Air Partnership. (2014). *Municipal Adaptation and Resilience Service: Training Webinar Series. (MARS).* Training Series.

Organisation de coopération et de développement économique. (2008). « Competitive Cities and Climate Change ». *OECD Conference Proceedings,* Milan, Italie, 1-197.

Organisation de coopération et de développement économique. *Water.* [Online].

https://www.oecd.org/water/

Organisation de coopération et de développement économique. *Climate Change*. [Online]. http://www.oecd.org/env/cc/

Orsini, M., Smith, M. (2007). *Critical Policy studies.* University of British Columbia Press, 400 pages.

Outka, U., Feiock, R. (2012). « Local promise for climate mitigation: an empirical assessment ». *Environmental Law and Policy Review*. 635 -670.

Palier, Bruno, Surel, Yves. (2005). « Les « trois I » et l'analyse de l'État en action ». *Revue française de science politique*. 55(1), 7-32.

Parker, P.; Rowlands, I.H. (2007). « City Partners Maintain Climate Change Action Despite National Cuts: Residential Energy efficiency Programme Valued at Local Level ». *Local Environment*, 12(5), 505-517.

Pearse, P.H.; Quinn, F. (1996). « Recent developments in Federal Water Policy: One step forward, two steps back ». *Canadian Water Resources Journal*, 21(4), 329-340.

Peters, B.G., Tarpey, M. (2019). « Wicked, complex, or just difficult problems ». *Policy and Society*, 38(2), 60-89.

Peters, G.B. (2018). « Wicked, complex, or just difficult problems ». 60-89, dans G.B., Peters, *Policy Problems and Public Design.* Edward Elgar Publishing, 271 pages.

Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026. (2018). *Le Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026.* [Online]. http://planstlaurent.qc.ca/fr/accueil/a_notre_sujet/historique/2011_2026/rapport_quinquennal_2011_2016/le_plan_daction_saint_laurent_2011_2026.html

Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026. (2017). *Réalisations 2011-2026.* 62 pages. [Online]. http://planstlaurent.qc.ca/fileadmin/publications/rap_quin_11_16/Rap_quin_2011-2016_PASL_FR_VFinale.pdf

Pralle, S. B, (2009). « Agenda-setting and climate change ». *Environmental Politics*, 18(5), 781-799.

QUEST Canada. (2020). *Smart Energy Communities Benchmarking Tool, v.1.0.*

QUEST Canada. (2020). *Municipalities and Utilities Partnering for Community Resilience:* Lessons Learned Webinar. 36 pages.

QUEST Canada. (2020). *Is your Community Energy-Smart?.* [Online].

https://smartenergycommunities.ca/

QUEST Canada. (2020). *Smart Energy Community Benchmark.* [Online]. https://questcanada.org/project/benchmark/

QUEST Canada. (2019). *QUEST Subscriber Services: Terms of Agreement.* 4 pages. [Online]. https://questcanada.org/wp-content/uploads/2018/12/Terms-of-Service-Agreement-2019-Dec.-6-2019.pdf

QUEST Canada. (2019). *Community Energy Planning and Implementation Network (CEPIN).* Présentation. 12 Pages.

QUEST Canada. (2019). *Toward Planning alignment: Six Recommendations for the IESO, Electric Utilities, Natural Gas Utilities, and Local Government in Ontario.* 24 pages.

QUEST Canada. (2019). *Get involved.* [Online]. https://questcanada.org/get-involved/

QUEST Canada. (2019). Ontario Community Energy Planning Implementation Network. [Online]. https://questcanada.org/ontario-community-energy-planning-implementation-network/

QUEST Canada. (2019). Catalogue Automne 2018/2019. [Online]. https://questcanada.org/wp-content/uploads/2018/11/Vol-5-2018-2019-The-Smart-Energy-Catalogue-FALL-UPDATE.pdf

QUEST Canada. (2019). *Principles Smart Energy Communities*. [Online]. https://questcanada.org/pathways/#principles

QUEST Canada. (2019). « Smart Energy Communities: Benchmark 2019 ». 96 pages. [Online]. https://drive.google.com/file/d/1dfO18qGs2p9TP3pRFnGKPSqU0gglMpCj/view

QUEST Canada. (2020). *Smart Energy Community Benchmark.* Webinar. 39 pages. [Online]. https://smartenergycommunities.ca/wp-content/uploads/2020/03/Smart-Energy-Communities-Benchmark_Public-Webinar.pdf

QUEST Canada. (2019). *Methodology.* Webinar.[Online]. https://smartenergycommunities.ca/highlights/#the-map

QUEST Canada. (2019). *Smart Energy Communities: Benchmark 2019: Appendix F: Inuvik*. 52 pages. [Online]. https://drive.google.com/file/d/1W38qEmVaMIGGm-wrutSorTCFGal-YuVW/view

QUEST Canada. (2019). *Smart Energy Communities: Benchmark 2019: Appendix C: Calgary, AB*. 54 pages. [Online]. https://drive.google.com/file/d/1QELoah5GcoYhp4aX2F58Tv77jgRpH1bh/view

QUEST Canada. (2019). *Smart Energy Communities: Benchmark 2019: Appendix H: Markham, ON*. 58 pages. [Online]. https://drive.google.com/file/d/1GQyeLufn56TOFkiG3fSO7HcrQGa-0XBe/view

QUEST Canada. (2019). *Smart Energy Communities: Benchmark 2019: Appendix E: Grande Prairie, AB.* 52 pages. [Online]. https://drive.google.com/file/d/1OUlH3y2pV8gbWng_qZhC647FBB-zJ6U1/view

QUEST Canada. (2019). *Smart Energy Communities: Benchmark 2019: Appendix B: Bridgewater, NS*. 46 pages. [Online]. https://drive.google.com/file/d/11H-Qs0Rn0tTLqBlVFNJfoKIUgxpBBWhx/view

QUEST Canada. (2019). *Smart Energy Communities: Benchmark 2019: Appendix D: Campbell River, BC*. 52 pages. [Online]. https://drive.google.com/file/d/1ikBW2CdQa0w9RbJnExETk-wrH87LORN6/view

QUEST Canada. (2019). *Methodology Report*. 96 pages. [Online]. https://drive.google.com/file/d/1dfO18qGs2p9TP3pRFnGKPSqU0gglMpCj/view

QUEST Canada. (2019). *Smart Energy Communities: Benchmark 2019: Appendix A: Beaconsfield, QC*. 54 pages. [Online]. https://drive.google.com/file/d/1x0vE-yRewWSmlUcA56qu_LyQGoWVgpB3/view

QUEST Canada. (2018). *The Atlantic Canada Energy Data Roadmap.* 23 pages.

QUEST Canada. (2018). *FCM programs, Resources and NB Initiatives*. Conseiller *régionial* de la FCM. Présentation Powerpoint.

QUEST Canada. (2017). *About us.* [Online]. https://questcanada.org/about-us/

QUEST Canada. (2017). *What is a Smart Energy Community?.* [Online]. https://questcanada.org/pathways/

QUEST Canada. (2017). *Smart Energy Leader's Dialogue.* [Online]. https://questcanada.org/smart-energy-leaders-dialogue/

QUEST Canada. (2017). *National Report on Community Energy Plan Implementation.* Community Energy Planning Getting to implementation in Canada. 21 pages.

QUEST Canada. (2017). *QUEST in 2017: Canada's leader in developing Smart Energy Communities.*15 pages.

QUEST Canada. (2017). *QUEST 2017 Smart Energy Communities on the Hill.* November 6-8, Ottawa.

QUEST Canada. (2017). *Secretariat and Facilitation Support.*1 page.

QUEST Canada. (2017). *Energy Mapping Workshops and Charrettes.*1 page.

QUEST Canada. (2017). *Our impact: Advancing Smart Energy Communities in 2016.* 31 pages.

QUEST Canada. (2017). *The Smart Energy Communities.* Catalogue. 3, 21 pages.

QUEST Canada. (2016). *Our impact: Advancing Smart Energy Communities in 2015.* 15 pages.

QUEST Canada. (2016). *The Smart Energy Communities.* Catalogue. 2, 32 pages.

QUEST Canada. (2016). *Community Energy Planning in Ontario: A competition advantage for your community.* 28 pages.

QUEST Canada. (2016). *Community Energy Planning and data: an assessment for small and rural communities in Ontario.* 16 pages.

QUEST Canada. (2016). *Community Energy Planning: Primer for New Brunswick municipalities.* Report. 40 pages.

QUEST Canada. (2015). *National Report on Policies Supporting Community Energy Plan Implementation.* Community Energy Planning Getting to implementation in Canada. 56 pages.

QUEST Canada. (2015). *2015 Impact Report: advancing Smart Energy Communities in Canada.* 16 pages.

QUEST Canada. (2015). *National Report on Community Energy Plan Implementation.* Community Energy Planning Getting to implementation in Canada. 28 pages.

QUEST Canada. (2015). *Homegrown success: Nova Scotia's Smart Energy Inventory.* QUEST Nova Scotia Caucus. 106 pages.

QUEST Canada et Stantec. (2014). *Forest Lakes Design Charrette: from design opportunities to integrated community energy solutions.* QUEST Nova Scotia Caucus. 49 pages.

Quon, Alexander. (2019). « Halifax joins Vancouver as 2nd Canadian City to declare climate emergency ». *Global News.* [Online]. https://globalnews.ca/news/4903401/halifax-climate-emergency/

Rabe., Barry G. (2009). « Second-Generation Climate Policies in the States: Proliferation, Diffusion, and Regionalization », In Selin, H.; VanDeveer, S. (2009). *Changing climates in North American politics: institutions, policymaking, and multilevel governance*. Cambridge, Mass; London: MIT Press, 47-64.

Rae, C., Bradley, F. (2012). « Energy autonomy in sustainable communities – a review of key issues ». *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 16, 6497-6506.

Radio Canada. (2019). « Les municipalités canadiennes réclament des milliards de dollars dans le budget fédéral ». [Online]. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1149383/canada-maires-villes-financement-logement-cannabis

Région de Durham. (2012). *From vision to action: Region of Durham Community Climate Change Local Action Plan 2012.* 59 pages.

Région de Nanaimo. (2007). *Corporate Climate Change Plan: an energy and emissions management plan.* 57 pages.

Région de Niagara. (2018). *Climate Change Framework.* [Online]. https://www.niagararegion.ca/projects/rural-and-natural-systems/pdf/climate-change-framework.pdf

Région de Waterloo. (2011). *Corporate Greenhouse Gas Inventory and Action Plan for Region of Waterloo Operations.* 14 pages.

Réseau environnement. (2018). *Comités*. [Online]. https://www.reseau-environnement.com/

Rhodes, R.A.W. (2006). « Policy Network Analysis », 425-447, in Moran, M., Rein, M., Goodin, R.E., eds, *The Oxford Handbook of Public Policy*, 983 pages.

Rhodes, R.A.W. (1980). « Policy Networks: A British Perspective ». *Journal of theoretical politics,* 2(3), 293-317.

Richmond, J.; Tremblay, D.-G. (2012). « Politiques familiales municipales : l'émergence de nouvelles formes de gouvernance locale ? ». *Politique et Sociétés,* 31(1), 3-46.

Ringeling, A. (2007). « Instruments in Four: The elements of policy design ». 185-202. Dans Eliadis, P., Hill, M., Howlett, M. (2007). *Designing government from Instruments to Governance.* McGill-Queen's University Press. 454 pages.

Rittel, H. W.J, Webber, M.M. (1973). « Dilemmas in a general theory of planning ». *Policy Sciences,* (4), 155-169.

Robinson, P., Gore, D. C. (2015). « Municipal climate reporting : gaps in monitoring and implications for governance and action ». *Environment and Planning C.: Government and Policy,* 33, 1058-1075.

Robinson, P., Gore, D. C. (2005). « Barriers to Canadian Municipal Response to Climate Change ». *Canadian Journal of Urban Research*, 14(1), 102-120.

Roelfsema, M., Fekete, H., Höhne, N., Den Elzen, M., Forsell, N., Kuramochi, T., De Coninck, H., et Van Vuuren, D. P. (2018). « Reducing global GHG emissions by replicating

successful sector examples: the 'good practice policies' scenario ». *Climate Policy*, 18(9), 1103-1113.

Rochefort, D.A., Cobb, R.W. (1993). « Problem Definition, Agenda Access, and Policy Choice ». *Policy Studies Journal*, 21(1), 56-71.

Rochette, M. (2019). « Nicolet accomplit une première au Québec : réduction de 20,9% de GES ». *Le Nouvelliste.* [Online]. https://www.lenouvelliste.ca/actualites/nicolet-accomplit-une-premiere-au-quebec-reduction-de-209--des-ges-58594c1564b90dd1659f161e4177652e

Roman, Mikael. (2010). « Governing from the middle: the C40 Cities Leadership Group ». *Corporate Governance*, 10(1), 73-84.

Romero-Rubio, C., de Andrés Diaz, J.R. (2015). « Sustainable energy communities: a study contrasting Spain and Germany ». *Energy Policy*, 85, 397-409.

Rouillard, C., Burlone, N. (2011). *État et la société civile sous le joug de la gouvernance*. Presses de l'Université Laval. 280 pages.

Saretzki, T. (2013). « Decentering the argumentative turn ». *Critical Policy Studies*, 7(4), 440-448.

Saunders, J.O. (2000). « Law and the Management of the Great Lakes Basin ». *Canadian Water Resources Journal*, 25(2), 209-242.

Scanu, E., Cloutier, V. (2015). « L'implication municipal dans la gouvernance climatique : que nous apprennent les cas de Québec et de Gênes ? ». *Environnement urbain*, 9, 1-25.

Scheberle, D. (2004). *Federalism and Environmental Policy: Trust and the Politics of implementation.* Georgetown University Press. 219 pages.

Schreurs, M.A. (2015). « From the Bottom Up: Local and Subnational Climate Change Politics ». *The Journal of Environment & Development*, 14(7), 343-355.

Schvartz, A. (2014). « Le Plan d'urgence hivernale : quelle légitimité pour le pilotage automatique de la prise en charge des sans-abris ? ». IEP Paris, ENS Cachan, 17 pages.

Selin, H.; VanDeveer, S. (2009). « North American Climate Governance: Policy-making and Institutions », in Selin, H.; VanDeveer, S. (2009). *Changing climates in North American politics: institutions, policymaking, and multilevel governance*. Cambridge, Mass; London: MIT Press, 305-325.

Schön, D.A. (1995). « The new scholarship requires a new epistemology ». *Change*, 27(6), 26-34.

Schweizer-Ries, P. (2008). "Energy Sustainable communities: Environmental psychological investigations ». *Energy Polic*y, 36, 4126-4135.

Simard, L. (2014). « Effets et évolution des instruments d'action publique participatifs : le cas de la Régie de l'énergie ». *Revue canadienne de science politique*, 47(1), 159-184.

St. Denis, G., Parker, P., (2009). « Community energy planning in Canada: The role of renewable energy ». *Renewable and Sustainable Energy Reviews,* (13), 2088-2098.

Stratégie Saint-Laurent. (2009). *Des collectivités actives tournées vers le Saint-Laurent.* Centre des congrès de Trois-Rivières : Plan Saint-Laurent pour un développement durable. 64 pages.

Stoett, Peter, J. (2009). « Looking for leadership: Canada and Climate Change Policy » 47-64. Dans Selin, H.; VanDeveer, S. (2009). *Changing climates in North American politics: institutions, policymaking, and multilevel governance*. Cambridge, Mass; London: MIT Press, 47-64.

Sproule-Jones, M., John, C., Heinmiller, T. (2008). *Canadian Water Politics: conflicts and institutions*. McGill-Queen's University Press, 409 pages.

Tavares, R. (2016). *Paradiplomacy: Cities and States as Global Players.* Oxford University Press. 272 pages.

Termeer, C., Dewuld, A., Breeman, G. (2013). « Governance of wicked climate adaptation problems ». *Climate Change Governance*, 27-39.

Termeer, C., Dewulf, A., Breeman, G., Stiller, S.J. (2015). « Governance capabilities for dealing wisely with wicked probkems ». *Admnistration & Society*. 47(6), 680-710.

The Canadian Press. (2018). *Canadians produce three times more greenhouse gas emissions than G20 average.* [Online]. https://www.theglobeandmail.com/canada/article-canada-found-to-produce-most-greenhouse-gas-emissions-per-person-among/

The Municipal Climate Change Action Centre. (2017). *À propos de nous.* [Online]. https://mccac.ca/about/

Town of Erin. (2019). *Regular Council Meeting, Agenda.* [Online]. https://pub-erin.escribemeetings.com/Meeting.aspx?Id=f1f567ad-e547-4165-9891-48273e67aa50&Agenda=Agenda&lang=English

Town of Erin. (2019). *Corporate Report: Membership in the "Partners for Climate Protection" program managed jointly by the Federation of Canadian Municipalities (FCM) and ICELI – Local Governments for Sustainability (CIIEL).* [Online]. https://pub-erin.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=8683

Town of Erin. (2019). *Appendix A: Council Resolution to join the FCM-ICLEI (Local Governments for Sustainability) Partners for Climate Protection Program.* FCM-ICLEI : Partenaires dans la protection du climat. 1 page. [Online].

https://pub-erin.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=8684

Town of Erin. (2019). *Appendix B: Creating a change in climate through local action.* FCM-ICLEI: Partenaires dans la protection du climat. 1-12. [Online]. https://pub-erin.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=8685

Town of Erin. (2019). *Appendix C : Milestone Framework.* FCM-ICLEI : Partenaires dans la protection du climat. 1 page. [Online]. https://pub-erin.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=8686

The Climate Group. (2019). *The Under2 Coalition*. [Online]. https://www.theclimategroup.org/project/under2-coalition

The Climate Group. (2019). *Under2Coalition: members*. [Online]. https://www.under2coalition.org/members

The Climate Group. (2019). *Under2Coalition: member signature*. [Online]. https://www.under2coalition.org/sites/default/files/vancouver-signature-page.pdf

The Climate Group. (2019). *Under2Coalition: Under2MoU: appendix: City of Vancouver* [Online]. https://www.under2coalition.org/sites/default/files/vancouver-signature-page.pdf

The Climate Group. (2019). *Under2Coalition: Canada signature.* [Online]. https://www.under2coalition.org/sites/default/files/canada-signature-page.pdf

The Climate Group. (2019). *Global States and regions annual disclosure: 2018 Update: How 120 states and regions are stepping up their climate action.* 7 pages. [Online]. https://www.theclimategroup.org/sites/default/files/global_states_and_regions_annual_disclosure_report_final_web.pdf

The Global Covenant of Mayors. (2019). *The impact cities can make on climate.* [Online]. https://www.globalcovenantofmayors.org/impact2018/

Toronto & Region Conservation Authority; Credit Valley Conservation. (2018). Exploring a partnership initiative for Western Lake Ontario "Land to Lake Initiative". 15 pages. [Online]. https://s3-ca-central-1.amazonaws.com/trcaca/app/uploads/2016/05/17163914/WLO-Land-to-Lake_Final-Report.pdf

Toronto and Region Conservation for the Living City. (2010). *Climate change mitigation: a strategic approach for cities.* 12 pages.

Tozer, L. (2013). « Community energy plans in Canada cities: success and barriers in implementation ». *Local Environment*, 18(1), 20-35.

United Cities and Local Governments. (2019). *À propos de nous.* [Online]. https://www.uclg.org/

United Cities and Local Governments. (2019). *How UCLG contributes to the SDGs: fostering the accomplishment of the 2030 agenda from the bottom up*. 16 pages. [Online]. https://www.uclg.org/sites/default/files/uclg_y_los_sdg-web.pdf

United Cities and Local Governments. (2019). *Les gouvernements locaux et régionaux s'engagement en faveur des actions climatique à la COP21*. 7 pages. [Online]. https://www.uclg.org/sites/default/files/rapport_cop21.pdf

United Nations. (2012). *Perspectives on Sustainable Energy for the 21st Century*. 58 pages. [Online]. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1131Energy_SD21.pdf

United Nations. United Nations Office for Disaster Risk Reduction. (2009). *What is the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction?*. [Online]. https://www.undrr.org/implementing-sendai-framework/what-sendai-framework

United Nations. (1987). Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future. 300 pages. [Online]. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf

United States Climate Alliance. (2019). *Inventory of Climate and Clean Energy Policies.* [Online]. http://www.usclimatealliance.org/state-climate-energy-policies

United States Climate Alliance. (2019). « California ». *2019 State Factsheets*. 2 pages. [Online]. https://static1.squarespace.com/static/5a4cfbfe18b27d4da21c9361/t/5d8e519c6c61f24cdf5319ca/1569608094151/USCA_2019+State+Factsheet-CA_20190924.pdf

United States Climate Alliance. (2019). « New York ». *2019 State Factsheets*. 2 pages. [Online]. https://static1.squarespace.com/static/5a4cfbfe18b27d4da21c9361/t/5d8e52eed2a8a307e38f7cf7/1569608431916/USCA_2019+State+Factsheet-NY_20190924.pdf

United States Climate Alliance. (2019). « Pennsylvania ». *2019 State Factsheets*. 2 pages. [Online]. https://static1.squarespace.com/static/5a4cfbfe18b27d4da21c9361/t/5d8e5329dd91b92761bebfe4/1569608491455/USCA_2019+State+Factsheet-PA_20190924.pdf

United States Climate Resilience Toolkit. (2018). *Meet the Challenges of a Changing Climate.* [Online]. https://toolkit.climate.gov/

Université d'Ottawa et Nanos. (2019). *« DIVIDED? Polarization and Canada's Energy Future in an Age of Climate Change*. *Positive Energy Omni.* [Online].

https://www.uottawa.ca/positive-energy/sites/www.uottawa.ca.positive-energy/files/2019-1485_positive_energy_omni_-_populated_report_w_tabs.pdf?mc_cid=4b8920505c&mc_eid=0a4fd74d65

Université de Toronto. (2017). *The G7's Prospects on Clean Energy and Energy Efficiency.* Munk School of Global Affairs & Public Policy and Trinity Collective, University of Toronto. [Online] http://www.g7.utoronto.ca/evaluations/2017taormina/nguyen-energy.html

Université de Toronto. (2017). *Fact Sheet: G8 Action on Energy and Climate Change.* Munk School of Global Affairs & Public Policy and Trinity Collective, University of Toronto. [Online]. http://www.g8.utoronto.ca/summit/2012campdavid/g8-energy-factsheet.html

Université de Toronto. (2017). *The G7s Prospects on Clean Energy and Energy Efficiency.* Munk School of Global Affairs & Public Policy and Trinity Collective, University of Toronto. [Online]. http://www.g7.utoronto.ca/evaluations/2017taormina/nguyen-energy.html

Université de Toronto. (2007). *Sommet d'Évian 2003*. G8 Information Centre. [Online]. http://www.g8.utoronto.ca/francais/2003evian/water_fr.html

Vallée de Comox. (2009). *Corporate Energy and Greenhouse Gas Emission Inventory.* 20 pages.

Vallée de Comox. (2011). *Comox Valley Regional District Corporate Energy Plan.* 36 pages.

Vallée de Drayton. (2018). *Drayton Valley Energy & Emissions.* [Online]. https://www.draytonvalley.ca/drayton-valley-energy/

Van der Heijden, J. (2019). « Studying urban climate governance: where to begin, what to look for, and how to make a meaningful contribution to scholarship and practice ». *Earth System Governance,* 1-10.

Vannijnatten, D. (2004). « Canadian-American Environmental Relations: Interoperability and Politics ». *The American Review of Canadian Studies*. 649-664.

Van Waarden, F. (1992). « Dimensions and types of policy networks ». *European Journal of Political Research,* 21, 29-52.

Visa, I., Duta, A. (2017). *Nearly Zero Energy Communities: proceedings of the Conference for Sustainable Energy (CSE).* Springer. Switzerland. 739 pages.

Ville de Abbortsford. (2017). *Climate Change*. [Online]. https://www.abbotsford.ca/community/environment/climate_change.htm

Ville de Banff. (2017). *Environment.* [Online]. *https://www.banff.ca/147/Environment*

Ville de Barrie. (2006). *City of Barrie GHG Inventory and Community Energy Plan.* 277 pages.

Ville de Brandon. (2017). *Climate Change & Energy.* [Online]. http://brandonenvironment.ca/citys-environmental-strategic-plan/climate-change-and-energy

Ville de Brandon. (2008). *Milestone #1 : Greenhouse Gas inventory & Forecast.* 6 pages.

Ville de Bridgewater. (2019). *Municipal Climate Change Action Plan (MCCAP).* [Online]. https://www.bridgewater.ca/town-services/planning/strategic-initiatives/climate-change-mccap

Ville de Bridgewater. (2019). *Bridgewater is the Winner of Infrastructure Canada's $5 million Smart Cities Challenge.* [Online]. https://www.bridgewater.ca/town-services/planning/strategic-initiatives/bridgewater-smart-cities#:~:text=On%20May%2014%2C%202019%2C%20Bridgewater,energy%20poverty%20in%20our%20community.&text=It%20could%20also%20be%20copied,to%20follow%20in%20Bridgewater's%20footsteps.

Ville de Bouctouche. (2011). *Local Action Plan to reduce Greenhouse Gas Emissions – Final report.* 42 pages.

Ville de Burlington. (2018). *Climate Change and Air Quality*. [Online]. https://www.burlington.ca/en/live-and-play/Air-Quality.asp

Ville de Burlington. (2004). *Milestone 1: Inventory of Greenhouse Gas Emissions.* 18 pages.

Ville de Burnaby. (2018). *Burnaby Community Energy and Emissions Plan.* [Online]. https://www.burnaby.ca/Assets/city+services/policies+projects+and+initiatives/environment/Approved+CEEP.pdf

Ville de Burnaby. (2018). *Climate Change*. 47 pages. [Online]. https://www.burnaby.ca/City-Services/Planning/Environmental-Planning/Climate-Change.html

Ville de Caledon. (2018). *Milestone 5 Report.* 17 pages. [Online]. http://www.visitcaledon.ca/en/live/resources/Environment/Cristians-Draft-Images/Schedule-A---Town-of-Caledon-PCP-Milestone-5-Report.pdf

Ville de Calgary. (2018). *Calgary's Climate Program*. [Online]. https://www.calgary.ca/uep/esm/energy-savings/climate-change.html?redirect=/climateprogram

Ville de Calgary. (2006). *Calgary Climate Change Action Plan Target 50: the City of Calgary corporative and community outlook on climate and air quality protection.* 92 pages.

Ville de Calgary. (2005). *The City of Calgary 2003 Corporate Greenhouse Gas Emission Inventory*. 9 pages.

Ville de Cambridge. (2018). *Climate Change planning*. [Online]. https://www.cambridgema.gov/CDD/climateandenergy/climatechangeplanning

Ville de Cochrane. (2007). *Town of Cochrane's Partners for Climate Protection Energy Consumption Reduction Plan for Municipal Operations and the Community*. *141* pages. [Online]. https://www.cochrane.ca/DocumentCenter/View/496/Cochrane-PCP-Final-Report-Dec-10-07?bidId=

Ville de Coquitlam. (2017). *Climate Change*. [Online]. https://www.coquitlam.ca/city-services/environment/climate-action-progress.aspx

Ville de Cambridge. (2014). *PCP Program Milestone 4 Submission.* 27 pages. [Online]. https://www.cambridge.ca/en/learn-about/resources/City-of-Cambridge-PCP-Program-Milestone-4-Submission.pdf

Ville de Cambridge. (2014). *PCP Program Milestone 4 Submission.* 27 pages. [Online]. https://www.townofhampton.ca/assets/2014-Uploads-Megan/2015-Uploads-Megan/Milestone-1-Corporate-Inventory.pdf

Ville de Chatham-Kent. (2019). *Partners in Climate Protection (PCP) Program Membership.* [Online]. https://www.chatham-kent.ca/Council/Meetings/2019/Documents/November/Nov-18-19c.pdf

Ville de Cornerbrook. (2017). *Partners for climate protection.* [Online]. https://www.cornerbrook.com/partners-climate-protection/

Ville de Dieppe. (2017). *Climate Change*. [Online]. https://www.dieppe.ca/en/hoteldeville/Climate-Change-Adaptation-Plan.aspx

Ville d'Edmonton. (2017). *Change for climate.* [Online]. https://changeforclimate.ca/

Ville d'Edmonton. (2018). *Climate Resilience Edmonton: Adaptation Strategy and Action Plan.* [Online]. https://www.edmonton.ca/city_government/documents/Climate_Resilient_Edmonton.pdf

Ville de Fernie. (2009). *City of Fernie GHG Emission Reduction Plan, Milestone 2 and 3.* 98 pages.

Ville de Fredericton. (2018). *Climate Change Action.* [Online]. https://www.fredericton.ca/en/community/environmental-leadership/climate-change-action

Ville de Guelph. (2007). *Community Energy Plan.* 148 pages.

Ville de Hamilton. (2009). *City of Hamilton: Air pollutant and GHG Inventory Project.* 152 pages.

Ville d'Halifax. (2013). *Municipal Climate Change Action Planning Halifax Regional Municipality.* [Online]. https://www.halifax.ca/sites/default/files/documents/about-the-city/energy-environment/MunicipalClimateChangeActionPlanReport.pdf

Ville de Hampton. (2019). *Town of Hampton Milestone 3.* [Online]. https://www.townofhampton.ca/assets/2014-Uploads-Megan/2015-Uploads-Megan/Town-of-Hampton-Milestone-3.pdf

Ville de Hampton. (2019). *Town of Hampton Milestone 2.* [Online]. https://www.townofhampton.ca/assets/2014-Uploads-Megan/2015-Uploads-Megan/Town-of-Hampton-Milestone-2.pdf

Ville de Hampton. (2019). *Town of Hampton Community Inventory.* [Online]. https://www.townofhampton.ca/assets/2014-Uploads-Megan/2015-Uploads-Megan/Town-of-Hampton-Community-Inventory.pdf

Ville d'Iqaluit. (2004). *Local Action Plan for Reducing Greenhouse Gas Emissions.* 50 pages.

Ville de Kelowna. (2017). *Climate Change.* [Online]. https://www.kelowna.ca/our-community/environment/climate-action

Ville de Kelowna. (2018). *Community climate Action Plan.* [Online]. https://www.kelowna.ca/documents/community-climate-action-plan-2018-2023

Ville de Kimberley. (2009). *Milestone 1,2 and 3 of the Partners for Climate Protection Framework.* 113 pages.

Ville de Kingston. (2017). *Climate Change Plan.* [Online]. https://www.cityofkingston.ca/residents/environment-sustainability/climate-change-energy/climate-action-plan

Ville de Kingston. (2018). *City of Victoria: Climate Leadership Plan.* [Online].

https://www.cityofkingston.ca/residents/environment-sustainability/climate-change-energy/climate-action-plan

Ville de Laval. (2017). *Adaptation aux changements climatiques.* [Online]. https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/adaptation-changements-climatiques.aspx

Ville de Leduc. (2017). *City of Leduc's 2015 Greenhouse Gas Inventory: Corporate and Community.* 77 pages. [Online]. https://www.leduc.ca/sites/default/files/Leduc%20Final%20GHG%20Inventory%20Report%20%28Mar%2031%29.pdf

Ville de Milton. (2020). *Milton continues to take climate change action with 2020 work plan.* [Online]. https://www.milton.ca/en/news/milton-continues-to-take-climate-change-action-with-2020-work-plan.aspx

Ville de Milton. (2018). *The Corporation of the Town of Milton Green Innovation Plan – 2018 Community Energy Plan.* [Online]. https://www.milton.ca/en/town-hall/resources/Community-Energy-Plan.pdf

Ville de Mississauga. (2019). *The Climate Change Action Plan.* [Online]. https://yoursay.mississauga.ca/climate-change

Ville de Mississauga. (2002). *City of Mississauga: Corporate Local Action Plan and Community Emissions Inventory & Consultation Plan.* 10 pages.

Ville de Montréal. (2017). *Environnement.* [Online]. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75085594&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Nelson. (2010). *City of Nelson Greenhouse Gas Reduction Plan Corporate Operations.* 35 pages.

Ville de New Westminster. (2011). *Community Energy & Emissions Plan.* 111 pages.

Ville de North Vancouver. (2017). *Climate Action.* [Online]. https://www.cnv.org/your-government/living-city/climate-action

Ville de North Vancouver. (2005). *City of North Vancouver Greenhouse Gas Local Action Plan.* 52 pages.

Ville de Notre-Dame-de-Lourdes. (2003). *Plan d'action sur les changements climatiques pour Notre-Dame-de-Lourdes.* 28 pages.

Ville de Plessisville. (2017). *Gaz à effet de serre.* [Online]. http://plessisville.quebec/affaires/environnement/de/

Ville d'Oakville. (2015). *Oakville's participation in Partners for Climate Protection.* Report, Community Services Committee. 6 pages. [Online]. https://www.oakville.ca/assets/general%20-%20environment/Partners%20for%20Climate%20Protection%20Update%20Report%20November%202015.pdf

Ville d'Oakville. (2004). *Oakville's participation in Partners for Climate Protection.* Report, Community Services Committee. 6 pages. [Online]. https://www.oakville.ca/assets/general%20-%20environment/May2004PCPParticipation.pdf

Ville d'Oshawa. (2019). *Partners for Climate Protection Milestones 3,4 and 5 Submission.* 22 pages. [Online]. https://www.oshawa.ca/residents/resources/PCPMilestone345.pdf

Ville d'Ottawa. (2004). *Plan de gestion de la qualité de l'air et les changements climatiques.* 107 pages.

Ville de Peterborough. (2018). *Climate Emergency Action Plan.* [Online]. https://www.peterborough.ca/en/city-hall/climate-change-action-plan.aspx

Ville de Peterborough. (2016). *Peterborough Area Climate Change Action Plan: Curve Lake First Nation – Community Emissions Inventory. Partners for Climate Protection Milestone 1.* 5 pages. [Online]. https://sustainablepeterborough.ca/wp-content/uploads/2017/07/CCAP-Curve-Lake-First-Nation-PCP-Milestone-1-Report-Final.pdf

Ville de Pickering. (2006). *PCP Local Action Plan.* 58 pages.

Ville de Port Moody. (2018). *Climate Action Plan.* [Online]. https://www.portmoody.ca/en/city-hall/climate-action-plan.aspx

Ville de Prince George. (2011). *City of Prince George completes the Federation of Canadian Municipalities' Partners for Climate Protection Milestones.* Staff report to Council, planning and development. 49 pages. [Online]. https://www.princegeorge.ca/City%20Hall/Agendas/2012/2012_01_09/documents/Rpt_Milestone_Completion_MERGED.pdf

Ville de Prince George. (2007). *Energy and Greenhouse Gas Management Plan.* 60 pages.

Ville de Regina. (2003). *Regina's Community Greenhouse Gas Emission Reduction Action Plan.* 62 pages.

Ville de Revelstoke. (2011). *Corporate Energy and Greenhouse Gas Emission Inventory and Reduction Strategy.* 63 pages.

Ville de Richmond. (2018). *What has the City done so far.* [Online]. https://www.richmond.ca/sustainability/climate/climateleadership.htm

Ville de Richmond Hill. (2011). *Clean Air Local Action Plan Corporate Update "Achieving Milestone Five".* 18 pages.

Ville de Saskatoon. (2005). *Greenhouse Gas Emission Inventory, Forecast & Target.* 85 pages.

Ville de Saint-Pierre-Jolys. (2010). *Plan d'Action sur les changements climatiques pour Saint-Pierre-Jolys.* 31 pages.

Ville de St. Albert. (2010). *Inventory Forecast and Target Project.* 44 pages.

Ville de Stratford. (2008). *City of Stratford GHG Inventory and Community Energy Plan*. 147 pages.

Ville de Simcoe. (2019). *Federation of Canadian Municipalities' "Partners for Climate Protection" Program.* 5 pages. [Online]. https://simcoe.civicweb.net/document/43532/CCW%2018-128.pdf?handle=36DDB8E567D54B12AE56E8F6EDB4869D

Ville de St. Johns. (2020). *Energy and Greenshouse Gas Inventory.* [Online]. http://stjohns.ca/publications/energy-and-greenhouse-gas-inventory

Ville de St. Johns. (2018). *Climate Action.* [Online]. http://www.stjohns.ca/living-st-johns/your-city/sustainability/climate-action

Ville de Sudbury. (2010). *2010 EarthCare Sudbury Action Plan: Becoming a sustainable Community.* 65 pages.

Ville de Surrey. (2013). *Community Climate Action Strategy: Reducing Emissions and Adapting to Climate Change.* [Online]. https://www.surrey.ca/files/CommunityClimateActionStrategy.pdf

Ville de Timmins. (2019). *Greenhouse Gas (GHG) Reduction Plan.* 58 pages. [Online]. https://www.timmins.ca/UserFiles/Servers/Server_11976345/File/Our%20Services/City%20Hall/Energy-Use-Reports/cot-ghg-reduction-plan.pdf

Ville de Toronto. (2020). *Better Buildings Partnership.* [Online]. https://www.toronto.ca/business-economy/business-operation-growth/green-your-business/better-buildings-partnership/

Ville de Toronto. (2018). *Climate, Energy & Resilience.* [Online]. https://www.toronto.ca/services-payments/water-environment/environmentally-friendly-city-initiatives/

Ville de Toronto. (2008). *Ahead of the Storm…preparing Toronto for climate change.* 46 pages.

Ville de Ucluelet. (2019). *Clean energy for the safe harbour: 100% Renewable Energy Plan.* https://ucluelet.ca/images/Ucluelet_Draft_Climate_Action_Plan.pdf

Ville de Vancouver. (2020). *Greenest City 2020.* 81 pages.

Ville de Vancouver. (2015). *Greenest City 2020: part two: 2015-2020.* [Online]. https://vancouver.ca/green-vancouver/greenest-city-action-plan-development.aspx

Ville de Vancouver. (2018). *Climate Emergency Action Plan.* [Online]. https://vancouver.ca/green-vancouver/vancouvers-climate-emergency.aspx

Ville de Vancouver. (2005). *The Cool Vancouver Task Force's Community Climate Change Action plan: Creating opportunities.* 55 pages.

Ville de Vaughan. (2018). *Energy.* [Online]. https://www.vaughan.ca/cityhall/environmental_sustainability/Pages/Energy.aspx

Ville de Vaughan. (2018). *Climate Change.* [Online]. https://www.vaughan.ca/cityhall/environmental_sustainability/Pages/Climate-Change.aspx

Ville de Victoria. (2018). *City of Victoria Climate leadership plan.* [Online]. https://www.victoria.ca/assets/Departments/Sustainability/Documents/City%20of%20Victoria%20Climate%20Action%20Plan.pdf

Ville de Québec. (2018). *Changements climatiques.* [Online]. https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/environnement/changements-climatiques/

Ville de Whitby. Département d'urbanisme. (2011). *Partners for Climate Protection Program.* Report n° PL 55-11. 27 pages. [Online]. https://whitby.civicweb.net/document/2823 (Récupéré en mars 2020)

Ville de Whitehorse (2015). *City of Whitehorse Sustainability Plan 2015-2050.* 44 pages. [Online].

https://www.whitehorse.ca/home/showdocument?id=5313

Ville de Whitehorse. (2013). *City of Whitehorse Partners for Climate Protection Program Milestone Five.* 27 pages. [Online]. http://www.whitehorse.ca/home/showdocument?id=3257

Ville de Whitehorse. (2004). *Local Action Plan (LAP) to reduce Energy and Greenhouse Gas Emissions for City Operations and the Community.* 95 pages.

Ville de Winnipeg. (2018). *Plan d'action sur le changement climatique de Winnipeg : se préparer au changement climatique et agir pour la population.* [Online]. https://winnipeg.ca/Francais/Sustainability/PublicEngagement/ClimateActionPlan/default.stm

Ville de Winnipeg. (2015). *Federation of Canadian Municipalities Partners for Climate Protection Program, City of Winnipeg Status Report.* Attachment B. 10 pages. [Online]. http://clkapps.winnipeg.ca/dmis/ViewPdf.asp?SectionId=458553

Ville de Winnipeg. (2015). *Winnipeg's 2011 Community Greenhouse Gas Inventory and Forecast.* Golder Associates. 141 pages. [Online]. https://www.winnipegvitalsigns.org/wp-content/uploads/Golder-and-Assoc-GHG-Report.pdf (Récupéré en mars 2019)

Ville de Winnipeg. (2015). *City of Winnipeg's Climate Change Action Plan Report. 16 pages.*

Ville de Yellowknife. (2017). *Environment and Natural Resources.* [Online]. https://www.enr.gov.nt.ca/en/services/climate-change

Ville de Yellowknife. (2006). *Yellowknife Community Energy Plan.* 47 pages.

Von Tol Smit, E., De Loë, R., Plummer, R. (2015). How knowledge is used in collaborative environmental governance: water classification in New Brunswick, Canada ». *Journal of Environmental Planning and Management,* (58)3, 423-444.

Walker, G., Devine-Wright, P. (2008). « Community renewable energy: What should it mean? ». *Energy Policy,* 36, 497-500.

Walker, G., Hunter, S., Devine-Wright, P., Evans, B., Fay, H. (2007). « Harnessing Community Energies: explaining and Evaluating Community-based localism in Renewable Energy Policy in the UK ». *Global Environmental Politics*. 64-82.

Weber, P. E., Khademian, A. M. (2008). « Wicked problems, knowledge challenge, and collaborative Capacity builders in network settings ». *Public Administration Review,* 334-349.

Weible, C. M., Sabatier, P. A. (2017). *Theories of the Policy Process.* Boulder, CO: Westview Press. 416 pages.

Weiland, S. (2012). « Reflexive governance: a way forward for coordinated natural resource policy? ». 178-195. Dans Holg, K., Kvarda, E., Nordbeck, R., Pregernig, M. *Environmental Governance: the Challenge of legitimacy and Effectiveness.* ElgarOnline, 328 pages.

Weiss, J. A. (1989). « The powers of problem definition: The case of government paperwork ». *Policy Sciences*, 22, 97-121.

Western Climate Initiative. (2018). *History.* [Online]. http://westernclimateinitiative.org/index.php?option=com_content&view=article&id=29&Itemid=44

Williams, C. (2016). « Canada's neglected wastewater infrastructure needs billions to fix ». Nouvelle-Écosse: Canadian Broadcasting Corporation [Online]. https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/infrastructure-halifax-sewage-unsexy-trudeau-spending-1.3500799 (Récupéré en 2020)

Wisconsin State Legislature. (2019). *Annoted Wisconsin Constitution.* [Online]. https://docs.legis.wisconsin.gov/constitution/wi

Whyte, K., P., Thompson, P.B. (2012). « Ideas for how to take wicked problems seriously ». *J. Agricultural Environment Ethics*, 25, 441-445.

Worrall, J., (1999). « Focusing event characteristics and Issue accompaniment: the case of domestic terrorism », *Criminal Justice Policy Review*, 10(3/99), 319-341.

Wyse Morrissey, S., Hoicka, C.E. (2019). « By and for local people: assessing the connection between local energy plans and community energy ». *Local environment*, 24(9), 883-900.

Yale University. (2018). « Trump Administration Rolls Back the Clean Power Plan ». Yales Environnement 360. [Online]. https://e360.yale.edu/digest/the-trump-administration-rolls-back-the-clean-power-plan

Yale University. (2018). « To move Paris Accord Forward, Bring Cities and companies on Board » *Yales Environnement 360*. [Online]. https://e360.yale.edu/features/to-move-paris-accord-forward-bring-cities-and-companies-on-board

Yanow, D. (2000). *Conducting Interpretive Policy Analysis*. Sage Publication. 1ère édition. 120 pages.

Zahran, S., Brody, S. D, Vedlitz, A., Grover, H. et Miller, C. (2008). « Vulnerability and capacity: explaining local commitment to climate-change policy ». *Environment and Planning C: Government and Policy*, 26, 544-562.

Zeemering, E. S. (2016). « What are the challenges of multilevel governance for urban sustainability? Evidence from Ottawa and Canada's national capital region ». *Canadian Public Administration*, 59(2), 204-223.

Zeppel, H. (2013). « The ICLEI Cities for Climate Protection program: Local government networks for urban climate governance ». *Global Change and Global Policy Regimes*. 217-231.

Annexes

5.01. Rôles et responsabilités des municipalités canadiennes

5.02. Rôles et responsabilités des municipalités américaines

6.01. Évaluation de la durabilité du réseau PPC

6.02. Les Conseillers régionaux et leur expertise au sein du programme PPC

6.03. Les 50 plus grandes municipalités canadiennes et leur participation dans le programme PPC

6.04. Répartition des municipalités par province et par étape du PPC

6.05. Carte de la liste des membres du programme PPC

6.06. Complétion du programme en 10 ans

6.07. Évaluation de l'influence politique du réseau municipal QUEST Canada

6.08. Évaluation de la durabilité du réseau QUEST Canada

6.09. Description des caucus provinciaux de QUEST Canada

6.10. Description des groupes de travail de QUEST Canada

6.11. Nouveaux groupes de travail de QUEST Canada

6.12. Participation du réseau municipal AVGLSL au sein de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent

6.13. Évaluation de l'influence politique du réseau municipal AVGLSL

6.14. Évaluation de la durabilité du réseau municipal AVGLSL

9.01. Évaluation de l'influence politique du réseau municipal PPC

Annexe 5.01 – Rôles et responsabilités des municipalités canadiennes.

Provinces/Territoires	**Ministères en lien avec les municipalités**	**Loi régissant les municipalités**	**Pouvoirs en lien avec l'environnement**	**Pouvoirs en lien avec l'énergie**
Ontario	Ministère des Affaires municipales et logement	Loi sur les municipalités de 2001, à l'exception de la Cité de Toronto qui est, elle, régit par la Loi de 2006, circonscrit le rôle et les responsabilités des municipalités au sein de la province.	Une municipalité à palier unique, de palier inférieur ou de palier supérieur peut adopter des règlements en matière de bien-être économique, social et environnemental de la municipalité, notamment le changement climatique (sous réserve du règlement 4 pour les municipalités à double paliers)	Une municipalité peut prendre des dispositions pour la planification énergétique à long terme et participer à cette planification. Aucune responsabilité municipale n'est clairement définie en matière énergétique.
Québec	Ministère des affaires municipales et de l'Habitation	Loi 21 de 2006 Contrairement aux municipalités ontariennes, les municipalités locales disposent d'une compétence claire en matière d'environnement et d'énergie.	Les municipalités québécoises peuvent adopter des règlements municipaux en matière d'environnement. Leur rôle inclut l'alimentation en eux, la gestion des égouts et l'assainissement des eaux, les fossés mitoyens et d'autres dispositions.	Les municipalités locales peuvent régir l'utilisation de l'énergie que la municipalité produit. Elles peuvent produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien ou d'une centrale hydroélectrique.
Colombie-Britannique	Ministère des Affaires municipales et logement	Community Charter; Local Government Act, 1979, révisée en 2015; La ville de Vancouver est régie par la Charte de Vancouver	Les municipalités ont le pouvoir de protéger l'environnement naturel.	Aucune référence dans la description des pouvoirs municipaux

Alberta	Ministère des Affaires municipales	Municipal Government Act, 2000	Les municipalités doivent favoriser le « bien-être » et la prospérité environnementale.	Aucune référence dans la description des pouvoirs municipaux
Saskatchewan	Aucun	The municipalities Act, 2005	Les municipalités doivent favoriser le bien-être économique, social et environnement	Aucune référence dans la description des pouvoirs municipaux
Manitoba	Ministère des Relations municipales	Lois sur les municipalités, 1996	Aucune mention dans la section pouvoirs	Aucune mention dans la section pouvoirs
Nouveau-Brunswick	Ministères de l'Environnement et gouvernements locaux	Loi sur la gouvernance locale, 2017	Les municipalités doivent favoriser le bien-être économique, social et économique de leur communauté	Aucune mention dans la section pouvoirs
Nouvelle-Écosse	Ministère des Affaires municipales	Municipal Government Act, 1998	L'environnement est lié à l'aménagement urbain.	Les municipalités peuvent investir dans des installations pour fournir, distribuer du gaz et d'autres sources d'énergie
Île-du-Prince-Édouard	Ministère de la Pêche et communautés (affaires municipales)	Municipal Government Act, 2017	Les municipalités sont responsables à jouer un rôle dans la prospérité environnementale de la province, et en sont imputables.	Une mention seulement pour la ville de Summerside qui peuvent fournir de l'énergie électronique et de l'énergie.
Terre-Neuve - Labrador	Ministère des Affaires municipales et environnement	Municipal Act, 1999	Aucune mention dans la section pouvoirs	Aucune mention dans la section pouvoirs
Yukon	Aucun	Loi sur les municipalités, 2002	Le plan directeur des municipalités doit inclure les	Aucune mention dans la section pouvoirs

			questions environnementales qui intéressent la municipalité. L'environnement est aussi lié à l'aménagement urbain.	
Territoire du Nord-Ouest	Ministère des Affaires municipales et communautaires	Loi sur les cités, villes et villages, 2004	Aucune mention dans la section pouvoirs	Municipalités peut entreprendre des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique, ce en lien avec un programme de la municipalité
Nunavut	Aucun	Consolidation of Hamlets Act, 2014	Aucune mention dans la section pouvoirs	Aucune mention dans la section pouvoirs

Annexe 5.02 – Rôles et responsabilités des municipalités américaines.

États américains	Loi régissant les municipalités	Pouvoirs en lien avec l'environnement
Wisconsin	General Municipality Law, Ch.66, 2017-2018 Municipal Charter Municipal Home Rule Constitution du Wisconsin	Les municipalités ont le pouvoir de déterminer leurs propres affaires et leur gouvernement selon la Constitution du Winsconsin.
Michigan	Home Rule City Act Constitution de l'État américain, article VIII, section 21 (1908) Constitution de 1963 Article VII, section 22 Home Rule Charter Special Charter General Township Laws	Le droit d'établir tous les départements qui bénéficient au bien-être de la ville (article 117.4)
Illinois	Illinois Municipal Code (65 ILCS 5/) Municipal Charter Municipal Home Rule Constitution de l'Illinois	Les municipalités peuvent exercer tous les pouvoirs, sauf si la Constitution l'interdit.
Ohio	Municipal Charter Municipal Home Rule Ohio Constitution Article XVIII, Section3 Code révisé de l'Ohio, chapitre VII sur les corporations municipales	Les municipalités peuvent exercer tous les pouvoirs, sauf si la Constitution l'interdit.
Pennsylvanie	Municipal Authorities Act, 2001 Municipal Charter Municipal Home Rule Pennsylvania State Constitution, Article IX, section 2 et article X.	Les municipalités peuvent exercer tous les pouvoirs, sauf si la Constitution l'interdit.
Minnesota	Municipal Charter Municipal Home Rule Minnesota Constitution City Charter and Statutory cities	Les municipalités peuvent exercer tous les pouvoirs, sauf si la Constitution l'interdit.

Indiana	Municipal Charter Municipal Home Rule Indiana code Section 5	La loi Dillon s'applique au comté Les municipalités peuvent exercer tous les pouvoirs, sauf si la Constitution l'interdit.
New York	New York State General Municipal Law Municipal Charter Municipal Home Rule	Référence aux forêts, mais pas à l'environnement Les municipalités peuvent exercer tous les pouvoirs, sauf si ce pouvoir est interdit dans la Constitution et les autres lois générales.

Annexe 6.01 – Évaluation de la durabilité du réseau PPC.

Tableau Durabilité du réseau climatique municipal basé sur l'article publié par Gore (2010)

Caractéristiques	Questions d'évaluation	Oui/Non	Preuves	Oui/Non	Preuves
		Gore (2010)		Résultats (2020)	
1. Stabilité	Est-ce que le réseau a été mis en place il y a dix ans ou plus ?	Oui	• La Fédération canadienne des municipalités est la voix nationale des municipalités canadiennes depuis 1901. • En 1993, la campagne des villes de International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) a été établi, ce qui a mené au partenariat entre ICLEI et la FCM en établissant le programme Partenaires dans la protection du climat.	Oui	• Le programme Partenaires dans la protection du climat a été initié en 1994 au Canada. Le réseau existe depuis 25 ans. • Le réseau a reçu du financement fédéral pour la lutte contre les changements climatiques. Le réseau est reconnu par le gouvernement fédéral.
2. Diversité au sein du réseau	Est-ce qu'il y a un haut niveau de diversités parmi les membres du réseau ?	Oui	• Les membres incluent les villes les plus grandes du Canada, les petites communautés rurales et urbaines, 18 associations provinciales et territoriales.	Oui	• 284 communautés rurales et urbaines de petite taille (moins de 30,000 habitants) • 38 villes de taille moyenne (de 30,000 à 99,999 habitants) • 47 grandes villes (100, 000 + habitants) • 21 régions • 11 comtés

					• 6 conseillers régionaux provenant de 5 différentes organisations (2019)
3. Recrutement de nouveaux membres	Est-ce que le réseau recrute de nouveaux membres et le nombre de membres a augmenté au fil des années ?	Oui	• Par l'entremise du programme Partenaires dans la protection du climat, les municipalités canadiennes sont engagées à franchir les étapes du programme de performance basé sur 5 étapes. Ce nombre a augmenté depuis 1993.	Oui	• Recrutement actif par les administrateurs du programme et les conseillers régionaux lors d'évènements • Bouche-à-oreille • Référence par d'autres municipalités • Mise en place des conseilleurs régionaux qui ont aussi pour mission de recruter des membres. • Augmentation du nombre de membres au sein du réseau
4. Ressources financières	Est-ce que le réseau dispose du soutien financier et en nature pour faire son travail ?	Oui	• Le 31 mars 2007, les actifs de la FCM sont $64,846,200. • La FCM a la capacité financière d'aider les communautés au Canada à surmonter les défis communautaires en lien avec les changements climatiques. • En 2006, le Gouvernement du Canada a confié $550 millions à la FCM pour mettre en place et gérer le Fonds municipal vert.	Oui	• Le 31 mars 2018, les actifs de la FCM s'élevaient à 792,236,100 dollars en 2018. • Le Fonds municipal vert a augmenté à 762,084,700 dollars. • Investissement du Gouvernement fédéral de 75 millions de dollars dans un nouveau programme de financement : Programme Municipalités pour l'innovation climatique.

			• En 2002, la FCM a financé 25 gouvernements municipaux pour faciliter des études et des projets qui visent à améliorer la performance environnementale.		
5. Attractivité du problème (changement climatique) avec le réseau	Est-ce que le problème du changement climatique attire les municipalités ?	Oui	• Les membres de la FCM sont engagés à mettre en œuvre des initiatives de développement durable des communautés • Grand intérêt public, l'enjeu de durabilité résonne avec les municipalités et les urbanistes municipaux	Oui	• Nos entrevues démontrent que les municipalités considèrent les changements climatiques sont une priorité municipale. • Les municipalités sont à la recherche d'outils pour élaborer des plans d'action. • Situation d'urgence dans les municipalités : inondations, érosion des berges. • Pression de l'opinion publique locale.
6. Échange d'informations	Est-ce que les membres partagent de l'information et des connaissances	Oui	• Les membres interagissent durant les conventions et les rencontres, ce qui confère des opportunités de réseautages bénéfiques • Les conventions de la FCM et l'Exposition municipale de la FCM fournissent des opportunités aux membres d'interagir les uns avec les autres	Oui	• Les membres interagissent durant les conférences, rencontres, et autres opportunités. • Les municipalités partagent de l'information en dehors du réseau. Le réseau permet d'introduire les membres. • Nos entrevues démontrent que les municipalités ont

					une grande volonté de partager l'information et leurs compétences, et d'apprendre les uns des autres. • Le réseau échange de l'information avec les membres : bulletins d'informations, site internet, guides, publications diverses, nouvelles et conseillers régionaux.

Annexe 6.02 – Les conseillers régionaux : organisations et domaine d'expertise au sein du réseau PPC

Conseillers régionaux du climat excluant la Fédération canadienne des municipalités	Les services
QUEST Canada	Services-conseils pour aider les collectivités locales à développer des plans d'énergie communautaires pour réduire les GES. L'organisation fut établie au Canada depuis 2007
Réseau-environnement	Centre d'expertise qui fournit des services-conseils sur les enjeux environnementaux. L'air et les changements climatiques et l'énergie constituent l'un des cinq secteurs d'actions. Réseau-environnement est établi au Québec depuis 1970 (50 ans).
Clean Air Partnership	Centre d'expertise et de services-conseils dans l'objectif est l'amélioration de la qualité de l'air, le transport en commun et les changements climatiques. Le Clean Air Partnership a été établi en 2000 (20 ans). 33 municipalités dans la Grande région de Toronto et du sud-ouest de l'Ontario sont membres du réseau.
Municipal Climate Change Action Centre	Organisation qui fournit de l'expertise, des services-conseils et du financement aux municipalités albertaines dans les domaines de l'efficience énergétique, l'énergie renouvelable et les changements climatiques. Le Municipal Climate Change Action Centre a été établi en 2009. (11 ans)
Community Energy Association of British Columbia	Organisation qui fournit de l'expertise et des services-conseils aux municipalités dans l'optique de les aider à développer des plans d'énergie communautaire et de réduction des émissions GES. Le Community Energy Association of British Columbia organise et facilite le BC Mayors Climate Leadership Council. L'organisation a été établie en 1993 (27 ans). En 1995, l'organisation a signé un accord avec le Ministère des affaires municipales et du logement de la Colombie-Britannique, le Ministère de l'énergie, le ministère des ressources minières et pétrolières et l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique reconnaissant l'importance de travailler avec les gouvernements locaux pour créer des communautés énergétiquement efficientes. 30 municipalités sont membres du réseau.

Conseillers régionaux du climat excluant la Fédération canadienne des municipalités	L'expertise des conseillers régionaux
QUEST Canada	Samantha Peverill travaille avec QUEST Canada depuis 2015 (5 ans) en tant que « senior lead » en Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et Labrador conseillant ainsi les municipalités et collectivités qui développent des plans d'énergie communautaires. Son expertise se concentre en écologie industrielle, un domaine dans lequel elle possède une maîtrise en science. Eddie Oldfield travaille QUEST Canada depuis 2018, « senior lead » au Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Il possède plus de 20 ans d'expérience dans les domaines des changements climatiques et de l'énergie.
Réseau-environnement	Charles Leclerc travaille au réseau environ depuis 1 an et est coordonnateur du secteur Air, Changement climatique et énergie. Il possède 8 ans d'expérience en environnement, incluant un poste au sein de la municipalité québécoise Saint-Marc-sur-Richelieu. Il possède un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de l'environnement.
Clean Air Partnership	Kevin Behan, directeur adjoint et directeur de recherche au réseau Clean Air Partnership. Il cumule 11 ans d'expérience de travail au sein du Clean Air Partnership, en politiques climatiques et énergétiques et les politiques en lien avec le transport actif. Son expérience professionnelle est soutenue par une éducation en science de premier cycle postsecondaire et une maîtrise en analyse spatiale et GIS.
Municipal Climate Change Action Centre	Ronak Patel possède 5 ans d'expérience dans le domaine de l'énergie, notamment dans les énergies renouvelables et la transition énergétique. Il possède un diplôme de premier cycle en géologie notamment dans la gestion des ressources et les hydrocarbones, et un diplôme université sur les sources d'énergie propre.
Fédération canadienne des municipalités	Cassandra Demers-Morris a travaillé pour le Conseil du bâtiment durable du Canada durant quatre ans et travaille depuis six mois à la Fédération canadienne des municipalités. Ses études étaient en développement international avec une spécialisation en écologie politique.
Community Energy Association of British Columbia	Dale Littlejohn est le directeur général de l'association Community Energy Association of British Columbia depuis 2006 et était un cadre supérieur à Deloitte pendant 10 ans.

Annexe 6.03 - Les 50 plus grandes municipalités canadiennes et participation dans le programme PPC – comparaison effectuée à partir du tableau de Gore (2010).

Le tableau original de Gore (2010) il manque une ville. Nous avons donc ajouté Milton en fonction des données du recensement de 2016 (84,362 habitants en 2011 selon Statistique Canada).

Classement	Municipalités	Province	Population (recensement 2016)	Date d'adhésion au programme	Étapes PPC 2010		Étapes PPC 2019	
					Corporative	Collective	Corporative	Collective
1	Toronto	Ontario	2,731,571	1990 ICLEI 1994 PPC	2	2	5	5
2	Montréal	Québec	1,704, 694	1998	0	0	3	1
3	Calgary	Alberta	1,239,220	1994	5	4	5	4
4	Ottawa	Ontario	934,243	1997	4	4	5	5
5	Edmonton	Alberta	932,546	1995	5	4	5	4
6	Mississauga	Ontario	721,599	1999	3	2	5	3
7	Winnipeg	Manitoba	705,244	1998	4	1	4	3
8	Vancouver	Colombie-Britannique	631,486	1995	4	4	5	5
9	Hamilton	Ontario	536,917	1996	2	2	5	3
10	Brampton	Ontario	593,638	2018	N/M	N/M	0	0
11	Québec	Québec	531,902	1997	3	3	3	3
12	Surrey	Colombie-Britannique	517,887	1996	1	1	5	5
13	Laval	Québec	422,993	1997	1	1	3	3
14	Halifax	Nouvelle-Écosse	403,131	1997	4	3	5	3
15	London	Ontario	383,822	1994	1	1	5	5
16	Markham	Ontario	328,966	2007	0	0	3	1
17	Vaughan	Ontario	306,233	2011	N/M	N/M	3	3
18	Gatineau	Ontario	276,245	2011	N/M	N/M	0	0

19	Saskatoon	Saskatchewan	246,376	2003	2	2	3	3
20	Longueuil	Québec	239,700	2018	N/M	N/M	0	0
21	Kitchener	Ontario	233, 222	1997	0	0	3	5
22	Burnaby	Colombie-Britannique	232,755	1994	1	1	1	4
23	Windsor	Ontario	217,188	2002	0	0	3	3
24	Regina	Saskatchewan	215,106	1994	3	3	5	5
25	Richmond	Colombie-Britannique	198,309	2001	1	1	5	5
26	Richmond Hill	Ontario	195,022	2000	3	3	5	5
27	Oakville	Ontario	193,832	2004	1	1	5	3
28	Burlington	Ontario	183,314	2002	1	1	5	5
29	Grand Sudbury	Ontario	161,531	1997	4	4	4	4
30	Sherbrooke	Québec	161,323	2016	N/M	N/M	2	2
31	Oshawa	Ontario	159,458	2009	N/M	N/M	5	2
32	Saguenay	Québec	145,949	2019	N/M	N/M	0	0
33	Lévis	Québec	143,414	N/M	N/M	N/M	N/M	N/M
34	Barrie	Ontario	141, 434	2001	2	2	3	3
35	Abbotsford	Colombie-Britannique	141,397	2002	0	1	2	4
36	Coquitlam	Colombie-Britannique	139,284	1997	1	1	5	4
37	Trois-Rivières	Québec	134,413	N/M	N/M	N/M	N/M	N/M
38	St. Catharines	Ontario	133,113	2007	N/M	N/M	0	0
39	Guelph	Ontario	131,794	1998	2	2	3	3
40	Cambridge	Ontario	129,920	2012	N/M	N/M	4	5
41	Whitby	Ontario	128,377	2011	N/M	N/M	3	0
42	Kelowna	Colombie-Britannique	127,380	2001	1	0	4	4

43	Kingston	Ontario	123,798	2001	2	2	5	5
44	Ajax	Ontario	119,677	2010			5	5
45	Township of Langley	Colombie-Britannique	117,285	N/M	N/M	N/M	5	4
46	District Municipality Saanich	Colombie-Britannique	114,148	1996	0	0	5	5
47	Milton*	Ontario	536,917	Candidat en 2020			0	0
48	St. John's	Terre-Neuve-et-Labrador	108,860	2000	3	3	1	3
49	Thunder Bay	Ontario	107,909	1997	1	1	5	5
50	Waterloo	Ontario	104,986	1999	0	0	3	5
53	Chatham-Kent	Ontario	101,647	2019	N/M	N/M	0	0
58	Cape Breton	Nouvelle-Écosse	94,285	N/M	N/M	N/M	N/M	N/M

6.04- Répartition de municipalités par province, par étape du PPC.

Février 2019 et avril 2020.

Provinces	Nombres de municipalités (2019)	Nombres de municipalités par étape (PCP) en 2019 (Étapes 1 à 5)							Nombres de municipalités (2020)	Nombres de municipalités par étape (PCP) en 2020 (Étapes 1 à 5)						
		0	1	2	3	4	5	N/A		0	1	2	3	4	5	N/A
Alberta	24	10	4	2	3	2	3	0	25	8	3	4	5	1	4	0
Colombie-Britannique	88	16	5	5	17	31	14	0	95	18	3	6	16	38	14	0
Manitoba	56	27	3	1	23	1	1	0	56	26	4	1	23	1	1	0
Nouveau-Brunswick	55	12	1	6	34	0	2	0	55	1	1	7	42	2	2	0
Terre-Neuve et Labrador	11	7	1	1	2	0	0	0	13	5	4	1	3	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	3	2	0	0	0	0	1	0	3	2	0	0	0	0	1	0
Nouvelle-Écosse	18	6	3	0	6	2	1	0	20	8	3	0	5	2	2	0
Nunavut	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Ontario	94	29	15	2	28	1	19	0	132	42	25	5	29	3	24	4
Île du Prince-Edouard	3	1	0	0	2	0	0	0	3	1	0	0	2	0	0	0
Québec	38	27	3	0	3	0	3	2	51	38	2	1	4	1	5	0
Saskatchewan	9	1	6	0	1	0	1	0	10	2	6	0	1	0	1	0
Yukon	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0
TOTAL	401	136	41	17	119	37	46	2	465	151	51	25	131	48	55	4

*N/A : données non disponibles

Annexe 6.05 - Carte de la liste des membres du programme PPC

*FCM (2020)

6.06 – Complétion du programme en 10 ans

Villes, province/territoire	Année d'adhésion	Étapes (corporatives et collectives)
Whitehorse, Yukon	1995 (24 ans)	Corporative : 5 Collective : 4
Village de Fort Simpson, Territoires du Nord-Ouest	1997 (22 ans)	Corporative : 0 Collective : 0
Municipalité de Jasper, Alberta	2006 (13 ans)	Corporative : 1 Collective : 1
Ville de Winnipeg, Manitoba	1998 (21 ans)	Corporative : 4 Collective : 3
Ville de Windsor, Ontario	2002 (17 ans)	Corporative : 3 Collective : 3
Ville de Québec, Québec	1997 (22 ans)	Corporative : 3 Collective : 3
Ville de Gatineau, Québec	2011 (9 ans)	Corporative:0 Collective: 0
Town de Riverview, Nouveau-Brunswick	2009 (10 ans)	Corporative : 2 Collective : 2
Municipalité du district of Lunenberg, Nouvelle-Écosse	2003 (16 ans)	Corporative : 0 Collective : 0
Town of Gander, Terre-neuve et Labrador	2000 (19 ans)	Corporative : 0 Collective : 0
Iqualuit, Nunavut	2002 (17 ans)	Corporative : 3 Collective : 3

6.07. Évaluation de l'influence politique du réseau municipal QUEST Canada

Caractéristiques	Questions d'évaluation	Oui /Non/ Incertain	Analyse
Génération et dissémination de connaissance	Est-ce que les municipalités en sauraient moins si le réseau n'existait pas ?	Oui	• QUEST Canada est un organisme national qui s'est établi dans un marché qui constitue une niche : celles des communautés d'énergie intelligente • La majorité des municipalités interviewées indiquent que le réseau favorise leur apprentissage et le développement de leur projet
	Est-ce que les municipalités apprendraient autrement si le réseau n'existait pas ?	Incertain	• D'autres municipalités ont indiqué qu'elles disposent de l'expertise au sein de la municipalité et ne pensent pas que le réseau peut effectuer une différence.
	Est-ce que les municipalités auraient su ce qu'elles savent plus lentement ou moins répandu si le réseau n'avait pas disséminé la connaissance générée ?	Incertain	• D'autres municipalités ont indiqué qu'elles bénéficient plus de leur participation au sein d'autres réseaux et qu'elles disposent de l'expertise à l'interne.
L'utilisation de la démonstration des effets	Est-ce que les membres attirent stratégiquement l'attention sur des développements politiques spécifiques à des fins de démonstration ?	Oui	• Les présentations mettent l'attention sur des projets en cours de développement ou développé à des fins de démontrer que les projets d'énergie intelligente sont réalisables • Le réseau met aussi l'accent sur les visites de lieux et d'espaces considérés par le réseau innovateur à des fins de démonstration

Expansion du marché, transportation et prix	Est-ce que les membres cherchent à exploiter/altérer les dynamiques de marché ?	Oui	• Les municipalités et les participants aux réseaux doivent essayer d'altérer le marché actuel pour établir une communauté d'énergie intelligente, cela passe par la collaboration avec les services d'utilité publique et les entités qui influencent la production, provision et l'utilisation de l'énergie
Apprentissage et diffusion de la politique	Est-ce que le réseau facilite l'apprentissage et aide à diffuser la connaissance destinée à influencer ou changer le politique ?		• Le réseau se focalise principalement sur l'apprentissage et la diffusion de connaissances au sein des évènements o Energy*Talks* o Les ateliers o Les services-conseils o La conférence nationale • Le réseau envoie des commentaires, recommandations et suggestions lors des consultations publiques organisées par le gouvernement provincial • Le réseau envoie des commentaires, recommandations et suggestions au gouvernement provincial de manière proactive et établit une relation de travail avec les différents ministères
Création de normes et promulgation	Est-ce que le réseau a utilisé des changements normatifs en tant que méthode pour sculpter les politiques et les comportements ?	Oui	L'élaboration et la mise en œuvre des communautés d'énergie communautaire sont établies sur un ensemble de principes érigés par QUEST Canada
Capacité de recherche	Capacité du réseau à mener une recherche qu'il a commencée ?	Oui	La recherche est le troisième piler d'engagement de QUEST Canada.

Récompense	Est-ce que les réseaux fournissent des idées dans les discussions politiques ?	Oui	Le réseau effectue des recommandations, des suggestions et offre des conseils aux municipalités dans l'idée de faire avancer la discussion sur les communautés d'énergie intelligente. Le réseau ne s'implique cependant pas dans les débats politiques et les débats électoraux
	Est-ce que les idées politiques employées dans les documents politiques sont reprises dans les politiques ?	Oui	À l'échelle municipale, les municipalités reprennent le jargon en lien avec l'énergie communautaire. Les services d'utilité publique reprennent aussi les idées avancées par le réseau Nous n'avons pas trouvé de preuves qui indiquent que les provinces et territoires reprennent les idées du réseau dans leurs documents politiques. Le gouvernement du Canada emploie le terme de communauté d'énergie et des projets d'énergie intelligents.

Annexe 6.08 – Évaluation de la durabilité du réseau QUEST Canada

Caractéristiques	Questions d'évaluation	Oui/Non	Preuves
1. Stabilité	Est-ce que le réseau a été mis en place il y a dix ans ou plus ?	Oui	• Quality Urban Energy Systems of Tomorrow Canada existe depuis 12ans. • L'organisation a connu des changements au cours de l'année 2018 : restructuration des services et des programmes, nouvelle direction générale, renouvellement d'une partie de l'équipe.
2. Diversité au sein du réseau	Est-ce qu'il y a un haut niveau de diversités parmi les membres du réseau ?	Oui	Quatre groupes de membres 1. Gouvernements locaux, associations et organismes à but non lucratif : • 1 association de municipalités • 6 organismes à but non lucratif • 31 municipalités et régions de municipalités 2. 38 fournisseurs de produits et de services dans les secteurs de la finance, construction, consultation, fournisseurs de diverses technologies énergétiques, conception de produits et de logiciels. 3. Secteur de l'immobilier : 1 association, 2 constructeurs d'habitations, 1 propriétaire national, 1 entreprise internationale de gestion immobilière 4. 36 fournisseurs d'énergie et services publics : eau, électricité, gaz naturel, efficience énergétique (Nouvelle-Écosse), pipelines.

3. Recrutement de nouveaux membres	Est-ce que le réseau recrute de nouveaux membres et le nombre de membres a augmenté au fil des années ?	Oui	• Une stratégie de recrutement des membres et du service à la clientèle a été développée en 2017 et mis en œuvre. Une professionnelle provenant du secteur privé a été recrutée pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie.
4. Ressources financières	Est-ce que le réseau dispose du soutien financier et en nature pour faire son travail ?	Oui	• Une partie du financement provient des frais d'adhésion annuels. Il existe quatre options d'adhésion : o *Base :* Accès à 1 groupe de travail (1,500 dollars) o *Expansion* : Accès à 2 groupes de travail (3,000 dollars) o *Ultimate* : Tous les groupes de travail et 1 rencontre Smart Energy Leader's Dialogue Meeting (5,000 dollars) o *Plus :* Adhésion exclusive au Smart Energy Leader's Dialogue, paquet personnalisé de bénéfices incluant des produits et des services de QUEST : 18 adhérents. En 2020, le modèle de financement à changer et est adapter au type d'adhérant (municipalités, organismes à but non lucratif) • Le réseau reçoit des subventions du côté de la recherche qui viennent compenser les coûts de l'organisation • Partenaires de livraison de services pour la FCM à travers le programme MCIP pour soutenir les membres du programme PPC dans la région de l'Atlantique.
5. Attractivité du réseau	Est-ce que le problème attire les municipalités ?	Oui	• Les membres se rassemblent autour des solutions qu'ils peuvent générer pour transformer les communautés

			• Le réseau est grandement méconnu à travers le Canada. Nous avons interviewé 150+ organisations/ projet à partir de l'Atlas QUEST, peu d'organismes connaissaient QUEST Canada. • Des municipalités sont attirées par le Caucus parce que leur participation est gratuite, mais ne participent pas dans les activités payantes du réseau. Le nouveau modèle de financement pourrait changer la tendance.
6. Échange d'informations	Est-ce que les membres partagent de l'information et des connaissances	Oui	• Les membres partagent de l'information lors de la conférence annuelle de manière formelle (présentation) et informelle (réseautage), lors des rencontres au sein des caucus provinciaux : groupes de travail et QUESTtalks. • Les municipalités discutent, collaborent et échangent de l'information en dehors du réseau. • Le réseau a mis en place des mécanismes de partage d'informations : bulletin d'informations électronique, bibliothèque de ressources en ligne, rapports, guide, atlas et catalogue trimestriel.

Annexe 6.09 – Description des caucus provinciaux de QUEST Canada

Caucus - Provinces	Caractéristiques (*2016) et objectifs	Réalisations
Alberta	328 membres	Recommandations effectuées pour informer le plan de leadership en matière de changement climatique
Colombie-Britannique	109 membres	Avancer les communautés d'énergie intelligente au Canada dans le cadre des nouvelles politiques provinciales en matière d'énergie et de changement climatique
Manitoba	Non indiqué	Groupe de travail temporaire sur l'électricité & chauffage combiné
Nord	44 membres Accélérer la mise en place des communautés d'énergie intelligente	Travailler avec trois territoires pour accélérer la planification d'énergie communautaire
Nouveau-Brunswick	70 membres	Recommandations auprès du comité spécial du N.-B. sur les changements climatiques favorisant l'inclusion de recommandations destinées à l'Assemblée législative qui soutiennent la planification d'énergie communautaire.
Nouvelle-Écosse	180 membres	Recommandations au Ministère de l'énergie sur la préparation du marché incluant les compétences professionnelles nécessaires pour le développement et la mise en œuvre des communautés d'énergie intelligente
Ontario	382 membres	Production de rapports Recommandations sur les véhicules électriques auprès du Ministère du transport (à travers le Groupe de travail temporaire)
Québec	10 membres	Développement et implantation de QUEST Canada au Québec

Annexe 6.10 – Description des groupes de travail de QUEST Canada

Provinces	Groupes de travail	Caractéristiques (*2016)	Objectifs & Réalisations
Alberta	Électricité & chauffage combinés (ECC)	50 participants représentant 20 organisations	Promotion du ECC Positionner ECC pour changer le système énergétique et en faciliter la mise en œuvre Recommandations envoyées au groupe consultatif albertain sur l'efficience énergétique Influencé les amendements sur la réglementation de la microgénération d'énergie
Colombie-Britannique	Transport & Développement urbain	20 participants	N/A
Nouvelle-Écosse	Apprentissage sur l'énergie municipale	30 participants	Aider les municipalités à développer et mettre en œuvre des plans d'énergie communautaire via l'échange de meilleures pratiques, programmes et politiques. Identifier les écarts de connaissance pour aider les municipalités à réduire leur utilisation d'énergie et les GES
	Bâtiment	60 participants	Améliorer l'efficience énergétique, favoriser l'intégration énergétique avec le développement urbain, le transport et les énergies renouvelables pour créer des communautés d'énergie intelligente
	Énergie solaire	30 participants Région de Halifax	
Ontario	Municipal[101]	31 municipalités et 45 participants	Partage des meilleures pratiques, des outils et des ressources

[101] Guelph a initié le groupe de travail à QUEST. Ce groupe de travail est d'une grande valeur ajoutée. Le groupe se focalise sur les problèmes qui sont d'intérêts pour les municipalités. Nous explorons aussi comment les solutions fonctionnent. Nous vérifions ce que font d'autres groupes. Nous reconnaissons que les municipalités ne sont pas en compétition. Nous bénéficions de la collaboration alors joignons nos efforts, rassemblons-nous.

	Le groupe de travail municipal a été initié sous l'impulsion de la municipalité de Guelph qui voyait un intérêt à explorer les problèmes spécifiques que les municipalités rencontrent		Recommandations effectuées auprès du Coordinated Land Use Planning Review pour aligner le développement urbain avec l'énergie communautaire.
	Consortium : Électricité & chauffage combinés (ECC)	160 participants	Promotion du ECC Positionner ECC pour changer le système énergétique et en faciliter la mise en œuvre Recommandations à l'IESO pour l'élimination des barrières administratives pour les parties tierces qui détiennent des systèmes EEC Recommandations pour maintenir le système de plafonnement et échange
	Changement climatique	15 participants	Revoit les mises à jour au niveau des politiques publiques et les nouvelles réglementations en matière d'énergie et changement climatiques Recommandations sur le développement des plans d'action climatiques, la banque verte, le programme d'évaluation de l'eau et de l'énergie des grands bâtiments Recommandations effectuées sur le code du bâtiment de l'Ontario (2017) Recommandations au Ministère de l'environnement et des changements climatiques pour la mise en place d'un fonds de 30 millions de dollars pour la

Nous avons un forum en ligne via un groupe Google, nous nous rencontrons en personne et nous avons des webinaires mensuels. Nous coopérons au-delà de la ville, nous partageons notre connaissance et nous partageons nos solutions et nos problèmes (Participant E13)

			planification d’énergie communautaire et 100 millions de dollars pour sa mise en œuvre

Annexe 6.11 – Les nouveaux groupes de travail après 2018.

Provinces	Groupes de travail	Caractéristiques (*2020)	Objectifs & Réalisations
Nouveau-Brunswick & Ile du Prince-Edouard	Groupe de travail municipal du Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard	30 participants	Rester informer sur les CEP et la planification Régler les problèmes qui émergent Rassembler les parties prenantes sur les enjeux prioritaires et être une ressource centrale pour le partage et le rassemblement de l'information par exemple le programme PPC
Ontario	Réseau de planification et mise en œuvre des communautés d'énergie		Travailler avec les ministères provinciaux pour soutenir la mise en œuvre les CEP Adresser les barrières au CEP Soutenir les municipalités et autres entités (conseils, apprentissage)

6.12 – Participation du réseau AVGLSL au sein de la gouvernance des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Annexe 6.13 – Évaluation de l'influence politique du réseau AVGLSL.

Caractéristiques	Questions d'évaluation	Oui /Non/ Incertain	Analyse
Génération et dissémination de connaissance	Est-ce que les municipalités en sauraient moins si le réseau n'existait pas ?	Oui	• Le directeur siège sur un ensemble de comités ce qui permet au réseau de partager de l'information avec les municipalités. Cette information ne serait pas accessible autrement.
	Est-ce que les municipalités apprendraient autrement si le réseau n'existait pas ?	Incertain	• Les municipalités ne peuvent pas siéger sur les divers comités qui composent la gouvernance des Grands Lacs et Saint-Laurent.
	Est-ce que les municipalités auraient su ce qu'elles savent plus lentement ou moins répandu si le réseau n'avait pas disséminé la connaissance générée ?	Oui	• Les petites et moyennes municipalités ont indiqué qu'elles ne possèdent pas l'expertise à l'interne • Le réseau offre l'opportunité aux municipalités de participer dans des projets pilotes qui permettent aux municipalités de développer leurs connaissances sur les enjeux locaux.
L'utilisation de la démonstration des effets	Est-ce que les membres attirent stratégiquement l'attention sur des développements politiques spécifiques à des fins de démonstration ?	Oui	• L'AVGLSL organise régulièrement des visites à Ottawa, Toronto, Québec et Washington. Les municipalités, à qui nous avons parlé, indiquent, que ces visites leur permettent d'éduquer les élus sur les enjeux dans le bassin des Grands Lacs et Saint-Laurent. • L'AVGLSL dispose d'une force d'influence et d'une capacité d'action qui a été démontrée lorsque l'alliance a lancé la poursuite judiciaire suite à la diversion de Wakeshau.

Expansion du marché, transportation et prix	Est-ce que les membres cherchent à exploiter/altérer les dynamiques de marché ?	Non	• N/A
Apprentissage et diffusion de la politique	Est-ce que le réseau facilite l'apprentissage et aide à diffuser la connaissance destinée à influencer ou changer le politique ?		• Le réseau circule beaucoup d'informations concernant la région. o Lettre o Déclarations o Bulletin d'informations o Site internet • Le réseau envoie des commentaires, recommandations et suggestions lors des consultations publiques organisées par le gouvernement provincial • Le réseau envoie des commentaires, recommandations et suggestions au gouvernement provincial de manière proactive et établit une relation de travail avec les différents ministères
Création de normes et promulgation	Est-ce que le réseau a utilisé des changements normatifs en tant que méthode pour sculpter les politiques et les comportements ?	Oui	L'AVGLSL a formé une communauté d'intérêts qui rassemble les municipalités : - Sentiment d'appartenance à l'eau et l'écosystème - Identité municipale et des communautés locales intrinsèquement liées à l'eau et l'écosystème

Capacité de recherche	Capacité du réseau à mener une recherche qu'il a commencée ?	Non	Doit recourir à des entreprises de consultants et établir des partenariats avec des organismes qui disposent d'une capacité de recherche afin de mener des recherches sur les enjeux dans la Région des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
Récompense	Est-ce que les réseaux fournissent des idées dans les discussions politiques ?	Oui	Le réseau effectue des recommandations, des suggestions et offre des conseils aux municipalités dans l'idée de faire avancer la discussion sur les communautés d'énergie intelligente. Le réseau ne s'implique pas dans les débats politiques et les débats électoraux, en revanche le réseau a envoyé de questions aux parties politiques durant l'élection fédérale canadienne en 2016. Le réseau voulait placer les Grands Lacs et le Saint-Laurent sur l'agenda électoral.
	Est-ce que les idées politiques employées dans les documents politiques sont reprises dans les politiques ?	Oui	Nous n'avons pas trouvé de preuves qui indiquent que le gouvernement fédéral, les provinces et territoires reprennent les idées du réseau dans leurs documents politiques.

Annexe 6.14 – Évaluation de la durabilité du réseau municipal AVGLSL.

Caractéristiques	Questions d'évaluation	Oui/Non	Preuves
1. Stabilité	Est-ce que le réseau a été mis en place il y a dix ans ou plus ?	Oui	• L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été créée en 2004 et a été officialisée le 26 mai 2005. L'Alliance existe depuis maintenant 15 ans
2. Diversité au sein du réseau	Est-ce qu'il y a un haut niveau de diversités parmi les membres du réseau ?	Oui	• L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent représente 2 provinces et 8 États américains qui longent les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. • 21 grandes villes (100,000 + habitants) • 28 villes de taille moyenne (30,000 à 99,999 habitants) • 71 petites villes (jusqu'à 29,999 habitants) • 6 régions • 7 comtés • 91 villes canadiennes et 40 villes américaines. Plus grandes représentations des villes canadiennes par rapport au nombre de collectivités locales. • Prédominance de la participation des collectivités locales ontariennes par rapport au nombre de collectivités locales québécoises.
3. Recrutement de nouveaux membres	Est-ce que le réseau recrute de nouveaux membres et le nombre de membres a augmenté au fil des années ?	Oui	• Les employés établis dans les provinces et à Chicago contribuent au processus de recrutement • Bouche-à-oreille, d'une municipalité à une autre • Le Conseil d'administration : stratégie de recrutement discuté lors du conseil d'administration

4. Ressources financières	Est-ce que le réseau dispose du soutien financier et en nature pour faire son travail ?	Oui	• L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent applique à des demandes de financement et reçoit du financement stable depuis sa création de Joyce Foundation. La fondation reçoit du financement additionnel des fondations Mott Foundation, Wege Foundation, BRICO Fund et l'Environnement Fund de Chigaco (en 2019). • Des frais annuels payés par les membres. Les frais s'appliquent en fonction de la taille de la population de 550 à 27,500 dollars. Par conséquent, une partie de la durabilité financière dépend du nombre de membres. À l'heure actuelle, nous estimons que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reçoit environ 620,950 dollars de l'adhésion des membres. • Développement en 2018 d'une nouvelle stratégie de levée de fonds et de commandites.
5. Attractivité du problème (changement climatique) avec le réseau	Est-ce que le problème en lien avec l'Eau attire les municipalités ?	Oui	• L'eau fait partie intégrante de l'identité sociale et économique des collectivités locales localisée à proximité de l'eau. L'eau est vue comme une ressource dont les collectivités locales et les habitants sont dépendants. • Proximité géographique des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, mais aucune ville membre ne se situe sur l'un des affluents. • Le réseau a proposé en 2017 d'intégrer la lutte contre les changements climatiques : divergences entre les membres.
6. Échange d'informations	Est-ce que les membres partagent de l'information et des connaissances	Oui	• Les membres partagent de l'information lors de la conférence annuelle de manière formelle (présentation) et informelle (réseautage). • Les municipalités discutent, collaborent et échangent de l'information en dehors du réseau. • Le réseau a mis en place des mécanismes de partage d'informations : bulletin d'informations électronique, bibliothèque de ressources en ligne.

Annexe 9.01 - Évaluation de l'influence politique du réseau municipal PPC.

Caractéristiques	Questions d'évaluation	Oui/Non/ Incertain	Preuve (Gore, 2010)	Oui /Non/ Incertain	Preuves
Génération et dissémination de la connaissance	Est-ce que les municipalités en sauraient moins si le réseau n'existait pas ?	Incertain	• FCM fournit aux membres et au public les mécanismes pour accéder facilement à l'information concernant les changements climatiques, mais il est peu clair s'ils en sauraient plus en l'absence du réseau.	Oui	• PPC fournit aux membres du réseau de l'information concernant les changements climatiques, les politiques et ce que font les autres membres. • Nos entrevues dénotent que les municipalités en savent plus, plus vite grâce au réseau. Certains interviewés mettent de l'avant qu'ils en sauraient moins en l'absence du réseau.
	Est-ce que les municipalités sauraient autrement si le réseau n'existait pas ?	Incertain	• Le site internet de la FCM inclut des documents de breffage sur des enjeux et des documents de la FCM téléchargeables, de l'information concernant les membres du parlement, les contacts parlementaires, les liens avec les ressources internet du gouvernement du Canada, les sites internet des différents départements canadiens et les sites internet des partis politiques fédéraux.	Oui	• Les membres qui appartiennent à plusieurs réseaux peuvent obtenir l'information auprès des autres réseaux. La ville d'Ajax indique qu'ils en apprennent plus au sein du Clean Air Partnership qu'au sein du PCP, c'est la raison pour laquelle leur participation est plus passive, mais reste utile pour en apprendre davantage sur ce qui se passe au Canada.

	Est-ce que les municipalités auraient su ce qu'elles savent plus lentement ou moins répandu si le réseau n'avait pas disséminé la connaissance générée ?	Incertain	• Depuis le début des années 1990, la FCM continue d'essayer d'être à l'avant-garde des problèmes en lien avec les changements climatiques. Le Fonds municipal vert, récemment créé, aide les municipalités à participer dans un marché d'échange de carbone émergeant.	Oui	• Les membres qui appartiennent à un seul réseau qui se focalise sur l'action climatique obtiennent de l'information importante grâce à leur adhésion au réseau. L'information est difficile à trouver où cela prendrait longtemps pour la chercher seule, le temps d'apprentissage serait plus long si les membres n'appartenaient pas au réseau.
L'utilisation de la démonstration des effets	Est-ce que les membres attirent stratégiquement l'attention sur des développements politiques spécifiques à des fins de démonstration ?	Oui	• Lors de l'élaboration du budget fédéral, la FCM a mis en évidence l'importance d'une stratégie nationale du transport en commun. • Lors des discussions du Protocole de Kyoto, la FCM a accru l'attention médiatique sur les initiatives municipales en matière de changement climatique (Hughes, 2002)	Oui	• Le caucus des maires des grandes villes du Canada au sein de la FCM effectue de la défense des droits. Le dernier forum s'est tenu à Ottawa, le 29 janvier 2019 et ont demandé que 2 milliards de dollars soient alloués au Fonds de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et ont devenu une modernisation de la relation fédérale/municipale. Le Premier ministre du Canada a reconnu le rôle essentiel que les paliers infranationaux ont joué et joue dans la lutte contre les changements climatiques. Ce rôle a été reconnu dans le Cadre

					pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.
Expansion du marché, transportation et prix	Est-ce que les membres cherchent à exploiter/altérer les dynamiques de marché ?	Oui	• La FCM soutient la mise en œuvre d'incitatifs destinés au covoiturage tels que la réduction des frais de stationnement. • PPC a soutenu les incitatifs financiers pour les véhicules qui n'utilisent pas de carburant à base d'énergie fossile ou qui rencontrent un standard plus élevé de réduction des émissions. • La FCM a initié le Fonds municipal vert pour aider les municipalités à participer dans un futur marché d'échange de carbone. • La Ville de Toronto à participer à l'initiative Clinton Climate Initiative « C40 » qui a pour objectif une transformation réelle du marché. En 2009, le Maire David Miller, Ville de Toronto, était président du C40.	Oui	• De nombreuses initiatives inscrites dans les plans d'action ont pour objectif d'exploiter/altérer les dynamiques de marché. Par exemple : l'investissement dans le transport vert, ce qui affecte le marché des voitures (Vancouver), l'investissement dans les énergies propres et l'efficience énergétique (Nouvelle-Écosse, Calgary), Vancouver a joué un rôle fondamental dans l'élaboration du Step Code qui a transformé l'industrie du bâtiment. La ville de Toronto a mis en place une politique de bâtiments verts qui en fait de même. • L'investissement des villes dans l'économie verte favorise l'émergence de nouveaux emplois verts. • Les municipalités travaillent en partenariat avec le secteur privé pour changer les pratiques, car les services d'utilité publique ont une juridiction sur la distribution

					de l'énergie : établissement de nouveaux standards et procédures.
Apprentissage et diffusion de la politique	Est-ce que le réseau facilite l'apprentissage et aide à diffuser la connaissance destinée à influencer ou changer le politique ?	Oui	• L'apprentissage social est encouragé via le site internet de la FCM et le magazine des affaires municipales, *Forum*. Le site internet de la FCM fournit un grand nombre d'informations et de ressources. • Les rencontres et les opportunités régulières que les municipalités ont d'articuler les résolutions en lien avec les changements climatiques.	Oui	• L'apprentissage est encouragé via le site internet de la FCM. ICLEI, ICLEI Canada et le programme PPC ont développé des guides, des protocoles pour faciliter l'apprentissage. • Le programme PPC et la FCM encouragent les rencontres et les opportunités régulières pour favoriser l'apprentissage entre les municipalités. • La FCM via le Caucus des maires offre un mécanisme aux municipalités d'influencer ou changer la politique fédérale.
Création de normes et promulgation	Est-ce que le réseau a utilisé des changements normatifs en tant que méthode pour sculpter les politiques et les comportements ?	Incertain	• Le Centre pour le développement durable des communautés de la FCM fournit des services et des ressources aux municipalités canadiennes dans un effort d'améliorer les performances environnementales et réduire les émissions de gaz à effet. • La littérature est produite par la FCM dans l'optique	Oui	• Les protocoles (IEAP, le Protocole PPC) et la littérature produite par le programme PPC (les guides, etc.) sont remplis d'outils normatifs qui visent à sculpter les politiques et les comportements des municipalités en leur indiquant comment précéder. • Les conseillers régionaux sont des catalyseurs de normes. Leurs conseils et services d'accompagnement ont une

			de réduire les émissions de GES tant du côté communautaire que municipal. • La FCM effectue la promotion des actions en matière de changement climatique en finançant des opportunités et à travers des ressources et des programmes.		influence sur les politiques et les comportements des municipalités qui sont à la recherche d'aide et qui s'adressent à ces conseillers régionaux. • La promotion des meilleures pratiques, les récompenses et les études de cas présentées sur le site internet mettent en évidence des projets qui ont réussis et qui sont considérés innovants par le réseau influencent les comportements des autres municipalités et sculptent les politiques (transfert de connaissance ou de pratique). • Les demandes de financement : les municipalités doivent respecter certains critères pour pouvoir accéder aux financements, puis sont astreintes à respecter leurs projets (rapports de financement). Le processus de sélection contribue au changement normatif de comportements et de politiques. • Le processus des étapes pour réduire les GES et le

					formulaire d'inscription sont des outils normatifs pour sculpter les politiques et changer les comportements
Capacité de recherche	Capacité du réseau à mener une recherche qu'il a commencée ?	Oui	• Recherche et agenda de publication active • Sondage sur les attitudes canadiennes sur les enjeux municipaux • Hôte des publications en matière de changement climatique, infrastructure environnementale et le transport public. Publie *Forum*, le magazine municipal national	Oui	• La publication du protocole canadien PPC démontre que le programme a une certaine capacité de recherche. • Le réseau publie des documents divers en matière de changement climatique, infrastructure environnements, gestion des actifs, etc.
Récompense	Est-ce que les réseaux fournissent des idées dans les discussions politiques ?	Incertain	• Difficile d'évaluer. Le meilleur exemple est la défense des droits pour obtenir une plus grande part du transfert de la taxe sur l'essence, qui a été approuvé et soutenu par le gouvernement de Stephen Harper, avec des financements particulièrement destinés à l'infrastructure – domaine en grande demande.	Oui	• Les conseillers régionaux fournissent des idées dans les discussions politiques.
	Est-ce que les idées politiques employées dans les documents	Incertain	• En ce qui concerne particulièrement les changements climatiques,	Oui	• Les municipalités effectuent un effort pour intégrer les idées au sein de leurs plans

	politiques sont reprises dans les politiques ?		il n'y a pas un effort clair d'intégrer la connaissance ou l'expérience climatique municipale dans la politique climatique fédérale.		d'action et reprennent pour encourager des discussions au sein de la ou des municipalités lorsqu'il s'agit des régions. • Le plan communautaire d'adaptation aux changements climatiques de la Région de Durham (2016) a été mis de l'avant par le Ministère fédéral de l'environnement et des changements climatiques. Les idées contenues dans le document ont été mises de l'avant par la Ministre McKenna.